



NOËLLE-LAETITIA
PERRET

ERMOLAO BARBARO
(1454-1493)

Le parcours d'un homme,
humaniste et ambassadeur
vénitien

ERMOLAO BARBARO (1454-1493)

**LE PARCOURS D'UN HOMME, HUMANISTE
ET AMBASSADEUR VÉNITIEN**

La collection *Politique et échanges culturels* publie des ouvrages scientifiques dans une perspective interdisciplinaire portant sur le Moyen Âge, les époques moderne et contemporaine.

Elle a pour objectif d'étudier les circulations des représentations, des pratiques, des personnes et des objets dans leurs contextes culturels, politiques, sociaux et économiques.

La collection *Politique et échanges culturels* est dirigée par Matthieu Gillibert, Noëlle-Laetitia Perret et Stéphanie Roulin.

DANS LA MÊME COLLECTION

1. KADELBACH Thomas, *'Swiss made'. Pro Helvetia et l'image de la Suisse à l'étranger (1945-1990)*
2. MILANI Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985)*
3. GILLABERT Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984)*
4. PERRET Noëlle-Laetitia, *L'Institut suisse de Rome. Entre culture, politique et diplomatie*
5. RUPPEN COUTAZ Raphaëlle, *La voix de la Suisse à l'étranger. Radio et relations culturelles internationales (1932-1949)*
6. HOFSTETTER Rita, CHRISTIAN Michel, DROUX Joëlle (dir.), *Construire la paix par l'éducation: réseaux et mouvements internationaux au xx^e siècle. Genève au cœur d'une utopie*
7. CORDOBA Cyril, *Au-delà du rideau de bambou. Relations culturelles et amitiés politiques sino-suissees (1949-1989)*
8. MATUL Katarzyna, *De la résistance à l'autonomie. L'affiche polonaise face au réalisme socialiste, 1944-1954*

NOËLLE-LAETITIA PERRET

ERMOLAO BARBARO (1454-1493)

**LE PARCOURS D'UN HOMME, HUMANISTE
ET AMBASSADEUR VÉNITIEN**

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2024

Rue du Tertre 10

2000 Neuchâtel

Suisse

www.aphil.ch

DOI: 10.33055/ALPHIL.00608

ISBN papier: 978-2-88930-633-6

ISBN PDF: 978-2-88930-634-3

ISBN Epub: 978-2-88930-635-0

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2025.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Ce livre est sous licence :



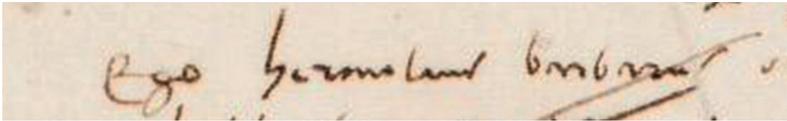
Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Illustration de couverture :

Détail de CARPACCIO Vittore, *La Rencontre des pèlerins avec le pape Cyriaque*, vers 1493. Huile sur toile, 2.79 x 3.05 m.

Venezia, Galleria dell'Accademia, inv.: AGC-F-002226-0000;CAT577.

© Wikimedia Commons

A close-up photograph of a handwritten signature in brown ink on aged, yellowish paper. The signature is written in a cursive, historical script. The first word is clearly 'Ego', followed by 'hermesland' and 'barbosa' with a flourish at the end.

Autographe. Archivio Apostolico Vaticano, vat. lat. 3966, fol. 39av
Registre de prêt de la bibliothèque vaticane (1486-1547)

Préface

Issu de l'une des plus puissantes familles patriciennes de Venise du *Quattrocento*, lettré et humaniste hors pair, homme politique et ambassadeur, Ermolao Barbaro est assurément une figure fascinante qui a fort justement retenu depuis longtemps l'attention des historiens et érudits.

Le livre de Noëlle-Laetitia Perret prend place dans cette historiographie foisonnante en concentrant l'éclairage sur l'Ermolao praticien et théoricien de la diplomatie, sur un aspect quelque peu obscur, sinon sombre, du personnage, sa tentative obstinée, lui l'humaniste affectant d'être détaché depuis longtemps de toutes les contingences mondaines, pour s'imposer au patriarcat d'Aquilée et cela, en dépit du refus déterminé de la Sérénissime, outragée par cette entorse grave aux règles les plus sacrées de la République.

Pour comprendre cet aspect de l'homme, il fallait bien sûr d'abord replacer Ermolao dans sa famille et son milieu, les hautes sphères dirigeantes de Venise, retracer sa formation, son itinéraire intellectuel et sa carrière. Ermolao est assurément un surdoué. Formé par les meilleurs maîtres, il ne tarde pas à les égaler; il a à peine quatorze ans, en 1468, quand l'empereur Frédéric III le couronne *poeta laureatus*, comme Pétrarque autrefois. En 1471, le voici, marchant dans les pas de ses ancêtres, propulsé dans la vie publique vénitienne: il devient membre du Grand Conseil et apprend à connaître les arcanes de la vie politique à Venise; dans ces mêmes années, il n'a pas encore vingt ans, il rédige sa première œuvre, un traité consacré au rapport entre vie active et vie contemplative, beau sujet pour un émule de Cicéron, Sénèque et Boèce. Les publications continuent à un rythme rapide au cours des années suivantes en même temps qu'il entretient une active correspondance – dont

Noëlle-Laetitia Perret donne de riches extraits traduits – avec différents lettrés, notamment Ange Politien, Pic de la Mirandole et Marsile Ficin, avec lesquels il fait assaut de protestations d’amitié et d’admiration. A-t-il renoncé à toute carrière politique ? Lui cherche en tout cas à faire croire qu’il n’a aucune ambition de ce côté. Mais la République ne veut pas se priver des services d’un homme qui a acquis un tel prestige. C’est au début de 1488 – il n’a encore que trente-quatre ans – que le sénat vénitien le nomme ambassadeur à Milan chez Ludovico Sforza. Mais il est peut-être encore trop jeune et il commet un impair diplomatique, sans graves conséquences certes, mais dont le souvenir le poursuivra. À son retour, les fonctions qui lui sont confiées sont de plus en plus importantes et, le 11 mars 1490, il est nommé ambassadeur à Rome, une ambassade qui décidera de son destin.

Cette ambassade n’est pas une sinécure ; les problèmes auxquels Ermolao est confronté sont nombreux et périlleux. Il en profite tout de même pour exploiter les richesses de la bibliothèque pontificale, mais sa santé est fragile et le pape Innocent VIII, avec lequel il a noué de bonnes relations, doit ordonner la fermeture de sa bibliothèque afin de l’obliger à se reposer. Mais voici que le 2 mars 1491 le patriarche d’Aquilée, Marco Barbo, décède et, les 5-6 mars, le pape prend de vitesse la Sérénissime, qui entendait bien faire usage de son droit coutumier de proposition au patriarcat, et il nomme *proprio motu* Ermolao Barbaro patriarche d’Aquilée. Le Sénat réagit violemment et destitue dès le 11 mars Ermoalo de sa fonction d’ambassadeur avant de le menacer ainsi que son père Zaccaria des foudres les plus terribles. Il les fait adopter malgré la résistance d’une importante minorité du Sénat qui conserve son soutien au clan Barbaro. Le conflit, que Noëlle-Laetitia Perret reconstitue au jour le jour grâce à l’exploitation de registres inédits, s’envenime fortement : le pape refuse de se dédire ; le Sénat prend des mesures de plus en plus dures ; quant à Ermolao, soutenu par tout son clan, il fait mine d’être désolé de cette nomination qu’il n’a pas voulue mais qu’il ne peut refuser ; ce n’est pas la pompe qu’il recherche mais seulement la possibilité de se livrer tranquillement aux études. Innocent VIII meurt le 25 juillet 1492 et Alexandre VI lui succède deux semaines plus tard. En dépit des tracasseries qui l’affligent – auxquels s’ajoute la mort de son père le 29 novembre 1492 – Ermolao rédige et publie les *Castigationes plinianaes et in Pomponium Melam* qui passent pour sa meilleure œuvre. La situation se dénoue brutalement lorsque Ermolao meurt de la peste le 24 ou le 25 juillet 1493. Le sénat de Venise, après encore quelques péripéties, parvient à obtenir d’Alexandre VI la nomination du candidat qu’il n’avait pu faire retenir en 1491.

Curieuse affaire que cette bataille au sujet du patriarcat d'Aquilée qui révèle à la fois d'étonnantes fractures au sein d'une classe dirigeante vénitienne, moins soudée qu'elle ne voudrait en donner l'impression, l'enjeu que représente cette ancienne principauté ecclésiastique passée relativement récemment sous la coupe vénitienne, l'exacerbation des luttes en Italie à la veille de l'intervention française.

Ce n'est pas le moindre intérêt du livre de Noëlle-Laetitia Perret que de ne pas s'être limité à la reconstitution minutieuse de cette affaire mais de l'avoir aussi mise en relation avec la rédaction d'un traité d'ambassadeur par Ermolao Barbaro. Quand Ermolao a-t-il rédigé ce *De officio legati*? À coup sûr après son ambassade milanaise mais avant ou après son ambassade romaine, avant ou après sa nomination au patriarcat? Étrange est en tout cas l'insistance qu'Ermolao met sur le devoir d'obéissance absolue de l'ambassadeur vis-à-vis de son mandataire comme s'il devait masquer le lourd reproche qui pesait sur lui d'avoir utilisé ses fonctions dans son intérêt personnel. Aucun élément ne nous permet cependant de trancher entre ces différentes hypothèses, comme le souligne Noëlle-Laetitia Perret. Cela n'empêche pas le traité d'Ermolao Barbaro d'être un jalon important dans l'avènement d'une diplomatie professionnelle au seuil du Moyen Âge et de l'époque moderne, entre le modèle médiéval des ambassades *ad hoc* et celui de la fonction d'ambassadeur comme office permanent. Et comme ce traité est rédigé dans un latin fort difficile, l'on ne peut qu'être reconnaissant à Noëlle-Laetitia Perret et André Schneider d'en donner une traduction française élégante et sûre.

En refermant ce livre, le lecteur se demandera sans doute qui était vraiment Ermolao Barbaro? L'érudit hors pair que seul l'amour des lettres guidait? L'humaniste qui n'aspirait qu'à l'amitié de ses pairs, aux joies de la conversation épistolaire avec eux? Le philosophe qui affiche son dédain pour l'agitation médiocre de ce bas monde? Le représentant austère et désintéressé de la chose publique qui met à son service les qualités intellectuelles et morales qu'il a acquises? Ou bien un ambitieux qui savait parfaitement se mouvoir dans les méandres de la vie politique vénitienne et se placer avantageusement dans la course aux honneurs? Un homme qui s'accroche coûte que coûte au titre prestigieux de patriarche d'Aquilée qu'il a su obtenir du pape? Le représentant d'un clan puissant qui exploite le prestige du jeune prodige pour pousser ses pions dans les instances dirigeantes de la République?

Nous ne pouvons trancher entre ces différentes possibilités, mais, après tout, n'est-ce pas précisément en révélant les masques derrière lesquels

l'homme choisit de se dissimuler, et pourquoi il le fait, que l'on découvre vraiment ce qu'il est et, peut-être, les contradictions qui le traversent ? C'est à cette enquête passionnante que Noëlle-Laetitia Perret invite le lecteur à participer en suivant sa belle reconstitution de la carrière météorique d'Ermolao Barbaro.

Jean-Marie Moeglin

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Introduction

«... *paganus et spontis meae sum. Duos agnosco dominos, Christum et litteras; caetero sum liberrimus, quamquam sic quoque multo liberior.*»¹

«... *je suis païen² et ne dépends que de moi-même. Je ne reconnais que deux maîtres : le Christ et les lettres. Pour le reste, je suis libre, et plus libre encore me rend cette servitude.*»

Ces mots concentrent les conflits intérieurs d'Ermolao Barbaro (1454-1493), figure marquante de l'humanisme italien de la seconde moitié du xv^e siècle et représentant parmi les plus emblématiques de la diplomatie vénitienne. Cet homme incarne à lui seul une histoire vénitienne à la fois érudite et diplomatique. En le suivant dès son plus jeune âge, nous chercherons à comprendre comment cette personnalité complexe, multiforme et étonnante à plusieurs égards, s'enracine et évolue dans le contexte de l'Italie de la fin du *Quattrocento*. Quel est son milieu familial, social et culturel? Quelles sont les figures marquantes qui contribuent à son éducation et à sa formation? Quelles sont ses motivations d'érudit, d'ambassadeur? Peut-on distinguer l'homme de lettres et le patricien? Quels sont ses doutes? Ses certitudes? Quand et comment les exprime-t-il? Quels sont les moments marquants de son parcours de diplomate? Comment conçoit-il la fonction de l'ambassadeur? Comment s'appuie-t-il sur son expérience personnelle pour

¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae, Orationes et Carmina*, ed. critica a cura di Vittore Branca, 2 vol., Florence, Bibliopolis Libreria Editrice, 1943, ici «LXXVI – Ad Arnolfo di Bost» (13 février 1486), vol. 1, p. 96.

² Ce terme de *paganus* est à comprendre ici au sens de «civil», en opposition à «militaire» (*miles*).

définir des préceptes généraux sur le métier d'ambassadeur? Pour tenter de répondre à cet ensemble de questions, nous nous sommes immergée dans la littérature qui lui a été consacrée ainsi que dans ses propres écrits, à commencer par sa vaste correspondance et son traité précurseur, le *De officio legati*. Nous chercherons à tirer profit d'une grande variété de textes: réflexions philosophiques, politiques, documents de la pratique (issus, en particulier, de la chancellerie vénitienne), œuvres littéraires, correspondances, traités. Ces écrits émanent de la plume d'Ermolao mais aussi de celles de papes, monarques, princes, doges, ambassadeurs, poètes, philosophes, écrivains, sénateurs, amis, familiers, etc. Nous avons ainsi tenté de rassembler différentes pièces, en partie déjà connues, d'un «dossier» aussi riche que complexe. Faire dialoguer les sources nous a paru constituer le meilleur moyen d'approcher cet homme que tout semble éloigner de l'historienne penchée sur son dossier.

Avant de préciser les contours de notre enquête, quelques brèves considérations historiographiques s'imposent pour situer les perspectives que nous avons souhaité adopter dans ce livre. Le parcours comme l'œuvre d'Ermolao Barbaro ont suscité l'attention des historiens depuis longtemps. Parmi les travaux fondateurs figure le *De historicis latinis* de l'humaniste hollandais Gerardus Joannes Vossius (1577-1649), paru à Amsterdam en 1627, dont l'œuvre a été complétée par Apostolo Zeno (1668-1750)³. Parmi les études fondatrices figure également celle de Jean-Pierre Niceron parue en 1731⁴. Zeno et Niceron se sont appuyés sur d'anciens fonds d'archives et sur d'autres sources telles que les observations rapportées par le bénédictin Jean Mabillon⁵. En 1761, Angelo Maria Querini s'est également intéressé à l'ambassadeur vénitien dans son ouvrage *Tiara et purpura veneta*⁶. Malgré leur ancienneté, ces textes, auxquels il convient d'ajouter les contributions de Giovanni Degli Agostini⁷, Giammaria Mazzuchelli⁸ et

³ Dans ses *Dissertationi Vossiane di Apostolo Zeno: cioè giunte e osservazioni intorno agli storici italiani che hanno scritto latinamente, rammentati dal Vossio, nel III. Libro de Historicis Latinis*, imprimées par Giambattista Albrizzi à Venise en 1752. On retrouve le chapitre consacré à Ermolao Barbaro dans le tome 2 paru en 1753, pp. 348-403.

⁴ NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, Briasson, 1731, t. XIV, pp. 1-34.

⁵ MABILLON Jean, *Iter Italicum litterarium dom Johannis Mabillon et dom Michaelis Germain... annis 1685 et 1686*, Luteciae Parisiorum, apud Vam E. Martin, J. Boudot et S. Martin, 1687, pp. 203-204.

⁶ QUERINI Angelo Maria, *Tiara et purpura veneta ab anno 1379 ad annum 1759 Serenissimae Reipublicae Venetae a civitate Brixiae dicata*, Brixiae, Joannes-Maria Rizzardi, 1761, p. 104.

⁷ DEGLI AGOSTINI Giovanni, *Notizie istorico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori veneziani*, Venise, presso Simone Occhi, 1752, pp. 229-256.

⁸ MAZZUCHELLI Giammaria, «Ermolao Barbaro», in: *Gli Scrittori d'Italia cioè notizie storiche e critiche intorno alle vite, e agli scritti dei letterati italiani*, vol. 2, parte 1, Brescia, Giambattista Bossini, 1758, pp. 256-264.

Stickney Trumbull⁹, fournissent des renseignements précieux sur la vie d'Ermolao. Ils appartiennent cependant à une première historiographie qui a marqué d'une manière décisive l'ensemble des travaux postérieurs, jusqu'au xx^e siècle. Plusieurs études sont parues qui ont permis une actualisation des connaissances, à l'exemple de la biographie d'*Almorò* – c'est ainsi que les Vénitiens l'appelaient – par Arnaldo Ferriguto¹⁰ et d'un article de Giuseppe Dalla Santa consacré aux circonstances du séjour romain d'Ermolao en 1492¹¹. Les travaux d'Emilio Biggi¹², Margaret King¹³, Michela Marangoni et Manlio Pastore Stocchi¹⁴ ont également apporté des contributions notables. Pourtant, les études de Vittore Branca, parues dès les années 1940, marquent un véritable tournant dans l'attention portée à Ermolao Barbaro. Son édition critique des lettres, discours et poèmes d'Ermolao¹⁵ a permis d'éclairer d'un jour nouveau cet auteur et son contexte. La recherche s'est poursuivie et développée, notamment à travers les travaux de Luigi Banfi¹⁶, Bruno Nardi¹⁷, Pio Paschini¹⁸, Eugenio Garin¹⁹ et Paul Oskar Kristeller²⁰.

⁹ STICKNEY Trumbull, *De Hermolai Barbari vita atque ingenio*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1903.

¹⁰ FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro: l'alta cultura del settentrione d'Italia nel 400, i "sacri canones" di Roma e le "sanctissime leze" di Venezia*, Venezia, [a spese della Società], 1922.

¹¹ DELLA SANTA Giuseppe, «Una vicenda della dimora di Ermolao Barbaro a Roma nel 1492», in: CIPOLLA Carlo, SABBADINI Remigio, LEICHT Pier Silverio, *Scritti storici in memoria di Giovanni Monticolo*, Padoue, Ferrari, 1922, pp. 223-228.

¹² BIGI Emilio, «Barbaro Ermolao (Almorò)», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto dell'Enciclopedia italiana, 1964, pp. 95-96.

¹³ KING Margaret L., «Ermolao Barbaro», in: *Venetian Humanism in an Age of Patrician Dominance*, Princeton, Princeton University Press, 1986, pp. 322-323.

¹⁴ MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio (éd.), *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996.

¹⁵ BARBARO Ermolao, *Epistolae...* La bibliographie de V. Branca sur Ermolao Barbaro, que nous mentionnerons au fil de notre étude, est d'une abondance remarquable. Pour une vue d'ensemble de ses recherches, nous renvoyons à REINISCH SULLAM G. (éd.), *Bibliografia degli scritti di Vittore Branca*, Florence, Olschki, 2007.

¹⁶ BANFI Luigi, «Ermolao Barbaro, Venezia ed il patriarcato di Aquileia», *Nuova Antologia di Lettere, Arti e Scienze* 466, 1956, pp. 421-428.

¹⁷ NARDI Bruno, «Letteratura e cultura veneziana del Quattrocento», in: *La civiltà veneziana del Quattrocento*, Florence, Sansoni, 1956.

¹⁸ PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento. Ermolao Barbaro – Adriano Castellesi – Giovanni Grimani*, Rome, Facultas Theologica Pontificii Athenaei Lateranensis, 1957.

¹⁹ GARIN Eugenio, *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, Florence, Sansoni, 1961.

²⁰ KRISTELLER Paul Oskar, «Un codice padovano di Aristotele postillato da Francesco ed Ermolao Barbaro: il manoscritto Plimpton 17 della Columbia University Library», *Studies in Renaissance Thought*, 1948, pp. 337-353.

Plus spécifiquement, le *De officio legati* d'Ermolao a fait l'objet d'une attention particulière. Son œuvre est régulièrement mentionnée dans les études consacrées à l'histoire de la diplomatie et du droit. On retient le plus souvent son rôle pionnier : précurseur, Ermolao considère l'ambassadeur comme un officier public, délégué non plus pour une mission ponctuelle mais de longue durée, auprès d'un gouvernement dont il s'engage à surveiller l'évolution politique en prévenant autant que possible, par la négociation, tout conflit militaire. Comme nous le verrons, Ermolao contribue ainsi à tracer les contours d'une nouvelle forme de diplomatie qu'il incarne lui-même lors de ses missions à Milan (1488-1489) et à Rome (1490-1491). Dans une perspective d'histoire du droit, Patrick Gilli a rappelé la place occupée par le *De officio legati* dans les traités juridiques italiens du xv^e siècle²¹. Dante Fedele en a souligné l'originalité dans son étude consacrée au statut juridique de la fonction de l'ambassadeur dans le développement de la diplomatie moderne (xiii^e-xvii^e siècles)²². Le contexte plus spécifiquement politique et culturel dans lequel s'inscrit le *De officio legati* se trouve également au cœur des études proposées par Garrett Mattingly²³, Maria Luisa Doglio²⁴ et Riccardo Fubini²⁵, Pio Paschini²⁶, Arnaldo Ferriguto²⁷, Jan Rothkamm²⁸ ou encore Douglas Biow qui en a souligné le caractère « *patriotic, patrilinear and practical* »²⁹. On soulignera ici l'importance, pour la présente étude,

²¹ GILLI Patrick, « La fonction d'ambassadeurs dans les traités juridiques italiens du xv^e siècle : l'impossible représentation », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CXXI, 2009, pp. 173-187.

²² DANTE Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (xiii^e-xvii^e siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Baden, Nomos (Studien zur Geschichte des Völkerrechts 36), 2017.

²³ MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Londres, Jonathan Cape, 1955.

²⁴ DOGLIO Maria Luisa, « Ambasciatore e principe. L'*Institutio legati* di Ermolao Barbaro », in : *Miscellanea di studi in onore di Vittore Branca*, vol. 3, Florence, Olschki, 1983, pp. 297-310.

²⁵ FUBINI Riccardo, « L'ambasciatore nel xv secolo: due trattati e una biografia (Bernard de Rosier, Ermolao Barbaro, Vespasiano da Bisticci) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CVIII.2, 1996, pp. 645-665.

²⁶ PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, pp. 11-42.

²⁷ FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro...*

²⁸ ROTHKAMM Jan, *Three Speeches by Venetian Ambassadors 1433-1486*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2016.

²⁹ BIOW Douglas, « Fathers and Sons: Ermolao Barbaro's *Trattato* as the *Ritratto* of the Resident Ambassador », in : BIOW Douglas (éd.), *Doctors, Ambassadors, Secretaries: Humanists and Professions in Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, pp. 108-120.

des travaux de Bruno Figliuolo³⁰, Stefano Andretta³¹ et Isabella Lazzarini³², consacrés au développement du modèle diplomatique dans l'Italie du début de l'époque moderne, évoquant également la figure d'Ermolao. Nous nous référerons à ces travaux en cherchant à enrichir les perspectives déjà abordées d'une analyse approfondie de la correspondance et des archives vénitienes encore peu étudiées.

Le *De officio legati* a fait l'objet d'une première édition partielle par le cardinal Angelo Maria Querini dans son ouvrage, *Tiara et purpura Veneta*, paru à Rome en 1750³³ (rééd. à Brescia en 1761). En 1906, Vladimir Hrabar en a proposé une édition, elle aussi partielle et peu fiable, sur la base d'un seul manuscrit (vat. lat. 5392)³⁴. L'édition critique établie par Vittore Branca, en 1969³⁵, est celle que nous utilisons dans notre étude et sur laquelle nous nous fondons pour l'établissement de notre traduction française. La description que ce dernier a faite des dix manuscrits qui nous ont transmis le *De officio legati* atteste, comme nous le verrons, la diffusion de cette œuvre, la plus importante parmi la production littéraire d'Ermolao³⁶. Bien que le *De officio legati* ait déjà fait l'objet d'une traduction italienne établie par Luigi Bobuschi³⁷ et parue en 2014, et d'une traduction anglaise par Gareth William en 2023³⁸, il nous a semblé nécessaire de proposer une version française de ce traité, afin de faciliter davantage encore l'accessibilité d'une littérature insuffisamment connue au-delà d'un cercle de spécialistes. Le latin d'Ermolao s'inscrit dans le

³⁰ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista: Ermolao Barbaro ambasciatore della Serenissima e il De officio legati*, Naples, Guida, 1999.

³¹ Notamment: ANDRETTA Stefano, *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Binklink, 2006.

³² LAZZARINI Isabella, *Communication and Conflict. Italian Diplomacy in the Early Renaissance, 1350-1520*, Oxford, Oxford University Press, 2015. Sur les interactions entre le système politique italien et le développement de la diplomatie aux XIV-XVI^e siècles, nous renvoyons également à l'ouvrage suivant: FUBINI Ricardo, *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo Il Magnifico*, Milan, Franco Angeli, 2002.

³³ QUERINI Angelo Maria, *Tiara et purpura Veneta Romae ante annos viginti pennicilli opificio adumbrata: in aula majori aedium cardinalis tit. S. Marci appositis tantum nominibus pontificum, et cardinalium Venetorum nunc aucta istorum elogiis ex Ciaconiano opere depromptis novisque ad haec adnotationibus in publicum prodit*, Romae, Ex typographia Antonii de Rubeis apud Pantheon, anno jubilaei MDCCL [1750], pp. 99-104.

³⁴ HRABAR Vladimir, *De legatis legationibusque tractatus varii*, Tartu, Mattiesen, 1906, pp. 65-70.

³⁵ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati*, ed. critica a cura di Vittore Branca, Florence, Olschki (Nuova collezione di testi umanistici inediti o rari 14), 1969, pp. 159-170.

³⁶ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 25-47.

³⁷ ROBUSCHI Luigi, «Il *De officio legati* di Ermolao Barbaro ed il pensiero politico nelle Venezia di fine '400», *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze Lettere ed Arti* 172, fasc. I-II, 2013-2014, pp. 257-301.

³⁸ GARETH Williams, *Ermolao Barbaro's On Celibacy 3 and 4 and On the Duty of the Ambassador*, Londres, Bloomsbury Academic, 2023.

style de l'humanisme, fondé sur le modèle du latin classique, cicéronien : il est à la fois soigné, élaboré et allusif. C'est une langue imprégnée de l'usage de la rhétorique³⁹ et difficilement accessible aux non-latinistes.

La correspondance d'Ermolao

Près de deux cents lettres d'Ermolao nous sont parvenues, à travers de nombreux manuscrits, qui ont fait l'objet d'une précieuse édition par Vittore Branca en 1943⁴⁰. Comme ce dernier l'a relevé, Ermolao avait probablement l'intention de rassembler sa correspondance en un véritable *corpus*, en vue de sa publication. Il ne réalisa cependant jamais ce projet. Sa famille s'en chargea à son décès, notamment son frère Daniel et, très probablement aussi, son fidèle secrétaire Thomas Didymus Zenoteles⁴¹. Le manuscrit, conservé sous la cote 1415 de la Biblioteca statale de Lucca (xv^e siècle)⁴², témoigne de leur volonté de servir la mémoire d'Ermolao. La collection des 114 lettres rassemblées dans ce manuscrit, la plus importante parmi les manuscrits recensés par Vittore Branca, semble avoir été constituée sur la base des documents épistolaires laissés par Ermolao à sa mort⁴³. Parmi l'ensemble de ces lettres se trouvent quelques rares autographes⁴⁴.

³⁹ FUMAROLI Marc, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses universitaires de France, 1999, ainsi que RIZZO Silvia, «Il Latino nell'Umanesimo», in: ASOR ROSA Alberto (éd.), *Letteratura italiana*, vol. 5: *Le Questioni*, Turin, Einaudi, 1986, pp. 379-408.

⁴⁰ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*

⁴¹ ZORZI Niccolò, «Un feltrino nel circolo di Ermolao Barbaro. Il notaio Tommaso Zanetelli, alias Didymus Zenoteles, copista di codici greci (c. 1450-1514)», in: PELLEGRINI Paolo (éd.), *Bellunesi e Feltrini tra Umanesimo e Rinascimento. Filologia, erudizione e biblioteche. Atti del Convegno di Belluno, 4 aprile 2003*, Rome, Padoue, Antenore, 2008, pp. 43-106.

⁴² Ce manuscrit serait passé de la famille Barbaro aux mains de Battista Nani (entre 1635 et 1678) puis, après 1711, dans la collection de Zan Antonio Ruzzini. Voir à ce sujet: *Inventario Battista Nani* n° 327: «Epistole Hermolai Barb.i segnato A Epistole iocose, et Politice»; n° 328: «Epistole eiusdem metri[ce]».

⁴³ «Il Barbaro dovette lasciare - con tutta probabilità in casa sua - il materiale per una raccolta di lettere, già predisposto ma non ordinato: e fu riprodotto in seguito senza sicuri criteri logici o cronologici. Le divisioni in libri sono del tutto empiriche, a meno che rispecchino aggruppamenti provvisori o meccanici in cui l'autore era venuto collocando quei suoi scritti. Riprova assai convincente di tale ipotesi è l'apparire nel cod. di Lucca solo di epistole anteriori alla partenza di Ermolao per Roma», BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, p. LI.

⁴⁴ Deux autographes en grec (Biblioteca Nazionale Marciana, cod. greco X 34 et Bibliothèque nationale de France, grec 3056) et un en latin (Vatican, Biblioteca apostolica, vat. lat. 3966). Vittore Branca a encore mis en évidence des notes marginales autographes dans le manuscrit Palatino greco 73. La lettre, contenue dans le manuscrit Vatican, Biblioteca apostolica, vat. lat. 5911 – corrigée de la main d'Ermolao – a également valeur d'autographe, voir à ce sujet: DILLER Aubrey, «The Library of Francesco and Ermolao Barbaro», *Italia medioevale e umanistica* 6, 1963, pp. 253-262. Voir aussi: VENDRUSCOLO Fabio, «Un voluttuoso dessert di Ermolao Barbaro: postille autografe al

La correspondance d'Ermolao revêt un caractère politique et public. Il rédige selon les codes protocolaires et stylistiques de la tradition rhétorique humaniste. Sa correspondance s'inscrit dans une pratique désormais courante de l'activité érudite et diplomatique⁴⁵. Ermolao rédige ses lettres comme le faisait avant lui son grand-père Francesco, pour servir le prestige de Venise, avec l'idée que ces correspondances seraient largement lues⁴⁶. À travers ses lettres, Ermolao ambitionne de présenter – et même d'incarner – les modèles philologiques, rhétoriques et philosophiques de cette nouvelle culture humaniste à laquelle il appartient⁴⁷. Le style de ses lettres s'inspire de modèles se rapportant à des horizons antiques : Cicéron avant tout, mais aussi Sénèque et Pline le Jeune. Cette correspondance, échangée avec les plus grands érudits de son temps, constitue à la fois un signe essentiel d'appartenance à une culture humaniste – dans une dimension d'autoreprésentation – et un puissant instrument de sociabilité. Comme le relève Clémence Revest, « *c'est par la lettre que l'on se définit, se reconnaît et s'admire mutuellement. D'abord, l'échange de lettres, comme les humanistes le disent souvent eux-mêmes, est le signe visible de l'amitié. [...] l'échange épistolaire fonctionne comme un critère de reconnaissance mutuelle : il démontre les qualités de chacun et le dialogue qui s'instaure symbolise le lien qui unit les épistoliers.* »⁴⁸

Vat. Barb. Gr. 214 », in : DI BRAZZÀ Fabiana et al., *Le carte e i discepoli. Studi in onore di Claudio Griggio*, Udine, Forum, 2016, pp. 175-187.

⁴⁵ «Diplomazia edita. Le edizioni delle corrispondenze diplomatiche quattrocentesche», in *Bullettino dell'istituto storico italiano per il medio evo* 110, 2008, pp. 1-143. Voir également les deux contributions d'Isabella Lazzarini : LAZZARINI Isabella (éd.), « Scritture e potere. Pratiche documentarie e forme di governo nell'Italia tardomedievale (secoli XIV-XV) », *Reti Medievali Rivista* 9.1, 2008 ; LAZZARINI Isabella (éd.), « I confini della lettera. Pratiche epistolari e reti di comunicazione in Italia tra tardo medioevo e prima età moderna. Giornata di studi, Isernia, 9 maggio 2008 », *Reti Medievali Rivista* 10.1, 2009.

⁴⁶ BARBARO Francesco, *Epistolario, La raccolta canonica delle « Epistole »*, édité par Claudio Griggio, Florence, Olschki, 1999.

⁴⁷ À propos de la correspondance humaniste et du rôle de l'épître comme forme caractéristique de l'humanisme, voir : RÜEGG Walter, *Cicero und der Humanismus: formale Untersuchungen über Petrarca und Erasmus*, Zurich, Rhein-Verlag, 1946, en particulier le chapitre 3 : « Die literarischen Formen des Gesprächs », pp. 39-65. Ainsi que : PEROSA Alessandro, « Sulla pubblicazione degli epistolari degli umanisti », in : *La pubblicazione delle fonti del Medioevo europeo negli ultimi 70 anni (1883-1953)*, Relazioni al Convegno di Studi (Roma, 14-18 aprile 1953), Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1954, pp. 327-338 et GRIGGIO Claudio, « Dalla lettera all'epistolario. Aspetti retorico-formali dell'epistolografia umanistica », in : CHEMELLO Adriana (éd.), *Alla lettera: teorie e pratiche epistolari dai greci al Novecento*, Milan, Edizioni Angelo Guerini, 1998, pp. 83-107.

⁴⁸ REVEST Clémence, « Au miroir des choses familières : les correspondances humanistes au début du xv^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CXIX.2, 2007, pp. 447-462, p. 456.

Au sein de cette société de savants, les lettres d'Ermolao, avec celles de Politien, font figure, comme le souligne Vittore Branca, de véritables manifestes :

I carteggi del Barbaro e del Poliziano sono davvero - come scrive la Marx - l'immagine speculare di un'avanguardia intellettuale che si costituisce all'interno della loro cerchia proprio attraverso la comunicazione epistolare: fino a configurare in qualche modo quella "respublica letteraria" europea già vagheggiata ai tempi del Concilio di Costanza da Francesco Barbaro. Beroaldo, Pico e Donà, Antiquario e Panteo, Faccino e Bernardo Bembo e Paolo Cortese, Fosforo e Galateo e Battista Guarino, Merula e Giorgio Valla e Crinito, Ugolino Verino e Jacopo Volterrano ne costituiscono i più assidui protagonisti e attori in Italia⁴⁹.

La lecture de la correspondance d'Ermolao nous permettra de pénétrer un imaginaire collectif, un système de représentation et aussi une manière d'être au monde qui lui est propre, certes, mais qu'il partage avec les humanistes de son temps. Sa correspondance s'inscrit dans un « programme » animé par la conviction que l'individu, ses interrogations, ses expériences personnelles possèdent une valeur intrinsèque et universelle⁵⁰. Si la correspondance d'Ermolao lui permet de célébrer l'humanisme vénitien et la grandeur de la Sérénissime, elle est aussi pour lui l'occasion de mettre en scène son entourage, son action, son existence et ses états d'âme. À travers une écriture à vocation littéraire et largement codifiée, les lettres d'Ermolao mettent en scène ses pensées et, parfois, ses tourments. Sa correspondance témoigne à la fois d'une écriture quotidienne et d'un modèle qu'il participe à façonner, celui d'un idéal de culture et de vie d'hommes en société.

Une première partie de notre étude consistera donc à suivre Ermolao au fil des différentes étapes de sa vie et dans ses introspections. Tout en gardant à l'esprit les enjeux identitaires de la production écrite humaniste, nous observerons les éléments qui retiennent son attention : son propre caractère, sa relation au sacré, ses études, les liens qu'il entretient avec ses proches et ses engagements diplomatiques. Ses échanges épistolaires révèlent ses intérêts, ses prises de position et surtout ses préoccupations

⁴⁹ BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile, fede religiosa, entusiasmo filologico, presperimentalismo scientifico », in: *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998, pp. 136-137.

⁵⁰ MESNARD Pierre, « Le commerce épistolaire comme expression sociale de l'individualisme humaniste », in: *Individu et société à la Renaissance*, Bruxelles, Paris, Presses universitaires de Belgique, Presses universitaires de France, 1967, pp. 17-31.

d'érudit mais aussi d'homme issu d'une famille engagée depuis plusieurs générations dans la vie publique vénitienne. Ermolao compte parmi ses aïeux nombre de sénateurs, ambassadeurs, gouverneurs, généraux et procureurs. Sa correspondance est marquée par le souci qui l'habite de perpétuer dignement ce lignage. Le poids de cette tradition familiale le guide dans ses choix. Nous chercherons donc à comprendre comment Ermolao considère cette parenté, comment il se situe par rapport à elle, au prisme des codes protocolaires et stylistiques de sa correspondance.

Nous chercherons à saisir ce milieu complexe dans lequel il évolue. Par sa naissance patricienne, il appartient à la classe dirigeante. Une société faite de distinctions multiples au sein de laquelle l'identité sociale s'élabore selon plusieurs facteurs : l'ancienneté, la richesse, l'influence, le prestige familial et aussi le degré d'érudition à mesure que l'élite patricienne s'imprègne de culture humaniste. Unie pour célébrer la grandeur et la gloire de Venise, cette aristocratie n'en est pas moins, comme nous le constaterons, déchirée par des luttes de partis et de clans.

Une fois son parcours éclairé, nous chercherons à comprendre comment Ermolao évoque et s'appuie même dans son *De officio legati* sur son expérience diplomatique, ses doutes et même ses maladroites, pour définir les normes du parfait ambassadeur. Nous mettrons en évidence la part essentielle qu'occupent ses observations personnelles dans le modèle normatif qu'il contribue à élaborer dans son traité. Les souvenirs qu'il évoque livrent d'ailleurs aux chercheurs quelques indices sur la chronologie de rédaction qui pose, encore aujourd'hui, un certain nombre de questions non résolues. Nous observerons comment Ermolao, à la lumière de sa propre expérience, cherche à définir et à concilier les qualités morales et les compétences indispensables au métier d'ambassadeur. Sous sa plume, les ambassadeurs se distinguent des autres envoyés diplomatiques. Ils ne sont plus de simples porte-parole, mais se voient chargés d'un « office » qui exige un savoir-faire et un savoir-être spécifiques.

Les orationes

Tout au long de son parcours politique et diplomatique, Ermolao est amené à prononcer des discours solennels. Au contraire de sa correspondance, il ne semble pas avoir eu l'intention de les regrouper en vue d'une éventuelle publication. Après sa mort, ses proches se sont avant tout occupés de son œuvre philosophique et philologique. Une attention particulière a donc été

portée à ses œuvres inédites qui firent l'objet d'éditions posthumes aux dépens de ses écrits davantage liés à ses activités politiques, à l'image de ses discours. Les circonstances conflictuelles qui ont marqué la fin de son parcours au service de la Sérénissime et la disgrâce qu'a connue sa famille (nous en verrons les raisons) sont probablement à l'origine «*del naufragio quasi completo delle orazioni del Nostro*»⁵¹. Vittore Branca a édité les quatre discours, parmi tant d'autres certainement perdus, qui nous sont parvenus :

1. L'éloge funèbre de Nicolo Marcello rédigé en 1474 : *In funere Nicolai Marcelli Venetiarum Principis Hermolai Barbari patricii veneti oratio*⁵² ;
2. Le discours prononcé en l'honneur de René de Lorraine en 1483 : *Prosphonematica Oratio in adventu Renati Ducis dicti Lotoringiae ab Hermolao Barbaro habita pro nomine, III Idus Aprilis MCCCCLXXXIII*⁵³ ;
3. Le «Discours aux disciples» (22 novembre 1484) : *Hermolai Barbari oratio ad discipulos quom coepit Aristotelem domi suae profiteri... MCCCCLXXXIII, Venetiis, x cal. decembris*⁵⁴ ;
4. Le discours prononcé pour l'empereur Frédéric III et son fils Maximilien I^{er} à Bruges le 3 août 1486 (qui nous est parvenu dans deux versions) : *Oratio Hermolai Barbari, Zachariae Filii, Legati Veneti, ad Friedericum Imperatorem et Maximilianum Regem Romanorum, Principes Invictissimos*⁵⁵.

Nous avons retenu ces discours dans la mesure où ils nous informent sur les circonstances de leur rédaction et sur l'implication politique et diplomatique d'Ermolao dans la vie civile vénitienne, italienne et européenne.

Les archives politiques et diplomatiques du pouvoir vénitien

Les documents publics qui émanent des différentes assemblées politiques vénitienes du xv^e siècle (conservées à l'Archivio di Stato di Venezia), en particulier les registres des délibérations du Sénat, du Grand Conseil et

⁵¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., p. XCVIII.

⁵² BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 2, pp. 99-103.

⁵³ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., pp. 104-107.

⁵⁴ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., pp. 107-109.

⁵⁵ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., pp. 110-120.

du Conseil des Dix, constituent de précieuses sources d'informations sur Ermolao. À travers ces écrits, parfois entre les lignes, nous saisissons le regard que portent sur lui les autorités vénitiennes : Ermolao est apprécié, loué, remercié, mais aussi sévèrement jugé. Les résultats des délibérations du Sénat et du Conseil des Dix permettent de mesurer le soutien qui lui est accordé, comme l'opposition qui lui est témoignée. Ermolao se trouve au cœur de longs – et souvent vifs – débats qui laissent transparaître les concurrences qui agitent la classe dominante, en particulier lors de son élection comme patriarche d'Aquilée, en mars 1491. Les discussions à son propos s'enchaînent, parfois au jour le jour, donnant lieu à des rapports, des instructions, des notes et lettres soumises à l'approbation de l'assemblée. La lecture des sources publiques du gouvernement vénitien, en particulier des *registri secreti* du Sénat (au nombre de 135 pour la période 1401-1630), croisée avec celle des documents que les archives de Milan et du Vatican ont conservés, nous permet de retracer l'histoire mouvementée d'un ambassadeur et, à travers lui, celle de l'histoire fondatrice de la diplomatie vénitienne.

Malheureusement, les incendies dévastateurs du palais des Doges, survenus en 1574 et en 1577, ont détruit une partie des archives vénitiennes, nous privant d'une portion importante des séries relatives aux *dispacci* et aux *relazioni* du xv^e siècle, parmi lesquelles devaient certainement se compter des documents en lien avec les activités diplomatiques d'Ermolao⁵⁶. Nous y aurions probablement fait quelques lectures intéressantes...

L'ensemble des sources dont nous avons souhaité tirer parti sont présentées au cours du texte dans la version française que nous avons établie ; les textes en latin avec notre traduction juxtaposée se trouvent en deuxième partie du présent ouvrage⁵⁷.

⁵⁶ « *Had it not been for the tragic loss of relations and dispatches the Venetian diplomatic records for the fifteenth century might be not only excellent, but unapproachable in richness* », QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation on Ambassadors*, Genève, Librairie Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance LXXXVIII), 1966, p. 49. Comme l'a rappelé ce dernier, depuis 1268, les ambassadeurs vénitiens étaient tenus par la loi de remettre un rapport aux autorités, au plus tard 15 jours après leur retour de mission. Au moins depuis 1425, ces rapports finaux – *relazioni* – devaient être soumis par écrit. Ils étaient ensuite enregistrés par la chancellerie du doge.

⁵⁷ Nous tenons à remercier André Schneider, professeur honoraire de langue et littérature latines de l'Université de Neuchâtel. Nos longues et passionnantes discussions, menées depuis 2014, autour d'interrogations linguistiques, historiques, philologiques, philosophiques, symboliques, nous ont permis d'établir les traductions présentées dans cette étude.

PREMIÈRE PARTIE

UN PARCOURS DE VIE ENTRE LETTRES ET DIPLOMATIE

Chapitre I

L'horizon social, politique et culturel italien et vénitien à la fin du xv^e siècle

En premier lieu, il convient de souligner les spécificités de l'environnement politique, social et intellectuel dans lequel Ermolao évolue. On comprendra ainsi mieux l'originalité de son parcours et la signification de ses choix d'homme, d'érudit et de diplomate au service de la République.

1. Le fragile équilibre de l'Italie au xv^e siècle

Dans l'Italie de la seconde moitié du xv^e siècle, les réseaux d'alliance se font et se défont au gré des menaces internes et externes⁵⁸. La paix de Lodi, signée le 9 avril 1454 entre Venise et Milan, au lendemain de la chute de Constantinople, a toutefois institué un équilibre et mis un terme, pour un temps, aux nombreux conflits qui avaient marqué l'Italie de la première moitié du xv^e siècle. Cette paix de compromis, qui limitait les ambitions particulières, fut suivie, le 30 août 1454, par la création de la *Legga italica* – *Ligue italienne pour la paix, la tranquillité de l'Italie et la défense de la sainte foi chrétienne*. Venise, Milan et Florence s'engageaient ainsi à se

⁵⁸ Voir les deux ouvrages d'Isabella Lazzarini : LAZZARINI Isabella, *L'Italia degli Stati territoriali. Secoli XIII-XV*, Rome, Bari, Laterza, 2003, et LAZZARINI Isabella, *Communication and Conflict...*

porter mutuellement secours, pendant vingt-cinq ans, en cas d'agression, et à gagner l'adhésion du pape et du roi de Naples auprès desquels des ambassadeurs furent envoyés. Le pape Nicolas V y souscrivit, voyant le bénéfice à tirer d'une alliance des États italiens contre les Turcs et les condottieres qui menaçaient les territoires du pape. Bien que posant ses conditions, Alphonse V y adhéra également. Une forme d'équilibre s'installa alors qui confirmait les expansions territoriales de Venise et de Milan et entérinait le *statu quo* des autres États de la péninsule. Francesco Sforza renonça ainsi à conquérir l'Émilie et la Romagne tandis que Florence reconnaissait l'existence de Lucques et de Sienne qu'elle n'était pas parvenue à soumettre. Les Aragonais gardaient la main sur le royaume de Naples mais renonçaient à toutes vellétés d'expansion dans les Marches. Plusieurs seigneuries de moindre importance parvinrent ainsi à maintenir leur autonomie, à l'exemple de Mantoue, possession des Gonzague, et de Ferrare, aux mains des Este. Le pape gardait, lui, le contrôle d'une partie importante de l'Italie centrale (Latium, Ombrie, Marches, Romagne et une partie de l'Émilie).

Face aux menaces étrangères que représentaient les grands États européens et, en Orient, l'Empire turc, ce fragile équilibre italien se maintint tant bien que mal durant la seconde moitié du xv^e siècle, sans pour autant qu'il soit mis fin aux vellétés expansionnistes des uns et des autres. Preuve de la fragilité des alliances, les conflits internes à l'un des États perturbaient rapidement l'équilibre institué entre eux. La négociation et la diplomatie prirent, tant bien que mal, le pas sur l'usage des armes. Il en résulta donc en 1454 la création de la Ligue qui fut cependant établie dans un climat de suspicion constant.

Les années 1454-1494, pendant lesquelles Ermolao évolue, sont marquées par l'intervention, toujours plus intrusive, des puissances d'Europe occidentale dans les affaires italiennes : l'Espagne et le Portugal appuient, principalement par leurs flottes, les initiatives napolitaines ; les princes angevins et leurs armées complotent et combattent pour vaincre les rivaux aragonais ; les prélats espagnols, français et allemands acquièrent une influence toujours plus grande dans les conciles apostoliques ; les ambassades de France et d'Espagne se proposent volontiers, parfois avec beaucoup d'assurance, comme médiateurs dans les affaires de la péninsule.

Les années 1478-1492 traduisent particulièrement bien l'impact des affrontements locaux sur les jeux d'alliances des diverses puissances. La guerre de Ferrare (1482-1484), dont nous parlerons encore, est l'un de ces épisodes qui mettent à mal l'équilibre institué en Italie. Venise s'engage en effet, le

1^{er} mai 1482, dans une guerre contre Ferrare pour assurer son contrôle sur cette cité, les routes du Pô et les marais salants de Comacchio. Cette guerre, dans laquelle s'engagent les principales puissances italiennes, met alors au jour les tensions qui déchirent l'Italie, même parmi les alliés présumés.

Cette guerre de Ferrare intervient alors que Venise vient de signer une paix avec l'Empire ottoman, en 1479, au prix de concessions qui affaiblissent sa position au Levant⁵⁹. Son empire maritime demeure cependant puissant. Venise cherche à accroître son pouvoir en privilégiant un juste équilibre géopolitique entre un *statu quo* sur la mer et une domination renforcée sur la Terre Ferme, par le biais des terres conquises⁶⁰. Devenue l'une des principales puissances continentales, Venise a bien l'intention d'intervenir dans la politique péninsulaire avec l'espoir de modifier à son profit les fragiles équilibres mis en place. La fragmentation politique, la concurrence croissante entre les États et les transformations internes des régimes eux-mêmes, qui caractérisent l'Italie du xv^e siècle, s'accompagnent d'une intensification de l'activité diplomatique à laquelle Ermolao va pleinement prendre part.

2. Le régime vénitien et la définition d'une classe politique et sociale

Dans une Italie agitée par des changements de régime constants, Venise apparaît comme un îlot de stabilité institutionnelle, ce qui lui vaut l'admiration des noblesses européennes. Cette stabilité apparente nourrit le « mythe de Venise » qui nous intéressera un peu plus loin dans cet ouvrage. Afin de situer le contexte dans lequel nous allons voir Ermolao évoluer, efforçons-nous d'abord de tracer les contours de ce régime vénitien auquel il appartient. La structure et le fonctionnement des institutions politiques vénitiennes sont complexes et ont évolué avec le temps, au gré des mutations socio-politiques.

La noblesse vénitienne trouve son origine dans les *tribuni* installés dans l'ancienne province byzantine. Ceux-ci laissent la place, vers la fin

⁵⁹ Venise cède un certain nombre de territoires (en Illyrie, Dalmatie, ainsi que les îles grecques d'Eubée et de Lemnos) et accepte de payer, chaque année, la somme de 100 000 ducats et un tribut du même montant aux Ottomans pour s'assurer des privilèges commerciaux en mer Noire.

⁶⁰ Après la conquête des seigneuries de Vénétie, du Frioul et de Lombardie au xv^e siècle, ces terres conquises constituent l'État de Terre Ferme (*Stato da Terra* ou *Domini de Teraferma*) qui, avec le *Stato da Mar* (Venise et son empire maritime), forme la République de Venise.

du XI^e siècle, à des *magnats*. Parallèlement, un certain nombre de familles s'enrichissent dans le commerce. Elles occupent les emplois administratifs et se mêlent aux anciennes familles tribunitiennes, en revendiquant la qualité de « noble ». Progressivement, noblesse et bourgeoisie marchande s'enrichissent ensemble dans les affaires de Venise créant peu à peu un État de fonctionnaires, plus proche de l'exemple byzantin que du modèle féodal. À Venise, l'ancienne noblesse n'est pas constituée, comme ailleurs, de seigneurs féodaux ou de guerriers-chevaliers. Le « noble » est celui qui occupe des emplois publics et siège dans les conseils.

Dès le XII^e siècle, c'est un système complexe de compétences et de contrôles qui s'est peu à peu imposé pour empêcher toute concentration de pouvoir entre les mains d'une seule personne. Depuis 1268, le doge est d'ailleurs élu selon une procédure complexe, en onze étapes, qui a pour but d'éviter toute manipulation électorale⁶¹. De fait, au fil des siècles, le pouvoir du doge, qui symbolise l'unité et l'autorité de l'État, a été considérablement affaibli par diverses dispositions législatives, notamment concernant l'administration des négociations diplomatiques et l'accueil des ambassadeurs étrangers qu'il ne peut recevoir qu'en présence de ses conseillers⁶². La création de conseils, qui finissent par s'imposer, formalise

⁶¹ L'élection a lieu au sein du Grand Conseil. Seuls les nobles âgés de plus de trente ans ont le droit de vote. Selon la procédure, autant de balles que de participants, dont trente sont en or, doivent être placées dans un *capello* (une urne). Chaque membre du Conseil s'approche de l'urne et tire une boule ; ceux qui ont la chance d'en tirer une en or restent dans la salle tandis que les autres sortent. Parmi les trente patriciens sélectionnés par ce premier tirage, il n'en reste que neuf tirés au sort. Réunis sous la forme d'un comité de nomination, ils doivent ensuite nommer quarante personnes. Une fois les quarante patriciens proposés, douze d'entre eux sont tirés au sort. Ils nomment et votent à leur tour vingt-cinq patriciens. Neuf d'entre eux sont ensuite tirés au sort et nomment à leur tour quarante-cinq personnes (réduites à onze par tirage au sort) chargées de nommer onze patriciens. Ce groupe nomme les membres de la dernière commission, soit quarante et une personnes enfermées dans le Palais des doges jusqu'à l'élection du nouveau doge. Jusqu'en 1797, cette procédure, à quelques détails près, demeure pratiquement inchangée. À propos de ce mécanisme complexe, nous nous référons en particulier à l'étude de JUDE DE LARIVIÈRE Claire, « Élection ducal, usages institutionnels et pratiques populaires : le tirage au sort dans la République de Venise », *Participations*, Hors-série, 2019, pp. 215-231.

⁶² Dès 1260, le Grand Conseil refuse au doge le droit d'accueillir tout ambassadeur se rendant à Venise sans consulter le Conseil des quarante. Dès 1314, le doge doit également prêter serment qu'il ne donnera pas d'audience privée aux visiteurs étrangers hors la présence d'au moins quatre de ses conseillers et de deux chefs des Quarante. Des *tractatores*, issus de familles distinctes, dont l'un d'eux doit appartenir aux Quarante, sont engagés pour négocier avec les ambassadeurs en visite à Venise. Pendant la durée de leur engagement, ils sont dispensés de toute autre tâche. En matière de politique étrangère, le rôle du doge est donc limité. Le serment ducal de 1462 engage précisément le doge à ne pas parler d'affaires d'État avec des étrangers et à ne donner d'audience dans son palais qu'en présence de ses conseillers. L'ensemble des fonctionnaires vénitiens est concerné par l'interdiction faite de recevoir, chez soi, des représentants étrangers. Ceux qui transgressent sont punis d'amendes qui peuvent s'élever à 1 000 ducats, se voir confisquer leurs biens, voire exilés. À ce sujet : QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 51.

la séparation d'un groupe social qui parvient à dominer le reste du *populus*. Les familles qui composent ce patriciat vénitien ne sont pas issues d'une ancienne noblesse d'origine féodale ; elles se sont principalement enrichies dans le commerce et les activités artisanales. Peu à peu, ce groupe nobiliaire est parvenu à transformer sa puissance économique et sociale en un statut politique juridiquement reconnu.

Le Grand Conseil ou *Maggior Consiglio*

Le Grand Conseil prend progressivement forme au XII^e siècle, succédant au *Consilium Sapientium*, organe de la Commune de Venise⁶³, initialement composé de 35 puis de 100 conseillers, nommés par trois électeurs choisis par le *concio* (l'assemblée populaire ou *Arengo*). La création du *Maggior Consiglio* formalise les stratégies préalablement mises en œuvre pour imposer la domination sociale et politique d'une élite patricienne.

L'institution d'une république aristocratique héréditaire : la « serrata del Maggior Consiglio » (1297)

S'agissant de l'évolution de ce système institutionnel, l'année 1297, qui voit la « serrata del Maggior Consiglio », autrement dit la « fermeture » ou le « resserrement » du Grand Conseil – sanctionne les développements observés au cours des décennies précédentes⁶⁴. Cet acte institutionnel, à l'initiative du doge Pietro Gradenigo, marque l'institution d'une république aristocratique héréditaire. Dès 1297, seuls les membres des familles qui y ont siégé pendant les quatre années précédentes sont considérés comme éligibles au Grand Conseil, corps législatif suprême et fondement de l'organisation constitutionnelle. Dès 1299, cette loi est même rendue perpétuelle. Cette noblesse de fonction, constituée par l'aristocratie ancienne et les membres des notabilités plus récentes, consolide ainsi sa domination en adoptant une législation qui rend héréditaire l'appartenance

⁶³ À l'image de l'expérience communale de nombreuses autres cités italiennes, Venise est au XII^e siècle une commune. Forte de ce statut, elle négocie son indépendance définitive avec l'Empire byzantin.

⁶⁴ À propos de l'évolution du patriciat vénitien avant la « serrata del Maggior Consiglio » de 1297, voir en particulier : RÖSCH Gerhard, *Der venezianische Adel bis zur Schließung des Großen Rats. Zur Genese einer Führungsschicht*, Sigmaringen, Thorbecke (Kieler historische Studien 33), 1989, p. 131.

au patriciat⁶⁵. Comme l'ont souligné Gerhard Rösch, ou Frederic Lane, la «Serrata» se présente comme un élargissement du *Maggior Consiglio* qui permet le partage du pouvoir entre les plus puissants, indépendamment de leur statut économique.

Tout au long du XIV^e siècle, ce principe héréditaire est confirmé par l'introduction progressive de lois qui permettent d'éviter que des hommes qui n'en seraient pas dignes rejoignent les rangs de la noblesse. Peu à peu, une identité sociale et symbolique de la noblesse prend forme et devient l'objet d'une défense stricte. Des lois sont adoptées en 1319, 1323 et 1376 qui définissent les conditions d'admission au Grand Conseil. Plusieurs critères entrent en ligne de compte parmi lesquels l'âge et la naissance légitime. Au début du XV^e siècle, ce processus, qui vise à préciser une identité collective de la noblesse, est quasi achevé. Tout un appareil législatif fixe l'appartenance au patriciat et distingue désormais nettement les familles nobles reconnues, de l'immense majorité des habitants.

Si le droit de siéger au Grand Conseil se transmet de père en fils, l'âge en limite cependant l'accès. L'entrée des jeunes dans la vie politique passe par la procédure rituelle de la *Balla d'Oro* instaurée en 1319 pour proposer une alternative aux élections comme moyen de sélection des membres du Conseil. Cette cérémonie particulièrement solennelle, qui se déroule selon les pratiques électorales vénitiennes⁶⁶, a lieu, en principe, le jour de la Sainte-Barbe, soit le 4 décembre. Une quarantaine de jeunes nobles sont appelés à participer à un tirage au sort, en présence du Doge. Des boules sont placées dans une urne, dont le nombre correspond à celui des prétendants. Trente boules sont dorées, les autres noires. Les heureux élus, qui tirent la balle d'or, sont admis à siéger au Grand Conseil dès l'âge de vingt ans. Les autres, à moins que le sort ne leur soit favorable lors d'une *Barbarella* suivante, attendent d'avoir vingt-cinq ans pour occuper dans

⁶⁵ Sur la constitution de la classe dirigeante vénitienne, voir, en particulier: LANE Frederic C. «The Enlargement of the Great Council of Venice», in: ROWE J. G., STOCKDALE W. H. (éd.), *Florilegium Historiale: Essays Presented to Wallace K. Ferguson*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, pp. 236-274; CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge: «sopra le acque salse»*, 2 vol., Rome, École française de Rome, 1992, t. I, pp. 383-386; CHOJNACKI Stanley, «In Search on the Venetian Patriciate», in: HALE J. R. (éd.), *Renaissance Venice*, Londres, Faber, 1973, pp. 47-90; MERORES Margarete, «Der grosse Rat von Venedig und die sogenannte Serrata vom Jahre 1297», *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 21, 1928, pp. 33-113; CRACCO Giorgio, *Società e stato nel medioevo veneziano (secoli XII-XIV)*, Florence, Olschki (Civiltà Veneziana Studi 22), 1967.

⁶⁶ Sur l'usage du tirage au sort dans les pratiques électorales vénitiennes, nous renvoyons ici à l'étude de HARIVEL Maud, «Le tirage au sort dans la République de Venise», *Mélanges de la Casa de Velázquez* 49.2, 2019, pp. 323-329.

l'assemblée le siège auquel, par leur naissance, ils ont droit. Un sentiment de déception et de frustration anime ceux dont les espoirs ont été déçus année après année, ceux que Sanudo désigne d'ailleurs comme les *tristi*, et qui se voient relégués au statut de patricien de seconde zone. En pratique, ce rituel de la *Balla d'Oro*, dont la procédure est encore précisée par le Grand Conseil en 1414, fait de l'hérédité patrilinéaire la clé de voûte du régime patricien. Pour Stanley Chojnacki, les procédures qui encadrent la pratique de la *Balla d'Oro* se présentent, dans les dispositifs de surveillance qu'elles contribuent à établir, comme une seconde *Serrata*⁶⁷. Cet auteur souligne également comment ce rituel participe pleinement à la redéfinition du statut patricien et de son idéologie politique⁶⁸. Cette intégration précoce des jeunes gens au sein du gouvernement témoigne de la volonté des autorités d'exercer sur eux une forme de surveillance et de contribuer ainsi à discipliner des forces potentiellement perturbatrices. Plus largement, ces pratiques manifestent la volonté de l'État vénitien de s'impliquer et d'exercer un contrôle toujours plus marqué dans les sphères politiques, économiques mais aussi, et surtout, sociales.

Ce resserrement toujours plus marqué autour de l'identité patricienne vénitienne, amorcé lors de la première *serrata*, et dont témoigne le rituel de la *Balla d'Oro*, se poursuit tout au long du xv^e siècle. Ce souci de protéger et d'authentifier la transmission héréditaire autour de laquelle se construisent les lignages, trouve son apogée au début des années 1500 avec l'adoption de lois exigeant l'enregistrement des naissances et des mariages nobles dans ce que l'on nomme les *Libri d'Oro*⁶⁹. Comme l'a déjà souligné Robert Finlay, une fois franchie la barrière de l'éligibilité, les membres des familles politiquement ambitieuses, ou économiquement nécessiteuses, sont inévitablement entraînés dans des stratégies familiales concurrentes et des manœuvres de faction⁷⁰. Les relations au sein du patriciat sont loin d'être harmonieuses. Bien que sur un pied d'égalité d'un point de vue juridique, cette noblesse n'en est pas moins traversée par des

⁶⁷ CHOJNACKI Stanley, «La formazione della nobiltà dopo la Serrata», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 641-725, pp. 681 et suiv.

⁶⁸ CHOJNACKI Stanley, *Women and Men in Renaissance Venice. Twelve Essays on Patrician Society*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, voir en particulier le chapitre 11 : «Political Adulthood: Adolescence and Gender», pp. 227-243.

⁶⁹ CHOJNACKI Stanley, «Social Identity in Renaissance Venice: the Second Serrata», *Renaissance Studies* 8.4, 1994, pp. 341-358.

⁷⁰ FINLAY Robert, *Politics in Renaissance Venice*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1980.

lignes de partage en fonction de son ancienneté, de sa fortune et de son influence. Parmi ces éléments distinctifs, l'ancienneté s'impose comme élément déterminant. L'antagonisme principal s'exprime entre, d'une part, les *case vecchie*, les plus anciennes maisons nobles vénitienne et, d'autre part, les *case nuove*. Parmi les anciennes familles, on compte notamment les Contarini, Morosini, Badoer, Tiepolo, Michieli, Sanudo, Gradenigo, Memmo, Falier, Dandolo, Polani, Barozzi. Ces lignées se considèrent comme les plus nobles et soulignent leur prestige historique, entretenu par l'historiographie politique et par les grandes fêtes qui célèbrent la grandeur vénitienne. Cette noblesse d'ancienne souche, qui se prévaut d'avoir participé à l'élection du premier doge Anafasto en 697, bénéficie d'un prestige largement reconnu.

Les *case nuove* – à l'image des Marcello, Malipiero et Gritti⁷¹ – ont obtenu leur titre de noblesse entre le XI^e et le XIII^e siècle, notamment pour s'être illustrées dans la répression de la conspiration Tiepolo-Querini, une crise majeure que la classe dirigeante vénitienne a traversée en 1310⁷². Les Grisoni, Agadi, Addoldo comptent parmi la quinzaine de familles qui se sont distinguées lors de la répression de cette conspiration. Dans ce contexte de définition des institutions et des groupes sociaux, la famille Barbaro, comme celle des Trevisan, appartient, quant à elle, aux *case novissime*, au nombre de 31, ayant rejoint la noblesse en 1381 en raison de leur engagement – militaire et financier – lors de la guerre contre Gênes⁷³.

Selon Elisabeth Crouzet-Pavan, les patriciens étaient probablement au nombre de 1 500 à la fin du XIV^e siècle. Charles Diehl relève 1 212 noms en 1340; 1 300 noms en 1437; 1 570 noms en 1490; 1 671 noms en 1570⁷⁴.

⁷¹ RAINES Dorit, «Cooptazione, aggregazione e presenza al Maggior Consiglio: le casate del patriziato veneziano, 1297-1797», *Storia di Venezia* – Rivista, I, 2003, pp. 1-64. Les annexes de ce dernier article présentent des listes des familles présentes au sein du Grand Conseil pour la période 1297-1797. Voir également: TODESCO Maria-Teresa, «Andamento demografico della nobiltà veneziana allo specchio delle votazioni nel Maggior Consiglio (1297-1797)», *Ateneo Veneto* 176, 1989, pp. 119-164.

⁷² La conspiration de Baiamonte Tiepolo et Marco Querini, en 1310, est l'une des rares tentatives vénitienne de conquête du pouvoir par une faction qui se lève contre le doge Pietro Gradenigo. Comme le souligne Fabien Faugeron, vingt-huit familles nobles de Venise participent à la conjuration, soit une sur cinq y prend part avec au moins un de ses membres. L'expérience marque les esprits et en devient même constitutive de la conscience civique vénitienne: chaque année, une procession célèbre le souvenir de la répression. Cette conjuration est également à l'origine de la création d'un tribunal d'exception, le Conseil des Dix (Consiglio dei Dieci), qui devient le symbole de la puissance de l'État vénitien. FAUGERON Fabien, «L'art du compromis politique: Venise au lendemain de la conjuration Tiepolo-Querini (1310)», *Journal des savants* 2, 2004, pp. 357-421.

⁷³ LAZZARINI Vittorio, «Le offerte per la guerra di Chioggia e un falsario del 400», *Nuovo archivio veneto* 4, 1902, pp. 202-213.

⁷⁴ DIEHL Charles, *La République de Venise*, Paris, Flammarion, 1985, p. 98.

En 1527, si l'on en croit la liste établie par Marin Sanudo (1466-1536), 2 570 hommes siègent au Grand Conseil, issus de 144 maisons. L'ensemble du patriciat, qu'il soit issu d'anciennes ou de nouvelles familles, partage le même statut légal quelles que soient son ancienneté, son influence ou sa situation économique. Unie face à la loi, et dans la célébration de la grandeur de Venise, cette noblesse n'en est pas moins déchirée par des tensions internes qui s'accroissent avec le temps. Comme Stanley Chojnacki l'a bien souligné, la classe dirigeante présente deux facettes distinctes : d'une part, l'ordre et la prospérité qui s'expriment à travers la magnificence publique de fêtes grandioses qui célèbrent l'État vénitien ; d'autre part, le revers de la médaille que trahissent les discordances et les conflits qu'il faut contenir « *pour assurer la prospérité qui, d'une manière ou d'une autre, profite à tous les nobles, qu'ils soient riches ou pauvres, jeunes ou vieux, hommes ou femmes, appartenant ou non à un ancien lignage* »⁷⁵.

Les familles de noblesse récente, telle celle des Barbaro, ne peuvent pas se réclamer du même prestige historique que les *case vecchie* « *dont la fierté et les prétentions à la supériorité politique irritent* »⁷⁶. En 1486, un conflit entre ces deux entités déclenche une crise politique révélatrice des dissensions internes au patriciat. La question porte sur la dignité du doge dont l'importance symbolique et le prestige demeurent considérables. Les familles d'anciennes souches veulent élire au dogat l'un des leurs, Bernardo Giustian. Ils n'y parviennent pas et les tensions s'exacerbent au sein du patriciat. Les *case vecchie* ne bénéficient plus de l'influence qui a pu être la leur. Au début du XVI^e siècle, elles ont perdu leur suprématie incontestée au sein du gouvernement même si elles bénéficient toujours d'un capital symbolique non négligeable. La preuve : les 29 doges élus entre 1382 et 1612 sont tous, sans exception, issus d'une famille de noblesse récente. Les *case vecchie* continuent, certes, à exercer une influence importante au sein du gouvernement en occupant des fonctions de premier plan au sommet de l'État vénitien. Comme le précise encore Stanley Chojnacki, il s'agit de souligner la relative « nouveauté » des 19 familles dont sont issus les doges élus durant la période indiquée. Dix d'entre elles appartiennent à la classe dirigeante depuis le XII^e siècle et

⁷⁵ CHOJNACKI Stanley, « La grande famille des nobles », in : BRAUNSTEIN Philippe (éd.), *Venise 1500. La puissance, la novation et la concorde : le triomphe du mythe*, Paris, Éditions Autrement, 1993, pp. 178-199, ici p. 179.

⁷⁶ CHOJNACKI Stanley, « La grande famille des nobles... », p. 180.

sept autres depuis l'époque de la *Serrata*, soit aux alentours de 1300⁷⁷. Ces maisons récentes, à l'image de celle des Barbaro, disposent d'une richesse considérable. Par son prestige et l'influence exercée, la lignée d'Ermolao appartient, au sein de la noblesse rassemblée dans le Grand Conseil, à un noyau plus restreint, composé d'une centaine de personnes (représentant vingt ou trente familles). Cette élite de l'élite exerce une mainmise sur les hautes fonctions gouvernementales ce qui provoque de vives rancœurs.

Tensions et concurrences marquent donc cette noblesse de fonction en apparence unie. Les hostilités sont parfois vives et s'expriment politiquement, notamment lors des élections où certains n'hésitent pas à monnayer leur voix. Le parcours d'Ermolao s'inscrit précisément dans cette société vénitienne faite de solidarités et de concurrences. Il appartient à cette noblesse de fonction qui, malgré ses rivalités, se partage la responsabilité de la gestion de l'État. Assuré de son monopole politique et économique, le patriciat vénitien s'est doté d'une idéologie et d'une éthique communes. Peu à peu, il a élaboré les conditions de légitimation de sa propre souveraineté politique, en cultivant des pratiques sociales et culturelles, un mode de vie et la production de discours qui justifient sa supériorité sociale et politique.

Les coulisses et le fonctionnement électoral au sein du Grand Conseil

Le Grand Conseil pourvoit à peu près huit cents offices (selon le nombre estimé par James C. Davis pour la fin du xv^e siècle)⁷⁸, auxquels sont liés un salaire et une série de bénéfices matériels⁷⁹. La durée de ces mandats est de trois à six ans, au maximum, afin d'assurer une alternance régulière dans l'exercice du pouvoir. Dès 1270, l'attribution des différents offices se déroule, comme pour l'élection du doge, par tirage au sort. Ce système entraîne par conséquent un nombre important de sessions électorales que Frederic C. Lane décrit comme «*un tirage d'une loterie, d'où chacun*

⁷⁷ CHOJNACKI Stanley, « La grande famille des nobles... », p. 184.

⁷⁸ DAVIS James C., *The Decline of the Venetian Nobility as a Ruling Class*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, Studies in Historical and Political Science, Series LXXX, 1962, p. 22. Étant donné qu'il était possible de cumuler les fonctions, ce dernier estime qu'environ quatre à cinq cents nobles étaient élus. Un cinquième des nobles éligibles occupait ainsi un emploi public.

⁷⁹ Andrea Da Mosto a dressé la liste complète de ces offices pour lesquels une élection était organisée au sein du Grand Conseil, dans : DA MOSTO Andrea, « L'Archivio di Stato di Venezia », *Bibliothèque des Annales Institutorum* » I, 1937, pp. 31-33.

pouvait sortir avec le “gros lot” pour lui ou l’un de ses amis»⁸⁰. Dès le xv^e siècle, des élections ont lieu le dimanche et le mardi, en parallèle aux autres décisions et lois qui font l’objet de votes. Tentons, quelques instants, de nous représenter comment se déroulent ces élections politiques dans la République de Venise auxquelles Ermolao participe à titre de membre du Grand Conseil et du Sénat.

L’attribution des magistratures est effectuée selon une minutieuse procédure électorale fixée au XIII^e siècle (et qui demeurera identique jusqu’à la chute de la République en 1797). Les membres du Grand Conseil sont assis sur de longs bancs, disposés le long de la salle, les uns en face des autres. L’ordre d’avancement de chaque rangée de bancs fait l’objet d’un premier tirage au sort. Autant de balles blanches que de personnes présentes ont été placées dans le *capello*, dont quarante dorées. Celui qui tire une boule d’or la remet immédiatement au conseiller qui contrôle l’urne, afin que ce dernier puisse vérifier l’inscription codée et s’assurer qu’elle n’a pas été contrefaite. Puis, il extrait, d’une seconde urne, une autre boule. Si celle-ci est dorée, il devient électeur. Si un proche parent a déjà été désigné électeur, il est alors exclu du tirage au sort⁸¹. Les groupes ainsi formés se retirent pour délibérer dans une salle fermée à clé par un notaire désigné (et menacé de graves sanctions s’il transmet une quelconque information aux électeurs). Par ordre décroissant d’âge, les électeurs tirent au sort dans une urne des boules numérotées de un à neuf, ou parfois douze, (selon une liste préalablement préparée de postes vacants). Le membre de la commission qui tire un numéro donné obtient le droit de nommer un candidat au poste correspondant. Ce processus, que nous ne faisons ici que résumer⁸², se déroule indépendamment dans chacun des quatre comités de nomination (certains postes mineurs ne nécessitent que deux commissions de nomination). Il ressort finalement les noms de quatre candidats pour chaque poste qui sont soumis pour votation aux membres du Grand Conseil. Les électeurs n’ont pas le droit de participer au suffrage, ni de

⁸⁰ LANE Frederic, *Venise, une république maritime*, Paris, Flammarion, 1985, p. 352.

⁸¹ Certaines familles patriciennes cherchent par conséquent à nouer des alliances matrimoniales basées sur le nombre de votes que les branches féminines de l’époux ou de l’épouse peuvent apporter lors d’une élection. Voir à ce sujet : RAINES Dorit, « La dote politica della sposa nei giochi di potere del patriziato veneziano (XVI-XVIII secoli) », in : RAINES Dorit, BALDINI Udo, BRIZZI Gian Paolo (éd.), *Amicitiae pignus. Studi storici per Piero Del Negro*, Milan, Unicopli, 2013, p. 409. Sur l’ampleur que peut prendre la fraude électorale, et sur la législation qui tente de la limiter, on se référera ici, une fois de plus, à l’étude inégalée de QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*

⁸² Concernant les subtilités du processus, nous renvoyons aux descriptions détaillées de QUELLER Donald E., *The Venetian Patriciate. Reality versus Myth*, Urbana-Chicago, University of Illinois Press, 1986, en particulier pp. 51 et suiv.

prendre la parole. Lorsque tous les candidats à un poste donné ont quitté la chambre, les votations prennent place. Deux jeunes traversent chaque rangée de bancs en portant des urnes spécialement conçues, les *bussuli*, qui renferment deux compartiments, un vert et un blanc, accessibles par une seule ouverture. En introduisant sa main dans le dispositif, on pouvait faire tomber secrètement une balle dans l'un ou l'autre compartiment. Le secret était encore assuré par l'utilisation de boules de laine – ballote – comme bulletins de vote, de sorte que le bruit de la chute ne révélait rien du vote⁸³. Chaque noble introduit sa main dans l'urne, laissant tomber la boule dans le compartiment blanc pour un vote positif, vert pour un vote négatif. Une fois le vote terminé, les urnes sont apportées vers l'estrade sur laquelle siège le doge et vidées dans deux bols, un blanc pour les votes positifs et un vert pour les négatifs. Les conseillers ducaux dénombrent ensuite les votes. La candidature de celui qui obtient le plus grand nombre de votes positifs est « approuvée », pour autant que ce nombre constitue la majorité de l'ensemble du Grand Conseil. Si aucun des quatre candidats n'obtient la majorité, le processus est annulé et l'élection est reportée à une réunion suivante du Grand Conseil.

Dans cette course aux offices, les nobles les moins fortunés s'efforcent d'obtenir des postes mineurs pour assurer leur subsistance. Les patriciens plus prospères peuvent être tentés de faire avancer leur carrière lors des élections aux offices les plus prestigieux (sénateur, procureur de San Marco, membre du Conseil des Dix). Ces fonctions suscitent des jalousies entre les différents partis, cercles de familles ou encore groupes de dirigeants, donnent lieu à d'âpres luttes politiques entre clans et à des tentatives d'instrumentalisation⁸⁴.

Les bénéfices ecclésiastiques comptent également parmi les opportunités particulièrement intéressantes qui peuvent s'offrir à une famille soucieuse de son prestige et de s'assurer un revenu souvent plutôt intéressant. Certes,

⁸³ Comme le précise Maud Harivel, certains membres du Grand Conseil pouvaient être tentés de cacher quelques balles de réserve dans les longues manches de leurs robes patriciennes. Dès 1628, ces petites balles seront peintes de différentes couleurs, tirées juste avant les votations, « *il devenait ainsi plus difficile d'emporter suffisamment de ballotes de chaque couleur avant le vote* », HARIVEL Maud, « Le tirage au sort dans la République... ».

⁸⁴ Les ambitieux et les fortunés achetaient tout bonnement les voix de leurs congénères indigents. Cette pratique était si répandue que l'on appela ceux qui vendaient leur voix les *Svizzeri*, c'est-à-dire les Suisses, par référence aux troupes de mercenaires suisses qui combattaient alors dans les guerres d'Italie. Mais ces *Svizzeri* étaient parfois capables de s'organiser de façon suffisamment efficace pour empêcher les hommes d'État les plus influents de se faire élire si ces derniers ne les payaient pas. Lors des élections du Grand Conseil, la voix de l'aristocrate le plus démuné a la même valeur que celle de l'homme le plus riche de Venise. Voir : CHOJNACKI Stanley, « La grande famille des nobles... », p. 189.

la nomination à une charge ecclésiastique, qui relève de la curie papale, n'est pas compatible avec un engagement au service de l'État. Le Sénat s'octroie toutefois le droit de proposer un candidat au souverain pontife. Les ambassadeurs envoyés à la curie papale semblent particulièrement tentés, si l'on en croit Donald Queller, de solliciter des bénéfices de l'Église, pour eux-mêmes ou pour leurs proches⁸⁵. Déjà en 1238, le Grand Conseil a légiféré en la matière pour éviter que des ambassadeurs ne se voient attribuer des faveurs sans l'autorisation préalable du doge, de la majorité de ses conseils et des Quarante. La question semble faire l'objet de préoccupations récurrentes puisque de nouvelles lois sont votées en 1303⁸⁶, puis en 1305⁸⁷, et encore en 1403, 1482, 1483 et 1487⁸⁸. Tous ces textes insistent sur l'interdiction formelle faite aux représentants de la République de recevoir un quelconque émolument, bénéfice ou dignité de la part des souverains auprès desquels ils sont envoyés. Toute faveur doit être déclarée à la Seigneurie, ainsi que les voies par lesquelles elle a été obtenue. De plus, aucun bénéfice d'une valeur supérieure à cent ducats ne peut être consigné sans l'autorisation du Sénat⁸⁹. Les dispositions prises concernant les cadeaux offerts aux ambassadeurs témoignent des mêmes préoccupations : si, ailleurs, on admet que les présents reçus par les émissaires leur appartiennent, ce n'est pas le cas à Venise. Le souci de prévenir tout conflit d'intérêts prévaut. Nous insistons ici sur cette question car elle sera précisément au cœur des troubles qui entoureront les actions d'Ermolao en tant qu'ambassadeur à Rome.

⁸⁵ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 42.

⁸⁶ « *Cum poneret pars quod non possit committi Ambaxatoribus ituris ad dominum papam aliqua petitio specialis persone ad faciendum domino papa, nec ipsi possent petere per se nec per alios ab ipso domino papa, et alia pars foret quod staret firmum. Captum fuit stare firmum* », Maggior Consiglio, Magnus, 54v, 3, 3 octobre 1303, cité ici d'après QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, doc. 11, p. 62.

⁸⁷ « *Quod aliquis ambaxator qui decetero ibit ad aliquas partes pro Comune Venetiarum non possit ullo modo vel ingenio tractare de recipiendo vel habendo pro se vel pro aliis aliquam provisionem, donum seu gratiam ab illis Dominis vel Communibus ad quos pro ambaxatoribus transmittentur sub pena dupli eius quod deberent recipere vel habere seu recipent contra ad quod dictum est vel valorem eius quod recipent vel habent, et sic extra de omnibus Regiminibus, officiiis et consiliis usque ad quinque annos. Et si consilium est contra etc.* », Maggior Consiglio, Magnus, 94r (95r), cité ici d'après QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, doc. 12, pp. 62-63.

⁸⁸ Voir le texte de la loi cité par FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro...*, pp. 447-448.

⁸⁹ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 188.

Le « broglio » ou comment concilier les intérêts familiaux et civils

Une législation importante est déployée pour éviter la fraude qui accompagne les élections au Grand Conseil, comme au Sénat. La pratique du tirage au sort, qui prévaut comme nous l'avons vu lors des élections, a précisément pour but non seulement de limiter la fraude, mais également de contenir les luttes de factions et « *contribue, à sa manière, à stabiliser l'aristocratie et à pacifier les rapports de force et les passations de pouvoir* »⁹⁰. L'interdiction de toute campagne électorale, aussi vaine soit-elle, doit également permettre de réduire les affrontements possibles entre clans, les votes partisans et les stratégies qui permettent à une famille de s'affermir collectivement. Le minutieux mécanisme électoral que nous avons décrit plus haut a ses coulisses : le « broglio ». Les patriciens participent à une cérémonie officieuse, mais non moins importante à l'ombre des colonnes de la « *piazza del broglio* », située devant le Palais des Doges, où se trouvait d'abord un potager (un « *brolo* » en vénitien) qui lui donna son nom. Avant chaque élection, les patriciens ont l'habitude de se réunir dans cet espace de manœuvre et de négociation informelles pour y solliciter les votes de leurs concitoyens. La famille passe au premier plan, puis les amis. L'étole posée sur l'avant-bras, les candidats potentiels expriment officieusement leurs ambitions politiques auprès de leurs pairs. Les patriciens ont ainsi l'occasion de s'informer sur les qualités des uns et des autres. Pour autant, tout n'est pas permis sur le « broglio ». Un patricien doit faire preuve de décence et éviter la corruption par l'argent ou toute autre forme de pression qui serait cause de disgrâce. Soulignons encore que le « broglio » est d'autant plus important que toute campagne électorale est interdite : se déclarer candidat revient à faire preuve d'ambition et l'ambition individuelle est précisément perçue comme un vice puisque seul l'intérêt collectif doit prévaloir. Cette pratique résout donc un profond dilemme en permettant de concilier les intérêts des clans avec ceux de la République.

L'arsenal législatif qui accompagne les procédures électorales ne semble cependant pas empêcher clientélisme, échanges de faveurs et marchandages des voix⁹¹. Certains patriciens n'hésitent pas à faire pression, à conspirer et à verser des pots-de-vin pour obtenir les postes

⁹⁰ HARIVEL Maud, « Le tirage au sort dans la République... », p. 329.

⁹¹ « *In spite of all the laws on the subject, some of which have been omitted here, the Ten complained in 1472 that many went from bench to bench and followed the urns asking for votes and making promises, and, what was much worse, threatened those who wished to follow their conscience* », QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 69.

souhaités. Pour Donald E. Queller, ces comportements reflètent l'autre face du mythe. La tradition historiographique a longtemps considéré cette élite vénitienne comme vertueusement tournée vers les seuls intérêts de la communauté alors que «*the Venetian patricians [...] were in no way uniquely selfless in their willingness to serve the state*»⁹². Les lois votées par le Grand Conseil, et les nombreuses instructions du Sénat, pour limiter la fraude, ne doivent cependant pas être considérées comme les indicateurs d'une inconduite généralisée des patriciens. Ces mesures laissent surtout transparaître les tensions qui s'expriment à Venise, comme ailleurs, entre l'idéologie prônée par le patriciat vénitien et les comportements individuels de ses membres⁹³. Malgré ses défauts, cette élite patricienne qui siège au sein du Grand Conseil contribue à construire un régime particulièrement solide et durable. De cette autorité suprême que représente le Grand Conseil émanent toutes les autres institutions.

La Seigneurie

La Seigneurie de Venise (*Serenissima Signoria* ou *Dominium*) est constituée du Doge, du Petit Conseil (*Minor Consiglio*) composé de six conseillers et des trois chefs du tribunal de la *Quarantia* (ou Conseil des Quarante). La Seigneurie préside tous les conseils de la République, à savoir le Sénat, le Grand Conseil, le Conseil des Dix.

Le Conseil des Dix

Le Conseil des Dix (*Consiglio dei Dieci*) a été institué en 1310 comme tribunal d'exception après la conjuration des Tiepolo et Querini contre le doge, afin de défendre les institutions et l'ordre public en préservant le gouvernement des complots et de la corruption. Ce conseil a été rendu définitif en 1355 après l'exécution du doge Marino Falier. Le Conseil

⁹² QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 118.

⁹³ En étudiant les archives des organes législatifs (et non judiciaires), Donald E. Queller dresse avant tout l'histoire des réponses législatives aux manquements d'une partie de l'élite gouvernementale. Voir également les autres travaux qu'il a consacrés à cette question, notamment : QUELLER Donald E., *Two studies on Venetian government*, Genève, Droz, 1977, et QUELLER Donald E., « The Civic Irresponsibility of the Venetian Patriciate », in : HERLIHY David, LOPEZ Robert S., SLESSAREV Vsevolod (éd.), *Economy, Society, and Government in Medieval Italy: Essays in Memory of Robert L. Reynolds*, Kent, Kent State University Press, 1969, pp. 223-235.

des Dix est composé de sept membres de droit (le doge et six conseillers ducaux) et de dix conseillers élus représentant des familles distinctes. Ce Conseil, qui se réunit quotidiennement, est le véritable pouvoir exécutif de la République et dispose de prérogatives très larges⁹⁴.

Le Sénat

Le Sénat, désigné comme le conseil des *Rogati* (ou *Pregadi*) jusqu'à la fin du xiv^e siècle, aurait été institué, selon la tradition, en 1229. Il représente l'organe législatif principal. Ses pouvoirs s'exercent dans plusieurs domaines relevant de la politique étrangère comme des affaires économiques : envoi d'ambassadeurs, instructions aux officiers vénitiens, adjudication des galères marchandes, réglementation maritime, etc. Au xv^e siècle, près de trois cents personnes participent aux sessions du Sénat et environ deux cent trente ont le droit de vote. Un certain nombre de sénateurs peuvent être absents, retenus par d'autres tâches. On admet donc le nombre de soixante-dix voix comme suffisant pour atteindre le *quorum*. Comme l'a relevé Frederic C. Lane, le nombre moyen de participants aux différents suffrages s'élèvent à cent quatre-vingts⁹⁵. Une fois que la session a commencé, seuls les sénateurs de plus de soixante-dix ans peuvent quitter l'assemblée sans l'autorisation formelle de la présidence. Les ordres du jour des séances comprennent la lecture des dépêches reçues, l'audience des envoyés étrangers ou encore la réception des rapports des fonctionnaires. Les sujets discutés ont fait l'objet d'une préparation : aucune proposition ne peut parvenir au Sénat si elle n'a pas été préalablement soumise au Collège des Sages (*Savi Grandi* ou *Savi del Consiglio dei Pregadi*) composé des trois commissions que nous allons mentionner ci-dessous. Une fois les principales questions éclaircies, la Seigneurie se retire, laissant aux *Savii* le soin d'élaborer les détails des motions et, éventuellement, des contre-propositions, à soumettre au Sénat.

Sous le dogat de Lorenzo Celsi, une commission adjointe au Sénat est établie – la *zonta* – qui devient permanente en 1450 et qui compte près de soixante membres. Aux côtés des membres de l'assemblée du Sénat et de la *zonta*, siègent également les membres de droit (le doge et ses conseillers, la *Quarantia*, les hauts magistrats), auxquels peuvent venir encore s'ajouter,

⁹⁴ MACCHI Mauro, *Istoria del Consiglio dei Dieci*, Turin, Aless. Fontana, 1848-1849.

⁹⁵ LANE Frederic, *Venise, une république maritime...*

parmi d'autres, les ambassadeurs de retour à Venise. Trois commissions assistent également le Sénat dans son activité législative pour traiter des questions relevant de politique générale, de réglementation maritime et de l'administration des provinces continentales : il s'agit des six *Savii del Consiglio* ou *Savii Grandi*, des cinq *Savii di Terra Ferma* et des cinq *Savii agli ordini*. Ces trois commissions, agrégées à la Seigneurie, forment le Collège des Sages (*Savi Grandi* ou *Savi del Consiglio dei Pregadi*).

Lors de leurs missions diplomatiques, les ambassadeurs interagissent le plus souvent avec le Sénat. Les échanges épistolaires que nous allons lire, entre Ermolao et le Sénat, illustrent parfaitement le type de dialogue qui prenait place entre les autorités vénitienne et leurs envoyés. Il nous semble judicieux de rappeler ici, au moins dans les grandes lignes, le fonctionnement de cette institution en matière de politique extérieure et les aspects législatifs qui accompagnent l'élection des ambassadeurs.

3. Les dispositions légales entourant l'activité diplomatique

La pratique vénitienne consistant à envoyer des représentants politiques et économiques semble remonter au XII^e siècle. Au XIII^e siècle, les aspects législatifs relatifs aux ambassadeurs et à leurs missions relèvent du ressort exclusif du Grand Conseil. Au cours du XIV^e siècle, le Sénat, probablement parce qu'il se réunit plus fréquemment et sous une forme plus restreinte que le Grand Conseil, assume peu à peu un pouvoir législatif concurrent en la matière. Durant la dernière moitié du XV^e siècle, le Conseil des Dix se saisit également de la question, notamment lorsqu'il s'agit de considérations relatives aux informations que l'ambassadeur est chargé de collecter. Ces trois conseils légifèrent donc sur les mêmes sujets, simultanément et parfois conjointement. Aux XIII^e et XIV^e siècles, Venise élabore une série de lois (sous une forme qui se fixera au XVI^e siècle) qui définissent peu à peu l'activité diplomatique en général et les différents aspects d'une mission en particulier, depuis l'élection et le départ de l'ambassadeur jusqu'à l'obligation de la *relazione* finale. Une grande majorité des dispositions légales concernent non seulement les élections, mais aussi, comme nous le verrons, le financement des représentations diplomatiques.

L'élection d'un ambassadeur par le Sénat : un « cadeau empoisonné » ?

Dans l'attribution des offices, qu'il s'agisse d'une magistrature inférieure ou d'une fonction prestigieuse d'ambassadeur, la subordination des intérêts particuliers à celui de l'État prévaut. Quiconque se voit désigner pour une tâche accepte et s'exécute. Un refus expose à une lourde amende et à l'impossibilité d'accéder à une autre charge. Certaines fonctions sont rentables. D'autres, comme celle d'ambassadeur, peuvent entraîner d'importantes dépenses et présenter de graves dangers en raison des guerres, des épidémies et de la présence de brigands sur les routes. Par conséquent, même si une ambassade peut être l'occasion de développer un réseau de relations, de recevoir des lettres de recommandation élogieuses et de probables faveurs, un patricien peut être tenté de s'y soustraire, les honneurs de la fonction ne compensant pas, le plus souvent, ses inconvénients.

À Venise, les missions diplomatiques, aussi pénibles soient-elles, font partie intégrante du *cursus honorum* pour ceux qui aspirent à occuper de hautes fonctions au sein de la République. Les candidats à une ambassade sont désignés et élus par le Sénat, selon une procédure relativement simple appelée *scrutinio*. Celle-ci consiste à proposer au vote les noms des candidats préalablement choisis par chaque sénateur. Tous votent ensuite pour ou contre chaque nom. Afin d'éviter des fraudes, la pratique du tirage au sort est parfois préférée, notamment lorsqu'il s'agit d'élire des membres des Quarante⁹⁶. Au sein du Sénat, comme au Grand Conseil, l'obtention d'un poste, surtout prestigieux, fait également l'objet de rivalités. Ceux qui cherchent à obtenir des voix en plaidant leur cause risquent de lourdes amendes, l'exclusion et l'inéligibilité. En 1457 d'ailleurs, le Conseil des Dix a pris des mesures pour éviter les échanges de faveurs et les marchandages : avant tout vote soumis au Sénat, quinze sénateurs sont tirés au sort et interrogés individuellement par les chefs des Dix et les avocats de la Commune, sous serment, pour s'assurer qu'ils n'ont pas été préalablement l'objet de pressions. Selon Donald Queller, en 1497, la situation est telle que le Sénat a confié au Grand Conseil l'élection de nombreux postes « *since all the lobbying that occurred prevented the senators from turning their attention to pressing public issues* »⁹⁷.

⁹⁶ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 59.

⁹⁷ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 66.

Le recrutement des représentants diplomatiques pose problème en raison, nous l'avons dit, des efforts que les ambassades nécessitent et des dangers qu'elles peuvent présenter. Cette difficulté n'est pas nouvelle, elle semblait déjà présente au XII^e siècle, et n'est d'ailleurs pas propre à Venise. Pour faire face à ce manque d'enthousiasme, les autorités vénitiennes établissent de nouvelles règles, en 1441 par exemple, qui prévoient la nomination à voix haute d'un ambassadeur à l'intérieur même de sa maison afin d'éviter qu'il ne cherche à fuir. Un décret sénatorial de 1444 exige encore que les personnes choisies pour cette tâche s'en acquittent sous peine d'être exclues de toute fonction (et donc de tout salaire) pendant un an. La sanction de l'exclusion se révélant insuffisante, le Sénat prend de nouvelles mesures et impose, dès 1483, un prêt forcé de dix ducats, inscrit dans les registres tenus par la Seigneurie. Tant que celui-ci n'est pas payé, le noble ne peut être élu à aucune autre fonction⁹⁸.

L'élection d'un ambassadeur peut être l'occasion de porter quelques coups à un ennemi personnel, surtout lorsqu'il s'agit de désigner un ambassadeur pour une mission jugée d'avance ruineuse. Comme le relève Frederic C. Lane, « *les politiciens gênants se voyaient souvent offrir par leurs rivaux ce genre de cadeau empoisonné. S'ils refusaient, ils étaient non seulement mis à l'amende, mais ce refus d'assumer des responsabilités entamait aussi leur popularité. S'ils acceptaient, leurs adversaires pouvaient toujours espérer qu'ils échoueraient.* »⁹⁹ Envoyer un collègue en mission permet également de l'exclure, au moins le temps de son absence, des décisions politiques prises à Venise.

La législation, établie dès la fin du XIII^e siècle, laisse également transparaître des difficultés similaires rencontrées dans l'engagement de *tractatores* chargés de négocier avec les ambassadeurs en visite à Venise. Comme nous l'avons déjà relevé, le rôle du doge est strictement encadré à l'occasion de ses relations avec les envoyés étrangers qu'il ne peut recevoir qu'en présence de ses conseillers. La liberté du doge est limitée par le Conseil des Quarante ou ses chefs, puis par le Sénat. Dès 1451, il est même interdit aux fonctionnaires vénitiens de recevoir chez eux, sans permission de la Seigneurie et sous peine de lourdes amendes, des étrangers ou de traiter avec eux. Cette législation, qui s'affirme avec le temps, répond à la crainte que des informations secrètes soient divulguées.

⁹⁸ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 50.

⁹⁹ LANE Frederic, *Venise, une république maritime...*, p. 352.

Les dépenses et le financement de l'activité diplomatique

Au xv^e siècle, avec l'augmentation des représentations, les lois limitant les coûts se multiplient, de même que l'obligation faite aux ambassadeurs, comme à chaque personne chargée de représenter Venise à l'extérieur, de rendre des comptes régulièrement et sous la forme d'un rapport détaillé présenté, oralement et par écrit, dans les vingt-quatre heures suivant le retour de mission.

En 1371, le Sénat prend notamment des dispositions afin de limiter la taille des ambassades vénitiennes et leurs dépenses (avec une plus grande largesse lorsqu'il s'agit de représenter Venise lors de l'élection d'un pape ou d'un empereur) : l'ambassade ne dépassera pas treize personnes et onze chevaux¹⁰⁰. En 1477, les conditions matérielles d'une ambassade se précisent encore : le nombre de chevaux (huit puis onze et douze en 1483), les salaires de la suite de l'ambassadeur (sénéchal, notaire, chapelain, palefrenier, barbier, domestique) sont clairement définis. Des sommes déterminées sont également prévues pour l'engagement de trompettistes, pour les porteurs de messages, de cadeaux, etc. On limite également le nombre de chariots pour le transport des bagages (six pour l'ambassadeur, deux pour le notaire). Étant donné que l'ambassadeur doit engager ses propres fonds pour mener à bien sa mission – les dépenses dépassent largement les salaires alloués – le Sénat consent à assurer, contre la perte ou le vol, les sommes emportées par les ambassadeurs (jusqu'à deux cents ducats en 1483). Comme le relève Donald Queller, la République « *was far from generous toward its ambassadors* »¹⁰¹.

4. Culture et politique dans la Venise du *Quattrocento*

En ce xv^e siècle, Venise compte parmi les cinq principales puissances en Italie, aux côtés du duché de Milan, du royaume de Naples, de la République de Florence et des États pontificaux¹⁰². La cité de la lagune est l'une des villes les plus riches et les plus densément peuplées d'Occident,

¹⁰⁰ LUTTER Christina, « Politische Kommunikation an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit: die diplomatischen Beziehungen zwischen der Republik Venedig und Maximilian I. (1495-1508) », *Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichte* 34, 1998, p. 54 et suiv.

¹⁰¹ QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation...*, p. 28.

¹⁰² TABACCO Giovanni, « Regimi politici e dinamiche sociali », in : GENSINI Sergio, *Le Italie del tardo medioevo*, Pise, Pacini, 1990, pp. 27-49 et LAZZARINI Isabella, *L'Italia degli Stati territoriali...*

avec une population d'environ 100 000 âmes. D'abord principalement tournée vers l'Orient et la Méditerranée orientale, Venise a cherché, depuis le début du XV^e siècle, à affirmer son engagement dans les enjeux politiques italiens et européens¹⁰³. Comme l'a souligné Luigi Robuschi, cette conquête de la Terre Ferme, menée entre 1405 et 1420, a entraîné des nouveautés politico-administratives :

D'une part, la nécessité d'envoyer des patriciens dans les centres urbains nouvellement acquis pour administrer les finances et la défense a entraîné une augmentation du nombre de nominations ; d'autre part, les exigences découlant du nouveau rôle international que Venise s'est retrouvée à jouer en Italie ont imposé des spécialisations très poussées. En ce sens, la capacité proverbiale du patricien à exercer les magistratures les plus diverses ne suffit plus. On s'est vite rendu compte qu'il fallait structurer les carrières pour certains rôles clés, en particulier pour siéger au Sénat, au Collège et au Conseil des Dix [...]. La structure interne de la classe dirigeante vénitienne évolue progressivement (mais sans achever le processus) vers une forme de gouvernement de plus en plus oligarchique, qui tente d'acquérir (et de conserver) les principales charges laïques et ecclésiastiques, en privant de son pouvoir la plus grande partie du patriciat¹⁰⁴.

La multiplication des ambassades et les dispositifs normatifs qui l'accompagnent coïncident précisément avec l'émergence de l'humanisme et le développement de la culture rhétorique, de l'*ars oratoria*, considérée comme faisant partie intégrante de la formation humaniste. Dès Pétrarque, cette profonde imbrication entre humanisme, culture et diplomatie est

¹⁰³ Sur l'histoire vénitienne, son expansion maritime et terrestre, voir en particulier les ouvrages suivants : LANE Frederic, *Venise, une république maritime...* ; CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015 ; CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge...* ; CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Venise triomphante : les horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 1999 ; HOCQUET Jean-Claude, *Venise au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2003.

¹⁰⁴ ROBUSCHI Luigi, « Il *De officio legati* di Ermolao Barbaro... », pp. 274-275 : « *Da un lato la necessità di inviare nei centri urbani di recente acquisizione dei patrizi per amministrare la finanza e la difesa provocò un aumento degli incarichi; dall'altro le esigenze derivanti dal nuovo ruolo internazionale che Venezia si trovò a ricoprire in Italia imponevano specializzazioni molto elevate. In questo senso la proverbiale capacità di adattamento del patrizio a ricoprire le magistrature più diverse non bastava più. Ci si rese presto conto della necessità di strutturare carriere per alcuni ruoli chiave, in particolare per sedere in Senato, in Collegio e nel Consiglio dei Dieci. [...] L'assetto interno alla classe dirigente veneziana si spostò progressivamente (pur senza portare a termine il processo) verso una forma di governo sempre più oligarchica, che tentò di acquisire (e conservare) le principali cariche laiche ed ecclesiastiche, esautorando la parte più numerosa del patriziato.* »

particulièrement visible et imprègne en profondeur des acteurs majeurs de la diplomatie, en particulier à Venise¹⁰⁵.

À Venise, à cette époque, culture et politique sont fondamentalement liées, plus encore qu'ailleurs. La culture humaniste de la République n'a pas pour acteurs des maîtres, secrétaires ou chanceliers – comme c'est généralement le cas dans les autres cités italiennes. Les promoteurs de l'humanisme vénitien sont précisément les protagonistes de la politique vénitienne, c'est-à-dire les fonctionnaires exerçant au plus haut niveau (ambassadeurs, gouverneurs et capitaines, évêques, etc.). Tout au long du XIV^e siècle, ces personnages sont issus des grandes familles patriciennes vénitiennes telles les Barbaro mais aussi les Trevisan, Zeno, Querini, Barbo, Contarini, Correr, Corner, Donà, Foscarini, Bembo, pour n'en citer que quelques-unes. Leur champ d'action ne se limite donc pas, comme ailleurs, aux écoles, aux chancelleries et aux couvents; ces humanistes sont les acteurs principaux de la vie politique, sociale, culturelle, économique, religieuse et militaire de Venise. À travers plusieurs générations, les membres érudits de ces familles patriciennes s'entretiennent de pair avec les papes, les rois, les princes et seigneurs de leur temps.

Vittore Branca a largement contribué à retracer l'histoire de cet humanisme vénitien, dont il a montré l'autonomie et précisé les contours spécifiques, notamment religieux :

L'humanisme à Venise s'est surtout développé – comme l'ont montré Gilbert Trinkaus et King – comme un effort pour trouver de nouvelles méthodes permettant de renouveler et de renforcer religieusement les visions spirituelles, morales, culturelles et intellectuelles: parce que, comme l'ont récemment écrit Cozzi et Goffen, “*être religieux est la [...] condition indispensable pour ceux qui sont en charge du gouvernement de la République*” et que “*dévotion et politique étaient presque synonymes*”. Alors qu'à Florence et à Rome, entre la fin du XIV^e et le XV^e siècle, les partisans de la nouvelle culture et les défenseurs de l'ascétisme chrétien s'opposaient, à Venise, la nouvelle ferveur culturelle et la ferveur religieuse (jusqu'à la *devotio moderna*) avaient les mêmes défenseurs¹⁰⁶.

¹⁰⁵ BILLANOVICH Giuseppe, *Petrarca e il primo umanesimo*, Padoue, Antenore, 1996.

¹⁰⁶ BRANCA Vittore, «L'umanesimo», in: COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 4: *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 726-727: «L'umanesimo a Venezia si sviluppa soprattutto - come hanno dimostrato Gilbert Trinkaus e la King - quale sforzo di trovare nuovi metodi coi quali rinnovare e rafforzare religiosamente le visioni spirituali morali culturali e intellettuali: perché come hanno scritto recentemente Cozzi e la Goffen "esser religiosi è il requisito [...] indispensabile in coloro che sono preposti al governo

Vittore Branca a également contribué à reconstituer les quatre moments qui selon lui scandent l'évolution de l'humanisme vénitien¹⁰⁷. Une première période se dégage au sein de la chancellerie, qui entoure la Seigneurie, et trouve son apogée dans le cercle des amis de Pétrarque¹⁰⁸. Une seconde période se caractérise à la fois par le développement de nombreuses écoles, dotées de riches bibliothèques, et par l'influence de l'École de San Marco. Une troisième période voit le patriciat bénéficier de l'enseignement philologique et philosophique de ces écoles, gagner en érudition et entrer dans le mouvement humaniste. Un quatrième et dernier temps marque l'ascension ultime de l'humanisme vénitien avec l'engagement non seulement des membres du Grand Conseil, mais aussi de procureurs et d'orateurs de la République comme maîtres à Padoue et à Venise¹⁰⁹. Ces derniers stimulent de manière inédite l'activité typographique vénitienne qui constitue alors le carrefour de la culture humaniste européenne : entre 1469 et 1501, pas moins de deux millions de volumes sont imprimés à Venise¹¹⁰.

della Repubblica" e "la devozione e la politica erano quasi sinonimi". [...] Mentre a Firenze e a Roma tra fine Trecento e Quattrocento si profila una frattura tra fautori della nuova cultura e difensori dell'ascetismo cristiano a Venezia nuovo fervore culturale e fervore religioso (sino alla devotio moderna) hanno gli stessi campioni. » Voir aussi, BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e l'umanesimo veneziano », in : *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 193-212, ainsi que l'article de GARIN Eugenio, « La cultura filosofica del Rinascimento italiano... ». Voir aussi : BRANCA Vittore, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998.

¹⁰⁷ Les travaux de Vittore Branca consacrés à l'humanisme vénitien, encore considéré comme marginal il y a une cinquantaine d'années, ont permis de souligner tout son intérêt et toute sa spécificité.

¹⁰⁸ « [...] il Petrarca aveva meditato a Venezia tre verità: la necessità di riscoprire e di studiare direttamente Platone e Aristotele contro le deformazioni dei traduttori e dei commentatori, il valore della eloquenza e della poesia come supreme forme di umanità cioè come bellezza che è verità, la coscienza che il messaggio cristiano costituisce un armonico completamento e un naturale superamento di quello del mondo antico. Aveva poi - in polemica con la "sofistica dei moderni" - affidato queste tre "degnità" alla cultura veneziana nel suo *De ignorantia* », BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile... », pp. 59-127, ici p. 70. Voir aussi : LAZZARINI Lino, « Francesco Petrarca e il primo umanesimo a Venezia », in : BRANCA Vittore, *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 63-92.

¹⁰⁹ Sur le développement de l'humanisme vénitien, voir aussi : KING Margareth L., *Umanesimo e patriziato a Venezia nel Quattrocento*, vol. 1 : *La cultura umanistica al servizio della Repubblica*, vol. 2 : *Il circolo umanistico veneziano. Profili*, Rome, Il Veltro, 1989. Margareth L. King présente, à la fin de son ouvrage, les portraits de quatre-vingt-douze profils d'humanistes vénitiens (pp. 322-323 celui d'Ermolao) qui reflètent l'importance numérique et sociale du patriciat vénitien sur ce mouvement et, plus particulièrement, le rôle joué par une véritable élite au sein de ce patriciat, à laquelle appartient la famille Barbaro. Voir également : QUELLER Donald E., *Il patriziato veneziano. La realtà contro il mito*, Rome, Il Veltro, 1987 et CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge...*

¹¹⁰ CASTELLANI Carlo, *La stampa in Venezia dalla sua origine alla morte*, Venise, Ferdinando Ongania, 1889.

En s'intéressant aux origines de l'humanisme vénitien, Vittore Branca a encore mis en évidence le rôle premier joué, dès les années 1430-1440, par un groupe de jeunes gens particulièrement cultivés, issus de l'aristocratie et qui s'intéressent au courant humaniste s'exprimant en différents lieux de la péninsule :

Il ne s'agit pas d'un cercle académique comme celui de la Florence médicéenne, ni d'un cercle académique-curial comme celui de la Rome papale, ni d'un cercle de chanceliers-courtisans comme ceux du Milan des Visconti-Sforza ou de la Naples aragonaise. Il s'agit de patriciens autoritaires, moralement et matériellement indépendants, qui subordonnent presque toujours leur activité littéraire au service de l'État, qui consacrent à l'humanité le temps qu'ils peuvent soustraire aux soucis politiques et aux missions diplomatiques [...] Grâce à leur position même, ils peuvent exercer dans la vie civile et sociale, même avec la création d'écoles d'État et même de bibliothèques publiques, cette influence décisive qui, dans la dernière décennie du xv^e siècle, portera l'humanisme vénitien, à côté de l'humanisme florentin, à la tête de l'humanisme italien¹¹¹.

Les générations qui succèdent au premier cercle humaniste contribuent à affermir les spécificités vénitiennes de ce développement. Ermolao Barbaro représente l'une des figures de l'humanisme vénitien les plus marquantes de la fin du xv^e siècle. Le cercle qui l'entoure est composé de Girolamo Donà, Aldo Manuzio, Giorgio Merula, Giorgio Valla, autant de noms que nous retrouverons dans sa vaste correspondance. Parmi ses collaborateurs les plus proches, qui l'accompagnent comme secrétaires, figurent Pontico Faccino et Didimo Zenotele Fertino.

Ermolao appartient donc à cette élite cultivée, solidaire, qui partage des pratiques et des goûts communs, notamment épistolaires, qui lui permettent d'échanger d'égal à égal. Ces patriciens érudits participent directement au gouvernement vénitien qui trouve sa légitimation première dans la continuité

¹¹¹ BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile... », pp. 59-127, ici p. 70: « *Non è un circolo accademico come quello della Firenze medicea, o accademico-curiale come quello della Roma pontificia, o cancelleresco-cortigiano come quelli della Milano visconteo-sforzesca o della Napoli aragonese. Sono patrizi autorevoli, indipendenti moralmente e materialmente, che subordinano quasi sempre la loro attività letteraria al servizio dello stato, che alle umanità dedicano il tempo che possono sottrarre alle cure politiche e alle missioni diplomatiche [...]. Per la loro stessa posizione possono esercitare nella vita civile e sociale, anche con l'istituzione di scuole statali e di biblioteche persino pubbliche, quella decisiva influenza che nell'ultimo decennio del Quattrocento porterà l'umanesimo veneziano, accanto al fiorentino, alla testa di quello italiano.* »

que cette élite assure avec le passé. L'ordre institutionnel incarné par le patriciat vénitien s'inscrit dans une vision plus large qui sert le prestige de Venise : pour lui, les institutions de la cité sont le reflet d'un modèle idéal et participent au « mythe » vénitien. Venise n'est pas seulement perçue comme une cité, une république et un État ; elle symbolise avant tout une idée¹¹². Comme l'a souligné Mario Caravale, ce « mythe » présente les institutions vénitiennes comme un modèle idéal à même de remplir trois objectifs : maintenir la paix et l'harmonie au sein de la cité et donc entre les citoyens ; assurer la stabilité du gouvernement ; défendre sa liberté contre toute incursion interne ou externe¹¹³. Comme l'a souligné Elisabeth Crouzet-Pavan, depuis le début du XI^e siècle, les chroniques cherchent à donner un sens à l'histoire de Venise. Peu à peu émerge un récit imaginaire, avant tout légendaire. La première formulation explicite de ce « mythe » vénitien remonterait à la seconde moitié du XIII^e siècle¹¹⁴, avant la *Serrata del Consiglio* en 1297 qui restreint, on l'a vu, l'accès au Grand Conseil à ceux dont les ancêtres en ont déjà été membres. Les différents aspects de ce mythe vénitien, « *frutto di un'abile operazione di mistificazione politica* »¹¹⁵, continuent d'être largement partagés et promus au XIV^e siècle par une élite en quête de légitimation, soucieuse de garantir la continuité du pouvoir et la souveraineté vénitienne. Dès la fin du XV^e siècle, le mythe de Venise ville-modèle faiblit, comme le souligne Elisabeth Crouzet-Pavan, et « *un processo di desacralizzazione di quest'immagine e tutta la storia di Venezia tende a organizzarsi attorno al suo nuovo successo, quello statuale. Allora inizia il corso del mito costituzionale di Venezia.* »¹¹⁶ C'est désormais davantage le modèle de république idéale, de la liberté originelle de Venise, comme celui de son ancienneté, de l'harmonie des institutions vénitiennes, qui se

¹¹² CROUZET-PAVAN Elisabeth, « Immagini di un mito », in : TENENTI Alberto, TUCCI Ugo (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 4 : *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 579-601 ; GAETA Franco, « L'idea di Venezia », in : ARNALDI Girolamo, PASTORE STOCCHI Manlio, *Storia della cultura veneta*, vol. 3 : *Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, Vicence, Neri Pozza, 1981, pp. 565-641 ; MUIR Edward, *Il rituale civico a Venezia nel Rinascimento*, Rome, Il Veltro, 1984. Voir aussi : QUELLER Donald E., *Il patriziato veneziano...*

¹¹³ CARAVALE Mario, « Le istituzioni della Repubblica », in : ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3 : *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 299-364, et en particulier pp. 299-304.

¹¹⁴ Les historiens s'accordent pour souligner le rôle majeur joué par Martino da Canal dans l'élaboration de ce mythe, dans son œuvre *Les estoires de Venise*, composée entre 1265 et 1275. Voir l'édition de cette œuvre par LIMENTANI Alberto, *Martin da Canal : Les estoires de Venise. Cronaca veneziana in lingua francese dalle origini al 1275*, Florence, Olschki, 1972.

¹¹⁵ CARAVALE Mario, « Le istituzioni della Repubblica... », p. 302.

¹¹⁶ CROUZET-PAVAN Elisabeth, « Immagini di un mito... », p. 593.

développe. « *Tutte le qualità di Venezia discendono dall'eccellenza della sua costituzione. Le successive generazioni dei patrizi umanisti legittimano in questo modo, mediante la politica della loro città, il regime aristocratico che è stato progressivamente instaurato a partire dalla fine del XIV secolo.* »¹¹⁷

Les différents aspects de cette idéologie politique, qui se construit peu à peu, attestent l'attention portée aux difficultés rencontrées par d'autres cités importantes d'Italie, notamment au nord, marquées par de violentes luttes internes entre factions et une forte instabilité de leurs régimes politiques. Cette paix sociale, cette forme de cohésion interne de la noblesse, sa conscience partagée d'œuvrer pour le bien commun, et non pour des intérêts privés, caractérisent la société vénitienne du XIV^e siècle et en font un objet d'admiration dans la Péninsule et au-delà. Épargnées par les soucis de gestion de domaines fonciers et de leurs conflits inhérents, les grandes familles vénitiennes se sont ainsi concentrées sur le développement du commerce et de la production artisanale qui ne pouvaient que profiter d'une forme de solidarité et d'harmonie. Comme l'a encore mis en évidence Mario Caravale, l'historiographie récente a largement discuté des aspects constitutifs de ce « mythe ». Les perspectives et interprétations sont diverses : certaines évoquent l'habileté du patriciat vénitien à faire reconnaître sa légitimité en assurant l'approvisionnement et la défense des droits des citoyens de la cité. D'autres mettent l'accent sur la politique répressive permanente exercée par cette même élite gouvernementale contre toute forme de conspiration¹¹⁸. L'historiographie récente souligne encore le poids exercé par certaines familles puissantes sur d'autres économiquement moins bien dotées, avec les tensions et rivalités que cela pouvait induire. Autant d'observations, parmi d'autres, qui invitent à interpréter avec prudence le modèle idéalisé que véhicule le « mythe » de Venise construit par cette élite qui cherche à légitimer sa position et son action gouvernementale¹¹⁹.

Préparé et appelé à servir la République, à l'image d'Ermolao, le jeune patricien vénitien doit non seulement adhérer naturellement à cette « idée » de Venise, mais également y prendre part. Cet engagement au service de la République ne représente pas seulement un choix « professionnel » mais

¹¹⁷ CROUZET-PAVAN Elisabeth, « Immagini di un mito... », p. 597.

¹¹⁸ CARAVALE Mario, « Le istituzioni della Repubblica... », p. 300.

¹¹⁹ Donald E. Queller a bien montré le contraste entre la réalité des pratiques et le « mythe » dans son ouvrage : QUELLER Donald E., *The Venetian Patriciate...* Voir aussi FINLAY Robert, *La vita politica nella venezia del Rinascimento*, Milan, Jaca Book, 1982, en particulier le premier chapitre : « Mito e realtà nella Venezia del Rinascimento », pp. 33-67.

aussi un devoir public auquel le jeune aristocrate, préparé depuis l'enfance, se sent historiquement destiné. En digne patricien, il se doit de mettre tout son zèle à servir la République, comme l'ont fait ses aïeux avant lui, pour en assurer la continuité¹²⁰. Francesco Barbaro, grand-père admiré d'Ermolao, affirmait d'ailleurs que les patriciens vénitiens étaient avant tout des citoyens: «*Ceux-là seulement sont heureux qui, au milieu d'un peuple libre, s'emploient pour le bien commun, traitent dignement de grandes choses et jouissent d'une réputation de sagesse.*»¹²¹ Cette conception d'un engagement individuel entièrement subordonné au service de l'État se confond avec l'idéologie largement partagée par la classe dirigeante vénitienne.

¹²⁰ ZANNINI Andrea, «L'impiego pubblico», in: COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 6: *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 418-439.

¹²¹ «*Illi fortunati videri qui in libero populo pro communibus comodis laborant, et cum auctoritate magnas res gerunt, et sapientiae laude perfruuntur*», Francesco Barbaro, *Epistolae*, Brescia, 1743, App. 50, citée par MONNIER Philippe, *Le Quattrocento. Essai sur l'histoire littéraire du xv^e siècle italien*, t. I, Lausanne, Payot, 1908 [1901], p. 169.

Chapitre II

La famille : un cadre de référence idéologique, politique et social

Dès ses premières années, Ermolao s'imprègne d'une culture familiale au sein de laquelle les lettres, la politique et la diplomatie ne forment qu'un. Cette famille est naturellement l'élément premier qui contribue à la construction de sa personnalité et à sa première formation.

1. Les Barbaro : une famille influente au sein du patriciat vénitien

Né à Venise le 21 mai 1454, Ermolao Barbaro¹²² est issu d'une famille dont les origines, si l'on en croit Giuseppe Bettinelli¹²³, remonteraient à un lignage de consuls romains ou alors à une branche originaire de Trieste venue s'installer à Venise au IX^e siècle. Stanley Chojnacki se montre plus prudent sur cette possible origine antique des Barbaro. Comme il le

¹²² Sur la vie d'Ermolao Barbaro, nous renvoyons aux références bibliographiques indiquées en introduction.

¹²³ *Dizionario storico-portatile di tutte le venete patrizie famiglie*, Venise, G. Bettinelli, 1780, p. 26. L'origine triestine est évoquée dans le *Repertorio genealogico delle famiglie confermate nobili e dei titolati nobili esistenti nelle provincie venete*, compilato da Francesco Schröder, Venise, tipografia Alvisopoli, 1830, pp. 77-78.

relève, cette famille est absente des listes du conseil ducal jusque dans les années 1270 où elle apparaît pour la première fois¹²⁴. En 1350-1351, deux Barbaro sont membres du Sénat, puis trois en 1351-1352. Giovanni Barbaro, membre du Conseil des Dix en 1362-1363, devient conseiller ducal en 1363.

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, la famille Barbaro appartient plus particulièrement aux *case novissime*, au nombre de 31, ayant rejoint la noblesse en 1381 à l'issue de la guerre contre Gênes¹²⁵. Ces nouvelles maisons ne bénéficient pas du prestige historique des Morosini, Caroso, Querini ou Dandolo, avec lesquelles elles ne peuvent rivaliser, aussi puissantes soient-elles. Elles partagent cependant avec ces anciennes familles une prééminence politique qui les distingue des autres nobles vénitiens. Ces lignées plus récentes, à l'image des Barbaro, se démarquent également par leur fortune¹²⁶. Les circonstances de l'admission de la famille Barbaro au sein de la noblesse, en 1310, sont liées à l'appui financier important que celle-ci a apporté durant la guerre menée contre Gênes. Giuseppe Gullino a également mis en évidence la richesse de la famille Barbaro en évoquant le parcours de Candiano Barbaro, arrière-grand-père d'Ermolao et, en particulier, le prêt obligatoire qu'il s'était vu imposer par la République pour faire face aux urgences de la guerre de Chioggia (1379)¹²⁷. Si la fortune des Barbaro permet à cette famille d'exercer une influence politique de premier plan, c'est également grâce à

¹²⁴ CHOJNACKI Stanley, « La formazione della nobiltà dopo la Serrata... », ici en particulier p. 671. Sur l'entrée en scène des Barbaro au Grand Conseil, voir RÖSCH Gerhard, *Der venezianische Adel bis zur Schließung...*, p. 131.

¹²⁵ LAZZARINI Vittorio, « Le offerte per la guerra... ».

¹²⁶ Il est difficile d'estimer la fortune de la famille Barbaro qui, forcément, évolue avec le temps, en fonction également des alliances matrimoniales. Gerhard Rösch, dans son enquête sur la répartition de la richesse au sein de la noblesse, nous permet toutefois quelques observations. Ce dernier s'est intéressé à un registre, daté de 1294, consacré à l'approvisionnement d'équipements et d'hommes destinés à la flotte de guerre, et calculé en fonction des familles (et non de la richesse des individus). Ce document nous livre un aperçu révélateur de la puissance économique de certaines d'entre elles en cette fin de XIII^e siècle : les plus fortunées, au nombre de quatre (Querini, Morosini, Contarini, Dandolo) fournissent trois galères (qui comptent chacune au moins vingt hommes à bord). Elles sont suivies par un second groupe de six autres familles (représentées par les Gradenigo, Zen avec Iohannes Barisano et Andreas Gausoni, Venier avec Iohannes d'Arpino, Soranzo, Michiel et Zantani) qui financent deux galères. Un troisième groupe, composé par quatre-vingts familles, parmi lesquelles figurent les Barbaro (en treizième position), assure le financement d'une galère.

¹²⁷ GULLINO Giuseppe, « Genealogia e patrimonio dei Barbaro di Aquileia », in : MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 67-99.

son engagement au service de l'État, depuis plusieurs générations, et à son degré de culture qu'elle fait l'objet d'une large reconnaissance.

Laissons désormais Ermolao évoquer lui-même cette généalogie familiale. Dans une lettre adressée à Arnold de Bost (1445?-1499)¹²⁸, il dresse en effet un portrait de ses proches. Tour à tour, il évoque les différents membres de sa famille en mentionnant tout d'abord sa mère, son grand-père maternel, ses frères et sœurs, son grand-père paternel, son oncle et un lointain aïeul :

Mes parents vivent les deux ; ma mère est une Vendramin, fille d'Andrea qui fut Doge et prince vénitien. De mes cinq frères, deux ont survécu ; j'ai quatre sœurs, deux sont mariées, les autres sont vestales et consacrées à Dieu. Mon grand-père paternel fut Francesco Barbaro, orateur de notre République et connaisseur reconnu du grec et du latin. Encore jeune homme, il écrivit un traité sur le mariage, de même qu'il traduisit les vies d'Aristide et de Caton par Plutarque, dédicaçant cette traduction à son frère Zaccaria, en qui tu n'as pas tort de voir le père d'Ermolao, évêque de Vérone. Il laissa de nombreux volumes de lettres, que je ferai publier dès que la peste le permettra. Et puis, il y a un autre Barbaro, lui aussi de notre famille, dont tu as lu qu'il avait été ambassadeur en Perse [...] ¹²⁹.

Ermolao commence par souligner la noble ascendance de sa mère, Clara Vendramin, fille du Doge Andrea Vendramin (1393-1478). S'il évoque cette figure maternelle, c'est principalement pour souligner l'importance de son grand-père maternel¹³⁰. Né vers 1393, marié à

¹²⁸ Dans ses échanges épistolaires avec Arnold de Bost (aussi connu sous le nom d'Arnold de Waernewynck), Ermolao semble lui témoigner une confiance particulière, en lui faisant part à plusieurs reprises de ses soucis personnels, comme nous aurons l'occasion de l'observer encore dans la suite de notre analyse. Ce moine carme entretient, depuis son couvent de Gand, une correspondance avec de nombreux lettrés de son temps parmi lesquels Ermolao, mais aussi le religieux, diplomate et historien français Robert Gaguin, l'abbé bénédictin allemand Johannes Trithemius, ou encore Josse Beissel, juriconsulte, philosophe et orateur d'Aix-la-Chapelle. Il est lui-même l'auteur d'œuvres théologiques, historiques et aussi de poèmes qui rencontrent une certaine notoriété. À ce propos, nous renvoyons à la brève notice que Vittore Branca lui consacre, avec quelques références bibliographiques dans : BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, p. 138.

¹²⁹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «LXXVI – Ad Arnoldo di Bost» (13 février 1486), p. 96. Lettre également publiée par GARIN Eugenio, *Prosatori latini del Quattrocento*, Milan, Ricciardi, 1952, p. 843.

¹³⁰ Antonio Mancinelli fait de même, dans son éloge d'Ermolao : «*Iure etiam memoratu digna, et laudibus prosequenda Mater Cornelia [Clara Vendramini], matrona quidem castissima, et venusta in primis: de cuius nobilitate et moribus loqui nil opus: cuncti etenim certiores estis eam Quinti Metelli [Andrea Vendramini] filiam, viri et sapientissimi et invictissimi: qui pro salute, augendoque patriae regno dimicans, subacto Pannoniae rege Priamo cum insigni triumpho domum regressus est.*» MANCINELLI Antonio, «In funere Metelli Badii viri doctissimi», *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII. Nous proposons une traduction française du texte dans son entier dans la deuxième partie.

Regina Gradenigo, Andrea Vendramin est issu d'une famille anoblie pour s'être distinguée dans la défense de la République de Venise contre celle concurrente de Gênes, lors de la guerre de Chioggia (1378-1381)¹³¹. Comme le rappelle Elisabeth Cruzet-Pavan, Andrea Vendramin a fait fortune dans le commerce avec l'Orient, notamment à Alexandrie, avec son frère Luca. Les dots des filles Vendramin témoignent de cette richesse, et notamment celle de la mère d'Ermolao, Chiara Vendramin, qui devait s'élever à 7 000 ducats d'or¹³².

La famille Vendramin appartient donc, comme les Barbaro, à ces riches familles récentes qui ont, depuis la *Serrata*, et surtout depuis 1381, gagné en pouvoir politique et économique. Andrea Vendramin véhicule non seulement le prestige du dogat dont il a rempli les fonctions, mais il compte également parmi les plus grandes fortunes vénitienes de son temps. Sa fortune aurait été estimée à 160 000 ducats¹³³. Il n'est donc pas étonnant de voir Ermolao consacrer une place prédominante à cette figure lorsqu'il évoque la généalogie de sa famille.

Dans sa lettre à Arnolfo di Bost, Ermolao mentionne également l'existence de ses cinq frères, dont trois sont décédés. Les frères d'Ermolao vivants sont Daniele et Alvise Barbaro¹³⁴. Tous deux l'accompagneront dans

¹³¹ Sur la famille Vendramin, voir: FRESCHOT Casimir, *Nouvelle relation de la ville et république de Venise*, Utrecht, Guillaume van Poolsum Marchand Libraire, 1709, pp. 190-191 ainsi que DA MOSTO Andrea, *I dogi di Venezia nella vita pubblica e privata*, Milan, A. Martello, 1966, pp. 243-250. À propos de la guerre de Chioggia: «*La guerra di Chioggia è incontestabilmente la più dura prova sostenuta da Venezia nel corso di vari secoli. Con una popolazione diminuita dalla peste, risorse ridimensionate dalla recessione generale dell'economia europea, dissensi tra l'aristocrazia di governo e il popolo dei governati, la Serenissima deve affrontare da sola una temibile coalizione. Genova si è alleata al re di Ungheria, Luigi I, che, signore della Dalmazia, priva Venezia del legname e degli equipaggi delle città dalmate e minaccia le comunicazioni della Laguna con il Nord e l'Est. Il patriarca di Aquileia, i prelati del Friuli e soprattutto Francesco da Carrara, signore di Padova, costituiscono con la Superba una lega che isola Venezia dalla parte della terraferma. Per la prima volta la guerra si trasferisce nel "Golfo", dove Venezia deve lottare per la propria sopravvivenza mettendo in campo tutte le risorse umane, économiques et morales de cui dispose*», BALARD Michel, «La lotta contro Genova», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 87-126, ici p. 115.

¹³² Selon Giuseppe Gullino, Zaccaria aurait utilisé la dot de son épouse pour acheter un élégant palais gothique à San Vidal, sur le Grand Canal, GULLINO Giuseppe, «Genealogia e patrimonio dei Barbaro...», pp. 67-99. Voir aussi: CHOJNACKI Stanley, «Patrician Women in Early Renaissance Venice», *Studies in the Renaissance* 21, 1974, pp. 176-203.

¹³³ CHOJNACKI Stanley, «La grande famille des nobles...», p. 187.

¹³⁴ Tous deux font de beaux mariages avec des familles patriciennes fortunées: Daniel épouse Andrianna Priuli tandis qu'Alvise prend pour femme Cassandra Trevisan avec laquelle il a six enfants. Nous nous référons ici aux indications données par GULLINO Giuseppe, «Genealogia e patrimonio dei Barbaro...», p. 69.

plusieurs de ses missions diplomatiques. Il est ensuite question de ses quatre sœurs, pour lesquelles il précise leur état: deux mariées et deux engagées dans la vie religieuse (pour éviter peut-être trop de dots sur le patrimoine).

Ermolao rappelle également la figure d'autorité que représente son grand-père paternel, Francesco Barbaro (c. 1390-1454)¹³⁵. En 1419, il a épousé Maria Loredan avec laquelle il a eu quatre enfants, trois filles et un fils, Zaccaria, père d'Ermolao. Nommé sénateur, Francesco a assumé la charge de podestat de Trévise en 1422-1423. Dès 1424, il fait partie du Conseil des Dix. Cette même année, il est nommé podestat de Vicenze pour une période de deux ans. Il occupera encore cette même fonction à Bergame (1430-1432) ainsi que celle d'ambassadeur auprès du pape Martin V en 1426. Nous verrons Zaccaria, puis Ermolao, occuper le même rôle auprès de la curie romaine. Parmi les charges honorifiques qui furent confiées à Francesco, figure le discours qu'il a prononcé en faveur de Sigismond, roi des Romains, lors de sa venue à Ferrare en 1433. On retient également son action déterminante lors de la défense de la cité de Brescia menacée par les Visconti (1437-1438) – qui lui valut les honneurs du triomphe – ou encore sa qualité de capitaine de Padoue en 1449, puis, en 1452, sa nomination comme procureur de Saint-Marc, seule fonction, après celle du doge, conférée à vie¹³⁶. Cette dignité, qui faisait l'objet de fortes convoitises, lui permettra d'occuper une place d'honneur lors de toutes les cérémonies officielles.

La mémoire de ce grand-père, décédé en janvier 1454, quelques mois avant la naissance d'Ermolao, imprègne la famille Barbaro. On loue l'homme politique autant que l'érudit. Francesco a bénéficié de l'enseignement des premiers grands humanistes de son temps: Giovanni da Conversino, puis Gasparino Barzizza et encore Guarino, furent ses maîtres. À Padoue, où il devient *magister artium* en 1410 et docteur *in utroque* deux ans plus tard, il est entré en contact avec l'un des grands promoteurs de l'étude du grec,

¹³⁵ Concernant la vie de cet humaniste, fin politique et diplomate de premier rang au service de la République de Venise, voir: GUALDO Germano, «Barbaro Francesco», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1964, pp. 101-103. Voir aussi: GRIGGIO Claudio, «Francesco Barbaro», in: SCALON Cesare (éd.), *Nuovo Liruti. Dizionario Biografico dei Friulani*, vol. 2: *L'età veneta*, Udine, Forum Edizioni, 2009, pp. 383-391; GRIGGIO Claudio, «Nuove prospettive nell'epistolario di Francesco Barbaro», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 357-362.

¹³⁶ Élus à vie, les procureurs sont neuf: trois de *sopra* en charge du trésor de la Basilique; trois de *ultra* et trois de *citra* aux fonctions de tutelle des biens des orphelins et d'exécuteurs testamentaires. Ils avaient l'honneur de pouvoir loger dans les Procuratie Nuove de la place Saint-Marc.

Guarino Veronese. À vingt-deux ans, sa maîtrise du grec est telle qu'il se voit chargé de prononcer un discours lors de la visite à Venise de Jean Paléologue, empereur de Constantinople. Sous la direction de Veronese, il traduit, du grec en latin, les *Vies* d'Aristide et de Caton par Plutarque. Œuvre qu'il a dédiée à son frère protecteur Zaccaria, décédé en 1421¹³⁷. Comme l'indique Ermolao dans sa lettre, c'est à ce même frère que Francesco a aussi dédié son traité *De re uxoria* (1416)¹³⁸.

Francesco laisse à sa mort une vaste correspondance qu'Ermolao ambitionne de publier. Il voue assurément une admiration particulière à ce grand-père, le premier à développer l'idée de *Respublica literaria*¹³⁹. Le parcours de cet aîné l'inspire. Ermolao le perçoit comme un modèle d'humanisme, d'habileté politique et diplomatique. Quelques années plus tard, ce modèle de perfection se confondra avec la figure idéale de l'ambassadeur qu'il cherchera à définir dans son *De officio legati*.

Toujours dans cette même lettre à Arnaldo di Bost, Ermolao mentionne encore, sans le nommer explicitement, Josaphat Barbaro (1413-1494), un cousin de son grand-père Francesco, qui fut envoyé par Venise comme ambassadeur en 1472 auprès de Ouzoun Hassan, roi de Perse – dont il parlait semble-t-il la langue – avec lequel la République s'était liguée contre les Turcs. Il rentra quinze ans plus tard à Venise, en 1487¹⁴⁰.

¹³⁷ Francesco Barbaro, orphelin quelques mois après sa naissance, a été recueilli par son frère aîné, Zaccaria [cf. l'arbre généalogique en annexe] qui l'a pris sous son aile.

¹³⁸ Nous aurons l'occasion d'évoquer, un peu plus loin dans notre texte, la manière dont le jeune Ermolao perçoit cette œuvre et comment il répond, par traité interposé, à ce grand-père Francesco qu'il n'a pas connu.

¹³⁹ Francesco Barbaro utilise cette expression dans une lettre destinée à Poggio Bracciolini, en 1417, alors qu'il le remercie de travailler *pro communi utilitate*, en lui communiquant la liste des manuscrits découverts lors de son voyage en Allemagne. À ce sujet, voir : WAQUET Françoise, « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'école des chartes*, vol. 147, 1989, pp. 473-502. Ainsi que : FUMAROLI Marc, « Venise et la République des lettres au XVI^e siècle », in : BRANCA Vittore, OSSOLA Carlo (éd.), *Crisi e rinnovamenti nell'autunno del Rinascimento a Venezia*, Florence, Olschki, 1991, pp. 343-357. FUMAROLI Marc, *L'âge de l'éloquence : rhétorique et « res literaria » de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980 ainsi que l'ouvrage de BOTS Hans, WAQUET Françoise, *La République des Lettres*, Paris, Belin, 1997.

¹⁴⁰ Les relations de ses voyages en Perse, en Inde et en Turquie ont été publiées en 1543 à Venise. Voir à ce sujet : TUCCI Ugo, « I viaggi di Giosafat Barbaro mercante e uomo politico », in : MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio (éd.), *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 117-132, ainsi que : FOSCARINI Vincenzo, *Lettere al senato veneto di Giosafatte Barbaro, ambasciatore ad Usunhasan re di Persia, tratte da un codice originale dell' I. R. biblioteca di Vienna, e annotate per Enrico Cornet*, Vienne, Tendler & comp., 1842, ainsi que FOSCARINI Vincenzo, *Studi biografici e bibliografici sulla storia della geografia in Italia*, Rome, Società geografica italiana, 1882, p. 140.

Même si Ermolao ne dit rien de son père Zaccaria dans sa lettre à Arnaldo di Bost, il paraît important de retracer dès à présent les traits marquants de cette figure paternelle. Celle-ci même qui lui servira de modèle et qu'il mentionnera à plusieurs reprises dans son *De officio legati*.

Le parcours de Zaccaria Barbaro, né en 1422 (ou 1423)¹⁴¹, s'inscrit dans la tradition familiale: c'est un intellectuel de premier plan, engagé au service de la Sérénissime pour laquelle il remplit les charges les plus honorifiques, relevant du gouvernement et de l'administration vénitienne, mais aussi, et surtout, de la diplomatie. Dans ce dernier domaine, il lui revient, notamment, de représenter la République comme orateur auprès du Pape vers 1462. En 1469, il est envoyé en mission diplomatique auprès de l'empereur Frédéric III à Vérone. Après avoir été nommé orateur à Naples en 1471 (jusqu'en 1473), il se voit chargé d'autres ambassades encore à Mantoue et Milan en 1476. Cette même année, il est fait capitaine à Vérone. En 1478, il compte parmi les électeurs du Doge Giovanni Mocenigo (en 1485, il le sera également pour le Doge Marco Barbarigo) et en 1479, il est podestat de Padoue. En 1480, il est envoyé à Rome comme orateur. En 1482, alors sage du Conseil, il se voit chargé de gouverner Brescia. Puis, en 1485, il est à nouveau désigné ambassadeur auprès des Sforza à Milan. À sa mort en 1492, il occupe la fonction *de citra*¹⁴². Sa vie durant, Ermolao témoigne d'une indéfectible piété filiale envers ce père dont il veut se montrer digne.

Ermolao évolue donc dans une famille où la culture, la politique et la diplomatie occupent une place première. Au sein de cette famille patricienne, comme dans les autres, les relations d'aide et de confiance constituent la norme sans laquelle l'individu ne peut réussir. Ermolao bénéficie du vaste réseau familial qui s'est établi et renforcé à travers le temps, au fur et à mesure que ses aïeux servaient la République et les lettres. Dès son plus jeune âge, nous le voyons ainsi fréquenter l'élite de la société cultivée de son temps.

¹⁴¹ Sur la vie de Zaccaria Barbaro, voir: BORSARI Sylvano, «Barbaro Zaccaria», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1964, pp. 118-119, ainsi que: CORAZZOL Gigi, *Corrispondenze Diplomatiche Veneziane da Napoli. Dispacci di Zaccaria Barbaro (1 novembre 1471-7 settembre 1473)*, Rome, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, 1994 et PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, pp. II, 15, 26, 32, 36.

¹⁴² Ce terme fait référence à la division de Venise, opérée en 1171, en six quartiers, de part et d'autre du Grand Canal: «de citra» (d'ici) et «de ultra» (et de là). Voir aussi: Marcus Antonius Coccius Sabellicus, «Historiae rerum Venetarum ab urbe condita», in: ZENO Apostolo, ZENO Pietro Caterino, *Degli istorici delle cose veneziane*, vol. 1, Venise, Lovisa, 1718, pp. 798, 847, 858.

2. Le temps des études et des premiers honneurs

Ermolao reçoit sa première formation intellectuelle auprès de son cousin, homonyme, évêque de Vérone¹⁴³. Il semble l'avoir rejoint en 1460 – il a six ou peut-être sept ans – alors que son père Zaccaria exerce la fonction de podestà dans cette même ville. C'est précisément à Vérone que le jeune Ermolao est confié au chanoine régulier du Latran et humaniste Matteo Bosso (1427-1502) qui l'initie aux langues grecque et latine¹⁴⁴. Cet aîné, ami des Médicis et proche des grands humanistes florentins, exerce sur lui une influence certainement marquante. C'est peut-être sous son égide qu'Ermolao se lie d'amitié avec Jean Pic de la Mirandole.

Une lettre remarquable vient ici illustrer notre propos. Dans cette missive adressée à Jean Pic de la Mirandole, probablement rédigée entre le mois d'octobre 1492 et le mois de juillet 1493 (nous évoquerons plus tard les raisons de cette datation), Matteo Bosso se remémore le jeune Ermolao qui lui a été confié «comme un fils» par son père afin qu'il l'initie à l'apprentissage des lettres. Il le présente comme une sorte d'enfant prodige qui, tout jeune, s'adonne déjà à la poésie. Derrière une rhétorique d'usage, c'est un témoignage exceptionnel que nous livre Matteo Bosso sur l'environnement social et culturel dans lequel Ermolao évolue et sur l'attention qui lui est prodiguée :

À l'illustre Jean Pic de la Mirandole [...].

De combien d'attention, d'affection, de soin et de respect j'ai constamment entouré notre cher Ermolao Barbaro, tu as pu maintes fois t'en rendre compte, bienheureux Mirandole, par nos fréquents propos et échanges à son sujet. En effet, dès qu'enfant il se mit, guidé par son premier maître, à chanter en même temps que les lettres latines "Alpha" et "Bêta" comme un petit Grec, puis à soumettre au rythme poétique des énoncés en prose ou, pareillement, à résoudre des vers en libres propositions, il me fut alors fréquemment confié comme un fils par son père Zaccaria et son oncle Ermolao l'Aîné, évêque de notre cité, qui m'en donnèrent la garde avec courtoisie. En effet, à l'époque où j'ai fait

¹⁴³ Ermolao Barbaro, après avoir été protonotaire apostolique, est évêque de Trévise en 1443 puis de Vérone dès 1453. Il décède le 12 mars 1471. Voir les quelques lignes qui lui sont consacrées dans : NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire...*, p. 3.

¹⁴⁴ À propos de Matteo Bosso, voir : MUTINI Claudio, «Bosso Matteo», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 13, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 1971, pp. 341-344. Matteo Bosso a lui-même été initié aux études humanistes à Milan par Pietro Pierleoni da Rimini. Chanoine régulier du Latran, il exerce également comme procureur général (1486-1488). En 1492, il est élu abbé de San Bartolomeo di Fiesole.

leur connaissance, le père et l'enfant étaient venus passer l'été à Vérone pour se délasser, menant auprès de l'évêque, leur hôte, une vie qui les comblait de nombreuses satisfactions et de bienfaites réjouissances. Ils en profitaient aussi pour gravir parfois notre merveilleuse montagne et admirer les vues plaisantes qu'elle offre. J'étais alors le premier à accourir auprès d'eux pour les guider. Parfois aussi ils se laissaient charmer par le chant des oiseaux, étendus à l'ombre agréable de quelque arbre feuillu. Là, on demandait à l'enfant de chanter des vers ou de déclamer de la prose, ce qu'il faisait avec pudeur de sa frêle voix enfantine et avec une mimique gracieuse, suscitant le rire et l'admiration de tous. Mais pour éviter à son âge si tendre et si sensible d'être exposé à des sollicitations excessives et trop rudes, je l'entraînais loin des bras de son père et du giron de l'évêque pour aller courir et sauter avec les enfants de son âge. Puis, durant toute la période de son adolescence, j'ai pris soin de lui. Et plus il progressait en âge, en vertu et en sagesse, plus grandes étaient la joie et l'admiration qu'il m'inspirait, d'où il s'ensuit que cet être excellent, dans sa progression, s'est élevé à un tel niveau qu'aujourd'hui il m'apparaît non tant comme un être humain que comme un esprit céleste venu vivre parmi les hommes. Quant à l'affection dont il est l'objet de ta part, ainsi que toi de sa part, personne mieux que moi n'en connaît la force, car c'est grâce à moi et par mes soins que s'est forgé entre vous, pour la première fois, ce lien d'amitié splendide et remarquable, que vous maintenez indissoluble. Entre deux personnes si proches par le tempérament et le caractère, ce résultat ne fut pas difficile à obtenir. En effet, rien n'est plus attiré par son semblable, rien n'est plus avide de son semblable que la nature, comme le dit Cicéron¹⁴⁵.

Cette lettre nous laisse apercevoir le type d'éducation dont pouvait bénéficier un jeune enfant issu de l'élite intellectuelle de la seconde moitié du XIV^e siècle¹⁴⁶. Le tout jeune Ermolao, qui deviendra l'un des acteurs majeurs de l'humanisme vénitien, évolue d'abord au cœur de l'attention partagée que lui prodiguent son père Zaccaria, son oncle et son premier maître. Trois hommes, qui le prennent sous leurs ailes, et l'initient à

¹⁴⁵ *Matthæi Bossi Veronensis canonici regularis salvatoris Lateranensis Opera varia a Iulio Ambrosino eiusd. cong. canonico, collecta, recognita, et expolita, atq. per libros in hoc unum corpus discreta, nunc primum in lucem edita*, Bononiae, Typis Victorij Benatij, 1627, « Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolae Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV », pp. 331-332.

¹⁴⁶ La littérature portant sur l'éducation des élites à partir du XV^e siècle est désormais très vaste. Pour une bibliographie récente, voir l'ouvrage de CAGNOLATI Antonella (éd.), *La formazione delle élites in Europa dal Rinascimento alla Restaurazione*, Rome, Aracne, 2012.

un premier apprentissage saisi, sous la plume de Matteo Bosso, dans sa fraîcheur originelle. Comme nous le lisons, ce dernier les accompagne lors de leurs promenades sur les hauteurs de Vérone. Nous imaginons sans peine ces hommes cultivés, à l'ombre d'un arbre, invitant le jeune enfant à la poésie, s'amusant et riant avec tendresse de ses premiers essais. Le doux chant des oiseaux inspire le cœur du jeune poète et éveille son esprit encore inexpérimenté. Ermolao s'efforce de plaire à ceux qui sont ses modèles, mû par le désir d'en être digne. On attend de lui qu'il déclame de la prose, qu'il improvise quelques vers, qu'il intériorise et imite ainsi des modèles de conduite et des formes d'expression qui lui permettront de devenir un habile orateur.

En cette seconde moitié du xv^e siècle, dans l'esprit des humanistes, l'enseignement prodigué à un jeune enfant issu du patriciat, sous la forme du préceptorat, vise à faire de lui un homme de bien, un *vir bonus*¹⁴⁷. Une pédagogie basée sur la valeur autonome du savoir, attentive au développement harmonieux de la personnalité et à la progression du caractère civil de l'enfant. Cette formation passe d'abord par l'apprentissage des préceptes grammaticaux et moraux tirés des œuvres classiques et particulièrement de Quintilien. L'*institutio oratoria* – tout comme l'écriture, probablement aussi épistolaire¹⁴⁸ – joue un rôle déterminant dans l'éducation prodiguée à cette jeunesse appelée à occuper le devant de la

¹⁴⁷ Ermolao ne semble pas avoir fréquenté d'école publique. C'est bien la forme du préceptorat, privilégiée par les familles nobles vénitienes, qui a constitué le cadre de sa formation. Comme le souligne Gherardo Ortalli : «*In sostanza, la pratica del pedagogo privato, ospite fisso in casa, tarda a divenire simbolo forte di status, a cui è importante conformarsi per non scapitarne quanto a prestigio, e soltanto molto avanti nel Trecento o addirittura nel Quattrocento già avviato si colgono i segni di una decisa evoluzione in tal senso. Sono condizioni per cui si può pensare che le prassi educative avessero a lungo in Venezia una connotazione di classe piuttosto modesta*», ORTALLI Gherardo, «L'istruzione», in : ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 889-910, ici p. 909. Pour une histoire du monde des écoles et des pratiques éducatives vénitienes, voir aussi : BERTANZA Enrico, DALLA SANTA Giuseppe, *Maestri, scuole e scolari in Venezia fino al 1500*, a cura di Gherardo Ortalli, Vicence, Neri Pozza, 1993 ainsi que ORTALLI Gherardo, *Scuole e maestri tra Medioevo e Rinascimento. Il caso veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1996.

¹⁴⁸ Malheureusement, nous n'avons pas trace de lettres rédigées par Ermolao enfant. Nous pouvons cependant supposer que cette pratique lui a été proposée comme instrument pédagogique. À propos de l'exercice épistolaire comme pratique éducative, voir les études suivantes : FERRARI Monica, PISERI Federico, «Tra resoconto della quotidianità e progetto di futuro: la lettera come strumento pedagogico nella corte sforzesca della seconda metà del Quattrocento», in : HØGEL Christian, BARTOLI Elisabetta (éd.), *Medieval Letters between Fiction and Document*, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 431-443. Voir aussi : FERRARI Monica, LAZZARINI Isabella, PISERI Federico, *Autografie dell'età minore. Lettere di tre dinastie italiane tra Quattrocento e Cinquecento*, Rome, Viella, 2016.

scène culturelle et politique¹⁴⁹. Ces « *montagnes merveilleuses* » que gravit Ermolao, bien accompagné, figurent également la progression intellectuelle du jeune élève. La métaphore de l'ascension montagnaise fait peut-être référence, dans la pensée de Matteo Bosso, à celle de Quintilien :

Il est donc utile qu'un enfant ait des modèles à imiter, puis à surpasser ; c'est ainsi qu'il peut aussi espérer s'élever progressivement plus haut. J'ajoute que les maîtres eux-mêmes ne peuvent avoir le même état d'esprit et la même inspiration, en parlant devant un élève isolé, que devant l'auditoire nombreux dont j'ai parlé et dont la présence les aiguillonne. [...] L'éloquence dépend principalement, en effet, de l'état de l'âme : l'âme doit être émue, concevoir les images des choses et se modeler en une certaine mesure sur la nature du sujet traité. Donc, plus elle est généreuse et élevée, plus puissants sont les instruments, si j'ose dire, qui l'ébranlent tout entière ; aussi grandit-elle avec la louange, se développe-t-elle avec l'élan, et se complaît-elle aux grands sujets¹⁵⁰.

Dans cette ascension, Matteo Bosso précise qu'il sert de guide et met ainsi en exergue sa fonction de pédagogue, à l'instar des grands poètes qui ont leurs précepteurs illustres, indispensables, voire sacrés comme Homère. Dans la *Silva Ambra* de Politien, le jeune Homère apprend de Bacchus à fabriquer une flûte : « *Dès qu'il fut capable de tenir sur ses jambes avec assurance et de prononcer des mots en une langue nuancée, il s'amusait à assembler les roseaux avec la cire du mont Hybla, les roseaux que lui avait choisis Bromius.* »¹⁵¹

En pédagogue bienveillant et attentif qui ne brusque pas son élève, Matteo Bosso se soucie qu'Ermolao coure et saute avec les enfants de son âge, loin de sollicitations trop soutenues dont il pourrait faire l'objet. Ici aussi, Quintilien l'inspire certainement :

Cependant, à tous, il faut accorder quelque détente, d'abord parce que rien au monde ne peut supporter un travail continu et que les choses,

¹⁴⁹ Sur le sujet, nous nous référons ici aux travaux incontournables d'Eugenio Garin parmi lesquels : GARIN Eugenio, *L'educazione umanistica in Italia*, Bari, Laterza, 1949 ; GARIN Eugenio, *L'educazione in Europa 1400-1600*, Rome, Bari, Laterza, 1976 [1957] – traduction française : GARIN Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne : la pédagogie de la Renaissance, 1400-1600*, Paris, Hachette, 2003 ; GARIN Eugenio (éd.), *Il pensiero pedagogico dello Umanesimo*, Florence, Sansoni-Giuntine, 1958.

¹⁵⁰ QUINTILIEN, *De Institutione oratoria*, texte établi et traduit par Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1975, pp. I, 2, 29-30.

¹⁵¹ *Ambra*, v. 233-236 cité ici dans la traduction établie par GALLAND Perrine, *Ange Politien, Les Silves*, Paris, Les Belles Lettres, 1987, p. 33.

même privées de sentiment et de vie, ne doivent de conserver leur résistance qu'à une sorte d'alternance de détente, mais aussi parce que l'amour de l'étude a pour base la volonté d'apprendre, qui ne peut être contrainte. Aussi, une fois qu'ils ont repris leurs forces et leur fraîcheur, les enfants manifestent-ils pour l'étude une vigueur plus grande et un esprit plus vif [...]. Le goût du jeu chez les enfants ne saurait me choquer (c'est aussi un signe de vivacité)¹⁵².

C'est une incontestable proximité affective et intellectuelle qui unit Matteo Bosso et Ermolao. Elle se maintiendra d'ailleurs à travers le temps. Jusque dans les derniers instants de vie d'Ermolao, Matteo Bosso se montrera fidèle et lui rendra visite. Nous aurons l'occasion, plus bas, de citer la suite de cette lettre qui évoque leurs dernières rencontres. Pour l'heure, continuons de suivre Ermolao dans son itinéraire de formation.

Après avoir bénéficié des enseignements de Matteo Bosso, Ermolao a probablement huit ans lorsqu'il suit son père à Rome où ce dernier occupe la fonction d'Ambassadeur de la Sérénissime auprès du pape Pie II¹⁵³. À Rome, Ermolao est placé, en 1462, sous la direction de l'érudite romain Giulio Pomponio Leto (1428-1498), comme l'explique Antonio Mancinelli :

[...] ses parents, enthousiasmés par son naturel remarquable, le confièrent, encore enfant, en tant que disciple et comme un fils, à Pomponius Laetus, homme de grande expérience et de grande sagesse : ils imitaient ainsi Philippe, roi des Macédoniens, qui avait choisi comme maître de sagesse pour son fils Alexandre le prince des philosophes, Aristote, estimant que ne lui feraient pas défaut les vertus nécessaires à tout précepteur : et le savoir et la probité. Soumis durant dix ans à l'enseignement de Pomponius, il s'adonnait avec tant de conscience et d'assiduité à l'étude qu'à l'âge de dix-huit ans il était parvenu au rang de grammairien, de poète et d'orateur¹⁵⁴.

Ermolao reste donc de longues années auprès de ce maître renommé, près de dix ans si l'on en croit Mancinelli¹⁵⁵. Il ne fait aucun doute que

¹⁵² QUINTILIEN, *De Institutione oratoria...*, pp. I, 3, 8-10.

¹⁵³ Souvent plus connu sous son nom de naissance : Enea Silvio Piccolomini. Voir : PELLEGRINI Marco, « Pio II », in : *Enciclopedia dei papi*, vol. 2, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 2000, pp. 663-685. Voir également : LESAGE George-L., « La titulature des envoyés pontificaux sous Pie II (1458-1464) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. LVIII, 1941, pp. 206-247, p. 231.

¹⁵⁴ Voir l'édition de ce texte proposée en annexe.

¹⁵⁵ On retrouve mention de cette durée dans NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire...*, p. 5.

l'engagement et la personnalité de Pomponio Leto, avec sa sensibilité humaniste, ont profondément marqué et influencé le jeune Ermolao. Pomponio Leto¹⁵⁶ rassemble autour de lui plusieurs humanistes et établit, à Rome, une société semi-secrète, l'*Accademia Romana*¹⁵⁷, au sein de laquelle il souhaite restaurer et célébrer tous les aspects du monde antique. Cette entreprise lui vaut la méfiance du pape Paul II qui le fait emprisonner, en 1468, avec d'autres membres de l'Académie. Faute de preuves, ils sont finalement libérés l'année suivante, probablement en mai 1469. Il nous paraît difficile d'imaginer le jeune Ermolao présent à Rome lors de ces événements. Peut-être est-il de retour à Venise? À quelle date? Nous ne le savons pas précisément. Nous pouvons supposer qu'il rencontre durant cette période l'humaniste grec Theodorus Gaza (1398-c.1475), traducteur d'Aristote, pour lequel il ne cessera d'exprimer son admiration.

En 1469, il est fort probable qu'Ermolao accompagne son père envoyé en mission diplomatique à Vérone auprès de l'empereur Frédéric III et qu'il l'assiste encore, au moins pour un temps, à Naples lorsque Zaccaria y exerce comme orateur de la République en 1471-1473¹⁵⁸. Aux côtés de son père, Ermolao entre ainsi en contact avec les milieux humanistes napolitains et, en particulier, avec Contrario, Pontano, Sannazaro et Galateo qui contribuent à parfaire sa formation¹⁵⁹. Pendant cette période napolitaine, Ermolao s'engage dans des expériences littéraires toujours plus systématiques et approfondies, fréquentant la bibliothèque aragonaise et ses collections manuscrites.

¹⁵⁶ À son sujet, voir: ACCAME Maria, «Pomponio Leto, Giuglio», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 84, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 2015, pp. 711-716. Ainsi que: LUNELLI Aldo, «Giulio Pomponio Leto», in: *Enciclopedia Virgiliana*, vol. 3, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1987, pp. 192-195.

¹⁵⁷ BIANCA Concetta, «Le accademie a Roma nel Quattrocento», in: PADE Marianne, *On Renaissance Academies. Proceedings of the international conference «From the Roman Academy to the Danish Academy in Rome-Dall'Accademia Romana all'Accademia di Danimarca a Roma»*, Rome, Quasar, 2011, pp. 47-54 et de la même auteure: BIANCA Concetta, «Pomponio Leto e l'invenzione dell'Accademia Romana», in: DERAMAIX Marc, GALAND-HALLYN Perrine, VAGENHEIM Ginette, VIGNES Jean (éd.), *Les Académies dans l'Europe Humaniste: idéaux et pratiques. Actes du Colloque international de Paris, 10-13 juin 2003*, Genève, Droz, 2008, pp. 25-56.

¹⁵⁸ CORAZZOL Gigi, *Corrispondenze Diplomatiche Veneziane...* Nous aurons l'occasion de citer quelques passages de cette correspondance plus loin dans notre texte. Sur les relations entre Venise et Naples, voir JACOVIELLO Michele, *Venezia e Napoli nel Quattrocento. Rapporti fra i due Stati ed altri saggi*, Naples, Liguori, 1992.

¹⁵⁹ SANTORO Mario, «La cultura umanistica», *Storia di Napoli*, vol. 4.2, Naples, Società Editrice della Storia di Napoli, 1974, pp. 317-446 ainsi que BENTLEY Jerry H., *Politica e cultura nella Napoli Rinascimentale*, Naples, Guida Editori, 1995.

Dès ses plus jeunes années, Ermolao s'imprègne donc de cette passion qui anime l'élite intellectuelle qui l'entoure et qui lui permet de parfaire son érudition et son éloquence. Ses dons d'écrivain et de poète font rapidement d'Ermolao l'objet d'une réelle admiration. Preuve en est : le 3 décembre 1468, il est couronné à Vérone (ou à Padoue?), par l'empereur Frédéric III du laurier poétique et fait comte palatin. Il n'a alors que quatorze ans (et non seize ans comme l'auteur l'indique de manière erronée). Cet honneur récompense les grands poètes, comme avant lui Dante, Pétrarque ou Boccace. La *Cronaca di Anonimo Veronese* évoque ce couronnement d'Ermolao. Ce bref extrait nous révèle un jeune homme apparemment sûr de lui, qui, en présence de l'empereur, monte sur une table pour y réciter – et peut-être même improviser – ses vers :

Tornati quel giorno al Vescovato e nel gionger de li ambasciatori, uno Hermolao Barbaro, figliuolo di mis. Zacharia sopranominato, de ethà de anni XVI, montato sopra una tavola, a la presentia de lo imperatore, fece notabili versi et recitoli; per la qual cosa lo imperatore in presentia de tutto el populo e de li ambasciatori lo fece poeta laureato et conte palatino; fu adì 3 decembre 1468¹⁶⁰.

Au lendemain de ce couronnement, Matteo Bosso adresse une lettre à Ermolao, datée probablement de la fin de l'année 1468 (ou début 1469). Après avoir rappelé la grandeur de Francesco Barbaro, il fait l'éloge de son destinataire, digne représentant de sa lignée, et évoque cette nomination par l'empereur en ces termes :

J'ai lu la lettre que tu m'as transmise de ton grand-père paternel, Ermolao mon fils, un homme, si je peux porter un jugement sur ses talents et son intégrité, des plus doctes parmi tous les doctes de son temps, et des plus studieux parmi les studieux, si bien qu'il pouvait être appelé à juste titre "un homme de bien, habile à parler", définition, comme le veut Caton, de l'orateur accompli. Certes, si parmi les Vénitiens les plus remarquables un seul doit être mis au nombre des hommes illustres et jugé digne de recevoir l'honneur d'une statue, comme nul ne l'a reçu jusqu'ici, Francesco Barbaro me semble y avoir droit par ses mérites supérieurs et constants, lui qui par ses hauts faits dans la guerre et dans la paix et par son savoir unique, a permis que le nom de Barbaro non seulement

¹⁶⁰ SORANZO Giovanni (éd.), *La Cronaca di Anonimo Veronese (1446-1488)*, Venise, Emiliana (Monumenti storici pubblicati dalla Deputazione Veneta di Storia Patria, série 3), 1915, p. 258.

vive dans les limites du territoire de Venise, mais qu'il soit appelé à se répandre dans les nations étrangères de siècle en siècle. De cette gloire ancestrale, par tout ce qu'on attend de toi, par ta vertu, tu as commencé, enfant que tu es, à t'instituer l'héritier, si bien que, lorsque l'âge mûr aura fait de toi un homme, la vie supérieure de tes ancêtres paraîtra te céder le pas. C'est pourquoi, garde sur ta tête la couronne de laurier que sont les empreintes de vertu et de gloire que tu as à peine initiées. Jouis des biens que la nature t'a donnés et des présents du ciel, te reconnaissant redevable de tout ce que tu as reçu envers Celui d'où provient tout ce que possède de grand l'humaine fragilité. Porte-toi bien, toi l'ornement de la jeunesse et l'espoir de la patrie¹⁶¹.

L'année 1471 marque l'entrée d'Ermolao dans la carrière des honneurs et de la vie publique. Le 26 septembre 1471, il est admis au sein du Grand Conseil après avoir extrait la «balla d'oro»¹⁶². Les prétendants devaient, en principe, avoir atteint l'âge de dix-huit ans (limite fixée en 1441, auparavant elle était de vingt, voire vingt-cinq ans)¹⁶³; Ermolao n'en a alors que dix-sept, preuve que des exceptions étaient possibles (ou alors estime-t-on qu'il se trouve dans sa dix-huitième année)¹⁶⁴. Cet âge précoce laisse entrevoir le désir de son père d'accélérer l'entrée d'Ermolao dans la vie politique. C'est lui qui a pris l'initiative, comme le veut la tradition, de l'inscrire devant les *avogadori di comun*, afin d'établir la légitimité de sa naissance patricienne. La loi, adoptée en 1414, stipule en effet que le père doit produire la preuve et même jurer que son fils a bien dix-huit ans. Cet empressement de Zaccaria, que partagent de nombreux autres pères, témoigne de l'enjeu de taille que représente une admission au sein du Grand Conseil: la chance du tirage au sort peut leur permettre d'espérer étendre rapidement la présence de leur famille au sein du gouvernement. Comme l'a souligné Stanley Chojnacki, une telle élection donne l'occasion

¹⁶¹ «Ad Hermolaum Barbarum adolescentem mirae probitatis, et spei de paterni Avi laudibus, Epistola XXXVIII», *Matthæi Bossi Veronensis...*, p. 220. Voir aussi: SORANZO Giovanni, *L'umanista canonico regolare lateranense Matteo Bosso di Verona (1427-1502). I suoi scritti e il suo Epistolario*, Padoue, Gregoriana editrice, 1965, p. 233.

¹⁶² Archivio di Stato Venezia: Avogaria di Comun. Balla d'Oro, reg. 3, I, c. 21.

¹⁶³ GULLINO Giuseppe, «Il patriziato», in: TENENTI Alberto, TUCCI Ugo (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 4: *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, p. 396, n. 19.

¹⁶⁴ Stanley Chojnacki a mis en évidence la proportion importante de jeunes gens siégeant au sein du Grand Conseil. À titre d'exemple, lors de l'élection du nouveau doge en 1462, un membre du Grand Conseil sur huit est dans la vingtaine et n'a donc pas le droit de vote. CHOJNACKI Stanley, «Political Adulthood: Adolescence and Gender...», p. 229.

à un clan de s'assurer une position plus forte au sein du gouvernement. Les intérêts politiques et familiaux se chevauchent : « *Young patricians became the focus of this sharpened sense of status and the instruments of their families's enjoyment of its advantages. On the practical level, having sons in the Great Council added to the voting power of a family, enhancing its position in the electoral exchange of favors.* »¹⁶⁵

Bien que faisant partie intégrante de la structure gouvernementale, Ermolao siège d'abord au sein du Grand Conseil avec un rôle limité dans le processus politique. Il ne pourra participer aux élections duciales qu'une fois atteint l'âge de trente ans. Il acquiert donc, dans un premier temps, l'expérience politique par immersion au sein même du gouvernement. Le jeune patricien est ainsi invité à se familiariser avec le respect de la bienséance, de l'autorité et de la procédure. Il s'initie également à l'enchevêtrement des intérêts individuels et des objectifs collectifs, éléments d'une idéologie patricienne qui sert à la fois les besoins publics et privés. La participation politique des jeunes hommes ne se limite pas aux réunions du Grand Conseil. Afin d'être initié aux affaires publiques, Ermolao se voit attribuer des offices, d'abord mineurs et peu attrayants. En 1484, il est nommé *offitialis rationum veterum* (commissaire aux comptes ?) puis, la même année, nous le verrons désigné « préfet des jeux ». L'année suivante, il est élu *copiarum praefectus* (préfet des richesses de la République ?). Cette entrée dans la vie publique implique pour Ermolao de se vêtir, lorsqu'il est amené à fréquenter le palais ducal, d'une toge noire. Robert Finlay a rappelé l'importance symbolique de ce vêtement :

Le insegne patrizie concretizzavano in modo visibile gli ideali politici dei veneziani. La classe al potere valorizzava l'uniformità, la solidarietà, l'anonimato, la tradizione, la dedizione e la frugalità, mentre disdegnava l'eccentricità, la faziosità, l'egoismo, la novità, la fivolezza et l'ostentazione. La toga era simbolo di repubblicanesimo, patriottismo, puritanesimo e spirito comunitario. Essa aveva inoltre la funzione di sottolineare il carattere esclusivo del patriziato in quanto casta chiusa ed ereditaria¹⁶⁶.

Officiellement admis au sein du patriciat, Ermolao doit désormais entière soumission à la République et obéissance aux charges que celle-ci lui confiera. Il ne peut se soustraire à son devoir civique auquel il se sent historiquement destiné. Sa carrière publique a commencé et il ne peut désormais échapper à la loi qui régit le patriciat, à moins qu'il n'entre dans

¹⁶⁵ CHOJNACKI Stanley, « Political Adulthood: Adolescence and Gender... », p. 234.

¹⁶⁶ FINLAY Robert, *La vita politica...*, p. 45.

les ordres. Il n'imagine certainement pas encore qu'il y sera conduit plus tard dans sa vie.

Cette même année 1471, Ermolao s'inscrit à l'Université de Padoue¹⁶⁷. Dès lors, se succéderont pour lui des périodes d'études à Padoue, des séjours à Venise, et des déplacements aux côtés de son père. Ermolao accompagne fréquemment Zaccaria lors de ses missions diplomatiques. Cette figure paternelle forge son caractère et lui sert d'exemple. Ermolao n'a pas encore vingt ans, bientôt il s'engagera, à son tour, dans les affaires diplomatiques. C'est d'ailleurs ce que l'on attend de lui, en digne patricien. Comment, dès lors, allier intérêts publics et intérêts personnels – en particulier sa passion pour les lettres – sans ressentir quelque culpabilité? Tel est le défi auquel Ermolao fait face dès sa jeunesse et dont ses premiers écrits se font l'écho.

Le *De coelibatu* (c. 1470): un dialogue entre un grand-père et son petit-fils sur le rapport entre vie active et vie contemplative

Ermolao rédige sa première œuvre, un éloge de la vie contemplative – le *De coelibatu*¹⁶⁸ – lors de son séjour à Naples, entre 1470 et 1473. Il se trouve alors aux côtés de son père ambassadeur de la Sérénissime auprès de Ferdinand I^{er}. C'est d'ailleurs à son père Zaccaria qu'Ermolao dédicace son ouvrage. Cette œuvre, divisée en quatre livres, se présente comme une réponse implicite au *De re uxoria* de son grand-père Francesco Barbaro, dédié à Lorenzo di Giovanni de' Medici à l'occasion de son mariage avec Ginevra Cavalcanti en 1416¹⁶⁹. Comme le souligne Vittore Branca,

¹⁶⁷ MARTELLOZZO FORIN Elda (éd.), *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini: ab anno 1471 ad annum 1500*, vol. 3-6, Rome, Padoue, Antenore, 2001, p. 393 et p. 506.

¹⁶⁸ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 159-170. Voir aussi: BRANCA Vittore, «Un trattato inedito di Ermolao Barbaro: il *De coelibatu libri*», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 14.1, 1952, pp. 83-98.

¹⁶⁹ L'exemplaire de dédicace est conservé à la Biblioteca Laurenziana de Florence (*Laur.* 78, 25). L'œuvre est imprimée à Paris en 1513. Elle a été éditée par GNESOTTO Attilio, *Atti et Memorie della Reale Accademia di Scienze, Lettere e Arti in Padova*, nuova serie 32, Padoue, Accademia di Padova, 1916. Voir aussi: FRICK Carole Collier, «Francesco Barbaro's *De re uxoria*: a Silent Dialogue for a Young Medici Brid», in: VALLÉE Jean-François, HEITSCH Dorothea B. (éd.), *Printed Voices: the Renaissance Culture of Dialogue*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, pp. 194 et suiv., ainsi que GRIGGIO Claudio, «Copisti ed editori del "De re uxoria" di Francesco Barbaro», in: FERA V., FERRAU G. (éd.), *Filologia umanistica per Gianvito Resta*, Padoue, Antenore, 1997, pp. 1033-1055 et GOTHEIN Percy, *Francesco Barbaro, Früh-Humanismus und Staatskunst in Venedig*, Berlin, Verlag die Runde, 1932, pp. 61-99.

«*Il De cœlibatu non rappresenta cioè una presa di posizione polemica contro il De re uxoria, ma quasi un necessario compimento: forma col trattato di Francesco in certo modo un dittico, del tipo di quelli così amati dall'età precedente e ancora dal nostro Umanesimo*»¹⁷⁰. C'est une forme de dialogue qui s'instaure entre ces deux hommes, issus de générations différentes, qui ne se sont pas connus, et qui pourtant puisent aux mêmes sources (antiques, chrétiennes et contemporaines)¹⁷¹. Dans son *De re uxoria*¹⁷², Francesco promouvait le mariage, sa dignité morale et son utilité sociale. Il percevait, dans la famille, un moyen d'accomplissement personnel et civil témoignant ainsi du rôle fondamental accordé à celle-ci dans la société vénitienne. Francesco voyait dans l'étude des lettres comme un passe-temps délicat, une diversion luxueuse pour l'homme engagé qui ne saurait manquer à sa tâche publique et privée. La culture humaniste n'est pas comprise comme une fin en soi, mais plutôt comme un complément utile à l'élaboration des tâches de l'administration publique. Ermolao appartient à la seconde moitié du *Quattrocento*. Les positions ont évolué depuis la génération de son grand-père qui comprenait l'étude des lettres comme une partie intégrante d'une vie civile accomplie. Avec Ermolao, l'humanisme embrasse désormais des caractéristiques nouvelles, non plus essentiellement «civiques» mais avant tout littéraires. Dans son *De coelibatu*, Ermolao s'éloigne de la conception exprimée par son aïeul. En écrivant sur le célibat, il ne cherche pas, cependant, à contredire son aïeul. C'est davantage une sorte de contre-pied qu'il propose. Il ne condamne pas la vie conjugale, mais il argumente autour de la liberté dont doit jouir, selon lui, l'homme de lettres déchargé de tout souci familial. La vie contemplative se présente à ses yeux comme plus parfaite que la vie active. Comme le souligne Luigi Robuschi, «*Ermolao si sentiva libero di proporre uno stile di vita che tutelasse le proprie aspirazioni ed esigenze, anche se queste si ponevano in contraddizione con il codice etico dello Stato in cui era nato e che si preparava a servire. [...] Il De coelibatu,*

¹⁷⁰ BRANCA Vittore, «Un trattato inedito...», p. 86.

¹⁷¹ Comme le souligne Vittore Branca, «*Non solo la struttura di varie parti è ricalcata sui capitoli corrispondenti del De re uxoria; ma sono soprattutto la ispirazione morale e la temperie culturale che appartengono a due trattati. Circolano nelle loro pagine le convinzioni letterarie e umane discese dal Barzizza e dal Guarini; Cicerone e Plutarco sono gli "auctores" più continuamente presenti, ma accanto a loro e agli altri classici è fatto posto ai padri della Chiesa (per es. Sant'Agostino, San Gerolamo), e agli scrittori e agli esempi contemporanei (per es. Vergerio, Guarini, Valla, vari patrizi veneziani) [...]*», BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 4-5.

¹⁷² Cette œuvre est organisée en quatre parties : 1. *Praefatio* ; 2. *Quid sit coniugium* ; 3. *Pars prior - De delectu uxoris* ; 4. *Pars altera - De uxoris officio*.

pertanto, non si configura unicamente come la risposta a distanza formulata nei confronti del nonno Francesco, ma il primo segno di un intimo disagio che accompagnerà il Barbaro per tutta la vita. »¹⁷³

Dans son *De coelibatu*, c'est précisément le rapport entre vie active et vie contemplative qui est débattu. Mais Ermolao ne fait pas que débattre. Lorsqu'il défend la liberté dont doit jouir, selon lui, l'homme de lettres, c'est l'écho d'un conflit profond qu'il fait entendre. Cette œuvre de jeunesse proposait un mode de vie opposé aux comportements prônés par les autorités vénitiennes et à son idéologie qui devait s'incarner dans l'uniformité, la solidarité, l'anonymat, la tradition et, plus largement, à travers le dévouement absolu de l'individu à l'État. Il n'est donc pas étonnant, comme le précise Luigi Robuschi, que cette œuvre n'ait pas été rédigée à Venise, mais à Naples.

Si Ermolao opte pour la chasteté d'une vie contemplative, il se constitue néanmoins une famille idéale qui partage ses intérêts et ses engagements moraux et culturels¹⁷⁴. Les membres de cette famille sont ses proches collaborateurs et secrétaires : Pontico Faccino et Didimo Zenotele Fertino. Mais aussi ses amis proches, à commencer par Girolamo Donà (ou Donato), Antonio Calvo et Marco Dandolo, contemporains, érudits et engagés, comme lui, dans la vie civile. Mais aussi Merula et Vala, avec lesquels il échange au quotidien. Comme le note encore Vittore Branca, cette famille est également formée des liens amicaux qu'Ermolao entretient avec nombre d'érudits à travers l'Italie et l'Europe et avec lesquels il partage ses idéaux humains, culturels et intellectuels¹⁷⁵. Nous aurons l'occasion de lire plusieurs extraits de cette correspondance qui reflète cet idéal auquel Ermolao aspire dès ses jeunes années. Cherchons encore, pour l'instant, à retracer son parcours de formation.

Ermolao et le milieu culturel et universitaire padouan

Nous sommes donc au début des années 1470. C'est à Padoue qu'Ermolao poursuit sa formation. L'université y bénéficie de la protection – ou plutôt du contrôle étroit – de la République vénitienne qui gouverne

¹⁷³ ROBUSCHI Luigi, «Il *De officio legati* di Ermolao Barbaro...», p. 262.

¹⁷⁴ BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile...», p. 80.

¹⁷⁵ «*Forse nessun altro umanista in così brevi anni strinse tante amicizie e tanti rapporti, cui restò fedele e partecipe nelle vicende varie e, alla fine, tempestose della sua vita*», BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile...», p. 81. Voir également, p. 85, la liste – non exhaustive – d'une centaine de personnes qui participent à ce dialogue humaniste engagé par Ermolao.

la cité padouane depuis 1405. Cette tutelle vénitienne confère à l'université une prospérité aussi bien économique que sociale et intellectuelle. C'est en son sein que les patriciens vénitiens acquièrent leur formation dans le domaine du droit, des lettres, de la philosophie et des sciences. Sous l'influence de divers maîtres, à l'exemple de Pomponazzi (1462-1525), l'averroïsme dit « intégral » y trouve une terre propice. Même si, dès le début du xv^e siècle, cette université s'ouvre aux idées humanistes, la culture universitaire et l'orientation intellectuelle padouanes restent profondément marquées par un débat philosophique centré avant tout sur un aristotélisme naturaliste de pure inspiration averroïste. C'est d'ailleurs à Padoue que paraît la première édition imprimée des œuvres d'Averroès, suivies de leurs commentaires en arabe et en hébreu¹⁷⁶. Inspiré par ses maîtres, notamment Teodoro Gaza et Pomponio Leto, Ermolao se distancie des perspectives méthodologiques padouanes et prône une philologie rigoureuse qui cherche à redonner le sens le plus authentique aux textes anciens. Il défend une méthodologie philologique, adoptée en d'autres lieux d'Italie, mais à laquelle Padoue se montre réticente. Ermolao Barbaro défend une nouvelle forme d'aristotélisme réservée – voire très critique – à l'égard du formalisme scolastique. Une orientation intellectuelle inspirée par la philosophie morale, avec un goût marqué pour la rhétorique bien plus que pour la dialectique¹⁷⁷. Cette forme de traditionalisme du milieu universitaire padouan reflète, plus largement, le conformisme du gouvernement vénitien. Comme nous le verrons encore, les convictions philosophiques et philologiques d'Ermolao imprègnent d'ailleurs en profondeur sa pensée politique.

Le 23 août 1474, Ermolao se voit remettre sa licence *in artibus*. Le 17 octobre 1477, il est reçu *in utroque iure*. Dans son éloge, Antonio Mancinelli rappelle en ces termes les honneurs qui lui sont faits, après cinq années d'études :

¹⁷⁶ BAZZANA André, BÉRIOU Nicole, GUICHARD Pierre (éd.), *Averroès et l'averroïsme : un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et à Padoue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005 (nouvelle édition en ligne). Une première édition imprimée de l'*Averroès latinus* paraît à Padoue en 1472 sous le titre *Colliget*. Cette édition s'appuyait sur une traduction faite à Padoue en 1255 par le juif Bonacosa à partir d'une version hébraïque. Voir à ce sujet : FENTON Paul B., « Le rôle des Juifs dans la transmission de l'héritage d'Averroès », *Horizons Maghrébins – Le droit à la mémoire* 40 : *L'actualité d'Averroès*, 1999, pp. 33-42.

¹⁷⁷ Voir, notamment : GIARD Luce, « L'aristotélisme padouan : histoire et historiographie », *Les Études philosophiques* 3 : *L'aristotélisme au xv^e siècle*, 1986, pp. 281-307 ainsi que POPPI Antonio, « L'Antiaverroïsme della scolastica padovana alla fine del secolo xv », in : *La Filosofia nello studio francescano del santo à Padova*, Padoue, Centro studi antoniani, 1989, pp. 87-113 et POPPI Antonio, « Introduzione all'aristotelismo padovano », *Saggi e testi* 10, Padoue, Antenore, 1991 [1970].

[...] Il mit tant de soin et d'ardeur à cultiver jour et nuit les belles-lettres qu'à l'âge de vingt-trois ans il avait acquis une connaissance admirable et parfaite des sept arts libéraux, non seulement en latin, mais aussi en grec. Cela lui valut de recevoir avec le plus grand honneur, le visage réjoui et l'esprit alerte, de la main de docteurs et philosophes éminents, l'insigne d'or gage et monument de ses veilles studieuses¹⁷⁸.

L'Archivio della curia vescovile de Padoue garde trace en ces termes de ce grade universitaire qui lui est octroyé:

Jeudi 17 octobre sur le lieu des examens.

Licence (*privati examinis et publica*) et doctorat dans l'un et l'autre droit du magnifique et illustre docteur ès arts Ermolao Barbaro, fils du magnifique et illustre chevalier Zacharias, prince vénitien, approuvé sans opposition par le noble Thadeus Quirinus, vicaire, en présence de l'honorable Bilardus de Polla, recteur de la célèbre université de Padoue. Les promoteurs en droit canon furent les notables docteurs des deux (droits) Don Angelus De Castro qui conféra les insignes et Don Alexandre Del Nero; en droit civil: Don Johannes Baptista Rosello qui donna les insignes, Don Angelus de Ubaldis, Don Petrus de Soncino et le comte Alvaroto.

Testes:

D. Hieronimus Donato

D. Nicolaus Lippomanus

D. Andreas Trivisanus

D. Sebastinus Preolus

D. Franciscus Molinus

D. M. Comes Iacimus Artium et medicinae doctor

M. Johannes Petrus de Gadio de Este Artium doctor

Patricii Veneti Artium doctores¹⁷⁹

En cette année 1477, Ermolao a vingt-trois ans. Encore préservé des charges politiques, il peut se consacrer quasi exclusivement à l'étude et plus particulièrement à la traduction et au commentaire du corpus aristotélicien

¹⁷⁸ MANCINELLI Antonio, «In funere Metelli Badii viri doctissimi», *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII, voir la traduction française du texte dans son entier présentée dans la deuxième partie.

¹⁷⁹ Archivio della curia vescovile di Padova, *Diversorum*, registro 1476-1478, fol. 75.

dont il souhaite proposer une version épurée des erreurs d'interprétation des penseurs médiévaux. Ces années 1470 sont d'ailleurs pour lui les plus fructueuses du point de vue intellectuel. Il demeure encore quelques temps à Padoue, ville dans laquelle, on l'a vu, son père exerce les fonctions de podestat depuis le 31 mai 1478. Peut-être enseigne-t-il la philosophie aristotélicienne pendant ces années 1477-1478¹⁸⁰. À son retour dans sa ville natale, il entreprend une traduction de Thémistius, commentateur d'Aristote. Cette œuvre représente la première traduction humaniste d'un commentateur grec d'Aristote. Il rédige également l'*Epitome librorum Aristotelis ethicorum*. Ermolao se consacre, probablement vers 1478-1479, à une traduction de la *Rhétorique* d'Aristote (qui sera publiée à Venise en 1544 par Daniele Barbaro, la même année à Lyon et la suivante à Bâle)¹⁸¹.

Nous pouvons nous faire une idée de la manière dont Ermolao se livre au travail de traduction grâce aux observations faites par Paul Oskar Kristeller sur un manuscrit probablement copié à Padoue vers 1393¹⁸². Ce volume, que Francesco Barbaro s'était procuré dans cette même ville en 1408, renferme, parmi d'autres textes, la *Politique* par Guillaume de Moerbeke et une glose sur l'*Éthique à Nicomaque*. Ce manuscrit a servi au travail de Francesco puis de son petit-fils Ermolao¹⁸³. Tous deux ont apposé des notes autographes en grec et en latin dans le texte¹⁸⁴. Comme l'a mis en évidence Paul Oskar Kristeller, les gloses de Francesco témoignent d'une lecture attentive du texte, sans réelles intentions philosophiques ou philologiques. Ce texte retient son attention avant tout pour son intérêt historique, moral et politique. Les *marginalia* d'Ermolao sont plus intéressantes

¹⁸⁰ C'est du moins ce que relève NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire...*, p. 7.

¹⁸¹ Dans une lettre adressée à Arnold di Bost, datée des calendes de juin 1485, Ermolao évoque la chronologie de ses traductions : « *vigesimo quinto* [soit en 1479] *rethoricos Aristotelis libros interpretati sumus*. [...] *trigesimo* [soit en 1484] *dialecticen Aristotelis universam* », BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, « LXXII - Ad Arnoldo di Bost », pp. 91-93, ici p. 92. Voir aussi : BRANCA Vittore, « Umanesimo veneziano fra Barbaro e Bembo », in : MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 9-42, ici p. 28.

¹⁸² KRISTELLER Paul Oskar, « Un codice padovano... ».

¹⁸³ VENDRUSCOLO Fabio, « Per la biblioteca di Francesco ed Ermolao Barbaro. Cinquant'anni dopo », in : BROCKMANN Christian, HARLFINGER Dieter, VALENTE Stefano (éd.), *Griechisch-byzantinische Handschriftenforschung. Traditionen, Entwicklungen, neue Wege/Greek Manuscripts. From the Past Reaching out to the Future*, Berlin, Boston, De Gruyter, 2020, pp. 101-130.

¹⁸⁴ Les autographes de Francesco sont rares, ceux d'Ermolao davantage encore. Pour ce dernier, en plus des exemples que nous livre ce manuscrit, Paul Oskar Kristeller mentionne un second autographe contenu dans le manuscrit Vat. latino 3966, un registre de prêt de la Biblioteca Apostolica Vaticana. Voir KRISTELLER Paul Oskar, « Un codice padovano... », p. 352, n° 51.

et nous laissent entrevoir l'application avec laquelle il travaille : avec la plus grande rigueur, il s'emploie à restituer le terme grec le plus précis, discute des constructions possibles des phrases et témoigne d'un effort considérable pour en résoudre les ambiguïtés et les difficultés. Il n'hésite d'ailleurs pas, dans certaines gloses, à se montrer critique par rapport à la version médiévale qu'il annote¹⁸⁵. Ce manuscrit renferme encore, au fol. 176v, à la fin de la *Politica*, quelques lignes ajoutées en cursive, selon Paul Oskar Kristeller, de la main d'Ermolao :

J'ai expliqué les huit livres de la *Politique* à l'université de Padoue et je suis arrivé au bout de l'œuvre entière le 20 février 1476 ; chose qui te surprendra davantage, j'ai achevé mon interprétation en trois mois et dix-huit jours, avec l'aide de Dieu, dont le soutien m'avait aussi permis l'année précédente de commenter les dix livres de l'*Éthique*, travail que personne n'avait réalisé avant moi¹⁸⁶.

Ces précieuses notes nous confirment qu'Ermolao a bien dispensé un enseignement sur l'*Éthique* en 1474-1475, puis sur la *Politique* en 1475-1476 à l'université de Padoue. Comme en témoigne ce manuscrit, lorsqu'il enseigne les œuvres d'Aristote, il ne se fonde donc pas, comme le laisse entendre Arnaldo Ferriguto¹⁸⁷, sur des traductions humanistes (par exemple celle de l'humaniste florentin Leonardo Bruni), mais bien sur des versions médiévales. Les observations de Paul O. Kristeller concordent avec celles d'Eugenio Garin, en analysant et en comparant un certain nombre de traductions humanistes d'Aristote, parmi lesquelles celles d'Ermolao, il a mis en lumière les pratiques partagées par ces hommes de lettres : ils utilisent d'anciennes traductions médiévales comme supports de base qu'ils corrigent, adaptent et développent d'après les nouveaux critères de critique et d'interprétation textuelles qu'ils contribuent à définir¹⁸⁸.

Cette fin des années 1470 témoigne de l'expression toujours plus affirmée des convictions aussi bien philosophiques que philologiques d'Ermolao. Ce dernier se nourrit des milieux humanistes dans lesquels

¹⁸⁵ Comme par exemple au fol. 34v (Eth. IV, 12, 1127 a 4) : «*Hic locus pessime traductus est*» ou encore, parmi d'autres, au fol. 49 (VI, 11, 1142 b 34) : «*Quantum obscurus est textus hic propter ignorantiam litterarum graecarum alias facillimus et dilucidus*», KRISTELLER Paul Oskar, «Un codice padovano...», p. 349.

¹⁸⁶ KRISTELLER Paul Oskar, «Un codice padovano...», p. 346.

¹⁸⁷ FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro...*, p. 151.

¹⁸⁸ GARIN Eugenio, «Le traduzioni umanistiche di Aristotele nel secolo xv», *Atti e memorie dell'Accademia fiorentina di scienze morali "La Colombaria"* (1947-1950), vol. 2, Florence, Le Monnier, pp. 55-104.

il évolue depuis son enfance et dont il s'imprègne et s'inspire pour développer une rigueur intellectuelle qui lui vaut l'admiration de ses contemporains. En 1479, Ermolao se lie d'ailleurs d'une profonde amitié avec son contemporain Ange Politien (1454-1494), qui séjourne à Venise, probablement jusqu'au début de l'année 1480¹⁸⁹. Il lui aurait alors fait découvrir la *Poétique* d'Aristote. Au lendemain de leur rencontre, Ermolao lui adresse une lettre dans laquelle il lui témoigne son respect et le sollicite afin qu'il continue de venir au secours des belles-lettres et qu'il accepte que lui, Barbaro, l'assiste dans ce combat. Politien lui répond :

Si dix Barbaro m'étaient donnés, sous les ordres desquels je pourrais servir, j'aurais bon espoir que sous peu les lettres grecques et latines soient sauvées de la barbarie. C'est pourquoi, je te loue et t'admire [...] ¹⁹⁰.

L'amitié qui lie Politien à Ermolao et, plus généralement, à la famille Barbaro, se manifestera encore à plusieurs reprises, comme nous aurons l'occasion de l'observer. Pour l'heure, Ermolao gagne en réputation. Il se voit d'ailleurs chargé de prononcer l'oraison funèbre du Doge Nicolò Marcello, décédé le 1^{er} décembre 1474. Dans son discours, inspiré des modèles antiques, il loue la grandeur morale de Marcello pour n'avoir, notamment, jamais participé à aucune sollicitation illégale lors des processus d'élections qui animaient l'assemblée du Grand Conseil.

Ermolao s'engage dans la vie publique de manière toujours plus affirmée. En 1483, il est reçu au sein du Sénat. Durant l'été 1484, alors qu'il accompagne son père en mission diplomatique à Milan, il se voit confier les magistratures que nous avons mentionnées plus haut (*offitialis rationum veterum* en 1484, puis *copiarum praefectus* en 1485). Dans une lettre datée du 26 février 1484, destinée à Pontico Faccino, il précise également s'occuper de «*l'approvisionnement des hôtes, aux repas quotidiens des jeunes princes*». À titre de «*ludis praefectus*», il précise assurer «*les dépenses pour les jeux, sans négliger notre devoir d'enseigner, de dicter, de philosopher*». Ermolao semble ici se référer à une magistrature urbaine, de celles que l'on confiait probablement aux jeunes membres du Grand Conseil. Cette lettre nous révèle un jeune Ermolao fuyant ces mêmes spectacles qu'il contribue à organiser. Accompagné de quelques

¹⁸⁹ Ces liens d'amitié se renforceront avec le temps entre Ermolao et Politien et plus généralement entre ce dernier et la famille Barbaro. Politien sera même le parrain du fils d'Alvise Barbaro, frère d'Ermolao.

¹⁹⁰ *Illustrium virorum epistolae*, Paris, Josse Bade, 1517, «Ep. X - Angelus Politianus Hermolao Barbaro suo. S.D.», liber I, fol. 10v.

camarades, ou peut-être seul, il arpente les rues de Venise dans un silence nocturne «*désertique et religieux*» :

Ermolao Barbaro à Pontico.

À ton long silence envers moi, j'ai donc rendu la pareille avec usure en gardant un silence encore plus long? Ignores-tu que je ne me laisse dépasser ni dans la pratique de la correspondance ni dans celle du silence? avec les bavards je suis loquace et babillard, mais un Harpocrate avec les silencieux. D'ailleurs, si certains prescrivent de pleurer avec ceux qui pleurent, pourquoi ne faudrait-il pas se taire avec ceux qui se taisent? À moins que tu n'imagines que j'aie si peu à faire, que j'ai tant de loisir pour les lettres, pour les spectacles, pour la gestion des achats pour ne pas dire des cuisines, que je pourrais écrire à ceux qui n'écrivent pas. Naturellement il était normal qu'étant sur-occupé je voue tous mes soins à un homme sans soucis; nous avons monté la garde, veillé, jeûné, quand tu étais gavé et que tu ronflais. Nous, au même moment, nous avions à pourvoir à l'approvisionnement des hôtes, aux repas quotidiens des jeunes princes, nous assurons les dépenses pour les jeux, sans négliger notre devoir d'enseigner, de dicter, de philosopher; et pourtant il se trouve encore maintenant des gens pour se plaindre de recevoir trop peu de lettres de moi! Mais laissons cela. Nous avons assez joué, bien qu'il me soit permis de jouer plus longuement dans une lettre, moi qui, préfet des jeux, en pleine ville des spectacles, n'ai pas assisté aux spectacles alors qu'une place, d'honneur même, m'était réservée dans l'orchestre. Tu pourrais demander ce que je faisais aux heures où toute la cité en extase s'était rendue au théâtre? Tu t'attends à ce que je dise: "J'écrivais, je commentais, je lisais." Je ne dis pas cela, mais je déambulais dans la ville, me limitant à un ou deux compagnons, tantôt en barque, tantôt à pied, et cela quand j'étais libre de mes obligations d'intendance. J'aimais au milieu d'une ville très peuplée une solitude admirable, un silence presque désertique et religieux, surtout dans la région la plus éloignée des jeux. D'autres personnes admiraient la multitude de gens qui confluait vers le spectacle, moi la solitude. Si tu avais été présent et si tu avais voulu suivre une troisième option, tu aurais pu remarquer autre chose, à savoir que jamais rien dans une seule et même ville n'était en même temps soit trop vide soit trop fréquenté. En somme, personne ne s'est présenté à nous pour se moquer de moi, seul et loin des gradins. Ainsi j'ai eu beaucoup de chance. Car pendant quelques jours de manière continue nous avons été exempts de désagréments d'assister au spectacle et nous avons échappé aux dangers que représentent ceux qui

exècrent notre austérité: nous avons évité totalement les langues et les yeux de ceux qui auraient pu susciter de l'hostilité envers nous par une interprétation malveillante. Mais j'en viens au fait. J'ai reçu de toi deux lettres: à l'une je ne réponds rien, car elle était composée visiblement pour la parade; à la seconde, que tu as écrite conformément à la vérité, je répondrai, et cela très brièvement. De ceux auprès desquels tu souhaitais être fortement recommandé, je t'ai attiré les plus grandes faveurs, même si je n'ai jamais eu la chance de parler à celui que tu voulais. Toi, si tu te montres complaisant envers tous, comme tu en as l'habitude, tu travailleras à ton intérêt et à ta dignité: mais surtout prends soin de plaire, et dès le début. En effet, comme cela se présentera d'abord à moi, ainsi je concevrai de l'espoir pour l'avenir. La vantardise et la réprimande sont très déplaisantes pour tous. Et certes je veux que tu jouisses de la plus grande liberté d'admonester, de prescrire, d'avertir, au reste sans dureté et pas toujours, mais que parfois tu fermes les yeux, parfois tu laisses aller. Le reste s'arrangera et s'organisera mieux avec le temps lui-même. Au sujet de la vantardise, point n'est besoin de t'en parler, à toi qui parais n'avoir jamais été intrigant. Je ne tairai pas ce qui vient de se présenter à mon esprit: il y a deux raisons qui font que ce défaut soit si déplaisant pour tous: la première est que celui qui se complaît à parler sans cesse de lui passe pour mépriser les autres; la seconde, que celui qui donne son opinion sur lui-même paraît ne guère faire confiance au jugement d'autrui. Absolument rien n'est aussi rebutant qu'un éloge qui ne fait rien rejaillir sur l'auditeur. Aie bon espoir et porte-toi bien. Venise, 26 février 1484¹⁹¹

Cette lettre témoigne du caractère paradoxal d'Ermolao: il se plie, à contrecœur, à cet engagement public que l'on attend de lui, même s'il semble lui procurer quelques gratifications. En même temps, il fuit ces mêmes obligations qui pourraient le détourner de son intérêt pour les lettres. Foncièrement, Ermolao ne goûte que très peu à la politique. Ermolao a de l'ambition dans les lettres et bien moins dans la carrière politique. Dans une lettre destinée à Antonio Calvo, datée du 10 juillet 1484, tant bien que mal, il tente de justifier son absence au Sénat, aux côtés de son aîné. Il se tient à distance de Venise depuis quarante jours. Ermolao a rejoint Padoue par peur de la peste. Il évoque sa santé fragile, qu'il souhaite préserver, même aux dépens de son engagement pour la République. Il a parfaitement conscience que ses agissements peuvent contribuer à son impopularité.

¹⁹¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «LXVII - A Pontico Faccino», pp. 83-84.

D'autant plus que sa première apparition dans l'assemblée sénatoriale s'est révélée quelque peu rocambolesque. La description qu'il en offre est fabuleuse ! Elle nous donne à voir le jeune Ermolao arrivant en retard à sa première convocation au Sénat, se faufilant le cœur battant entre les couloirs et les bancs, craignant de se faire surprendre. Ermolao sait que son absence à Venise, au Sénat, peut être considérée comme du mépris, voire de la paresse. Comme l'a précisément relevé Donald Queller, le fait d'arriver en retard, au Sénat comme au Grand Conseil, tout comme l'absentéisme, est clairement considéré comme un manque de civisme. Les membres du Sénat qui ne siègent pas lorsque la cloche a cessé de sonner font l'objet d'un avertissement. Huit notifications entraînent l'exclusion du Sénat. De plus, les retardataires sont sanctionnés d'une amende. En 1483, le Sénat décrète encore qu'une fois les cloches arrêtées, les portes du Grand Conseil, comme celles du Conseil des Dix, doivent être fermées à clé. Des exceptions peuvent être faites et ces mesures suspendues pour quelques semaines, notamment en période estivale. La majorité des sénateurs ont pour habitude de quitter l'atmosphère étouffante de Venise pour des régions environnantes au climat plus clément. De plus, chaque été, c'est également la menace de la peste qui réapparaît et qui pousse ceux qui en ont les moyens, à l'exemple d'Ermolao, à désertier la ville. Les trajets entrepris pour rejoindre l'assemblée impliquent par conséquent des retards que la Seigneurie considère avec une certaine largesse. En cet été 1484, Ermolao néglige de se rendre au Sénat, comme il le devrait pourtant, et cherche à répondre aux critiques qui lui sont adressées, en particulier à celles de son ami Antonio Calvo :

Ermolao Barbaro à Antonio Calvo. Nombreuses sont les raisons pour lesquelles je regrette d'être loin de la ville, mais surtout à cause de toi. En effet cette charge publique que la cité m'a jadis confiée m'est apparue sous un jour d'autant plus plaisant qu'elle me permettait de siéger en tant que sénateur dans la curie à tes côtés. Cela étant, il ne doit faire de doute pour personne qu'il m'ait été pénible, à peine installé dans la magistrature, d'être contraint, par peur de la peste, de m'éloigner je ne dis pas du Sénat, mais de toi. Une autre chose nous tourmente, c'est que je t'imagine irrité contre moi parce que j'ai abandonné la République dans une période très difficile, et que la distinction accordée par la cité, qui m'avait donné le pouvoir d'exprimer mon avis dans le Sénat, a été l'objet d'un tel mépris de ma part qu'après deux seules apparitions dans la curie, prenant prétexte de la peste, je me suis enfui, faisant passer le risque, soit imaginaire, soit en tout cas très léger, pesant sur ma santé, avant les intérêts de la République et l'opinion que mes concitoyens auront de moi.

Tu ajouteras encore un autre reproche, propre à enfler mon impopularité : c'est que le jour même où pour la première fois les portes de l'illustre assemblée m'ont été ouvertes, j'ai fait preuve d'une telle négligence que, m'étant présenté après l'heure fixée, craignant d'être surpris et expulsé par les triumvirs, je me suis faufilé en cachette par les couloirs et les banquettes, non sans grands frissons. Les dieux m'en soient témoins, je crois entendre Antonio m'accuser et me réprimander, mais avec mesure et sans cesser de plaisanter comme il le fait toujours. Mais je suis ainsi fait de nature qu'une remontrance même mesurée et accompagnée de rire me fait rougir, surtout si elle a un fondement justifié ou d'apparence justifiée. Pour ma part, mon très doux Antonio, si parmi toutes les accusations lancées contre moi, tu me fais grâce d'une seule, à savoir d'avoir abandonné nos liens et ton amitié, je m'affranchirai aisément de toutes les autres ; en effet, aussi vrai qu'il ne devait y avoir aucune raison pour moi de me séparer de toi, aussi vrai pouvait-il y en avoir de nombreuses pour que je m'éloigne de la République. Sache-le : si ma République m'aimait autant que tu m'aimes, ou si j'avais eu le pouvoir de la fortifier ou de l'assister en étant présent pour la conseiller, de la même manière que tu le peux, toi qui nous dépasses par ta longue expérience et ta fréquentation assidue du Sénat, peut-être n'aurais-je pas fait passer le soin de mon intégrité physique et de ma santé avant les intérêts publics. En fait, innombrables sont les citoyens que la République a de bonnes raisons de chérir plus que moi, et je ne suis pas celui dont l'unique avis en appoint permettrait à la République d'être gouvernée avec plus de sagesse et de maturité. Si la cité peut se passer sereinement de notre avis et qu'elle paraisse devoir supporter non moins sereinement mon trépas au cas où j'aurais voulu, citoyen inutile, me mettre en danger pour elle dans cette période si hostile, j'espère que chacun jugera facilement que ma négligence à l'égard de la gestion des affaires publiques mérite soit un plein éloge, soit du moins le pardon. Qui en effet blâmerait une action salutaire pour moi et sans inconvénient pour la République ? Mais suppose que je ne puisse empêcher que la cité ne condamne mon départ, considéré soit comme du mépris et de la négligence envers la République, soit comme un souci excessif pour ma vie : aurai-je après cela un motif de consolation ? Je l'aurai, Antonio, je l'aurai, et en abondance. D'où l'aurai-je, demandes-tu ? Des lettres, qui me donnent dans cette retraite des fruits si nombreux que je parviens grâce à leur apport à compenser facilement le stigmate de paresse dont je suis marqué. Car depuis quarante jours environ que je vous ai quittés, durée depuis laquelle la curie déplore mon absence, les lettres m'ont procuré assurément des

récoltes si abondantes et si riches qu'à peine auraient-elles pu le faire en deux ans auprès de vous au milieu de tant d'embarras. Et je me félicite vraiment de voir que mes amis et toi particulièrement, Calvo, vous vous êtes fait des idées fausses en proclamant que je succomberais au poids de la magistrature et que je serais perdu pour les lettres. Mais puisque nous avons commencé à plaisanter, je vais vous rétorquer moi-même ce que les gens pensent de votre position. Les uns interprètent votre séjour prolongé dans une ville pestiférée comme de la témérité, d'autres comme une course après les honneurs. Il en est qui l'appellent de l'arrogance, comme si la République ne pouvait tenir debout sans vous. Bien sûr, aucune République ne peut exister sans un ensemble de citoyens, mais elle le peut sans tels ou tels individus : et si vous restez, ce n'est pas pour que de vous, individus, se constitue un ensemble, mais pour suivre un dessein privé, chacun pour soi, bref, pour des raisons propres à chacun. Allons plus loin : nous qui sommes moins ambitieux et qui ne cherchons pas à dissimuler notre désir de santé et de vie, avec combien plus de pudeur et de discrétion agissons-nous ! Alors que nous aurions pu passer pour de bons et zélés sénateurs si nous étions restés, nous aurons préféré vous laisser la ville et la gloire d'une République courageusement et fermement administrée. Mais, comme je l'ai dit au début de ma lettre, j'ai bien des raisons de ne pas être volontiers loin de vous ; d'abord à cause de toi, et si le profit évident et sans commune mesure que j'en retire pour les lettres ne me comblait de plaisir, je ne pourrais me retenir plus longtemps de partir vous rejoindre sur le champ et de me rendre à cette patrie qui ne cesse de me rechercher et de me réclamer. Mais je reviens à la plaisanterie. Quant à toi, si tu ne découvres un autre motif pour me faire revenir, tu perds ta peine : d'ailleurs, nous avons un autre collègue très versé dans le droit humain et divin qui, en homme doué d'énergie et de présence d'esprit, pourvoira largement à nos deux fonctions, la sienne et la mienne en mon absence. Comme il est sans conteste d'une grande éloquence, il assurera ma défense contre ceux qui m'auraient accusé d'être un déserteur et un poltron. Porte-toi bien, Padoue, le 10 juillet 1484¹⁹²

Cette lettre témoigne de la personnalité d'Ermolao, de son état d'esprit. Il a du tempérament : la critique lui importe peu. Il ne l'ignore pas, certes, mais sa santé et sa passion pour les lettres passent avant les intérêts de la République. Les reproches que ses pairs semblent lui adresser, il les

¹⁹² BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, « XLVI – Ad Antonio Calvo », pp. 62-64.

retourne contre eux, contre son aîné Antonio Calvo. C'est lui qui aurait tort de rester dans une ville pestiférée ; geste qui pourrait être considéré comme une manière de se distinguer, comme de l'arrogance.

Ermolao se voue donc principalement à ses occupations savantes. Dès 1473¹⁹³, il a entrepris l'édition des commentaires de Thémistius, qui sera imprimée à Trévise en 1481 par Confalonieri¹⁹⁴. Cette œuvre, Ermolao l'a dédicacée au pape Sixte IV, alors qu'il accompagne son père ambassadeur de la République à la curie romaine. Il traduit également l'œuvre de Dioscoride (imprimée à Venise en 1516)¹⁹⁵. Puis, durant les années 1483-1484, c'est la dialectique aristotélicienne qui retient son attention dans ses *Annotationes in Analyticos priores*. En 1484, il rédige encore un *Compendium scientiae naturalis ex Aristotele* (qui sera publié de manière posthume par son neveu Daniele Barbaro à Venise, en 1545). C'est probablement la peste, qui sévit en 1484 à Venise, qui l'oblige à se retirer à Padoue. Cette même année, il semble y proposer un enseignement autour des œuvres de Démosthène et de Théocrite.

Comment Ermolao organise-t-il son temps pendant cette période toute consacrée à l'étude ? Nous avons la chance de posséder l'une de ses lettres, adressée à Galeazzo Pontico Faccino et datée du 8 juillet 1484, dans laquelle il décrit précisément l'organisation de ses journées. À son ami et collaborateur à Padoue¹⁹⁶, il dresse un tableau de ses occupations et habitudes quotidiennes. Il semble écrire rapidement, avec une forme de spontanéité que manifeste le caractère un peu boiteux de ses propos. Cet exceptionnel témoignage nous permet d'entrer un peu plus dans l'intimité de notre auteur. En le lisant, il nous apparaît dans ses exercices physiques matinaux, dictant ses réflexions à son secrétaire, à table avec ses amis, ou encore étudiant, tard dans la soirée, les plantes et herbes du jardin, méditant sur les tâches du lendemain avant

¹⁹³ Il évoque cette date dans l'une de ses lettres (BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «LXII - Ad Arnoldo di Bost», p. 91).

¹⁹⁴ «*Hermolai Barbari Patricii Veneti Zachariae Equitis filii in Paraphrasin Themistii Peripatetici praefatio ad Sixtum IIII Pontificem Maximum. [...] Ego vero haec tibi dedico tum ut meam in te observantiam, praesertimque Zachariae patris, qui istic ad te pro Venetis agit legatus, agnoscas. (...)*», Ermolao Barbaro, *Themistius, Libri paraphraseos*, ici d'après l'édition imprimée à Venise en 1499 [Hermolai Barbari patricii veneti Zachariae equitis filii In paraphrasin Themistii peripatetici, Taruisii : per B. Cofolonerium & Morellum Gerardinum de Salodio, 1481 XV februarii].

¹⁹⁵ VENDRUSCOLO Fabio, «Ateneo e Dioscoride. Le ultime fatiche dell'umanista Ermolao Barbaro e il codice Par. gr. 3056», *Maia* 69, 2017, pp. 583-595.

¹⁹⁶ Galeazzo Pontico Faccino supervise la première édition des commentaires de *Themistius* (qui paraît à Trévise en 1481). À son propos, voir : BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, pp. 145-146. Concernant les trois poèmes adressés à Ermolao : RICHARDS J. F. C., «The Poems of Galeazzo Pontico Faccino», *Studies in the Renaissance* 6, 1959, pp. 94-128.

d'aller se coucher «*détendu et sans souci*». Sa façon de vivre lui semble la meilleure. Manifestement, elle le rend heureux. Ermolao est conscient que son mode de vie n'est pas précisément celui que l'on attend d'un jeune patricien de son rang. Il lui vaut d'ailleurs l'hostilité de ses pairs. À le lire, on comprend qu'Ermolao n'est pas très assidu dans son engagement politique au service de la République. Il laisse d'ailleurs entendre que cette dernière envisagerait de le remplacer dans l'un de ses engagements (que nous peinons à identifier ici précisément, peut-être une tâche d'ordre administratif, de celles qui étaient confiées aux plus jeunes membres du Sénat). «*Je n'en ai cure*» répond-il, en ajoutant : «*La République sans moi se suffit à elle-même de toutes les manières.*» Ermolao ne prétend pas vouloir vivre autrement que dans le giron de cette République, mais il espère pouvoir convaincre les autorités vénitiennes de se montrer indulgentes à son égard. Ermolao est encore jeune et l'on perçoit, sous sa plume, la réelle gaieté – voire l'exubérance – qui l'anime. Plus aucune de ses lettres ou écrits postérieurs ne laissera transparaître des sentiments de cet ordre :

Ermolao Barbaro à Pontico, salut.

Je voudrais que tu te fasses une idée de notre pèlerinage quotidien – ou faut-il dire de notre vagabondage? Le lever est à 8 heures; les soins corporels et les exercices physiques me prennent une heure; puis, à 9 heures, je me rends au temple et j'assiste à la messe. À la dixième heure, je suis dans les livres: lesquels? demandes-tu: ceux d'Aristote; à 11 heures, avec Démosthène ou Hermogène; à douze avec les poètes, tantôt Aratos, tantôt Apollonius. La treizième est consacrée au repas, table simple et frugale: œuf mollet, figue, pastèque, coq dans son jus, amande fraîche, pain très blanc, vin blond ou coupé, et baguettes de saule padouanes; je n'éprouve aucun embarras à rapporter cela dans le détail. Voilà ce que je mange le matin. À 14 heures je me repose, non pour dormir, mais pour me délasser de l'étude, quoique, même si je ne suis pas au travail, je ne reste pas oisif: même si je n'accomplis rien, je ne suis pourtant pas sans rien faire. À 15, 16, 17, 18 heures, je ne lis ni n'écris rien moi-même, mais on fait venir un lecteur et un scribe, et alternativement, tantôt assis, tantôt en marchant, je dicte ou j'écoute, non certes de façon continue et sans reprendre mon souffle (autrement, nous serions épuisés par un temps si lourd), mais en intercalant de petites pauses, en fonction de la chaleur et surtout pour nous détendre. Dès 14 heures sont présents des confrères, et parmi eux des amis jusqu'à l'heure du dîner, avec lesquels il n'est guère question que de littérature, jamais de la vie privée de chacun, jamais de la vie publique. La conversation est variée: chacun

parle de ce que, récemment ou naguère, il a lu, entendu, sur quoi il s'est interrogé; aucun tri dans nos débats, aucune discrimination, aucune loi, aucun discours soumis à une injonction ou de complaisance, bien plus, une si grande ingénuité que des sujets même frivoles sont la plupart du temps les plus appréciés. Il n'y a rien de plus heureux que ces agapes. Pour ces raisons, après le dîner, je reste chez moi, d'ailleurs aussi pour préserver ma santé, par des chaleurs si excessives. En somme, ce genre de vie, n'en déplaît à mes auditeurs, je le préfère à toutes les magistratures et à tous les honneurs; par conséquent, quelque blâmable qu'il soit à tes yeux, bien qu'il m'ait valu l'hostilité de mes collègues et que la République s'apprête à me donner un successeur, je n'en ai cure. Car d'une part, la République sans moi se suffit à elle-même de toutes les manières, tandis que moi je ne peux exister sans la République, bien loin que je veuille y parvenir. Cependant il ne reste qu'une façon de pouvoir exister sans elle, c'est que cette société de lettrés que j'ai dite fréquente mon foyer. J'en jouirai donc, et je jouirai des plus honnêtes plaisirs, je ne dirai pas contre la volonté de la République, mais avec son soutien et sa mansuétude. Et qu'en serait-il si je disais que c'est tout à fait contre sa volonté? N'y aurait-il aucune place pour l'indulgence et la bienveillance? Par Hercule, je ne le pense pas, pour peu qu'ils puissent voir combien nos usages sont riches de culture, riches d'esprit, riches de finesse, bref, riches de franchise, de gaieté, d'intérêt. Quand ils se sont retirés, vient l'heure du dîner, dîner ressemblant au déjeuner, c'est-à-dire digeste et facile à cuisiner: un œuf pour commencer le repas, ensuite quelque légume dans du vinaigre, de l'huile, du sel et du vin cuit; puis une volaille cuite, enfin des melons ou d'autres fruits. Cela étant fait, aux environs de la 23^e heure, je descends au jardin ou au bord d'une rivière voisine; nous examinons les herbes qui poussent dans ces deux endroits et nous réfléchissons à Dioscoride, qu'il nous faut à coup sûr éditer un de ces jours. Je passe à cela une heure et demie. Ensuite je vais me coucher, si bien que, m'étant acquitté de toutes mes tâches aux premières torches, je dors détendu et sans soucis; après sept heures (de sommeil), à huit heures, comme nous l'avons dit, je me réveille. Telle est toute la disposition de ma vie campagnarde. Je jouis d'une santé assez bonne: je suis moins incommodé par des maux de tête. Adieu. Tu salueras Furnius de ma part, mais sans que mes salutations aient l'air banales et communes. Padoue, le 8 juillet 1484¹⁹⁷

¹⁹⁷ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «XLV - A Pontico Faccino», pp. 60-62.

Alors qu'Ermolao se concentre pleinement sur ses différents projets intellectuels, sa réputation ne fait que grandir, comme en témoignent les propos tenus par l'illustre imprimeur Aldo Manuzio, vers 1484. Ce dernier, qui compte parmi les hommes les plus lettrés de son temps¹⁹⁸, dédie en effet un poème intitulé *Musarum panegyris*¹⁹⁹ à Caterina Pio, sœur de Pic de la Mirandole. Ce poème, qui présente la valeur et les avantages d'une éducation classique, destinée au jeune prince Alberto Pio, prince de Carpi (1475-1531), comprend un vibrant éloge d'Ermolao. Celui-ci est présenté comme un modèle de science et de vie, un « *chevalier renommé, juriste et érudit, philosophe célèbre, connaissant à fond les langues grecque et latine [...] lumière et ornement du très puissant et fameux Sénat vénitien* »²⁰⁰.

En 1485, nous retrouvons Ermolao aux côtés de son père nommé orateur de la République à Milan (août-septembre). Cette même année, il initie chez lui à Venise au palazzo di San Vidal²⁰¹, un auditoire, semble-t-il assez important, à la pensée aristotélicienne. Cette école privée²⁰², dont la réputation ne cesse de croître, est guidée par l'ambition déclarée d'Ermolao d'expliquer en quatre ans tous les ouvrages d'Aristote avec ses principaux commentateurs grecs, latins et arabes, « *pour le seul amour des lettres* ». C'est en ces termes qu'il présente son projet à Arnaldo di Bost,

¹⁹⁸ DIONISOTTI Carlo, « Aldo Manuzio umanista », in : BRANCA Vittore, *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 213-243.

¹⁹⁹ MANUZIO Aldo, *Musarum Panegyris*. L'édition originale de ce recueil a été imprimée probablement vers 1489, ou avant (l'édition ne porte pas de date), par Baptista de Tortis, et non Aldo lui-même.

²⁰⁰ En conclusion de cette lettre destinée à Caterina Aldo, on lit en effet : « [...] *hoc loco, ubi de principibus sermo est in omnium bonarum artium disciplinis egregiis, qui temporibus nostris pauci admodum sunt, [...] nec item Hermolaus Barbarus, patritius Venetus, vir aetate nostra rerum omnium impense doctus, est silentio praetermittendus. Hunc certe L. Crasso Mutiano, de quo nuper meminimus, longe quidem rerum maximarum numero praestare facile cognosci potest. L. enim Crassum quinque rerum maxima habuisse historiae traditum est; Hermolaum vero, bone Deus! non modo quinque, sed etiam bis quinque et plura quoque habere conspiciamus. De hoc enim dicere vere possumus, quod sit ditissimus, quod nobilissimus, quod eques clarissimus, quod et Graecae et Romanae linguae peritissimus, quod in cognitione simplicium medicinae excellentissimus, quod item eloquentissimus, quod iurisconsultissimus, quod philosophus maximus, quod astrologus summus, quod inter primos magistratus Venetos ornatissimus, quod homo optimus, quod, etsi iuvenis, etiam castissimus [...]. His atque aliis rerum maximis ornatus Hermolaus lumen est ac decus Veneti potentissimi illustrissimique senatus. Tu autem cum ea sis, quae et virtutem diligas mirum in modum et nihil cupias magis quam ut optimum quenque atque doctissimum virum sibi imitandum liberi eligant tui, seque ad illorum imaginem comparent, qui mirabiliter in laude vixerunt, non dubito quin cum clarissimis atque iis quos connumeravimus viris sint merito conferendi* », cité ici d'après DIONISOTTI Carlo, ORLANDO Giovanni, Aldo Manuzio editore. *Dediche, prefazioni, note ai testi*, vol. 1, Milan, Il Polifilo, 1975, pp. 157-164.

²⁰¹ Le père d'Ermolao, Zaccaria, acquiert, vers 1450, ce palais donnant sur le Grand Canal dans le quartier de San Marco.

²⁰² À propos de la coexistence des écoles à Venise, voir : BENZONI Gino, « Le accademie e l'istruzione », in : COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 6 : *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 789-816.

dans la lettre que nous citons ci-dessous. Ce précieux document, daté du 1^{er} juin 1485²⁰³, nous livre d'autres renseignements encore sur l'activité intellectuelle d'Ermolao. À son ami qui l'interroge «*sur le cours de mes recherches et sur tous les travaux que j'ai déjà publiés ou que je prépare et suis sur le point de publier*», il dresse l'inventaire de ses productions, en précisant pour chacune d'elles, son âge au moment de la rédaction. Il n'a que trente-et-un ans et ses réalisations sont notables bien qu'il se soit, précise-t-il, «*dépensé sans compter pour la République*». Ermolao évoque également les travaux qu'il prévoit d'entreprendre. De l'ambition, il en a et ne cherche pas à la cacher. Son enthousiasme pour l'étude est absolu :

Ermolao Barbaro au Révérend Père Arnaldo. Je te suis grandement redevable, excellent Arnaldo, d'une part de ce que tu me témoignes une affection merveilleuse et que tu fais valoir mon talent, mais surtout parce que ta lettre me fait voir en toi un homme vraiment bon et sage. Au reste, s'il faut dire la vérité, ce n'est pas de l'affection, mais de l'amour que tu me témoignes, en sorte que moi qui ne jure que par Aristote en toute occasion, sur ce point je cours le risque de devoir m'écarter de lui. Il affirme en effet qu'il n'est pas possible d'aimer ceux qu'on ne connaît pas. Mais alors, toi qui de l'endroit le plus retiré du monde où tu te trouvais m'as entouré d'une bienveillance si extraordinaire pendant tant de mois avant que j'en sois informé par ta lettre, si tu ne m'as pas aimé, qui peut aimer ? Ou si la ferveur ardente, incroyable, que tu m'as témoignée n'est pas de l'amitié, certainement c'est de l'amour. Mais en fait, comme je te connais, maintenant c'est à la fois de l'amitié et de l'amour. J'ai dit que tu m'étais apparu comme un homme bon et sage : bon, parce que tu as estimé devoir récompenser de ta recommandation mes élucubrations sur Thémistius ; sage, parce que tu as su voir que rien ne m'apporterait plus de plaisir, d'honneur et de gloire que le fait qu'un homme intègre et savant, des régions les plus éloignées sous les cieux, exprime dans une lettre à mon sujet ce que tu as compris avec perspicacité : il ne pouvait y avoir d'autre manière de m'enflammer à produire d'innombrables autres publications que d'apprendre que mes travaux avaient pu parvenir jusqu'aux zones les plus retirées du monde pour ma grande gloire et pour la grande renommée de Venise. Pour ma part, quelque grand que soit le prix que j'attache à juste titre à ton témoignage et à ton jugement sur moi, je suis conscient que ces qualités si remarquables, si brillantes que

²⁰³ Selon Vittore Branca, Ermolao aurait révisé le texte de cette lettre «*qualche anno dopo*», BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, p 17.

tu m'attribues sont bien inférieures à ce que l'on croit. Quant à ce que tu me demandes, en ton nom et à celui d'autres personnes, à savoir que je te renseigne sur le cours de mes recherches et sur tous les travaux que j'ai déjà publiés ou que je prépare et suis sur le point de publier, je t'obéirai très volontiers. À l'âge de 18 ans, comme un enfant, nous avons écrit deux livres "Sur le célibat", à 19 ans nous avons traduit Thémistius et l'avons édité à 26 ans, à 25 ans nous avons donné une version des livres rhétoriques d'Aristote, à 28 de Dioscoride, à 30 de toute la dialectique d'Aristote. Outre cela, nous avons composé de nombreux livres de lettres, de nombreux discours, plusieurs milliers de poèmes; au total, si tu fais le compte de ce que j'ai écrit, je suis un vieillard, si tu les soupèses, je ne suis guère qu'un enfant. Et que dire du fait que je suis tiraillé, écartelé entre des occupations et privées et publiques? J'ai lu en deux ans dans mes cours à l'Académie de Padoue tous les livres éthiques d'Aristote, quoique depuis lors plus de dix ans se soient écoulés. J'ai rempli deux magistratures, et des plus lourdes, je me suis dépensé sans compter pour la République, sans compter pour mes amis. Cette année même, qui est ma trente-deuxième, j'ai initié pour mes concitoyens des cours de philosophie, pour le seul amour des lettres, avec l'intention de parcourir en quatre ans, je ne dis pas la matière habituelle traitée dans les écoles (car c'est bien peu de chose), mais tout ce qu'Aristote a écrit sur la logique, la physique, la théologie, la poésie, la rhétorique. Je recours aux commentateurs grecs, latins, arabes, mais surtout aux grecs, à partir desquels a été initiée et accomplie toute la connaissance de la philosophie: Jamblique, Porphyre, Alexandre (d'Aphrodise), Thémistius, Simplicius, Philopon et les autres de cette trempe; après eux, Averroès, qui, à ce que je constate, s'il fut inférieur à beaucoup de ses prédécesseurs, ne le fut à aucun de ses successeurs. Et ma foi, si tu compares les écrits de cet homme à ceux des Grecs, tu découvriras que chacun de ses mots sont autant de larcins tirés d'Alexandre, de Thémistius, de Simplicius. Mais sur ce sujet (je reviendrai) ailleurs. Écoute maintenant ce que ton Ermolao médite pour l'avenir. Je suis en train de traduire tous les livres d'Aristote et de les munir d'éclaircissements avec autant d'exactitude et de soin que je le peux. J'y ajoute, avec grande concision, après une sélection très sévère, les exposés de ses commentateurs soit grecs, soit arabes, soit latins. Je vois l'immensité du travail engagé, j'en frémis d'épouvante, mais je poursuis néanmoins, confiant en Dieu, plein d'entrain comme si j'étais tout proche du but visé. Et que dire du fait qu'après Aristote, je songe à traduire les traités des mathématiciens. Vois combien la condition mortelle est inconsciente, oublieuse de sa nature! Je me suis engagé sur

un chemin sans fin, impraticable, que même plusieurs vies ne suffiraient pas à parcourir. Au seuil même de ce parcours si immense, je traque une autre voie, un autre chemin, une autre traversée, un autre circuit. Mais ce n'est pas une raison pour m'accuser d'arrogance : une chose est d'être arrogant, une autre d'avoir bon espoir. Quant à l'exhortation que tu m'adresses de mettre parfois la main aussi sur les auteurs chrétiens, [Jean] Chrysostome, [Grégoire de] Nazianze, Cyrille, Athanase, Basile, si je ne peux te le promettre tout à fait, je ne m'y refuse pas absolument. Sache que ces hommes ont été des orateurs éminents, et qu'il ne manque pas de gens qui préfèrent ou comparent certains d'entre eux à Démosthène. Le livre *De viris illustribus* que tu me demandes avec instance ne se trouve pas ici en version imprimée, autant que je sache. Aussitôt qu'il paraîtra, il sera acheté pour toi. Porte-toi bien, et comme tu l'as promis dans ta lettre, chaque fois que tu célèbres l'offrande à Dieu, prie pour moi : aucun présent de ta part ne peut m'être plus agréable. Au reste si vivent auprès de toi des personnes qui m'étudient ou qui m'apprécient, transmets-leur à tous en mon nom toutes mes salutations ; mais le plus grand plaisir que tu pourras me faire sera de me les mentionner aussi nommément dans une lettre. Encore une fois, porte-toi bien. À Venise, le 1^{er} juin 1485²⁰⁴

Comme le souligne justement Vittore Branca, pour Ermolao un texte ne peut être étudié, interprété et réellement compris qu'à condition de connaître l'œuvre entière de son auteur. « *Ermolao vuole padroneggiare e spiegare ai discepoli tutto Aristotele, come poi - contro la moda selettiva dei florilegi e delle adnotationes e dei miscellanea che permettevano facilmente di brillare - affronterà e commenterà tutto Dioscoride, tutto Pomponio Mela, tutto Plinio.* »²⁰⁵ L'humaniste Pietro Bembo (1470-1547) compte alors probablement parmi le vaste auditoire qui suit ses leçons. Comme il l'évoque dans une de ses lettres, le succès rencontré n'est pas sans susciter quelque jalousie auprès de ceux qui critiquent l'ambition d'Ermolao jugée démesurée : « *Le concours qui se faisait pour cela chez lui excita la jalousie de quelques personnes. Il vit sa conduite traitée par les uns de vanité et d'ambition, et par les autres de bassesse indigne d'un noble Vénitien. Mais il méprisa tout ce qu'on put dire sur ce sujet, et continua...* »²⁰⁶ On attend avant tout d'un noble patricien qu'il suive la tradition, qu'il observe une certaine discrétion et fasse preuve de retenue

²⁰⁴ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, « LXXII - Ad Arnoldo di Bost », pp. 91-93.

²⁰⁵ BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile... », p. 71.

²⁰⁶ Cité d'après NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire...*, p. 8.

dans ses gestes et son attitude. Ermolao, en attirant les foules autour de sa personne, ne pouvait être que mal jugé. Manifestement, il ne s'en fait pas, même si son ambition dérange. Ermolao s'octroie une forme de liberté qui ne peut être admise au sein de cette élite vénitienne.

Cette année 1485 retient notre attention pour une autre raison encore : Ermolao échange alors une riche correspondance avec son ami Jean Pic de la Mirandole (1463-1494)²⁰⁷ qui, comme lui, a étudié à l'université de Padoue. Le dialogue qui s'institue entre eux devient une forme de laboratoire de la pensée humaniste mais aussi, plus particulièrement, des préoccupations qui animent les esprits engagés de ces deux hommes.

3. Les échanges épistolaires entre Ermolao Barbaro et Pic de la Mirandole : une « querelle » d'érudits ou l'expression des convictions d'un humaniste

En cette année 1485, Ermolao Barbaro et Pic de la Mirandole entretiennent une correspondance amicale qui fait écho à la crise que connaît alors l'humanisme. Derrière une rhétorique et une politesse toutes humanistes, inspirées du modèle cicéronien, les deux hommes partagent leurs points de vue et témoignent de leurs désaccords. Si leurs positions divergent, leur amitié n'en est pas moins sincère. Les sujets qu'ils abordent portent, notamment, sur les liens entre philosophie et art oratoire, et leurs désaccords renvoient à des questions qui sont existentielles pour nos auteurs. La véhémence avec laquelle ils défendent leur position reflète

²⁰⁷ Ses contemporains le désignent à raison comme le « phénix du siècle », en raison de son esprit encyclopédique. Après des études à l'Université de Bologne, Giovanni Pico della Mirandola séjourne en divers lieux où il approfondit ses connaissances prodigieuses. En 1483-1484, il est à Pavie où il se consacre à l'étude des mathématiques et de la rhétorique. Dès l'automne 1484, il s'installe à Florence où il s'initie à la philosophie et à la théologie. Il séjourne ensuite à Paris, entre juillet 1485 et mars 1486, où il étudie l'arabe, l'hébreu et le chaldéen. Il retourne ensuite à Florence où il fréquente, notamment, Marsile Ficin et Ange Politien. Pic est un humaniste à la pensée originale qui se différencie de ses contemporains en raison de l'intérêt qu'il porte à la métaphysique et à la théologie. Il consacre sa brève vie (il meurt à l'âge de trente-et-un ans) à tenter une synthèse du platonisme, de l'aristotélisme, du christianisme avec la pensée scholastique, juive et musulmane. À son sujet, voir : VALCKE Louis, *Pic de la Mirandole : un itinéraire philosophique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005 ; VALCKE Louis, GALIBOIS Roland, *Le périple intellectuel de Jean Pic de la Mirandole. Suivi du Discours de la dignité de l'homme et du traité De l'être et de l'un*, Sherbrooke, Les presses de l'Université de Laval, 1994. Voir aussi : CRAVEN William G., *Giovanni Pico della Mirandola. Symbol of his Age. Modern Interpretations of a Renaissance Philosopher*, Genève, Librairie Droz, 1981. Voir également : EDELHEIT Amos, *Ficino, Pico and Savonarola. The Evolution of Humanist Theology 1461/62-1498*, Leiden, Brill, 2008.

l'importance qu'ils accordent à ces problèmes et l'idéal qui les porte. Au fil de cet échange épistolaire, entre les lignes d'une codification inhérente au genre de la correspondance humaniste²⁰⁸, Ermolao laisse transparaître ses états d'âme et les ressentiments que lui inspirent les propos de Pic. Cette correspondance nous donne l'occasion de saisir d'un peu plus près cette personnalité multiforme et les pensées qui l'animent, nourries de ce milieu dans lequel il évolue depuis l'enfance.

La position d'Ermolao est claire : il ressent, comme Pétrarque avant lui, un profond mépris pour les interprètes médiévaux d'Aristote, latins comme arabes. Les philosophes du Moyen Âge sont pour lui des barbares, indignes de retenir l'attention. Il leur reproche avant tout un manque d'élégance et de culture classique et prône un retour aux sources originales grecques des textes d'Aristote. Face à ces écrits qui ont été, selon lui, dénaturés par d'obscures interprétations, il préconise le recours aux antiques commentateurs. La position d'Ermolao s'apparente à celles des philologues de son temps tels que Lorenzo Valla, Giorgio Merula ou encore Politien pour lequel il entretient une réelle sympathie. En 1485, Pic se trouve justement à Florence, aux côtés de Marsile Ficin et d'Ange Politien. Ermolao est à Venise et à Padoue où il enseigne Aristote. Les deux hommes fréquentent les mêmes milieux humanistes et sont d'ailleurs davantage complices qu'ennemis. Leurs échanges épistolaires n'en demeurent pas moins le lieu d'une discussion vive entre deux humanistes qui manient avec la plus grande dextérité le style oratoire et toutes les figures de la rhétorique²⁰⁹.

Dans une célèbre lettre²¹⁰ destinée à Ermolao, datée du 3 juin 1485, Pic prend la défense de la tradition scholastique – à laquelle il donne fictivement une voix – transmise certes dans un latin « barbare », mais peu importe puisque, selon lui, seuls les contenus comptent. Il condamne fermement les canons littéraires humanistes et les effets trompeurs d'une rhétorique qui ornent, selon lui, de manière superficielle les discours.

[...] Puissé-je être assez heureux pour donner par le biais de l'écriture une image au moins partielle de mon cher Ermolao ! Pour ne rien dire du reste, prenons ton style lui-même, dont tu fais si peu de cas : il est

²⁰⁸ REVEST Clémence, « Au miroir des choses familières... ».

²⁰⁹ Sur cette « querelle » entre les deux hommes, et sur ses origines, nous renvoyons à l'importante contribution de PANIZZA Letizia, « Ermolao Barbaro e Pico della Mirandola », in : MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 277-330.

²¹⁰ Cette longue lettre s'étend sur l'équivalent de huit pages modernes.

incroyable de voir combien il me touche, combien il me ravit, tant il est docte, noble, harmonieux, soigné, travaillé, talentueux. [...] Et il est merveilleux de voir à quel point tu persuades et conduis comme tu l’entends l’esprit de ton lecteur. J’en ai toujours fait l’expérience dans les lettres que tu m’as adressées, mais particulièrement dans la dernière, où tu invectives ces philosophes barbares, qui, dis-tu, passent communément pour pouilleux, grossiers, incultes, qui de leur vivant n’ont pas vécu, et bien moins encore après leur mort, ou s’ils vivent maintenant, ne reçoivent de la vie que peines et outrages. Par Hercule ! J’ai été frappé à tel point, et j’ai eu tellement de honte et de remords pour mes travaux – cela fait six ans que je m’y consacre – que mon plus grand regret a été d’avoir tant peiné dans une matière aussi vaine. J’aurai donc perdu, me disais-je, avec Thomas, Jean [Duns] Scot, Averroès et Albert, mes meilleures années et tant de veilles grâce auxquelles j’aurais pu peut-être devenir quelqu’un dans les belles-lettres ! Je réfléchissais en moi-même, pour me consoler : certains d’entre eux, s’ils vivaient à nouveau, ne trouveraient-ils pas quelque argument – habiles raisonneurs comme ils l’étaient – pour défendre leur cause ? Il me vint finalement à l’esprit que l’un d’entre eux, un peu plus éloquent, aurait peut-être défendu ainsi sa barbarie, de la façon la moins barbare possible : “Vivants, nous étions célèbres, Ermolao, et nous le serons à l’avenir, non dans les écoles des grammairiens et des pédagogues, mais dans les cercles de philosophes, dans le concert des savants, où l’objet des débats et des disputes, ce n’est pas la mère d’Andromaque, les enfants de Niobé et autres futilités de cet acabit, mais les principes des choses humaines et divines. Pour les méditer, les disséquer et les élucider, nous avons été si subtils, fins et pénétrants, que nous avons pu sembler parfois trop angoissés et austères, si du moins on peut être trop austère ou curieux quand on cherche la vérité. Et si quelqu’un nous accuse, dans cette recherche, de faiblesse et de lenteur, j’aimerais que celui-là, quel qu’il soit, aille plus avant : il s’apercevra que les barbares avaient Mercure non sur la langue, mais dans le cœur, et que, s’ils manquaient d’éloquence, ils ne manquaient pas de sagesse ; et que ce n’est pas une faute que l’éloquence ne s’ajoute pas à la sagesse, car c’est une faute que de les lier. Chez une vierge honnête, qui ne condamnera les boucles et les atours ? Qui ne les détestera chez une vestale ? Il y a tant de différences entre la charge de l’orateur et le combat du philosophe que l’on ne peut en trouver de plus opposés. Car quel est donc le devoir de l’orateur, sinon de mentir, de tromper, de séduire, de charmer ? Vous avez le pouvoir, comme vous le dites, de changer à volonté le blanc en noir et le noir en blanc ; le pouvoir d’enlever, d’abaisser, d’amplifier ou

d’effacer dans vos discours ce que vous voulez. Enfin vous pouvez, grâce aux forces quasi magiques de votre éloquence – et vous vous en vantez – transformer les choses mêmes dans la forme et l’aspect que vous voulez, de sorte non qu’elles deviennent, mais qu’elles apparaissent à l’auditeur telles qu’elles ne sont pas, et telles que vous les voulez. Cela n’est rien d’autre que pur mensonge, pure imposture, pure prestidigitation que de modifier la nature des choses, soit en l’exagérant par emphase, soit en la réduisant pour la minimiser, tout en distrayant et charmant l’esprit des auditeurs par une fallacieuse harmonie des mots, mis en avant comme des fantômes et des simulacres. [...] Et pour ne rien laisser passer, il est hors de doute qu’il n’y a rien de plus opposé à l’attitude philosophique, en toute chose, que ce qui sent en quelque manière le luxe ou le faste. [...] Il n’est pas d’homme du monde [*humanus*] qui n’ait quelques notions d’une langue plus élégante, mais il n’est pas d’homme [*homo*] qui ne soit quelque peu philosophe. Une sagesse sans éloquence peut être utile, une éloquence stupide ne peut qu’être terriblement dangereuse, comme un glaive entre les mains d’un fou.” [...] Voilà ce qu’ils avanceraient peut-être, très cher Ermolao, pour défendre leur barbarie, ou peut-être, subtils comme ils sont, des arguments bien supérieurs. Je ne me rends certes pas à leur avis, ni ne pense qu’un homme d’éducation et de culture doive s’y rendre. Mais je me suis plu à m’exercer dans cette matière si vile [...]. De même, pour t’entendre défendre avec plus de force la cause de l’éloquence, je me suis permis de l’attaquer en allant contre mon sentiment et contre la nature. Et si j’estimais que les barbares dussent la négliger ou la tenir pour secondaire, je ne serais pas passé de leur école à celle-ci comme je l’ai fait, et je ne me serais pas consacré presque entièrement à la littérature grecque et à ton Thémistius, qu’on ne louera jamais assez [...]²¹¹.

Ermolao lui répond dans une lettre non datée :

Hé Minerve, pourquoi m’échauffes-tu la bile ? Ô comble de ridicule, voilà que l’éloquence sera défendue par un “barbare”, et l’incapacité de parler par toi, l’homme éloquent. Au reste j’ai longtemps hésité

²¹¹ Nous reproduisons ici les extraits de cette lettre en latin éditée par GARIN Eugenio, *Prosatori latini del Quattrocento...*, ici pp. 806, 808, 810, 812, 820 et 822. La traduction française est réalisée ici par nos soins. On trouvera une autre traduction de ce texte, avec des notes, dans l’ouvrage d’Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon, « Lettre à Ermolao Barbaro sur le style des philosophes, 3 juin 1485 », in : *Jean Pic de la Mirandole, Œuvres philosophiques*, traduction et notes par Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon, Paris, Presses universitaires de France, 1993, pp. 255-266.

avant de répondre, car je craignais de devenir la fable de gens mal informés qui, au lieu d'entendre ce qui est, entendent ce qui n'est pas: la rivalité et la discorde. Nombreux sont les risques, même si je ne réponds pas: avant tout, j'imagine que le libelle circule et se trouve entre beaucoup de mains. Si cela se produit sans que tu t'y opposes ou avec des précautions de ta part, je ne peux pas ne pas approuver ce que tu as approuvé. Si c'est contre ta volonté, je ne vois pas comment je pourrais me taire. Par conséquent, j'ai adopté la mesure suivante: personne ne lira ma réponse avant que tu ne la lises, et elle ne sera pas divulguée avant que tu ne décides et confirmes par écrit qu'elle doit être divulguée. Je ne cesse et ne cesserai jamais de dire – et pourtant il ne suffit pas de le dire – quelle estime, quelle admiration j'ai pour toi. Ma crainte, c'est de te causer quelque déplaisir, soit que je t'aime trop, soit qu'il nous échappe dans le feu de la discussion bien des propos mal mesurés. Plaise au ciel que cela ne m'arrive! L'éloquence elle-même dont je prends la défense ne vaut pas ce prix! Porte-toi bien. À Venise²¹²

Dans une autre lettre, non datée elle aussi, Ermolao exprime le mépris qu'il éprouve pour ces commentateurs médiévaux «*nunquam a nobis lectos, nunquam legendos remittunt*»²¹³, dont il cherche à se démarquer. Il y ajoute, en fin de lettre, un trait d'humour qui révèle un aspect, plus rare, de sa personnalité:

Certes, j'entendais bien, venant de toi, retirer quelque fruit de la lettre que je t'avais envoyée ces jours derniers, mais toi, avec la libéralité qui est la tienne, sans te plier aux convenances, sans retenue, tu as pensé devoir m'envoyer en retour, non pas une lettre, mais presque un vrai livre. La chose, à juste titre, m'a procuré une incroyable satisfaction, car je me suis aperçu que, tout occupé que tu étais, tu as pris plaisir à la lecture de ma lettre au point qu'aucun détail, même minime et insignifiant, n'a échappé à ton attention. C'est ce que ta réponse m'a bien fait comprendre tout à l'heure. En effet, dans un recoin de ma lettre, presque sans y toucher et comme en passant, j'avais attaqué ces philosophes barbares de notre temps, envers lesquels tu avais toi aussi signifié ton hostilité et ton désaccord. Profitant de l'occasion, tu m'as envoyé une œuvre élégante, érudite, accomplie, qui embrasse et éclaire en des milliers de vers cette querelle, ce débat qui nous oppose

²¹² BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 1, «LXXX – A Giovanni Pico della Mirandola», pp. 100-101.

²¹³ GARIN Eugenio, *Prosatori latini del Quattrocento*..., p. 851.

de longue date, eux et nous, à propos du langage qui convient aux philosophes. Et cette œuvre, tu l'as achevée avec tant de rapidité, que si je n'avais pas fort bien connu les ressources de ton talent, j'aurais pensé que tu la tenais déjà prête depuis quelque temps afin de pouvoir la présenter à la première occasion. Mais pour qu'en tout cela je trouve encore plus de charme et de plaisir, toi qui n'as pas ton égal en esprit, en culture et en élégance latine, tu t'es mis à défendre les barbares contre le Barbaro, en faisant semblant de prendre parti pour le camp de l'ennemi et contre celui de l'allié, toi-même contre toi-même [...]»²¹⁴.

À travers ses échanges avec Pic, Ermolao exprime ses convictions profondes: l'*humanitas* se manifeste avec sa plus parfaite expression dans la parole, intimement liée à la pensée. La parole, le *verbum*, représente pour lui l'expression suprême et la plus grande dignité de l'homme, celle qui rend possible l'exercice le plus élevé de l'esprit: la communication d'une pensée traduite dans un langage clair et intelligible. Seulement ainsi, l'homme se rapproche de la perfection divine²¹⁵. Cette dimension religieuse encadre toute la réflexion d'Ermolao. Cette science antique qu'il ambitionne de faire renaître ne se réalise pleinement qu'à la lumière de la réalité chrétienne. Vittore Branca a le mieux saisi cette dimension sacrée qui anime Ermolao et nourrit son engagement :

La filologia del Barbaro e del suo circolo poteva essere così strenua e rinnovatrice, così aperta e umana, così preliminare e totale, perché fatta tutta di cose e perché basata su una visione aperta e umana e fortemente religiosa del mondo e dell'uomo, delle realtà sociali e politiche²¹⁶.

Ses convictions, Ermolao les formule en d'autres lieux encore à travers sa correspondance. Au moment de ses échanges avec Pic, il est au début de la trentaine et par conséquent en âge de se marier. À Arnold di Bost, qui s'enquiert justement de sa situation familiale, il répond sans équivoque: le mariage ne l'inspire pas. Il désire être libre, affranchi de tout engagement – qu'il soit familial, religieux ou militaire :

Mais il me semble qu'il est temps que je réponde à ce que tu me demandes dans ta lettre, que j'ai reçue avec retard mais qui m'a tant réjoui. Tu me

²¹⁴ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, p. 101.

²¹⁵ «Già nel suo primo trattato, il *De coelibatu*, Ermolao aveva affermato che ogni scienza che non mira alla lode di Dio è falsa, e che la superiorità dei moderni sugli antichi è soltanto dovuta alla nuova sapienza predicata da Cristo», BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile...», p. 77.

²¹⁶ BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile...», p. 120.

demandes si je suis marié. Je ne le suis pas ; je ne pense même pas à une épouse. Je suis bien assez occupé par les lettres ; et les lettres ne disputent pas. Il n'y a rien de plus dommageable aux lettres que le joug matrimonial et le souci des enfants. Je ne condamne pas le mariage, sans lequel les lettres elles-mêmes n'existeraient pas mais je désire que l'homme de lettres, qui contemple Dieu, les astres et la nature, soit libre de telles chaînes. C'est pourquoi il m'a semblé ne pas devoir me marier, non comme un péché, mais comme une nuisance. La vie matrimoniale n'est pas nuisible mais elle rend dépendant. Je n'ai pas non plus voulu m'initier à la vie religieuse comme je n'ai voulu me lier à aucune obligation militaire. Je suis païen et ne dépends que de moi-même. Je ne reconnais que deux maîtres : le Christ et les lettres. Pour le reste, je suis libre, et plus libre encore me rend cette servitude [...]»²¹⁷.

Dans cette société vénitienne foncièrement patriarcale, qui considère le mariage comme un précieux moyen d'élargir le cercle des relations et d'obtenir des appuis importants, aussi bien économiques que politiques²¹⁸, la position d'Ermolao paraît surprenante, du moins au premier abord. Cherche-t-il à rejeter son identité vénitienne ? Renie-t-il les privilèges qui accompagnent son statut social ? Désavoue-t-il sa famille ? Quel type d'idéal défend-il vraiment ?

Pour Stanley Chojnacki, en privilégiant le célibat, Ermolao témoigne d'une « *alternative masculine identity* »²¹⁹ largement partagée au sein du patriciat vénitien. D'après ses calculs, entre 1410 et 1490, près de la moitié des nobles masculins qui ont atteint l'âge adulte semblent être restés célibataires. Sur 952 hommes appartenant à seize clans, dont l'entrée dans l'âge adulte peut être documentée, 412 (43,3 %) ne se sont, apparemment, jamais mariés²²⁰. Ce pourcentage important (qui ne tient malheureusement pas compte du nombre d'hommes ayant répondu à une vocation ecclésiastique) demeure plutôt frappant dans une société qui accorde une dignité et une importance particulière à la paternité. Les hommes non mariés disposent, de fait, d'une autorité limitée et se voient le plus souvent confier

²¹⁷ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «LXXVI-Ad Arnolfo di Bost» (13 février 1486), pp. 95-96, ici p. 96. Édition et traduction italienne par GARIN Eugenio, *Prosatori latini del Quattrocento...*, pp. 840-843.

²¹⁸ CHOJNACKI Stanley, *Women and Men...* Voir aussi : CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Venise triomphante...*, pp. 356-362.

²¹⁹ CHOJNACKI Stanley, *Women and Men...*, p. 248.

²²⁰ Stanley Chojnacki se fonde sur plusieurs sources pour établir ces chiffres : d'une part, le registre de la *Balla d'Oro* et, d'autre part, le «Libro di nozze patrizie» établi par Marco Barbaro (1511-1570). Les seize familles prises en considération sont les suivantes : Arimondo, Balbi, da Canal, Lando, Loredan, Morosini, Mudazzo, da Mula, Navagero, Pisani, Polani, Priuli, Ruzzini, Vitturi, Zane, Zulian, CHOJNACKI Stanley, *Women and Men...*, p. 249.

les offices publics les moins prestigieux. Comment expliquer cet apparent paradoxe, entre la réalité et le paradigme patriarcal idéal prôné par l'idéologie vénitienne ? Plusieurs paramètres entrent ici en ligne de compte qui relèvent de l'ordre du choix individuel ou des circonstances : Stanley Chojnacki constate le taux de mortalité relativement élevé des jeunes hommes avant mariage (qui a lieu en général vers trente ans), la limitation volontaire des mariages afin de préserver le patrimoine familial, ou pour freiner le développement des branches collatérales, et peut-être aussi l'existence probable d'une sous-culture homosexuelle²²¹. Ermolao appartient à une génération d'hommes cultivés, particulièrement tentés de s'épargner la charge d'une famille pour se consacrer entièrement à l'étude. Sa lignée, particulièrement fortunée et influente, compte cependant parmi celles qui privilégient une politique d'alliances matrimoniales au service du prestige familial²²². En renonçant au mariage, qui plus est en tant que fils aîné, Ermolao se détourne du comportement social conforme que l'on attend de lui, comportement qui doit permettre aux siens non seulement d'accéder à un capital de connaissances, de soutiens et d'appuis mais également de le faire croître. Même s'il n'est pas le seul patricien à renoncer au mariage, sa prise de position, en tant que membre d'une famille parmi les plus puissantes, laisse entendre la force de ses convictions d'humaniste et certainement également sa volonté d'échapper à de lourdes charges politiques.

Calme et sérénité intérieure accompagnent nécessairement cet idéal de vie qu'il souhaite entièrement consacrer à l'étude. Les préoccupations politiques lui sont d'ailleurs, en comparaison avec son enthousiasme pour les lettres, presque étrangères. En cette année 1486, il est encore épargné par les charges publiques, mais une brillante carrière au service de la *Respublica* s'ouvrira bientôt à lui.

Son érudition lui vaut de se faire une réputation qui l'amène toujours plus à s'engager dans la vie publique : le Sénat de Venise n'hésite pas à faire appel à lui lorsqu'il est question de formuler des discours à l'occasion de visites de prestigieux souverains²²³. En 1483 déjà, il a été fait appel à lui pour accueillir René de Lorraine²²⁴. La charge est plus honorifique encore lorsqu'en 1486,

²²¹ RUGGIERO Guido, *The Boundaries of Eros: Sex Crime and Sexuality in Renaissance Florence*, New York, Oxford University Press, 1985.

²²² KING Margareth L., *Umanesimo e patriziato...*, p. 277.

²²³ CAPPELLI Guido, «Debutto napoletano. Un'ignota orazione ufficiale di Ermolao Barbaro», *Humanistica: an International Journal of Early Renaissance Studies* 5, 2011, pp. 111-124, notamment pp. 117-120.

²²⁴ René II de Lorraine (1451-1508) est le fils de Ferry II de Vaudémont et de Yolande d'Anjou (sa cousine), la fille de René d'Anjou. En 1473, il est élu duc de Lorraine et sénéchal et gouverneur d'Anjou. En 1483, il combat aux côtés des Vénitiens contre le duc de Ferrare.

accompagné de Domenico Trevisan, il est envoyé par le Sénat, en tant qu'ambassadeur extraordinaire²²⁵, auprès de l'empereur Frédéric III et de son fils Maximilien, élu le 16 février roi des Romains et couronné le 9 avril 1486. Après un voyage de deux mois et demi, Ermolao prononce pour ce dernier son *Oratio ad Friedericum III imperatorem et Maximilianum I, regem Romanorum*²²⁶, à Bruges, le 3 août 1486²²⁷. Dans son discours, Ermolao loue les victoires militaires déjà remportées par Maximilien et l'incite même à commencer de nouvelles guerres²²⁸. On ne retrouvera plus, dans aucun autre de ses discours, ni dans aucune de ses lettres et autres écrits, une telle apologie des valeurs belliqueuses. Plus jamais il n'évoquera d'ailleurs ce voyage, pas même dans son *De officio legati*.

À un ami anonyme – peut-être un cardinal vénitien résidant à la curie romaine – qui le complimente de cet honneur, il répond en des termes révélateurs. Ermolao se sent certes gratifié de la charge qui lui a été confiée; mais son ardeur pour les lettres n'en reste pas moins vive. Ces mots témoignent clairement aussi du conflit d'allégeance dans lequel il est placé :

Tu crains, m'écris-tu, que les devoirs de ma fonction ne me détournent de cette passion ardente que nous vouons aux lettres. Tu me poses là une question bien embarrassante, et il ne m'est guère facile de m'en expliquer. Ma confiance en Dieu, cependant, me fait espérer que les honneurs et les obligations de la vie publique servent en quelque manière à me détendre et me distraire du sérieux et de l'attention avec

²²⁵ On lit dans *Le vite dei dogi (1474-1494)* de Marin Sanudo le Jeune (1466-1536) que Ermolao Barbaro n'aurait apparemment pas été le premier choix du Sénat: «A dì 21 sonno electi oratori al'Imperador et Maximiliano suo fiol, per congratularsi di esser stà eleto Re d'i Romani: sier Sabastiam Badoer el cavalier, Consier, e sier Piero Diedo el cavalier, Consier. E refudono. Et poi, a dì 2 april, sono eleti Almorò Barbaro el dotor, è d'i Pregadi, di sier Zacaria cavalier, et Dominico Trivixan, è d'i Pregadi, quondam sier Zacaria. Qualli acceptono e andono, e tutti do sonno fati cavalieri», cité d'après Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi (1474-1494)*, édition critique et notes d'Angela Caracciolo Arièd, Rome, Padoue, Antenore, 2001, vol. 2, p. 514.

²²⁶ *Oratio Hermolai Barbari, Zachariae Filii, Legati Veneti, ad Friedericum Imperatorem et Maximilianum Regem Romanorum, Principes Invictissimos*, édité par Vittore Branca, in: BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, pp. 110-120.

²²⁷ À cette occasion, lui et son acolyte auraient été armés chevaliers et se seraient vu offrir chacun une robe de drap d'or. C'est du moins ce que semble révéler une note ajoutée à la fin du discours transmis dans le manuscrit 131 de la Bibliothèque publique de Gand, voir: MASAI François, «Le manuscrit 10 de Gand et l'édition incunable, par Thierry Maertens, du Discours de Barbaro pour l'élection de Maximilien», *Scriptorium* 3.1, 1949, pp. 80-86. Voir aussi: DE SAINT-GENOIS Jules, *Catalogue des manuscrits de la ville et de l'Université de Gand*, Gand, Chez C. Annoot-Braeckman, imprimeur de la ville, 1849-1852, n° 131, p. 19; BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, pp. XV-XVI. Comme l'a mis en évidence Vittore Branca, l'*Oratio* d'Ermolao nous est parvenue dans d'autres manuscrits (qui renferment deux rédactions différentes).

²²⁸ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, pp. 110-120.

lesquels je me consacre aux lettres. Car je veux que tu le saches, même si je ne fais cet aveu qu’avec beaucoup de retenue : à mes yeux, il n’y a de sérieux que les lettres ; et par les lettres, j’entends la philosophie et tous les arts libéraux. En elles je ne connais pas de mesure, en elles je place mon ambition. Et face à l’attrait, si grand soit-il, exercé par la carrière des honneurs, ce pire ennemi des lettres, je garde une liberté absolue. Non certes que je sois assez fort pour mépriser les honneurs, mais en tout cas je ne les recherche pas. Tu me demandes si j’en tire du plaisir ? Ce qui me fait plaisir, c’est la volonté des citoyens, qui jugent que leurs honneurs sont bien placés en ma personne ; j’aime les honneurs que l’on m’accorde dans la mesure où j’aime ceux qui me les accordent. Ce dessein, cette intention, cette détermination, nous les assumons pleinement en nous en remettant à Dieu²²⁹.

Ces mots manifestent la tension qui l’habite. Il se sent partagé – tiraillé – entre son engagement dans la vie publique, qui lui apporte une forme de reconnaissance et aussi l’occasion d’étendre son réseau, et sa passion pour les lettres qui le fait réellement vivre. Alors que l’étude demeure encore la clé de voûte qui encadre la pensée d’Ermolao, les activités politiques et diplomatiques vont bientôt prendre une place toujours plus importante dans sa vie. Probablement de retour à Venise fin octobre 1486, Ermolao souffre de maladie. Il s’en plaint dans plusieurs de ses lettres, dès son retour, et encore le 3 octobre 1487. Alors qu’il cherche à consoler son ami Anselmo Meia²³⁰, lui aussi atteint par des revers de fortune, il lui fait part de ses propres soucis :

Tu m’écris que, si ton corps est en bonne santé, ton âme, elle, ne se porte pas bien. J’en suis peiné, mais je m’étonne que toi, un philosophe, et qui plus est, philosophe chrétien, tu appelles maladie de l’âme quelques déboires patrimoniaux : ce sont des revers de la fortune, non de l’âme. (Il suffit pour que l’âme se porte bien qu’elle connaisse ce qui est bon ou mal pour elle, en sorte qu’elle suive l’un et évite l’autre.) Les atteintes extérieures, quelle qu’en soit la nature, relèvent du corps et de la fortune. L’âme ne doit pas se les approprier, mais les supporter avec sagesse et courage. Tu me diras “Tu prodigues conseil et belles paroles à un malade, toi qui es en bonne santé !”

²²⁹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, «LXXIX.- Ad anonimo», pp. 99-100, ici p. 100.

²³⁰ On ne sait pas grand-chose à son propos, si ce n’est ces termes de «*philosophus*» et de «*christianus*» qu’Ermolao utilise pour le désigner.

Mais en bonne santé, moi je ne le suis pas. Voilà quatre-vingts jours que je suis retenu chez moi, au lit, par un état de santé plus qu'altéré. Je ne me suis jamais plaint que la maladie ait touché mon âme, mais mon corps. [...] Venise, le 3 octobre 1487²³¹

Il ne semble pas encore rétabli lorsque la République l'appelle, au début de l'année 1488, à remplir sa première légation comme ambassadeur. Ermolao a trente-quatre ans, un jeune âge pour relever une fonction réservée le plus souvent à des hommes d'expérience, plutôt dans la cinquantaine²³². Il semble donc faire ici exception à la règle. Sa réputation d'érudit a certainement joué un rôle dans le développement précoce de sa carrière. L'influence de sa famille, sa fortune, la réputation de ses actions au service de la République, ainsi que l'aura de sa culture, ont probablement dominé le processus de son élection et de sa nomination comme ambassadeur de la Sérénissime à Milan.

²³¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «LXXXVI.- Ad Anselmo Meia», pp. 10-11, ici p. 11.

²³² LUTTER Christina, *Politische Kommunikation an der Wende...*, p. 185.

Chapitre III

L'engagement diplomatique d'Ermolao et ses multiples enjeux

1. L'ambassade à Milan (1488-1489)

Le 6 janvier 1488, Ermolao est désigné ambassadeur de la Sérénissime à la cour milanaise de Ludovico Sforza. Son père Zaccaria et son grand-père Francesco l'ont précédé dans cette fonction. Tous deux ont laissé une empreinte forte dans les mémoires. On attend donc d'Ermolao qu'il s'en montre digne. Cette nomination marque non seulement le début de sa carrière politique et diplomatique, mais également l'obligation pour lui de s'aligner sur le comportement imposé au patriciat qui se doit de s'engager au service de la *res publica*.

Les lettres qu'échange alors Ermolao avec ses proches témoignent, derrière une modestie feinte, des sentiments partagés qui l'animent au moment de cette élection. Il se sent toujours plus déchiré entre sa vocation pour les lettres, l'obligation de servir la République et le souci constant qui l'habite de faire honneur à sa famille. Dans une lettre datée du 1^{er} février 1487, il s'ouvre à son ami Giorgio Merula (1431-1494) en des termes révélateurs :

[...] Les raisons ne manquent pas, très savant Merula, pour lesquelles l'ambassade à Milan (...qui, Dieu m'en est témoin, m'est échue sans

que je l'aie demandée, sans même que j'y aie songé, avec l'assentiment le plus large des sénateurs, à la quasi unanimité des suffrages...) doive m'être chère plus que toute autre. Ne vais-je pas en ambassadeur chez des princes qui ne sont pas moins attachés à notre République que nous ne le sommes à nous-mêmes? Des princes envers lesquels notre lignée a des obligations, à titre privé, non pas depuis hier ou avant-hier, mais depuis de nombreuses années, à un point qui ne saurait être exposé dans une lettre? Y a-t-il dans toute l'Italie une famille, une maison autre que la nôtre de laquelle trois membres, aïeul, père et fils, aient été successivement délégués à ce titre par le même Sénat auprès des mêmes princes? Voilà deux ans et plus que j'ai séjourné chez vous avec mon père. Qui a jamais été accueilli de manière plus agréable et plus honorifique que je ne l'ai été? [...] Venise, le 1^{er} février 1487²³³

Le 23 mars 1488, Ermolao rejoint Milan où il est reçu par Ludovic le More avec les honneurs qui lui sont dus. Antonio Mancinelli, dans son éloge à Ermolao, raconte avec beaucoup d'éloquence cette arrivée de l'ambassadeur vénitien à Milan et l'accueil qui lui est réservé :

[...] Comme il fallait envoyer un ambassadeur au roi de Pannonie [Milan], tout le Sénat et le peuple, d'une seule voix, choisirent Metellus Badius [Ermolao]. Parti là-bas, il fut reçu par l'illustre souverain avec tant de respect que cent cavaliers ornés de colliers d'or furent envoyés à sa rencontre à plus de vingt mille pas en avant du palais royal. Cinquante hommes escortaient chacun d'eux, et le roi lui-même, sorti trente pas à l'extérieur de son enceinte pour l'attendre, l'accueillit en l'embrassant avec grand plaisir et grande joie, une joie à laquelle pourrait à peine être comparée celle avec laquelle le pieux Enée fut reçu par la reine des Carthaginois ou par son beau-père Latinus après la défaite de Turnus. Main dans la main ils gagnèrent le palais, où Métellus adressa au roi et à ses seigneurs un discours digne d'un Caton, d'un César, d'un Cicéron ou du grand orateur athénien (Démosthène). Ce discours achevé, tous ses auditeurs, mais en premier le roi, saisis d'admiration et frappés de stupeur devant son érudition souveraine et son éloquence généreuse, gardèrent longuement le silence, comme il advint, lisons-nous, à l'orateur grec Apollonius alors que Marcus Tullius discourait en grec. Joignant à nouveau leurs mains, ils pénétrèrent dans des salles ornées de superbes tentures et de poutres dorées où étaient apprêtés des mets d'un raffinement

²³³ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «LXXXVII.- Ad Giorgio Merula», pp. 11-12.

royal, en quantité et en qualité telles que, comme on le lit, Didon n'aurait pu en offrir à Enée, ni Evandre à Hercule, des héros. Puis on enleva les tables et la conversation roula sur la royauté et sur des sujets nobles et élevés, comme il est écrit à propos de Scipion Emilien et de Massinissa, roi de Numidie. À une heure avancée de la nuit, chacun alla se reposer sur sa couche²³⁴.

Ermolao connaît bien ce milieu milanais dans lequel il est désormais engagé à titre d'ambassadeur de la Sérénissime. Il y avait déjà séjourné avec son père. Dès son arrivée, il fréquente les milieux humanistes et, en particulier, Giorgio Merula (1431-1494), installé à Milan depuis 1482 à la cour de Ludovic le More. Ermolao le connaît déjà probablement de l'époque où il enseignait à Venise comme professeur de rhétorique (1465-1482). Il l'a également fréquenté lorsqu'il se trouvait aux côtés de son père en mission à Milan. Ermolao a donc plaisir à le retrouver et l'invite d'ailleurs à vivre avec lui dans sa vaste maison²³⁵. Iacopo Antiquario (1445-1512)²³⁶ et Bartolomeo Calco (1434-1508)²³⁷ font également partie de son proche entourage. Les premières semaines de son ambassade à Milan se déroulent dans un calme relatif, lui permettant de se consacrer aux traductions de Dioscoride et d'Aristote. Les circonstances politiques vont ensuite davantage l'occuper, sans pour autant le priver de sa passion pour l'étude. Le 21 octobre 1488, dans le contexte que nous allons retracer, il répond en ces termes à Roberto Salviati qui prend de ses nouvelles :

Tu désires savoir ce qui m'occupe, que puis-je répondre d'autre que : je m'adonne aux belles-lettres. Il est vrai que mes charges publiques me privent d'une part de mon assiduité, de mon temps d'études. En effet, je m'y applique avec plus de passion et je m'adonne à mon travail

²³⁴ MANCINELLI Antonio, « In funere Metelli Badii viri doctissimi », *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII, voir le texte latin dans son entier en annexe.

²³⁵ « Merula in aedibus nostris habitat, sed ita ut extra aedes habitare videatur, tanta est amplitudo domus », ep. XCII, avril 1488, cité ici d'après BRANCA Vittore, « Postille barbariane: fermezza cristiana e impegno filologico », in : *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998, p. 176.

²³⁶ Iacopo Antiquario da Perugia exerce pendant de nombreuses années comme secrétaire des ducs de Milan. Il est protecteur, conseiller et ami des grands érudits de son temps avec lesquels il entretient des relations étroites. Voir à son sujet : BIGI Emilio, « Antiquari, Iacopo », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 3, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1961.

²³⁷ Comme Iacop Antiquario, fin politique, Bartolomeo Calco exerce comme secrétaire des ducs de Milan, il participe également activement à la culture humaniste de son temps, PETRUCCI Franca, « Calco, Bartolomeo », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 16, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1973.

avec une assiduité plus grande encore ; et ce dont m'a privé un devoir prioritaire, je le compense par mon zèle. Ainsi, plus je suis absorbé par les affaires, plus grandissent en moi le plaisir et l'enthousiasme. Tous les congés que dans ma vie privée je réservais au soin de ma santé, je les consacre maintenant aux affaires publiques. Ainsi, ce que je perds et cède d'un côté, je le retrouve par une autre voie²³⁸.

Pendant son ambassade milanaise, deux événements vont mobiliser Ermolao sur le champ diplomatique, le contraignant à limiter son activité intellectuelle : la crise de Forlì (14 avril-10 juin 1488) et celle de Faenza (31 mai-20 juin 1488)²³⁹. Bruno Figliuolo²⁴⁰, en s'appuyant sur de nombreux fonds d'archives, a retracé, au jour le jour, le déroulement de l'ambassade milanaise d'Ermolao, notamment lors de la crise de Forlì. Grâce à ces précieuses observations, nous pouvons reconstituer les fils de ces incidents politiques et diplomatiques qui engagent directement Ermolao. Ces épisodes témoignent à la fois de la paix fragile qui règne alors dans la Péninsule italienne et des craintes partagées d'assister à une escalade des violences. Nous allons voir comment Ermolao s'embourbe dans une situation délicate qui met aux prises le pape et Naples mais aussi Milan et Venise, dont il cherchera à se justifier plus tard, notamment dans son *De officio legati*.

Ermolao accusé de maladresse lors de la crise de Forlì (1488)

Cette crise de Forlì a pour origine l'assassinat du seigneur local, Girolamo Riario, survenu le 14 avril 1488. Innocent VIII, dont les conjurés sollicitent l'aide, en profite alors pour prendre possession des lieux qu'il confie à Bernardino Savelli tandis que Catherine Sforza, épouse de Riario s'est barricadée dans la forteresse de Rivaldino, invoquant l'aide de Milan.

²³⁸ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, « CXV - Ad Roberto Salviati », pp. 32-33, ici p. 33.

²³⁹ À propos de ces conflits, voir : PELLEGRINI Marco, *Congiure di Romagna. Lorenzo de' Medici e il duplice tirannicidio a Forlì e a Faenza nel 1488*, Florence, Olschki, 1999 ainsi que CAROCCI Sandro, « Governo papale e città nello stato della Chiesa. Ricerche sul Quattrocento », in : GENSINI Sergio (éd.), *Principi e città alla fine del medioevo*, Pise, Pacini, 1996, pp. 151-224, et CATALANO Franco, « Il ducato di Milano nella politica dell'equilibrio », in : *Storia di Milano*, vol. 7 : *L'età sforzesca dal 1450 al 1500*, Milan, Fondazione Treccani degli Alfieri per la Storia di Milano, 1956, pp. 225-414.

²⁴⁰ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...* Voir en particulier les pages 17-76 pour le déroulement de l'ambassade d'Ermolao à Milan.

Le pape opère avec prudence puisque la veuve du malheureux défunt, Catherine Sforza, n'est autre que la nièce de Ludovic le More, duc de Milan. Innocent VIII n'a donc pas grand intérêt à indisposer le duc. Florence a, quant à elle, également quelques vues dans la région. Les conjurés, outre l'aide demandée au pape, cherchent également à obtenir le soutien de Laurent le Magnifique. Ce dernier est par ailleurs allié des Sforza. Quant à Venise, elle voit également une opportunité d'élargir sa zone d'influence mais elle se tient d'abord à distance, prétextant vouloir maintenir une paix fragile et éviter une escalade des violences. Une lettre du Sénat, datée du 28 avril 1488 et adressée à Ermolao, manifeste la position prudente qu'adopte Venise. Les instructions qui lui sont ainsi communiquées sont claires : il lui revient de trouver un arrangement pacifique entre les différents partis.

28 avril 1488.

Ser Federicus Cornario, procureur,
Ser Ioannes Contareno,
Ser Zacharia Barbaro, chevalier et procureur,
Ser Thomas Trivisano, procureur,
Ser Filippus Tronus,
Ser Antonius Grimani,
Sages du Conseil,
Ser Antonius Erizo,
Ser Hieronimus Venerio,
Ser Bernardinus Iustiniano,
Ser Domenicus Trivisano,
Sages de la Terre Ferme.

À S. Ermolao Barbaro, notre docteur et chevalier à Milan.

Avec quel déplaisir nous avons appris le malheur survenu à Forlì à la suite du meurtre du comte Hieronimus, comme nous l'avons dit ici plusieurs fois au seigneur magnifique Joseph Stefano, ambassadeur ducal auprès de nous, nous croyons que Leurs Excellences le voient aisément, elles qui ont déjà appris par plusieurs documents le désir que nous éprouvons constamment de voir l'Italie vivre dans la paix et la tranquillité, comme nous avons constaté qu'elles s'accordent toujours avec nous dans les mêmes dispositions, et nous pensons qu'il ne leur échappe pas que par le passé (*per elapsum*) nous avons toujours travaillé sincèrement à réunir tous les éléments dont nous savions qu'ils contribuaient à la paix,

et que si quelque accident susceptible de la perturber ou de provoquer une scission est parfois survenu, cela nous a plongés dans le chagrin et l'amertume. Ainsi récemment, ce qui nous écœure de plus en plus, c'est de voir surgir ce à quoi nous n'étions pas accoutumés et d'entendre que l'on commence à prendre les armes tout alentour. Dans leur sagesse les susdites Excellences peuvent très bien imaginer combien de tels mouvements sont risqués, combien de scandales et de dangers ils peuvent provoquer, dans un sens contraire au désir commun de chacun de nos deux États. C'est pourquoi, quand nous avons appris ce que Leurs Excellences nous ont fait entendre au sujet de leurs dispositions et ce que d'autres sources rapportent soit du très Saint pontife soit d'autres personnes, il nous est apparu qu'il appartenait au devoir de notre sincère amitié et de notre mutuelle affection que vous exhortiez loyalement, en notre nom, les susdites Excellences et vous efforciez de les convaincre que nous avons rempli dans un esprit filial nos devoirs envers le Saint pontife. Et qu'elles veuillent bien rechercher, loin du bruit des armes, les voies et moyens de régler dans la paix et la tranquillité cette situation de Forlì, lequel arrangement pacifique sera des plus salutaires pour l'Italie entière. Il apportera à cet illustre État un honneur hors du commun et nous remplira d'une immense satisfaction, nous qui ne souhaitons rien davantage que de voir la paix et la tranquillité régner partout en Italie, comme nous l'avons dit constamment.

pour	122
contre	2
abstentions	4 ²⁴¹

La situation est délicate, le brasier peut s'enflammer à tout moment. Le manque de soutien de Venise et de Florence anéantit les aspirations d'Innocent VIII. Ce dernier est contraint d'abandonner la ville à la nouvelle de l'arrivée d'un contingent de forces commandé par le Milanais Galeazzo Sanseverino. Une fois Catherine Sforza remontée sur le trône, Galeazzo Sanseverino s'octroie le rôle de régent (jusqu'à l'âge de la majorité du premier-né Octavian?). Fort de ce succès, ce dernier en informe le duc Ludovic le More. Ermolao intervient alors, de manière peu habile, comme le souligne Bruno Figliulo :

3 maggio, Vigevano. Come un fulmine a ciel sereno, un'ingenua e incauta dichiarazione di Ermolao valse a gettare benzina sul fuoco

²⁴¹ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 33 (1486-1489), fol. 133r [ms. numérisé: 287].

e mise sottosopra il mondo politico italiano. Barbaro si era portato a Vigevano sin dalla sera del giorno 2, allorché giunsero alla corte sforzesca, accolte con grande giubilo e allegri festeggiamenti, le notizie sulla resa di Forlì alle truppe milanesi e quindi sulla positiva conclusione della crisi. Ermolao venne ricevuto la mattina del 3. Portava lettere da Venezia, nelle quali si auspicava che si giungesse presto alla pace, giacché alla Serenissima risultava invece che il pontefice mal tollerava l'intervento milanese a Forlì ed era spalleggiato, in questa riprovazione, da un'altra potenza, evidentemente sottintendendo Firenze. È facile immaginare la sorpresa e l'indignazione del Moro, che riteneva di trovarsi dalla parte della ragione e credeva comunque che la questione fosse ormai chiusa, di fronte alla minaccia di doversi misurare con il papa e i Fiorentini alleati tra loro. Egli differì la propria risposta a Ermolao al giorno successivo, e immediatamente mandò Giovanni Angelo Talenti di Firenze, suo consigliere, a comunicare la grave e impreveduta nuova agli oratori degli stati alleati [...] ²⁴²

Le lendemain, les ambassadeurs résidents sont convoqués par le duc, qui s'entretient d'abord avec Ermolao, en présence des membres de la famille et du conseil. Ludovic le More se dit satisfait des intentions pacifiques de Venise, qu'Ermolao vient de lui communiquer. Il ne cache cependant pas son mécontentement en apprenant que le pape avait l'intention d'intervenir malgré les raisons justifiées des Milanais. Ermolao révèle alors quels auraient pu être les partisans du pape dans une éventuelle action sur Forlì :

[...] il povero Ermolao, non senza ingenuità, secondo le parole di Trotti [ambassadeur d'Este à Milan] “*vene fora declarando che erano signori fiorentini, presente le sue signorie et tuto il consiglio*”. Alamanni, che aspettava fuori della sala, immediatamente interpellato (non in presenza di Ermolao), affermò, è facile immaginare con fastidio, che solo i Veneziani dicevano ciò. “*Et per conclusione fu a dicto ambadore veneto resposto che non bisognava dire altro né altramente multiplicare in parole, poi che la impresa era exhausta et finita et che questi excellentissimi signori [milanesi] havevano commisso la revocatione de tute le gente sue, seguendo il consiglio de quella serenissima signoria [di Venezia]. E cussì è facto.*” (Jacopo Trotti al duca di Ferrara, da Vigevano, 4.v.1488) ²⁴³

²⁴² FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 25.

²⁴³ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 27.

Alamanni, l'ambassadeur des Médicis à Milan, nie toute implication. Quant au Sénat vénitien, il se distancie à la hâte de son ambassadeur, soulignant que celui-ci a contrefait les instructions qui lui ont été dictées, précisant que celles-ci n'avaient comme seul objectif que de recommander à Milan de maintenir la paix en Italie. Les intentions florentines semblent pourtant avoir été connues des autorités vénitiennes. Ermolao aurait donc pu bénéficier de circonstances atténuantes. Le jugement porté à son égard est cependant sévère. On lui reproche de ne pas avoir respecté les instructions qui lui avaient été confiées. Giovanni Lanfredini, ambassadeur des Médicis à Rome rapporte, dans une lettre datée du 16 mai 1488, comment le père d'Ermolao, Zaccaria, tente d'implorer le pardon des sénateurs pour les agissements de son fils :

[...] che messer Zaccaria Barbero, padre dello oratore veneziano che è ad Milano, sentito questo caso, è comparito al conspecto di quella illustrissima signoria [di Venezia] con grandissime lagrime a scusare il figliuolo et supplicare quello illustrissimo dominio, per lo honore publico et privato, ne vogliano trovare il vero [...] ²⁴⁴.

Comment Ermolao perçoit-il la situation ? Manifestement, l'épisode l'a marqué. Les termes avec lesquels il rapporte les faits dans son *De officio legati*, que nous analyserons un peu plus tard de manière approfondie, attestent que la situation lui a été peu confortable et qu'il ressent clairement la nécessité de se justifier. Il explique avoir été contraint d'improviser et d'adapter son discours face au duc de Milan. À ses yeux, l'occasion s'est prêtée de féliciter l'aboutissement heureux de l'affaire pour le duc de Milan. Ermolao explique avoir été pris au dépourvu et contraint de modifier les termes de sa mission.

Malgré le retentissement qu'a eu cette affaire, aucune des forces en présence, à commencer par Venise, ne semble finalement tenir rigueur à Ermolao de ses actes. Luigi Robuschi note que « *l'incidente di Forlì parve non avere conseguenze* » ²⁴⁵. Au lendemain de cet épisode, Ermolao continue à mener son ambassade à la cour milanaise dont il gagne à nouveau la confiance. Si l'épisode semble clos, ou du moins passé au second plan, c'est également en raison de la situation géo-politique qui, une fois de plus, menace le fragile équilibre des forces dans la Péninsule. Aux événements

²⁴⁴ Citée ici d'après FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 32. Sur Giovanni Lanfredini (1437-1490), marchand-banquier et ambassadeur au service de Laurent de Médicis dans les dernières années de sa vie, voir : SCARTON Elisabetta, *Giovanni Lanfredini. Uomo d'affari e diplomatico nell'Italia del Quattrocento*, Florence, Olschki (Biblioteca storica toscana. Serie I, vol. 52), 2007.

²⁴⁵ ROBUSCHI Luigi, « *Il De officio legati di Ermolao Barbaro...* », p. 267.

liés au conflit de Forlì succèdent en effet la crise de Faenza et de graves tensions entre Ferdinand I^{er} de Naples et Innocent VIII²⁴⁶.

La crise de Faenza et les conflits de frontières

Le 31 mai 1488, Galeotto Manfredi, seigneur de Faenza, tombe sous les coups de son épouse Francesca Bentivoglio, fille du seigneur de Bologne, lui-même fidèle allié des Sforza. Poursuivis par la foule, elle et son père trouvent refuge dans leur forteresse, contrairement au capitaine milanais Gian Pietro Bergamino qui n'échappe pas au massacre. Les troupes de Laurent le Magnifique interviennent et libèrent les deux réfugiés. Début juin, le Sénat vénitien demande à Ermolao de s'assurer que la paix soit maintenue entre Florence et Milan, mais aussi entre Florence et Gênes. Aucune des forces en présence n'a intérêt à précipiter l'Italie dans une guerre qui pourrait se révéler calamiteuse pour tous.

Par ailleurs, Venise a besoin du soutien des Sforza pour prévenir un autre conflit. Ermolao est chargé à ce titre de demander au duc d'intervenir dans le conflit qui oppose Ferdinand I^{er} de Naples et Innocent VIII. En tant qu'ambassadeur de la Sérénissime, il prie donc Ludovic le More de convaincre le roi de Naples de retirer ses troupes des domaines qu'il vient de s'arroger et qui se trouvent être sous l'autorité pontificale. Le duc entre en matière. Ermolao informe donc le Doge Agostino Barbarigo des bonnes dispositions de son interlocuteur. Les autorités vénitiennes saluent la prudence de leur légat.

Début août 1488, la cour milanaise, accompagnée de ses ambassadeurs, prend la route en direction de Parme. Le Sénat vénitien a autorisé Ermolao à faire le déplacement et lui a transmis des instructions précises : en aucun cas, il ne doit aller au-delà de la ville de Parme qui marque les limites de l'État milanais. Il est vrai que la ligne de frontière entre Venise et Milan, fixée lors de la guerre de Ferrare (1482-1484), constitue une question sensible qu'il ne s'agit pas de raviver même si Venise insiste pour qu'Ermolao évoque le problème avec le duc. Ce qu'il fait, d'ailleurs, ne manquant pas de susciter la colère de celui-ci²⁴⁷. Par conséquent, si la

²⁴⁶ Sur le déroulement précis de ces événements, voir FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, pp. 36-76.

²⁴⁷ «*La questione dei confini tra il ducato di Milano e la repubblica di Venezia non si era ancora conclusa in maniera soddisfacente per tutti. Evidentemente dietro pressioni della Serenissima, Barbaro era tornato a sollevare il problema con il Moro, che si dichiarava "agrezato et fastidito" dalla sua insistenza, come confidava a Jacopo Trotti. Quelle frontiere erano state fissate ai tempi della guerra*

demande lui devait être faite de poursuivre le voyage au-delà de Parme, il devrait alors refuser en invoquant, si nécessaire, un quelconque prétexte, voire une raison de santé :

In cifra, poi, si concedeva a Barbaro licenza di recarsi sino a Parma assieme agli altri oratori residenti e alla famiglia ducale, la quale, come si vedrà, era in procinto di portarsi in visita presso i Bentivoglio e gli Este; ma gli si raccomandava di non andare oltre quella città (che segnava allora il confine del dominio sforzesco), e che, nel caso ciò gli fosse stato esplicitamente richiesto, egli avrebbe dovuto rifiutare, magari accampando qualche pretesto o invocando ragioni di salute²⁴⁸.

Ce conflit latent, comme celui qui sous-tend les relations entre Milan et Gênes, menace le précaire équilibre politique de la Péninsule. C'est en médiateur qu'Ermolao cherche à tempérer des relations potentiellement hostiles.

Dans le conflit qui oppose le roi de Naples Ferdinand I^{er} et Innocent VIII, au côté duquel se rangent les Sforza, le Sénat vénitien confie également à Ermolao un véritable rôle d'arbitre. La question à traiter est épineuse et il faut remonter un peu dans le temps pour en saisir la portée. Le conflit a débuté en 1484, lorsque le roi de Naples a exigé que les enclaves pontificales de Bénévent, Terracina et Pontecorvo soient annexées à son royaume. En octobre 1485, Innocent VIII a profité du soutien qu'il apportait à la révolte d'une partie de la noblesse napolitaine pour déclarer la guerre à Ferdinand I^{er} auquel se sont alliés Milan, Florence et le roi de Hongrie Mathias Corvin. En soutenant les barons napolitains révoltés, le pape s'est allié à Gênes et à Venise. Innocent VIII a également fait appel au roi de France, Charles VIII, qui souhaitait faire valoir ses droits sur la couronne de Naples. Après la victoire des troupes pontificales, conduites par le cardinal-légit Giuliano Della Rovere et le condottiere Roberto Sanseverino, Ferdinand I^{er} s'est alors résolu à accepter de signer une paix le 11 août 1486. Il n'a cependant pas respecté les conditions posées, à savoir une amnistie générale des nobles qui s'étaient révoltés et

*di Ferrara (1482-84), egli obiettava, e per ritoccarle - ciò di cui egli non vedeva la ragione - ci si sarebbe dovuti rivolgere a un "collegio di ragione" neutrale. A ogni buon conto, egli aveva convocato Luigi Ripoll, cancelliere di Simonotto Belprat, ambasciatore napoletano, per comunicargli la cosa, affinché re Ferrante, informatone perché evidentemente, nelle intenzioni dello Sforza, tra i possibili arbitri della controversia, potesse valutare la faccenda con Marco Antonio Morosini, il nuovo oratore veneziano a Napoli», FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, pp. 59-60.*

²⁴⁸ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 41.

qu'il a fait assassiner. Il a refusé également une autre clause du traité portant sur le versement du tribut dû au pape, son suzerain, et sur la nomination par le pape aux bénéfices ecclésiastiques du royaume napolitain²⁴⁹.

En tant qu'ambassadeur de la Sérénissime à Milan, le rôle d'Ermolao consiste également à transmettre les nouvelles au duc et à son entourage, notamment celles venues d'Orient: Venise l'informe régulièrement du développement de la situation, principalement des relations hostiles entre l'Empire ottoman et l'Égypte.

Une accalmie politique

Pendant les derniers mois de son ambassade auprès de Ludovic le More, Ermolao profite d'une relative accalmie politique pour se consacrer à la traduction des œuvres aristotéliennes. Il échange avec les milieux lettrés qui l'entourent, à commencer par ceux qui remplissent, comme lui, les fonctions d'orateur ou d'ambassadeur, tel le Florentin Pier Filippo Pandolfini avec lequel il se lie d'une véritable amitié. Bernardo Bembo, Giorgio Merula ou encore Girolamo Donà comptent parmi ses principaux interlocuteurs. Le 22 octobre 1488, Ermolao s'adresse à Marsile Ficin, de dix ans son aîné, auprès duquel il se plaint de sa mauvaise santé qui l'empêche de se vouer à sa passion pour les lettres. Cet échange entre Ermolao et Marsile Ficin, issu d'une famille de médecins et grand philosophe néo-platonicien, témoigne de leur vive et constante amitié que nous retrouverons exprimée en d'autres occasions encore :

Ermolao Barbaro à Marsile Ficin.

Comment Marsile a-t-il pu être amené à croire Alemanno au sujet de Barbaro? Est-ce que celui-là ne pouvait parler autrement de son compatriote? Ou devais-tu, toi, accueillir les propos d'un villageois parlant de son voisin? Pour ma part, mon cher Ficin, à supposer que je passe à tes yeux et peut-être à ceux d'autres personnes pour un érudit, au nom du ciel, je ne le suis ni ne prétends l'être. En revanche, je m'applique avec ardeur, je l'avoue, à recouvrer difficilement la santé.

²⁴⁹ CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène, « Chapitre 2. De l'équilibre italien à l'hégémonie espagnole (1454-1559) », in: CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène (éd.), *Histoire de l'Italie du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 25-56. Voir aussi: ESCAMILLA Michèle, « Chapitre III. Politique italienne de Ferdinand le Catholique ou l'Italie espagnole », in: *Le siècle d'or de l'Espagne. Apogée et déclin 1492-1598*, Paris, Tallandier, 2015, pp. 57-78.

Mais, grands dieux, comme s'écoulent les heures, comme se multiplie la perte du temps, comme fugitives et importunes sont les alternances du jour et de la nuit ! Il est possible d'entreprendre un ouvrage, il n'est pas possible de l'achever, quand tant d'obstacles accumulés par la nature viennent entraver notre diligence comme des lenteurs et des freins imposés par la faim, la soif, le sommeil, la chaleur, le froid. Je passe sous silence beaucoup d'autres désagréments, dont on a même honte de parler, qui ne peuvent être ni supportés, ni différés : si on les néglige, en effet, ils provoquent aussitôt soit la mort, soit la maladie. Et pourtant nous pratiquons une branche de la philosophie en y portant quelque attention. Nous nous flattons nous-mêmes et nous convertissons en titre de gloire ce qui a été donné à l'homme pour son châtiment, mais il n'y a pas d'autre manière de rechercher la vertu que de se frotter à ces réalités. La vertu est-elle autre chose en effet que savoir comment user le temps ? Ces problèmes étant communs à tous, en voici qui me sont propres : une constitution chétive, un estomac délicat, une tête enfiévrée, toutes choses qui m'empêchent constamment de me nourrir et me ravagent au point que je dois interrompre mes travaux littéraires pour de longues heures. En tout cas, mes obligations publiques me causent peu de gêne, étant donné que je les règle toutes dans les périodes annexes et improductives pour moi. Au reste, il m'est impossible de nier que dès l'enfance je n'ai rien eu de plus urgent et de plus important à faire que de cultiver les lettres. J'y suis porté par une sorte d'élan naturel d'une telle vigueur qu'il ne me semble pas possible de retirer la moindre gloire de faire ce que je ne peux m'empêcher de faire. Plotin l'a emporté, dit-on, sur la force contraire de sa nature ; je crois qu'il est possible qu'il l'ait emporté, alors que pourtant, on sait que le ciel ne lui avait pas accordé le moyen de l'emporter. [...] Porte-toi bien. Milan, le 23 octobre 1488²⁵⁰

Les préparatifs et le mariage de Jean Galéas Marie Sforza et de sa cousine Isabelle d'Aragon, fille du roi de Naples Alphonse II, représentent les derniers moments marquants de l'ambassade milanaise d'Ermolao. Cette union, prévue pour le 2 février 1489, a pour but de consolider l'alliance entre le duché de Milan et le royaume de Naples. L'ensemble des orateurs et ambassadeurs présents à Milan sont alors engagés dans l'organisation de cet événement qui est avant tout une affaire d'État. Il leur revient également de s'informer sur le profil des invités, de gérer la

²⁵⁰ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «XCVI - A Marsilio Ficino», pp. 34-35.

question des cadeaux qui seront offerts au couple et qui suscitent une réelle concurrence entre les différents partis.

Comme le relève Bruno Figliuolo, Isabelle d'Aragon arrive à Milan le 1^{er} février 1489, où elle est accueillie dans l'allégresse générale par Ludovic le More et tous les ambassadeurs résidents. Le lendemain, les noces sont célébrées en grande pompe. Tous les ambassadeurs accrédités sont présents, aux premières loges de ces festivités²⁵¹. Elles marquent pour Ermolao les derniers jours de sa légation.

Le 16 février 1489, le Sénat vénitien désigne Girolamo Donà pour lui succéder à Milan. Ermolao s'en réjouit d'ailleurs dans une lettre datée du 25 février 1489²⁵². Le 6 avril, Giacomo da Volterra évoque le prochain départ d'Ermolao et sa succession, faisant état de sa faible santé :

[...] se retirera aussi notre Ermolao, malade depuis quelques jours, et particulièrement mal en point ; il est d'une nature fragile et malade, malgré sa jeunesse, que Dieu lui porte secours sur son lit de douleurs. Son successeur Gerolamo Donato, dont j'entends dire qu'il ne lui est guère inférieur dans toutes sortes de savoirs, fera son entrée dans les quatre jours à venir. [...] ²⁵³

Le 11 avril, Ermolao quitte donc Milan aux côtés de ses frères Daniele et Alvise venus l'épauler. Son ambassade s'est achevée avec succès : les relations entre les deux États sont au beau fixe. La proximité qu'Ermolao a pu établir avec le duc a témoigné de leur bonne entente²⁵⁴. La Sérénissime se félicite du bon déroulement de l'ambassade. Sa maladresse lors des événements de Forlì semble oubliée. De retour à Venise, Ermolao se voit d'ailleurs nommé *ad continentem et bella praefectus*, soit *Savio di Terraferma* en juin 1489, fonction parmi les plus importantes de la République vénitienne. Avec ce titre réservé aux hauts magistrats vénitiens (précisément à cinq membres du Collège élus par le Sénat pour une

²⁵¹ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 41.

²⁵² BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXXVIII - À Gerolamo Donato», pp. 43-44. Cette lettre porte la date de 1488 : «MCCCCLXXXVIII, VI calendas martias», éditée ainsi par V. Branca. Manifestement, il s'agit d'une erreur.

²⁵³ CARUSI Enrico, *Lettere e dispacci di Giacomo Gherardi, nunzio pontificio a Firenze e Milano (11 settembre 1487-10 ottobre 1490)*, Rome, Tipografia poliglotta vaticana, 1909, «CLXXXII. Antonio Flores et Leonello Cheregati oratoribus», Milano, 6 avril 1489, pp. 299-300, ici p. 300.

²⁵⁴ Comme le souligne Bruno Figliuolo, Ermolao est le seul ambassadeur résident à s'entretenir de manière continue avec le duc : «*I rapporti tra Milano e Venezia sono intanto tornati eccellenti. Ermolao è l'unico tra gli ambasciatori residenti che vede con continuità lo Sforza*», FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 72.

période de six mois), il est chargé de surveiller les biens de la Sérénissime sur le «continent» italien, en particulier en Lombardie, et d’y gérer les affaires militaires. La considération qu’on lui porte se manifeste encore le 11 mars 1490, lorsqu’il est désigné *Avogador di Comun*²⁵⁵ et membre du Conseil des Dix. Ce même jour de mars, il est nommé ambassadeur de la Sérénissime à Rome, succédant ainsi à Domenico Trevisan. Giacomo da Volterra écrit alors au pape :

È designato oratore presso la Santità Vostra... (come tanto desideravo) un uomo di specchiata probità e dottrina, messer Ermolao Barbaro, la cui umanità, facondia ed integrità ammirerà la Santità Vostra e riconoscerà nel figlio la prudenza e la destrezza del padre Zaccaria²⁵⁶.

2. En route pour Rome... (mai 1490)

Le 26 avril 1490, Ermolao obtient l’autorisation du Sénat de quitter Venise pour gagner Rome. Accompagné d’une suite imposante²⁵⁷, il fait d’abord halte à Ferrara, le 3 mai 1490, où le duc l’accueille solennellement²⁵⁸. Après avoir passé par Bologne, il décide de séjourner à Florence pour rencontrer Laurent le Magnifique. Ce dernier étant cependant absent de Florence, c’est son fils, Pierre de Médicis, qui se charge de l’accueillir l’après-midi du 9 mai. Ermolao et sa suite sont reçus avec tous les honneurs diplomatiques, ainsi que par l’Académie platonicienne, représentée par Marsile Ficin, Ange Politien et Jean Pic de la Mirandole, tous amis et admirateurs d’Ermolao. L’ambassade prend ses quartiers dans le couvent de la Santissima Annunziata où elle est somptueusement logée aux frais de la Seigneurie.

²⁵⁵ L’*Avogador di Comun* (ou *Avvogaria*) désigne une institution spécifique de la République vénitienne. Celle-ci est composée de trois membres élus pour seize mois par le Sénat. Le rôle principal des *Avogadori* («avocats généraux») consistait avant tout à surveiller attentivement le respect des lois appliquées par les conseillers et des différents organes de l’État vénitien. Ils sont par conséquent chargés de réunir et de transcrire le matériel législatif de la République.

²⁵⁶ Cité ici par PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, p. 18. Comme le souligne ce dernier, Innocent VIII avait peut-être fait la connaissance du père d’Ermolao lors de son ambassade à Rome en 1480-1481, lorsqu’il était cardinal.

²⁵⁷ «19 cavalli e 14 carriaggi», FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 93.

²⁵⁸ Pour une description précise du départ de l’ambassade et de son déroulement, voir FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, pp. 91- 142.

Le jour suivant, Pierre de Médicis (qu'Ermolao avait rencontré lors de son ambassade à Milan) rédige une lettre, datée du 10 mai 1490²⁵⁹, destinée à son père, dans laquelle il lui raconte cette visite d'Ermolao à Florence. Cette missive non seulement nous renseigne sur le déroulement de cet événement, mais nous offre aussi l'un des rares portraits d'Ermolao qui nous ait été transmis.

C'est avec moult détails que Pierre évoque l'arrivée «*presque à l'improviste*» de l'ambassadeur dont il dit avoir été informé une heure avant. Il rapporte être parti à sa rencontre. Sa «*chambre*» n'étant pas prête, c'est à pied qu'ils se rendent à l'auberge. Il l'interroge sur ses intentions, notamment sur la durée prévue de son séjour à Florence. L'ambassadeur lui répond qu'il chevauchera, dès le lendemain, en direction de Poggibonsi en prévoyant dîner à Sienne le surlendemain. Pierre décrit les convives qui prennent place à table avec Ermolao, dans le palais de Laurent le Magnifique. Une assemblée composée du «*frère de sang*» d'Ermolao (Alvise), d'un secrétaire de Saint-Marc et d'un docteur. Les noms de ces derniers ne sont pas précisés. Se joignent à eux Jean Pic de la Mirandole, Marsile Ficini, Ange Politien. «*Pour prendre un concitoyen, sans sortir des parents et des lettrés*», Bernardo Rucellai (ambassadeur des Médicis à Gênes, Naples et aussi en France), a également été invité, «*je ne sais pas si nous avons bien fait ou non*», précise Pierre. Le repas est suivi d'une visite de la «*maison*», des collections de médailles – qui paraissent émerveiller Ermolao – des vases et camées «*bref, tout jusqu'au jardin*». Pierre relève le peu d'intérêt qu'Ermolao semble porter aux sculptures qui ornent les lieux. Il souligne encore la grande élégance dont celui-ci témoigne dans son expression orale : «*il recourt aux belles-lettres et se fait gloire d'en tirer des bons mots, ou d'en citer aussi en latin*». La modération semble le caractériser «*comme il semble en avoir besoin, car il a l'air très délicat et de complexion fragile*». Il souligne encore l'expertise in *rebus agendis* d'un ambassadeur manifestement soucieux du cérémonial. Ermolao reçoit d'ailleurs avec complaisance les honneurs publics qui lui sont adressés. À ce propos, Pierre ajoute cette petite pique : ces égards qui lui sont témoignés, Ermolao ne les reçoit «*vraiment pas "à la vénitienne"*, car là-bas il semble qu'on se limite à l'apparence vestimentaire». Ermolao semble surprendre son hôte par une courtoisie inhabituelle. Manifestement,

²⁵⁹ Lettre éditée par FABRINI Angelo, *Laurentii Medicis Magnifici vita*, Pise, Jacobus Gratiolus, 1784, t. II, pp. 377-380 ainsi que dans FABRINI Angelo, *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, traduite de l'anglais de William Roscoe, sur la seconde édition par François Thurot*, t. II, Paris, Baudouin, an VII (1798-1799), pp. 490-492.

à Florence, où prévaut le code princier, on attend d'un ambassadeur vénitien une attitude différente de celle dont il témoigne. Pierre semble avoir ici à l'esprit la fierté républicaine vénitienne telle qu'un Florentin pouvait se la représenter, c'est-à-dire une attitude marquée par une forme de distance et de rigidité dans les relations. Une posture qui pouvait être interprétée, ainsi que cela semble être ici le cas, comme une forme d'arrogance et de superbe. Ermolao s'adapte donc manifestement aux coutumes locales et fait preuve d'*humanità* (gentillesse), de *domesticheza* (familiarité) et d'*amorevoleza* (comportement affectueux), autant d'ingrédients importants qui nourrissent les interactions diplomatiques en milieu courtois²⁶⁰. L'ambassadeur vénitien profite donc de l'occasion pour manifester l'amitié qu'il porte à Laurent le Magnifique et son souhait de le rencontrer : « *il a grande envie de vous voir et il veut, dit-il, faire un détour pour vous rencontrer et vous embrasser* », précise Pierre. Ermolao ne le rencontrera finalement pas en raison de son état de santé précaire. Évoquant le départ de l'Ambassadeur, et avant de finir sa missive en donnant quelques nouvelles de son entourage, Pierre évoque encore, non sans humour, un moment cocasse – « *un petit incident* » – qui marque le terme de cette visite d'Ermolao. Le gonfalonier (chef du gouvernement de la seigneurie de Florence et gardien de l'étendard de la cité) prend la parole pour remercier Ermolao de sa visite. Il se laisse cependant emporter « *par le souffle de l'inspiration* ». L'accident comique n'échappe à personne. Pierre présume d'ailleurs qu'Ermolao en a ri intérieurement et qu'il en a probablement tiré quelques conclusions sur les coutumes florentines. Nous retranscrivons ici cette lettre étonnante à plusieurs égards, en l'accompagnant d'une traduction pour en faciliter la compréhension :

À Laurent de Médicis à Bagno Vignoni, son fils Pierre de Médicis. Magnifique Père, etc.

J'ai appris de Messire Piero, par une personne de sa maison que j'ai vue hier matin, ce que vous désiriez que l'on fasse pour la venue de Messire Ermolao, lequel est venu hier après-dîner, et presque à l'improviste, car on n'en a rien su, sinon peut-être une heure auparavant. Je suis allé à sa rencontre, et en dehors de quatre ou cinq autres personnes, il n'en est point venu d'autre. Et il a fallu qu'on le fasse descendre à l'auberge, car sa chambre n'était pas encore prête ; on s'y est rendu ensuite à pied. Aussitôt que je fus moi-même installé, je retournai auprès de lui pour l'inviter,

²⁶⁰ LAZZARINI Isabella, *Communication and Conflict...*, p. 129.

comme il m'avait été prescrit, pour lui rendre visite et pour apprendre combien de temps il voulait rester ici; je l'ai invité pour aujourd'hui et j'ai compris qu'il ne restait ici qu'aujourd'hui, que demain il chevauchait pour être le soir à Poggibonsi ou dans les environs, et qu'après-demain il dînerait à Sienne, où je n'ai pu savoir s'il s'arrêtera. Aujourd'hui nous l'avons convié à dîner, et on ne saurait assez dire combien il l'a apprécié. Nous lui avons donné pour convives à table les personnes qu'il souhaitait en plus de celles qu'il avait avec lui, c'est-à-dire son frère de sang, un secrétaire de San Marco et un Docteur. D'ici il y avait le Comte de la Mirandole, Messire Marsile, M. Agnolo da Montepulciano; pour prendre un concitoyen, sans sortir des parents et des lettrés, nous avons choisi Bernardo Ruccellai et je ne sais pas si nous avons bien fait ou non. Après avoir dîné, je lui ai montré la maison, les médailles, les vases et les camées, bref, tout jusqu'au jardin. Il y a pris grand plaisir, bien que, je crois, il ne s'y entende guère en fait de sculpture. Néanmoins, il lui plaisait beaucoup de voir des médailles si anciennes, et tous s'émerveillaient de la grande quantité de si bonnes choses, etc. De lui, je n'ai rien de particulier à vous dire, sinon que c'est un homme très élégant dans sa manière de parler, pour ce que j'y comprends. Il recourt aux belles-lettres et se fait gloire d'en tirer des bons mots, ou d'en citer aussi en latin. Quant à son aspect extérieur, vous verrez qu'il ne pourrait être meilleur, et qu'il est conforme aux circonstances – modéré dans tout son comportement, comme il semble en avoir besoin, car il a l'air très délicat et de complexion fragile. Il a réputation d'expert *in rebus agendis* (en matière de négociations), mais il ne semble pas que toutes ces choses s'accordent, vu qu'il paraît plutôt homme de cérémonie. Il ne pourrait montrer plus qu'il ne le fait qu'il est votre ami, et je crois qu'il l'est; il a reçu avec beaucoup de reconnaissance tous les honneurs qui lui ont été réservés, et vraiment pas “à la vénitienne”, car là-bas il semble qu'on se limite à l'apparence vestimentaire. Mais d'après ce qu'il dit, il a grande envie de vous voir et il veut, dit-il, faire un détour pour vous rencontrer et vous embrasser. J'ai voulu vous le signaler pour le cas où vous auriez l'intention de l'attendre, car il a aussi, dit-il, pour mission de vous saluer de la part de Sa Seigneurie. Ici des honneurs publics lui ont été rendus par les citoyens, et réparation lui a été faite de l'avoir fait descendre à l'auberge; ce matin, avant d'aller déjeuner, il a visité la Seigneurie, en multipliant les paroles de gratitude, que je ne transcris pas parce que je crois que c'est Messire Niccolò qui vous les écrira, comme je lui ai dit de le faire. Il s'est produit un petit incident, car en lui répondant, le gonfalonier s'est un peu laissé emporter, vers la fin,

par le souffle de l'inspiration, ce qui fait qu'il n'y eut guère de riposte de sa part, car je crois qu'en son for intérieur il en a ri et qu'il nous a tous jugés sur cet exemple, car ainsi s'en plaignait aujourd'hui l'un des nôtres. Concernant les honneurs, je ne sais que vous dire d'autre. Quant au déroulement du banquet, je ferai faire une liste [*lista*?] à l'orfèvre [cuisinier?], et je vous l'enverrai peut-être avec la présente, si cela se trouve. Jacopo Guicciardino se porte un peu moins bien depuis peu : hier il a eu quelques accès de toux et il a expectoré, à ce que disent les gens de sa maison, quelque chose de très étrange, et en outre il faut compter aussi avec les années ; ainsi, que cela dure encore longtemps, à mon avis, mais plaise au ciel que je me trompe, je suis plutôt près d'en douter. La comtesse va bien ; elle prend déjà trois sirops et continue de se purger ; et tout le reste de la bande d'ici va très bien. Je ne vous écris rien de la bibliothèque, parce que, rapport à la venue de l'ambassadeur, j'en suis au même point que l'autre jour. Je me recommande à vous. Florence, le 10 mai 1490²⁶¹

Ermolao quitte donc Florence ce 10 mai 1490 en direction de Rome. Nous n'avons pas de détails sur la suite de son voyage à travers la Toscane, si ce n'est son intention, rapportée par Pierre de Médicis, de passer par Poggibonsi, puis par Sienne. Ce sera le dernier voyage d'Ermolao. Il passera à Rome les trois années suivantes, les dernières de sa vie, au cœur d'un conflit violent entre Rome et Venise.

3. L'ambassade d'Ermolao auprès du Saint-Siège (21 mai 1490-6 mars 1491)

Le 21 mai 1490, Ermolao et son cortège entrent dans Rome accueillis, avec les honneurs qui lui sont dus, par les ambassadeurs résidents, cardinaux et familiers du pape. Antonio Mancinelli évoque ainsi cette entrée fastueuse :

[...] Quocirca brevi exinde orator ad summum pontificem Innocentium octavum electus. Qui primum illustrissimae dominationis Venetae gratia, deinceps nomine et fama virtutum eius, doctrinaque eximia et

²⁶¹ FABRINI Angelo, *Laurentii Medicis Magnifici vita...*, t. II, pp. 377-380. Note de l'éditeur en introduction à la lettre : «(211) *Cum primum Barbarus Florentiam venit, nullo non honore ornatus fuit a Petro Mediceo (aberat enim Pater) ut ex his ejusdem litteris apparebit.*» Je remercie ici vivement Paolo Borsa pour sa précieuse relecture de cette traduction.

multiplici extra urbis portam mille passibus et ulterius, triginta episcopis, duodecim cardinalibus, octoque regulis peditum atque equitum octingentis honestatus et comitatus est. Viaeque passim et Romanis et externis refertae visendi gratia Metelli Badii²⁶² excellentiam: magno igitur cum triumpho in contubernium suum deductus. Sequenti luce summum pontificem visens hilari vultu acceptus est. Cognito posthac virtute, doctrina, eloquentia, inclytum, illustrem, eximium esse, tanto in illum amore affectus est: ut si forte dies praeteriisset, quo eius aspectu careret: sine maerore non esset²⁶³.

Trois jours plus tard, il est reçu par le pape Innocent VIII lors d'une première audience pendant laquelle il lui présente sa lettre de créance. À peine arrivé, Ermolao est saisi par les nombreuses et délicates questions politico-diplomatiques qui agitent l'Italie. Quatre problèmes, à côté d'autres de moindre importance, vont pleinement l'accaparer: la question des bénéfices ecclésiastiques; le conflit entre le roi de Naples et le pape; les tensions entre la maison d'Autriche et Venise; la menace turque. Cherchons à comprendre quel est l'engagement d'Ermolao dans ces différentes affaires.

La question des nominations aux bénéfices vacants : des droits de souveraineté disputés entre Rome et Venise

La question des bénéfices ecclésiastiques entre Venise et Rome compte parmi les problèmes non résolus auxquels Ermolao doit faire face dès son arrivée à Rome. À peine Innocent VIII avait-il levé les censures ecclésiastiques contre Venise, en 1485, que les relations s'étaient à nouveau rapidement crispées autour de cette même question²⁶⁴. Au moment où Ermolao se voit chargé de négocier, les désaccords tournent donc toujours autour de la prétention papale de conférer les bénéfices ecclésiastiques aux personnes de son choix, sans l'autorisation de la République vénitienne. Le Sénat, lui, ne compte nullement renoncer à sa volonté d'exercer une autorité absolue sur ses sujets, dans tous les domaines, y compris religieux.

²⁶² Lire: *Badii*.

²⁶³ MANCINELLI Antonio, «In funere Metelli Badii viri doctissimi», *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII.

²⁶⁴ Au sujet des relations diplomatiques entre la curie romaine et Venise aux xv^e et xvii^e siècles, voir: GAETA Franco, «Origine e sviluppo della rappresentazione stabile pontificia in Venezia (1485-1533)», *Annuario dell'Ist. storico it. per l'età moderna e contemporanea IX-X*, Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea, Roma, 1958, pp. 5-281.

Le pape a cherché en vain à obtenir des garanties en faveur du clergé contre les taxations vénitiennes qu'il jugeait arbitraires. Il opte dès lors pour la stratégie qui consiste, par exemple, à prendre de vitesse la République en s'empressant d'élire son candidat. C'est précisément la méthode qui sera appliquée pour la nomination d'Ermolao au patriarcat d'Aquilée en 1491. Nous aurons l'occasion de nous pencher plus longuement sur la question. Un exemple plus ancien illustre déjà la tactique adoptée par le pape et la délicatesse des négociations dans lesquelles Ermolao se trouve engagé.

En 1485, Innocent VIII a fait usage de son droit en confiant au cardinal Michiel le siège épiscopal de Padoue devenu vacant. Venise avait pourtant proposé que ce siège soit attribué à Pierre Barozzi, évêque de Cividale. Aucun des deux partis ne souhaitant faire de concessions, les tensions avaient été alors particulièrement vives. Innocent VIII envoya à Venise un émissaire pour négocier, vainement. Le Sénat obtint finalement le désistement du cardinal et mit sous séquestre les revenus de tous ses bénéfices sur territoire vénitien. Innocent VIII avait donc dû céder, non sans une certaine amertume. Comme nous le verrons, Ermolao paiera bientôt, indirectement, le prix de cette rancœur...

Notons encore que ce conflit autour des bénéfices ecclésiastiques s'accompagnait d'autres motifs de divergences entre Rome et Venise : l'occupation des terres en Romagne et la juridiction sur l'Adriatique représentaient des questions délicates en suspens depuis quelque temps déjà.

Le conflit entre Ferdinand I^{er} de Naples et le pape Innocent VIII

Ermolao, à titre d'ambassadeur, est également engagé dans le conflit qui oppose Ferdinand I^{er} de Naples et le pape Innocent VIII, conflit auquel il s'était déjà attelé lorsqu'il était ambassadeur à Milan. Les enjeux sont une fois de plus considérables : le pape menace le roi de Naples de déclencher un nouveau conflit armé et cherche à s'assurer le soutien de Venise dans cette entreprise. Innocent VIII réclame également que soit révoqué l'ambassadeur vénitien à Naples, Marco Antonio Morosini, qu'il suspecte d'être trop favorable à la cause napolitaine. Venise cherche avant tout à tempérer ses relations avec le roi de Naples. Ferdinand I^{er} pourrait s'allier une fois de plus à la Hongrie. Une alliance qui pourrait menacer les frontières orientales de Venise. Pour la Sérénissime, par l'intermédiaire d'Ermolao, il s'agit donc de dissuader le roi de Naples et le pape de commencer les hostilités.

Dans le courant du mois de juillet 1490, les tensions s'exacerbent encore. Les ambassadeurs résidents auprès du Saint-Siège sont convoqués à plusieurs reprises par le pape. Ermolao apparaît alors comme le seul ambassadeur capable de calmer la colère d'Innocent VIII et donc de sauver l'équilibre précaire de la péninsule. Nicolò Franco (c. 1425-1499), qui occupe alors la fonction de légat pontifical à Venise, rapporte dans une lettre datée du 10 juillet 1490, le rôle primordial que joue alors Ermolao auprès du pape :

Die X iulii 1490.

Questa matina el N. S. ha cazato via l'orator del re et non li ha voluto dar audientia. Da poi el dicto orator volse ritornare, miser Zuampiero Arivabene el mandò via. Se dubita de guerra nisi orator venetus temperet²⁶⁵.

Fin septembre 1490, la situation devient plus tendue encore, le duc de Milan se montrant toujours plus enclin à soutenir Ferdinand I^{er}. À la demande du Sénat, Ermolao assure alors le pape du soutien fort de Venise dans sa politique dirigée contre Naples²⁶⁶. À cette conjoncture diplomatiquement déjà délicate vient s'ajouter la santé soudainement fragile d'Innocent VIII. Ermolao, déjà pleinement engagé dans cette affaire, redouble d'efforts pour anticiper et trouver des solutions aux graves problèmes qu'une vacance du siège pontifical pourrait engendrer. Tous les jours, il informe la République de ses agissements et de la santé du pape.

Les tensions entre la maison d'Autriche et Venise

Les tensions entre la maison d'Autriche et Venise, à propos de la définition des frontières dans la région du Trentin et de l'Adige, mobilisent également Ermolao. Les circonstances exigent de lui une agilité diplomatique particulière. Dans cette affaire, le pape a été investi du rôle d'arbitre. Plus enclin, semble-t-il, à favoriser la cause habsbourgeoise, le pontife ne facilite pas la tâche d'Ermolao. Ce dernier reçoit régulièrement des instructions de Venise qui le poussent à faire pression sur le pape.

²⁶⁵ Journal d'ambassade de Nicolò Franco édité par GAETA Franco, « Origine e sviluppo... », p. 114.

²⁶⁶ Comme le relève Bruno Figliuolo, les échanges épistolaires entre Venise et Ermolao, à propos des relations entre Rome et Naples, sont particulièrement intenses durant ce mois de juillet 1490. Venise se réjouit de la prudence et de la diligence de son légat et le prie de faire savoir au pape son indignation quant aux agissements de Ferdinand I^{er} à son égard, tout en l'assurant de son plein soutien. Voir à ce sujet : FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 108 pour la citation et pp. 105-107.

La menace turque

La menace turque accapare Ermolao et les autres ambassadeurs résident à Rome autant, voire davantage encore, que les autres problèmes déjà évoqués²⁶⁷. Car Innocent VIII, bien que de santé toujours fragile, est bien décidé à s'allier les princes chrétiens dans une campagne anti-turque. En 1485 déjà, il a entrepris une action militaire contre la puissance orientale. Alors que l'empereur turc Bajazet menaçait l'Italie à la tête de son armée, il a fait équiper une flotte de «soixante galères et de vingt vaisseaux de haut bord»²⁶⁸. Innocent VIII avait alors contacté le roi de Naples, la République vénitienne et les autres puissances d'Italie pour solliciter leur soutien dans cette campagne.

Dans sa politique contre les Turcs, le pape marche dans les pas de ses prédécesseurs. La chute de Constantinople, le 29 mai 1453, avait donné au mythe de la croisade une nouvelle direction : l'« infidèle » s'incarne désormais dans la puissance turque dans l'esprit des dirigeants politiques²⁶⁹. Nicolas V avait relancé l'idée d'une croisade dans une bulle datée du 30 septembre 1453. Plusieurs papes l'avaient suivi dans ce projet, sans succès. Pie II, élu pape en août 1458, y voyait en effet l'occasion pour le monde chrétien de manifester son unité et de pacifier les puissances européennes divisées²⁷⁰. Ses sollicitations n'ont cependant pas rencontré l'accueil espéré. Durant la seconde partie du xv^e siècle, alors qu'Innocent VIII cherche à réaliser une action européenne commune contre les Turcs, plusieurs puissances occidentales s'orientent peu à peu vers une politique de rapprochement. En revanche, pour l'Italie et, en particulier, pour Venise et Naples, la pression turque représente un réel péril. La prise d'Otrante (1480-1481), suivie du massacre de plusieurs centaines d'habitants qui avaient refusé de se convertir à l'islam, a d'ailleurs profondément marqué les esprits dans la péninsule.

C'est dans ce contexte des relations entre l'Occident et l'Empire ottoman que le prince Djem (1459-1495), fils du sultan Mehmet II (1432-1481), se réfugie en Occident²⁷¹, après s'être disputé le pouvoir avec son frère aîné Bajazet. À

²⁶⁷ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 120 et pp. 122-124.

²⁶⁸ *Histoire universelle de l'Église catholique* par l'Abbé Rohrbacher, Paris, Gaume Frères et J. Duprey, libraires-éditeurs, 1858, vol. 22, p. 334.

²⁶⁹ ALPHANDERY Paul, DUPRONT Alphonse, *La chrétienté et l'idée de Croisade*, Paris, Albin Michel, 1954-1959.

²⁷⁰ GARIN Eugenio, «Ritratto di E. S. Piccolomini», in : *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, Florence, Sansoni, 1961, pp. 52-59.

²⁷¹ Nous nous référons ici aux études suivantes : THUASNE Louis, *Djem et la question d'Orient au xv^e siècle*, Paris, Ernest Leroux, 1892 ; LEFORT Jacques, *Documents grecs dans les archives de Topkapi. Contribution à l'histoire de Cem Sultan*, Ankara, Publications de la société turque d'histoire,

la suite d'une guerre civile, il s'est enfui au Caire puis a trouvé refuge dans l'île de Rhodes, sous l'autorité des Chevaliers de Saint-Jean dirigés par Pierre d'Aubusson. Djem devient dès lors, pour l'Occident, un otage de prix, d'autant plus que son frère est plutôt satisfait à l'idée de le garder éloigné de son empire. L'empereur Bajazet multiplie d'ailleurs les ambassades, chargées de présents, pour s'assurer que son frère soit maintenu prisonnier. En 1482, Pierre d'Aubusson le vend à la France où il demeure pendant sept ans. Face à l'insistance du pape, Charles VIII finit par céder en 1489: Djem sera transféré à Rome. Le pape a accepté, dans le cas où il livrerait Djem à une autre puissance sans le consentement du roi de France, de payer à ce dernier la somme de 10 000 ducats. En échange de ce prince turc tant convoité, le pape aurait accordé le cardinalat à Pierre d'Aubusson. Les intentions du pape sont claires: il imagine placer Djem à la tête de troupes qui partiraient pour une nouvelle croisade. Le pape a donc bien l'intention de s'entendre avec les puissances de la Chrétienté sur une possible expédition contre les Turcs.

La question turque est de la plus grande actualité puisque Djem, accompagné de Pierre d'Aubusson, est finalement sur le point d'arriver à Rome. Le prisonnier se dirige vers l'Italie, accompagné d'une garde, composée de cinquante chevaliers, chargée de l'escorter en tous lieux. Djem fait son entrée à Rome le 13 mars 1489 et est reçu avec les honneurs réservés aux souverains. Les cardinaux, prélats, ambassadeurs l'attendent à la porte de la ville comme le relate Jean Burchard (1450-1506)²⁷², prélat et maître des cérémonies de la cour pontificale, dans son *Liber notarum*:

Placés dans l'espace vide à l'intérieur de la porte, tous reçurent le Turc en tirant leurs barrettes qu'ils mirent aussitôt. Le Turc, selon l'usage

1981; DELHOUME Didier, *Le Turc et le Chevalier. Djem Sultan, un prince ottoman entre Rhodes et Bourgneuf au xv^e siècle*, Limoges, Culture et patrimoine limousin, 2004; İNALCIK Halil, « A Case Study in Renaissance Diplomacy. The Agreement between Innocent VIII and Bâyezid II on Djem Sultan », *Journal of Turkish Studies* 3, 1979, pp. 209-223 ainsi que VATIN Nicolas, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du xv^e siècle d'après deux sources contemporaines: Vâki'â-i Sultân Cem*, *(Œuvres de Guillaume Caoursin)*, Ankara, Publications de la société turque d'histoire, 1997.

²⁷² Né près de Strasbourg, Jean Burchard s'installe à Rome dès 1467 où il devient proche du pape Sixte IV (1471-1484). Dès 1484, et jusqu'à sa mort, il occupe la fonction de prélat préposé aux cérémonies pontificales sous Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III et Jules II. En tant que cérémoniaire de la chapelle pontificale (que nous appelons aujourd'hui chapelle Sixtine), il remplit plusieurs tâches parmi lesquelles l'organisation du bon déroulement du cérémonial, assistant les officiants, suggérant les paroles à prononcer ou les gestes à accomplir. Il assiste ainsi les ambassadeurs dans l'hommage qu'ils rendent au pape en leur indiquant comment se prosterner devant le pape, comment baiser son pied, sa main et sa bouche. Jean Burchard tient une sorte de journal, le *Liber notarum ab anno MCCCCLXXXIII usque ad annum MDVI*, dans lequel il raconte, quotidiennement et avec grande précision, les petits et grands événements qui marquent la curie romaine. Son œuvre représente une source inestimable, notamment concernant les événements qui nous intéressent ici, en particulier autour de la figure de Djem.

de son pays, ne découvrait pour personne sa tête couverte d'un grand voile blanc. Il se bornait à l'incliner légèrement. [...] Le sénateur de la Ville, plusieurs ambassadeurs laïques à savoir les ambassadeurs du roi Ferdinand, du gouvernement de Venise, et d'autres étaient venus par ordre du pontife, pour recevoir le Turc. [...] Nous arrivâmes en cet ordre au palais apostolique en Saint-Pierre. Le Turc fut logé dans les chambres apostoliques, où sont reçus d'ordinaire l'empereur, les rois et les grands princes²⁷³.

Le prince turc semble ensuite avoir été logé au fort Saint-Ange afin que sa sécurité soit assurée. Dans une lettre destinée au marquis de Mantoue, datée du 15 juin 1489, le peintre Andrea Mantegna (1431-1506) dresse un portrait caricatural du «*frère du Turc*» qui manifeste l'étrangeté que pouvait ressentir un Italien face à cette personnalité étonnante :

Il habite ici dans le palais, sous bonne garde. Notre seigneur lui accorde des distractions de toute sorte, telles que chasse, musique, festins, et autres semblables. Il vient de temps à autre prendre ses repas dans le palais neuf, où je peins, et se conduit fort bien pour un barbare. Ses manières sont empreintes d'une majesté fière; il ne se découvre jamais la tête, même en présence du pape, et personne non plus n'ôte sa coiffure devant lui. Il prend cinq repas par jour, et chaque repas est suivi d'une sieste; avant de manger il boit de l'eau sucrée. Il a la démarche d'un éléphant, et, dans ses mouvements, il a tout juste la grâce d'un tonneau vénitien. Ses gens le louent beaucoup et vantent son talent en équitation; mais jusqu'ici je n'en ai encore rien vu. Il tient souvent les yeux à moitié fermés. Il est d'un naturel cruel: on dit qu'il a tué de sa main quatre de ses gens. Ces jours-ci il a fort maltraité un drogman. On croit que Bacchus lui rend de fréquentes visites. En somme, ses gens ont peur de lui. Il n'a aucun égard pour rien, ni pour personne, comme un homme qui ignore ce que c'est. Il dort tout habillé; quand il donne audience, il reste assis, les jambes croisées, à la façon des Parthes. Il porte sur la tête une pièce de toile longue de trente mille (!) aunes: ses culottes sont si larges qu'il pourrait s'y cacher tout entier. Sa figure est affreuse, surtout quand il a caressé Bacchus²⁷⁴.

²⁷³ *Le Journal de Jean Burchard, évêque et cérémoniaire au Vatican*, traduction, introduction et notes de Joseph Turmel, Paris, éd. Rieder, 1933, pp. 117-119.

²⁷⁴ VON PASTOR Ludwig, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, traduit de l'allemand par Furcy Raynaud, t. V, Paris, Librairie Plon, 1898, p. 293.

Ermolao n'assiste pas à l'arrivée de Djem à Rome, ni aux premiers temps de son séjour puisqu'il entre en fonction comme ambassadeur de la Sérénissime en mai 1490. Dès son arrivée à Rome, la question turque l'accapare néanmoins. Depuis le début de son pontificat, Innocent VIII cherche les moyens de détourner la menace turque. Avec la présence de Djem, l'occasion lui semble propice pour une action concertée. Le frère du sultan espère accéder au califat et «*promet au pape de faire évacuer le sol de l'Europe par les Turcs et même de renoncer à la possession de Constantinople*»²⁷⁵.

Innocent VIII projette d'organiser une réunion générale de tous les Ambassadeurs de la chrétienté pour s'accorder sur une politique occidentale face aux Turcs. En décembre 1489, il a envoyé à toutes les cours d'Europe des légats chargés d'apaiser les conflits «*afin de travailler à une union des peuples en vue d'une croisade à entreprendre en commun*»²⁷⁶. L'ouverture de ce congrès, d'abord fixée au 25 mars 1490, est cependant reportée. Le chroniqueur Thuasne indique l'une des raisons de cet ajournement : «*Quant à Venise, qui en donnait avis à la Porte, elle s'abstint d'y assister pour ne pas compromettre ses bonnes relations avec la Turquie.*»²⁷⁷

L'organisation de ce rassemblement requiert donc la plus grande attention au moment où Ermolao entre en fonction comme ambassadeur vénitien à Rome. Dès son arrivée, il se voit notamment chargé, avec d'autres, de planifier l'ordre de préséance qui devra être observé lors des audiences publiques. Les ambassadeurs ultramontains seront placés à la droite du pape et les ambassadeurs italiens à sa gauche. Le 3 juin 1490, alors que tous les cardinaux et ambassadeurs sont réunis autour du pape, Ermolao occupe la seconde place. Innocent VIII dans son allocution d'ouverture loue toutes ses actions et, en particulier, les efforts qu'il a entrepris contre les Turcs et afin d'entrer en possession de Djem. Il expose à l'audience présente comment des troupes militaires pourraient être engagées, sur terre et sur mer, invitant les participants à réfléchir aux effectifs de l'armée, mais aussi à différentes autres questions : l'armement à prévoir, la division des forces, l'opportunité de confier le commandement des opérations à un chef ou à plusieurs, les sommes à prévoir pour couvrir les frais de guerre, les moyens de se les procurer, la répartition des frais entre les puissances alliées, etc. La parole est ensuite accordée en fonction de l'ordre de

²⁷⁵ Propos de Raymond Peraudi adressés au roi de Pologne, cités par VON PASTOR Ludwig, *Histoire des papes...*, p. 296.

²⁷⁶ VON PASTOR Ludwig, *Histoire des papes...*

²⁷⁷ THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495) d'après les documents originaux en grande partie inédits*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1892, p. 265.

placement. Alors que de nombreux ambassadeurs demandent un délai pour requérir l'opinion de leur seigneur, Ermolao assure d'emblée le pape du soutien sans réserve de Venise. Comme le relève Bruno Figliuolo, le Sénat lui fait d'ailleurs quotidiennement parvenir ses instructions à ce sujet²⁷⁸.

Les autorités vénitiennes se montrent avant tout préoccupées par les conditions de détention du précieux otage qui ne doit souffrir d'aucune exaction de la part de ceux qui pourraient être envoyés d'Orient comme espions pour le surveiller²⁷⁹. Dans cette affaire, la plus grande prudence est exigée d'Ermolao. Il doit s'assurer que le prince turc reste l'otage du Saint-Siège: on redoute, dès les premiers jours de son arrivée, les intrigues que Bajazet pourrait mener afin de se débarrasser de son frère. Ces précautions sont motivées par la tentative d'attentat, organisée peu de temps auparavant, qui visait précisément à empoisonner Djem. Un certain Cristofano di Castrano, noble de Marche d'Ancône, probablement motivé par l'espoir de quelques récompenses, a tenté d'infecter l'eau de la fontaine servie à la table du prince. Arrêté à Venise, qui en avait averti le pape, il fut conduit à Rome où on lui coupa la tête, en mai 1490, au moment même où Ermolao entrait en fonction²⁸⁰. Dès son arrivée à Rome, ce dernier est d'ailleurs régulièrement informé par Venise, elle-même instruite par son baile à Constantinople, des actions planifiées contre Djem. Ermolao est chargé d'«*en donner avis au Saint-Père en toute diligence et dans le plus grand secret, afin qu'on redoublât de vigilance à l'endroit du prince. Ermolao devait en même temps avertir le pape des préparatifs de Bayezid contre la Hongrie.*»²⁸¹

À la suite de l'attentat manqué contre Djem, Bajazet décide d'envoyer une ambassade à Rome, probablement en raison de la tournure que prennent les délibérations du congrès et pour s'assurer de l'éloignement de son frère. Cette ambassade entre dans Rome le 30 novembre 1490 où elle est accueillie par les cardinaux et ambassadeurs résidents auprès du

²⁷⁸ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, pp. 100 et suiv.

²⁷⁹ ANDRETTA Stefano, «Il sistema diplomatico veneziano e il problema turco», in: PLATANIA Gaetano (éd.), *L'Europa centro-orientale e il pericolo turco tra Sei e Settecento. Atti del convegno internazionale, Viterbo, 23-25 novembre 1998*, Viterbe, Sette Città, 2000, pp. 281-315 et LA MANTIA Cesare, «La Serenissima e i Turchi: l'attività di Carlo Ruzini plenipotenziario al Congresso di Passarowitz», in: PLATANIA Gaetano (éd.), *L'Europa centro-orientale e il pericolo turco tra Sei e Settecento. Atti del convegno internazionale, Viterbo, 23-25 novembre 1998*, Viterbe, Sette Città, 2000, pp. 315-344. Sur la question des relations vénéto-turques, voir aussi: PRETO Paolo, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975 et VIALON Marie, «Guerre e paci veneto-turche dal 1453 al 1573», in: SECCHI TARUGI Luisa, *Guerra e pace nel pensiero del Rinascimento*, Florence, Franco Cesati, 2005, pp. 47-59.

²⁸⁰ L'épisode est raconté par Sigismond dei Conti et le supplice du malheureux décrit avec force détails par Stefano Infessura, voir THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II...*, p. 269.

²⁸¹ THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II...*, p. 270.

Saint-Siège. Elle remet au pape des présents et une lettre du sultan. Ermolao prend part, avec les ambassadeurs présents à Rome, aux discussions qui s'engagent alors. Venise exige d'Ermolao la plus grande réserve. « *Le gouvernement vénitien lui demande d'insister auprès du cardinal de Saint-Marc, des prélats vénitiens et de ceux qu'il savait dévoués aux intérêts de la Sérénissime, pour qu'on prît toutes les précautions possibles afin que Djem restât au pouvoir du Saint-Siège, et qu'on écartât toute cause de désordre.* »²⁸² La question est d'autant plus brûlante que la santé fragile du pape fait craindre son prochain décès. Le Sénat vénitien continue d'exiger d'Ermolao qu'il le tienne informé quotidiennement de la marche des événements et de la santé du pape. Lorsque le Sénat apprend que l'ambassadeur égyptien fréquente régulièrement Djem, il charge encore Ermolao d'avertir le pape des dangers qui pourraient en découler.

En cette fin d'année 1490, Ermolao se prépare donc à rencontrer l'ambassadeur du sultan Bajazet. Venise redoute que la vie du prince soit menacée en échange de sommes considérables et de précieux cadeaux. Comme en témoignent les délibérations du Conseil des Dix et du Sénat, Ermolao Barbaro reçoit l'ordre de solliciter une audience au pape afin de l'en informer, à huis clos, et de l'exhorter à prendre toutes les précautions possibles avant l'arrivée de l'ambassadeur. « *Dans le cas où Ermolao, en dépit de tous ses efforts, n'aurait pas pu parvenir à obtenir un entretien particulier avec Sa Sainteté, il devait faire cette confidence, et dans le plus grand secret, au cardinal de Saint-Marc ou à un autre membre du Sacré Collège dévoué à Venise.* »²⁸³

Finalement, avec la permission du pape et muni des instructions de Venise, Ermolao rencontre l'ambassadeur du sultan arrivé à Rome le 30 novembre 1490. Giovanni Lucido Cattaneo, orateur de Mantoue à Rome, dans une lettre destinée à Francesco Gonzaga, datée du 9 décembre 1490, rapporte ainsi cette rencontre :

Quando el magnifico ambasciador veneciano ge andò a visitarlo, dice che l'aspettò in camara, et era suso una tavola cuperta de tapeto; e intrato esso orator nela camara, stando l'orator del Turcho a sedir a modo del sarto, se levò in pede e ge porse la mane quadra, non al modo nostro; e poi discese dela tavola, così asetata quasi a similitudine de tribunaletto, e parlarono in pede, per interprete, parole generale²⁸⁴.

²⁸² THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II...*, p. 272.

²⁸³ THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II...*, pp. 273-274.

²⁸⁴ Source citée par FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 127.

L'ambassadeur ottoman est venu négocier les conditions d'un traité que le pape finit par accepter, après moult pourparlers, en janvier 1491 : l'Empire ottoman s'engage à ne plus commettre aucune agression contre les États de l'Église. En échange, Djem restera à Rome sous la surveillance des chevaliers de Rhodes, le pape recevant pour cela le paiement d'un tribut du sultan. Le sultan Bajazet a ainsi l'assurance de tenir son frère en Occident moyennant une pension très importante et la garantie de ne pas inquiéter le monde chrétien. Venise, par l'intermédiaire d'Ermolao, a joué un rôle important dans ces négociations. Ce dernier s'est montré certainement habile à gagner le pape à sa cause et à mener des pourparlers qui visaient également à maintenir une position économique forte de la Sérénissime. Innocent VIII, à la santé chancelante, a vu par ailleurs ses projets de croisade compromis par les tensions entre Maximilien et Charles VIII et par la mort de Matthias Corvin. Venise n'aurait certainement pas tiré grand avantage d'un conflit généralisé.

À la mort d'Innocent VIII, le 25 juillet 1492, Charles VIII envahit l'Italie et emmène Djem vers Naples où celui-ci mourra le 24 février 1495. On émet parfois l'hypothèse que Djem aurait été empoisonné sur l'ordre du nouveau pape Alexandre VI (1492-1503), à la demande de son frère. Si cette mort satisfait sans aucun doute Bajazet, elle prive cependant les chrétiens d'un précieux otage qui leur permettait de disposer d'un moyen de pression notable²⁸⁵.

La fin de la légation romaine

Dès son arrivée à Rome en mai 1490, Ermolao se trouve donc engagé sur différents fronts, qui lui laissent peu de répit. La longue maladie d'Innocent VIII, puis la période de vacance du Saint-Siège sont des périodes particulièrement prenantes. Les intrigues se nouent et se dénouent et les puissances italiennes, Venise comprise, se lancent dans des négociations en vue de l'élection du nouveau pape. C'est finalement Rodrigo de Borgia qui est proclamé pape sous le nom d'Alexandre VI.

Pendant toute cette période, Ermolao ne trouve certainement que peu de temps à consacrer à l'étude des lettres. Il ne cesse pas pour autant son activité intellectuelle. En février 1491, Innocent VIII a même ordonné

²⁸⁵ DENIS ANNE, *Charles VIII et les Italiens : histoire et mythe*, Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance 167), 1979, en particulier les pp. 62 et suiv.

la fermeture de la bibliothèque apostolique afin d'obliger Ermolao à se reposer! C'est le légat pontifical Nicolò Franco qui nous rapporte la décision du pape en ces termes :

Die 3 februarii 1491.

Questa matina, essendo el nostro orator [Ermolao] in audientia et ante pedes sanctissimi domini nostri, la santità del nostro signore fece chiamare miser Zuampiero [Arrivabene] et io [...] da poi commisse al dicto orator in hanc sententiam: "Orator, scrivete che [...]." Come non dubitamo farete, vi exhortamo a star sano, et commanderemo se serri la libreria: ancor voi doveresteprehendere qualche volta recreatione²⁸⁶.

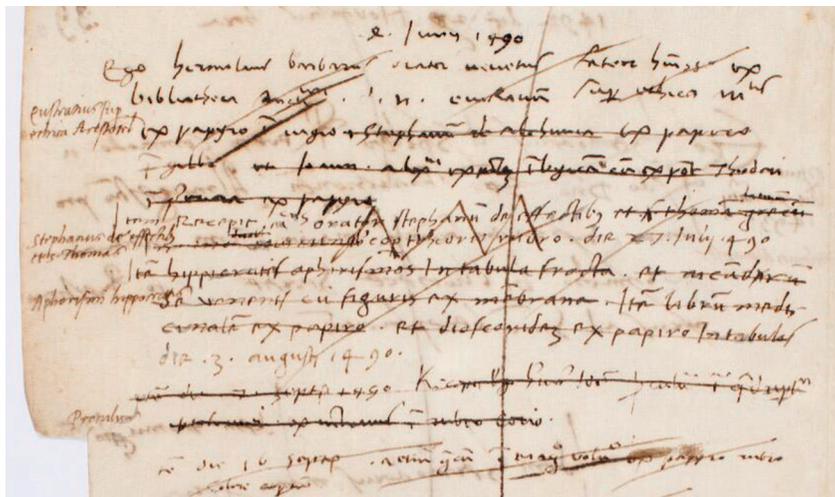
Ermolao n'a donc d'autre choix que de renoncer à fréquenter la bibliothèque. Il est fort probable que cette prescription papale ne le réjouit que peu... On ne sait pas précisément pour combien de temps il se voit privé de consulter les précieux manuscrits des collections du pape. Le registre de prêt de la bibliothèque apostolique – qui a été conservé pour la période 1486-1547 sous la cote vat. lat. 3966²⁸⁷ – livre quelques indices à ce sujet. Le 4 juin 1490, Ermolao semble de retour. Ce jour-là, il signe de sa propre main²⁸⁸ le registre de prêt. Puis encore le 27 juillet, le 3 août, le 7 septembre, le 16 septembre, le 14 décembre 1490 et le 10 mai 1491, précisant par la même occasion les titres des ouvrages empruntés. Il semble ensuite empêché de s'y rendre lui-même: le 6 septembre 1490, Bernardus de Hasti emprunte pour lui le *Quadripartitum* de Ptolémée et, le 8 juillet 1490, c'est Victor de Leonardis qui lui procure les commentaires des *Sentences* de Jean Duns Scot.

²⁸⁶ Journal d'ambassade de Nicolò Franco édité par GAETA Franco, « Origine e sviluppo... », pp. 119-120.

²⁸⁷ BERTÒLA Maria, *I due primi Registri di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana. Codici Vaticani Latini 3964, 3966 pubblicati in fototipia e in trascrizione con note e indici*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1942, pp. 50-51, pp. 76-77 et p. 114. Cette dernière a identifié les manuscrits mentionnés dans ce registre avec ceux conservés aujourd'hui à la Bibliothèque vaticane. Nous indiquons ces cotes en notes.

²⁸⁸ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 1, p. LIII: « *In caratteri latini l'unico autografo sicuro a mia conoscenza è nel Vaticano latino 3966, cioè nel registro di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana.* »

Vat. lat. 3966, fol. 39av:



4 iunii 1490. Ego Hermolaus Barbarus orator Venetus fateor habuisse ex bibliotheca sanctissimi D. N. Eustratium super Ethica Aristotelis ex papyro in nigro²⁸⁹ et Stephanum De alchimia ex papiro in gilbo²⁹⁰ et Ioannem Alexandrinum Expositionem in Logicam cum expositione Theodori in Posteriora ex papyro²⁹¹.

Item recepit magnificus orator Stephanum De effectibus et Thomam latinum in duobus voluminibus copertis corio rubro, die 27 iulii 1490.

Item Hippocrates Aphorismos in tabula fracta et Nicandrum De venenis cum figuris ex membrana²⁹². Item librum medicinalem ex papiro et Dioscoridem ex papiro in tabulis²⁹³, die 3 augusti 1490.

Item die 7 septembris 1490. Recepi ego Hermolaus idem Proculum in Quadripartitum Ptolomei ex membranibus in rubeo corio²⁹⁴.

Item die 16 septembris Aetium grecum in magno volumine ex papyro, rubro colore copertum.

²⁸⁹ Vat. gr. 269.

²⁹⁰ Vat. gr. 1174.

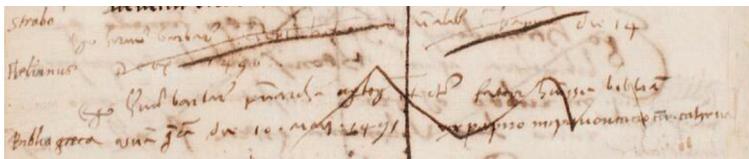
²⁹¹ Vat. gr. 246.

²⁹² Manuscrit perdu.

²⁹³ Vat. gr. 289.

²⁹⁴ Manuscrit perdu.

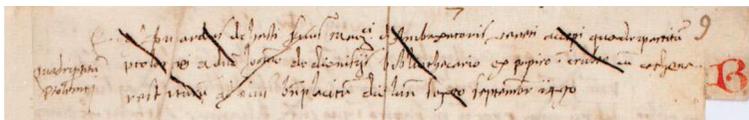
Vat. lat. 3966, fol. 39av (suite):



Ego Hermolaus Barbarus accepi Helianum De animalibus in papiro, die 14 decembris 1490.

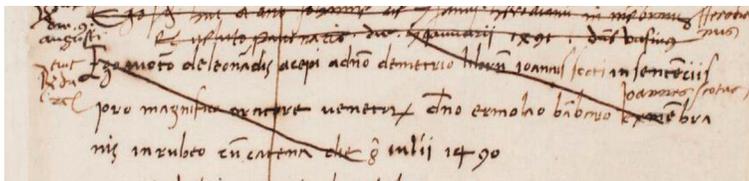
Ego Hermolaus Barbarus patriarcha Aquilegensis et cetera fateor habuisse Bibliam unam grecam, die 10 maii 1491, ex papiro im pavonacio cum cathena.

Vat. lat. 3966, fol. 9:



Ego Bernardus de Hasti, servus magnifici domini Ambaxatoris Veneti, accepi Quadripartitum Ptolomei a domino Ioanne de Dionisiis bibliothecario, ex papiro in erubeo cum cathena, restitutum ad eius beneplacitum, die lune, sexto septembris 1490.

Vat. lat. 3966, fol. 106:



Ego Victor de Leonardis accepi a domino Demetrio librum Ioannis Scoti in Sentenciis pro magnifico oratore Venetorum domino Ermolao Barbaro ex membranis in rubeo cum catena, die 8 iulii 1490.

Les différentes sources que nous venons de citer témoignent de la relation de proximité qui paraît lier Innocent VIII et Ermolao. Peut-être le pape a-t-il déjà l'intention de l'engager à son service ? De lui permettre de se vouer plus entièrement à sa passion pour les lettres ? Pour l'heure, il n'en est pas encore question.

Le 1^{er} août 1490, Ermolao écrit à son ami Ficin et lui rapporte les échanges qu'il a eus à son propos avec Innocent VIII. Il commence par s'excuser de ne pas avoir répondu plus tôt à ses lettres. Il lui fait part du climat d'hostilité – *infami coelo* – dans lequel il se trouve. Il fait ainsi certainement allusion aux délicates et pesantes situations politico-diplomatiques dans lesquelles il est engagé. C'est certainement aussi, pour lui, une manière de souligner, par contraste, la joie et le plaisir que son ami lui a procuré en lui faisant parvenir son ouvrage. Ermolao précise qu'il l'a recommandé « *de tout son cœur* » auprès du pape. Manifestement, Ficin attend d'Innocent VIII une faveur, un appel à Rome, ou quelque chose de cet ordre-là qui nous échappe malheureusement. Ermolao rapporte à son ami les intentions favorables du pape à son sujet, suscitant certainement chez Ficin une forme de soulagement. Une année auparavant, ce même pape l'avait en effet accusé de sorcellerie en raison de ses intérêts pour l'astrologie. Ermolao s'en est directement entretenu avec le pape pour défendre son ami. Grâce à lui, Ficin a échappé de peu à l'Inquisition. Manifestement, en ce mois d'août 1490, les dispositions d'Innocent VIII à son égard ne sont plus les mêmes puisque ce dernier souhaite désormais, semble-t-il, avoir le philosophe florentin auprès de lui. Il ne reste à ce dernier qu'à obtenir l'approbation de Laurent le Magnifique :

Hermolao Barbaro le Vénitien, à Marsile Ficin. Je serais un grossier personnage, pour ne pas dire un barbare, moi qui n'ai répondu ni à ton présent, ni à ta lettre, si je ne savais que ton tempérament te pousse à aimer tes amis précisément quand ils s'adressent à toi en toute confiance et sans craindre de paraître avoir manqué d'obligeance à ton égard. Pour ma part, j'ai reçu le fruit de tes veilles non seulement au titre de cadeau, mais encore de bienfait. Rien de plus précieux ne pouvait m'advenir dans ce climat d'ignominie qu'un livre renfermant des préceptes de raison et d'application à l'étude.

Quant à ta requête : de même que tu me recommandes à Dieu, que je te recommande à son Vicaire, sache que non seulement je l'ai fait, mais que je l'ai fait de tout mon cœur, consciencieusement et fréquemment. Et voici sa réponse, pour que tu comprennes que c'est bien vrai : il ne dépend que de Laurent qu'il ne puisse te faire venir

ici, à Rome. Le très clément Pontife a prononcé beaucoup de paroles très honorifiques à ton propos et persiste dans le désir de te voir auprès de lui. Assurément, si cela se réalise un jour, je souhaite que cela tombe sur le temps de mon ambassade. Je sais que tu y trouveras ton plaisir, et moi en tout cas mon avantage. Mais en voilà assez pour nos affaires, à toi et à moi. Porte-toi bien. Je souhaite te dire ici à qui j'adresse mon salut personnel : ceux dont la bienveillance a pour moi une place de choix parmi les bienfaits que j'ai reçus, ceux qui par leurs services éminents ont fait de moi leur obligé, – tu les connais mieux que moi-même. Rome, le premier août 1490²⁹⁵

Si des doutes subsistent sur les raisons d'une possible invitation de Ficino à la curie romaine, les intentions du pape à l'égard d'Ermolao se font, elles, toujours plus manifestes : l'ambassadeur vénitien s'engagera au service de l'Église. Ermolao pressent peut-être que le pape s'apprête à concrétiser son projet à la première occasion. Celle-ci se présente fin février 1491. L'état de santé préoccupant du patriarche d'Aquilée, Marco Barbo, laisse présager un poste prestigieux à pourvoir.

Le 28 février 1491, Ermolao informe Venise de l'état de santé préoccupant de Marco Barbo, cardinal et patriarche d'Aquilée. Ce dernier n'est pas encore mort, mais il s'agit déjà de se prémunir de toute mauvaise stratégie lorsque celui-ci décèdera. Ermolao précise d'ailleurs avoir déjà prié le pape de s'abstenir de choisir un successeur sans un préavis de la Sérénissime²⁹⁶. Marco Barbo décède le 2 mars 1491²⁹⁷. Deux jours plus tard, soit le 4 mars, Ermolao reçoit la réponse de Venise à sa lettre du 28 février. Au moment de sa rédaction, les autorités vénitiennes n'ont pas encore eu connaissance de la mort du patriarche. Elles louent l'attitude prudente d'Ermolao qui s'est empressé de leur envoyer la nouvelle afin que le Sénat puisse délibérer sur la personne à recommander au pape pour succéder à Marco Barbo. Le 7 mars suivant, le Sénat s'exprime en faveur de la nomination au siège patriarcal de Nicolò Donato, évêque de Limassol. Le Sénat l'a promu en raison de son mérite, lui « *prélat d'une singulière vertu qui se distingue par ses mœurs exemplaires* »²⁹⁸. De son côté, Innocent VIII est impatient de s'acquitter de ce qu'il estime être son droit. Il déroge pour cela à l'usage et

²⁹⁵ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, « CXXXVII-A Marsilio Ficino », p. 58.

²⁹⁶ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 132.

²⁹⁷ ZIPPEL Giuseppe, « La morte di Marco Barbo, cardinal di San Marco », *Scritti storici in memoria di Giovanni Monticolo*, Padoue, Litotipo, 1922, pp. 193-203.

²⁹⁸ Senato, *Deliberazioni, Secreti*. Registri 34 (1489-1494), fols. 182r-182v [ms. numérisé : 387].

va opter pour une stratégie unilatérale, ne laissant pas le temps à Venise de l'informer de son choix.

4. La nomination d'Ermolao Barbaro au patriarcat d'Aquilée par Innocent VIII (mars 1491)

Dans le récit des événements que nous souhaitons faire ici, un facteur nous complique singulièrement la tâche et il nous appartient d'en avertir le lecteur : l'acheminement des courriers qui véhiculent les décisions prises par les différents partis implique un décalage de plusieurs jours qui ne facilite pas un récit purement chronologique. Ainsi le 11 mars 1491, lorsque le Doge Augustinus Barbadicus reçoit le bref d'Innocent VIII lui annonçant l'élection d'Ermolao, daté du 5 mars 1491, d'autres lettres l'en ont déjà informé. En outre, nous tirerons bien sûr profit de témoignages *a posteriori* qui nous permettent de prendre en compte des regards plus distanciés dans le temps sur le déroulement – mouvementé ! – des événements.

L'élection *motu proprio* (5 mars 1491)

Le 5 mars, donc, Innocent VIII présente au Doge les motivations qui l'on conduit, ce jour-là, à élire Ermolao au patriarcat d'Aquilée :

Innocent VIII, Souverain Pontife.

À toi, fils bien-aimé, le salut et la bénédiction apostoliques. Comme nous n'en doutons pas, Ta Noblesse a déjà appris le décès, cause de grande douleur pour notre cœur et lourde perte pour le Siègne apostolique, de Marcus Barbo, évêque de Préneste, cardinal de Saint-Marc, de bonne mémoire. Nous avons de bonnes raisons de penser que ce décès a causé un très grand chagrin à Ta Noblesse et à toute votre patrie, dont il a toujours été l'ornement et l'honneur insignes. Ce très digne Père, certes, même si nous croyons qu'il a rejoint les âmes des bienheureux, nous l'accompagnons, nous qui sommes privés de sa présence, de nos larmes pieuses. Il maintenait l'Église patriarcale d'Aquilée dans sa dignité et dans l'antique vénération du lieu. Nous, soucieux, conformément à notre devoir pastoral, de la protection et de la sérénité salutaires de ce bien illustre, et craignant qu'un retard n'amène de nouvelles difficultés d'origine extérieure et susceptibles de nous embarrasser, nous avons jugé

bon de prendre les devants. De notre propre mouvement, inspirés par Dieu, nous avons porté les regards de notre esprit sur notre fils bien-aimé Ermolao Barbaro, ton ambassadeur, en raison de son érudition singulière, de sa modestie et de la probité de toute sa vie, prouvée par sa totale intégrité. Nous avons la certitude que sa promotion, très agréable à Dieu, utile à l'Église, aura toute l'approbation de Ta Noblesse et de tout le Sénat, en raison de la loyauté manifestée et des services rendus par lui et par toute sa famille, comme nous pouvons en témoigner pour une grande part dans l'amour paternel que nous éprouvons envers vous tous. Et nous avons fait le choix de sa personne de telle sorte qu'on puisse le dire appelé par Dieu comme Aaron, pour le rendre public demain en présence des vénérables Cardinaux de la sainte Église de Rome. Nous voulons le faire savoir à Ta Noblesse pour qu'Elle comprenne que nous avons tenu compte non seulement de l'Église elle-même, mais aussi de la sérénité, de l'intégrité et de l'honneur de ce bien dont nous avons toujours fait grand cas et sur lequel nous veillons de tout notre cœur. Fait à Rome sous le sceau du Pêcheur, le 5 mars 1491

[Au dos] À notre cher fils et noble Augustino Barbadico Doge de Venise²⁹⁹

Les termes dans lesquels le pape s'exprime ici sont clairs: il a agi «*ex spontanea consideratione nostra*». Comme Aaron³⁰⁰, il a répondu à la volonté divine. Par la même occasion, il a pris les devants et évité de se faire prendre de vitesse par Venise. Ce précieux document témoigne des circonstances de la nomination d'Ermolao. Celle-ci semble s'être déroulée en deux temps: d'abord, Innocent VIII a fait part de sa décision. Puis, le lendemain, soit le 6 mars, l'officialisation de l'élection a eu lieu en présence des cardinaux.

Ce 6 mars et en présence des cardinaux, le pape élève donc Ermolao – «*motu proprio*» – sur le siège vacant du patriarcat d'Aquilée³⁰¹. La bulle papale de la nomination ne laisse planer aucun doute sur la volonté du pape, déjà clairement exprimée dans le bref daté du jour précédent, de devancer les réactions aussi bien d'Ermolao que de Venise. Le fait même que cette nomination prenne place un dimanche, alors que la coutume

²⁹⁹ Ce bref d'Innocent VIII destiné au Doge est reproduit par Marin Sanudo. Nous retranscrivons ici l'édition du texte proposée par Angela Caracciolo Aricò, Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi...*, vol. 2, p. 647. L'éditrice précise n'avoir pas réussi à trouver le document en question dans les archives. Nous signalons en note du texte les coquilles ou probables erreurs de retranscription.

³⁰⁰ «*Et l'Éternel dit à Aaron : va à la rencontre de Moïse au désert*», Ex. 4 : 27a.

³⁰¹ Sur cet épisode crucial de la vie d'Ermolao, voir en particulier: FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro...*, notamment, pp. 444 et suiv.; DELLA SANTA Giuseppe, «Una vicenda della dimora...», pp. 223-228; BANFI Luigi, «Ermolao Barbaro, Venezia ed il patriarcato di Aquileia...»; PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, pp. 11-42.

voulait que l'on ne procède à aucune élection lors d'un jour férié, vient confirmer la détermination d'Innocent VIII :

Dimanche 6 mars 1491.

Patriarcat d'Aquilée.

Le même Saint Père, dans son Consistoire secret, a assuré *motu proprio*, selon la coutume, l'élection du noble Ermolao Barbaro, ambassadeur de Venise, au siège de l'église d'Aquilée, vacant par suite de la mort du très révérend Cardinal, dernier Commandeur et patriarche, survenue auprès du siège apostolique³⁰².

Dans ses *Annali veneti*, le sénateur vénitien Domenico Malipiero (1428-1515) raconte l'élection d'Ermolao en des termes quelque peu différents, mais qui ne contredisent pour autant ni le rescrit, ni la bulle pontificale. Malipiero semble se fonder sur ce qu'Ermolao lui aurait lui-même rapporté. Il souligne ici l'aspect « spontané » de cette nomination. Ermolao lui aurait écrit avoir résisté autant que possible. Il aurait finalement cédé devant l'insistance du pape et la menace d'excommunication. Aussitôt, il fut revêtu du rochet³⁰³, emprunté à un cardinal présent :

[...] in presentia de sie Cardenali, motu proprio, ghe ha ditto che l'è ispirado de farlo Patriarca d'Aquileia. L'Ambassador scrive, che l'ha fatto ogni resistentia, e che 'l papa l'ha astretto ad accettar in virtù de santa obendentia, e sotto pena d'escomunication; e non habiando rochetto pronto da vestirlo, ha fatto che un de i cardelani che era là, se ha spogià, e lui medemo l'ha vestio de tutto l'habito³⁰⁴.

Marin Sanudo (1466-1536), dans son œuvre *Le vite dei dogi (1474-1494)* nous rapporte, lui aussi, le déroulement des événements et l'obéissance de rigueur dont témoigne Ermolao :

[...] sequita la morte dil prefato Cardinal andò dal Papa, *justa* il solito, pregando soa Santità non volesse far eletion di alcun im Patriarcha di

³⁰² Roma, Vaticano, *Archivi Concistoriali*, Acta camerarii 9 fol. 14. «Dimanche 6 mars 1491. Patriarcat d'Aquilée. Le même Saint Père, dans son Consistoire secret, a assuré motu proprio, selon la coutume, l'élection du noble Ermolao Barbaro, ambassadeur de Venise, au siège de l'église d'Aquilée, vacant par suite de la mort du très révérend Cardinal, dernier Commandeur et patriarche, survenue auprès du siège apostolique.»

³⁰³ Le « rochet » est un vêtement liturgique, signe de juridiction ordinaire, porté par les évêques, les cardinaux et certains prélats.

³⁰⁴ MALIPIERO Domenico, *Annali Veneti dall'anno 1457 al 1500, ordinati e abbreviati da Francesco Longo*, Florence, Vieusseux (Archivio storico italiano 7), 1843, p. 687.

Aquileia sino vengi lettere di la illustrissima Signoria in raccomandatione di alcuno degno prelato venitian. Il Papa, *motu proprio*, disse li pareva di elezer lui orator, et laudolo assai di doctrina e virtù. E lui recusando, li disse, in virtù di santa obedientia lo accetasse, et cussì, senza pensar altramente, esso orator acceptò, et non essendo rochetto fato, uno Cardinale si spoì il suo, et il Papa lo vestì im Patriarcha, senza aver auto altra licentia di la Signoria, e lo publicò im concistorio, et scrisse il successo ala Signoria, dandoli titolo di Patriarcha di Aquileia³⁰⁵.

Ermolao cherche à se justifier face à ses pairs : il écrit avoir voulu s'opposer à sa nomination ; le pape n'y aurait pas consenti. Il déclare n'avoir eu d'autre choix que d'accepter cette élection. De son côté, le Sénat vénitien s'oppose fermement à cette nomination : Ermolao est engagé à son service et cette élection va à l'encontre du devoir impératif d'obéissance dont doivent témoigner les ambassadeurs vénitiens. Elle est aussi contraire à l'interdiction formelle faite aux représentants de la République de recevoir un quelconque émolument, bénéfice ou dignité de la part des souverains auprès desquels ils sont envoyés³⁰⁶. La situation devient dès lors dramatique : ne se permettant pas de s'opposer à la volonté papale, Ermolao se voit démis de ses fonctions d'ambassadeur par Venise et privé de toute charge publique. Le 11 mars, le Sénat décide la destitution d'Ermolao de sa fonction d'ambassadeur et nomme aussitôt Girolamo Donà (1456-1511)³⁰⁷ pour lui succéder auprès du pape.

³⁰⁵ Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi...*, vol. 2, p. 644.

³⁰⁶ Une première loi aurait été rédigée en ce sens et approuvée le 17 juin 1403 par le Grand Conseil. Cette loi fut ensuite précisée en 1487. Voir le texte de la loi cité par FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro...*, pp. 447-448.

³⁰⁷ L'humaniste Girolamo Donà (son nom apparaît sous différentes formes : « Hieronymo Donado » ou « Girolamo Donati » ou encore « Nicolò Donado ») est issu, comme Ermolao, d'une famille engagée au service de la République depuis plusieurs générations. Né en 1456, il fréquente l'Université de Padoue où il obtient un doctorat *in artibus* en 1478. En 1483, il est élu *orator itineris* pour le voyage de retour en France de René II de Lorraine (Ermolao, on l'a vu, l'avait accueilli à Venise par une oraison en son honneur). Girolamo Donà exerce ensuite comme orateur auprès de Maximilien d'Autriche en 1488, de Ludovico Sforza en 1489-1490, et à la curie romaine (1491-1493). Durant les années 1495-1497, il exerce la fonction de podesta à Brescia, puis retourne à Rome comme ambassadeur en 1497-1499, puis à Ferrare en 1499-1501. Il remplit encore les fonctions d'ambassadeur à Rome en 1505, nommé duc de Candia en 1506-1508, puis une nouvelle fois encore ambassadeur à Rome en 1509-1511 où il décède le 20 octobre de cette année-là. Au cours des dernières années de sa vie, il contribue à former l'alliance entre le pape, l'Espagne, l'Angleterre et Venise, cette dernière lui témoignant sa reconnaissance pour son succès diplomatique. Voir RIGO Paola, « Donà, Girolamo », *Dizionario Biografico degli Italiani*, volume XL, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1991, consulté en ligne le 22 janvier 2020. Sur les contributions de Donà à l'humanisme vénitien, voir plus spécifiquement l'article de BRANCA Vittore, « Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile... », pp. 116-120.

Le 17 mars, Giacomo Giordino, archevêque d'Aquilée, envoie à Ermolao une lettre dans laquelle il l'assure du soutien des chanoines d'Aquilée et des chapitres de Cividale et Udine. Ces quelques mots montrent bien la situation délicate dans laquelle les autorités religieuses d'Aquilée se trouvent qui, très certainement, ne souhaitent pas se compromettre dans ce conflit ouvert :

Quando si sarà calmata un poco la tempesta suscitata dalla sua nomina, non dubito che manifesteranno tutti i diversi segni di patria letizia³⁰⁸.

La sévérité des autorités vénitiennes

Le 22 mars, le Sénat délibère autour d'un message rédigé par Philippus et Antonius Trono qui témoigne de la sévérité avec laquelle l'attitude d'Ermolao est considérée. Son comportement est non seulement jugé impardonnable, mais il est également considéré comme une trahison. Ermolao a osé se distinguer, faire valoir ses intérêts, dans cette société vénitienne qui ne conçoit aucune forme d'individualité. Ses agissements lui valent d'être sanctionné. Il n'est d'ailleurs pas le seul menacé : son père est menacé d'exil et de voir ses biens confisqués s'il ne persuade pas son fils de renoncer à sa nomination dans un délai de vingt jours et sous peine d'une amende de mille ducats. Toute personne qui contestera ces décisions sera d'ailleurs poursuivie :

22 mars [1491]

Ser Philippus Trono, sage du conseil,

Ser Antonius Trono, sage de la Terre Ferme.

Notre Seigneurie, qui s'est toujours efforcée de pourvoir aux choses utiles, profitables et bénéfiques au bon gouvernement de notre État, sachant combien il est important que les ambassadeurs et les nonces qui sont envoyés à l'étranger, n'espérant aucun avantage particulier pour eux-mêmes, se consacrent dans leurs ambassades avec un cœur sincère aux choses qui leur sont ordonnées, pourvoit, de manière à profiter au Grand Conseil, aux ordres et aux lois très saintes par lesquelles cette très digne République est conservée : qu'aucun de nos orateurs qui se trouve à Rome ne puisse accepter pour lui-même un avantage quelconque, ni demander et obtenir aucun avantage pour un membre

³⁰⁸ VALE Giuseppe, *Itinerario di Paolo Santonino in Carintia, Stiria e Carniola negli anni 1485-1487*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1943, p. 88.

de sa famille. Tout le monde sait combien est grande l'audacieuse transgression du noble Ermolao Barbaro : Lui – qui est un ambassadeur public à la Curie en notre nom, méprisant nos ordres et nos lois et mettant de côté toutes les obligations que lui et ses pairs ont envers notre État pour les avantages, les dignités et les honneurs qui leur sont conférés – de manière inhabituelle dans la manière et la forme, causant une déception manifeste dans notre sénat, a obtenu et accepté l'éminente église patriarcale d'Aquilée, portant une grande atteinte à la dignité et à l'honneur de ce Conseil, car dans ses premières lettres – qui annoncent la maladie du cardinal qui décède ensuite – il écrit que, prévoyant sa mort [celle du cardinal], il insistera auprès du souverain pontife pour qu'il renonce à toute promotion aussi longtemps que nous le voudrions. Puis, lorsque la mort [du cardinal] est survenue, il a ajouté dans d'autres lettres qu'il avait supplié sa Béatitude [par rapport à] ce qui a été dit ci-dessus ; il [sa Béatitude] lui avait promis qu'il se désisterait, et donc il nous a rassurés. Ayant lu ces lettres le jour même de leur remise, la nomination a été faite par ce Conseil selon la pratique établie. Lorsque notre Seigneurie, en apprenant les premières nouvelles de la maladie de monseigneur cardinal, comme nous l'avons déjà dit, avait écrit par courrier rapide, dans une forme efficace, en suppliant et en insistant beaucoup pour que, si le cas se présentait, à cause de la grande importance de ce pays, nous nous abstenions jusqu'à ce que ce Conseil ait nommé une personne convenable. Cet ambassadeur a été promu au patriarcat dans le consistoire – un dimanche, un jour inhabituel – avant que nos premières lettres puissent leur parvenir. Après avoir fait cela, il a écrit qu'il avait fallu agir rapidement, car le matin même, des lettres étaient arrivées de l'empereur, dans lesquelles il demandait que le patriarcat soit pourvu comme il [l'empereur] le souhaitait. On peut facilement comprendre combien cela est probable ; car le manque de temps ne nous a pas permis, bien que nous soyons si proches, d'envoyer à temps nos premières lettres, qui ont été remises avec une grande rapidité, dès que nous avons appris la maladie. Et comme cette très grave transgression de notre ambassadeur ne peut en aucun cas être tolérée – car elle est trop dangereuse et scandaleuse pour notre État et nos affaires, par le mauvais exemple qu'elle peut donner aux autres – il est du devoir de ce conseil de prendre les mêmes mesures que nos prédécesseurs ont prises pour des affaires moins graves.

Il sera donc envoyé auprès du noble Zaccaria Barbaro, Chevalier, Procureur et père du susdit Ermolao – qu'il se présente devant notre

Seigneurie et le Collège. Qu'il lui soit dit que ce Sénat est très désolé et ennuyé que son fils, alors qu'il était notre ambassadeur et personne publique, ait obtenu et accepté ledit patriarcat en violation flagrante de nos lois et au détriment de notre État; ce que nous n'avons pas l'intention de tolérer pour quelque raison que ce soit car c'est très dommageable. Nous décrétons donc que Sir Zaccaria aura vingt jours pour faire en sorte que son fils renonce audit patriarcat et au fait qu'il l'ait accepté. S'il le fait dans le délai susmentionné, tant mieux; sinon, si dans ce délai Ser Ermolao n'a pas accompli concrètement notre volonté, le père Zaccaria susmentionné doit être banni à jamais de Venise et du district et tous ses biens doivent être confisqués. Il ne sera accordé au susdit Zaccaria – s'il n'a pas accompli notre volonté dans le délai de vingt jours – aucune forme de pardon, de remise, de récompense, de déclaration ou de mesure contraire [à ce qui a été décidé], sous peine de mille ducats pour ceux qui encourageraient ou permettraient le contraire, ou agiraient d'une manière différente [de celle prévue] par cette peine. Les grâces ou autres choses ne peuvent être faites comme indiqué ci-dessus, sous peine de ce qui précède; et ainsi nous procédons de peine en peine, *ad infinitum*. L'exécution et le recouvrement de toutes les choses et sanctions susmentionnées sont confiés aux avogadori de la commune, qui y participent comme dans les autres fonctions de leur charge.

pour 55-58-62
 contre 87-97-102
 sans avis 65-53-43³⁰⁹

Remarquons que les résultats ne sont pas unanimes, avec un nombre élevé d'abstentions et une majorité des voix en faveur d'Ermolao. Le plus grand nombre désapprouve les mesures préconisées par Philippus et Antonius Trono. Zaccaria échappe ainsi à la confiscation de ses biens. Ce dernier reçoit d'ailleurs nombre de personnes qui viennent le féliciter de la nomination prestigieuse de son fils. Florence applaudit également cette élection, tout comme Milan. Les amis d'Ermolao lui adressent leurs félicitations à l'exemple de Matteo Bosso, dans une lettre datée du 21 mars 1491, qui se réjouit de la considération que lui témoigne le pape³¹⁰:

³⁰⁹ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 86v-87r [ms. numérisé: 198-199].

³¹⁰ «Ad Hermolaum Barbarum Patriarcham Aquilegiensem, Epistola XCVII», *Matthaei Bossi Veronensis...*, pp. 282-283.

Ce que le souverain pontife a pensé de toi et ce qu'il a accompli par une inspiration toute divine, vénérable Ermolao, (mon) maître, puisse Dieu l'approuver, le confirmer, l'accroître, qu'il veuille bien le rendre à perpétuité heureux et favorable, en sorte que la sainte Église du Christ ait réalisé maintenant en ta personne un bénéfice supérieur à la perte qu'elle a subie par le décès de celui auquel, après une vieillesse respectable et une très sainte mort, tu as succédé comme patriarche. Toute l'Église est affligée du regret de cet homme dont la réputation et la sainteté étaient uniques parmi les Pères romains et princes sacrés. Par cette Église il avait été jugé et estimé digne non seulement de la calotte, qu'il ornait de ses immenses vertus et mérites perpétuels, mais de la suprême et vénérable tiare. Mais ce qu'il m'est permis de penser de toi, je vais aussi te l'exprimer librement. Voilà ce que je pense, ce dont je me persuade, moi qui connais de longue date l'innocence de ta vie, la sincérité de ton esprit : excellente éducation, esprit d'une grande modestie, pénétré avant tout d'une heureuse crainte de Dieu, pour obtenir cette tiare patriarcale, tu n'as eu recours à aucun autre moyen qu'à l'obéissance et l'assentiment, mais appelé comme l'avait été Aaron, tu as consenti humblement et tu as incliné la tête. Et voilà aussi ce qu'il m'est permis d'espérer : que cette première dignité, si grande et si brillante, en laisse présager pour toi de bien plus grandes encore, posant pour toi les fondements d'un édifice au faite plus élevé. Perspective qui me remplit de tant d'espoir et de tant de joie que j'en exulte presque à toute heure et que j'acclame notre très grand Christ en levant les mains au ciel. Porte-toi bien. De notre monastère de Fiésole, le 21 mars 1491

À son tour, Pic de la Mirandole lui adresse ses félicitations. Ermolao lui répond le 31 mars 1491. Il se désigne par son titre d'*Orator Venetus* suivi de celui de *Patriarcha Aquileiensis*, deux qualificatifs jugés incompatibles pour le Sénat vénitien :

Ermolao Barbaro, orateur de Venise et patriarche d'Aquilée, à Jean Pic de la Mirandole.

Il est bon, il est bienséant que toi, dont l'amitié est si vive, tu me félicites vivement de ma prélature d'Aquilée, et que tu m'attribues et me promettes des succès bien plus importants. Je ne saurais les espérer si j'en étais avide ou les mériter si je me montrais modeste. [...] Rome, le 31 mars 1491³¹¹

³¹¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXXI.- A Giovanni Pico della Mirandola», pp. 61-62, ici p. 61.

Malgré ces marques de soutien, une majorité du Sénat condamne fermement l'engagement d'Ermolao auprès du pape, comme en témoigne la délibération du Sénat datée du 26 mars reproduite ci-dessous. On reproche avant tout à l'ambassadeur d'avoir violé les lois «*les plus sacrées*» et de menacer la vie publique par son «*acte pernicieux et dangereux*». Il a osé «*sans aucune considération et à la surprise générale*», se faire promouvoir au siège patriarcal d'Aquilée. Le Sénat lui prête un rôle actif dans sa nomination. Il estime qu'Ermolao aurait activement œuvré à sa promotion. Ermolao, lui, soutient pour sa défense qu'il n'a pas eu d'autre choix et qu'il a été désigné par le pape à son insu. Un ambassadeur se doit de montrer la plus grande exemplarité et Ermolao a failli en désobéissant à sa patrie, en bafouant les lois auxquelles il était assujéti. Le Sénat exige d'Ermolao qu'il refuse cette dignité et le somme de se présenter devant le Conseil des Dix dans un délai de vingt jours, faute de quoi – «*s'il persiste dans son entêtement*» – il sera passible d'une amende de mille ducats et ne pourra obtenir aucune paroisse et aucun bénéfice dans l'espace soumis à l'autorité vénitienne, s'exposant à «*l'indignation absolue de notre Sénat*» :

Personne n'ignore quel funeste exemple ce serait pour tous ceux qui dans les ambassades seront au service de notre Seigneurie, si l'on tolérait ce que tout récemment le noble Ermolao Barbaro, alors qu'il était notre ambassadeur à Rome, a osé faire de façon si indécente, sans aucune considération et à la surprise générale, en se faisant promouvoir au siège patriarcal d'Aquilée, en violation flagrante de nos lois les plus sacrées et non sans bafouer ouvertement notre Sénat. Il faut donc appliquer les remèdes qui conviennent pour que nos lois et nos organes, garants des décisions les plus solennelles et mûrement réfléchies pour le bien de notre République, ne soient pas paralysés par ce comportement, mais soient respectés intégralement, afin de réprimer les désordres qui pourraient très facilement en découler, entraînant la confusion de notre vie publique. C'est pourquoi la majorité se range à l'avis que par l'intermédiaire du noble Zaccarias Barbaro, chevalier et procureur, père dudit Ermolao, il soit signifié à ce même Ermolao que sa transgression a fortement déplu à notre Sénat et l'a offusqué en tant qu'acte pernicieux et dangereux pour notre État, acte dont nous n'aurions jamais pu imaginer qu'il le commettrait, vu les grandes obligations qu'il a envers sa patrie. Et comme nous ne sommes pas le moins du monde disposés à tolérer que les choses se passent ainsi, nous lui adressons cet avertissement : s'il désire être réhabilité et maintenu dans les bonnes grâces de notre Sénat, il doit avoir annoncé dans un délai de vingt jours qu'il renonce librement à ce patriarcat auquel il a été promu et dont il connaît fort bien

les attributions, pouvant être tout à fait sûr qu'il n'y accéderait jamais en raison de l'interdiction découlant de nos dites lois. S'il agit ainsi, comme il y est tenu, satisfaction aura été donnée à son devoir. Autrement, s'il persiste dans son entêtement et ne satisfait pas librement, dans le délai prescrit, à notre volonté, qu'il sache que, loin de tout espoir qui s'offrirait à lui de pouvoir jamais obtenir aucun bénéfice dans les lieux et terres dépendant de tout notre Sénat, il aura aussi à encourir l'indignation absolue de notre Sénat: dans cette hypothèse d'un entêtement, qu'il lui soit prescrit, à l'échéance du délai indiqué, de quitter aussitôt Rome pour revenir dans nos murs. Et qu'un décret ainsi formulé dès maintenant, le cas échéant, lui soit envoyé avec force exécutoire. Et, outre tous les autres châtiments fixés par nos lois, auxquels il est soumis pour ladite transgression, que, sous peine d'une amende de mille ducats exigibles par l'intermédiaire des avocats publics, sans délibération, de quiconque ferait opposition, ledit Ermolao ne puisse entrer en possession d'aucune paroisse ni bénéfice ecclésiastique, quel qu'il soit, dans tout l'espace soumis à notre autorité. Et qu'en plus, par la suite, sous le sceau du serment et sous peine d'une amende de mille ducats, tous les membres du collège en capacité de déposer un vote soient tenus de venir dans ce conseil aussitôt après le délai indiqué, pour prendre telles autres mesures qui s'avéreront utiles à l'encontre de ce même Ermolao Barbaro, s'il n'a pas obéi comme il a été stipulé. Et dès maintenant qu'il soit décrété que la présente délibération sera ratifiée en accord avec le révérend maître légat dans la forme verbale qui conviendra au collège et à la sagesse du prince sérénissime, en déclarant que cela a été nécessaire pour le respect de nos lois.

pour	86 - 92 - 90
contre	46 - 55 - 61
sans avis	66 - 52 - 46 ³¹²

Le 31 mars 1491, Ermolao répond à Matteo Bosso qui le félicitait. Bien que satisfait de sa nouvelle situation, il ne dissimule pas l'inquiétude qui l'habite. À son ami, il se dit éprouvé et préoccupé:

[...] Je n'ignore pas combien mes forces sont limitées. [...] Rome, le 31 mars 1491³¹³

³¹² Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 87r-87v [ms. numérisé: 199-200].

³¹³ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXLII - A Matteo Bosso», pp. 62-63, ici p. 63.

Le Sénat charge l'évêque Tarvisino, désigné comme légat, de le tenir informé de la position adoptée par le pape dans cette affaire (l'ambassadeur Girolamo Donà, désigné comme successeur d'Ermolao, sera reçu officiellement le 13 mai 1491). Tarvisino notifie au Sénat l'obstination du pape assurément peu disposé à revenir sur sa décision. Le 6 avril, Antonius Tronus, procureur de Saint-Marc, fait rédiger une lettre destinée au pape, que lui remettra Tarvisino, dans laquelle les autorités vénitiennes défendent leur supériorité. Le ton diffère du document cité précédemment. L'expression sévère du protocole laisse place, dans cette missive destinée au pape, à une exposition courtoise du problème, précédée de quelques louanges prévenantes :

6 avril 1491.

Ser Antonius Tronus, sage de la Terre Ferme.

D'après les mots du très révérend noble légat que vient de nous rapporter notre prince sérénissime et d'après le contenu des rescrits qui ont été lus, ce conseil a constaté la forte insistance avec laquelle s'exprime Sa Béatitude pontificale dans l'affaire du patriarcat d'Aquilée. Et comme la rigueur de nos lois ne permet pas – bien au contraire, elle interdit expressément – de donner la préférence à une solution conforme à la volonté de ladite Béatitude, il est nécessaire que notre réponse serve à justifier notre autorité, de la manière la plus appropriée. C'est pourquoi la majorité se range à cet avis : que l'on écrive tout d'abord, dans les plus brefs délais, à ladite Béatitude dans les termes rapportés ci-dessous. Et plus tard qu'il en soit dit davantage au très révérend noble légat, comme il sera proposé plus bas.

Au Souverain Pontife

Nous avons reçu et lu de votre Béatitude, avec la déférence filiale qui lui est due, les trois lettres envoyées sous forme de rescrits au sujet de l'affaire du patriarcat de l'Église d'Aquilée. Que votre Béatitude ne s'étonne pas que nous ayons différé jusqu'ici notre réponse à la première, et qu'Elle ne pense pas que ce délai soit dû à quelque abandon du respect et de la considération que nous lui vouons de longue date, respect réellement si considérable et si affectueux, procédant du fond de nos cœurs, qu'il est impossible d'en imaginer, à plus forte raison d'en manifester, un plus grand ni plus vif, étant donné surtout qu'il ne fait pas le moindre doute pour nous que Votre Sainteté, père très attentionné de notre République, a pensé, en pourvoyant audit patriarcat, faire une chose agréable à notre Sénat. De cette attitude paternelle, nous reconnaissons lui devoir une filiale gratitude.

Mais comme d'autres considérations s'interposent, inéluctables et de très grande importance pour notre République, exerçant sur nous une contrainte qui ne saurait être plus violente, dans l'impossibilité où nous sommes d'y contrevenir sans exposer notre État à la ruine et à la confusion, nous avons décidé de faire connaître à Votre Sainteté tout ce qui se présente à notre esprit dans cette affaire, avec notre vénération filiale coutumière, par l'intermédiaire de notre nouvel ambassadeur, désigné pour se rendre à vos pieds, et sur le point de partir. Mais maintenant, puisque nous voyons que Votre Béatitude, par son rescrit récent, nous pousse à lui donner réponse afin de ne pas le tenir plus longtemps dans l'expectative, nous avons tout confié au très révérend monseigneur l'évêque Tarvisino, ambassadeur, qui en rendra compte à Votre Sainteté scrupuleusement, nous n'en doutons pas. Et nous avons la certitude qu'en vertu de Son affection et de Son amour paternel envers notre État, Elle entendra le tout avec bienveillance et le prendra favorablement.

Ce qui suit doit être remis au très révérend noble légat.

Très Révérend Monseigneur, Assurément, jusqu'à la première annonce de la promotion au patriarcat d'Aquilée décidée par Sa Sainteté le Souverain Pontife en faveur de notre ambassadeur, nous avons tenu pour indubitable que Sa Béatitude s'était tournée vers notre patrie avec son amour paternel coutumier en pensant faire chose agréable et bienvenue à notre Sénat. De cela nous Lui savons infiniment gré, nous persuadant que si Sa bonté, si Sa clémence avait eu connaissance des motifs et des considérations qui entrent en jeu dans notre République, nous contraignant et s'imposant à nous d'une manière telle qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous y soustraire sans exposer notre état à d'évidents désordres et à la confusion, Sa Béatitude, en tant que Père très bienveillant de notre patrie, attaché à son salut et ne lui voulant que du bien, n'en serait pas arrivée à pareille promotion, parce qu'elle n'aurait pas proposé un acte susceptible de nous faire enfreindre nos ordres et nos lois, fondements de cette cité, par lesquels notre État est régi et gouverné pour le plus grand bien de toute notre République. Nous disons cela parce que, outre les autres lois sacrées établies par nos ancêtres, il en existe de particulièrement strictes qui ne laissent à aucun membre de notre ordre sénatorial la possibilité ne serait-ce que de proposer, mentionner ou envisager une action qui leur serait contraire. Ces lois interdisent, sous la menace expresse des peines les plus lourdes et les plus irrévocables, à chacun de nos ambassadeurs, tant à la cour romaine qu'en tout autre lieu où ils sont envoyés en mission,

d'obtenir ou d'accepter aucun bénéfice, quelle qu'en soit la condition ou la qualité. Cette loi, la susdite Béatitude ne doit pas douter qu'elle ait été promulguée à bonne fin, pour le bien et la sécurité de cet État, et pour écarter et supprimer les inconvénients qui autrement pourraient survenir, loi qui véritablement possède toute la rigueur évoquée ci-dessus, stipulant par sa norme et par sa forme que si quelque député au gouvernement de cet État osait promulguer auprès de nous une action contraire, il tomberait du même coup sous la même condamnation que les ambassadeurs fautifs. Nous ne pouvons en vérité que déplorer vivement que notre ambassadeur, envoyé par nous suivant lesdites lois aux pieds de sa Sainteté, soit tombé dans cette erreur et qu'il y ait asservi cette fonction, ce fardeau si déplaisant et regrettable. Cependant, nos doléances ne portent que sur la personne de notre ambassadeur, dont la tâche et le devoir sont d'observer les décrets du Sénat qui l'a envoyé en mission: quant à nous, étant dans l'impossibilité d'agir contre ces décrets, ratifiés en toute solennité et rigueur, nous prions Sa Béatitude et l'adjurons avec toute la révérence qui convient à des fils très dévoués de daigner, en tant que notre père très bienveillant, prendre acte avec sérénité de cette nécessité urgente qui nous contraint à observer nos lois, et ne pas permettre que nos ambassadeurs, soumis à la censure desdites lois, en viennent à les transgresser dans le désordre et à troubler notre État. Et enfin, comme Sa Sainteté est pleine de clémence et a toujours montré en tous ses actes qu'elle est attachée à notre patrie et qu'elle a pour elle une charité et un amour aussi grand que Dieu lui-même, dans ce domaine qui concerne le bien de notre État, qu'elle veuille bien tenir compte de nous et de notre République plus que du bénéfice privé et particulier de l'un de nos concitoyens, ainsi que nous avons l'assurance qu'Elle s'apprête à le faire pour notre satisfaction singulière et le contentement de tous.

pour	113
contre	33
sans avis	52 ³¹⁴

³¹⁴ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 88r-88v [ms. numérisé : 201-202].

Un homme, une famille, dans la tourmente

Alors que le Sénat s'échauffe, Ermolao cherche à se justifier dans une lettre destinée à son ami Antiquario, et explique comment il conçoit cette fonction qui lui a été confiée par le pape :

[...] Sache, Antiquario, que le jour même où j'ai revêtu le sacerdoce, par la volonté ou plutôt sur l'ordre de Dieu, je me suis trouvé plus fort en une seule heure que pendant les vingt années où je me suis consacré à l'étude de la philosophie. Je vois une manifestation de la volonté et de la vocation divines dans le fait que, si je suis capable de mépriser les privilèges du sacerdoce, je ne peux ni ne veux étendre ce mépris au sacerdoce lui-même. Je vis heureux, je vis libre, je vis pour les lettres ; tout entier j'aspire à cette activité que durant de nombreuses années je n'ai même pas pu cultiver à demi. [...] Rome, le 11 avril 1491³¹⁵

Ermolao refuse de se considérer comme une victime. Il ne veut pas profiter des privilèges du sacerdoce et se dit conscient de la dignité de cette fonction. L'avantage de cette nomination comme patriarche réside cependant pour lui dans la possibilité qu'il a désormais de se consacrer entièrement à l'étude. Ugolino Verino, son ami et poète florentin, l'encourage d'ailleurs à poursuivre son étude des lettres. Le 12 avril, Ermolao tente de le rassurer en des termes particulièrement révélateurs de son état d'esprit et des soucis qui l'habitent :

[...] La partie de ta lettre qui me réjouit particulièrement est celle où tu m'invites avec une inquiète sollicitude à ne pas abandonner Aristote, mais à m'appliquer à la tâche et à vouer mes soins à la forme latine. Tu me recommandes aussi les lettres sacrées, en sorte que l'effort que j'ai consacré avec ardeur en tant qu'homme du siècle aux lettres profanes, maintenant que je viens d'être élevé au sacerdoce, je l'applique pareillement aux lettres spirituelles et divines. Tu m'as stimulé, je l'avoue, même si je n'étais pas engourdi. Mais tandis que je méditais et remuais en moi toutes ces pensées, tu es revenu à la charge. Sache donc, et je m'y engage auprès de toi, que sous peu je ferai voir à tous par des preuves concrètes que j'aurai consacré les loisirs qu'offre le sacerdoce non au plaisir ni à la paresse, mais aux veilles et aux plus doux des labours, sans aller jusqu'à négliger entièrement les égards dus

³¹⁵ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXLVI - A Iacopo Antiquario», pp. 64-65, ici p. 65.

à la piété et au salut. Je voudrais te rassurer : ma vie, comme tu le sais, a toujours été vouée en grande partie aux lettres – maintenant elle le sera entièrement. Dieu m'en est témoin, je ne lui ai jamais demandé qu'une chose dans mes prières : qu'il m'accorde du loisir pour les lettres. Les soucis de la vie publique me tourmentaient et m'importunaient, non pas jusqu'à m'interdire complètement les occupations qui comptaient davantage pour moi, mais en les réfrénant jusqu'à un certain point. J'ai été entendu et exaucé, non parce que j'ai été fait patriarche, mais prêtre, c'est-à-dire, comme il est dit, mort au monde et vivant pour Dieu, s'il ne m'abandonne pas. Porte-toi bien. Je me réjouis que ton recueil de poésie soit parvenu aux derniers apprêts. Rome, le 12 avril 1491³¹⁶

«*Entendu et exaucé*», Ermolao peut désormais se vouer à cette seule activité qui compte réellement pour lui, libre de toute inquiétude comme il l'explique à Antonio Calvo, son ami contemporain et lui aussi vénitien, dans une lettre datée du jour suivant :

Antonio, excellent homme, sois rassuré. Celui qui m'a appelé au sacerdoce, alors que je sommeillais et rechignais, a voulu que je possède aussi la fermeté et le courage. Je supporte l'adversité présente avec plus de sérénité que je n'ai supporté le bonheur passé. J'en prends à témoin Dieu, garant de la justice et de mon innocence, je suis si libre d'inquiétudes et de soucis qu'une telle tranquillité d'âme risque, je le crains, de devenir aux yeux des personnes mal intentionnées une preuve de témérité ou d'insouciance. [...] Ta lettre est si pleine d'affection et d'amitié qu'elle est capable d'apporter à tous ceux que tu aimes à la fois plaisir dans la félicité et consolation dans l'adversité. [...] Rome, le 13 avril 1491. Ton Ermolao³¹⁷

Alors qu'Ermolao échange avec ses proches, les autorités vénitiennes font face à la fermeté d'Innocent VIII et estiment leur autorité bafouée. Le 26 avril, les discussions sont vives au sein du Sénat. Tant qu'Ermolao se trouvera à Rome, l'honneur vénitien ne pourra être préservé. Les moyens déployés sont à la hauteur des vexations ressenties : un messenger sera envoyé à Rome «*dans le plus grand secret*» pour lui ordonner, à lui et à son frère Alvise (ici désigné sous le nom d'Aloysius), de quitter immédiatement la ville, muni de tous les documents officiels liés à sa mission diplomatique. Une fois de retour à Venise, il devra présenter un rapport sur son ambassade :

³¹⁶ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXLVII - A Ugolino Verino», pp. 65-66.

³¹⁷ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CXLVIII - A Antonio Calvo», pp. 66-67.

26 avril [1491]

Ser Johannes Mauroceno sapiens consilii,
 Ser Ambrosius Contareno sapientes terrae firmae,
 Ser Antonius Tronus.

En prêtant attention à la forme des rescrits se rapportant à l'affaire du patriarcat d'Aquilée, lus maintenant, qui assurément ont peu d'égard pour notre position, chaque membre de ce conseil a bien compris et noté que, par une habitude récente adoptée ces temps-ci par les pontifes romains dans leur manière d'écrire à tous les princes et souverains, lesdits rescrits ne portent pas la marque de cette retenue, de ce discernement qui s'imposent à l'égard de notre Seigneurie, laquelle par la grâce de Dieu jouit d'une estime que tous reconnaissent dans le monde entier. Chacun peut facilement conjecturer d'où cela provient, quel est l'instigateur en cause. Nul doute : tant que séjournera à Rome le noble Ermolao Barbaro, auprès de qui se trouve aussi son frère Ser Aloysius, nous n'échapperons jamais à de telles blessures et autres innombrables vexations. Il faut donc supprimer ce foyer capable d'alimenter les difficultés et d'entraver la volonté de ce conseil ainsi que l'observation de nos lois les plus rigoureuses et les plus sacrées, institutions nécessaires pour le bien de l'État et de nos affaires, et dont le but est d'éviter d'infinis désordres et inconvénients qui autrement surviendraient. C'est pourquoi notre avis est le suivant : aussitôt que ledit noble Ermolao aura renoncé devant le souverain pontife au susdit patriarcat, comme lui-même l'a écrit dans une lettre ces jours derniers, un messenger devra lui être envoyé dans le plus grand secret à Rome de notre part, selon que le collègue en décidera, avec ordre exprès, par l'autorité de ce conseil et à mesure qu'il en redoute l'indignation sous toutes ses formes, qu'il ait à quitter la Ville sur le champ sans invoquer aucune excuse ni prétexte, et qu'il vienne ici pour présenter à notre autorité un rapport sur son ambassade, en amenant avec lui toutes les écritures et lettres officielles relatives à ladite ambassade, qu'il est tenu de déposer auprès de notre autorité. Et que le messenger que nous devons lui envoyer signifie pareillement, sous le même sceau du secret absolu, au susdit Ser Aloysius Barbaro que sous peine d'une même indignation totale de ce conseil, il doit s'en aller sur le champ pour venir ici à Venise.

pour	82-81
contre	51-59
sans avis	37-29 ³¹⁸

³¹⁸ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 90r-90v [ms. numérisé : 205-206].

Alvise Barbaro, qui a accompagné son frère dans ses principales missions diplomatiques et qui a partagé avec lui les incertitudes de ces derniers moments, semble avoir quitté Rome à la demande du Sénat dans le courant du mois de mai, au plus tard en juin 1491. Il se trouve avec certitude à Venise le 7 juillet, date du baptême de son fils³¹⁹.

Si une majorité du Sénat s'exprime en faveur des mesures décidées à l'encontre d'Ermolao, les avis restent cependant partagés comme en témoignent les résultats de ce dernier vote. Ce même 26 avril 1491, la situation est toutefois jugée suffisamment préoccupante pour que le Sénat planifie une nouvelle séance qui se tiendra le lendemain. Tous les membres du Sénat sont priés de se mobiliser et d'exprimer leur avis sur la question, sous peine d'une amende salée. Force est de constater que les oppositions à cette dernière décision sont, cette fois-ci, plus claires :

Le même jour [26 avril 1491]

Le noble Doge sérénissime,

Ser Constantinus de Priolis,

Ser Ieronimus Vendramino,

Ser Iacobus de Musto,

Ser Aloysius Bragadino.

Compte tenu de l'importance de cette affaire du patriarcat d'Aquilée, que l'on remette à demain le moment de convoquer ce conseil pour traiter et régler l'affaire en question. À ce sujet, que tous les membres du Collège en capacité de déposer un vote soient tenus de venir, s'étant fait une opinion qu'ils déposeront sous le sceau du serment et sous peine d'une amende de mille ducats exigible par l'intermédiaire des avocats publics, sans aucune délibération.

pour 159

contre 7

sans avis 5³²⁰

³¹⁹ Politien est le parrain du fils d'Alvise. Comme le souligne Vittore Branca, la présence, ce jour-là, de l'humaniste florentin aux côtés de la famille Barbaro signifiait « *un atto pubblico e aperto di solidarietà affettuosa alla famiglia Barbaro allora tanto perseguitata* », BRANCA Vittore, *Poliziano e l'umanesimo della parola*, Turin, Einaudi Editore, 1983, pp. 145-146.

³²⁰ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 90v [ms. numérisé : 206].

Comme prévu, le 27 avril, le Sénat se saisit à nouveau de l'affaire du patriarcat d'Aquilée. Alors que la séance de la veille semblait avoir été suspendue en raison de l'absence de plusieurs de ses membres, il est surprenant de constater qu'une grande partie de l'assemblée semble également absente, alors même qu'une invitation appuyée a été lancée accompagnée de la menace de se voir amendé. Alors qu'ils étaient 171 sénateurs hier, ils sont, le jour suivant, à peine plus nombreux : 175. Comment interpréter ces chiffres ? Une partie des sénateurs se désintéresse-t-elle de cette affaire ? Faut-il y voir un geste de désaccord ? Tous les membres du Sénat interprètent-ils la nomination d'Ermolao comme une trahison ? Les avis semblent partagés.

Les sénateurs présents décident, par le biais d'un scrutin, d'envoyer au plus vite à Rome le successeur d'Ermolao, Girolamo Donà (désigné dans le texte ci-dessous sous le nom de Hieronymus Donatus), qui a été désigné ambassadeur le 11 mars passé. Les délibérations tournent autour des instructions qui lui seront confiées. On lui indique précisément le chemin qu'il empruntera, pour ne pas perdre de temps : il prendra la route par la Romagne, en passant par Ravenne, Rimini et Pesaro. À chacune de ces étapes, il présentera ses lettres de créance aux seigneurs des lieux les assurant des bonnes dispositions vénitiennes à leur égard. Arrivé à Rome, il devra se présenter au souverain pontife muni des «*présents ordinaires dans les formes traditionnelles et usuelles*» et avec toute la déférence requise. Quand l'occasion se présentera à lui de rencontrer Innocent VIII en tête à tête, il lui exprimera «*avec la libre confiance qui convient à des fils envers leur père*» la surprise ressentie par les sénateurs vénitiens devant les rescrits pontificaux. Il lui rappellera la nécessité pour la République de faire respecter les lois qui ne sauraient être enfreintes afin d'écartier «*une évidente confusion de notre vie publique, laquelle est régie et gouvernée entièrement par la crainte de ces lois établies par nos ancêtres*». Comme en témoignent ces instructions, Girolamo Donà se voit donc confier la tâche de convaincre le pape de renoncer à la nomination d'Ermolao :

27 avril [1491]

Ser Costantinus de Priolis, conseiller,

Ser Ioannes Mauroceno, sage du Conseil,

Ser Ambrosius Contareno, sage de la Terre Ferme.

Nous, Augustinus Barbadico, par la grâce de Dieu Doge de Venise, etc., nous te confions la tâche, notre cher et noble concitoyen, docteur Hieronymus Donatus, de te rendre, en tant que notre ambassadeur, auprès du Souverain pontife et, autant qu'il le faut, comme tu le sais, de

te trouver au plus vite à Rome eu égard aux circonstances, surtout pour que la Curie ne soit pas privée de la présence d'un ambassadeur nous représentant. C'est pourquoi tu hâteras ton départ en toute célérité, et tu feras route par la Romagne, à savoir en suivant l'itinéraire qui passe par Ravenne, Rimini et Pesaro, voyage le plus court et le plus aisé. En chacun de ces lieux, suivant la coutume et te prévalant de nos lettres de créance, tu rendras visite en notre nom aux seigneurs du lieu, leur présentant ainsi qu'à tout leur entourage toutes les marques appropriées d'amour paternel et de bienveillance de notre part : nous sommes confiants que tu rempliras cette mission à la perfection. Quand tu seras arrivé à Rome et qu'une audience te sera fixée par ordre du souverain Pontife, tu te rendras seul, sans le noble Ermolao Barbaro, devant Sa Sainteté, à laquelle, comme il est coutume et comme l'exige la fonction de tout ambassadeur, après le baisement des pieds et les démonstrations d'humble déférence qui lui sont dues, tu nous recommanderas, nous et tout notre Sénat, sur la foi de nos lettres de créance, comme étant ses fils très dévoués, avec toutes les marques de considération humaine et toutes les expressions d'affection conformes à notre attachement filial et propres à manifester abondamment notre réelle dévotion et notre sincère respect envers Sa Béatitude et le Saint Siècle, auquel tu affirmeras que, suivant les traces de nos ancêtres, nous vouons une vénération singulière en lui manifestant un amour filial sans pareil. Plus tu te montreras éloquent et plus nos intentions seront satisfaites, au même titre que nous faisons largement confiance au discernement et à l'à-propos de ton talent. [...]

En conclusion de cette première audience, tu lui offriras les présents ordinaires dans les formes traditionnelles et usuelles, en disant que pour le reste de ce que tu as à lui dire, tu lui en feras part une autre fois, quand cela lui semblera bon. Et quand tu verras qu'il plairait à ladite Sainteté que tu retournes auprès d'elle et que tu la rencontres seul à seul, tu te rendras en sa présence et tu lui rapporteras que, outre les rescrits précédents de Sa Béatitude relatifs à l'affaire du patriarcat d'Aquilée, rescrits auxquels nous avons suffisamment répondu, et par lettre et par la voix du très révérend évêque Tarvisino, autant que l'exigeait l'urgence de la situation, voici que tout récemment encore, ces jours derniers, nous avons reçu un autre rescrit qui nous était adressé au sujet de la même affaire et en même temps nous en avons vu un autre adressé au susdit noble ambassadeur. Tous deux ont été lus et compris par nous, comme nous le faisons toujours, avec toute la déférence requise. Or à dire vrai, en nous exprimant avec la libre confiance qui convient à des fils envers

leur père, nous ne nous attendions pas à leur teneur et à leur contenu, mais surtout nous n'avons pu nous empêcher d'éprouver une douleur filiale en voyant au début de ces rescrits qu'il nous était reproché d'avoir répondu avec trop peu de respect à Sa Béatitude, alors qu'en vérité notre réponse avait été formulée avec tant de déférence et de soumission qu'il ne nous serait pas possible d'en exprimer davantage, conscients comme nous le sommes que notre respect a toujours existé, croissant de jour en jour, envers les pontifes romains et particulièrement envers Sa Béatitude, à laquelle nous vouons une vénération singulière, surpassant celle que nous éprouvons pour tous les autres, si bien qu'il nous est permis, sans offenser personne, d'affirmer qu'en matière de respect et de vénération, nous ne le cédon à personne. Nous ne pouvons donc nous persuader que tel ait été le sentiment de Sa Sainteté et nous ne devons pas être accusés d'avoir peut-être été quelque peu peinés que Sa Béatitude elle-même ait accompli une injustice envers nous par la promotion du noble Ermolao. Loin de nous en effet l'idée que le moindre soupçon au sujet de Sa Béatitude ait jamais frappé (ni qu'il puisse frapper) notre esprit. Bien au contraire, ayant clairement devant les yeux son affection et son amour paternel envers notre État, nous avons depuis le début une conviction ferme et indubitable, et nous en sommes plus sûrs que jamais : Sa Sainteté ignorant totalement nos ordonnances a cru être agréable à notre autorité en promouvant un de nos nobles concitoyens, dont il savait qu'il nous était cher. Et pour une telle disposition paternelle, pour l'excellente intention de Sa Sainteté, nous lui avons rendu et nous lui rendons grâce infiniment. Mais nous avons dit ce qui était autorisé et, nous le rappelons, nous sommes profondément peinés de ce que le noble Ermolao, citoyen laïque soumis à nos lois, chargé par nous d'une mission d'ambassadeur, auquel il importait particulièrement d'observer les lois et décrets de ce Sénat qui l'avait envoyé en ambassade, ait osé violer et contrarier nos lois elles-mêmes, dont la rigueur est extrême, au point que nous n'avons aucun droit d'y changer quoi que ce soit, quand bien même nous le voudrions. Et bien que nous soyons convaincus que ladite promotion résulte du propre mouvement de Sa Sainteté, son immense sagesse peut néanmoins considérer qu'au-delà des rigueurs de nos lois que, nous l'avons dit, nous ne saurions enfreindre d'aucune façon, un autre point doit être observé, à savoir que d'un tel exemple découleraient de nombreux, graves et irrémédiables inconvénients et désordres, accompagnés d'une évidente confusion de notre vie publique, laquelle est régie et gouvernée entièrement par la crainte de ces lois établies par nos ancêtres.

C'est pourquoi, après avoir exposé ce qui précède, tu justifieras et mettras en valeur notre délibération menée au Sénat sur ce sujet, avec tous les raisonnements et arguments décrits dans la lettre dont nous t'avons fait tenir une copie, avec les copies des deux rescrits cités plus haut, à titre de précaution pour ton information plus complète. Finalement tu supplieras Sa Béatitude de la manière la plus efficace de daigner, en tant que père très bon de notre patrie, prendre en bonne considération notre réponse dictée par l'urgence de la situation, et de bien vouloir, conformément au contenu de la délibération déjà mentionnée, attacher plus de prix à notre Sénat qu'à un simple citoyen, surtout dans ce domaine où, comme dit plus haut, aucune contestation ne nous est permise. Pour finir tu déclareras et affirmeras à Sa Béatitude, en toute déférence, qu'il est absolument impossible que le noble Ermolao entre en possession dudit patriarcat. Que Sa Sainteté daigne donc se plier à nos désirs. Après avoir présenté cette réponse et cette justification au souverain pontife, en mettant tout ton soin à apaiser Sa Sainteté et à lui faire entendre notre vœu, si tu l'amènes avec succès à approuver notre souhait et à accepter la démission dudit noble Ermolao, tu te répandras en actions de grâces infinies envers Sa Sainteté. Si en revanche Elle persiste dans son dessein que la raison ne peut nous faire admettre, alors, dans cette éventualité, tu feras venir à toi le noble Ermolao lui-même, à qui tu diras à quel point notre Sénat a trouvé déplaisante et importune sa transgression consistant à accepter le projet de pourvoir en sa personne au patriarcat d'Aquilée, au mépris de nos lois. Cela étant, par la suite, nous nous sommes réjouis d'apprendre par une lettre de lui qu'ayant compris notre état d'esprit, il avait renoncé au dit projet et à la promotion qu'on lui avait offerte. Et autant il est opportun que, dans le respect de nos ordonnances, il vienne lui-même se présenter à nous pour rendre compte de son ambassade selon la coutume, à cet effet, il lui faut aussitôt, en laissant de côté tout prétexte et toute excuse, quitter la Ville et se mettre en route pour nous rejoindre, emportant avec lui toutes les écritures et documents officiels se rapportant à son ambassade pour nous les confier, ce à quoi il ne doit pas manquer s'il désire le retour en grâce auprès de notre Sénat et qu'il en redoute l'indignation absolue. Et de la même façon, tu ordonneras au noble Aloisio Barbaro, son frère, qui se trouve auprès de lui, de s'en aller immédiatement et de venir ici à Venise. Et tu nous tiendras au courant sur le champ de tout ce que tu auras fait. Plus tard, tu exerceras le même office de justification et de mise en valeur de notre position auprès des très révérends cardinaux, selon que tu en verras l'opportunité. Après être sorti de la première

audience pontificale, tu rendras visite selon l'usage aux très révérends cardinaux résidant dans la Ville. Tu affirmeras nos dispositions bienveillantes à leur égard et tu t'efforceras de les maintenir dans un état esprit amical et complaisant envers nous, en recourant à des paroles abondantes et bien choisies à l'égard de Leurs très révérendes autorités, en te conformant aux dispositions d'esprit de chacun selon que ta prudence le jugera utile. De même envers le noble Franciscus, neveu du Souverain pontife, tu manifesteras par des paroles affectueuses notre amour paternel, en le gardant régulièrement instruit à notre sujet et au sujet de notre bienveillante affection. Pour le reste, tant que tu seras en charge de cette ambassade, tu devras montrer toujours la plus grande ponctualité à nous tenir informés, par de fréquents rapports, des progrès de notre cause et de tous les événements quotidiens.

pour 53 - 97
 contre 6 - -
 sans avis 9 - 10³²¹

Ces instructions sont donc votées et acceptées, avec de rares oppositions. La tâche confiée à Girolamo Donà est pour le moins délicate. Ce dernier connaît bien Ermolao. Il en est même un ami proche. Tous deux appartiennent à la même génération, issus du même patriciat vénitien. Leurs aspirations intellectuelles, politiques et diplomatiques sont les mêmes. Girolamo Donà a succédé à Ermolao comme ambassadeur à Milan en 1489. En cette année 1491, il lui succède encore, cette fois-ci à la curie romaine. Il cherchera donc, dès son arrivée à Rome, à convaincre le pape. S'il ne parvient pas à lui faire entendre raison, il convoquera Ermolao pour lui communiquer la désapprobation du Sénat. La proximité de Girolamo Donà et d'Ermolao suscite d'ailleurs peut-être quelques craintes. Antonius Tronus propose, manifestement à la suite de l'acceptation des instructions votées ci-dessus, qu'un second ambassadeur soit nommé pour accompagner Girolamo Donà :

[27 avril 1491]

Ser Antonius Tronus, sage de la Terre Ferme.

Propose, pour que l'on procède en tout dans cette affaire avec ordre et méthode, de désigner immédiatement, en plus du docteur Ieronimus Donato, un second ambassadeur, qui serait nommé avec le

³²¹ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 90v-91v [ms. numérisé : 206-208].

même personnel, toutes les mêmes peines, exigences et conditions sous lesquelles a été nommé ledit Ieronimus Donato. Et que tous deux soient tenus de partir, chargés de la mission décrite ci-dessus, dans les huit jours à venir, au plus tard, sous peine d'une amende de mille ducats pour chacun, exigible sur leurs propres biens par l'action des avocats publics sans aucune délibération.

pour 49³²²

Cette disposition est donc approuvée, mais elle ne sera apparemment pas appliquée car nous ne retrouvons par la suite aucune mention d'un second ambassadeur engagé dans cette mission. Si l'on compare ces votes aux effectifs des scrutins antérieurs, on constate qu'ils sont peu nombreux ; seule une minorité semble donc avoir approuvé cette proposition. Cela expliquerait peut-être pourquoi elle n'a pas été mise en œuvre. Les discussions n'en demeurent pas moins vives au sein de l'assemblée. Les protocoles du Sénat témoignent de la longueur des débats et donc de l'attention portée à cette affaire. Toujours lors de cette même séance du 27 avril, plusieurs sénateurs, parmi lesquels plusieurs haut placés (le chef des Quarante, un procureur, etc.) demandent que des modifications soient apportées aux instructions déjà adoptées. Les ajustements demandés, adoptés sans opposition, ne modifient pas le sens de la mission, mais précisent les termes dans lesquels Girolamo Donà ne manquera pas de s'exprimer face au pontife, lors de la seconde audience. Il soulignera à l'intention du pape le sentiment d'injustice ressenti par les autorités vénitiennes, tout en prenant bien soin de ne pas le contrarier :

[27 avril 1491]

Ser Iacobus da Musto,

Ser Aloysius Bragadino, conseillers,

Ser Aloysius Lauredano,

Ser Laurentius Cappello, chefs des Quarante,

Ser Federicus Cornario, procurator,

Ser Franciscus Fuscarenò,

Ser Antonius Grimani, Sages du conseil,

Ser Dominicus Ballani,

Ser Nicolaus Fuscarenò, Ser Petrus Balbi, Sages de la Terre Ferme.

³²² Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 91v [ms. numérisé: 208].

Approuvent la mission dont lecture a été donnée, jusqu'au paragraphe relatif à la première audience pontificale, inclusivement, mais sans la dernière partie de ce paragraphe où il est dit qu'“il fera part du reste une autre fois” ; mais qu'à la fin du paragraphe on mette ce qui suit :

“Si au cours de cette première audience sur le patriarcat d'Aquilée aucune insinuation ne t'est faite de la part de Sa Sainteté, de ton côté tu ne diras rien non plus sur ce sujet. En revanche, lors de la seconde audience, même si aucune insinuation ne t'est faite, tu exposeras à Sa Béatitude en tout respect filial que jamais nous n'avons éprouvé cette douleur que Sa Béatitude elle-même ait accompli une injustice envers nous par la promotion du noble Ermolao. Loin de nous en effet l'idée que le moindre soupçon au sujet de Sa Béatitude ait jamais frappé (ni qu'il puisse frapper) notre esprit. Bien au contraire, ayant clairement devant les yeux son affection et son amour paternel envers notre État, nous avons eu depuis le début une conviction ferme et indubitable, et nous en sommes plus sûrs que jamais : Sa Sainteté ignorant totalement nos ordonnances a cru être agréable à notre autorité en promouvant un de nos nobles concitoyens, dont il savait qu'il nous était cher. Et pour une telle disposition paternelle, pour l'excellente intention de Sa Sainteté, nous lui avons rendu et nous lui rendons grâce infiniment. Mais nous avons dit ce qui était autorisé et, nous le rappelons, nous sommes profondément peïnés de ce que le noble Ermolao, citoyen laïque soumis à nos lois, chargé par nous d'une mission d'ambassadeur, auquel il importait particulièrement d'observer les lois et décrets de ce Sénat qui l'avait envoyé en ambassade, ait osé violer et contrarier nos lois elles-mêmes, dont la rigueur est extrême, au point que nous n'avons aucun droit d'y changer quoi que ce soit, quand bien même nous le voudrions. Et bien que nous soyons convaincus que ladite promotion résulte du propre mouvement de Sa Sainteté, son immense sagesse peut néanmoins considérer qu'au-delà des rigueurs de nos lois que, nous l'avons dit, nous ne saurions enfreindre d'aucune façon, un autre point doit être observé, à savoir que d'un tel exemple découleraient de nombreux, graves et irrémédiables inconvénients et désordres, accompagnés d'une évidente confusion de notre vie publique, laquelle est régie et gouvernée entièrement par la crainte de ces lois établies par nos ancêtres. C'est pourquoi, après avoir exposé ce qui précède, tu justifieras et mettras en valeur notre délibération menée au Sénat sur ce sujet, avec tous les raisonnements et arguments décrits dans la lettre dont nous t'avons fait tenir une copie. Finalement tu supplieras

Sa Béatitude de la manière la plus efficace de daigner, en tant que père très bon de notre patrie, prendre en bonne part notre réponse dictée par l'urgence de la situation, et de bien vouloir, conformément au contenu de la délibération déjà mentionnée, attacher plus de prix à notre Sénat qu'à un simple citoyen, surtout dans ce domaine où, comme dit plus haut, aucune contestation ne nous est permise."

[...]

pour 52 – 63³²³

Girolamo Donà ne tarde certainement pas à quitter Venise, obéissant au délai de huit jours qui lui a été fixé, sous peine d'une amende de mille ducats. Il est probablement déjà en route le 9 mai, lorsque le Sénat lui fait parvenir, par «*courrier exprès*», un message l'exhortant à agir au plus vite. Ayant mis la main sur une lettre envoyée de Rome le 28 avril – on ne sait de qui – les autorités vénitiennes s'inquiètent vivement de la situation :

Il faut mettre fin à toutes les sortes de machinations de la pire espèce auxquelles se livre contre la volonté de notre autorité et de notre Conseil des "rogati" le noble Aloisius Barbaro, (fils de) Zacharias, chevalier et procureur, comme il ressort de la lettre envoyée de Rome le 28 avril dernier, que nous avons interceptée et lue : et il faut agir vite, d'où la résolution adoptée par notre Conseil, que l'on écrive à notre ambassadeur sur le point de se rendre à Rome dans les termes consignés ci-dessous, par courrier exprès³²⁴.

Le 13 mai 1491, Girolamo Donà entre dans Rome où il est reçu avec les honneurs qui lui sont dus. Il se consacre dès lors à sa tâche et rédige, comme demandé, quotidiennement des lettres destinées à informer la Sérénissime du bon déroulement de sa mission. Le 21 mai 1491, le Sénat indique avoir reçu quatre lettres de sa part, par le biais de deux courriers. L'ambassadeur rapporte le bon accueil que le pape lui a réservé. Le Sénat se réjouit de ces bonnes dispositions pontificales et approuve comment Girolamo Donà s'est adressé à lui. Il insiste pour que l'ambassadeur agisse «*avec tout le zèle qu'exige l'importance de l'affaire*» :

³²³ Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 90v-91v [ms. numérisé : 206-208].

³²⁴ Le texte qui suit correspond aux délibérations du 26 mars, mentionnées ci-dessus, lors desquelles il est exigé d'Ermolao et de son frère qu'ils rentrent au plus vite à Venise.

21 mai [1491]

Le prince sérénissime, Ser Marcus de Pesaro, Ser Constantinus de Priolis, Ser Hieronimus Vendraminus, Ser Jacobus de Musto, conseillers, Ser Aloisius Loredano, Ser Laurentius Cappello, Chefs des Quarante, Ser Marcus Bollani, Ser Franciscus Fuscareno, Ser Iohannes Mauroceno, Sages du conseil, Ser Ambrosius Contarenus, Ser Domenicus Bollani, Ser Nicolaus Fuscareno, Ser Antonius Tronus, Sages de la Terre Ferme.

Au docteur Hieronimus Donato, notre ambassadeur dans la Ville

Après votre arrivée à Rome, deux courriers sont venus ici nous livrer vos quatre lettres. Dans la première, vous écrivez avec quels honneurs on vous a accueilli à votre entrée, puis avec combien d'humanité et de bonté Sa Béatitude le souverain pontife vous a embrassé, toutes manifestations qui non seulement confirment son amour paternel envers nous et son affection très sincère, évidente pour nous depuis longtemps, mais aussi nous comblent de plaisir. C'est pourquoi nous voulons que vous exprimiez à Sa Sainteté une immense et surabondante gratitude, telle qu'elle convient à de vrais fils très dévoués envers un père très bon. Quant à vos dernières lettres, elles nous ont appris tout ce que, en exécution de notre mandat contenu dans votre ordre de mission, vous avez fait auprès de Sa Béatitude au sujet de l'affaire du patriarcat d'Aquilée. Nous constatons que dans cette affaire vous avez parlé avec prudence à Sa Sainteté, conformément aux intentions du Sénat, et que vous avez exposé notre position avec non moins d'à propos que de diligence, avec une extrême sincérité, tous sentiments des plus vrais et incontestables, c'est donc à bon droit que nous vous louons et vous considérons digne d'approbation. Mais comme, en raison des considérations et raisons que vous connaissez, cette affaire nous tient à cœur plus qu'on ne saurait le dire, nous avons jugé bon, d'entente avec notre Conseil des "rogati", de revenir sur ces questions, vous demandant et vous enjoignant du fond du cœur de poursuivre avec le plus grand soin les mesures que vous avez prises, et que vous mettiez dans cette tâche toute l'application qui nous fera parvenir à l'effet souhaité, comme nous ne pouvons nullement douter que vous réussirez sans peine à l'obtenir de la souveraine bonté et de l'immense clémence de Sa Béatitude, laquelle, nous le savons, accorde infiniment plus de prix à l'ensemble de notre Sénat qu'à un quelconque simple citoyen qui n'a pas craint de vouloir avec tant d'indécence violer nos lois, lois qu'il nous est absolument nécessaire, pour le maintien de la paix

et de la tranquillité de notre État, de garder inviolées, comme vous le savez bien. Nous le répétons donc : agissez avec tout le zèle qu'exigent l'importance de l'affaire et la volonté constante et ferme du Sénat.

pour	139
contre	21
sans avis	20 ³²⁵

Marin Sanudo nous rapporte que Girolamo Donà, d'abord chargé de rencontrer Ermolao pour lui communiquer les décisions du Sénat à son encontre, se serait ensuite vu prohiber tout contact avec lui : « ... *non dovesse parlare con ditto domino Hermolao, per non aver voluto compiacere la Signoria, di qual erra carissimo compagno et compare di l'anello.* »³²⁶ Les autorités vénitienne craignent probablement les liens amicaux que partagent les deux hommes. Comme nous l'avons déjà évoqué, celles-ci avaient même imaginé l'envoyer en mission accompagné d'un autre ambassadeur pour contrôler peut-être leurs échanges.

En ce mois de mai 1491, le Sénat se montre donc intraitable : il ne peut permettre à Ermolao d'accéder à une dignité obtenue sans son aval. Ermolao fait donc l'objet d'une punition exemplaire que le Sénat lui inflige pour marquer son mécontentement face à la politique pontificale. Il enfreint les lois « sacrées » et menace ainsi la paix et la tranquillité de l'État. Pourtant, Ermolao pourrait clairement bénéficier des mérites de la République : il leur est recommandable par la réputation de sa famille, par les services rendus à la collectivité par son père et son grand-père, par ses mérites personnels et son érudition. Mais rien n'y fait car, aux yeux d'une majorité du Sénat, il a trahi sa patrie.

Par ailleurs, Ermolao continue à recevoir des lettres de félicitations de personnes qui se réjouissent de sa nouvelle fonction. Parmi d'autres, Tommaso d'Asti, évêque de Forlì, complimente Ermolao pour son nouveau statut. Ce dernier le remercie par ses mots :

[...] Tu te réjouis que j'aie été appelé au sacerdoce, et avec l'amitié qui est la tienne, tu formules à mon adresse les plus grands espoirs, les plus hautes attentes : je t'en remercie et j'espère que, si je n'ai pas pu être aimé de toi comme un prêtre par un autre prêtre, maintenant, en tant que clerc et compagnon d'armes du même ordre sacerdotal,

³²⁵ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 93v [ms. numérisé : 212].

³²⁶ Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi...*, vol. 2, p. 646.

je serai cher à ton cœur, ami très cher. Porte-toi bien. Rome, le 24 avril 1491. Ermolao Barbaro, patriarche élu d'Aquilée³²⁷

Ermolao se livre à ses amis et cherche à se justifier. Il se dit soucieux de s'employer au bien commun, de ne manquer à sa tâche ni publique ni privée. Et pourtant, seul le retour aux textes et à l'étude le nourrit véritablement. Ermolao n'est pas le seul à se plaindre de ne pas pouvoir consacrer davantage de temps aux lettres. Girolamo Donà, qui a succédé à Ermolao comme ambassadeur à Rome, se désole aussi de cette situation :

[...] Les affaires publiques et privées nous obsèdent tellement, que nos études sont moins des études que des larcins faits au temps [...]³²⁸.

En acceptant, ou autrement dit, en se pliant à la nomination du pape, Ermolao connaît peut-être enfin la vie à laquelle il aspirait. Il prend cependant le risque de perdre le lien qui l'unit à sa patrie et à sa famille. En tant qu'héritier d'une famille engagée depuis plusieurs générations au service de la République, il se devait d'obéir à sa destinée de patricien. Les mots qu'il adresse à Politien sont ici sans équivoque :

[...] Les lettres m'appelaient [...], mais j'ai dû obéir à mon père, à mes frères, à mes amis, qui pensaient que mon œuvre profiterait à la République [...]³²⁹.

Ermolao ne peut accepter l'opprobre dont le Sénat le couvre et ne doute pas de son innocence, comme il l'exprime à Iacopo Antiquario en juin 1491 :

Je ne t'écris rien au sujet de ma situation. Je t'en ai fait part il y a quelques jours en répondant à ta lettre de félicitations. Malgré tout le trouble qui m'entoure, Dieu aime la miséricorde et la vérité et ne privera pas de ses bienfaits ceux qui marchent dans l'innocence. [...] Personne ne m'arrachera à mes chères lettres. [...] Rome, le 5 juin [1491]³³⁰

Écrivant à son ami Antiquario, il admet sa faiblesse pour mieux souligner la consolation divine qui lui donne la force de faire face à l'adversité. Les mots sont forts et témoignent du drame que représente pour Ermolao l'exclusion de la prélatrice :

³²⁷ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 2, «CXLIX- A Tommaso Asti», p. 67.

³²⁸ POLITIEN, *Epistolae*, II, 12, citée et traduit ici par MONNIER Philippe, *Le Quattrocento*..., p. 169, n. 3. Sans indication de date.

³²⁹ POLITIEN, *Epistolae*, XII, p. 248, citée et traduit ici par MONNIER Philippe, *Le Quattrocento*..., p. 169, n. 5. Sans indication de date.

³³⁰ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 2, «CL - A Iacopo Antiquario», p. 68.

[...] Je reconnais à quel point mes forces sont inférieures aux épreuves, combien elles sont incapables de s'élever au-dessus de la mesure commune et du chemin suivi par la foule. De plus, ayant perdu l'habitude, ou plutôt n'ayant jamais pris l'habitude du malheur, moi qui ai toujours bénéficié d'un sort heureux et florissant, j'aurais facilement été brisé si Dieu, ma force et ma gloire, ne m'avait soutenu quand j'étais bousculé et entraîné à la chute. C'est par le don de Dieu que je suis intrépide et fort, et je le resterai aussi longtemps qu'il le permettra. Étant donc pour un temps pourvu de constance et de prudence, équipé et fortifié d'un soutien qui n'a pas d'autre origine et n'a cours que pour la circonstance présente, je suis descendu au combat avec bonne fortune, sans m'enorgueillir de la victoire, mais échappant à l'adversité grâce au Père de la victoire. Ainsi, toutes les paroles éloquentes et nobles que j'aurai prononcées en te rendant compte de mon endurance, reçois-les comme venant non d'Ermolao, simple soldat déserteur et transfuge, mais d'un homme enrôlé dans l'armée du Christ. [...] On m'accuse d'avoir obéi au Pontife qui m'appelait au sacerdoce et m'imposait une obligation, de ne pas lui avoir résisté en face, de ne pas avoir soumis la grâce du Saint Esprit au jugement du pouvoir séculier. [...] "Mais (les Pères) avaient le pouvoir de convoquer leur ambassadeur." Je ne le conteste nullement. Ils en avaient de toute façon le pouvoir, si le Pontife ne s'y était opposé, non par désir de servir mon intérêt, mais soucieux de sa dignité, car il jugeait que si j'avais obéi, ce n'était pas tellement moi qui étais cité à comparaître que son autorité qui était ébranlée. D'ailleurs, je n'étais même pas ambassadeur au moment où l'ordre m'était intimé, mais j'avais résigné cette charge deux mois auparavant, avec l'accord et la garantie des Pères eux-mêmes. Que dire du fait qu'avant de m'être démis de mon rôle public, disposé à me présenter devant eux avec la permission du Pontife, je n'aie pu y être autorisé? Il en est résulté que, sans aucune faute de ma part, ce qu'alors ils n'ont pas voulu quand le Pontife le voulait, maintenant ils le veulent quand il ne le veut pas. Et jusqu'ici tout est transparent, nulle action coupable, nul méfait, je n'ai rien à déplorer. S'en est suivi ma condamnation, non parce que je n'avais pas obéi, mais parce qu'il ne m'avait pas été permis d'obéir; tout espoir m'a été ôté de pouvoir vivre du service de l'autel. C'est vraiment une grande blessure que d'être exclu de la prélature, de me trouver nuisible aux miens, de voir irritée la patrie à laquelle nous devons tout [...] ³³¹.

³³¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CLIV - A Iacopo Antiquario», pp. 72-77, ici pp. 73-74.

Parmi les arguments invoqués ici par Ermolao pour défendre son innocence, il en est un qui retient particulièrement notre attention. Il écrit en effet: «*D'ailleurs, je n'étais même pas ambassadeur au moment où l'ordre m'était intimé, mais j'avais résigné cette charge deux mois auparavant, avec l'accord et la garantie des Pères eux-mêmes.*» Que s'est-il donc réellement passé? Ermolao n'aurait-il pas été surpris par sa nomination, comme il l'affirme pourtant en d'autres lieux? Avait-il donc connaissance des intentions du pape avant d'être élu «*motu proprio*»? En avait-il préalablement informé le Sénat? Ce dernier l'aurait-il démis de ses fonctions, avant son élection, en connaissance de cause? Les sources ne nous révèlent malheureusement pas le fond de l'affaire.

À Antonio Calvo, patricien vénitien et proche ami, il mentionne ce préjudice dont il se dit être l'objet et qui l'atteint au plus profond:

Ermolao Barbaro, orateur [de Venise] et patriarche d'Aquilée à Antonio Calvo patricien vénitien.

Ma *Castigatio Pliniana* [nous sommes tentée de traduire ici *Castigatio Pliniana* par "Révision de Pline" étant donné que la volonté d'Ermolao est de l'amender plus encore que de la commenter], quoique menée presque jusqu'à son terme, m'a retenu et me retient de t'écrire une lettre consacrée entièrement aux affaires qui concernent, je ne dis pas moi seul, mais nous deux ou plutôt toi. D'autres peuvent penser que cela est dû à quelque souffrance ou quelque tristesse; toi qui me connais, garde-toi d'avoir ce soupçon. Je vois le jeu de la fortune, je perçois la violence de la tempête, j'observe les piques de ceux qui me dénigrent. Je prête l'oreille et je réfléchis à ce que l'on dit, et aussi à ce que l'on pourrait dire. Je considère quelle grande injustice je subirais si ce n'était le fait de la patrie, de laquelle rien ne vient toucher un citoyen qui puisse être considéré comme une cruauté ou une injustice. Si je suis exempt de souffrance ce n'est pas parce que je ne perçois pas tout cela ou que je le ressens trop faiblement. Je connais, Antonio, toutes ces épreuves, et j'en évalue l'importance avec peut-être plus de pénétration que tout autre, car les choses qui nous concernent sont présentes à notre esprit bien plus souvent que celles qui concernent autrui. Quoi qu'il en soit, nombreuses sont les raisons qui font que je ne me laisse ni briser, ni même effleurer par la souffrance: d'abord la conscience d'avoir assumé mon sacerdoce non seulement sans aucune bassesse, mais sans le moindre soupçon de cupidité ni de supplication; avec combien d'hésitation ai-je accepté ce pouvoir, avec quelle lutte intérieure, quels combats contre ma retenue! J'en appelle à Dieu, je l'invoque, je le cite comme garant, comme

témoin, comme protecteur. Quelle innocence ne redouterait pas un tel juge ? En retour, quel enfant, quelle femme, quel serviteur éprouverait de la crainte avec un avocat et défenseur si puissant ? Pour ma part, bien loin de prêter le flanc à la souffrance, je peux et dois même éprouver de la joie alors que la fortune, “ce bourreau de la gloire” comme l’a dit un auteur célèbre, est si modérée dans ses assauts qu’il y a beaucoup plus de profit à les supporter que d’inconvénient à en subir les coups. Vois combien je suis loin de déplorer mon sort ou de m’en plaindre, moi qui spontanément prends la défense de la fortune elle-même. En quoi donc, je t’en prie, le tort qu’elle me cause pouvait-il être plus léger que lorsqu’elle s’acharne, sans que la République cesse d’être stable, ma famille saine et sauve, mon patrimoine intact et ma santé de corps et d’esprit excellente, sur une parcelle d’un honneur adventice ? Que dis-je d’un honneur, disons plutôt d’un fardeau. La chose est si notable, si patente, que ne pas la voir ou se cacher de l’avoir vue ne peut-être que le fait d’un esprit bien borné. Je ne t’accuse nullement, fortune, je ne te condamne nullement. Si tu pensais m’infliger un lourd désastre, tu te trompes : si tu songeais à m’aguerrir, je m’en réjouis ; si tu voulais mettre à l’épreuve un courage peut-être défaillant, je t’en rends grâce. Rien n’est supérieur à cette force d’âme, rien n’est plus noble, aucune qualité ne se distingue davantage, aucune ne procure plus efficacement la paix et le contentement. Et alors que tout obéit à la fortune arbitraire, seul le courage l’affronte face à face et parvient à enchaîner la fortune.

Mais suppose que j’aie reçu quelque grande, quelque importante blessure : combien, penses-tu, vais-je trouver de secours et de consolation dans ces chères lettres dont je me suis imprégné dès l’enfance ? Quel malheur si grand peut-il me frapper, étant sain de corps et d’esprit, au point de m’arracher ma fréquentation des lettres ? Tant que celle-ci est préservée et se prolonge, ma vie ne peut être que paisible, plaisante, lumineuse. Né pour les lettres, voué aux lettres, je ne peux vivre sans les lettres, mais je peux vivre sans tout ce qui entrave, dérange, repousse les lettres. J’ai rempli des fonctions honorifiques nombreuses et importantes dans la République, avec quelle loyauté, quelle réputation, quelle faveur, je n’ai pas à le dire. Il me plaît, certes, d’avoir consacré pleinement douze années, dont huit ininterrompues, à la République.

Cependant, tout ce temps a été à peu près perdu pour les lettres. Certes, celles-ci m’appelaient et me demandaient sans cesse de remédier à cette situation pour elles. Moi, au contraire, je remettais de jour en jour, je différais, non certes par attrait pour les honneurs et les magistratures,

mais pour obéir à mon père, à mes frères et mes amis, qui pensaient que mon activité serait utile à la République – ce que moi, je ne voyais pas. Donc, rappelé tant de fois au souvenir de mon engagement et de ma promesse, comme je ne voulais ou ne pouvais revenir à mon point de départ, je fus ramené de ma fuite par une force dont je ne vois pas d'où elle a pu venir, si ce n'est des lettres.

Comme déjà j'aiguisais mes cornes et m'apprêtais à défendre ma liberté, les lettres, elles, ont voulu me revendiquer comme leur esclave, en imaginant un moyen de me faire exclure des charges publiques après avoir obtenu une retraite malgré tout honorable. Voilà quelles sont mes "tribulations", comme beaucoup les appellent; voilà ce désastre, cette catastrophe, cause de ma déroute et de ma déconfiture aux yeux de la plupart; autrement dit, telle est la cruauté du sort à laquelle je ne saurais résister comme le craignent mes amis et comme le proclament mes ennemis.

O bienheureuse calamité, qui m'a rendu les lettres et m'a rendu aux lettres, ou plutôt qui m'a rendu à moi-même ! O défaite bénie, qui m'a redonné la paix ! O tempête propice qui m'a mis en sécurité ! O douce rigueur, qui m'a fait rentrer d'un long ballonnement, pour ne pas dire d'un naufrage, au plus agréable des ports ! Si je cherche la tranquillité, elle me viendra des lettres; la gloire : par les lettres; les autres biens déjà en partie à disposition, en partie négligés : par les lettres. De mon vivant, si modeste que soit mon savoir, j'éprouve tout ce que les lettrés peuvent espérer après la mort, si par une volonté divine notre nom se répand. On ne peut prétendre que ce privilège est dû aux ambassades ou aux magistratures que j'ai exercées, mais bien aux lettres : bien plus nombreux sont ceux qui aiment Ermolao plutôt que le candidat aux honneurs. Ceux-ci se trompent peut-être, mais c'est ainsi. Les honneurs dans la République ne sont admirés que par les citoyens d'une seule ville, la gloire des lettres est enviée par l'univers.

Porte-toi bien. J'ai su que Quintilien avait été restitué par toi à mon père, mais restituer ce qui est sien n'est pas restituer : en effet, je veux que soit à toi tout ce qui est à moi. Rome, le 22 juillet 1491³³²

Comment faut-il interpréter cette profession de foi qu'exprime ici Ermolao ? Témoigne-t-il d'un réel sentiment d'injustice ? Joue-t-il avec les codes de l'*habitus* de l'écriture épistolaire humaniste en plaçant la gloire des lettres avant tout autre dignité ? Cherche-t-il ainsi à défendre son honneur et celui de sa famille ? Sans ignorer la question de l'aspect générique et public

³³² BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CLII - A Antonio Calvo», pp. 69-70.

de la correspondance d'Ermolao en général, il nous semble déceler ici un réel malaise, en lien certainement avec le discrédit dont souffre son père, en premier lieu, et les siens en général. Par sa situation, Ermolao perturbe en quelque sorte l'histoire familiale. Malgré le déshonneur que sa situation inflige aux siens, Ermolao souligne qu'il peut compter sur une parenté soudée. Lorsqu'il évoque l'appui de ses parents et de ses frères, c'est pour souligner les encouragements qui lui sont adressés : «*La douleur les a si peu abattus qu'ils ne cessent de me consoler toujours à nouveau. Leur esprit est si serein que si d'aucuns louent ma patience, les mêmes admirent et célèbrent la leur.*» À Antiquario, Ermolao rappelle l'affection «*plus que paternelle*» que lui témoigne son père, dont il admire la force morale :

[...] Tu sais avec quelle tendresse mon père me chérit, de quelle affection plus que paternelle il m'entoure; il est incroyable de constater quelle force morale est la sienne, quelle paix règne sur son front, quelle absence de trouble sur son visage et d'inquiétude dans son âme lorsqu'il voit son enfant bien-aimé ballotté par les flots, lorsqu'il rend grâces à Dieu, qu'il pardonne aux hommes leur injustice et proclame que cette tempête ne mènera pas au naufrage, mais au salut. En un mot, il aime en père, il supporte en étranger [...]. Porte-toi bien, de Rome. Le 7 janvier 1492³³³

Son père, pourtant menacé d'être banni et de voir ses biens confisqués, ne semble pas tenir rigueur à son fils. Au contraire, il plaide, par l'intermédiaire de Politien, auprès de Laurent de Médicis pour qu'il intercède en faveur de son fils. Le 20 juin 1491, Politien, qui se trouve à Venise, écrit à Laurent le Magnifique pour lui raconter la visite qu'il a faite, le matin même, à Zaccaria Barbaro. Les termes qu'il emploie sont sans équivoque : le père est affligé par la destitution de son fils et par les menaces d'expropriation que le Sénat fait peser sur sa famille. Politien rapporte que Zaccaria, en larmes, l'a imploré de l'aider à obtenir l'appui de Laurent de Médicis auquel il destine de précieux cadeaux :

[...] Visitai stamattina messer Zaccheria Barbero; e mostrandoli io l'affezione vostra, ec., mi rispose sempre lagrimando, *et ut visum est*, de cuore: risolvendosi in questo, *in te uno spem esse. Ostendit se nosse quantum tibi debeat*: sicchè fatte quello ragionaste, ut favens ad majora. Quello Legato che torna da Roma, *et qui tecum locutus est Florentiae*, non è punto a loro proposito, *ut ajunt*. Un bellissimo vaso

³³³ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CLIV - A Iacopo Antiquario», pp. 72-77, ici p. 75.

di terra antiquissimo mi mostrò stamattina detto messer Zaccheria, el quale nuovamente di Grecia gli è stato mandato: e mi disse che se 'l credessi vi piacessi, volentieri ve lo manderebbe, con due altri vasetti pur di terra. Io dissi che mi pareva proprio cosa da V. M.; *et tandem* sarà vostro. Domattina farò fare la cassetta, e manderollo con diligenza. Credo non ne abbiate uno sì bello *in eo genere*: è presso che tre spanne alto e quattro largo [...]»³³⁴.

Laurent le Magnifique ne reste certainement pas indifférent face au vase d'une remarquable beauté et d'une dimension importante (3 empans de haut et 4 de large, soit env. 68 cm x 91 cm) que Zaccaria souhaite lui offrir en échange de son soutien. Zaccaria sait qu'il peut compter sur son aide. Le Médicis, comme d'ailleurs le duc de Milan, tient la famille Barbaro pour amie et cherche à apaiser les tensions entre celle-ci et les autorités vénitiennes. En rendant visite à Zaccaria, Politien vient d'ailleurs l'informer d'une solution qui semble avoir été imaginée (avec Florence en concertation avec le pape ?) pour tenter de dépasser les tensions. Celle-ci consisterait à favoriser pour Niccolò Franco (1486-1499), évêque de Trévise, l'accès au cardinalat. Ce dernier exerce alors la fonction de légat pontifical à Venise. Ce projet ne se réalisera pas³³⁵, sans que l'on en connaisse précisément les raisons. Affaibli déjà depuis quelque temps par des problèmes de santé, Laurent de Médicis décède le 8 avril 1492, sans avoir apporté à Zaccaria l'aide demandée.

Le portrait du père affligé que dresse Politien ne concorde donc pas avec la description qu'en donne de son côté l'ambassadeur milanais, Taddeo da Vimercate (qui avait représenté la cour du duc de Milan à Venise au moment où Ermolao représentait les intérêts vénitiens à Milan en 1488-1489). Taddeo da Vimercate évoque «*l'avaritia sua*» de Zaccaria accablé, selon lui, par les sommes faramineuses qu'il a engagées pour subvenir aux besoins de son fils à Rome :

[...] Perchè omne cosa sopportava con la patientia et prudentia: se non la spexa faceva in mantenere epso messer Hermolao a Roma [...]

³³⁴ Lettre de Politien, à Laurent le Magnifique, éditée par Isidoro del Lungo, *DEL LUNGO Isidoro, Prose volgari inedite e poesie latine e greche edite e inedite di Angelo Ambrogini Poliziano*, Florence, G. Barbèra, 1867, pp. 80-81. Voir au sujet de cette lettre: BRANCA Vittore, *Poliziano e l'umanesimo...*, pp. 144-145.

³³⁵ Niccolò Franco occupe le siège pontifical de Trévise depuis 1485, jusqu'à sa mort en 1499. Il n'a jamais accédé au cardinalat. À son sujet, notons qu'il peut être considéré comme le premier légat apostolique *a latere* auprès de la Sérénissime. Il aurait également réussi à déjouer un attentat qui visait à empoisonner, sur ordre du sultan, le pape et le prince Djem retenu à Rome. Voir MENNITI Ippolito Antonio, «Franco, Nicolò», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 50, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1998.

ho udito affirmare de bocha de questo Illustrissimo Principe: che ha lassato in bonis vicino a 100.000 ducati³³⁶.

Le contraste entre ces récits témoigne des tensions, luttes de clans et intérêts politiques qui s'expriment à Venise et dont Taddeo da Vimercate se fait l'écho.

Après le décès de Laurent le Magnifique, une autre personnalité meurt peu de temps après : Innocent VIII disparaît le 25 juillet 1492. Alexandre VI lui succède le 11 août. Antonio Mancinelli précise que le nouveau pape «*le [Ermolao] fit venir et l'exhorta avec instance à rester auprès de lui, lui promettant de donner satisfaction sous peu à ses aspirations*»³³⁷. Si Alexandre VI semble lui avoir réservé bon accueil, certaines sources nous laissent cependant penser qu'Ermolao avait peut-être quelques raisons de regretter le défunt Innocent VIII, au moins dans les premiers temps du pontificat de son successeur.

Dans ses *Memorie Istoriche*, le Florentin Pietro di Marco Parenti (1449-1528)³³⁸ rapporte que la nomination d'Ermolao au patriarcat avait fait naître quelques mécontentements au sein de la curie romaine: «*tanto sdegno et odio da suoi cittadini contrasse (il Barbaro): che loro mai la possessione havere li lasciarono, oltre di questo della patria el confinorono, et habitando quello in sacro palazzo, indi ancora cagione furono di rimuoverlo*»³³⁹. Le Sénat vénitien aurait exercé quelques pressions pour qu'Ermolao soit éloigné de la curie papale. Dans une lettre destinée à Benedetto Soranzo, archevêque de Nicosie qui séjourne à Padoue, datée du 26 août 1492, le Vénitien Fantino Coppo lui écrit qu'Ermolao, deux jours après s'être installé au palais pontifical, s'est retrouvé soudainement à loger «*sous le porche d'une église*». Ayant mis en location sa maison romaine, et dans l'impossibilité de rester dans le palais d'Alexandre VI, Ermolao n'aurait plus su où loger :

Ci sono lettere da Roma al legato, al patriarca Lando e ad altri, [che parlano del fatto] che il giorno 17, quando erano passati due giorni

³³⁶ Lettre de Taddeo da Vimercate à Jean Galéas Visconti datée du 28 novembre 1492, citée par : BANFI Luigi, «*Ermolao Barbaro, Venezia ed il patriarcato di Aquileia...*», p. 426.

³³⁷ «*In funere Metelli Badii viri doctissimi*», in : MANCINELLI Antonio, *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII. Voir la traduction française du texte que nous proposons dans la deuxième partie.

³³⁸ LANG Heinrich, «*Parenti, Piero di Marco*», in : DUNPHY Graeme, BRATU Cristian (éd.), *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, en ligne, http://dx.doi.org/10.1163/2213-2139_emc_SIM_02005, consulté le 23 septembre 2020.

³³⁹ Cité dans ZENO Apostolo, *Dissertazioni Vossiane di Apostolo Zeno...*, t. II, p. 393.

da quando Ermolao era stato condotto al palazzo, il papa lo mandò a chiamare, e lo mandò via dal palazzo all'improvviso. Il povero gentiluomo, subito, entrando nel palazzo, aveva affittato la sua casa per non aumentare le sue spese, e colui che l'aveva affittata era entrato dentro; poiché era stato mandato via, non gli restava altro da fare che andare in una locanda, oppure sotto il portico di qualche chiesa. Ma un fratello del celebre Giovanni Campeggi, che abitava a Roma, provò compassione per lui e, stando a ciò che si dice, lo ospitò per due o tre giorni a casa sua, provvedendo a lui etc. Questa, reverendissimo signor mio, è dunque la verità, ed è vangelo. [...] Per non dilungarmi troppo nello scrivere e risultare fastidioso alla vostra reverendissima signoria, non dico e non esprimo la mia opinione, né che cosa abbia provocato un mutamento d'idea così brusco da parte del pontefice. Se io la conoscessi, la esprimerei con più facilità, quindi mi riservo [di scriverne in seguito]³⁴⁰.

Deux jours plus tard, Fantino Coppo continue son récit en évoquant l'éviction d'Ermolao du palais pontifical dans les circonstances suivantes :

Da notizie che provengono da Roma, è morto messer Falcone, che – se ricordo bene – era protonotario, uomo molto stimato e celebre, come ben sa vostra signoria. Per questo motivo la Santità di nostro Signore decise di rendere omaggio alle sue esequie, e inviò tutte le ambasciate, e volle che fossero presenti tutte le famiglie dei cardinali, e la sua; tutte sfilavano in base ai loro gradi e ordini. Nel luogo di maggior prestigio, in qualità di capo e primo della sua famiglia, vi era messer Ermolao, la cui onoreficenza ha dato molti grattacapi alla compagnia, perché prima fu tolto dal gruppo dei palatini, con una così grande onoreficenza – e ciò accadde il 14 del mese – poi, improvvisamente, fu estromesso il giorno 17 e fu costretto ad andare in una locanda, se non fosse stato soccorso per compassione, dall'altra parte trattato con tutti gli onori, come sa la vostra signoria; tutti questi avvenimenti, se fossero stati fatti da altre persone, sarebbero stati reputati di poca importanza³⁴¹.

Le Sénat vénitien semble bien avoir commandité, plus ou moins directement, cette action qui lui permettait d'éloigner Ermolao du palais pontifical. Cet évincement ne dura que deux jours, Alexandre VI le

³⁴⁰ Lettre citée par DELLA SANTA Giuseppe, «Una vicenda della dimora...», pp. 226-227.

³⁴¹ Lettre de Fantino Coppo à Benedetto Soranzo publiée par DELLA SANTA Giuseppe, «Una vicenda della dimora...», pp. 226-227. Le texte a été retranscrit en italien moderne par Chiara Melchionno, que nous remercions par la présente.

rappelant aussitôt et ne lui réservant, par la suite, que les honneurs, en l'intégrant même parmi ses familiers. Zaccaria se réjouit de cet honneur fait à son fils. Dans une lettre destinée à Benedetto Soranzo, écrite le 22 août 1492, Fantino Coppo raconte comment Zaccaria se serait précipité auprès de ses pairs, et du Doge, la lettre de son fils à la main, pour annoncer avec fierté l'honneur qui lui était réservé. Mal lui en prit :

Ho sentito, e così ne sono sicuro, che Septinario³⁴² si trova nel più grande labirinto in cui si sia mai trovato, perché aveva ricevuto una lettera da Roma da parte di suo figlio, attraverso la quale veniva avvisato che il pontefice – che aveva un'ottima predisposizione nei suoi confronti, e che egli [il pontefice] proprio di sua bocca gli aveva detto parole molto favorevoli, che sarebbe lungo ripetere – in conclusione deliberava che venisse di persona, insieme alla sua famiglia, a stare a palazzo a sue spese, per il fatto che egli [Septinario] era una persona molto capace di togliergli molti problemi dalle spalle grazie alla sua sapienza e alla sua nobile condizione, e infine lo confermava patriarca; infatti nella predetta lettera egli [Ermolao] si sottoscrive *patriarcha aquilegiense*.

Septinario usciva in pubblico salutando ora uno, ora un altro, chiamando tutti e mostrando loro questa lettera, dicendo: “Io so che mi amate e che siete felici per ogni mio bene”, ecc. Non bastandogli ciò, andò persino al Collegio, e presentò con grande gioia [la lettera] al Principe; ma sciagura fu. Il principe, guardando tutto il collegio, e vedendo che nessuno parlava, si voltò verso Septinario con volto fiero e con voce vibrante di sdegno, al punto che sembrava buttar fiamme, e disse: “Messer Zaccaria, messer Zaccaria, rifiuto quella lettera a cominciar da questo” e subito la diede a un notaio, e aggiunse: “Voi sappiate che il nostro ordine e la nostra decisione è – poiché è stato preso ciò che è stato preso, e poiché vostro figlio non ha voluto obbedire – che egli [vostro figlio] non può godere di alcun beneficio sulle nostre terre. Andate con Dio, e non parlate mai più di questo argomento, altrimenti non godrete più del nostro favore.”

Lo mandò via, e subito fu convocato il Consiglio dei Dieci con la Giunta, nella quale, tra gli altri, c'era Civrano, per l'onore della signoria vostra; non so altro di quello che è successo dopo, se non che ordinò a Septinario di scrivere a suo figlio affinché rifiutasse dal pontefice la dignità patriarcale, e che non usasse mai più quella sottoscrizione, e che avrebbe visto cosa sarebbe accaduto se non avesse obbedito, etc.

³⁴² «Septinario» désigne ici Zaccaria. Les raisons de cette dénomination nous échappent.

Io, reverendissimo signor mio, scrivo l'accaduto, esattamente come l'ho appreso, alla vostra signoria, la qual tutto terrà [a mente ciò che ha] appreso, e non la riferirà a nessuno, perché la riguarda...

Nous sommes en été 1492 lorsque ces événements se produisent. Son père Zaccaria ne ressort certainement pas indemne de cette expérience, déjà atteint par la condamnation de son fils. Ermolao souffre de l'opprobre jeté sur sa famille. Sa correspondance témoigne de son affliction. Le 24 mai 1492, il écrit à son ami Merula en des termes révélateurs de son état d'esprit :

Ermolao Barbaro, Patriarche d'Aquilée à Georgio M. [Merula] Alexandrino.

J'ai reçu de toi trois lettres, auxquelles je n'ai pas répondu, – pour avoir à tes yeux une renommée plus grande, mais bonne ? Je l'ignore. En tout cas si elle est ruinée, tu ne t'en prendras qu'à toi-même, qui aimes excessivement ceux que tu aimes. Le fait que tu considères que mes malheurs, puisqu'il te plaît de les appeler ainsi, sont des malheurs aussi pour toi, bien que tu me répètes d'anciens discours, a été néanmoins pour moi une consolation et je t'en rends grâce. Nous avons le cœur haut et fort ; nous avons appris à supporter des chocs puissants. Et pour que tu ne voies pas là que belles paroles, forgées pour l'occasion, sache que je jouis d'une santé excellente, qu'à aucun âge je n'ai consacré plus d'énergie aux lettres : jamais je n'ai travaillé davantage, jamais je n'ai moins senti la fatigue, en lisant, en veillant, en méditant. Rassure-toi : ton Ermolao n'a laissé aucun accès à la douleur, et il lui en laissera encore beaucoup moins à l'avenir : tout est clôturé, fortifié, protégé, mon flanc s'est raffermi, davantage certes par la réflexion et la détermination d'esprit que par le temps. Au moment même où s'est élevée la tempête, je m'étais représenté cette somme de malheurs comme beaucoup plus grande encore ; et je m'étais préparé de façon à soustraire au naufrage tous les biens spirituels sur lesquels ni la fortune ni les gens malhonnêtes n'ont aucun droit. Ces biens étant sauvegardés, du coup je l'étais aussi. Je n'ai pas le loisir d'en dire plus, sinon que tu peux te réjouir qu'il me soit échu une grande occasion de vertu plutôt qu'une cause de souffrance. [...] Porte-toi bien. Le 24 mai 1492³⁴³

À l'abri des murailles, Ermolao fait face à la tempête et supporte l'adversité. Dans ces lignes, qui évoquent les malheurs qui l'ont touché, sa

³⁴³ Cité d'après Branca Vittore, BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 173-174. Cette lettre a été transcrite, dans une seule version, sur le premier folio du volume de l'*editio princeps* des *Castigationes pliniana*e (Romae, Eucharius Silber, 1493) ayant appartenu à Felino Sandei (exemplaire conservé à la Biblioteca Capitolare di Lucca).

pensée paraît obscure. Ou alors, elle témoigne de la force de sa vie intérieure, de sa foi. Il se réfugie désormais entièrement dans l'activité intellectuelle.

Depuis son départ de Venise au printemps 1490, Ermolao n'a plus revu son père. Ce dernier meurt le 29 novembre 1492, en état de disgrâce puisque son fils n'a pas renoncé au siège patriarcal comme le Sénat l'avait exigé. Ermolao n'a pas le droit d'assister à ses funérailles, célébrées, précise Antonio Mancinelli, «avec un apparat immense et éclatant : des cierges innombrables, des prêtres de tout rang, tout comme il est habituel de procéder lors des funérailles d'un roi ou d'un empereur. C'est pourquoi il était juste et mérité que l'oraison funèbre fût tenue par l'illustre et très docte Saldino.»³⁴⁴ Dans une lettre adressée à son ami Antonio Calvo, Ermolao évoque la perte de son père en des termes particulièrement révélateurs des sentiments qui l'habitent, depuis son plus jeune âge. Ces déclarations posthumes, certes imprégnées des modèles stylistiques de circonstance, laissent toutefois transparaître la nature des liens réciproques qu'entretenaient le père et son fils :

Ermolao Barbaro, patriarche, à son cher Antonio Calvo, salut.

Ta lettre, par laquelle tu cherchais à apaiser notre vive et juste douleur à la suite du décès de notre père Zaccaria, a été reçue avec beaucoup de reconnaissance. Nous n'allons pas nier, Antonio, surtout devant toi, le plus fidèle des amis, que la nouvelle avait été dure pour nous et extrêmement triste. Quel malheur pouvait-il arriver, je te prie, à un moment plus inopportun soit pour lui soit pour moi ? Mais, sans parler d'autres aspects que tu connais aussi bien que moi, qu'est-ce qui lui fut plus pénible à ton avis : de mourir, ou de mourir sans que je sois présent ? Tu sais quelle affection il avait pour moi, combien peu commune et ordinaire, une affection dépassant celle que les pères éprouvent généralement. Je tiens pour sûr et certain que, s'il lui a été dur de mourir, ce n'était pas pour lui, mais uniquement pour moi. Ce qui l'angoissait aussi, je le sais bien, c'était d'ignorer avec quelle sérénité j'allais supporter un tel malheur, et lui qui allait à la mort sans trouble,

³⁴⁴ «Eius attamen celebratum funus pompa ingenti atque illustri: caereisque innumeris et omnis ordinis sacerdotibus: haud aliter quam in funere aliquo vel regio, vel imperatorio fieri solitum. Qua de re iure ac merito habita est oratio funebris a clarissimo et doctissimo Saldino», «In funere Metelli Badii viri doctissimi», in: MANCINELLI Antonio, *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII, voir l'édition du texte que nous proposons dans la deuxième partie. Marc-Antoine Sabellicus, historien officiel de la République, prononce en effet, lors de ces funérailles, une oraison funèbre à sa mémoire. Voir : Marcus Antonius Coccius Sabellicus, «In funere Zachariae Barbari, patricii veneti. Equitis, et procuratoris S. Marci», *Orationes clarorum hominum, vel honoris officique causa ad principes, vel in funere de virtutibus eorum habitae*, Venetiis, 1559, pp. 135v-137v.

il n'avait d'inquiétude que pour ma douleur; or, si j'avais été présent et qu'il ait pu voir cette force dont j'étais revêtu, non par mon mérite, non par mon savoir, non par quelque expérience, mais par Dieu seul, je ne doute pas qu'il aurait quitté cette vie, sinon avec empressement, en tout cas sans aucune douleur. Cependant, comme je le comprends par la lecture de ta lettre et de quelques autres, cet homme a fait preuve d'une telle fermeté en abordant la mort qu'il n'a montré aucun signe, je ne dis pas de terreur, mais même de la moindre tristesse, n'abdiquant à aucun instant son attitude courageuse, au point de paraître, non pas quitter la vie, mais passer d'un domicile à un autre: durant trois jours de suite, il écouta développer ou développa lui-même des pensées sur Dieu, sur la religion, sur l'immortalité de l'âme; quant aux sacrements de l'extrême onction, dont personne ne peut s'empêcher d'avoir peur, et dont les proches retardent généralement le moment d'en parler aux malades, et non sans hésitation, lui, loin de les fuir, le premier et spontanément, il les réclama. De toutes ses facultés mentales et physiques, dont l'excellence n'était surpassée que chez bien peu de mortels, non seulement intactes, mais même beaucoup plus affinées que jamais auparavant, il fit usage jusqu'au bout. Finalement, après avoir étreint étroitement et couvert de baisers deux petites images, l'une du Christ, l'autre de la Vierge, qu'il avait de sa main disposées dans son sein et appliquées sur sa poitrine, il rendit son dernier souffle. Ce genre, je ne dis pas de mort, mais de glorieuse mort, ou plutôt de salut et de vie meilleure, quel pouvoir il a d'apaiser la douleur, on ne peut assez l'exprimer. À cela s'ajoute qu'étant entré dans sa soixante-dixième année, âge auquel personne dans notre famille n'était parvenu, il mourut après avoir rempli toutes les fonctions honorifiques, la République étant prospère, ses enfants occupant des positions distinguées, lui-même étant l'objet d'un amour et de regrets inouïs de la cité. À ses funérailles se pressa une foule telle, ai-je entendu, que jamais cela ne s'était vu pour aucun citoyen.

Il me reste à te recommander mes frères, et puisque tu ne peux être auprès de moi, à te prier de les entourer pour moi non seulement de consolations assidues, mais d'une affection paternelle.

Porte-toi bien. Rome, le 13 décembre 1492³⁴⁵

Dans les semaines qui suivent le décès de son père, alors qu'il est toujours en exil à Rome, Ermolao déclare se consoler dans l'étude. Il se consacre à la publication de son œuvre la plus fameuse: les *Castigationes*

³⁴⁵ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, «CLVIII - A Antonio Calvo», pp. 81-82.

pliniana et in *Pomponium Melam* (qui paraîtra le 13 février 1493 chez l'imprimeur romain Eucharius Silber)³⁴⁶. Le 20 décembre 1492, il s'ouvre encore une fois à Antonio Calvo. Dans sa lettre, Ermolao s'en prend aux «*philosophes au petit pied*» et décrit les sentiments qui l'habitent :

Ermolao Barbaro, orateur et patriarche d'Aquilée, à l'illustre Antonio Calvo, patricien vénitien.

Les uns [d'entre les *minuti philosophi* – «philosophes au petit pied»] prêchent qu'avoir un visage gai est indécent lorsque la fortune manque, les autres se sentent blessés par ma fermeté – d'autant qu'elle est naturelle. Ceux qui font le mal se consomment bien plus que ceux qui le subissent. Quant à moi, je n'ai jamais éprouvé un sentiment plus puissant et plus agréable que cette résistance souveraine dont Dieu m'a pourvue; ainsi, comme je te l'ai écrit à une autre occasion, non seulement je supporte sereinement ce que je subis, mais cela m'apporte bien plus souvent un avantage et une volupté. Je ne me plains de rien, je ne ressens d'hostilité envers personne, je n'accuse personne. La paix, la joie, l'action de grâce me consolent quand je veille, me réchauffent quand je dors. [...] Porte-toi bien. Le 20 décembre 1492³⁴⁷

Ermolao déclare qu'il est éprouvé, certes, mais que sa foi lui donne pleinement confiance. Il adopte une forme de stoïcisme chrétien et intègre les codes de la sagesse antique en la christianisant: c'est la force de cette expérience spirituelle qui lui permet, dit-il, de contrer l'adversité et de trouver une réelle consolation. Comment son entourage perçoit-il l'attitude d'Ermolao? Matteo Bosso, qui le connaît pourtant depuis son enfance, pense qu'il cherche à se convaincre, à faire bonne figure. Il s'en remet d'ailleurs à Pic de la Mirandole. Dans une lettre rédigée à Rome, probablement vers la fin du mois de novembre 1492 (le décès de Zaccaria est mentionné comme un événement récent), Matteo Bosso raconte à Pic ses régulières visites à Ermolao. Celui-ci lui paraît inconsolable: «*il feint*», écrit-il, «*d'avoir du*

³⁴⁶ «*E soprattutto nelle Castigationes pliniana* che il Barbaro dà la misura della grandezza della sua nuova filologia combinando una dottrina poderosa e enciclopedica, da erudito e naturalista, con una acutezza ecdotica in cui poteva aver come rivale solo il Poliziano in Italia e nessuno al di là delle Alpi [...] Nelle *Castigationes* (come in senso diverso il Poliziano nei *Miscellanea*) il Barbaro diede dunque veramente l'esempio di una filologia totale: fra le più acute e complete tra quella del Petrarca e poi di Lorenzo Valla e quella del Lachmann. Per questo, vent'anni dopo, Guillaume Budé, uno dei più veri discepoli del Barbaro, l'instauratore della cultura classica in Francia, esalterà Ermolao...» BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile...», p. 97 et p. 103. Voir l'édition établie par POZZI Giovanni (éd.), *E. Barbaro: Castigationes pliniana* et in *Pomponium Melam*, vol. 1-4, Padoue, Antenore, 1973-2000.

³⁴⁷ BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 2, «CLIII - Ad Antonio Calvo», pp. 71-72.

courage, comprimant le deuil et la douleur qui bouillonnent en lui, au fond de son cœur». Matteo Bosso n'évoque pas «*cette résistance souveraine*» dont Ermolao se sent pourvu par Dieu ni la sérénité qu'il dit y trouver, même dans la tristesse. Au contraire, Matteo Bosso exhorte Pic à venir en aide à son ami en lui adressant une œuvre de consolation :

À l'illustre Jean Pic de la Mirandole, pour qu'il envoie une lettre de consolation à Ermolao Barbaro. Épître 34.

[...] Mais venons-en maintenant au sujet pour lequel nous avons fait ce long préambule. Nous avons vu notre Ermolao florissant dans le bonheur à tel point qu'il n'avait rien à céder ou à envier à personne : dans les lettres, qui lui ont toujours valu une gloire et un succès de première grandeur, il parvenait à chaque résultat souhaité avec la plus grande facilité ; il n'ignorait que ce qu'il ne voulait pas savoir ; son enseignement attirait les éloges ; sa production littéraire abondante suscitait la stupeur générale ; parmi les patriciens il était un phénix, et dans tous les beaux-arts pratiqués à notre époque il incarnait une sorte d'idéal ; on le comblait des plus grands honneurs dans la République ; à l'étranger, il était chargé d'ambassades de premier plan ; très apprécié des ducs, des rois, de sa majesté impériale, du pontife romain, bref, objet de l'admiration de tous... et voici qu'un sort cruellement irrité contre lui et se déchaînant brutalement – ou dois-je dire plutôt la main juste et prévoyante de Dieu –, d'un coup soudain a brisé, réduit au néant, du moins tourné en ridicule toutes ces distinctions qui passent aux yeux des hommes pour remarquables et glorieuses. Et cela en quel lieu ? – à Rome et à Venise, premières lumières du monde entier ! Pour quelle raison ? – parce qu'il a accepté l'insigne honneur d'être porté au patriarcat d'Aquilée, sans l'autorisation du Sénat dont il était l'ambassadeur officiel auprès du souverain Pontife. Par ce funeste dénouement, son père aussi fut exposé à de graves dangers et faillit subir le châtement de l'exil ; lui qui s'avancait auparavant couvert de la gloire et de la fierté d'avoir un tel fils, se voyait maintenant plongé dans la détresse et plus malheureux que tous ceux qui avaient mis au monde des enfants. Finalement, il fut accablé en son cœur par une si grande affliction qu'il ne put même pas conserver la vie, chose dont j'ignore si, à ce jour, la nouvelle t'est parvenue à l'endroit où tu es. Imagine, Pic, toi le plus sage des hommes, combien l'âme noble et pure du fils est tourmentée par ce chagrin. Quant à moi, je vais le voir souvent, je l'encourage et le soutiens autant que je le peux. Ah ! si seulement tu étais aussi maintenant à Rome, pour lui donner ce réconfort par ta grande bienveillance et ta douce éloquence. Vraiment, je ne sais qui mieux

que toi serait capable de lui apporter la guérison, ou du moins le retenir par une consolation plus efficace. Je crains pour ma part qu'il ne nous reste plus très longtemps en vie, si cette souffrance intime se prolonge encore, quand bien même, dans sa clairvoyance et sa grande discrétion, il accueille avec jovialité ceux qui l'abordent et feint d'avoir du courage, comprimant le deuil et la douleur qui bouillonnent en lui, au fond de son cœur. Mais comme évidemment tu ne peux, en raison de la distance, être présent à ses côtés, l'affection ardente et réciproque qui me lie à vous deux m'a donné à penser qu'il fallait te convaincre, Jean, de lui prodiguer par une lettre une consolation hors pair, à la hauteur de ton inépuisable et divin talent, consolation grâce à laquelle il trouvera un répit dans son immense douleur et pourra juger que les revers dont il souffre doivent être attribués moins au destin et à la malice des hommes qu'à la divine Providence. Et il se souviendra que Dieu n'est jamais si proche de ceux qu'il compte comme siens que lorsqu'ils sont le plus durement éprouvés : il les soustrait à une prospérité trop grande, de peur qu'elle ne leur inspire un sentiment de supériorité qui les aveugle et leur fasse oublier par orgueil la fragilité humaine. Mon souhait, c'est, je ne dis pas qu'il apprenne (en effet, qu'y a-t-il qu'il ignore ?), mais qu'il se rappelle une chose : les malheurs qu'il endure sont si loin d'être pour lui des obstacles et des nuisances que rien (puisse-t-il le comprendre) n'est plus nécessaire pour atteindre à la vie bienheureuse et à la grandeur de la gloire sublime de Dieu que de supporter avec constance ces épreuves, qui ne sont pas de vrais maux, mais plutôt des sentiers dégagés et droits menant ceux qui s'y engagent, comme des guides vers le bonheur, jusqu'aux séjours éternels des bienheureux. De même que, pour se rendre en Gaule ou bien en Germanie, il nous faut franchir les Alpes, traverser des fleuves à la nage, supporter selon la saison la chaleur du soleil ou la rigueur des neiges, de même c'est en empruntant cette voie étroite et resserrée, qui conduit à la vie, que l'on parviendra nécessairement au royaume des cieux, ce royaume qui subit la violence et que les violents prennent d'assaut. Mon esprit limité s'interdit d'en rajouter en abordant cette question devant toi, Jean, de peur de passer, selon le proverbe, pour "l'oie qui en remontre au cygne" ou "le porc à Pallas". Il suffira largement de t'avoir fait connaître ma préoccupation pieusement amicale, afin que notre cher Ermolao, à défaut de ta présence, ne soit pas pour autant privé du bienfait salutaire d'une lettre de toi. Porte-toi bien, et garde-moi au fond de ton cœur³⁴⁸.

³⁴⁸ *Matthæi Bossi Veronensis...*, «Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolao Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV», pp. 331-332.

En mai 1493, Ermolao est gravement malade. Le Sénat en a été informé, comme il ressort du protocole daté du 17 mai. La question de la nomination de son successeur au patriarcat d'Aquilée occupe déjà les esprits et suscite quelques craintes, étant donné les expériences passées. Le pape Alexandre VI, qui a succédé à Innocent VIII le 11 août 1492, respectera-t-il la réciprocité souhaitée ? Le doute anime manifestement les discussions. Ermolao n'est pas encore décédé que le Sénat désigne déjà Nicolò Donato pour lui succéder. Andrea Cappello, ambassadeur vénitien à Rome (qui a succédé à Girolamo Donato en mars 1493), est chargé de présenter cette candidature au pape :

17 mai 1493

Les sages du conseil, les sages de la Terre Ferme.

À notre ambassadeur auprès de la Curie romaine

Par les nombreuses lettres que vous avez envoyées aux chefs de notre Conseil des Dix, nous avons compris de fois en fois tout ce qui vous avait été dit soit par Sa Béatitude pontificale, soit par d'autres personnes nommées dans vos lettres, dans l'affaire du patriarcat d'Aquilée, ainsi que vos prudentes réponses que nous louons fort. Dans la dernière du 7 courant, nous avons vu le discours qui vous a été tenu et la proposition qui vous a été communiquée par Sa Béatitude pontificale, ainsi que le moyen que vous avez imaginé pour différer votre réponse jusqu'à ce que vous nous informiez de tout. Notre volonté et notre ordre, en accord avec notre Conseil des «rogati», sont que vous saisissiez une opportunité pour exposer à la susdite Béatitude qu'il vous a paru bon, selon les devoirs de votre fonction, de nous faire connaître tous les aménagements dont Elle vous a entretenu au sujet dudit patriarcat, et que vous avez reçu une réponse qui, nous en sommes convaincus, fera voir très clairement à Sa Béatitude avec quel zèle et quel empressement nous avons abordé et nous abordons tous les aspects dont nous distinguons qu'ils Lui sont agréables et avantageux. À partir de quoi il nous paraît vraisemblable et nous nous promettons que Sa Sainteté, vu l'amour paternel dont Elle nous entoure, sera à son tour vivement préoccupée par les intérêts de notre État. Le sujet dont il s'agit est de la plus grande importance pour notre situation, comme nous vous l'avons souvent déclaré et que vous-même l'avez abondamment expliqué en notre nom à Sa Béatitude pontificale et à d'autres personnes en temps opportun. Et Sa Béatitude elle-même vous a affirmé dès le début qu'elle avait toujours discerné l'importance de la question, dans sa très grande sagesse. Vous supplierez donc Sa Béatitude avec la plus grande dévotion de bien vouloir dans son incomparable bonté

et affection pour nous, par une démarche très aisée pour Sa Sainteté mais très importante pour nous, donner satisfaction à tout notre Sénat, aux fils très respectueux de Sa Béatitudo, en élisant comme patriarche d'Aquilée le Révérend Nicolo Donato, prélat qui a notre préférence et qui se recommande à Sa Béatitudo pontificale par l'estime éminente que lui valent son expérience, sa vertu, son intégrité et ses mœurs. Il n'est en effet aucune démonstration plus claire, plus limpide, de son amour paternel pour nous que Sa Béatitudo puisse faire voir à tous au fondement de notre alliance, ni qui puisse nous être plus agréable. Appliquez donc toutes les ressources de votre talent à obtenir de ladite Béatitudo le résultat que nous attendons sans le moindre doute et avec la plus grande assurance pour les raisons évoquées, afin que se réalise notre vœu dans le cadre d'une requête si honorable. Invoquez donc dans ce but tous les raisonnements que réclame l'importance de la question et quant à vous, parfaitement au courant de nos intentions, vous avez toutes les instructions disponibles pour l'exécution souhaitée de ce mandat conformément à notre véhément désir.

pour	92
contre	54
sans avis	10 ³⁴⁹

Ermolao meurt de la peste, le 24 ou 25 juillet 1493³⁵⁰ probablement à Rome³⁵¹. Un acte notarié, découvert par Pio Paschini, révèle le lieu précis où il mourut : Daniele Barbaro, frère d'Ermolao, au nom de leur autre frère Alvise, aurait acheté le 23 juin 1493, d'un certain Clemente Toscanella, «*quandam vineam positam et sitam in Urbe Roma in loco qui dicitur Pincii*» pour la somme de 1 500 florins. Ce document mentionne le décès d'Ermolao survenu «*qui in dicta vinea, sicut Deo placuit diem vitae clausit extremum*»³⁵² (cette même propriété sera ensuite revendue aux

³⁴⁹ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 164v [ms. numérisé : 352].

³⁵⁰ Le cardinal Francesco Piccolomini (1439-1503), ami et protecteur d'Ermolao, rédige une lettre datée du 4 août 1493, dans laquelle il partage sa tristesse : «*Replevit me amaritudine tristis atque acerbus casus viri eminentissimi Hermolai Barbari, patritii Veneti, ac Patriarchae Aquileensis: quem scribis his diebus peste correptum Romae interiisse*», in : ZÈNO Apostolo, *Dissertationi Vossiane di Apostolo Zeno*..., t. II, p. 392.

³⁵¹ Pierto Alcione (1487-1527) a mentionné, dans son célèbre dialogue *Medices legatus, sive de Exilio* (Venise, 1522 ; Leipzig, 1707, p. 60), les alentours de Rome, et plus particulièrement la maison du Cardinal Oliviero Carafa – «*in suburbano Oliverii Caraphae*» – comme le lieu où serait décédé Ermolao. Selon Pio Paschini, il s'agirait d'une erreur relayée dans la littérature postérieure. Ce passage d'Alcione est plus longuement cité par Vittore Branca, BARBARO Ermolao, *Epistolae*..., vol. 1, p. XLIX.

³⁵² Archivio di Stato Roma, camerale III: Palazzi e ville, villa Medici, ecc. Busta 2099, fascic. 31, cité ici d'après PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento*..., pp. 39-40.

frères de l'ordre des Minimes en mars 1494). Selon Pio Paschini, cette demeure devait se situer sur la colline du Pincio, «*pressopoco accanto alla chiesa della Ss. Trinità ai Monti ; si comprende quindi perché la salma di Ermolao fosse stata sepolta nella chiesa di S. Maria del Popolo*»³⁵³.

Sur sa tombe, aujourd'hui perdue, on pouvait lire l'épithaphe suivante :

Barbariem Hermoleos Latio qui depulit omnem
Barbarus hic situs est : utraque lingua gemit.
Urbs Venetum huic vitam, mortem dedit inclyta Roma.
Non potuit nasci nobiliusve mori³⁵⁴.

La succession d'Ermolao au patriarcat d'Aquilée

Au lendemain du décès d'Ermolao, les débats autour de sa succession sont vifs. Depuis Rome, Andrea Cappello informe le Sénat de ses échanges avec le pape. Ce dernier lui aurait appris son projet de nommer patriarche d'Aquilée «*l'un des nobles vivant à la curie*». À cette nouvelle, Andrea Cappello est prié par le Sénat, le 29 juillet 1493, de «*mobiliser toutes les forces de son esprit*» afin de convaincre Alexandre VI d'accepter la candidature proposée par Venise et de mener à bien sa mission «*dans cette cause si considérable, qui nous tient à cœur plus que rien au monde*». Le protocole daté du 29 juillet, peut-être plus encore que les autres, semble avoir été rédigé avec un certain empressement :

29 juillet [1493]

Ser Nicolaus Mocenigo, procureur, Ser Marcus Bollani, sage du conseil,
Ser Dominicus Bollani, Ser Franciscus Trono, sages de la Terre Ferme.

À Andrea Capello, notre ambassadeur dans la Ville

Par votre lettre du 23 courant, vous nous avez informés des négociations que vous avez menées avec Sa Béatitude le souverain pontife une

³⁵³ PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, p. 40.

³⁵⁴ Cette épithaphe, qui n'existe donc plus (disparue à une date indéterminée) a été reproduite à de nombreuses reprises, sous des formes variées. Voir, par exemple, CHYTRAEUS Nathan, *Variorum in Europa itinerum deliciae ; seu, ex variis manu-scriptis selectiora tantum inscriptionum maxime recentium monumenta*, Herborn, 1594. Ainsi que : FORCELLA Vincenzo, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo xi fino ai giorni nostri*, Rome, Tipografia delle scienze matematiche e fisiche, 1869-1884, vol. 1, p. 327.

fois connue la maladie du noble Ermolao Barbaro, visant à ce que Sa Sainteté, dans son amour paternel pour nous, daigne se contraindre pour faire place à notre désir, qui est celui de tout notre Sénat, si souvent exprimé et avec tant de force, et que le révérend Nicolaus Donato, issu d'une noble famille qui a bien mérité de notre État, prélat d'une singulière vertu et qui se distingue par ses mœurs exemplaires, soit enfin promu au patriarcat d'Aquilée. Nous louons absolument et à juste titre la prudence avec laquelle vous avez pris les devants et réalisé tout ce que vous saviez être en accord avec nos intentions. Et quand bien même la susdite Béatitude a paru faire quelques difficultés affirmant vouloir, le cas échéant, promouvoir à cette dignité l'un de nos nobles qui vivent à la curie, nous ne pouvons néanmoins nous persuader qu'Elle ne nous donnera pas satisfaction, comme le dicte la raison, quand notre vœu est si ardent et rien moins qu'équitable et parfaitement justifié. C'est pourquoi nous vous demandons, et vous en donnons l'ordre en accord avec le susdit Sénat, de vous rendre à nouveau en présence de Sa Sainteté que vous supplierez avec toute l'insistance et la déférence possibles, en donnant à nos mots leur pleine efficacité, de daigner s'astreindre, pour nous accorder une faveur essentielle et faire ainsi comprendre au monde entier quelle force ont auprès d'Elle nos prières instantes et notre intercession – après que s'est présentée l'occasion offerte par le décès du noble Ermolao et qu'ont été écartées toutes les considérations invoquées auparavant en raison du choix déjà opéré par le Sacré Collège au sujet de sa candidature, dans cette cause si considérable, qui nous tient à cœur plus que rien au monde – à donner satisfaction à notre Sénat unanime qui le sollicite si instamment, plutôt qu'à un simple particulier parmi nos concitoyens. Ainsi tenons-nous pour assuré que Sa Sainteté agira conformément à sa très grande clémence à notre égard et à sa bienveillance maintes fois manifestée, d'autant plus que nous ne saurions imaginer qu'un membre de notre noblesse ait à l'avenir si peu de considération et de prudence que, connaissant notre volonté constante, il s'y oppose d'aucune manière.

Donc, pour parvenir à ce résultat, vous mobiliserez toutes les forces de votre esprit, tout votre talent, sans négliger aucune ressource de votre diligence, de votre habileté et de votre zèle. Sa Béatitude accomplira en effet une action digne et conforme à notre vénération filiale et à notre disposition très obéissante envers Sa Sainteté, action qui pour nous qui formons ce vœu de tout notre cœur, pour de multiples considérations très respectables que n'ignore pas l'immense sagesse

de Sa Sainteté, sera source de tant d'agrément et de plaisir que rien ne saurait la surpasser. Vous nous donnerez connaissance du résultat.

pour 131
 contre 41
 sans avis 9³⁵⁵

Le ton monte encore d'un cran lorsque l'on apprend, à Venise, que le projet du pape bénéficierait du soutien de quelques nobles vénitiens établis à Rome, engagés au sein du Sacré Collège. C'est du moins ce que l'on comprend des menaces qui leur sont adressées. Qui sont-ils ? Des représentants des factions hostiles à la famille Barbaro conscients du « piège » que représente pour Ermolao et sa famille une élection pontificale non approuvée par le Sénat ? Ou, au contraire, des alliés prêts à défendre Ermolao dans sa volonté de se défaire de lourdes charges politiques ? Des études plus approfondies seraient ici nécessaires. Retenons à ce propos que ce même 29 juillet l'ambassadeur vénitien à Rome est sommé d'avertir ces nobles vénitiens de Rome – en présence de témoins – des sanctions qui pèseront sur eux en cas d'opposition aux intentions du Sénat :

29 juillet [1493]

Ser Antonius Grimani, conseiller, Ser Nicolo Mocenigo, procureur, Ser Marcus Bollani, sages du conseil, Ser Franciscus Trono, sage de la Terre Ferme.

À Ser Andrea Capello, notre ambassadeur dans la Ville

Vous verrez par nos documents ci-joints quel désir nous avons, avec tout notre Sénat, que le révérend Nicolaus Donato soit finalement promu au patriarcat d'Aquilée. Or, pour que cesse toute contestation susceptible de se mettre en travers de la réalisation de notre vœu, nous vous demandons et vous ordonnons, en accord avec le susdit Sénat, de convoquer tous nos concitoyens nobles qui vivent là où vous êtes pour leur enjoindre, en présence de témoins fiables, de ne pas avoir l'audace non seulement de se préparer, mais même de songer à accepter le susdit patriarcat, pour autant qu'ils donnent du prix à notre faveur et redoutent notre indignation. Car contre les récalcitrants nous mettrons

³⁵⁵ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 182r-182v [ms. numérisé : 387]. Les images correspondant aux fols 182v et 183r manquent dans les documents disponibles en ligne. Nous remercions l'Archivio di Stato de Venise de nous les avoir communiquées.

impitoyablement à exécution les dispositions les plus sévères adoptées ailleurs par notre Conseil des dix dans une affaire semblable.

pour 131
 contre 41
 sans avis 9³⁵⁶

Le 9 août 1493, c'est le soulagement général du côté de la lagune: un accord en faveur de son candidat semble avoir été approuvé par le pape. Andrea Cappello est prié de le remercier dans les formes les plus louables en lui communiquant la reconnaissance et «*la joie extrême*» du Sénat. Reste maintenant à ce que la nomination soit réglée, en bonne et due forme, et que le Sacré Collège se montre coopérant en suivant au plus vite les recommandations papales :

9 août [1493]

Les sages du conseil, les sages de la Terre Ferme.

À notre ambassadeur dans la Ville

C'est avec plaisir et reconnaissance que nous avons appris par votre dernière lettre que le bienheureux Souverain pontife, après que vous lui avez exposé notre immense et ardent désir, comme celui de tout le Sénat, de voir promu au patriarcat d'Aquilée le révérend Nicolaus Donato, pour les nombreuses raisons et les considérations très pertinentes exposées ailleurs, s'est obligé dans un esprit d'amour paternel et de clémence à nous donner satisfaction et qu'il a promis de porter l'affaire devant le Sacré Collège, ce qu'il a fait. Et avant toute chose, nous vous demandons et ordonnons d'adresser à Sa Béatitude, dans les termes aussi magnifiques et éloquents que vous pourrez en trouver, les actions de grâce les plus riches et abondantes pour ces dispositions si rapides et bienveillantes à notre égard. Vous ajouterez qu'en mesurant dans notre esprit notre dévotion très obéissante et notre respect filial envers le Saint Siège et particulièrement envers Sa Béatitude, objet de nos sentiments uniques de piété et de vénération, nous tenions pour assuré qu'Elle donnerait son assentiment paternel à notre désir si justifié. Néanmoins, nous avons été remplis d'une joie extrême en reconnaissant, en présence des faits eux-mêmes et du résultat constaté, que notre jugement avait été correct et correspondait

³⁵⁶ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 182v [ms. numérisé: l'image correspondante au fol. 182v manque dans les documents disponibles en ligne].

à ce que l'on pouvait attendre. Si par ailleurs l'affaire n'a pas été réglée dans ce consistoire, comme vous l'écrivez, nous voulons croire que cela s'est produit pour quelque bonne raison, afin qu'un arrangement meilleur soit trouvé, plutôt que d'imaginer qu'elle rencontrerait quelque difficulté en raison de la nature, de la qualité et de toutes les circonstances de notre requête, d'une équité et d'une honorabilité extrêmes.

Il vous appartiendra donc, nous ne dirons pas de supplier le bienheureux pontife alors que nous sommes déjà très certains que sa clémence naturelle le met dans les meilleures dispositions, mais de lui demander simplement que l'affaire soit réglée le plus vite possible, afin que cette très importante église ne soit pas privée plus longtemps de son pasteur. Et s'il vous semble utile à cet effet de vous entretenir avec l'un des très révérends cardinaux et d'obtenir son appui, vous le ferez avec votre prudence coutumière, ne ménageant aucun soin pour que la chose réussisse selon notre vœu et conformément à notre attente.

pour	136
contre	16
sans avis	1 ³⁵⁷

Alors que le Sénat rédige ce message à l'intention de son ambassadeur, celui-ci lui fait parvenir, en date du 7 août, des nouvelles de nature à le tranquilliser : Alexandre VI assure Venise de ses bonnes intentions. À cette nouvelle, le Sénat ne tarit pas d'éloges quant à l'habileté dont a fait preuve son ambassadeur dans le déroulement de cette affaire.

13 août 1493

Les sages du conseil, les sages de la Terre Ferme.

À notre ambassadeur auprès de la Curie romaine

Ce que, dans votre avant-dernière lettre du 7 courant, vous écrivez avoir obtenu lors des entretiens que vous avez eus avec le bienheureux pontife au sujet des excellentes dispositions de Sa Sainteté et de son intention de nous donner satisfaction touchant la qualification du révérend Nicolaus Donato pour le patriarcat d'Aquilée, nous l'avons appris avec plaisir et reconnaissance. Car en raison de l'importance de l'affaire, à partir des considérations exposées ailleurs, nous avons été et sommes dans la plus grande expectative, attendant d'apprendre le succès escompté

³⁵⁷ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 183v [ms. numérisé : 388].

et réalisé ainsi que le règlement de cette affaire. Et comme nous sommes sûrs qu'avant même d'avoir reçu la présente, en exécution de ce que disait celle qui la précédait de peu, vous vous êtes répandu en actions de grâce abondantes auprès de ladite Béatitude pour ses dispositions et son affection paternelles et clémentes envers nous, nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est seulement que, connaissant la prudence, le zèle infatigable et l'habileté que vous mettez à accomplir tout ce que vous savez concorder avec notre intention et notre désir dans cette affaire, nous vous adressons les louanges et les recommandations que vous méritez, ce que nous faisons par la présente. Mais puisque la susdite Béatitude vous a affirmé qu'il serait utile que le même révérend Nicolaus Donato vous envoie à la curie un sien messenger, qualifié pour transmettre les bulles ou autres documents à mesure que cela sera nécessaire, ledit messenger se présentera à vous avec mandat et directives concernant tout ce qui sera nécessaire. Vous accorderez à ce messenger toutes les facilités et l'aide que vous jugerez utiles. En premier lieu, qu'il ne soit pas obligé de s'acquitter d'une double annate, ce qui ne nous semble nullement approprié.

pour	126
contre	6
sans avis	1 ³⁵⁸

Alexandre VI se montre finalement plus coopérant que son prédécesseur, en accordant l'institution canonique du siège vacant au prélat désigné par le gouvernement vénitien. Le 4 novembre 1493, le patriarcat d'Aquilée est confié à Nicolò Donato, protégé de Venise et... malheureux candidat en 1491. La nomination de ce dernier a donc pris des allures moins tragiques que celle d'Ermolao. Manifestement, ce dernier a payé le prix de tensions qui dépassent la question de sa nomination.

L'arrière-plan politique de la nomination au patriarcat

La véhémence et la fermeté des positions exprimées lors de l'élection d'Ermolao au patriarcat nous incitent à cerner de manière plus précise l'arrière-plan politique complexe de cette affaire qui a mis aux prises la papauté et la Sérénissime mais aussi le duché de Milan et la République de Florence. Les réactions suscitées par la nomination d'Ermolao au patriarcat font écho à des enjeux qui dépassent clairement sa personne.

³⁵⁸ Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 184v [ms. numérisé : 390].

En élisant Ermolao patriarche d'Aquilée, Innocent VIII lui confie une charge prestigieuse et convoitée au sein du patriciat vénitien. En faisant le choix de cette nomination, le pape souffle-t-il volontairement sur la braise de conflits internes à Venise ? Comme nous allons le préciser, le patriarcat d'Aquilée est subordonné à Venise depuis 1420, soit depuis relativement peu de temps. Les autorités de la Sérénissime craignent-elles que cette situation soit remise en cause ? La pression impériale joue-t-elle un rôle ? Afin de cerner les enjeux qui entourent l'élection d'Ermolao, et les tensions qui l'accompagnent, il nous paraît nécessaire de rappeler, dans un premier temps, ce que représente ce patriarcat d'Aquilée pour les principaux acteurs en présence, soit pour Venise, pour le pape et pour Ermolao, ainsi que pour leurs alliés respectifs. Puis, nous évoquerons également le contexte plus large au sein duquel s'inscrit la nomination d'Ermolao : l'équilibre de la Péninsule est fragilisé par des tensions permanentes qu'a illustrées la guerre de Ferrare (1482-1484) dont les conséquences nous paraissent avoir joué un rôle, même si probablement secondaire, dans l'affaire qui retient notre attention.

Le patriarcat d'Aquilée : une entité politique et religieuse

Le patriarcat d'Aquilée est stratégiquement situé au centre d'un réseau dense d'intérêts dont l'histoire remonte au VI^e siècle. Le fief patriarcal d'Aquilée est le résultat d'une longue série de donations de terres et de châteaux par les souverains et les empereurs carolingiens, puis ottoniens, aux différents prélats et à leurs successeurs³⁵⁹. Les nombreuses cessions royales et impériales ont principalement eu pour but de faire du patriarcat d'Aquilée un corps défensif compact dans une région politiquement et économiquement stratégique³⁶⁰.

Au cours de l'époque carolingienne et pendant tout le IX^e siècle – en passant par les concessions de Charlemagne (792), Louis le Pieux (824) et Carloman (879) – le Patriarcat d'Aquilée s'est consolidé tant d'un point de

³⁵⁹ FRANKLE K. H., « Patriarcat Aquileia », in : GATZ Erwin (éd.), *Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches von ihren Anfängen bis zur Säkularisation*, en collaboration avec Clemens Brodtkorb et Helmut Flachenecker, Freiburg-en-Brisgau, Herder, 2003, pp. 37-51.

³⁶⁰ CAMMAROSANO Paolo (éd.), *Il patriarcato di Aquileia: uno stato nell'Europa medievale*, Udine, Casamassima, 2000. Du même auteur : CAMMAROSANO Paolo, *Storia della società friulana, Il medioevo*, Udine, Casamassima, 1988. Voir également : TREBBI Giuseppe, *Il Friuli dal 1420 al 1797. La storia politica e sociale*, Udine, Casamassima, 1998 ; ZACCHIGNA Michele, « Il patriarcato di Aquileia: l'evoluzione dei poteri locali (1250-1420) », in : FERRARI Liliana (éd.), *Studi in onore di Giovanni Miccoli*, Trieste, Edizioni Università di Trieste, 2004, pp. 91-113 ; CORBANESE Girolamo G., *Il Friuli, Trieste e L'Istria nel periodo veneziano*, Trieste, Edizioni Del Bianco, 1987.

vue territoriale qu'économique. Sous le règne des empereurs ottoniens, la domination patriarcale a encore gagné en pouvoir et en prestige. Conrad II a contribué à accroître les prérogatives des prélats qui ont obtenu, en 1028, le droit de battre monnaie. Le patriarcat d'Aquilée représente le plus grand diocèse et la plus grande métropole ecclésiastique en Occident ainsi que la seconde dignité après Rome. Lors du Schisme de 1054, les patriarchats d'Aquilée et de Grado ont fait le choix de rallier l'Église romaine et ont intégré ainsi définitivement l'Église latine. En 1281, un conflit a mis aux prises le patriarcat et Venise qui souhaitait prendre possession des parties occidentales de l'Istrie.

Au cours du XII^e et surtout du XIII^e siècle, après s'être consolidé, en particulier dans les territoires de l'ancien comté du Frioul, le pouvoir patriarcal connaît un processus inverse. La formation de la principauté ecclésiastique rencontre au XI^e siècle, après une première période d'accumulation et de centralisation en faveur des patriarches, une « redistribution » aux laïcs, toujours plus impliqués dans la gestion d'une région particulièrement vaste où se chevauchent les réseaux d'intérêts. Il s'ensuit une situation de conflits endémiques qui fragilise le patriarcat d'Aquilée et qui bénéficiera, au terme d'un long processus, à la puissance vénitienne.

La conquête vénitienne du patriarcat d'Aquilée (1420)

« Per grazia di Dio nostro Signore, le terre e I luoghi della Patria del Friuli sono passata tutti sotto il nostro controllo, ad obedientiam nostri dominii. »³⁶¹

C'est avec ces mots que Venise se félicite, le 3 juillet 1420, de sa conquête du Frioul. Il lui revient, désormais, de consolider la légitimité de son pouvoir sur une région fragilisée par une longue période de dissensions. Le patriarcat d'Aquilée présente pour Venise une importance stratégique, comme pour les autres puissances engagées dans la région à l'exemple de Sigismond de Luxembourg (1368-1437), roi de Bohême et de Hongrie et roi des Romains depuis 1410. L'État du patriarcat d'Aquilée représente une zone de passage de l'Allemagne vers l'Italie, de l'Italie vers le bassin du Danube. Le contrôle de ces régions fait depuis longtemps l'objet d'âpres luttes entre la couronne de Hongrie et Venise. Dans un contexte de luttes

³⁶¹ Venezia, Archivio di Stato, Senato, Secreta, reg. 7, fol. 166r.

internes endémiques, qui pourraient compromettre la sécurité des voies de communication vitales pour le commerce vénitien, la Sérénissime est soucieuse d'y faire régner une forme de stabilité.

La conquête vénitienne de cette région stratégique découle donc d'un long processus initié depuis au moins la fin du XIV^e siècle, et qui s'accélère au début du XV^e siècle. En 1411, des conflits éclatent entre les cités d'Udine (soutenue par Venise) et de Cividale (appuyée par une grande partie des communes du Frioul, par l'influente famille des Carraresi et par le roi de Hongrie). En décembre 1411, l'armée du roi Sigismond occupe Udine. Le 12 juillet 1412, Louis de Teck, soutenu par le roi, est élu par le pape Martin V au patriarcat d'Aquilée dans le dôme de Cividale. Le 13 juillet 1419, les forces vénitiennes du doge Michele Steno occupent la ville et prennent possession d'Udine le 7 juin 1420, puis des communautés environnantes et des places fortes frioulanes, marquant ainsi la fin de l'État du patriarcat frioulan. Le roi Sigismond (qui fait par ailleurs face à l'avancée turque et aux dissidences hussites en Bohême) reconnaît les conquêtes et cède le territoire en fief impérial au doge de Venise en 1437. En 1445, après de longues tractations, le patriarche Ludovico Trevisano accepte le concordat imposé par Venise abolissant l'indépendance du Frioul qui intègre ainsi la république de Venise (*Domini di Terraferma*)³⁶².

Au lendemain de la conquête vénitienne, la *terra Foroiuliensis* ne représente plus un territoire temporel du patriarche d'Aquilée. Dès 1445, le patriarche a renoncé à ses bénéfices temporels et a été cantonné à ses fonctions spirituelles³⁶³. En contrepartie, il s'est vu attribuer une rente annuelle, la possession de la ville d'Aquilée ainsi que les deux places fortes de San Vito et San Daniele. Ces trois lieux demeurent en réalité un territoire autrichien tout en relevant du droit vénitien dont ils dépendent. Selon la coutume, le patriarche d'Aquilée réside le plus souvent à Rome, ou à Venise. Lors du transfert du patriarcat de Grado à Venise en 1451, les autorités lagunaires tentent d'ailleurs de supplanter le patriarcat d'Aquilée au profit de deux sièges épiscopaux à Udine et Cividale. Venise se heurte alors à la résistance du pape et doit renoncer. Précisons que les titulaires du siège patriarcal de Venise, situé à la basilique San Pietro di Castello, sont

³⁶² En 1500, les possessions restantes des comtes de Goritz reviendront à la maison de Habsbourg. L'empereur Charles Quint renoncera finalement à tous ses droits, titres et intérêts sur les domaines vénitiens en 1523.

³⁶³ Le patriarcat d'Aquilée existera dans sa fonction ecclésiastique jusqu'à la suppression qu'ordonnera le pape Benoît XIV en 1751 avec l'érection des archidiocèses de Gorizia (1752) et d'Udine (1753).

directement élus par le Sénat vénitien. Les intérêts de l'empereur dans la région demeurent présents, même si celui-ci n'a pas réussi à s'imposer.

Au moment où Ermolao monte sur le siège patriarcal d'Aquilée, en mars 1491, la subordination vénitienne de la région du Frioul est récente et Venise craint certainement que cette situation soit remise en cause. Les autorités vénitiennes ont présente à l'esprit la pression qu'exerce la Maison d'Autriche, qui envahira d'ailleurs le Frioul lors des guerres de la Ligue de Cambrai au début du xvi^e siècle.

Dès 1420, la charge de patriarche d'Aquilée est traditionnellement attribuée à un membre du patriciat vénitien choisi par le pape, en accord avec les autorités vénitiennes. La République a tout intérêt, il est vrai, à se concerter avec le pape dans le choix de cette attribution aussi bien religieuse que politique, afin d'assurer son droit de souveraineté sur cette région limitrophe importante à plusieurs égards. C'est d'ailleurs la pratique qui a été adoptée jusque-là. La question est délicate. Elle touche au problème des bénéfices ecclésiastiques, que Venise et Rome se disputent et qui compte, comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer, parmi les problèmes qu'Ermolao avait dû discuter dès son arrivée à Rome comme ambassadeur vénitien, en mai 1490. Le pape défend son droit de conférer les bénéfices ecclésiastiques aux personnes de son choix, sans l'autorisation de la République vénitienne. Le Sénat vénitien campe également sur ses positions et ne souhaite en aucun cas renoncer à sa volonté d'exercer une autorité absolue sur ses sujets, dans tous les domaines, y compris religieux. Innocent VIII a d'ailleurs, sans succès, cherché à obtenir des garanties en faveur du clergé contre les taxations vénitiennes qu'il juge arbitraires. Les ressentiments sont palpables. En élisant Ermolao au patriarcat et en prenant le Sénat de court, Innocent VIII cherche manifestement à instrumentaliser des conflits internes à Venise pour se venger ou du moins marquer des points.

Innocent VIII connaît Ermolao. Les deux hommes se fréquentent régulièrement. Le pape semble apprécier aussi bien le diplomate que l'homme de lettres. Il connaît sa passion pour les lettres (il a même dû lui interdire l'accès à sa bibliothèque pour qu'il ne s'épuise pas davantage!). Le pape est-il d'autant plus motivé dans son projet qu'il sait qu'Ermolao se laissera tenter par une solution qui lui permettrait de se consacrer quasi essentiellement à ses activités intellectuelles? Cette nomination permet à Ermolao de se libérer des lourdes charges que la République lui confie, sans devoir chercher d'autres moyens de s'y soustraire. Selon les lois de Venise, son statut d'ambassadeur vénitien aurait dû le contraindre à

renoncer au patriarcat. Mais Ermolao déclare qu'il y a été contraint sous peine d'excommunication. Il fait valoir l'opposition qu'il a, en vain, exprimée au pape. L'argument est fort. Pour Venise, Ermolao a désobéi aux lois « sacrées ». Autrement dit, il a dérogé aux règles du groupe et mérite donc l'exclusion. En d'autres circonstances, la Sérénissime aurait pourtant pu le désigner pour cette charge ecclésiastique.

Dans ses *Annali veneti*, le sénateur vénitien Domenico Malipiero (1428-1515) rapporte une autre source à l'origine de l'animosité d'Innocent VIII envers Venise. Selon Malipiero, alors que le patriarche Marco Barbo était sur son lit de mort, Niccolò Cibo, neveu du pape et cardinal³⁶⁴, aurait cherché des soutiens à Venise pour que ceux-ci intercèdent en sa faveur auprès des autorités vénitiennes : « *El Dose ghe ha risposo, che 'l Consegio de Pregai no darave mai el possesso ad altri che a un zentilhomo venetian, eletto da esso.* »³⁶⁵

Ces motifs jouent certainement un rôle dans la décision d'Innocent VIII d'élire Ermolao. Plus largement, ce conflit entre Rome et Venise révèle les préoccupations d'une papauté soucieuse de restaurer et d'affirmer son pouvoir en cherchant à contrer toute forme de gallicanisme (tel qu'initié en France à la suite des conflits entre Philippe le Bel et le pape Boniface VIII) qui serait tenté de réduire l'intervention du pape à ses seuls pouvoirs spirituels. Les motifs à l'origine du conflit sont donc divers.

D'un point de vue interne à Venise, les réactions auxquelles Ermolao fait face manifestent les jalousies, les luttes politiques et aussi les antipathies personnelles qui peuvent s'exprimer lors de l'attribution d'importantes charges, comme celle de patriarche d'Aquilée. Aux yeux du patriciat vénitien, la fonction est prestigieuse et certainement convoitée par plusieurs factions, principalement en raison des bénéfices qui l'accompagnent. Ces crispations révèlent surtout la mainmise sur le pouvoir d'une élite restreinte au sein du patriciat vénitien. Le Sénat s'est exprimé en faveur de Nicolò Donato, qu'il a même nommé au siège patriarcal le 7 mars 1491. L'affront est donc de taille pour le Sénat mais également pour la famille Donato. Celle-ci compte, comme les Barbaro, parmi la noblesse récente admise au Grand Conseil en 1310 (après la guerre victorieuse contre Gênes). Comme Ermolao, Nicolò Donato est issu d'une famille puissante, qui compte des doges et de multiples dignitaires. Cette dernière peut

³⁶⁴ Malipiero le désigne avec le titre de cardinal. Innocent VIII l'avait en effet élevé à cette fonction le 9 mars 1489. Cette élection n'a cependant jamais été publiée.

³⁶⁵ MALIPIERO Domenico, *Annali Veneti dall'anno 1457 al 1500...*, p. 687.

d'ailleurs compter sur l'appui des anciennes familles Morosini et Contarini, au sein d'un vaste réseau d'influence. La famille Barbaro ne manque pas non plus d'appuis. Les sommations auxquelles elle fait face et, notamment, les menaces de confiscation et d'exil adressées à Zaccaria, témoignent du degré de tensions et de rivalités qui animent le patriciat vénitien dans le partage du pouvoir en général et dans l'attribution du patriarcat d'Aquilée en particulier.

Ces conflits internes à Venise s'inscrivent dans un contexte plus large qu'il nous paraît important de rappeler dans la mesure où il joue un rôle, même en toile de fond, dans la compréhension des événements. En cette fin de xv^e siècle l'équilibre péninsulaire est fragile et Venise est soucieuse d'éviter que cette fragilité ne vienne troubler sa politique interne.

La guerre de Ferrare (1482-1484)³⁶⁶ a mis au jour les tensions qui déchirent l'Italie, même entre alliés présumés, et dont les répercussions se font sentir tout au long du xv^e siècle. Le 1^{er} mai 1482, Venise s'est engagée dans une guerre pour assurer son contrôle sur Ferrare, les routes du Pô et les marais salants de Comacchio. Ce conflit résulte, notamment, de la confrontation entre les ambitions expansionnistes de la République Sérénissime et le népotisme de Sixte IV³⁶⁷, soucieux d'accroître sa puissance territoriale au centre de l'Italie. Le pape cherche à consolider son autorité en Romagne en faveur de son neveu Girolamo Riario. Venise compte parmi ses alliés les troupes pontificales et celles de Girolamo Riario, devenu seigneur d'Imola et de Forlì, ainsi que celles de Gênes et du marquisat de Montferrat. Quant aux troupes de Ferrare, elles sont placées sous le commandement de Federico da Montefeltro et bénéficient du soutien de Ferdinand I^{er} de Naples et de Ludovic le More, duc de Milan. Les seigneurs de Mantoue et de Bologne, tous deux menacés par l'expansionnisme vénitien prêtent également main forte à Ferrare.

Les possessions de la maison d'Este sont envahies et Ferrare assiégée en novembre 1482. Au sud, le duc de Calabre, fils du roi de Naples, menace Rome. Venue au secours du pape, l'armée vénitienne défait cependant les troupes napolitaines le 21 août 1482. Roberto Malatesta, à la tête des troupes pontificales, décède peu de temps après, le 10 septembre 1482, compromettant les victoires à peine acquises. Le pape Sixte IV choisit donc

³⁶⁶ MALLETT Michael E., « Venice and the War of Ferrara, 1482-84 », in: CHAMBERS David. S., CLOUGH Cecil H., MALLETT Michael E. (éd.), *War, Culture and Society in Renaissance Venice. Essays in Honour of John Hale*, Londres, The Hambledon Press, 1993, pp. 57-72.

³⁶⁷ TOUHY Thomas, *Herculean Ferrara: Ercole d'Este, 1471-1505, and the Invention of a Ducal Capital*, New York, Cambridge University Press, 1996.

de conclure une paix séparée avec le royaume de Naples et ses alliés en signant une trêve le 28 novembre et un traité de paix le 12 décembre 1482.

Venise refuse cependant de se soumettre aux dispositions négociées dans le cadre de cette paix. En réaction, Sixte IV excommunie, en mai 1483, le Doge, la seigneurie et tous les Vénitiens. C'est Marco Barbo, patriarche d'Aquilée, qui remet la Bulle d'excommunication – sans l'ouvrir – au conseil des Dix. Celle-ci porte, entre autres clauses, que tous les débiteurs des Vénitiens sont libérés de leurs dettes et eux-mêmes soumis à l'excommunication s'ils s'en acquittent. Une autre clause autorisait de s'en prendre aux Vénitiens armés contre Ferrare. Quiconque en égorgerait un, mériterait l'absolution de tous ses péchés... Les mesures prises dans la bulle mettent également en délicatesse les prélats vénitiens qui se trouvent alors à Rome et dont les biens sont menacés de confiscation par la République s'ils ne retournent pas dans leurs diocèses vénitiens. Le pape, de son côté, les menace de mettre leur tête à prix ou de les vendre comme esclaves s'ils tentent de quitter Rome³⁶⁸. Venise demande alors l'établissement d'un concile dont la présidence est confiée au patriarche de Constantinople. Ce dernier suspend l'interdit papal et exige que le pape comparaisse devant le concile. Entretemps, le succès des armes a été favorable aux Vénitiens qui persistent dans leurs velléités d'annexion de Ferrare et tentent d'élargir le conflit en attaquant Milan et Naples. Cette dernière se trouve affaiblie par les efforts fournis contre les Turcs qui ont tenté de conquérir Otrante. Venise fait alors venir en Italie le duc de Lorraine René II d'Anjou dont le père, René I^{er} d'Anjou, avait dû renoncer au royaume de Naples au profit d'Alphonse V d'Aragon. Même si cette expédition se révèle inefficace, Venise ne renonce pas pour autant. Devant la menace d'une intervention française, Ludovic le More fait pression sur ses alliés pour qu'une trêve soit négociée.

Les partis, excepté le pape, signent une paix le 7 août 1484 avec le traité de Bagnolo. Venise retire ses forces d'occupation de Ferrare qui lui cède Rovigo et la région de Polesine. Cette acquisition marque le point culminant des possessions territoriales vénitiennes qui atteignent ainsi leur plus grande expansion. Ferrare a échappé à une annexion aux États pontificaux. Sixte IV en est profondément indigné. Il meurt le 12 août 1484. Innocent VIII (1432-1492) lui succède grâce au soutien du cardinal della Rovere (futur Jules II). Un an après son élection, le

³⁶⁸ DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, Paris, F. Didot, 1819, vol. 18, 3, p. 564. Voir aussi : TOUHY Thomas, *Herculean Ferrara...*

27 février 1485, Innocent VIII relève les Vénitiens de l'excommunication prononcée par son prédécesseur.

Soulignons encore le rôle joué par Laurent le Magnifique. Durant tout le conflit, il est demeuré fidèle à l'alliance avec les Sforza qui a déterminé son attitude vis-à-vis de Venise comme de Naples. Durant les dernières années de son règne, sous le pontificat d'Innocent VIII (1484-1492), il parvient d'ailleurs à consolider ses liens avec la papauté en donnant sa fille Catherine en mariage à Francesco Cybo, fils naturel du pape. De son côté, Innocent VIII promet le cardinalat au fils de Laurent le Magnifique, Jean de Médicis (1475-1521), futur Léon X. Quel rôle la Florence des Médicis a-t-elle joué dans l'élection d'Ermolao? Quelle est sa part de responsabilité dans l'inquiétude que vit Ermolao? Antonio Mancinelli évoque le soutien que les Médicis auraient témoigné à Ermolao en vue de son élection au siège patriarcal. Selon lui, c'est précisément le cardinal Jean de Médicis qui aurait demandé avec insistance au pape qu'Ermolao soit élevé à cette dignité. Laurent le Magnifique aurait lui aussi exhorté le pape à promouvoir Ermolao au titre de patriarche d'Aquilée. Florence semble soutenir cette nomination avec la volonté d'honorer Ermolao. L'admiration qui lui est portée semble réelle. Laurent le Magnifique pouvait-il cependant ignorer les tensions qu'engendrerait cette élection entre Rome et Venise? Est-il guidé par un subtil esprit de vengeance en raison des conflits passés? Impossible de l'affirmer, mais la question peut être posée.

Chapitre IV

Fonctions, devoirs et éthique de l'ambassadeur dans le *De officio legati* d'Ermolao Barbaro

1. Une œuvre étonnante ?

À la lumière du parcours d'Ermolao, penchons-nous désormais sur la dimension humaine, personnelle et théorique de son *De officio legati*. La première question qu'il nous semble important d'aborder concerne la chronologie de sa rédaction. Ermolao l'a-t-il rédigé à la fin de son ambassade à Milan, au printemps 1489 ? À son arrivée comme ambassadeur vénitien à Rome en mai 1490 ? Au lendemain de son élection au patriarcat d'Aquilée en mars 1491 ? Plus tard encore ? Cette question de la chronologie de l'œuvre nous conduira naturellement à nous interroger sur le sens qu'Ermolao a souhaité donner à son *De officio legati*. Dans quelle mesure a-t-il conscience d'inscrire son opuscule dans une tradition d'écrits consacrés à l'exercice de la diplomatie ? A-t-il d'ailleurs seulement connaissance de cette littérature sur le légat pontifical ou sur l'ambassadeur qui le précède ? A-t-il eu connaissance du *Speculum legatorum* de Guillaume Durand (c. 1279) ? De l'*Ambaxiatorum brevilogus* (1436) de Bernard du Rosier ? Quels sont ses modèles ? Ses inspirations ? Ses critères ? De quel type d'ambassadeur Ermolao parle-t-il ? Quelles sont ses tâches ? En quoi consistent ses activités ? Quelles sont ses qualités, son rôle et sa fonction ? En traitant ces questions,

nous attirerons l'attention sur la méthode adoptée par Ermolao qui consiste à évoquer explicitement son expérience, et celle de son père, pour définir des préceptes généraux. Cette approche le conduit à rédiger une œuvre qui renouvelle la tradition des traités sur les ambassadeurs qui, jusque-là, étaient principalement de caractère juridique et surtout technique³⁶⁹.

Le *De officio legati* est une œuvre étonnante, à plusieurs égards. Déjà son aspect formel suscite un certain nombre de questions : il ne contient pas l'habituelle lettre dédicace qui aurait pu nous livrer quelques renseignements sur l'historique de l'œuvre (comme le fait, par exemple, Étienne Dolet dans son volume homonyme sur l'ambassadeur paru en 1541)³⁷⁰. De plus, ce traité, composé de 57 paragraphes de longueurs variables, semble s'achever de manière abrupte. Plusieurs hypothèses ont été évoquées pour en expliquer les raisons, en lien avec la chronologie de l'œuvre.

La chronologie d'une œuvre

L'auteur n'a pas facilité la tâche des chercheurs qui se sont efforcés, et qui s'efforcent toujours, de dater précisément la rédaction du *De officio legati* : à aucun moment Ermolao ne mentionne son traité, ni dans sa correspondance, ni dans ses autres ouvrages. Lui qui, pourtant, fait volontiers part à ses amis de la progression de ses travaux intellectuels, ne leur signale jamais cette œuvre, pas même dans sa lettre à Arnaldo di Bost que nous avons lue plus haut. À ces difficultés s'en ajoute une autre : la transmission manuscrite ne découle que d'une copie « *approvata dall'autore* »³⁷¹, aujourd'hui perdue, qui devait se trouver dans les affaires d'Ermolao à son décès.

Les chercheurs sont unanimes à reconnaître que le *De officio legati* a été rédigé après l'ambassade milanaise d'Ermolao (1488-1489)³⁷². Ce dernier

³⁶⁹ « *Barbaro is an innovator within the traditional, existing discourse on ambassadors. He prefers brevity to discursivity, ethical to legal concerns, the personal example to the impersonal precept, the immediate present to the remote past, unified and focused discourse to the technical information provided in often extended quaestiones* », BOW Douglas, « *Fathers and Sons...* », p. 109.

³⁷⁰ DOLET Étienne, *De officio legati. De immunitate legatorum. De legationibus Ioannis Langiachi episcopi Lemovicensis*, texte établi, traduit, introduit et commenté par David Amherdt, Genève, Droz (Les classiques de la pensée politique 23), 2010.

³⁷¹ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, p. 47.

³⁷² Cette interprétation, d'abord proposée par Vittore Branca, est celle que nous retrouvons mentionnée dans la littérature, y compris la plus récente, à l'exemple de Luigi Robuschi : « *È assai probabile, tuttavia, che proprio in questo periodo [à son retour de Milan en 1489] egli abbia preso la decisione di redigere il De officio legati* », ROBUSCHI Luigi, « *Il De officio legati di Ermolao Barbaro...* », p. 267.

mentionne, à plusieurs reprises, dans son traité, sa mission diplomatique auprès de Ludovic le More :

J'étais ambassadeur à Milan [...]. J'étais ambassadeur à Pavie [...] ceux que j'ai croisés en me rendant à Milan [...].

C'est également le point de vue partagé par Vittore Branca selon lequel Ermolao aurait commencé l'écriture de son *De officio legati* dès son retour de Milan :

Il *De officio legati* dunque, con tutta probabilità, fu composto da Ermolao nei mesi fra il ritorno dall'ambasceria a Milano (aprile 1489) e la partenza per la missione romana (maggio 1490), e in ogni caso prima dell'improvvisa nomina a patriarca d'Aquileia (nel marzo 1491)³⁷³.

Les avis sont en revanche plus partagés sur le *terminus ad quem* de l'œuvre. Pour Bruno Figliuolo, Ermolao n'aurait pas trouvé le temps, à son retour de Milan en 1489, d'achever son œuvre en raison de ses différents engagements au service de la République (Savio di Terraferma en juin 1490, puis Avogador di comun, membre du Consiglio dei Dieci et ambassadeur auprès du Saint-Siège en mars 1490). Ermolao a-t-il interrompu sa rédaction au moment de sa nomination comme ambassadeur à Rome en mai 1490 ? Au regard des charges qui sont les siennes au moment de son arrivée à la curie, cela paraîtrait plausible. Ou est-ce plus tardivement, au moment de son élection au patriarcat en mars 1491, qu'il arrête son travail ? Pio Paschini a défendu cette dernière éventualité, estimant qu'Ermolao aurait rédigé son traité vers 1492, soit après sa nomination au patriarcat :

Infatti il Barbaro occupò i suoi ozi forzati, dopo lasciato l'ufficio per il quale era stato inviato a Roma, nell'attendere agli studi. [...] Non so se si debba assegnare a questo momento la compilazione del breve trattato *De officio legati* conservato nel Codice vaticano latino 5392³⁷⁴.

Si tel est le cas, pourquoi Ermolao ne mentionne-t-il pas son ambassade à Rome ? Peut-être ne souhaite-t-il pas donner l'impression de se livrer à un plaidoyer *pro domo*. En acceptant la nomination du pape, même si celle-ci lui a été imposée contre son gré selon Ermolao, son comportement a été

³⁷³ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 20-21.

³⁷⁴ PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento...*, p. 38.

considéré comme impardonnable par une partie de ceux qui ont siégé avec lui au sein du Sénat. Ermolao, bien que s'estimant jugé à tort, sait qu'il a enfreint les lois de la République. Au moment où il rédige son *De officio legati*, il n'est donc pas en mesure de répondre à cette exigence d'une stricte obéissance qu'il rappelle avec fermeté dans son traité. En aucun cas, il ne s'agit pour Ermolao de s'auto-condamner. Bien au contraire, il cherche non seulement à défendre sa position, mais également à s'absoudre de toute erreur. Bruno Figliuolo souligne précisément le caractère «*autobiografico e autogiustificativo*»³⁷⁵ d'une œuvre qui peut permettre à son auteur de justifier ses actions.

Riccardo Fubini situe également la rédaction du *De officio legati* après son élection au patriarcat. Il estime que cette œuvre, dans son ensemble, peut être interprétée comme une forme d'*excusatio* pour cette élection qui allait à l'encontre des lois sacrées de la République³⁷⁶. Un élément révélateur réside dans l'insistance d'Ermolao à souligner l'interdiction faite aux représentants de la République vénitienne de recevoir un quelconque émolument, bénéfice ou dignité, de la part des souverains auprès desquels ils sont envoyés :

Avant toute chose, l'ambassadeur doit veiller à ne jamais s'entretenir avec le prince d'une faveur pour lui-même ou pour un autre, ni d'un sujet quelconque, sans que les Pères lui en aient donné mandat.

Cette mise en exergue – «*ante omnia*» – du devoir d'obéissance absolue attendu d'un ambassadeur au service de la République, maintes fois répété et souligné, finit par paraître suspect. Le fait même de souligner avec tant de fermeté les fautes et déshonneurs de l'ambassadeur vise peut-être à prouver qu'il ne les a pas commis, sinon il ne les évoquerait pas avec autant d'insistance... Ermolao chercherait ainsi à rétablir une réputation – la sienne et donc celle de sa famille – mise en cause à Venise où on lui reproche précisément d'avoir violé son devoir absolu de fidélité à l'État. En dressant le portrait élogieux du légat, totalement soumis aux intérêts de la République, c'est une forme de réhabilitation qu'Ermolao viserait. Les normes qui définissent le juste comportement de l'ambassadeur sont précisément celles qu'il dit avoir suivies. Sous la plume d'Ermolao, le père et le fils sont l'incarnation même de ce légat idéal.

³⁷⁵ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 77.

³⁷⁶ FUBINI Riccardo, «L'ambasciatore nel xv secolo...», p. 661.

Le *De officio legati* et l'émergence d'une « *Institutio legati* »

Imprégné de la pensée aristotélicienne et de l'esprit du *De officiis* cicéronien, Ermolao cherche à confirmer, à travers un modèle normatif, la dignité d'une fonction spécifique. Un « office », celui de l'ambassadeur, encore incertain dans ses contours, ni véritablement codifié, ni institutionnalisé. Sous la plume d'Ermolao, une *Institutio legati*, comme la désigne Maria Luisa Doglio³⁷⁷, prend peu à peu forme, sans déjà renvoyer explicitement à une doctrine constituée, puisqu'elle ne se développera réellement qu'au XVI^e siècle³⁷⁸. Les préceptes et recommandations qu'adresse Ermolao à l'ambassadeur sont les mêmes que ceux que l'on retrouve dans la vaste littérature des *specula principum* ou « miroirs des princes »³⁷⁹ et dans la littérature nobiliaire et, plus largement, dans les écrits qui ponctuent le processus diplomatique, tels que les textes rédigés par ou pour les ambassadeurs dès le XIII^e siècle.

Le *De officio legati* dans la tradition des traités sur l'ambassadeur

Le sujet même de l'office du légat, auquel Ermolao dédie son *De officio legati*, s'inscrit dans une longue tradition d'écrits consacrés à l'ambassadeur. Au Moyen Âge émerge une *trattatistica* d'abord consacrée au nonce et au légat pontifical, dans la tradition scolastique des *quaestiones* et suivant des considérations avant tout juridiques³⁸⁰. Le

³⁷⁷ DOGLIO Maria Luisa, « Ambasciatore e principe... », p. 298.

³⁷⁸ Le thème de l'*institutio* prend forme dans un ensemble de traités qui s'efforcent de tracer le portrait du « parfait ambassadeur ». *Il libro del Cortegiano* de Baldassarre Castiglione, paru à Venise en 1528, joue un rôle pionnier. Pour la première fois, un ouvrage se concentre sur un personnage appartenant à l'entourage du prince, à savoir l'homme de cour, appelé à servir comme courtisan, conseiller et ambassadeur. Voir : CASTIGLIONE Baldassarre, *Il libro del Cortegiano*, introduction d'Amedeo Quondam, notes de Nicola Longo, Milan, Garzanti, 1981 et QUONDAM Amedeo, « La "forma del vivere". Schede per l'analisi del discorso cortigiano », in : PROSPERI Adriano (éd.), *La Corte e il Cortegiano*, vol. 2 : *Un modello europeo*, Rome, Bulzoni, pp. 15-68. Ainsi que : ROTA ARISI Arianna (éd.), *Formare alle professioni. Diplomatici e politici*, Milan, Franco Angeli, 2009.

³⁷⁹ Voir à ce sujet, PÉQUIGNOT Stéphane, « Les ambassadeurs dans les miroirs des princes en Occident au Moyen Âge », in : ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude, *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, pp. 33-55.

³⁸⁰ Vladimir E. Hrabar, dans son recueil *De legatis legationibusque tractatus varii* paru en 1906, identifie une cinquantaine de traités, ou parties d'ouvrages, consacrés aux ambassadeurs. Seuls douze auteurs sont antérieurs à 1550. La liste qu'il a établie, qui demeure encore actuellement la plus complète, est celle à laquelle nous nous référons ici. Voir aussi BEHRENS Betty, « Treatises on the Ambassador Written in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries », *The English Historical Review* 51.204, 1936, pp. 616-627.

Speculum legatorum de Guillaume Durand, rédigé vers 1279, représente le premier traité entièrement consacré au légat apostolique. Il est suivi ensuite par le *Tractatus de cardinalibus legatis a latere* d'Andreas Barbatius (xv^e siècle), le *Tractatus de legatis maxime principum* de Martino Garrati da Lodi (xv^e siècle), le *Tractatus de potestate legati a latere* de Nicolaus Boerius (xvi^e siècle) et le *Tractatus de dignitate et potestate legati* de Joannes Brunellus (xvi^e siècle).

D'autres traités rédigés, durant cette même période, dans une perspective plus explicitement pratique, sont inspirés avant tout par l'expérience propre de leurs auteurs³⁸¹. Parmi ceux-ci figurent l'*Ambaxiatorum brevilogus* (1436) de Bernard du Rosier, le *De officio legati* de notre Ermolao Barbaro (c. 1489-1490), le *Tractatus de legatis maxime principum* de Martino Garrati da Lodi (xv^e siècle), le *De legationibus* (xvi^e siècle) de Conrad Braun et le *De officio legati* d'Étienne Dolet paru en 1541. Cette tradition des écrits sur l'ambassadeur se poursuit au xvi^e siècle avec le *Tractatus de officio atque auctoritate legati de latere* de Petrus Andreas Gambarus. Dès le xvii^e siècle, les traités sur les légats ou ambassadeurs sont considérés comme un genre en soi dans la littérature moderne du droit international³⁸². Comme l'a rappelé Jean-Claude Waquet, c'est d'ailleurs de cette époque que datent les premiers répertoires bibliographiques portant sur ce type de textes, à l'exemple de celui de J. Hotman de Villiers (1613), qu'il ajoute à son propre traité, intitulé *Auctores veteres et recentiores, qui vel data opera vel e re nata de Legato et Legationibus aut scripsisse constat, aut scripsisse dicuntur*.

L'historiographie situe donc le *De officio legati* d'Ermolao dans la tradition de ces traités rédigés dans une perspective pratique, qui réservent volontairement une large place à l'expérience personnelle. En évoquant explicitement son expérience, lorsqu'il définit des préceptes généraux, Ermolao contribue à renouveler le genre de ces écrits, de nature jusque-là avant tout juridique et surtout technique. Précisons, que l'expérience personnelle n'était pas exclue des traités antérieurs à celui de notre auteur. Guillaume Durand, dans son *Speculum legatorum* (v. 1278-1279), se sert

³⁸¹ À ce sujet, voir en particulier: ANDRETTA Stefano, BÉLY Lucien, KOLLER Alexander, POUMARÈDE Gérard (éd.), *Esperienza e diplomazia. Saperi, pratiche culturali e azione diplomatica. nell'Età moderna (secc. xv-xviii) – Expérience et diplomatie. Savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (xv^e-xviii^e s.)*, Rome, de Viella, 2020.

³⁸² WAQUET Jean-Claude, «Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier: "Un genere di riconoscibile omogeneità"», in: ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude, *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, pp. 9-31.

également de sa propre expérience comme support à la réflexion. Celle-ci s'exprime toutefois de manière plus indirecte³⁸³. Bernard du Rosier avait été véritablement le premier à introduire dans son *Ambaxiatorum brevilogus* (1436) cette dimension personnelle qui caractérise aussi le *De officio legati* d'Ermolao. Rien ne nous laisse cependant penser que notre auteur ait lu ce traité. Habité par un profond idéal humaniste, la racine de ses inspirations est ailleurs. Comme nous allons le voir, Ermolao ne puise pas seulement, mais principalement dans la littérature gréco-romaine.

Le *De officio legati* et la tradition de l'*institutio principis*

Maria Luisa Doglio a rapproché la construction de l'image d'un ambassadeur idéal par Ermolao à la tradition antique de l'*institutio principis*, qui connaît de nouveaux développements vers 1480, une tradition marquée par le souvenir d'Aristote enseignant à Alexandre :

A ritmo vertiginoso, dopo il 1480 si succedono e si moltiplicano codici e stampe dell'*Institutio Cyri* e dell'*Orazione* di Isocrate contemporaneamente ad altri testi capitali della "materia"; l'*orazione* di Cicerone *Pro lege Manilia sive de imperio Cnei Pompei*, le *Vite* di Plutarco, il *Panegirico* di Plinio a Traiano, i *Detti e fatti memorabili* di Valerio Massimo, il *De regimine principum* di san Tommaso, il *Liber de regimine principum* d'Egidio Romano e innumerevoli redazioni, in prosa e in versi, di *Specula principum*, dalle più remote alle coeve *Lunettes des Princes*...³⁸⁴

2. Le parfait ambassadeur au regard d'Ermolao Barbaro

Ermolao utilise le terme de *legatus* pour désigner l'ambassadeur. L'humaniste érudit fait ici le choix d'une référence au latin classique plutôt qu'à l'expression « moderne » d'*ambaxiator* utilisée par Bernard du Rosier en 1436³⁸⁵ ou à celle d'*ambasciator*, au sens d'« envoyé d'une cité »,

³⁸³ Voir à ce sujet, PERRET Noëlle-Laetitia, « Le *Speculum legatorum* (v. 1278-1279) de Guillaume Durand. Expérience personnelle et réflexion théorique dans la construction d'un discours normatif », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* 135, 2018 (Kanonistische Abteilung 104), pp. 410-423.

³⁸⁴ DOGLIO Maria Luisa, « Ambasciatore e principe... », p. 302.

³⁸⁵ Bernard de Rosier, *Ambaxiatorum brevilogus* édité par HRABAR Vladimir, *De legatis legationibusque tractatus varii*..., pp. 3-28. Au chap. 1, p. 4, on lit en effet : « *ambaxiatorum nomen modernum est* ».

attesté dans l'Italie du Nord depuis la fin du XII^e siècle. Pour Ermolao, ces dernières désignations renvoient à une langue « vulgaire », au langage parlé et non à l'élégance du latin classique, antique. Loin de lui l'intention de s'en remettre à une désignation – *ambassiator* – d'origine médiévale que Lorenzo Valla (1407-1457) a vivement critiquée en affirmant que personne, sinon les « barbares », n'utilise ce terme³⁸⁶. Celui de *legatus*, utilisé par Ermolao comme par bien d'autres penseurs de la Renaissance, est investi d'intentions littéraires, historiques, juridiques et philosophiques.

Le terme d'*orator* apparaît régulièrement dans la correspondance d'Ermolao et dans les sources émanant des autorités vénitienes³⁸⁷. L'*orator* désigne pour lui, de manière synonymique, l'ambassadeur, « *il a pour lui le prestige que lui confère l'autorité des grands auteurs latins* »³⁸⁸. Comme le souligne encore Daniel Ménager, « *pour Ermolao, ce mot d'orator signifie que l'ambassadeur est beaucoup plus qu'un simple politique. L'exercice de la parole étant au service de l'esprit, l'envoyé du prince possède ipso facto une grandeur philosophique comparable à nulle autre ; il est même une image de Dieu, qui est parole et sagesse.* »³⁸⁹

Dans un premier paragraphe (§ 1-6), Ermolao entre dans le vif du sujet. D'emblée, il définit la fonction de l'ambassadeur qui consiste à « *s'acquitter des tâches à lui confiées par son gouvernement ou par son prince, avec diligence et conformément aux intérêts de celui à qui il doit son titre d'ambassadeur* ». À travers son traité, il souhaite donc fournir des conseils à celui appelé à revêtir la charge d'ambassadeur, même si « *de la prudence de chacun relève un je ne sais quoi de plus que ce qui peut être confié à l'écrit* ». Plus que les préceptes écrits, c'est la sagesse de l'homme qui importe, et la libre initiative que lui inspirent les circonstances. C'est avec prudence que l'ambassadeur doit faire face à l'imprévu, donnée inéluctable de son action. C'est la prudence d'Aristote, dont la définition figure au livre VI de son *Éthique à Nicomaque*, qui inspire ici Ermolao. Le stagirite la définit comme « *une disposition pratique accompagnée de règle vraie concernant ce qui*

³⁸⁶ « “Ambassiatores”, quod nemo (nisi barbarus) dixit », VALLA Lorenzo, *Opera omnia*, Bâle, Henricus Petrus, 1540 [réimprimé édité par Eugenio Garin, 2 vol., Turin, Bottega d'Erasmus, 1962], vol. 1, p. 410, l. 38.

³⁸⁷ À ce propos, voir : LUTTER Christina, *Politische Kommunikation an der Wende...*, pp. 32-36.

³⁸⁸ Sur les différents usages des termes désignant l'ambassadeur, voir : MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur. Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013 [2001], p. 126, et QUELLER Donald, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1961, pp. 60-84 ainsi que MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy...*

³⁸⁹ MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur...*, p. 126.

est bon et mauvais pour l'homme»³⁹⁰. Comme Aristote, Ermolao perçoit la prudence comme une «disposition pratique» qui s'applique à des choses singulières. La prudence dont parle Ermolao est donc celle qui permet au légat de s'adapter aux événements, à l'imprévu et aux cas particuliers qui peuvent survenir par surprise. C'est la contingence qui détermine l'action juste et droite de l'homme. Le caractère de l'ambassadeur, les circonstances et l'incertitude même de l'histoire, conditionnent son activité: «*La circonstance, mais aussi l'audace, inspireront nombre d'initiatives, qui ne sauraient d'aucune manière être toutes embrassées par l'esprit, pas plus que ne saurait être prévu ce qui adviendra dans le futur.*»

Ces propos introductifs du *De officio legati*, qui touchent à l'imprévisibilité de l'action diplomatique, sont particulièrement intéressants à la lumière de ce que nous avons pu écrire sur l'influence qu'exerce l'expérience de Forlì dans la rédaction de son traité. Il en évoquera le souvenir un peu plus loin dans son texte, peut-être le fait-il déjà ici de manière implicite.

Toujours dans ce paragraphe introductif, qui se présente comme une sorte de préambule, Ermolao dresse une première définition de la mission du légat: il doit fidèlement transmettre à un prince les intentions de celui qui l'envoie. À cette première acception, Ermolao en ajoute une autre: l'ambassadeur a pour but de nouer des alliances, de restaurer la paix entre ennemis et de préserver un état de concorde³⁹¹. Ermolao précise: «*Il existe encore d'autres missions, mais celles-là sont les plus en vue et les plus éminentes.*» Il ne traitera donc que des ambassadeurs qui œuvrent pour la paix. Ceux-là mêmes auxquels une lettre de créance a été confiée, qui officialise une relation basée sur la confiance.

Les fonctions de l'ambassadeur décrites ici par Ermolao sont celles traditionnellement assignées à une personne en charge d'une ambassade *ad hoc*, dépêchées de manière temporaire auprès d'une puissance pour l'accomplissement d'une tâche précise. Comme le souligne Ermolao, lors de ce type de légation la durée n'est pas prévisible:

Une ambassade de cette nature n'a pas de durée prédéfinie, mais chez nous il ne faut généralement pas plus d'une année pour la conclure.

³⁹⁰ VI, 5, 1140 b 20. Voir à ce sujet AUBENQUE Pierre, «Chapitre 1: L'homme de la prudence», in: AUBENQUE Pierre (éd.), *La prudence chez Aristote*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, pp. 31-63.

³⁹¹ On perçoit ici celui qui deviendra «médiateur d'amour» sous la plume du juriste et théologien allemand Conrad Braun, dans son *De legationibus libri quinque* paru à Mayence en 1548, puis sous celle du Tasse dans son *Messagiéro* (1580). Voir à ce propos MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur...*

Ces propos d'Ermolao sont ceux que l'on retient généralement comme les plus innovants. On considère qu'il est le premier à évoquer explicitement la figure de l'ambassadeur envoyé pour une mission sans limite de temps³⁹². Ces mots d'Ermolao témoignent d'un processus complexe autour de l'activité diplomatique en passe de devenir une institution structurelle. En désignant les fonctions de l'ambassadeur (rétablir la paix, nouer des alliances, etc.), Ermolao se réfère ici au système des ambassades *ad hoc*. Il ne mentionne pas le terme de «résident». Il laisse toutefois entendre qu'une forme de professionnalisation du légat, autour de l'idée d'un «*officium legati*», est en train de s'opérer, sans rupture avec les pratiques habituelles³⁹³. Au moment où Ermolao rédige ces lignes, l'ambassadeur résident existe d'ailleurs déjà même si la pratique ne s'est généralisée dans la Péninsule que durant les années 1480³⁹⁴. Selon les régimes, on y a d'ailleurs recours très diversement, comme l'ont rappelé Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot : «*Les Républiques se montrent plus réticentes vis-à-vis de la nouvelle pratique. Gênes renâcle. Venise, soucieuse d'éviter la constitution de réseaux d'influences parallèles trop*

³⁹² MATTINGLY Garrett «The First Resident Embassies: Mediaeval Italian Origins of Modern Diplomacy», *Speculum* 12.4, 1937, pp. 423-439. Ce dernier considère le traité d'Ermolao comme «*the first literary treatment of the new diplomatic machinery*», MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy...*, p. 94. Dante Fedele souligne également le caractère novateur de l'œuvre : «*Il est le premier ouvrage qui s'intéresse explicitement à la figure de l'ambassadeur résident*», DANTE Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne...*, p. 45.

³⁹³ Jean-Marie Moeglin souligne d'ailleurs que «*les ambassades ad hoc restent tout au long de l'époque moderne, et encore maintenant au demeurant, un pilier essentiel de la diplomatie des États*», MOEGLIN Jean-Marie, «La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen Âge», *Études de lettres* 3, 2010, pp. 11-36, ici p. 11.

³⁹⁴ Le recours aux ambassadeurs résidents apparaît comme «*une nouvelle expérience du laboratoire diplomatique italien*». Le recours aux *residenti* se développe «*à l'occasion des guerres qui opposent Venise et Milan (1444-1454) et, plus encore, à la suite de la paix de Lodi qui y met fin. Durant les années 1440, Florence et Venise, qui sont alliées, échangent à plusieurs reprises des ambassadeurs dont les séjours se prolongent. Francesco Sforza, lorsqu'il évince en 1450 les Visconti de Milan et prend le titre de duc, adresse rapidement son représentant Niccolò Tranchedini à Florence. Il y résidera plusieurs années. Avec la Très Sainte Ligue (1455), Venise, Milan et Florence, bientôt rejointes par la majorité des États italiens, scellent une paix de 25 ans qui doit parer aux menaces françaises et turques. Les signataires échangent des ambassadeurs pour signifier leur entente et faciliter la circulation des nouvelles. Leurs "orateurs" (orateurs) demeurent des mois, puis des années dans les cours étrangères. Une nette inflation des ambassades "prolongées" (continue) se produit ensuite à partir de 1458 et de la crise de la Ligue, à des rythmes toutefois différents selon les États. De manière générale, les princes ouvrent la voie. Durant les années 1450-1460, dans le sillage de Milan, pionnière en la matière, les Médicis à Florence, les Gonzague de Mantoue et, un peu plus tard, Borso d'Este à Ferrare font rapidement entrer les résidents dans leur arsenal diplomatique. Ferdinand d'Aragon en use pour ses relations avec Venise, Rome, ou Florence*», MOEGLIN Jean-Marie, PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et «relations internationales» au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 2017, pp. 484-486.

puissants, ne laisse pas ses envoyés plus de deux ans à l'étranger.»³⁹⁵ Ermolao considère l'ambassadeur comme un officier public, délégué pour une mission non plus ponctuelle mais de longue durée qui ne dépasse toutefois en général «*pas plus d'une année*». L'action de l'ambassadeur ne vise plus seulement l'utilité commune, elle se soucie désormais de servir les relations entre États. Comme le souligne Dante Fedele: «*Cela revient à dire qu'il abandonne l'horizon du droit commun auquel appartenait encore le Brevilogus [de Bernard de Rosier] et se situe résolument dans un horizon différent, celui de la concurrence des États, ouvert par les événements politiques qui avaient marqué l'Italie tout au long de la seconde moitié du xv^e siècle.*»³⁹⁶ Dans ce contexte politique en mutation, une résidence prolongée présente des avantages non négligeables. Elle permet à l'ambassadeur de mieux s'intégrer à l'entourage du prince auprès duquel il est envoyé. Une forme de proximité peut ainsi s'établir et permettre de tisser plus facilement des réseaux de relations personnelles qui se révèlent souvent déterminantes.

Ermolao fait intervenir l'expérience de son père, Zaccaria Barbaro, pour justifier cette continuité temporelle à donner aux ambassades :

Mon père a passé plus d'une année à Rome et deux ans à Naples, non qu'il ne voulût pas rentrer à Venise, mais parce qu'il n'arrivait pas à obtenir un successeur, au motif, disait-on, qu'il jouissait d'autorité et de faveur auprès des gouvernants de ces villes.

L'expérience paternelle représente un argument d'autorité et doit inciter à l'imitation. Dans sa construction de l'image d'un ambassadeur idéal, le modèle paternel joue un rôle capital. La figure de Zaccaria, dont il rappelle les actions aussi bien que les conseils et enseignements, sert d'*exemplum*, au même titre que sa propre expérience, selon un mode rhétorique inspiré de Cicéron. Cette première évocation du modèle paternel³⁹⁷ est suivie,

³⁹⁵ MOEGLIN Jean-Marie, PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et « relations internationales »*..., p. 486.

³⁹⁶ DANTE Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*..., p. 45.

³⁹⁷ Ermolao ne relate pas les modalités selon lesquelles son père a négocié avec le Sénat la durée de sa mission à Naples (1471-1473). Ces précisions, nous les trouvons dans les *dispacci* de Zaccaria. Ce dernier a réclamé au Sénat, à plusieurs reprises, de pouvoir rentrer à Venise. Devant l'absence de réponse, il renchérit en attirant l'attention sur sa situation financière inconfortable et sa santé toujours plus fragile, comme en témoigne, précise-t-il, la perte de quatre de ses dents: «*Dègnasse la vostra Excellentia havermi compasione per la necessità in che mi ritrovo dela persona, che fino qui ne ho lassato quatro denti [...]. Et però iterum la prego supplico et di gratia dimando, la se degni exaudirmi*», CORAZZOL Gigi, *Corrispondenze Diplomatiche Veneziane*..., p. 579. Cet extrait est également mentionné par ROBUSCHI Luigi, «*Il De officio legati di Ermolao Barbaro*...», p. 282, n° 69.

comme nous allons le voir, de deux autres qui ont également pour but de conférer davantage de crédibilité aux propos d'Ermolao. Mais « *venons-en aux principes* », précise-t-il.

Une seconde partie (§ 7-46) est consacrée aux règles universelles qui guident ce métier d'ambassadeur et, de manière générale, tout serviteur de l'État. La première consiste pour lui, à travers son action, à maintenir et à accroître autant que possible la prospérité de la cité :

Le but à viser est le même pour un ambassadeur que pour tous ceux qui accèdent à la fonction publique, à savoir de consacrer leurs actes, leurs paroles, leurs résolutions et leurs pensées à ce qu'ils estiment propre à maintenir et développer la plus grande prospérité de leur cité. Si l'ambassadeur garde ce but devant les yeux et s'y dévoue tout entier, il ne risquera guère de trébucher.

Les instructions qui sont confiées à l'ambassadeur doivent être scrupuleusement suivies. Jamais il ne doit agir de sa propre initiative et encore moins se croire plus intelligent :

Ce que l'on attend encore des ambassadeurs, c'est qu'ils mémorisent et exécutent les instructions reçues sans jamais commettre l'erreur de se croire plus avisés qu'elles.

Il peut toutefois arriver que les événements obligent à une interprétation différente des instructions reçues. Le légat doit alors agir au mieux pour les intérêts de son maître, avec la plus grande prudence. Ces situations sont les plus délicates car elles dépendent essentiellement des vertus morales du légat. Si un imprévu se présente, le légat fera donc preuve de la plus grande discrétion et usera au mieux de cette marge de manœuvre qui lui est, par la force des choses, concédée :

Certes, il se présente parfois des motifs qui obligent à assouplir certains types de mandats et à leur donner en quelque sorte un nouveau coup de lime, par exemple lorsque survient fortuitement un élément dont le Sénat, au moment de formuler son décret, n'avait pas connaissance. Dans ce cas, cependant, une prudence accrue s'impose.

Ermolao, dont nous avons évoqué les agissements lors de la crise de Forlì, cherche ici clairement à rendre compte de l'attitude qui a été la sienne, qui a consisté à improviser, face au duc de Milan, un discours différent de celui qui lui avait été dicté par Venise, provoquant ainsi un

incident diplomatique avec Florence. S'il évoque ici ce souvenir – sa version des faits – c'est pour mieux souligner l'exemplarité de sa conduite :

J'étais ambassadeur à Milan: le Sénat m'ordonne de signifier aux princes de déposer les armes, qu'ils avaient portées contre le territoire de Forli. À ce moment précis survint le messenger de la victoire, annonçant que tout était terminé. Jugeant d'après les circonstances, je les félicitai: je feignis d'être venu chez eux pour les prier de pourvoir avec vigilance à la tranquillité de l'Italie, et de laisser non pas les armes, mais le droit décider du sort de la guerre. La seule chose que je n'ai pas voulu changer, c'est l'esprit de ma mission, mais je fus contraint d'en changer les termes par l'apparition d'une circonstance nouvelle; je reçus les éloges des Pères. Le duc de Milan de son côté, sans rien savoir du message dont j'étais porteur, avait cependant deviné par conjecture la raison de ma venue. Je sais qu'il admira que, devant une situation désormais tranchée, j'aie reformulé les choses justement ainsi; se tournant alors vers les siens, il leur dit que "c'était une chose d'être l'ambassadeur d'une république, une autre que d'être celui d'un seul souverain". Ce qui est bien vrai.

Manifestement, Ermolao semble chercher à expliquer et à justifier le changement *in extremis* de discours qu'il a tenu au duc de Milan, à contrepied de celui qui lui avait été dicté. Cette expérience lui sert à illustrer comment les légats doivent parfois adapter les instructions confiées, selon les circonstances. L'imprévisibilité requiert plus qu'un ajustement; elle nécessite l'action droite de l'homme avisé. Ermolao n'a pas modifié la signification des instructions reçues; il a fait preuve de prudence, de présence d'esprit, en usant des paroles que les circonstances exigeaient. Il se défend ainsi d'avoir commis aucun délit, affirmant n'avoir agi que dans l'intérêt de Venise. C'est ici la prudence (*prudentia*) qui occupe une place primordiale dans l'action du légat. Cette vertu, concrète et positive, guide le légat dans ses actions. Dans la tradition aristotélicienne qui inspire ici Ermolao, cette vertu de prudence porte sur l'action concrète³⁹⁸. Elle est, comme le souligne Jacques Étienne: «*supérieure à l'opinion et à la conjecture, inférieure à la sagesse, la prudence est profondément humaine, avec ce que cela comporte de fragile, d'obscur et d'imparfait*»³⁹⁹. Cette prudence s'acquiert par l'expérience mais repose également sur des

³⁹⁸ «Disposition pratique accompagnée de règle vraie concernant ce qui est bon et mauvais pour l'homme», ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, VI, 5, 1140 b 20.

³⁹⁹ ÉTIENNE Jacques, «La prudence selon Aristote», *Revue théologique de Louvain* 1.4, 1970, p. 432.

qualités innées⁴⁰⁰. À la prudence, s'adjoint l'humilité. L'ambassadeur ne doit jamais s'estimer supérieur à ceux qui l'ont mandaté. Il dénonce d'ailleurs la « folie » du légat qui ne sait faire abstraction de ses affects et de ses opinions pour se soumettre entièrement à l'avis de ses chefs :

Si l'ambassadeur, aussitôt sorti de sa ville, n'a pas déposé, abandonné et effacé tous ses sentiments et toutes ses opinions au sujet de la République, il n'agira ni dans son intérêt, ni dans celui de son gouvernement. Il y a folie extrême, et faute plus proche du crime que de la folie, je ne dis pas à désobéir aux ordres de la curie ou à les contrecarrer, mais à mettre de la mauvaise volonté ou de la négligence à s'en acquitter, sous prétexte que nous aurions eu personnellement une opinion différente au moment de quitter la ville, ou que nous viendrions de changer d'avis.

Les faits et paroles des légats sont évalués avec le plus grand sérieux : « [...] surtout dans notre cité, où rien n'est soupesé plus sévèrement que l'action ou la parole d'un ambassadeur. » Les légats doivent faire bonne impression et être à la hauteur de la mission officielle qu'ils incarnent, là où ils sont envoyés. Ermolao souligne d'ailleurs la place primordiale des vertus d'honnêteté et d'intégrité, que son père lui a enseignées :

[...] comme mon père, me parlant des devoirs de l'ambassadeur, n'a cessé de me le dire, celle d'une franchise spontanée et ingénue ; car une franchise servile et grossière ne confère aucune autorité, mais suscite le mépris⁴⁰¹.

Pour Ermolao, la figure de Zaccaria résume à elle seule les caractéristiques idéales du légat qui doit manifester sa bonté et son intégrité. Prudence, modération, humanité et humilité sont les maîtres mots qui commandent sa conduite. Il évitera d'ailleurs toute tromperie ou ruse qui pourrait mener à l'échec de la mission. « *Souviens-toi que tu es un ambassadeur, pas un espion* », précise Ermolao. Soulignons que c'est ici le seul passage de son traité où l'auteur, adoptant la deuxième personne, s'adresse directement à son lecteur. L'ambassadeur doit user de la discrétion, conscient d'avoir à informer, et non à espionner. Ermolao est catégorique : l'ambassadeur n'est pas un espion. Paradoxalement, il attend toutefois du bon ambassadeur de savoir feindre de s'intéresser à une question en particulier, pour en apprendre

⁴⁰⁰ Voir aussi : MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur...*, p. 118 et FRIGO Daniela, « Prudence and Experience: Ambassadors and Political Culture in early Modern Italy », *Journal of Medieval and Early Modern Studie* 38.1, 2008, pp. 15-34, ici p. 24.

⁴⁰¹ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 159-170, ici p. 161, § 16.

davantage. Tout l'art consiste, selon Ermolao, à s'informer « *avec une sorte de flair, sans faire grand bruit mais en silence* ». L'expérience paternelle vient une fois de plus donner du poids à son propos. Il se souvient comment son père savait, parfois, interrompre celui qui le renseignait pour dissimuler son intérêt et mieux délier les langues le moment venu :

Nombreux sont les objets qui se prêtent à une investigation non pas continue, mais fragmentée et intermittente, de manière à paraître, en certains cas, recevoir une nouvelle incidemment ou malgré soi. Il arrivait à mon père Zaccaria d'interrompre quelqu'un et de lui couper la parole – alors même que cette personne lui racontait ce qu'il désirait apprendre – de peur de trahir son intérêt et afin d'inspirer une confiance plus grande pour le cas où il voudrait s'informer davantage.

Ermolao juge sévèrement la vanité – la perfidie – des ambassadeurs qui veulent se faire bien voir, qui mentent et cachent la vérité :

D'aucuns, voulant se montrer pleins de zèle et d'activité aux yeux de leurs concitoyens, non seulement consignent le moindre détail de leurs actes, même les plus insignifiants, mais, comble de scélérateuse, travestissent et forgent certains faits en se vantant d'avoir accompli des actions qu'ils n'ont pas accomplies, d'avoir donné des réponses qu'ils n'ont pas données, et beaucoup plus souvent en passant sous silence ce qu'ils ont fait ou répondu.

De toute manière, précise-t-il, les mensonges nuisibles à la République « *restent rarement cachés longtemps* ». Le menteur court à sa perte. Pour Ermolao, l'excellence des vertus de l'ambassadeur vénitien ne fait nul doute à ses yeux :

Ce que les princes et les peuples apprécient particulièrement chez un ambassadeur, surtout à Venise, c'est l'habileté, quand à l'habileté se joint la dignité et qu'à la dignité s'unissent la bonté et l'humanité. Du fait que les Vénitiens se distinguent par des lois, par des manières de vivre et de se vêtir qui leur sont propres, ou qu'ils traitent plus sévèrement les coupables, ou qu'ils se glorifient de l'ancienneté de leur race, de la pérennité de leur liberté et de leur empire, ils sont définis par leurs ennemis et par les envieux comme des orgueilleux, ou avec plus de respect comme des gens austères.

À travers le portrait de l'ambassadeur vénitien que dresse Ermolao, émerge celui de l'orateur idéal décrit par Quintilien, à la suite de Cicéron.

L'auteur du *De institutione oratoria*, qui inspire ici Ermolao, développe le lien étroit qui existe entre le bien, la vertu et l'éloquence. Il définit l'orateur idéal comme un «*homme de bien, expert en éloquence*» (*uir bonus, dicendi peritus*)⁴⁰². Le talent ne suffit cependant pas, l'orateur doit être avant tout honnête et vertueux. Cet orateur se distingue, comme le légat d'Ermolao, par sa bonté (*humanitas*), son affabilité (*facilitas*), sa modération (*moderatio*) et sa bienveillance (*benevolentia*)⁴⁰³. Les Vénitiens passent pour fiers précise Ermolao et, comme dit Horace, la fierté doit reposer sur de justes motifs (*Od. III, xxx, 14-15*). Seule la Rome antique peut rivaliser avec les richesses de Venise, sa prospérité et son empire :

Je n'approuve ni ne condamne absolument cette parole de l'un de nos sénateurs : "Qu'ils reprochent au Vénitien son orgueil, à condition, comme l'a dit Horace, qu'ils reconnaissent en lui le fruit de ses mérites. Le Vénitien n'est pas orgueilleux, mais s'il l'était, il aurait bien des raisons de l'être : des richesses immenses, d'innombrables titres de gloire en paix comme en guerre, un empire puissant sur terre et sur mer, qui ne le cède qu'à l'Empire romain en grandeur, à aucun en durée. Évalue les mœurs d'autres cités et imagine que l'on trouve chez elles les ressources qui sont chez nous : que feraient-elles, je t'en prie, ou que faisons-nous qu'elles ne feraient pas ?" Mais c'est un autre sujet.

Cette fierté semble donc bien l'apanage du légat vénitien, même si leurs ennemis les traitent d'orgueilleux (*superbi*) et d'autres, plus indulgents, d'austères (*tetrici*). Ces vertus qu'il assigne au légat, Ermolao les développe sur un ton incisif et catégorique. Ses exclamations, ses interrogations oratoires manifestent son enthousiasme. Il s'appuie volontiers sur un proverbe ou sur une sentence pour donner de la vivacité à ses propos. Aux vertus déjà évoquées – la moralité, la modestie et la réserve – il ajoute encore la concision. Dans ses audiences avec les princes, le légat doit se montrer bref, «*leur temps étant en effet très occupé, ils sont heureux qu'on le ménage et en savent grand gré aux ambassadeurs*». Cette brève et concise éloquence à laquelle il exhorte le légat est précisément celle dont il fait usage dans son traité. Cette vertu de la concision s'accompagne d'une forme de retenue dans les relations aux autres. Le légat doit être accessible à tous sans devoir constamment flatter le peuple. Il n'entrera d'ailleurs

⁴⁰² QUINTILIEN, *De Institutione oratoria...*, XII.

⁴⁰³ QUINTILIEN, *De Institutione oratoria...*, «*Jucundissima vero in oratore humanitas, facilitas, moderatio, benevolentia*», XL.

dans un palais que s'il est invité ou pour une mission particulière. Mais avant toute chose, un légat ne traitera avec un prince, d'une faveur pour lui-même ou pour d'autres, que sur mandat des pères (*Patres*). Nous avons mentionné plus haut ces passages dans lesquels Ermolao insiste précisément sur l'obligation faite au légat de ne jamais s'entretenir avec le prince pour son propre intérêt, ou celui d'un autre. Cette obligation relève de la fidélité – de la *fides* – du légat envers la République. Sa loyauté et son obéissance aux ordres reçus relèvent d'une nécessité. Elles sont les qualités premières que l'on attend de lui.

L'ambassadeur doit incarner la haute idée que l'on se fait de son action. En cas de conflits aux frontières, ce sont des avocats qui défendront les droits de la République, «*tant s'en faut que l'ambassadeur ait licence de plaider devant le prince*». Si l'on retient l'hypothèse selon laquelle Ermolao rédige son traité à Rome au printemps 1490, on peut imaginer qu'il a très probablement en tête la délicate question des tensions entre la maison d'Autriche et Venise, à propos de la définition des frontières dans la région du Trentin et de l'Adige. Ou alors, comme le suggère Bruno Figliuolo, Ermolao se réfère ici aux difficiles négociations menées avec Ludovic le More, lors de sa mission à Milan, au sujet des frontières entre Venise et Milan dans la région de Crema et Caravaggio⁴⁰⁴. Ermolao précise ensuite que, selon un édit de Philippe III, duc de Milan⁴⁰⁵, les acquis obtenus sur intervention des légats perdraient leur validité après un an. De ces questions d'ordre général sur l'honneur qui doit inspirer le légat dans toutes ses actions, Ermolao passe de nouveau à l'évocation de son expérience personnelle. Il se souvient de son ambassade à Pavie, lorsque les *litterati* lui faisaient la cour dans l'espoir qu'il les recommande auprès de Ludovic le More. Ermolao se défend d'avoir favorisé personne en particulier; une attitude qui lui vaut d'ailleurs l'admiration du duc pour sa discrétion. L'absence de tout favoritisme est précisément, rapporte Ermolao, l'une des qualités que l'on apprécie particulièrement à Venise. De même, un bon ambassadeur ne dira jamais du mal d'un citoyen devant autrui, encore moins de ses successeurs ou prédécesseurs, même si le prince lui pose des questions à leurs propos. La parole de l'ambassadeur ne doit rien laisser transparaître, pas même l'expression d'un soupçon. Ermolao se souvient d'ailleurs comment, arrivé à Milan, tous se mirent à

⁴⁰⁴ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 83.

⁴⁰⁵ Il s'agit de Philippe Marie Visconti (Filippo Maria Visconti) (1392-1447), duc de Milan de 1412 à sa mort.

l'interroger sur son prédécesseur et comment ses réponses les firent rougir de leur curiosité :

Dieu m'en est témoin: ceux que j'ai croisés en me rendant à Milan n'ont pas eu de question plus urgente à me poser que concernant la vie, les mœurs et la réputation de mon prédécesseur; non pas qu'ils eussent mauvaise opinion de lui: ils mettaient à l'épreuve l'homme que j'étais moi-même et ma prudence. Mais leur calcul n'eut pas de succès: mes réponses en effet furent de nature à les faire rougir de leur investigation et de leur indiscretion. Quant à ceux qui me poussaient à railler et à blâmer, non seulement je les refroidis par ma réserve, mais je les repoussai totalement et je les décourageai.

À Venise, cette fermeté morale relève du devoir. La force même de l'empire vénitien tire profit, selon Ermolao, de la concorde des citoyens – *civium inter se concordia*. Gare à celui qui se montrerait ennemi de cette forme d'harmonie sociale: «*Celui qui hait cette concorde ne hait pas ceux qu'il hait, mais hait en réalité la République elle-même.*» Ces mots sont forts et permettent à Ermolao de rappeler le jugement qu'encourent les légats qui se montreraient coupables d'un crime d'adultère, de violence, de débauche: la loi les punit sévèrement. Il en va de la dignité de la République qui doit sévir pour laver sa réputation. Aux yeux du peuple, la faute d'un seul, qu'il soit à Venise où à l'étranger, devient la faute de tous. L'ambassadeur reflète une image sacrée, ses mains et ses yeux doivent être aussi purs que celles d'un prêtre:

Les mains et les yeux des ambassadeurs et des magistrats doivent donc observer la retenue, au même titre que les mains et les yeux des prêtres chaque fois qu'ils sont devant l'autel et célèbrent les rites divins.

Ermolao défend ici la dignité quasi sacerdotale de l'ambassadeur ce qui lui permet de souligner l'éminence de son rôle. Il juge donc avec la plus grande sévérité ceux qui font litière de la morale, qui briguent des ambassades pour trouver l'occasion de s'adonner à leurs vices dès qu'ils sont loin des yeux et des oreilles, «*pour vivre dans la luxure et le dérèglement, pour se goinfrer de nourriture et de boisson, pour promener partout mignons et concubines (“ô scélératesse, ô monstruosité, digne d'un châtiment inédit!”)*». Il revient à la République de s'assurer du juste comportement de son ambassadeur dont il est l'image. À son tour, le légat doit savoir maîtriser ses passions et faire croître ses vertus, y compris dans la gestion de sa «*famille*».

Une troisième et dernière partie du *De officio legati* est consacrée aux relations de l'ambassadeur et de ses proches, à la paix qui doit régner dans sa demeure : *in legati domo pax sit*. De la bonne gestion de ses amis, de ses familiers et domestiques dépend la bonne réputation du légat et de son ambassade. L'opinion publique pourrait ne pas faire la différence entre l'État et le représentant qui l'incarne. Les bonnes vertus du légat (tempérance, sobriété, discrétion, fidélité) doivent donc également être celles de ses familiers et domestiques :

Bien qu'aucun manquement du personnel ne doive être toléré, il en est deux cependant d'une nature telle que, si les ambassadeurs ferment les yeux sur eux, ils se montrent plus coupables que ceux qui les ont commis : l'effronterie et le dévergondage, à domicile ou au-dehors. Le premier est source de discorde, le second de déshonneur.

Il revient donc à l'ambassadeur de s'assurer que ses gens ne se laissent pas aller à l'oisiveté et à la paresse, mais qu'ils soient formés à l'étude et à l'amour des arts propres à tout honnête homme. La peinture, l'écriture, le chant ou le jeu de pions sont autant d'activités jugées adéquates qui participent à l'harmonie qui doit régner au sein de la « famille » de l'ambassadeur. Si le légat ne se montre pas capable de maintenir la paix dans sa maison, il sera alors objet de mépris. Ermolao s'inspire ici d'Aristote qui prescrit que l'homme doit d'abord apprendre à se régir lui-même avant de pouvoir diriger sa famille et prétendre gouverner son royaume. Ainsi, dans l'esprit d'Ermolao, de la même manière que l'État supervise et contrôle le légat dans ses gestes et paroles, ce dernier se doit d'administrer sa famille. Douglas Biow voit dans cette vision globale de l'ambassadeur et de sa mission, dans la hiérarchisation des sphères privées et publiques, un signe fort de la cohérence de l'œuvre.

There is, then, a general, unifying movement in Barbaro's treatise, a movement that draws us from the outside in. We pass from the duties of a public official to his inner private household, from the state to the family, from civic work to domestic play. This gradual, uninterrupted movement from the public to the private and from *negotium* to *otium* enforces a natural and ordered connection between all areas of the ambassador's life⁴⁰⁶.

Ces dernières considérations sur l'harmonie qui doit régner dans la maison du légat closent le *De officio legati* de manière un peu abrupte, sans aucune

⁴⁰⁶ Biow Douglas, « Fathers and Sons... », p. 110.

conclusion. Est-ce intentionnel ? On peine à croire que l'auteur puisse se contenter de ces seuls propos sur la formation intellectuelle, tant celle-ci conditionne pour lui l'action même de l'ambassadeur. Il semble étonnant de ne pas le voir livrer davantage de détails sur la formation intellectuelle qui doit être celle de l'ambassadeur et celle de ses proches. Ermolao laisse son traité inachevé, interrompu dans son travail d'écriture pour les raisons probables que nous avons évoquées. Comme Bruno Figliuolo l'a souligné, la dimension personnelle de l'œuvre en conditionne la forme : « *L'autore, dunque, parrebbe aver impugnata la penna per scrivere ciò che gli stava a cuore senza aver prima e ben organizzata e meditata la struttura dottrinale e concettuale dell'opera.* »⁴⁰⁷ L'expérience personnelle d'Ermolao n'est pas seulement la toile de fond de son effort réflexif mais en est aussi l'argument.

L'activité même de l'ambassadeur repose sur son agilité dans l'art oratoire : il est un porte-parole. Par sa maîtrise de la parole et son éloquence, il « représente ». Il est, fondamentalement, le *vicarius muneris alieni* que Guillaume Durand a défini au XIII^e siècle⁴⁰⁸. Sous la plume d'Ermolao, l'*orator* n'est cependant plus le *nuntius*, aux facultés réduites, qu'avaient défini avant lui les théoriciens du droit. L'ambassadeur d'Ermolao est doté d'éminentes qualités intellectuelles et morales. Il gagne en autonomie dans un monde où les humanistes progressent, « *soucieux par ailleurs de trouver des règles de vie permettant aux nations de nouer entre elles des relations ne dépendant pas de la force* »⁴⁰⁹.

3. Diffusion et réception du *De officio legati*

Le *De officio legati* rencontre une diffusion notable. Au moins dix manuscrits, inventoriés par Vittore Branca, attestent cette circulation, « *la più ricca, fra quelle delle opere del Barbaro* »⁴¹⁰ :

F Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, Cod. II, IV, 661 (VIII, 1410 ; Stroziano in fol. 1397), corsiva cinquecentesca, fols. 120-124v, XVI^e s.

Corrections interlinéaires, apparemment de la même main.

⁴⁰⁷ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 88.

⁴⁰⁸ Littéralement, « celui qui est chargé de la fonction d'un autre », DURAND Guillaume, *Speculum legatorum*, éd. par HRABAR Vladimir, *De legatis legationibusque tractatus varii...*, p. 32.

⁴⁰⁹ MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur...*, p. 18.

⁴¹⁰ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, pp. 25-48.

A Milano, Biblioteca Ambrosiana, Cod. N. 24 sup., corsiva minuta, chiara e quasi calligrafica, fols. 1-8v, xvi^e s.

Nombreuses abréviations, corrections d'une autre main.

A¹ Milano, Biblioteca Ambrosiana, Cod. Q 122 sup., fols. 235-239v, xvi^e s.

Nombreuses corrections d'une main postérieure.

R Roma, Biblioteca Angelica di Roma, Cod. 2019, fols. 189-192v, xviii^e s.

VI Biblioteca Apostolica Vaticana, vat. lat. 5392, fols. 50-52v (xv^e-xvi^e s.).

Ce manuscrit provient de la bibliothèque d'Aldo Manuzio (il giovane) qui fut acquise par la bibliothèque pontificale en 1600. Le texte du *De officio legati* est de la main de Manuzio.

Cette version manuscrite a servi à l'établissement de deux éditions imprimées :

– l'édition d'Angelo Maria Querini imprimée à Rome en 1750 puis, avec des compléments, à Brescia en 1761⁴¹¹. Cette édition contient de nombreuses erreurs et lacunes qui ne trouvent pas leur origine dans le texte du manuscrit. Celui-ci a été rapidement et incorrectement retranscrit, en vue de la préparation de l'édition ;

– l'édition faite par V. Hrabar⁴¹². Les erreurs, qui relèvent aussi d'une mauvaise lecture du manuscrit, sont également importantes dans cette édition.

V Venezia, Biblioteca Nazionale di San Marco, Cod. Marciano it. VII, 1233 (9600), fols. 64-67, xvii^e s.

Quelques marques de lecture dans la marge de la même main.

Ce manuscrit (xvii^e-xviii^e s.) provient de la bibliothèque du légat Girolamo Contarini (1770-1843), procureur de Saint-Marc et bibliothécaire de la Libreria di San Marco.

V¹ Venezia, Biblioteca Nazionale di San Marco, Cod. Marciano lat. XIV, 230 (4736), fols. 143-148, corsiva cancelleresca, première moitié du xvi^e s.

Appartenance probable : Giovanni Brunacci (1711-1772).

⁴¹¹ QUERINI Angelo Maria, *Tiara et purpura veneta...*, fols. 99-104.

⁴¹² HRABAR Vladimir, *De legatis legationibusque tractatus varii...*, pp. 65-70.

V² Venezia, Civico Museo Correr, Cod. PD 397., fols. 2-8, cursive du XVI^e s.

Des corrections ont été apportées au texte, sous forme interlinéaire et dans les marges, en partie de la même main que celle du texte, d'autres postérieures.

Provenance: Famille vénitienne des Sagredo.

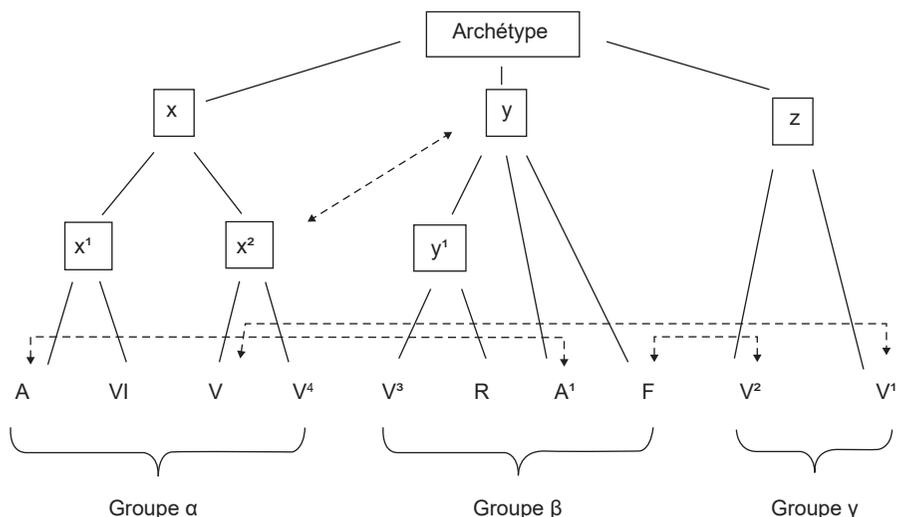
V³ Venezia, Civico Museo Correr, Cod. Cicogna 154/II., fols. 98-112, XVIII^e s.

Provenance: Cicogna.

Aucune note de lecture, aucune mention de possession.

V⁴ Venezia, Civico Museo Correr, Cod. Cicogna 3271/VII (2971), fols. 2-5, XVI^e s. Aucune note de lecture, aucune mention de possession.

Parmi les manuscrits inventoriés, Vittore Branca a identifié trois groupes distincts «*nettamente differenziati e caratterizzati dalla loro storia interna ed esterna, da elementi della loro costituzione, da lacune e da varianti tipiche*»⁴¹³ pour lesquels il a élaboré le stemma suivant :



Comme le relève encore Vittore Branca, il ne ressort de cette tradition manuscrite aucune erreur ou lacune caractéristique qui serait commune à

⁴¹³ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, p. 31.

l'ensemble des manuscrits. Dès lors, il paraît probable que les archétypes à l'origine des trois groupes de manuscrits «*derivino direttamente o indirettamente da una copia approvata dall'autore: tanto più che nell'esame della tradizione caratterizzante abbiamo identificato salde e autorevoli linee veneziane*»⁴¹⁴.

Aucun de ces manuscrits n'est autographe. Aucun d'eux n'émane non plus de la main de Tommaso Didimo Zenotele Fertino, fidèle secrétaire d'Ermolao, auquel nous devons d'avoir conservé une partie importante de ses écrits. Bruno Figliuolo a souligné le caractère tardif de cette réception, «*sono [i manoscritti] tutti tardi, non precedenti il XVI secolo inoltrato*»⁴¹⁵. Nous évoquions, plus haut, l'hypothèse selon laquelle le traité d'Ermolao aurait pu être trouvé dans ses affaires à son décès, en 1493. Décédé en disgrâce de la République, il n'est pas surprenant que ce texte n'ait pas aussitôt été diffusé, mais plutôt au début du siècle suivant. D'autant que, comme nous l'évoquions, l'attention des proches d'Ermolao semble s'être davantage portée sur son œuvre philosophique et philologique qui faisait alors sa réelle réputation. On peut imaginer que son œuvre de nature plus «politique» ait été d'abord mise de côté. Contrairement à Bruno Figliuolo, nous ne sommes donc pas particulièrement surprise que la réception manuscrite du *De officio legati* survienne dans une période plus tardive.

Les manuscrits recensés par Vittore Branca ne nous livrent finalement que peu d'informations sur leurs usages et sur leur circulation. Seules quelques marques de lecture et annotations témoignent de l'attentive lecture dont ils ont fait l'objet. Maria Luisa Doglio a avancé que le *De officio legati* aurait rencontré une diffusion rapide dans les principales cours italiennes⁴¹⁶. Cela ne semble pas avoir été clairement le cas. Six manuscrits, sur les dix répertoriés, ne sont jamais sortis de leur contexte vénitien. Comme le relève également Vittore Branca, la quasi totalité des versions manuscrites du traité d'Ermolao sont copiées dans de simples fascicules, le plus souvent de petites tailles, qui témoignent de l'usage personnel auquel ils étaient certainement destinés. S'ils avaient été copiés à l'intention d'un prince, ou d'un représentant de la cour, leur forme aurait certainement été différente, plus précieuse et prestigieuse. D'ailleurs, aucun des manuscrits ne provient d'une bibliothèque princière.

Le *De officio legati* d'Ermolao a probablement été perçu comme un manuel, un ouvrage didactique, une sorte de *vade mecum* fournissant des normes

⁴¹⁴ BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati...*, p. 47.

⁴¹⁵ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista...*, p. 87.

⁴¹⁶ DOGLIO Maria Luisa, «Ambasciatore e principe...», p. 298.

comportementales utiles non seulement à l'ambassadeur, mais également au noble, au patricien vénitien et, dans une certaine mesure aussi, à l'homme de cour. Maria Louisa Doglio suggère d'ailleurs de voir dans l'œuvre d'Ermolao une forme d'anticipation et de prélude à la formation du courtisan que proposera Baldassare Castiglione (1478-1529)⁴¹⁷. Ce dernier n'a pas connu Ermolao (ou peut-être l'a-t-il rencontré, jeune enfant, à la cour des ducs de Milan), mais il a néanmoins suivi l'enseignement de Giorgio Merula, l'un de ses plus chers amis. *Le Livre du Courtisan*, qui paraît en 1528 après vingt ans de travail, sera l'une des œuvres les plus lues et le plus souvent traduites au XVI^e siècle en Europe⁴¹⁸.

Parmi les œuvres postérieures qui font référence au *De officio legati*, il faut encore mentionner *Il Messaggiero*⁴¹⁹ de Torquato Tasso (1544-1595)⁴²⁰, une œuvre, rédigée en 1580, à mi-chemin entre un dialogue philosophique et un traité sur l'ambassadeur. Le Tasse fait explicitement mention du traité d'Ermolao. Pour lui, ce dernier aurait le mieux parlé de l'ambassadeur. Il précise toutefois ne pas l'avoir lu :

[...] ho inteso che di tal arte trattò Ermolao Barbaro, famosissimo senatore, in un suo libretto, il quale ne le mie mani non è pervenuto, ma credo che sia molto degno de la sua dottrina e de l'isperienza ch'egli ebbe de le cose del mondo, e in particolare de l'ambasceria, ne qual ufficio egli spese gran parte de la sua vita, essercitandolo gloriosamente appresso i maggiori principi de' cristiani. - Degno è veramente di lui il libretto ch'egli scrisse; - soggiunse lo spirito - più viva imagine nondimeno de l'eccellenza ch'egli ebbe in quest'arte è il signor Francesco Barbaro suo pronepote [en réalité neveu], da cui tu più potrai apprendere de la prudenza e de la gravità convenevole a gli ambasciatori che da quanti libri potessi rivolgere giamai⁴²¹.

⁴¹⁷ Maria Louisa Doglio désigne le *De officio legati* comme «un testo di importanza capitale non solo nella cultura dell'Umanesimo veneziano alla fine del Quattrocento, ma dell'analisi del discorso cortigiano e nel quadro del dibattito su intellettuali e potere nei secc. xv e xvi», DOGLIO Maria Luisa, «Ambasciatore e principe...», p. 297.

⁴¹⁸ BURKE Peter, *Le fortune del Cortegiano: Baldassar Castiglione e i percorsi del Rinascimento europeo*, Rome, Donzelli, 1998.

⁴¹⁹ TORQUATO TASSO, *Dialoghi*, édités par Giovanni Baffetti avec une introduction d'Ezio Raimondi, 2 vol., Milan, Rizzoli, 1998, vol. 1, pp. 309-383.

⁴²⁰ Né à Sorrente, Torquato Tasso, dit Le Tasse en français, est un poète d'une grande renommée, parmi les plus lus en Europe jusqu'au XIX^e siècle. Il fit ses études à Padoue et vécut une existence mouvementée au service des seigneurs de Ferrare et de Mantoue. À son propos, voir : SOLERTI Angelo, *Vita di Torquato Tasso*, 3 vol., Rome, Turin, Loescher, 1895.

⁴²¹ TORQUATO TASSO, *Dialoghi...*, vol. 1, p. 366.

Comme le souligne Daniel Ménager, l'un des développements marquants que Le Tasse apporte aux réflexions d'Ermolao concerne, notamment, la fonction médiatrice de l'ambassadeur qu'Ermolao n'explicite pas encore en ces termes. Le Tasse compare l'ange et l'ambassadeur. Ce dernier ramène l'amour entre les princes tout comme l'ange est le signe de l'amour de Dieu pour les hommes, «*l'ange rappelle à l'homme sa relation à Dieu. L'ambassadeur rappelle au prince sa relation aux autres.*»⁴²²

Si l'exemplarité du traité d'Ermolao est certes mise en évidence par Le Tasse, ses réelles intentions, dans l'usage qu'il en fait, sont sujettes à réflexions. Pour Bruno Figliuolo, *Il Messaggiere* et le *De officio legati* n'ont «*in realtà nulla in comune. [...] tutto teso com'è, il primo, a descrivere platonicamente l'idea del perfetto ambasciatore, anzitutto e preliminarmente inteso come figura spirituale e soprannaturale, tramite dell'uomo con la divinità, e solo secondariamente descritto, analogamente a quanto Cicerone aveva fatto per l'oratore, nella sua natura, ufficio e fine terreni e umani.*»⁴²³ Selon ce dernier, cette évocation de l'œuvre d'Ermolao par Le Tasse serait superficielle, «*estrinseca e periferica*»⁴²⁴ et répondrait surtout à son souhait de s'inscrire dans une lignée de grandes figures, en citant ses prédécesseurs, et de rendre hommage, par la même occasion, à son contemporain Francesco Barbaro. Pour Andretta Stefano, Le Tasse «*non fa altro che riferirsi principalmente ai temi già avanzati in modo succinto da Ermolao Barbaro, e quindi da Platone e Cicerone, per individuare le domande che identificano meglio la natura delle funzioni diplomatiche*»⁴²⁵.

Durant la seconde moitié du xvi^e siècle, les théoriciens, à l'exemple du protestant Alberico Gentile (1551-1611) dans son *De legationibus libri tres*⁴²⁶, ou Juan Antonio de Vera y Cúñiga, dans son *El Enbaxador*⁴²⁷ s'inspirent à leur tour du Tasse pour leur propre traité sur l'ambassadeur. Sous leur plume, celui-ci gagne encore en autonomie. L'ambassadeur devient «*conciliateur des volontés*»⁴²⁸; on lui reconnaît un véritable rôle de médiateur.

⁴²² MÉNAGER Daniel, *L'Ange et L'Ambassadeur*..., p. 20.

⁴²³ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista*..., pp. 89-90.

⁴²⁴ FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista*..., p. 90.

⁴²⁵ ANDRETTA Stefano, *L'arte della prudenza*..., p. 77.

⁴²⁶ Alberici Gentilis, *De legationibus, libri tres*, Londini, Excudebat Thomas Vautrollerius, 1585.

⁴²⁷ Œuvre publiée en 1620 à Séville par Francisco de Lyra (réimpr. Madrid, J. Gironès, 1947), traduite en français par «le Sieur Lancelot» et imprimée par Anthoine de Sommaille, DE VERA Y CÚÑIGA Juan Antonio, *Le parfait ambassadeur*, Paris, Anthoine de Sommaille, 1635.

⁴²⁸ DE VERA Y CÚÑIGA Juan Antonio, *Le parfait ambassadeur*..., p. 28.

Conclusion

Comme nous l'avons observé, l'élection d'Ermolao au patriarcat, le 6 mars 1491, suscite de fortes réactions, des débats et de vives tensions. Pour en comprendre la réelle portée, il s'agit de distinguer les différents points de vue qui s'expriment alors. Ermolao, Innocent VIII et le Sénat vénitien interprètent les événements de manière divergente en fonction de leurs intérêts, de leurs préoccupations passées ou présentes et de leur propre cadre de pensée. Approcher ces différentes perspectives (politique, sociale et intellectuelle) nécessite donc de prendre en compte différents niveaux d'analyse dont ces questions relèvent : s'agit-il d'un conflit de souveraineté ? Sommes-nous en présence de « cultures politiques » aux caractères antagonistes ? Les résistances exprimées par les différents partis sont-elles le résultat de tensions inhérentes à la société vénitienne de cette fin du xv^e siècle ? À la curie romaine ? Ou alors s'agit-il d'un conflit interpersonnel ?

Cherchons tout d'abord à situer la position d'Ermolao et la compréhension qu'il nous semble avoir de la situation. Comme nous avons pu le lire, lorsque le patriarche d'Aquilée Marco Barbo décède le 2 mars 1491, Ermolao s'empresse d'envoyer la nouvelle au Sénat vénitien afin que celui-ci puisse délibérer sur la personne à recommander au pape. Il a parfaitement conscience que la situation est délicate, indépendamment de sa personne. Il sait que cette élection s'inscrit dans des conflits de souveraineté dans une région limitrophe de Venise, et donc stratégique. Ermolao précise d'ailleurs avoir prié le pape de s'abstenir de choisir un successeur sans un préavis de la Sérénissime, comme le voulait la coutume. Innocent VIII ne semble pas donner réponse aux sollicitations

d'Ermolao. En tout cas, nous n'en avons pas trace. Ce dernier paraît soudainement pris de court: le pape le convoque, un dimanche, et le désigne patriarche, de manière impromptue. Devant l'insistance du pape et la menace d'excommunication, Ermolao finit par céder. Que peut-il faire d'autre devant une telle menace? Peut-être se sent-il «piégé». L'aspect spontané de l'action pontificale semble bien confirmé par le fait qu'Ermolao se trouve revêtu d'habits empruntés sur le moment à un cardinal présent. De plus, comme nous l'avons dit, cette élection prend place un jour férié, contredisant la coutume et prenant certainement tout le monde au dépourvu. Dans les jours qui suivent son élection, il écrit au Sénat avoir voulu s'opposer à sa nomination mais le pape n'y aurait pas consenti. Nous ne connaissons pas la nature précise des échanges qu'il semble alors avoir avec le pape. Peut-être cherche-t-il à lui faire partager l'embarras que cette nomination lui cause. En même temps, cette accession au patriarcat est un honneur dont il ne sous-estime pas la valeur. Il sait que sa famille en retirera une grande fierté, du prestige et aussi une influence politique d'autant plus importante. Ne répondant cependant pas aux injonctions du Sénat qui lui ordonne de refuser cette dignité, il se voit donc démis de ses fonctions d'ambassadeur par Venise et privé de toute charge publique. Ermolao n'ignore pas les lois, notamment celles qui interdisent aux ambassadeurs d'accéder à une dignité obtenue sans l'aval des autorités vénitienes. Il s'exprime avec franchise: il se dit préoccupé de servir la *res publica*, c'est pourquoi il s'y engage, comme l'ont fait avant lui ses aïeux. Les charges publiques ont certes parfois un aspect gratifiant, mais elles font naître aussi un ennui qu'il peine à dissimuler. Comme il ne cesse de le répéter, seul le retour aux textes et à l'étude le nourrit véritablement. Ermolao rencontre régulièrement Innocent VIII, peut-être s'est-il ouvert à lui, lui a-t-il fait part de ses aspirations? Il ne lui cache sans doute pas les tensions qui l'habitent entre ces deux engagements plus inconciliables qu'il ne le pensait. Nous savons qu'Ermolao entretient avec Innocent VIII une forme de proximité qui ressemble peut-être à celle qu'il avait partagée précédemment avec Ludovic le More. Nous retrouvons d'ailleurs Ermolao parmi les plus proches du pape lors d'importants rassemblements (comme le 3 juin 1490, lorsque cardinaux et ambassadeurs sont réunis autour du pape, pour discuter d'une politique commune contre les Turcs). Les conflits internes qu'évoque Ermolao sont révélateurs de questions qui le concernent lui, mais qui habitent aussi les humanistes et membres du patriciat vénitien de sa génération qui participent au gouvernement. Ermolao, comme Girolamo Donà (c. 1457-1511) ou encore Bernardo Bembo (1433-1519),

sont des figures éminentes de leur époque qui peinent à se consacrer suffisamment à l'étude des lettres, empêchés par les tâches que l'État vénitien leur impose en raison de leur statut de patricien. Comme l'a souligné Vittore Branca, cette génération souhaite davantage s'intégrer au monde des *humanae litterae*⁴²⁹ qu'elle a été amenée à fréquenter en Italie et en Europe. Au fil des générations, si l'idéologie de la République reste la même, les positions ont évolué. Ermolao appartient à la seconde moitié du xv^e siècle. Contrairement à son grand-père, Francesco, qui considérait le mariage comme un devoir social et une condition de stabilité pour l'État, Ermolao défend la valeur du célibat. Il considère l'étude comme partie intégrante d'une vie civile accomplie. L'humanisme adopte, avec Ermolao, une nouvelle forme, non plus d'abord « civique » mais aussi, voire avant tout, littéraire. Il défend un *ethos* idéal de l'homme de lettres voué à l'étude et dispensé de toute charge publique. Ermolao exprime des préoccupations qui sont en train de naître au sein de cette troisième génération d'humanistes vénitiens⁴³⁰ dont il apparaît comme un porte-parole du fait de sa notoriété, de l'influence politique et sociale de sa famille et de sa vaste culture nourrie des textes antiques.

Une autre dimension semble jouer un rôle décisif dans son positionnement face aux événements qui le touchent : il évoque la force de sa foi qui lui permet de supporter l'adversité dont il fait l'objet, lui et sa famille. Ces mots, que nous avons déjà cités, nous semblent parfaitement illustrer ce que nous voulons mettre ici en évidence : « *Je ne me plains de rien, je ne ressens d'hostilité envers personne, je n'accuse personne. La paix, la joie, l'action de grâce me consolent quand je veille, me réchauffent quand je dors.* »⁴³¹ Au plus fort de la douleur, il dit trouver pleine consolation dans une expérience mystique. En se référant à ce refuge dans la consolation divine, Ermolao témoigne-t-il de la vivacité de sa spiritualité ? On ne saurait ici s'exprimer sur cette question que sa correspondance, toute imprégnée des codes de la rhétorique humaniste, ne peut nous révéler. Certainement, Ermolao cherche-t-il à faire siens les codes de la sagesse antique d'un Cicéron, ou encore d'un Sénèque, en les christianisant, comme bien d'autres humanistes jusqu'à Érasme. Derrière la figure du martyr qui trouve son refuge en Dieu, Ermolao se met-il en scène pour mieux défendre des intérêts politiques et l'honneur de son clan ? Ce n'est pas un naïf et il

⁴²⁹ BRANCA Vittore, *La sapienza civile...*

⁴³⁰ KING Margaret L., « Ermolao Barbaro... », en particulier, pp. 231 et suiv. : « The Third Generation ».

⁴³¹ BARBARO Ermolao, *Epistolae...*, vol. 2, « CLIII - Ad Antonio Calvo », pp. 71-72.

ne sous-estime pas les conséquences de son élection. Au contraire, c'est en pleine conscience qu'il vit la tempête qui l'entoure, lui et sa famille. Les tensions exprimées à Venise, en particulier les menaces de confiscation et d'exil adressées à Zaccaria, manifestent les rancœurs historico-culturelles présentes au sein du patriciat vénitien et qui s'expriment politiquement, notamment lors de l'élection à une haute charge comme celle du siège patriarcal d'Aquilée.

Qu'en est-il donc de la position du pape? En prenant sur lui de nommer Ermolao sans consulter personne, il réussit certainement un « beau coup ». Cette élection a sans doute pour toile de fond les ressentiments qu'Innocent VIII nourrit à l'égard de Venise et qui expliquent l'intransigeance qu'il exprime à son égard en mars 1491. Nous avons vu que plusieurs éléments avaient probablement entretenu sa rancœur: la question des bénéfices ecclésiastiques et la volonté du pape de conférer ces bénéfices aux personnes de son choix, sans l'autorisation de la République vénitienne; l'affront subi par Niccolò Cibo, neveu du pape qui chercha sans succès des soutiens à Venise pour se faire élire au patriarcat; les tensions qui avaient découlé, en 1485, de l'élection au siège épiscopal de Padoue et, dans une certaine mesure également, les déboires pontificaux lors de la guerre de Ferrare. L'élection d'Ermolao apparaît donc fort probablement à Innocent VIII comme un moyen d'affirmer son pouvoir et, à travers celle-ci, de faire valoir plus largement sa souveraineté contre toute forme de gallicanisme. Par ailleurs, le pape connaît Ermolao dont il apprécie les grandes qualités intellectuelles. Il sait que ce dernier ne pourra pas s'opposer à l'inspiration divine qui guide son projet. Le pape a certainement perçu les tensions internes de cet homme passionné qu'il côtoie régulièrement. Il a même dû fermer sa bibliothèque pour qu'il ne s'effondre pas de fatigue! Innocent VIII a-t-il entendu les aspirations d'Ermolao? Quoiqu'il en soit précisément, cette nomination est l'occasion pour Ermolao de se consacrer entièrement à sa passion pour les lettres et de se voir ainsi dispenser de lourdes charges politiques et diplomatiques qui l'épuisent. Comme nous l'avons vu, Ermolao n'est de loin pas le seul patricien à manifester quelques réticences à servir l'État, notamment comme ambassadeur, en raison des sacrifices qu'entraîne une telle fonction. Parmi les excuses évoquées généralement pour s'exempter d'une tâche jugée pénible, ou du moins pour en négocier les conditions, nous avons vu que figurent des soucis financiers, une famille nombreuse, un âge avancé ou encore des défauts de forme dans le processus d'élection. Ermolao ne peut prétexter des soucis financiers, ni la charge d'une famille nombreuse. Tout au plus pourrait-il évoquer sa crainte devant les risques d'agressions sur les routes et

la menace des épidémies. Lors de son élection comme ambassadeur à Milan, le 6 janvier 1488, puis comme ambassadeur à Rome, le 11 mars 1490, Ermolao ne manifeste probablement aucune réserve. Son appartenance à une lignée au service de l'État depuis plusieurs générations, l'honneur que représentent ces fonctions, et les appuis qui ont joué en sa faveur, ne lui permettent certainement pas de désobéir. Les autorités vénitiennes ne peuvent pas concevoir qu'un homme issu d'une famille patricienne, aussi renommée que soit son érudition, veuille ne s'adonner qu'aux lettres.

Pour comprendre la nature des sanctions du Sénat vénitien à l'égard d'Ermolao, il importe de prendre en considération plusieurs éléments. Tout d'abord le contexte général dans lequel évolue la Venise de la fin du xv^e siècle. Après avoir été, jusque-là, principalement tournée vers l'Orient et la Méditerranée orientale, Venise cherche à affirmer son engagement dans les enjeux politiques italiens et européens. Face à la poussée turque, la Sérénissime a fait des concessions qui ont affaibli sa position au Levant. Elle ne connaît pas encore le déclin de son hégémonie que les circonstances (la défaite lors de la bataille d'Agnadello en 1509, la montée en puissance de l'Empire ottoman, la force croissante des États concurrents d'Europe) provoqueront dès le début du xvi^e siècle. La société vénitienne est cependant déjà travaillée par des mouvements internes en raison de son recentrage en direction de l'Occident, par les dangers qui la menacent (notamment la poussée turque) et par le développement de l'humanisme qui véhicule de nouvelles manières d'appréhender la réalité du pouvoir. L'originalité du gouvernement vénitien est également un facteur à considérer : Venise présente un système électif alors unique en Europe. Elle est une République oligarchique avec à sa tête le Doge qui symbolise le pouvoir de l'État. Elle repose sur une organisation institutionnelle originale et complexe. Le pouvoir se partage entre un certain nombre de familles patriciennes représentées au sein du Grand Conseil et des autres institutions qui en émanent. Ermolao est issu d'une famille patricienne au nombre de celles qui participent au gouvernement de la Sérénissime. Lorsqu'il est élu par le pape, ces caractéristiques du gouvernement vénitien entrent en conflit avec une autre forme de « culture politique », radicalement différente. Le pape s'arroge, lui, le droit au *motu proprio* inspiré par le Saint-Esprit. Tandis que, pour Venise, la nomination d'Ermolao relève des lois vénitiennes et de sa légitimité. Les fondements idéologiques de la politique vénitienne incarnent des valeurs d'uniformité, de solidarité et de dévouement absolu de l'individu à l'État. Toute initiative individuelle, tout comportement motivé par des intérêts particuliers sont formellement interdits : se distinguer est considéré comme une véritable provocation, voire comme une trahison.

Cette culture politique se fonde sur la croyance que le strict respect des lois garantit la stabilité sociale et que donc toute forme d'ambition personnelle est à proscrire. Une majorité du Sénat estime qu'en acceptant son élection au patriarcat Ermolao a violé les lois «*les plus sacrées*» et menacé l'équilibre de la vie publique. Les mots utilisés par le Sénat sont forts : il est question d'«*acte pernicieux et dangereux*». Venise considère qu'Ermolao a failli en désobéissant à sa patrie, en bafouant les lois auxquelles il était assujéti. La sanction est brutale : il est banni de tous les territoires de la République, et déchu de tous ses bénéfices. Comme nous l'avons vu, les autorités vénitiennes ne sont toutefois pas unanimes lorsqu'il s'agit de voter les sanctions dont Ermolao fait l'objet. Les résultats des délibérations parlent d'eux-mêmes : une partie non négligeable des voix s'exprime en faveur d'Ermolao. Une partie du patriciat se réjouit de la nomination d'Ermolao et n'hésite pas à féliciter son père Zaccaria. Clairement, tous ne jugent pas son élection comme une transgression mais plutôt comme un honneur qui lui est témoigné et, à travers lui, au patriciat vénitien et à sa lignée. Ermolao reçoit les félicitations de ses proches, de ses amis mais aussi du duc de Milan et de Laurent de Médicis. Ces interprétations et appréciations divergentes sont sans doute révélatrices des jeux de pouvoir entre les différentes souverainetés italiennes mais peut-être surtout des mouvements de fond qui traverse la société vénitienne. Depuis quelques générations, le patriciat vénitien s'est ouvert à l'humanisme. Avec Ermolao et les érudits de son époque, ce courant nouveau atteint une maturité qui permet d'envisager des questions politiques, culturelles, sociales sous un angle différent. La rencontre entre cette forme de progrès intellectuel, aux fortes implications sociétales, et l'idéologie politique, est naturellement source de profondes et inéluctables tensions qu'incarne le parcours de vie d'Ermolao. Dans le cadre de pensée qui est le sien, le Sénat juge qu'Ermolao a osé faire prévaloir son bien-être individuel sur l'intérêt de l'État. Cette conclusion des autorités vénitiennes, bon nombre d'historiens se la sont appropriée, prenant en quelque sorte parti. Ainsi, Luigi Robuschi avance qu'Ermolao aurait fait le choix de trahir sa patrie pour ne pas se trahir lui-même, qu'accablé par ses charges d'ambassadeur, il ne serait plus parvenu à jouer ce rôle qui lui avait été imposé. Cet homme déchiré aurait fini, selon Luigi Robuschi, par «*faire tomber le masque*»⁴³². Il n'aurait alors pas achevé son traité, n'étant plus en

⁴³² «*Lo sfibrante sforzo profuso dal Barbaro per combattere la scarsa propensione ai doveri politici e la frustrazione nel non riuscire a dedicarsi alla sua vera passione finirono per indurlo a compiere scelte definitive, che culminarono nella decisione di far cadere la maschera sin allora indossata. Nel pensiero di Barbaro, la nomina a patriarca di Aquileia gli avrebbe garantito il conseguimento di un duplice risultato: da una parte ottenere un incarico in linea con le speranze in lui riposte dalla famiglia;*

accord avec ce qu'il écrivait. En fait, la question semble être plus complexe : elle relève d'un autre niveau d'analyse que le *De officio legati* éclaire d'ailleurs avec force, comme nous avons tenté de le montrer.

À travers la figure de l'ambassadeur qu'il contribue à définir, Ermolao parle de lui, de ses pères, de son expérience d'homme, d'humaniste, d'ambassadeur, de ses aspirations, de cet idéal qu'il cherche à atteindre. L'ambassadeur qui se dessine sous la plume d'Ermolao incarne cet idéal humaniste auquel il aspire. Comme l'a souligné Vittore Branca, Ermolao propose, à travers son traité, une forme de réinterprétation de l'humanisme vénitien, s'appuyant sur le concept de « sapienza civile ». Au cœur même du *De officio legati*, se trouve donc cette question fondamentale de la place accordée à l'exercice de la pensée humaniste dans la vie quotidienne et civique. Pour Ermolao, cette problématique n'est pas uniquement théorique ; elle l'habite entièrement. Il cherche à dresser le profil de l'homme idéal et lui donne les traits de l'ambassadeur résident, cette figure que lui et son père ont incarnée. Cet ambassadeur doit son existence à l'État qu'il sert et à qui il doit entière allégeance. Ermolao souligne toutefois, avec subtilité, les limites des mandats écrits qui, selon lui, ne peuvent anticiper l'imprévu. La conscience de cette limite, qu'il a lui-même vécue lors de l'épisode de Forlì, implique, de fait, la reconnaissance d'une autonomie de l'ambassadeur. C'est bien un espace de liberté qu'Ermolao semble ici revendiquer, même si celle-ci demeure dans un cadre fortement contraignant. Nous pensons qu'Ermolao ne cherche pas seulement à auto-légitimer son action à Forlì, comme le suggère Bruno Figliuolo. Ermolao nous semble proposer bien davantage qu'un exercice d'autojustification. Imprégné de la philosophie aristotélicienne qu'il fait sienne, il aspire à une forme de responsabilité transcendante animée par la notion de prudence. Sa culture humaniste lui permet de penser en ces termes, de considérer à la fois le respect dû à l'État et les limites de celui-ci. Ermolao a peut-être le sentiment de se trouver face à une impasse : comment codifier, dans un cadre légaliste autoritaire, la marge de liberté essentielle à l'ambassadeur ? Comment normaliser ce « *je ne sais quoi de plus que ce qui peut être confié à l'écrit* » ? Manifestement, Ermolao ne parvient pas à articuler des éléments perçus comme antinomiques : contingence, règles collectives, aspirations individuelles, obéissance et action juste et droite de l'homme prudent. Il décide alors peut-être de laisser son traité inachevé.

dall'altra l'inserimento nella carriera ecclesiastica e la conseguente decadenza di tutti i suoi obblighi civili», ROBUSCHI Luigi, « Il *De officio legati* di Ermolao Barbaro... », p. 276.

SECONDE PARTIE

ÉDITIONS ET TRADUCTIONS
D'EXTRAITS DE SOURCES MANUSCRITES
ET IMPRIMÉES

I. Lettres d'Ermolao Barbaro et autres correspondances

Traductions françaises par Noëlle-Laetitia Perret
et André Schneider

A. Extraits de la correspondance d'Ermolao Barbaro

La correspondance d'Ermolao Barbaro, en latin, a été éditée par Vittore Branca (a cura di), Ermolao Barbaro, *Epistolae, Orationes et Carmina* (Nuova collezione di testi umanistici inediti o rari, V-VI), 2 vol., Florence, 1943. Nous indiquons ci-dessous les pages correspondant à cette édition.

1. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « LXVII - A Pontico Faccino » (26 février 1484), vol. 1, pp. 83-84 :

« Hermolaus Barbarus Pontico S.
Ergo silentium diuturnum tuum
mecum a te reposui pleno cumulo ipse
diutius silendo ? ecquid ignoras me nec
officio litterarum nec taciturnitate vinci
posse ? cum loquacibus blatero sum et

« Ermolao Barbaro à Pontico.
À ton long silence envers moi, j'ai donc
rendu la pareille avec usure en gardant un
silence encore plus long ? Ignores-tu que je
ne me laisse dépasser ni dans la pratique de
la correspondance ni dans celle du silence ?

garrulus, Harpocrates cum silentibus. Alioquin si sunt qui flendum esse cum flentibus praecipiant, quor tacendum non sit cum tacentibus? Nisi vero putas tam parum mihi negotiorum esse, tam mihi vacare a litteris, a spectaculis, a praefectura copiarum, immo vero culinarum, ut scribere non scribentibus possim. Scilicet hoc aequum erat ut occupatissimus operam securo darem; egimus excubias, pervigilia, ieiunia, te praesaturo, te stertente. Nos eodem tempore et hospitibus copias et regulis diurna providebamus et ludis impendia praebebamus, nec a praescripto nostro docendi, dictandi, philosophandi recedebamus; et tamen etiamnum sunt qui litteras meas ad se parum frequentes querantur! Sed mittamus haec. Satis enim lusimus, quamquam mihi licet ludere in epistola prolixius, qui ludis praefectus in plena spectaculorum urbe spectaculis non interfui, quom mihi locus esset in orchestra vel honestissimus.

Quaeras quid illis horis agerem, quibus universa civitas in theatrum attonita se receperat? Expectas ut dicam: «Scribendam, commentabam, legebam.» Non hoc dico, sed vagabar per urbem uno vel altero comite contentus, modo lintre modo pedibus, idque quom vacarem a muneribus caenaticis. Amabam in civitate populosissima solitudinem admirabilem et silentium paene vastum religiosumque, praesertim in regione quae divisissima a ludis esset. Mirabantur alii multitudinem hominum qui confluerant ad spectandum, ego solitudinem. Tu si affuisses et sententiam sequi tertiam voluisses, notare potuisses aliud, hoc est nihil unquam eodem tempore una et eadem urbe vel inanius fuisse vel frequentius.

avec les bavards je suis loquace et babillard, mais un Harpocrate avec les silencieux. D'ailleurs, si certains prescrivent de pleurer avec ceux qui pleurent, pourquoi ne faudrait-il pas se taire avec ceux qui se taisent? À moins que tu n'imagines que j'aie si peu à faire, que j'ai tant de loisir pour les lettres, pour les spectacles, pour la gestion des achats pour ne pas dire des cuisines, que je pourrais écrire à ceux qui n'écrivent pas. Naturellement il était normal qu'étant sur-occupé je voue tous mes soins à un homme sans soucis; nous avons monté la garde, veillé, jeûné, quand tu étais gavé et que tu ronflais. Nous, au même moment, nous avons à pourvoir à l'approvisionnement des hôtes, aux repas quotidiens des jeunes princes, nous assurons les dépenses pour les jeux, sans négliger notre devoir d'enseigner, de dicter, de philosopher; et pourtant il se trouve encore maintenant des gens pour se plaindre de recevoir trop peu de lettres de moi! Mais laissons cela. Nous avons assez joué, bien qu'il me soit permis de jouer plus longuement dans une lettre, moi qui, préfet des jeux, en pleine ville des spectacles, n'ai pas assisté aux spectacles alors qu'une place, d'honneur même, m'était réservée dans l'orchestre. Tu pourrais demander ce que je faisais aux heures où toute la cité en extase s'était rendue au théâtre? Tu t'attends à ce que je dise: «J'écrivais, je commentais, je lisais.» Je ne dis pas cela, mais je déambulais dans la ville, me limitant à un ou deux compagnons, tantôt en barque, tantôt à pied, et cela quand j'étais libre de mes obligations d'intendance. J'aimais au milieu d'une ville très peuplée une solitude admirable, un silence presque désertique et religieux, surtout dans la région la plus éloignée des jeux. D'autres personnes admiraient la multitude de gens qui confluaient vers le spectacle, moi la solitude. Si tu avais été présent et si tu avais voulu suivre une troisième option, tu aurais pu remarquer autre chose, à savoir que jamais rien dans une seule et même ville n'était en même temps soit trop

In summa, nemo nobis occurrit qui me rideret solum et extra cuneum. Ita foelicissime mihi cecidit. Nam et spectandi continuos dies aliquot molestia caruimus et pericula detestantium severitatem nostram effugimus; omnino linguas et oculos eorum vitavimus, qui nobis invidiam ex interpretatione mala facere potuissent.

Sed venio ad rem. Binas a te litteras accepi: alteris nihil respondeo, ad ostentationem compositis videlicet, alteris, quas ad veritatem scripsisti, respondebo idque perquam brevibus. Ego te, apud eos quibus esse volebas commendatissimus, in gratia summa posui, etiam si nunquam mihi contigit ut alloquerer quem optabas. Tu si facilem te praebebis omnibus, uti soles, et utilitati et dignitati tuae consulas: praecipue vero tibi cura sit ut placeas idque per initia. Ut enim initia sese mihi dederint, [i]ta spem in posterum concepero. Iactantia et castigatio molestissima sunt omnibus. Ac libertate quidem volo utare summa castigandi, praecipienda, commonendi, caeterum nec acerba nec semper, interim ut conniveas, interim ut permittas: caetera componentur et digerentur ipsa die melius. De iactantia nihil opus est ad te dicatur qui nunquam ambitiosus esse visus es. Illud quod modo mihi suppetit non tacebo, duas esse rationes quamobrem infensissimum omnibus sit hoc vitium: primam quia is qui de se libenter saepe loquitur, putatur alios contemnere; secundam quia is qui sententiam de se pronunciat videtur aliorum iudicio parum fidere. Prorsus nihil aequè fastiditur quam laus quae nihil ad audientem redundat. Tu vero bene spera et vale. Venetiis, IIII cal. martii MCCCCLXXXIII».

vide soit trop fréquenté. En somme, personne ne s'est présenté à nous pour se moquer de moi, seul et loin des gradins. Ainsi j'ai eu beaucoup de chance. Car pendant quelques jours de manière continue nous avons été exempts de désagréments d'assister au spectacle et nous avons échappé aux dangers que représentent ceux qui exècrent notre austérité: nous avons évité totalement les langues et les yeux de ceux qui auraient pu susciter de l'hostilité envers nous par une interprétation malveillante.

Mais j'en viens au fait. J'ai reçu de toi deux lettres: à l'une je ne réponds rien, car elle était composée visiblement pour la parade; à la seconde, que tu as écrite conformément à la vérité, je répondrai, et cela très brièvement. De ceux auprès desquels tu souhaitais être fortement recommandé, je t'ai attiré les plus grandes faveurs, même si je n'ai jamais eu la chance de parler à celui que tu voulais. Toi, si tu te montres complaisant envers tous, comme tu en as l'habitude, tu travailleras à ton intérêt et à ta dignité: mais surtout prends soin de plaire, et dès le début. En effet, comme cela se présentera d'abord à moi, ainsi je concevrai de l'espoir pour l'avenir. La vantardise et la réprimande sont très déplaisantes pour tous. Et certes je veux que tu jouisses de la plus grande liberté d'admonester, de prescrire, d'avertir, au reste sans dureté et pas toujours, mais que parfois tu fermes les yeux, parfois tu laisses aller. Le reste s'arrangera et s'organisera mieux avec le temps lui-même. Au sujet de la vantardise, point n'est besoin de t'en parler, à toi qui parais n'avoir jamais été intrigant. Je ne t'airai pas ce qui vient de se présenter à mon esprit: il y a deux raisons qui font que ce défaut soit si déplaisant pour tous: la première est que celui qui se complaît à parler sans cesse de lui passe pour mépriser les autres; la seconde, que celui qui donne son opinion sur lui-même paraît ne guère faire confiance au jugement d'autrui. Absolument rien n'est aussi rebutant qu'un éloge qui ne fait rien rejaillir sur l'auditeur. Aie bon espoir et porte-toi bien. Venise, 26 février 1484».

2. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « XLV - A Pontico Faccino » (8 juillet 1484), vol. 1, pp. 60-62:

« Hermolaus Barbarus Pontico Sal.

Cupio intelligas qualis nostra sit sive peregrinatio sive commigratio. Octava hora surgitur; dum corpus recuro, dum distringo me, abit hora; tum nona templum adeo, sacris intersum. Decima sum in litteris: rogas quibus? aristotelicis; undecima cum Demosthene vel Hermogene; duodecima cum poetis, nunc Arato, nunc Apollonio. Tertiadecima prandio dicatur; mensa simplex et frugi: ovum molle, ficus, pepo, galinaceus ex iure, amigdala recens, panis candidissimus, vinum helvolum sed dilutum, et salices egregie referens. Hic mane cibus. Quartadecima quiesco, non ut dormiam sed ut vacem a studiis, quamquam, etiam si non sum in opera, non tamen in ocio sum: hoc est, etiam si nihil gero non tamen nihil ago. Quinta, sexta, septima, octavadecima nihil ipse lego vel scribo, sed anagnostes arcessitur et librarius, atque vicibus modo sedens modo inambulans, vel dicto vel ausculto, non quidem continenter et sine interspiratione (alias fatisceremus tempore tam infesto), sed morulis interpositis pro calorum modo et utique per iocum. Quartadecima conventores adsunt: ab iis, amici ad usque coenae tempus, cum quibus ego nihil fere praeterquam de litteris, nunquam de re quousquam privata, nunquam de publica. Noster sermo varius: quae quisque vel pridem vel modo legerit, audierit, dubitaverit; nullus in disputando delectus, nullum discrimen, nulla lex, nihil ad praescriptum, nihil ambiose dicitur,

« Ermolao Barbaro à Pontico, salut.

Je voudrais que tu te fasses une idée de notre pèlerinage quotidien – ou faut-il dire de notre vagabondage? Le lever est à 8 heures; les soins corporels et les exercices physiques me prennent une heure; puis, à 9 heures, je me rends au temple et j’assiste à la messe. À la dixième heure, je suis dans les livres: lesquels? demandes-tu: ceux d’Aristote; à 11 heures, avec Démosthène ou Hermogène; à douze avec les poètes, tantôt Aratos, tantôt Apollonius. La treizième est consacrée au repas, table simple et frugale: œuf mollet, figue, pastèque, coq dans son jus, amande fraîche, pain très blanc, vin blond ou coupé, et baguettes de saule padouanes; je n’éprouve aucun embarras à rapporter cela dans le détail. Voilà ce que je mange le matin. À 14 heures je me repose, non pour dormir, mais pour me délasser de l’étude, quoique, même si je ne suis pas au travail, je ne reste pas oisif: même si je n’accomplis rien, je ne suis pourtant pas sans rien faire. À 15, 16, 17, 18 heures, je ne lis ni n’écris rien moi-même, mais on fait venir un lecteur et un scribe, et alternativement, tantôt assis, tantôt en marchant, je dicte ou j’écoute, non certes de façon continue et sans reprendre mon souffle (autrement, nous serions épuisés par un temps si lourd), mais en intercalant de petites pauses, en fonction de la chaleur et surtout pour nous détendre. Dès 14 heures sont présents des confrères, et parmi eux des amis jusqu’à l’heure du dîner, avec lesquels il n’est guère question que de littérature, jamais de la vie privée de chacun, jamais de la vie publique. La conversation est variée: chacun parle de ce que, récemment ou naguère, il a lu, entendu, sur quoi il s’est interrogé; aucun tri dans nos débats, aucune discrimination, aucune loi, aucun discours soumis à une injonction ou de complaisance,

simplicitas porro tanta ut plerumque plus delectent vel frivola. Nihil est hoc convictu beatius: propter quae post prandium domi me contineo, alioquin et valitudinis quoque causa, caloribus tam immodicis.

In summa hoc genus vitae, pace dicam audientium, magistratibus et honoribus quibuscumque praefero; proinde, licet invidiosum tibi sit et collegarum offensionem subierim et successorem mihi dare parata sit respublica, nihil moror. Nam et respublica sine me ipsa sibi sufficit omnibus modis, et ego non quidem stare sine republica possum, ne velim posse. Sed una tamen ratio sola superest qua stare posse videor sine illa, dum coetus is, quem dixi, litteratissimus lares meos frequentet. Fruar igitur atque fruam honestissimis voluptatibus, non dico invita republica, sed ferente conniventem. Quid si dicerem invitissima? nunquid veniae vel gratiae locus non esset? Et, Hercule, non puto si modo videre possent consuetudo nobis haec quam sit plena doctrinae, plena ioci, plena salium, postremo quam plena candoris, hilaritatis, utilitatis. Dimissis iis, hora coenae supervenit. Coena prandio similis, hoc est facilis et coctibilis. Initio mensae ovum, deinde olus aliquod ex aceto, oleo, sale, defruto: tum vipio tostus, mox melones vel pomenta. Absolutis his, intra horam fere tertiam et vigesimam, aut in hortum descendo aut ad vicinum mihi confluentem; utroque loco positas contemplantur herbas et Dioscuridem cogitamus, qui procul dubio nobis aliquando emittendus est. In hoc absumo sesquihoram. Deinde cubitum me refero, ita ut ad primas faces omnibus pensis solutus

bien plus, une si grande ingénuité que des sujets même frivoles sont la plupart du temps les plus appréciés. Il n'y a rien de plus heureux que ces agapes. Pour ces raisons, après le dîner, je reste chez moi, d'ailleurs aussi pour préserver ma santé, par des chaleurs si excessives.

En somme, ce genre de vie, n'en déplaise à mes auditeurs, je le préfère à toutes les magistratures et à tous les honneurs; par conséquent, quelque blâmable qu'il soit à tes yeux, bien qu'il m'ait valu l'hostilité de mes collègues et que la République s'apprête à me donner un successeur, je n'en ai cure. Car d'une part, la République sans moi se suffit à elle-même de toutes les manières, tandis que moi je ne peux exister sans la République, bien loin que je veuille y parvenir. Cependant il ne reste qu'une façon de pouvoir exister sans elle, c'est que cette société de lettrés que j'ai dite fréquente mon foyer. J'en jouirai donc, et je jouirai des plus honnêtes plaisirs, je ne dirai pas contre la volonté de la République, mais avec son soutien et sa mansuétude. Et qu'en serait-il si je disais que c'est tout à fait contre sa volonté? N'y aurait-il aucune place pour l'indulgence et la bienveillance? Par Hercule, je ne le pense pas, pour peu qu'ils puissent voir combien nos usages sont riches de culture, riches d'esprit, riches de finesse, bref, riches de franchise, de gaieté, d'intérêt.

Quand ils se sont retirés, vient l'heure du dîner, dîner ressemblant au déjeuner, c'est-à-dire digeste et facile à cuisiner: un œuf pour commencer le repas, ensuite quelques légumes dans du vinaigre, de l'huile, du sel et du vin cuit; puis une volaille cuite, enfin des melons ou d'autres fruits. Cela étant fait, aux environs de la 23^e heure, je descends au jardin ou au bord d'une rivière voisine; nous examinons les herbes qui poussent dans ces deux endroits et nous réfléchissons à Dioscoride, qu'il nous faut à coup sûr éditer un de ces jours. Je passe à cela une heure et demie. Ensuite je vais me coucher, si bien que, m'étant acquitté de toutes mes tâches

et securissimus dormiam; post septem horas, octava, quemadmodum diximus, expergisor. Haec est tota vitae meae rusticae dispensatio. Valitudine utor satis prospera: minus infestor capitis doloribus. Vale. Furnium salutabis meo nomine, sed ita ne salutatio nostra vulgaris et promiscua esse videatur. Patavii, VIII idus quintiles MCCCCLXXXIII».

aux premières torches, je dors détendu et sans soucis; après sept heures (de sommeil), à huit heures, comme nous l'avons dit, je me réveille. Telle est toute la disposition de ma vie campagnarde. Je jouis d'une santé assez bonne: je suis moins incommodé par des maux de tête. Adieu. Tu salueras Furnius de ma part, mais sans que mes salutations aient l'air banales et communes. Padoue, le 8 juillet 1484».

3. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «XLVI - Ad Antonio Calvo» (10 juillet 1484), vol. 1, pp. 62-64 :

«Ermolao Barbaro a Antonio Calvo.
Multa sunt propter quae abesse a civitate doleo, sed maxime tua causa. Si enim munus illud publicum, quod paulo ante civitas in me contulit, eo gratius mihi obvenit quia futurum erat ut tecum in curia senator sedere possem, dubitare nemo debet quin molestum mihi fuerit quod, simulatque magistratum inii, coactus sum pestilentiae metu, non dico a senatu, sed a te digredi. Angit nos et illud quod obiratum esse te mihi puto, qui rempublicam tempore beneficium civitatis, quae potestatem mihi sententiae in senatu dicendae fecisset, usque adeo contempserim ut curiam bis tantum ingressus praetextu pestilentiae profugerem, et periculum salutis, vel confictum vel procul dubio levissimum, commodis reipublicae et opinioni de me civium anteponerem. Obiecturus es et illud, ad maiorem in me conflandam invidiam, quod illo ipso die, quo primum mihi amplissimus ordo patuit, fuerim tam negligens ut, quia post institutum

«Ermolao Barbaro à Antonio Calvo.
Nombreuses sont les raisons pour lesquelles je regrette d'être loin de la ville, mais surtout à cause de toi. En effet cette charge publique que la cité m'a jadis confiée m'est apparue sous un jour d'autant plus plaisant qu'elle me permettait de siéger en tant que sénateur dans la curie à tes côtés. Cela étant, il ne doit faire de doute pour personne qu'il m'ait été pénible, à peine installé dans la magistrature, d'être contraint, par peur de la peste, de m'éloigner je ne dis pas du Sénat, mais de toi. Une autre chose nous tourmente, c'est que je t'imagine irrité contre moi parce que j'ai abandonné la République dans une période très difficile, et que la distinction accordée par la cité, qui m'avait donné le pouvoir d'exprimer mon avis dans le Sénat, a été l'objet d'un tel mépris de ma part qu'après deux seules apparitions dans la curie, prenant prétexte de la peste, je me suis enfui, faisant passer le risque, soit imaginaire, soit en tout cas très léger, pesant sur ma santé, avant les intérêts de la République et l'opinion que mes concitoyens auront de moi. Tu ajouteras encore un autre reproche, propre à enfler mon impopularité: c'est que le jour même où pour la première fois les portes de l'illustre assemblée m'ont

tempus aderam, ne me triumviri deprehensum excluderent, non sine magno frigore per cancellos et per subsellia delitescerem.

Ita me dii ament ! audire videor incessentem et obiurgantem Antonium, sed modeste tamen et intra iocum, ut solet omnia. Verum ita comparatus natura sum ut vel modesta retaxatio et cum risu quoque facta mihi ruborem afferrat, praesertim si iure vel iuris colore nititur. Ego vero, suavissime Antoni, si ex tot coniectis in me criminibus unum mihi tantummodo remiseris, quod convictum et consuetudinem tuam reliqui, caetera facile diluam ; ut enim aliqua esse causa non debuit propter quam a te divellerer, ita multae potuerunt esse propter quas a republica distraherer. Illud scito : si tantum mea me respublica quantum tu diligeret, aut si eam consilio meo praesens vel solari vel adiuvare potuissem quemadmodum tu potes, qui et longo rerum usu et diuturna senatus adeundi consuetudine nos superas, fortasse rationem salutis et valitudinis meae non praetulissem utilitati publicae. Nunc et innumerabiles cives sunt quos respublica merito cariores habet quam me, et ego non sum is quous unius accessione sententiae sapientius et maturius gubernari ea possit. Quod si et consilio nostro civitas aequo animo carere potest nec minus aequo mortem nostram latura videatur si tempore tam infesto periclitari pro ea civis inutilis voluissem, facile spero fore ut negligentiam quisque meam in publicis rebus administrandis vel plane collaudandam esse vel ignoscendam certe iudicet. Quis enim factum salutare mihi, reipublicae non incommodum reprehenderit ?

été ouvertes, j'ai fait preuve d'une telle négligence que, m'étant présenté après l'heure fixée, craignant d'être surpris et expulsé par les triumvirs, je me suis faufilé en cachette par les couloirs et les banquettes, non sans grands frissons.

Les dieux m'en soient témoins, je crois entendre Antonio m'accuser et me réprimander, mais avec mesure et sans cesser de plaisanter comme il le fait toujours. Mais je suis ainsi fait de nature qu'une remontrance même mesurée et accompagnée de rire me fait rougir, surtout si elle a un fondement justifié ou d'apparence justifiée. Pour ma part, mon très doux Antonio, si parmi toutes les accusations lancées contre moi, tu me fais grâce d'une seule, à savoir d'avoir abandonné nos liens et ton amitié, je m'affranchirai aisément de toutes les autres ; en effet, aussi vrai qu'il ne devait y avoir aucune raison pour moi de me séparer de toi, aussi vrai pouvait-il y en avoir de nombreuses pour que je m'éloigne de la République. Sache-le : si ma République m'aimait autant que tu m'aimes, ou si j'avais eu le pouvoir de la fortifier ou de l'assister en étant présent pour la conseiller, de la même manière que tu le peux, toi qui nous dépasses par ta longue expérience et ta fréquentation assidue du Sénat, peut-être n'aurais-je pas fait passer le soin de mon intégrité physique et de ma santé avant les intérêts publics. En fait, innombrables sont les citoyens que la République a de bonnes raisons de chérir plus que moi, et je ne suis pas celui dont l'unique avis en appoint permettrait à la République d'être gouvernée avec plus de sagesse et de maturité. Si la cité peut se passer sereinement de notre avis et qu'elle paraisse devoir supporter non moins sereinement mon trépas au cas où j'aurais voulu, citoyen inutile, me mettre en danger pour elle dans cette période si hostile, j'espère que chacun jugera facilement que ma négligence à l'égard de la gestion

Sed finge defendi me non posse quin profectionem meam civitas damnatura sit, vel quasi contemptum et negligentiam in republica vel quasi solitudinem de vita nimiam; habebone praeterea quo me consolere? Habebo, Antoni, habebone et quidem cumulatissime. Quaeris unde? Ex litteris, quae tam multos mihi fructus in hoc secessu reddunt ut inustum mihi desidia notam facile compensare possim hac mercede. Nam intra quadragesimum fere diem quam a vobis discessi, ex quo tempore curia me desiderat, videlicet proventus mihi tam largos et uberes attulerunt, quam istic inter tot molestias vix afferre biennio potuissent. Et sane mihi gratulor, quod amicos meos et te praesertim, Calve, opinione falsos esse video, qui iactabatis futurum ut magistratus oneri succumberem et iacturam in litteris facerem.

Sed, quoniam iocari coepimus, dicam et ipse contra quid homines de proposito vestro sentiant. Alii moram istam in urbe pestilenti temeritatem, alii cupiditatem honorum interpretantur. Sunt qui arrogantiam cognominent ceu statura non sit respublica sine vobis; quamquam enim sine civibus universis respublica nulla constat, sine singulis tamen constat: et vos manetis, non ut ex vobis singulis coeat universitas, sed privato consilio sigillatimque, denique pro suis quisque rationibus. Porro nos qui minus ambitiosi sumus et qui salutis et vitae cupiditatem dissimulare nolumus, quanto verecundius et pudentius! Quibus cum liceret et bonos et industrios senatores existimari si mansissemus, tamen vobis et urbem et gloriam reipublicae fortiter et constanter administratae relinquere voluerimus.

des affaires publiques mérite soit un plein éloge, soit du moins le pardon. Qui en effet blâmerait une action salutaire pour moi et sans inconvénient pour la République?

Mais suppose que je ne puisse empêcher que la cité ne condamne mon départ, considéré soit comme du mépris et de la négligence envers la République, soit comme un souci excessif pour ma vie: aurai-je après cela un motif de consolation? Je l'aurai, Antonio, je l'aurai, et en abondance. D'où l'aurai-je, demandes-tu? Des lettres, qui me donnent dans cette retraite des fruits si nombreux que je parviens grâce à leur apport à compenser facilement le stigmatisme de paresse dont je suis marqué. Car depuis quarante jours environ que je vous ai quittés, durée depuis laquelle la curie déplore mon absence, les lettres m'ont procuré assurément des récoltes si abondantes et si riches qu'à peine auraient-elles pu le faire en deux ans auprès de vous au milieu de tant d'embaras. Et je me félicite vraiment de voir que mes amis et toi particulièrement, Calvo, vous vous êtes fait des idées fausses en proclamant que je succomberais au poids de la magistrature et que je serais perdu pour les lettres.

Mais puisque nous avons commencé à plaisanter, je vais vous rétorquer moi-même ce que les gens pensent de votre position. Les uns interprètent votre séjour prolongé dans une ville pestiférée comme de la témérité, d'autres comme une course après les honneurs. Il en est qui l'appellent de l'arrogance, comme si la République ne pouvait tenir debout sans vous. Bien sûr, aucune République ne peut exister sans un ensemble de citoyens, mais elle le peut sans tels ou tels individus: et si vous restez, ce n'est pas pour que de vous, individus, se constitue un ensemble, mais pour suivre un dessein privé, chacun pour soi, bref, pour des raisons propres à chacun. Allons plus loin: nous qui sommes moins ambitieux et qui ne cherchons pas à dissimuler notre désir de santé et de vie, avec combien plus de pudeur et de discrétion agissons-nous! Alors que nous aurions pu passer pour de bons et zélés

Sed, ut initio epistolae dixi, multae causae sunt propter quas a vobis non libenter absum; in primis tua, et nisi me profectus hic in litteris evidens et immodicus vehementer oblectaret, continere diutius me non possem quin istuc ad vos illico proficiscerer et patriae toties me quaerenti scilicet flagitante restituere.

Sed revertor ad iocos. At tu, nisi aliam rationem comperis revocandi me, operam perdidisti: alioquin collegam habemus alterum iuris humani divinique peritissimum, qui, quod plane vir industrius et praesentis ingenii est, abundanter utrasque partes et suas et meas absentis obibit, et quod sine controversia disertissimus est, patrocini-
nio me tuebitur contra eos qui nomen meum ut desertoris et timidi detulissent. Vale. Patavii, VI idus quintiles MCCCCLXXXIII ».

sénateurs si nous étions restés, nous aurons préféré vous laisser la ville et la gloire d'une République courageusement et fermement administrée.

Mais, comme je l'ai dit au début de ma lettre, j'ai bien des raisons de ne pas être volontiers loin de vous; d'abord à cause de toi, et si le profit évident et sans commune mesure que j'en retire pour les lettres ne me comblait de plaisir, je ne pourrais me retenir plus longtemps de partir vous rejoindre sur le champ et de me rendre à cette patrie qui ne cesse de me rechercher et de me réclamer.

Mais je reviens à la plaisanterie. Quant à toi, si tu ne découvres un autre motif pour me faire revenir, tu perds ta peine: d'ailleurs, nous avons un autre collègue très versé dans le droit humain et divin qui, en homme doué d'énergie et de présence d'esprit, pourvoira largement à nos deux fonctions, la sienne et la mienne en mon absence. Comme il est sans conteste d'une grande éloquence, il assurera ma défense contre ceux qui m'auraient accusé d'être un déserteur et un poltron. Porte-toi bien, Padoue, le 10 juillet 1484 ».

4. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « LXXII - Ad Arnoldo di Bost » (1^{er} juin 1485), vol. 1, pp. 91-93 :

« Hermolaus Barbarus Reverendo patri Arnoldo.

Plurimum tibi debeo, humanissime Arnoldo, cum quod mirifice me diligis et ingenium meum extollis, tum vero maxime quod ex literis tuis intelligo te virum plane bonum et sapientem esse: quamquam, si vere dicendum est, tu non me diligis sed amas, ut periculum sit ne, qui Aristoteli iuratis-
simus sum in caetera, mihi tamen hac parte dissentendum ab eo sit. Ait enim amari non posse qui non cognoscuntur. Alioquin si tu, qui me

« Ermolao Barbaro au Révérend Père Arnoldo.

Je te suis grandement redevable, excellent Arnoldo, d'une part de ce que tu me témoignes une affection merveilleuse et que tu fais valoir mon talent, mais surtout parce que ta lettre me fait voir en toi un homme vraiment bon et sage. Au reste, s'il faut dire la vérité, ce n'est pas de l'affection, mais de l'amour que tu me témoignes, en sorte que moi qui ne jure que par Aristote en toute occasion, sur ce point je cours le risque de devoir m'écarter de lui. Il affirme en effet qu'il n'est pas possible d'aimer ceux qu'on ne connaît pas. Mais alors, toi qui de l'endroit le

in extremo situs orbis angulo⁴³³ tam praestanti benivolentia persecutus es tam multos menses ante quam hoc per litteras tuas rescirem, non amasti, quis potest amare? Aut si hoc concitatum et incredibile studium tuum in me colendo amicitia non est, certe amor est. Nunc vero, quom te cognosco, iam et amicitia et amor. Dixi te virum bonum et sapientem mihi visum esse: bonum propterea quod elucubrationes meas in Themistio elucidatione tua remunerandas esse censuisti; sapientem propterea quod videre potuisti nihil mihi futurum esse gratius, honorificentius, illustrius, quam si vir aliquis probus et doctus ab ultima coeli plaga de me scriberet et sentiret ea quae tu cogitasti perspicaciter, nullam esse posse rationem incendendi mei ad reliquas editiones meas innumerabiles, quam si cognoscerem labores meos ad inclinationes usque mundi remotissimas cum magna mea laude, magna veneti nominis gloria, pervenire potuisse. Ego vero, quamquam testimonio et iudicio de me tuo plurimum iure tribuo, tamen ista ipsa tam egregia, tam praeclara, quae de me praedicat atque credis, animadverto longe minora esse quam putantur.

Quod vero tam tuo quam aliorum nomine me rogas uti de ratione studiorum meorum et commentationibus meis omnibus, quas vel emiserim iam vel modo moliar emisurusque sim, certiore te faciam, parebo libentissime. Octavo decimo

plus retiré du monde où tu te trouvais m'as entouré d'une bienveillance si extraordinaire pendant tant de mois avant que j'en sois informé par ta lettre, si tu ne m'as pas aimé, qui peut aimer? Ou si la ferveur ardente, incroyable, que tu m'as témoignée n'est pas de l'amitié, certainement c'est de l'amour. Mais en fait, comme je te connais, maintenant c'est à la fois de l'amitié et de l'amour. J'ai dit que tu m'étais apparu comme un homme bon et sage: bon, parce que tu as estimé devoir récompenser de ta recommandation mes élucubrations sur Thémistius; sage, parce que tu as su voir que rien ne m'apporterait plus de plaisir, d'honneur et de gloire que le fait qu'un homme intègre et savant, des régions les plus éloignées sous les cieux, exprime dans une lettre à mon sujet ce que tu as compris avec perspicacité: il ne pouvait y avoir d'autre manière de m'enflammer à produire d'innombrables autres publications que d'apprendre que mes travaux avaient pu parvenir jusqu'aux zones les plus retirées du monde pour ma grande gloire et pour la grande renommée de Venise. Pour ma part, quelque grand que soit le prix que j'attache à juste titre à ton témoignage et à ton jugement sur moi, je suis conscient que ces qualités si remarquables, si brillantes que tu m'attribues sont bien inférieures à ce que l'on croit.

Quant à ce que tu me demandes, en ton nom et à celui d'autres personnes, à savoir que je te renseigne sur le cours de mes recherches et sur tous les travaux que j'ai déjà publiés ou que je prépare et suis sur le point de publier, je t'obéirai très volontiers. À l'âge de 18 ans, comme un enfant, nous avons écrit deux livres «Sur le célibat», à 19 ans nous avons traduit Thémistius et l'avons édité à 26 ans, à 25 ans

⁴³³ Arnoldo di Bost écrit depuis son couvent de Gand. Ermolao ne l'a jamais rencontré.

aetatis anno De coelibatu libros duos pueriliter conscripsimus, undevigesimo Themistium convertimus, vigesimo sexto edidimus, vigesimo quinto rhetoricos Aristotelis libros interpretati sumus, vigesimo octavo Dioscuridem, trigesimo dialecticen Aristotelis universam. Praeterea multos epistolarum libros, multas orationes, multa carminum milia condidimus; et omnino si numeres quae scripsi senex sum, sin ponderes fere puer. Quid, quod et privatis et publicis occupationibus distringor et differor? Libros omnes Aristotelis morales in Academia patavina biennium perlegi, quamquam anni ex illo decem et amplius acti sunt. Magistratus duos gessi vel laboriosissimos, non parvam reipublicae, non parvam amicis, operam impendimus. Hoc ipso anno, qui nobis alter est et trigesimus, philosophiae scholas civibus meis aperui, solo amore litterarum, absoluturus intra quadriennium non dico quaecumque leguntur in scholis (nam haec perpauca sunt), sed quaecumque Aristotelis conscripsit logica, physica, theologica, poetica, rhetorica. Utor expositoribus graecis, latinis, arabibus; praecipue vero graecis, unde omnis et excitata et consummata philosophiae cognitio est, Iamblichus, Porphyrio, Alexandro, Themistio, Simplicio, Philopono, caeteris huius modi; post hos Averroi, quem ut multis ante se ita nemine post se inferiorem fuisse comperio. Et, hercule, si conferas eius viri scripta cum graecis, invenies singula eius verba singula esse furta ex Alexandro, Themistio, Simplicio. Sed hoc alias.

Nunc accipe quid in posterum cogitet Hermolaus tuus. Omnes Aristotelis libros converto, et quanta possum luce, proprietate, cultu exorno. Expositiones

nous avons donné une version des livres rhétoriques d'Aristote, à 28 de Dioscoride, à 30 de toute la dialectique d'Aristote. Outre cela, nous avons composé de nombreux livres de lettres, de nombreux discours, plusieurs milliers de poèmes; au total, si tu fais le compte de ce que j'ai écrit, je suis un vieillard, si tu les soupèses, je ne suis guère qu'un enfant. Et que dire du fait que je suis tirailé, écartelé entre des occupations et privées et publiques? J'ai lu en deux ans dans mes cours à l'Académie de Padoue tous les livres éthiques d'Aristote, quoique depuis lors plus de dix ans se soient écoulés. J'ai rempli deux magistratures, et des plus lourdes, je me suis dépensé sans compter pour la République, sans compter pour mes amis. Cette année même, qui est ma trente-deuxième, j'ai initié pour mes concitoyens des cours de philosophie, pour le seul amour des lettres, avec l'intention de parcourir en quatre ans, je ne dis pas la matière habituelle traitée dans les écoles (car c'est bien peu de chose), mais tout ce qu'Aristote a écrit sur la logique, la physique, la théologie, la poésie, la rhétorique. Je recours aux commentateurs grecs, latins, arabes, mais surtout aux grecs, à partir desquels a été initiée et accomplie toute la connaissance de la philosophie: Jamblique, Porphyre, Alexandre [d'Aphrodise], Thémistius, Simplicius, Philopon et les autres de cette trempe; après eux, Averroès, qui, à ce que je constate, s'il fut inférieur à beaucoup de ses prédécesseurs, ne le fut à aucun de ses successeurs. Et ma foi, si tu compares les écrits de cet homme à ceux des Grecs, tu découvriras que chacun de ses mots sont autant de larcins tirés d'Alexandre, de Thémistius, de Simplicius. Mais sur ce sujet (je reviendrai) ailleurs.

Écoute maintenant ce que ton Ermolao médite pour l'avenir. Je suis en train de traduire tous les livres d'Aristote et de les munir d'éclaircissements avec autant d'exactitude et de soin que je le peux. J'y ajoute, avec grande concision, après une sélection très sévère, les exposés de ses commentateurs soit grecs, soit arabes, soit latins. Je vois l'immensité

suas iis adiungo, brevitate magna, delectu summo, eorum quae graeci, quae arabes, quae latini commentantur. Video magnitudinem operis instituti, perterreor et horresco, sed pergo tamen, Deo fretus, alacer perinde quam si proxime finem et metam essem. Quid, quod post Aristotelem mathematicos libros interpretari cogito? Vide quam vana, quam immemor sui mortalitas sit! Ingressus viam sum infinitam et impercursilem, quoi ne multiplex quidem vita sufficeret. In ipso tamen itineris tam immensi limine aliam viam, aliud iter, aliam navigationem, alium orbem fatigo. Nec propterea tamen arrogantiae reus agar; aliud enim est arrogantem esse, aliud bene sperantem.

Quod autem hortaris me ut ad christianos quoque auctores, Chrysostomum, Nazianzenum, Cy[ril]lum, Athanasium, Basilium aliquando manus admo-liar, ut hoc polliceri tibi omnino non possum, ita non plane pernego. Illud scito, viros eos eminentissimos oratores fuisse, ut non defuerint qui aliquos ex iis vel Demostheni anteponebant vel conferrent.

Liber De viris illustribus, quem efflagitas, non habetur hic impressus, quod equidem sciam; simul comparuerit tibi emetur. Vale, et quod in litteris tuis repromisisti, quoties Deo immolas adhibe pro me preces: nullum mihi munus a te iucundius proficisci potest. Caeterum, si qui sunt istic vel studiosi vel amantes mei, salutem iis omnibus plurimam impertire meis verbis; sed gratissimum mihi feceris, si et nominatim eos mihi per litteras indicaveris. Vale iterum. Venetiis, cal. juniis MCCCCLXXXV ».

du travail engagé, j'en frémis d'épouvante, mais je poursuis néanmoins, confiant en Dieu, plein d'entrain comme si j'étais tout proche du but visé. Et que dire du fait qu'après Aristote, je songe à traduire les traités des mathématiciens. Vois combien la condition mortelle est inconsciente, oublieuse de sa nature ! Je me suis engagé sur un chemin sans fin, impraticable, que même plusieurs vies ne suffiraient pas à parcourir. Au seuil même de ce parcours si immense, je traque une autre voie, un autre chemin, une autre traversée, un autre circuit. Mais ce n'est pas une raison pour m'accuser d'arrogance : une chose est d'être arrogant, une autre d'avoir bon espoir.

Quant à l'exhortation que tu m'adresses de mettre parfois la main aussi sur les auteurs chrétiens, [Jean] Chrysostome, [Grégoire de] Nazianze, Cyrille, Athanase, Basile, si je ne peux te le promettre tout à fait, je ne m'y refuse pas absolument. Sache que ces hommes ont été des orateurs éminents, et qu'il ne manque pas de gens qui préfèrent ou comparent certains d'entre eux à Démosthène.

Le livre *De viris illustribus* que tu me demandes avec instance ne se trouve pas ici en version imprimée, autant que je sache. Aussitôt qu'il paraîtra, il sera acheté pour toi. Porte-toi bien, et comme tu l'as promis dans ta lettre, chaque fois que tu célèbres l'offrande à Dieu, prie pour moi : aucun présent de ta part ne peut m'être plus agréable. Au reste si vivent auprès de toi des personnes qui m'étudient ou qui m'apprécient, transmets-leur à tous en mon nom toutes mes salutations ; mais le plus grand plaisir que tu pourras me faire sera de me les mentionner aussi nommément dans une lettre. Encore une fois, porte-toi bien. À Venise, le 1^{er} juin 1485 ».

5. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «LXXX - A Giovanni Pico della Mirandola» (lettre non datée), vol. 1, pp. 100-101 :

«At tu, Minerva, fellem quid provocas? Sed, o rem ridiculam, defendet homo barbarus eloquentiam, tu vir eloquens infantiam. Caeterum anceps diu fui num respondendum esset, quod verebar fore uti fabula fieremus imperitorum hominum, qui non id quod est interpretantur, sed, id quod non est, aemulationem et discordiam. Multa sunt, etsi non respondeam, incommoda, praesertim quod libellum vagari et in multorum esse manibus intelligo: quod quidem si est vel non invito te vel prudente factum, non possum non probare quod tu probasti; sin te nolente, non video qui possim tacere. Proinde temperamentum hoc servavi: responsionem meam nemo leget ante quam tu legas, nec vulgabitur ante quam tu constituas et rescribas an sit vulganda. Numquam cesso, numquam cessabo dicere, nec assequi tamen possum dicendo, quanti te faciam, quantum mirer. Sollicitus sum ne qua offendam, cum quod nimis amo, tum quod in ipso calore disputandi multa plerumque parum considerata nobis excidunt. Quod utinam mihi ne contingit! Ipsa tanti non est eloquentia quam defendo. Vale. Venetiis.»

«Hé Minerve, pourquoi m'échauffes-tu la bile? Ô comble de ridicule, voilà que l'éloquence sera défendue par un "barbare", et l'incapacité de parler par toi, l'homme éloquent. Au reste j'ai longtemps hésité avant de répondre, car je craignais de devenir la fable de gens mal informés qui, au lieu d'entendre ce qui est, entendent ce qui n'est pas : la rivalité et la discorde. Nombreux sont les risques, même si je ne réponds pas : avant tout, j'imagine que le libelle circule et se trouve entre beaucoup de mains. Si cela se produit sans que tu t'y opposes ou avec des précautions de ta part, je ne peux pas ne pas approuver ce que tu as approuvé. Si c'est contre ta volonté, je ne vois pas comment je pourrais me taire. Par conséquent, j'ai adopté la mesure suivante : personne ne lira ma réponse avant que tu ne la lises, et elle ne sera pas divulguée avant que tu ne décides et confirmes par écrit qu'elle doit être divulguée. Je ne cesse et ne cesserai jamais de dire – et pourtant il ne suffit pas de le dire – quelle estime, quelle admiration j'ai pour toi. Ma crainte, c'est de te causer quelque déplaisir, soit que je t'aime trop, soit qu'il nous échappe dans le feu de la discussion bien des propos mal mesurés. Plaise au ciel que cela ne m'arrive ! L'éloquence elle-même dont je prends la défense ne vaut pas ce prix ! Porte-toi bien. À Venise.»

6. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «LXXX - A Giovanni Pico della Mirandola» (lettre non datée), vol. 1, p. 101 :

«Expectabam quidem istinc usuras aliquas, omnino ex iis litteris quas superioribus diebus ad te dedissem: sed tu eas (quae tua liberalitas est) incivilibus et immodicis remunerandas esse censuisti, non epistolam rescribens, sed volumen fere iustum. Ea mihi res, ut par erat, attulit incredibilem voluptatem quod videbam te, quamquam occupatissimum, delectari lectione litterarum mearum adeo uti ne minima quidem in iis et frivola praeterire inexplorata patiari: id quod ego nuper ex hac epistola tua facile animadverti. Nam quom ipse in quodam litterarum ad te mearum angulo, quasi aliud agens et in transcurso, philosophos aevi nostri barbaros insectatus essem, quibus te quoque infensum esse factum et nuncium remisisse scriberes, occasione hinc arrepta, litem et controversiam veterem inter nos et illos de genere dicendi philosophorum, multis milibus versuum comprehensam et explicatam, opus elegans, eruditum, elaboratum, ad nos misisti, perfectum celeritate tanta, ut nisi quod opes ingenii tui perspectissimas habebam, crediturus fuerim paratum fuisse tibi pridem hoc argumentum, ut ad primam quamque occasionem proferre posses.

Sed, ut ea mihi res et festivior et iucundior eveniret, homo lepidissimus, humanissimus, latinissimus, barbaros contra Barbarum defendis, ut hostis pro hoste, socius contra socium, ipse contra te ipsum stare patrocinarique simulares [...].»

Certes, j'entendais bien, venant de toi, retirer quelque fruit de la lettre que je t'avais envoyée ces jours derniers, mais toi, avec la libéralité qui est la tienne, sans te plier aux convenances, sans retenue, tu as pensé devoir m'envoyer en retour, non pas une lettre, mais presque un vrai livre. La chose, à juste titre, m'a procuré une incroyable satisfaction, car je me suis aperçu que, tout occupé que tu étais, tu as pris plaisir à la lecture de ma lettre au point qu'aucun détail, même minime et insignifiant, n'a échappé à ton attention. C'est ce que ta réponse m'a bien fait comprendre tout à l'heure. En effet, dans un recoin de ma lettre, presque sans y toucher et comme en passant, j'avais attaqué ces philosophes barbares de notre temps, envers lesquels tu avais toi aussi signifié ton hostilité et ton désaccord. Profitant de l'occasion, tu m'as envoyé une œuvre élégante, érudite, accomplie, qui embrasse et éclaire en des milliers de vers cette querelle, ce débat qui nous oppose de longue date, eux et nous, à propos du langage qui convient aux philosophes. Et cette œuvre, tu l'as achevée avec tant de rapidité, que si je n'avais pas fort bien connu les ressources de ton talent, j'aurais pensé que tu la tenais déjà prête depuis quelque temps afin de pouvoir la présenter à la première occasion. Mais pour qu'en tout cela je trouve encore plus de charme et de plaisir, toi qui n'as pas ton égal en esprit, en culture et en élégance latine, tu t'es mis à défendre les barbares contre le Barbaro, en faisant semblant de prendre parti pour le camp de l'ennemi et contre celui de l'allié, toi-même contre toi-même

**7. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «LXXVI - Ad Arnoldo di Bost»
(13 février 1486), vol. 1, p. 96.**

**Lettre également éditée par Eugenio Garin, *Prosatori latini del
Quattrocento*, Milan, 1952, p. 843:**

«[...] Parentes mihi ambo vivunt; mater e gente Vendramina est, Andreae olim ducis et principis veneti filia. Fratres mihi duo de quinque superstites sunt; sorores quatuor, maritae duae, vestales et dicatae Deo reliquae. Franciscus Barbarus mihi paternus fuit avus, orator in urbe nostra summus scilicet utraque lingua. Librum *De re uxoria* condidit paene puer, sicut et Aristidis et Catonis e Plutarcho vitas ad Zachariam fratrem, quem veronensis antistitis Hermolai patrem fuisse non falleris coniectura. Is libros epistolarum reliquit multos, quos quidem, cum primum per pestilentiam licuerit, imprimendos curabo. Vivit et alter Barbarus, gentilis et ipse noster, quem tu apud regem Persarum legatione functum legisti. [...]»

«[...] Mes parents vivent les deux; ma mère est une Vendramin, fille d'Andrea qui fut Doge et prince vénitien. De mes cinq frères, deux ont survécu; j'ai quatre sœurs, deux sont mariées, les autres sont vestales et consacrées à Dieu. Mon grand-père paternel fut Francesco Barbaro, orateur de notre République et connaisseur reconnu du grec et du latin. Encore jeune homme, il écrivit un traité sur le mariage, de même qu'il traduisit les vies d'Aristide et de Caton par Plutarque, dédicaçant cette traduction à son frère Zaccaria, en qui tu n'as pas tort de voir le père d'Ermolao, évêque de Vérone. Il laissa de nombreux volumes de lettres, que je ferai publier dès que la peste le permettra. Et puis, il y a un autre Barbaro, lui aussi de notre famille, dont tu as lu qu'il avait été ambassadeur en Perse. [...]»

8. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «LXXVI - Ad Arnoldo di Bost» (13 février 1486), vol. 1, pp. 95-96, ici p. 96:

«Sed iam tempus videtur ut ad ea tibi respondeam quae de me per litteras quaesisti, sero quidem illas ad me perlatas sed tanto maiore voluptate. Quaeris an sim maritus. Non sum; uxorem ne cogito quidem; satis mihi rerum est ac negotii cum litteris; alioquin eae non litigant. Nihil porro litteris tam infestum est quam uxoris iugum et cura liberorum. Non damno coniugium sine quo ne litterae quidem fuissent, sed hominen litteratum,

«Mais il me semble qu'il est temps que je réponde à ce que tu me demandes dans ta lettre, que j'ai reçue avec retard mais qui m'a tant réjoui. Tu me demandes si je suis marié. Je ne le suis pas; je ne pense même pas à une épouse. Je suis bien assez occupé par les lettres; et les lettres ne disputent pas. Il n'y a rien de plus dommageable aux lettres que le joug matrimonial et le souci des enfants. Je ne condamne pas le mariage, sans lequel les lettres elles-mêmes n'existeraient pas mais je désire que l'homme de lettres, qui contemple Dieu,

Dei, siderum et naturae contemplatorem, hac compede liberum et solutum esse desidero. Itaque carendum uxore duxi, non tanquam flagitio, sed tanquam molestia; non enim facit uxoria vita noxios, facit obnoxios. Neque tamen initiari sacris me sum passus, nullius me militiae sacramento addixi, paganus et spontis meae sum. Duos agnosco dominos, Christum et litteras; caetero sum liberrimus, quamquam sic quoque multo liberior [...].»

les astres et la nature, soit libre de telles chaînes. C'est pourquoi il m'a semblé ne pas devoir me marier, non comme un péché, mais comme une nuisance. La vie matrimoniale n'est pas nuisible mais elle rend dépendant. Je n'ai pas non plus voulu m'initier à la vie religieuse comme je n'ai voulu me lier à aucune obligation militaire. Je suis païen et ne dépend que de moi-même. Je ne reconnais que deux maîtres: le Christ et les lettres. Pour le reste, je suis libre, et plus libre encore me rend cette servitude [...].»

**9. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « LXXIX - Ad anonimo »
(lettre non datée), vol. 1, pp. 99-100, ici p. 100 :**

«Quod vero scribis, vereri te ne studium illud acre nostrum, quod litteris impendimus, res publica mihi detrahat, omnino difficilem rem proponis et unde me satis commode non explico. Caeterum fido Deo in tantum ut sperem honores et munera reipublicae quasi ludum et avocamentum mihi fore ab seria illa et intenta cura litterarum. Cupio enim te scire, quod tamen de me non sine magno pudore praedico, nihil mihi serium videri nisi litteras: quom dico litteras, philosophiam et omnes bonas artes intelligo. In iis immodicus, in iis ambitiosus; quantumque appeller ambitione campestri, qua nihil est litteris infestius, summe liber sum: non sum quidem tam firmus ut honores contemnam, sed certe non appeto. Quaeris an gaudeam? Gaudeo voluntate civium, qui honores suos bene collocatos in nobis esse iudicant; hactenus honores datos amo, quia dantes amo: hoc propositum, hoc consilium, hanc inductionem animi totam Deo referimus acceptam.»

«Tu crains, m'écris-tu, que les devoirs de ma fonction ne me détournent de cette passion ardente que nous vouons aux lettres. Tu me poses là une question bien embarrassante, et il ne m'est guère facile de m'en expliquer. Ma confiance en Dieu, cependant, me fait espérer que les honneurs et les obligations de la vie publique servent en quelque manière à me détendre et me distraire du sérieux et de l'attention avec lesquels je me consacre aux lettres. Car je veux que tu le saches, même si je ne fais cet aveu qu'avec beaucoup de retenue: à mes yeux, il n'y a de sérieux que les lettres; et par les lettres, j'entends la philosophie et tous les arts libéraux. En elles je ne connais pas de mesure, en elles je place mon ambition. Et face à l'attrait, si grand soit-il, exercé par la carrière des honneurs, ce pire ennemi des lettres, je garde une liberté absolue. Non certes que je sois assez fort pour mépriser les honneurs, mais en tout cas je ne les recherche pas. Tu me demandes si j'en tire du plaisir? Ce qui me fait plaisir, c'est la volonté des citoyens, qui jugent que leurs honneurs sont bien placés en ma personne; j'aime les honneurs qu'on m'accorde dans la mesure où j'aime ceux qui me les accordent. Ce dessein, cette intention, cette détermination, nous les assumons pleinement en nous en remettant à Dieu.»

**10. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « LXXXVII - Ad Giorgio Merula »
(1^{er} février 1487), vol. 2, pp. 11-12 :**

«[...] Non parum multae rationes sunt, Merula doctissime, propter quas legatio mediolanensis quae mihi, teste Deo, nec quaerenti nec cogitanti, maximo patrum consensu et omnibus fere punctis optigit, carissima in primis esse debeat. Nonne ad eos principes legatus venio, qui cum republica nostra non minus coniuncti sunt, quam nos nobiscum? deinde ad eos quibus familia nostra non nudius tertius aut quartus, sed pridem annis iam inde retro multis privatim debere coepit, quantum litteris videlicet explicari nullo modo potest? Ecquid alia gens, alia domus est Italia tota praeter nostram, ex qua tres, continua serie, avus, pater, filius ab eodem senatu ad eosdem principes hoc nomine profecti fuerint? Biennium est et amplius ex quo apud vos cum patre fui. Quis unquam aut hilarius aut honorificentius haberi potuit quam ego sum exceptus? [...] Venetiis, cal. feb. mccccxxxvii.»

«[...] Les raisons ne manquent pas, très savant Merula, pour lesquelles l'ambassade à Milan (...qui, Dieu m'en est témoin, m'est échue sans que je l'aie demandée, sans même que j'y aie songé, avec l'assentiment le plus large des sénateurs, à la quasi unanimité des suffrages...) doive m'être chère plus que toute autre. Ne vais-je pas en ambassadeur chez des princes qui ne sont pas moins attachés à notre République que nous ne le sommes à nous-mêmes? Des princes envers lesquels notre lignée a des obligations, à titre privé, non pas depuis hier ou avant-hier, mais depuis de nombreuses années, à un point qui ne saurait être exposé dans une lettre? Y a-t-il dans toute l'Italie une famille, une maison autre que la nôtre de laquelle trois membres, aïeul, père et fils, aient été successivement délégués à ce titre par le même Sénat auprès des mêmes princes? Voilà deux ans et plus que j'ai séjourné chez vous avec mon père. Qui a jamais été accueilli de manière plus agréable et plus honorifique que je ne l'ai été? [...] Venise, le 1^{er} février 1487.»

**11. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « LXXXVI - Ad Anselmo Meia »
(3 octobre 1487), vol. 2, pp. 10-11, ici p. 11 :**

«Quod porro scribis te corpore incolomem animo parum valere, doleo, sed miror te, quom philosophus sis et christianus etiam philosophus, aegritudinem animi vocare nonnulla rei familiaris impedimenta, quae fortunae sunt incommoda, non animi. (...Satis valet animus si bona et mala sua norit, haec ut sequatur, illa ut vitet...). Aliena quouis modi

«Tu m'écris que, si ton corps est en bonne santé, ton âme, elle, ne se porte pas bien. J'en suis peiné, mais je m'étonne que toi, un philosophe, et qui plus est, philosophe chrétien, tu appelles maladie de l'âme quelques déboires patrimoniaux : ce sont des revers de la fortune, non de l'âme. (Il suffit pour que l'âme se porte bien qu'elle connaisse ce qui est bon ou mal pour elle, en sorte qu'elle suive l'un et évite l'autre). Les atteintes extérieures,

corporis et fortunae sunt; aliena non sua faciat, sapienter et fortiter ferat. Dices: “Consilium et speciosa verba das aegroto sanus.” At ego sanus non sum, octuaginta dies plus quam adversa valitudine domi lectoque detineor; nunquam ita questus sum ut me animo aegrum esse dicerem, sed corpore. [...] Venetiis, V nonas octobris mccccclxxxvii».

quelle qu'en soit la nature, relèvent du corps et de la fortune. L'âme ne doit pas se les approprier, mais les supporter avec sagesse et courage. Tu me diras “Tu prodigues conseil et belles paroles à un malade, toi qui es en bonne santé!” Mais en bonne santé, moi je ne le suis pas. Voilà quatre-vingts jours que je suis retenu chez moi, au lit, par un état de santé plus qu'altéré. Je ne me suis jamais plaint que la maladie ait touché mon âme, mais mon corps. [...] Venise, le 3 octobre 1487».

12. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «CXV - Ad Roberto Salviati» (21 octobre 1488), vol. 2, pp. 32-33, ici p. 33 :

«Quod autem rescire cupis quid agam, ecquid aliud possum dicere quam studeo? Publica quidem curatio non nihil instantiae illi meae detrahit, immo studiis non instantiae. Insto enim acrius et pensum exigo acerbius: et quod mihi vis maior abstulit, assiduitate sarcio. Quantum mihi negotiorum plus accessit, tantum aviditatis et alacritatis plus incessit; ita ferias illas omnes, quas valitudini privatus homo dabam, in publica distribuo; ita quod mihi ex una causa deperit ac decedit ex alia ratione corrogo.»

«Tu désires savoir ce qui m'occupe, que puis-je répondre d'autre que: je m'adonne aux belles-lettres. Il est vrai que mes charges publiques me privent d'une part de mon assiduité, de mon temps d'études. En effet, je m'y applique avec plus de passion et je m'adonne à mon travail avec une assiduité plus grande encore; et ce dont m'a privé un devoir prioritaire, je le compense par mon zèle. Ainsi, plus je suis absorbé par les affaires, plus grandissent en moi le plaisir et l'enthousiasme. Tous les congés que dans ma vie privée je réservais au soin de ma santé, je les consacre maintenant aux affaires publiques. Ainsi, ce que je perds et cède d'un côté, je le retrouve par une autre voie.»

**13. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «XCVI - A Marsilio Ficino»
(23 octobre 1488), vol. 2, pp. 34-35 :**

«Hermoalus Barbarus Marsilio Ficino.

Qui adduci potuit Marsilius ut Alemano crederet de Barbaro? Nunquid aut ille aliter de gentili suo poterat, aut tu paganum de pagano praedicantem admittere debueras? Ego vero, mi Ficine, ut tibi et aliis fortasse studiosus esse videar, mihi medius fidius nec sum nec videor. Ac insto quidem mihi, fateor, acerrime ut validitatem vix redimam. Sed dii boni, quam labuntur horae, quam multiplex iactura fit temporis, quam fugaces et importunae sunt noctis lucisque vices! Inchoare opus licet, non licet absolvere, interpellantibus tot incommodis quae natura ipsa properantibus quasi moras et compedes nequit fame, siti, somno, caloribus, algoribus. Taceo alia multa vel dictu foeda, quae nec ferri nec differri possunt; statim enim aut mortem aut morbos afferunt neglecta; et tamen philosophiae partem facimus aliquantum istuc respicere. Blandimur ipsi nobis et quod homini datum in peonam est convertimus in laudem, nec alia ratione virtus quaeritur, quam in iis versando. Quid enim aliud virtus est quam scire tempus terere?

Communia haec, illa mihi propria: corpus gracile, stomachus imbecillis, caput aestuans, quae mihi tempus omne a cibo detrahunt atque populantur, ut ad multas horas cessandum sit a litteris. Negotia certe publica parum mihi officiant, quoniam succissivis et inertibus illis meis temporibus omnia ea transigo. Caeterum diffiteri nullo modo possum nihil mihi prius et antiquius a puero

«Ermolao Barbaro à Marsile Ficin.

Comment Marsile a-t-il pu être amené à croire Alemano au sujet de Barbaro? Est-ce que celui-là ne pouvait parler autrement de son compatriote? Ou devais-tu, toi, accueillir les propos d'un villageois parlant de son voisin? Pour ma part, mon cher Ficin, à supposer que je passe à tes yeux et peut-être à ceux d'autres personnes pour un érudit, au nom du ciel, je ne le suis ni ne prétends l'être. En revanche, je m'applique avec ardeur, je l'avoue, à recouvrer difficilement la santé. Mais, grands dieux, comme s'écoulent les heures, comme se multiplie la perte du temps, comme fugitives et importunes sont les alternances du jour et de la nuit! Il est possible d'entreprendre un ouvrage, il n'est pas possible de l'achever, quand tant d'obstacles accumulés par la nature viennent entraver notre diligence comme des lenteurs et des freins imposés par la faim, la soif, le sommeil, la chaleur, le froid. Je passe sous silence beaucoup d'autres désagréments, dont on a même honte de parler, qui ne peuvent être ni supportés, ni différés: si on les néglige, en effet, ils provoquent aussitôt soit la mort, soit la maladie. Et pourtant nous pratiquons une branche de la philosophie en y portant quelque attention. Nous nous flattons nous-mêmes et nous convertissons en titre de gloire ce qui a été donné à l'homme pour son châtement, mais il n'y a pas d'autre manière de rechercher la vertu que de se frotter à ces réalités. La vertu est-elle autre chose en effet que savoir comment user le temps?

Ces problèmes étant communs à tous, en voici qui me sont propres: une constitution chétive, un estomac délicat, une tête enfiévrée, toutes choses qui m'empêchent constamment de me nourrir et me ravagent au point que je dois interrompre mes travaux littéraires pour de longues heures. En tout cas, mes

fuisse quam studia litterarum: in ea me vehementissimo quodam impetu naturae ferri usque adeo ut nulla mihi magna laus inde nasci posse videatur, si facio quae facere non possum quin faciam. Vicit Plotinus, aiunt, contrariam naturae vim; fieri potuisse puto ut vicerit, quoi tamen constat datum hoc ei coelitus non esse ut vinceret. [...] Vale. Mediolani, x cal. novembris MCCCCLXXXVIII».

obligations publiques me causent peu de gêne, étant donné que je les règle toutes dans les périodes annexes et improductives pour moi. Au reste, il m'est impossible de nier que dès l'enfance je n'ai rien eu de plus urgent et de plus important à faire que de cultiver les lettres. J'y suis porté par une sorte d'élan naturel d'une telle vigueur qu'il ne me semble pas possible de retirer la moindre gloire de faire ce que je ne peux m'empêcher de faire. Plotin l'a emporté, dit-on, sur la force contraire de sa nature; je crois qu'il est possible qu'il l'ait emporté, alors que pourtant, on sait que le ciel ne lui avait pas accordé le moyen de l'emporter. [...] Porte-toi bien. Milan, le 23 octobre 1488».

14. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CXXXVII - A Marsilio Ficino » (1^{er} août 1490), vol. 2, p. 58:

«Hermolaus Barbarus Venetus Marsilio Ficino Platonico S. D.

Ferus sim, nedum barbarus, qui nec muneri nec litteris tuis responderim, nisi eo ingenio esse te cognoscerem ut tum demum amicos tuos diligeres cum securius tecum agunt, nec solliciti sunt ne adversum te minus officiosi fuisse videantur. Ego vero lucubrationem tuam non doni modo sed beneficium quoque loco posui. Nihil mihi poterat infami coelo gratius accidere, quam liber sanitatis et studiorum praecepta continens. Quod autem rogas tu, quemadmodum tu me Deo, ita ego te Vicario eius commendem, scito id me non solum fecisse, verum etiam ex animo diligenter ac saepius fecisse. Atque, ut hoc verissimum esse intelligas, respondit per Laurentium stesisse quominus huc te arcesseret; multa de te mitissimus Pontifex honorificentissime locutus,

«Hermolao Barbaro le Vénitien, à Marsile Ficin.

Je serais un grossier personnage, pour ne pas dire un barbare, moi qui n'ai répondu ni à ton présent, ni à ta lettre, si je ne savais que ton tempérament te pousse à aimer tes amis précisément quand ils s'adressent à toi en toute confiance et sans craindre de paraître avoir manqué d'obligeance à ton égard. Pour ma part, j'ai reçu le fruit de tes veilles non seulement au titre de cadeau, mais encore de bienfait. Rien de plus précieux ne pouvait m'advenir dans ce climat d'ignominie qu'un livre renfermant des préceptes de raison et d'application à l'étude.

Quant à ta requête: de même que tu me recommandes à Dieu, que je te recommande à son Vicaire, sache que non seulement je l'ai fait, mais que je l'ai fait de tout mon cœur, consciencieusement et fréquemment. Et voici sa réponse, pour que tu comprennes que c'est bien vrai: il ne dépend que de Laurent qu'il ne

in sententia sua permanet videndi te apud se. Quod quidem si futurum aliquando est, opto ut in legationis meae tempus cadat: id et tibi gratum fore scio, mihi certe commodum. Sed haec satis tibi et mihi; vale. Quibus meo nomine salutatem istic dici velim, quorum benevolentiam inter prima mea bona collocem, qui me suis excellentibus officiis obaeratum fecere, tu melius quam ipse nosti. Romae, kalendis sextibilus MCCCCLXXXX ».

puisse te faire venir ici, à Rome. Le très clément Pontife a prononcé beaucoup de paroles très honorifiques à ton propos et persiste dans le désir de te voir auprès de lui. Assurément, si cela se réalise un jour, je souhaite que cela tombe sur le temps de mon ambassade. Je sais que tu y trouveras ton plaisir, et moi en tout cas mon avantage. Mais en voilà assez pour nos affaires, à toi et à moi. Porte-toi bien. Je souhaite te dire ici à qui j'adresse mon salut personnel: ceux dont la bienveillance a pour moi une place de choix parmi les bienfaits que j'ai reçus, ceux qui par leurs services éminents ont fait de moi leur obligé, – tu les connais mieux que moi-même. Rome, le premier août 1490 ».

15. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CXLI - A Giovanni Pico della Mirandola » (31 mars 1491), vol. 2, pp. 61-62, ici p. 61 :

«Hermolaus Barbarus Orator Venetus Patriarcha Aquileiensis - Iohanni Pico S. D.

Bene est, bene convenit, qui multum amas, multum ut mihi pontificatum aquileiensem congratuleris, multo etiam maiora mihi tribuas et omneris quam aut possim optare si sim cupidissimus, aut promereri si modestissimus. [...]

Romae, pridie calendas apriles mccccxxxi ».

«Ermolao Barbaro, orateur de Venise et patriarche d'Aquilée, à Jean Pic de la Mirandole.

Il est bon, il est bienséant que toi, dont l'amitié est si vive, tu me félicites vivement de ma prélature d'Aquilée, et que tu m'attribues et me promettes des succès bien plus importants. Je ne saurais les espérer si j'en étais avide ou les mériter si je me montrais modeste. [...]

Rome, le 31 mars 1491 ».

**16. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CXLVI - A Iacopo Antiquario »
(11 avril 1491), vol. 2, pp. 64-65, ici p. 65 :**

«[...] Scito me, Antiquarie, illo ipso die, quo sacerdotio intratus sum, volente atque adeo iubente Deo, fortior rem una hora factum fuisse quam per annos viginti quibus philosophiae studia exercui. Hoc argumentum habeo voluntatis et vocationis Dei, quod commoda sacerdotii possum contemnere, sacerdotium nec possum nec volo. Vivo hilaris, vivo liber, vivo litteris; totus his inhio qui multos annos nec dimidius eas respexi. [...]

Romae, tertio idus Aprilis [mcccclxxxix]».

«[...] Sache, Antiquario, que le jour même où j'ai revêtu le sacerdoce, par la volonté ou plutôt sur l'ordre de Dieu, je me suis trouvé plus fort en une seule heure que pendant les vingt années où je me suis consacré à l'étude de la philosophie. Je vois une manifestation de la volonté et de la vocation divines dans le fait que, si je suis capable de mépriser les privilèges du sacerdoce, je ne peux ni ne veux étendre ce mépris au sacerdoce lui-même. Je vis heureux, je vis libre, je vis pour les lettres; tout entier j'aspire à cette activité que durant de nombreuses années je n'ai même pas pu cultiver à demi. [...]

Rome, le 11 avril [1491]».

**17. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CXLVII - A Ugolino Verino »
(12 avril 1491), vol. 2, pp. 65-66 :**

«[...] Sed illa me potissimum particula delectat, in qua me fideliter et anxie commonefacis ut Aristotilem ne deseram, sed instem operi et latinae rei consulam. Commendas mihi et sacras litteras, ut quem saecularibus laborem homo saeculi acriter impendi, eundem modo cooptatus in sacerdotium spiritualibus et divinis impertiar. Animasti me, fateor, etiam non torpentem; sed cum haec ipsa mecum et agitare et digere, addidisti stimulum. Proinde scito atque ita tibi fore spondeo, re ipsa brevi probaturus, ut omnes facile intelligant me hoc ocium sacerdotale non ad voluptatem aut segnitiam, sed ad vigilias et suavissimos labores, nullo praeterquam religionis et salutis

«[...] La partie de ta lettre qui me réjouit particulièrement est celle où tu m'invites avec une inquiète sollicitude à ne pas abandonner Aristote, mais à m'appliquer à la tâche et à vouer mes soins à la forme latine. Tu me recommandes aussi les lettres sacrées, en sorte que l'effort que j'ai consacré avec ardeur en tant qu'homme du siècle aux lettres profanes, maintenant que je viens d'être élevé au sacerdoce, je l'applique pareillement aux lettres spirituelles et divines. Tu m'as stimulé, je l'avoue, même si je n'étais pas engourdi. Mais tandis que je méditais et remuais en moi toutes ces pensées, tu es revenu à la charge. Sache donc, et je m'y engage auprès de toi, que sous peu je ferai voir à tous par des preuves concrètes que j'aurai consacré les loisirs qu'offre le sacerdoce non au plaisir ni à la paresse, mais aux veilles et aux plus doux des labeurs, sans aller jusqu'à négliger entièrement les égards dus à la piété et au salut.

respectu, contulisse. Bono sis animo velim: magna pars vitae meae, ut nosti, litteris semper fuit dicata, nunc erit tota. Testem Deum cito: nihil unquam precibus ad eum fuisi poposci praeter unum hoc, ut mihi daret ocium ad litteras. Torquebant et obstrepebant curae publicae, non quidem usque adeo ut mihi potiora illa penitus excuterent, sed ut quadamtenus eliderent. Auditus exauditusque sum, non quod pontifex sim factus, sed quod sacerdos, hoc est mundo, ut inquit ille, mortuus, et Deo, si per me non desit, vivus. Vale. Poesim tuam ad umbilicum et pumicem pervenisse gaudeo.

Romae, pridie idus Aprilis mcccclxxxixi».

Je voudrais te rassurer: ma vie, comme tu le sais, a toujours été vouée en grande partie aux lettres — maintenant elle le sera entièrement. Dieu m'en est témoin, je ne lui ai jamais demandé qu'une chose dans mes prières: qu'il m'accorde du loisir pour les lettres. Les soucis de la vie publique me tourmentaient et m'importunaient, non pas jusqu'à m'interdire complètement les occupations qui comptaient davantage pour moi, mais en les réfrénant jusqu'à un certain point. J'ai été entendu et exaucé, non parce que j'ai été fait patriarche, mais prêtre, c'est-à-dire, comme il est dit, mort au monde et vivant pour Dieu, s'il ne m'abandonne pas. Porte-toi bien. Je me réjouis que ton recueil de poésie soit parvenu aux derniers apprêts.

Rome, le 12 avril 1491».

18. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «CXLVIII - A Antonio Calvo» (13 avril 1491), vol. 2, pp. 66-67:

«Antoni, vir praestantissime, bono sis animo. Qui me ad sacerdotium dormientem atque adeo reluctantem vocavit, etiam constantem et fortem esse voluit; aequiore animo adversa haec fero, quam secunda illa tuli. Deum iustitiae et innocentiae meae testor, ita sine omni sollicitudine sum, ita liber curis, ut verear ne tanta securitas aut temeritatis aut negligentiae argumentum sit malivolis [...] Litterae tuae adeo pietatis et caritatis plenae sunt, ut omnibus quos diligis et voluptatem in prosperis et solatium in adversis afferre possint. [...]

Romae, idibus April. mccccxci. Hermolaus tuus».

«Antonio, excellent homme, sois rassuré. Celui qui m'a appelé au sacerdoce, alors que je sommeillais et rechignais, a voulu que je possède aussi la fermeté et le courage. Je supporte l'adversité présente avec plus de sérénité que je n'ai supporté le bonheur passé. J'en prends à témoin Dieu, garant de la justice et de mon innocence, je suis si libre d'inquiétudes et de soucis qu'une telle tranquillité d'âme risque, je le crains, de devenir aux yeux des personnes mal intentionnées une preuve de témérité ou d'insouciance. [...] Ta lettre est si pleine d'affection et d'amitié qu'elle est capable d'apporter à tous ceux que tu aimes à la fois plaisir dans la félicité et consolation dans l'adversité. [...]

Rome, le 13 avril 1491. Ton Ermolao».

**19. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CXLIX - A Tommaso Asti »
(24 avril 1491), vol. 2, p. 67 :**

«[...] Quod vero me ad sacerdotium vocatum laetaris et omnia mihi summa (qui tuus est amor!) optas et ominaris, ago gratias et spero fore ut qui tibi non sacerdos sacerdoti carissimus fuerim, nunc eiusdem ordinis professor et commilito futurus tibi sim carior carissimo, Vale. Romae, octavo kalendas Maii MCCCCLXXXI. Hermolaus Barbarus Patriarcha Aquileiensis electus».

«[...] Tu te réjouis que j'aie été appelé au sacerdoce, et avec l'amitié qui est la tienne, tu formules à mon adresse les plus grands espoirs, les plus hautes attentes: je t'en remercie et j'espère que, si je n'ai pas pu être aimé de toi comme un prêtre par un autre prêtre, maintenant, en tant que clerc et compagnon d'armes du même ordre sacerdotal, je serai cher à ton cœur, ami très cher. Porte-toi bien. Rome, le 24 avril 1491. Ermolao Barbaro, patriarche élu d'Aquilée».

**20. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CL - A Iacopo Antiquario »
(5 juin 1491), vol. 2, p. 68 :**

«De rebus meis nihil ad te scribo. Scripsi superioribus diebus cum gratulatoriis tuis respondi. Turbulenta sunt omnia, sed misericordiam et veritatem diligit Dominus nec privabit bonis eos qui ambulant in innocencia. [...] Nemo mihi litterulas eripiet. [...] Romae, nonis iuniis [mcccclxxxii]».

«Je ne t'écris rien au sujet de ma situation. Je t'en ai fait part il y a quelques jours en répondant à ta lettre de félicitations. Malgré tout le trouble qui m'entoure, Dieu aime la miséricorde et la vérité et ne privera pas de ses bienfaits ceux qui marchent dans l'innocence. [...] Personne ne m'arrachera à mes chères lettres. [...] Rome, le 5 juin [1491]».

**21. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CLIV - A Iacopo Antiquario »
(juin 1491), vol. 2, pp. 72-77, ici pp. 73-74 :**

«[...] Agnosco vires meas quam sint aerumnis impares, quam nihil supra sensum communem et supra vulgarem semitam emineant; praeterea desuetus, imo vero plane insuetus malis, adde festa et nitente fortuna semper usus, facillime colliderer nisi fortitudo et laus mea Dominus impulsum eversumque

«[...] Je reconnais à quel point mes forces sont inférieures aux épreuves, combien elles sont incapables de s'élever au-dessus de la mesure commune et du chemin suivi par la foule. De plus, ayant perdu l'habitude, ou plutôt n'ayant jamais pris l'habitude du malheur, moi qui ai toujours bénéficié d'un sort heureux et florissant, j'aurais facilement été brisé si Dieu,

ut caderem suscepisset me. Ipsius dono intrepidus fortisque sum tam diu futurus quam Ipse concesserit. Igitur precario constans et sapiens, nec alia causa nec alio tempore sed ad praesentem modo usum praecinctus et communitus, in proelium cum fortuna descendi, non victoria elatus sed victoriam Pariente non tristis. Ergo quaecumque in reddenda tibi patientiae meae ratione dixerō speciosa et magnifica, haec tu non quasi ab Hermolao dicta manipulari desertore ac perfuga, sed quasi ab accenso Christi milite accipito. [...] Accusant quod Pontifici ad sacerdotium me vocanti cogentique paruerim, quod non in faciem restiterim, quod non in saecularis potestatis arbitrium contulerim Spiritus Sancti gratiam [...]. At enim legato suo ut veniret imperare poterant. Nihil pugno; poterant utique, nisi Pontifex non commodo meo cupiens sed dignitati suae studens prohibuisset, nempe quia non tam arcessi me quam auctoritatem suam convelli, si paruissem, putabat. Praeterea ne legatus tunc quidem eram cum mihi est imperatum, sed me duobus ante mensibus legationis munere, ipsis patribus et patientibus et auctoribus, exueram. Quid, quod antequam publicam personam ponerem, commearē ad eos permissione Pontificis paratus impetrare non potui? Quod factum est, nulla mea culpa, ut, quod tunc Pontifice noluerunt volente, id nunc velint nolente! Et adhuc candida sunt omnia, nullum peccatum, nihil admissum, non habeo cur moeream. Secuta damnatio est, non quia non parui sed quia parere non licuit; sublata mihi spes omnis est vivendi

ma force et ma gloire, ne m'avait soutenu quand j'étais bousculé et entraîné à la chute. C'est par le don de Dieu que je suis intrépide et fort, et je le resterai aussi longtemps qu'il le permettra. Étant donc pour un temps pourvu de constance et de prudence, équipé et fortifié d'un soutien qui n'a pas d'autre origine et n'a cours que pour la circonstance présente, je suis descendu au combat avec bonne fortune, sans m'enorgueillir de la victoire, mais échappant à l'adversité grâce au Père de la victoire. Ainsi, toutes les paroles éloquentes et nobles que j'aurai prononcées en te rendant compte de mon endurance, reçois-les comme venant non d'Ermolao, simple soldat déserteur et transfuge, mais d'un homme enrôlé dans l'armée du Christ. [...] On m'accuse d'avoir obéi au Pontife qui m'appelaient au sacerdoce et m'imposait une obligation, de ne pas lui avoir résisté en face, de ne pas avoir soumis la grâce du Saint Esprit au jugement du pouvoir séculier. [...] "Mais (les Pères) avaient le pouvoir de convoquer leur ambassadeur." Je ne le conteste nullement. Ils en avaient de toute façon le pouvoir, si le Pontife ne s'y était opposé, non par désir de servir mon intérêt, mais soucieux de sa dignité, car il jugeait que si j'avais obéi, ce n'était pas tellement moi qui étais cité à comparaître que son autorité qui était ébranlée. D'ailleurs, je n'étais même pas ambassadeur au moment où l'ordre m'était intimé, mais j'avais résigné cette charge deux mois auparavant, avec l'accord et la garantie des Pères eux-mêmes. Que dire du fait qu'avant de m'être démis de mon rôle public, disposé à me présenter devant eux avec la permission du Pontife, je n'aie pu y être autorisé? Il en est résulté que, sans aucune faute de ma part, ce qu'alors ils n'ont pas voulu quand le Pontife le voulait, maintenant ils le veulent quand il ne le veut pas. Et jusqu'ici tout est transparent, nulle action coupable, nul méfait, je n'ai rien à déplorer. S'en est suivi ma condamnation,

de altari. Magnum omnino vulnus, possessione pontificatus excludi, infensum me meis esse, patriam, cui debemus omnia [...].»

non parce que je n'avais pas obéi, mais parce qu'il ne m'avait pas été permis d'obéir; tout espoir m'a été ôté de pouvoir vivre du service de l'autel. C'est vraiment une grande blessure que d'être exclu de la prélatrice, de me trouver nuisible aux miens, de voir irritée la patrie à laquelle nous devons tout [...].»

22. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «CLII - A Antonio Calvo» (22 juillet 1491), vol. 2, pp. 69-70:

«Hermolaus Barbaro Orator Patriarcha Aquileiensis Antonio Calvo Patricio Veneto S. D.

Distinuit et distinet me, quamquam ad umbilicum perducta fere, pliniana castigatio quominus aliquid tibi de rebus, non dico meis sed communibus, imo tuis, plane scriberem. Dolore aliquo aut moerore id factum putent alii, tu, qui me nosti, cave suspiceris. Fortunae ludum video, tempestatis vim intelligo, aculeos detrahentium considero. Quid dicatur, quid item dici possit audio et cogitatione consequor; animadverto quanta fieret mihi iniuria, nisi fieret a patria, a qua nihil in civem crudeliter et iniuria factum videri potest. Non ideo dolore careo, quia haec aut non percipiam aut parum scientiam. Cognosco, Antoni, omnia haec et quanti sint aestimo fortasse subtilius quam caeteri, quia multo saepius in mentem nostra quam aliena veniunt. Utcumque multa sunt quibus efficitur ut dolore non solum frangi sed tentari me non sinam: primum conscientia suscepti, non modo sine sordibus sed sine ulla cupiditatis aut precum suspicione, sacerdotii, quam cunctanter imperium admiserim,

«Ermolao Barbaro, orateur [de Venise] et patriarche d'Aquilée à Antonio Calvo patricien vénitien.

Ma *Castigatio Pliniana* [nous sommes tentée de traduire ici par *Castigatio Pliniana* par "Révision de Pline" étant donné que la volonté d'Ermolao est de l'amender plus encore que de la commenter], quoique menée presque jusqu'à son terme, m'a retenu et me retient de t'écrire une lettre consacrée entièrement aux affaires qui concernent, je ne dis pas moi seul, mais nous deux ou plutôt toi. D'autres peuvent penser que cela est dû à quelque souffrance ou quelque tristesse; toi qui me connais, garde-toi d'avoir ce soupçon. Je vois le jeu de la fortune, je perçois la violence de la tempête, j'observe les piques de ceux qui me dénigrent. Je prête l'oreille et je réfléchis à ce que l'on dit, et aussi à ce que l'on pourrait dire. Je considère quelle grande injustice je subirais si ce n'était le fait de la patrie, de laquelle rien ne vient toucher un citoyen qui puisse être considéré comme une cruauté ou une injustice. Si je suis exempt de souffrance ce n'est pas parce que je ne perçois pas tout cela ou que je le ressens trop faiblement. Je connais, Antonio, toutes ces épreuves, et j'en évalue l'importance avec peut-être plus de pénétration que tout autre, car les choses qui nous concernent sont présentes à notre esprit bien plus souvent que

quae lucta mentis fuerit, quanta cum pudore proelia; Deum appello, cito, nuncupo cognitorem, testem, vindicem. Quae innocentia tantum iudicem non horreat? Invicem quis puer, quae foemina, quod mancipium patrono et assertore tanto formidet? Ego vero, nedum ut dolori latus dem, etiam laetari possum et debeo, cum fortuna gloriae, ut inquit ille⁴³⁴, carnifex tam parce grassetur, ut multo plus in patientia sit commodi quam in ipso eius vulnere dispendii. Vide quantum absim ut expostulem aut vices meas conquerar, qui ultro fortunam ipsam defendo. In quonam, obsecro, illa mihi levius obesse potuisset quam stante Republica, superstite familia, incolumi re domestica, valitudine corporis et animi prosperrima, saevisse in particula honoris adventicii? quid honoris dico, non oneris potius? quod sane tantum est ac tam late patet, ut qui hoc non videt aut dissimulanter videt, non possit esse non tardissimus. Nihil te fortuna incesso, nihil damno. Si magnam mihi fore cladem hinc rebare, falleris; si exercere cogitabas, gaudeo; si fortitudinem experiri fortasse delitescentem volebas, ago gratias. Nihil est hac virtute animi praeclarius, nihil erectius, nulla plus enitet, nulla pacis et voluptatis maior opifex. Et cum omnia impotenti fortunae pareant, sola fortitudo cominus it obviam et innectit fortunae vincula.

celles qui concernent autrui. Quoi qu'il en soit, nombreuses sont les raisons qui font que je ne me laisse ni briser, ni même effleurer par la souffrance: d'abord la conscience d'avoir assumé mon sacerdoce non seulement sans aucune bassesse, mais sans le moindre soupçon de cupidité ni de supplication; avec combien d'hésitation ai-je accepté ce pouvoir, avec quelle lutte intérieure, quels combats contre ma retenue! J'en appelle à Dieu, je l'invoque, je le cite comme garant, comme témoin, comme protecteur. Quelle innocence ne redouterait pas un tel juge? En retour, quel enfant, quelle femme, quel serviteur éprouverait de la crainte avec un avocat et défenseur si puissant? Pour ma part, bien loin de prêter le flanc à la souffrance, je peux et dois même éprouver de la joie alors que la fortune, "ce bourreau de la gloire" comme l'a dit un auteur célèbre, est si modérée dans ses assauts qu'il y a beaucoup plus de profit à les supporter que d'inconvénient à en subir les coups. Vois combien je suis loin de déplorer mon sort ou de m'en plaindre, moi qui spontanément prends la défense de la fortune elle-même. En quoi donc, je t'en prie, le tort qu'elle me cause pouvait-il être plus léger que lorsqu'elle s'acharne, sans que la République cesse d'être stable, ma famille saine et sauve, mon patrimoine intact et ma santé de corps et d'esprit excellente, sur une parcelle d'un honneur adventice? Que dis-je d'un honneur, disons plutôt d'un fardeau. La chose est si notable, si patente, que ne pas la voir ou se cacher de l'avoir vue ne peut-être que le fait d'un esprit bien borné.

⁴³⁴ PLINIE L'ANCIEN, *Naturalis Historia*, 28, 39, à propos des *imperatores*: «... *Fascinus, imperatorum quoque, non solum infantium custos, qui deus inter sacra Romana a Vestalibus colitur, et currus triumphantium, sub his pendens, defendit medicus invidiae, iubetque eosdem respicere similis medicina linguae, ut sit exorata a tergo Fortuna gloriae carnifex.*»

Sed finge magnum me aliquod et insigne vulnus accepisse: quantum mihi censes extare praesidii et superesse solatii ex iis litterulis, quas a puero hausit? Quae mihi sano mente ac corpore tanta posset accidere calamitas ut studia mea mihi excuteret? quibus servatis exceptisque, non potest mihi vita esse non tranquilla, non iocunda, non splendida. Litteris natus, litteris dicatus, sine litteris esse non possum, sine iis possum quae litteras impediunt, interpellant, submovent. Honores in Republica gessi multos et magnos, qua fide, qua opinione, qua gratia non dixerim. Placet quidem impendisse annos penitus duodecim, sed octo Reipublicae continuos; totum id tamen tempus litteris fere periit. Appellabant me quidem illae sarcirique id sibi a me identidem iubebant; ego contra in diem ducere ac differre, non quidem honorum et magistratum dulcedine, sed ut patri, fratribus et amicis obsequerem, qui meam operam in Republica profuturam putabant, ipse non videbam. Cum ergo toties commonitus professionis et voti postliminio reverti nollem aut non possem, retractus sum a fuga vi, nec unde ea mihi sit illata video praeterquam a litteris; quae sibi me, iam cornua erigentem et excubantem libertati, vindicare voluerunt in servitutem, excogitata ratione ut otium non sine dignitate consecutus a negotiis publicis excluderem. Hae sunt illae meae, quas multi sic appellant, aerumnae; haec illa clades, illa calamitas, qua me plerique profligatum et consternatum putant; haec illa fortunae scilicet acerbitas, cui me passim imparem fore amici timent, inimici praedicant.

Je ne t'accuse nullement, fortune, je ne te condamne nullement. Si tu pensais m'infliger un lourd désastre, tu te trompes: si tu songeais à m'aguerrir, je m'en réjouis; si tu voulais mettre à l'épreuve un courage peut-être défaillant, je t'en rends grâce. Rien n'est supérieur à cette force d'âme, rien n'est plus noble, aucune qualité ne se distingue davantage, aucune ne procure plus efficacement la paix et le contentement. Et alors que tout obéit à la fortune arbitraire, seul le courage l'affronte face à face et parvient à enchaîner la fortune.

Mais suppose que j'aie reçu quelque grande, quelque importante blessure: combien, penses-tu, vais-je trouver de secours et de consolation dans ces chères lettres dont je me suis imprégné dès l'enfance? Quel malheur si grand peut-il me frapper, étant sain de corps et d'esprit, au point de m'arracher ma fréquentation des lettres? Tant que celle-ci est préservée et se prolonge, ma vie ne peut être que paisible, plaisante, lumineuse. Né pour les lettres, voué aux lettres, je ne peux vivre sans les lettres, mais je peux vivre sans tout ce qui entrave, dérange, repousse les lettres. J'ai rempli des fonctions honorifiques nombreuses et importantes dans la République, avec quelle loyauté, quelle réputation, quelle faveur, je n'ai pas à le dire. Il me plaît, certes, d'avoir consacré pleinement douze années, dont huit ininterrompues, à la République.

Pendant, tout ce temps a été à peu près perdu pour les lettres. Certes, celles-ci m'appelaient et me demandaient sans cesse de remédier à cette situation pour elles. Moi, au contraire, je remettais de jour en jour, je différais, non certes par attrait pour les honneurs et les magistratures, mais pour obéir à mon père, à mes frères et mes amis, qui pensaient que mon activité serait utile à la République – ce que moi, je ne voyais pas. Donc, rappelé tant de fois au souvenir de mon engagement et de ma promesse, comme je ne voulais ou ne pouvais revenir à mon point de départ, je fus ramené de ma fuite par une force dont je ne vois pas d'où elle a pu venir, si ce n'est des lettres.

O foelix calamitas, quae litteras mihi et me litteris, imo ipsum mihi me restituit! o beata clades, quae meam mihi pacem reddidit! o candida tempestas, quae mihi securitatem peperit! o dulcis acerbitas, quae me in suavissimum portum e longa iactatione, ne dicam naufragio, reduxit! Si tranquillitas quaeritur parabunt litterae; si gloria litterae; si caetera, quae partim suppetunt iam, partim contemno, litterae. Vivens experior, tam modica doctrina in me, quantum viri litterati sperare possent in morte, si qua nomen nostrum voluntate Dei funditur; nemo id legationibus aut magistratibus, quos gessi, acceptum refert, sed litteris, multo plures Hermolaum quam candidatum me diligunt. Falluntur quidem fortasse illi, sed ita est. Honores in republica soli mirantur municipales, litterarum decus aemulatur orbis. Vale. Quintilianum a te patri restitutum sciebam, quamquam non restituit qui suum restituit: etenim tua esse volo mea omnia. Romae, XI calen. Augusti MCCCCXCI».

Comme déjà j'aiguais mes cornes et m'apprêtais à défendre ma liberté, les lettres, elles, ont voulu me revendiquer comme leur esclave, en imaginant un moyen de me faire exclure des charges publiques après avoir obtenu une retraite malgré tout honorable. Voilà quelles sont mes "tribulations", comme beaucoup les appellent; voilà ce désastre, cette catastrophe, cause de ma déroute et de ma déconfiture aux yeux de la plupart; autrement dit, telle est la cruauté du sort à laquelle je ne saurais résister comme le craignent mes amis et comme le proclament mes ennemis.

O bienheureuse calamité, qui m'a rendu les lettres et m'a rendu aux lettres, ou plutôt qui m'a rendu à moi-même! O défaite bénie, qui m'a redonné la paix! O tempête propice qui m'a mis en sécurité! O douce rigueur, qui m'a fait rentrer d'un long ballonnement, pour ne pas dire d'un naufrage, au plus agréable des ports! Si je cherche la tranquillité, elle me viendra des lettres; la gloire: par les lettres; les autres biens déjà en partie à disposition, en partie négligés: par les lettres. De mon vivant, si modeste que soit mon savoir, j'éprouve tout ce que les lettrés peuvent espérer après la mort, si par une volonté divine notre nom se répand. On ne peut prétendre que ce privilège est dû aux ambassades ou aux magistratures que j'ai exercées, mais bien aux lettres: bien plus nombreux sont ceux qui aiment Ermolao plutôt que le candidat aux honneurs. Ceux-ci se trompent peut-être, mais c'est ainsi. Les honneurs dans la République ne sont admirés que par les citoyens d'une seule ville, la gloire des lettres est enviée par l'univers. Porte-toi bien. J'ai su que Quintilien avait été restitué par toi à mon père, mais restituer ce qui est sien n'est pas restituer: en effet, je veux que soit à toi tout ce qui est à moi. Rome, le 22 juillet 1491 ».

**23. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, «CLIV - A Iacopo Antiquario»
(7 janvier 1492), vol. 2, pp. 72-77, ici p. 75:**

«[...] Nosti quam tenere pater me diligat, quanto affectu plus etiam quam paterno prosequatur; incredibile dictu est quanta magnitudine sit animi, quam pacata fronte, quam non turbato vultu, quam nihil commota mente carissimum sibi pignus iactari alto mari videat, Deo gratias agat, hominibus remittat iniuriam, tempestatem hanc non ad naufragium sed ad salutem esse praedicet. Quid multa? Amat ut pater, fert ut alienus [...]. Vale, ex Urbe, VII idus ianuaris MCCCCLXXXII».

«[...] Tu sais avec quelle tendresse mon père me chérit, de quelle affection plus que paternelle il m'entoure; il est incroyable de constater quelle force morale est la sienne, quelle paix règne sur son front, quelle absence de trouble sur son visage et d'inquiétude dans son âme lorsqu'il voit son enfant bien-aimé ballotté par les flots, lorsqu'il rend grâces à Dieu, qu'il pardonne aux hommes leur injustice et proclame que cette tempête ne mènera pas au naufrage, mais au salut. En un mot, il aime en père, il supporte en étranger [...]. Porte-toi bien, de Rome. Le 7 janvier 1492».

**24. Ermolao Barbaro à Georgio M. [Merula] Alexandrino
(24 mai 1492), texte latin édité par Vittore Branca,
Ermolao Barbaro, *De Coelibatu. De officio legati*,
Florence, 1969, pp. 173-174:**

«Hermolaus Barbarus Patriarcha Aquileiensis Georgio M. Alexandrino. Ternas a te litteras accepi nec respondi, ut nomen maius tibi fierem, nescio quam bonum. Utique si decoxerit tibi imputabis, qui quos amas nimis amas. Quod adversa mea, si vocare ita iubet, tibi quoque adversa ducas, quamquam vetera mihi praedicas, solatio tamen fuit et ago gratias. Magno et erecto sumus animo: pati fortia didicimus. Et ne speciosa tantum verba et ad tempus conficta suspicere, scito valetudine uti me prosperrima, nulla aetate maiorem operam impendisse litteris, numquam plus laborasse,

«Ermolao Barbaro, Patriarche d'Aquilée à Georgio M. [Merula] Alexandrino.

J'ai reçu de toi trois lettres, auxquelles je n'ai pas répondu, – pour avoir à tes yeux une renommée plus grande, mais bonne? Je l'ignore. En tout cas si elle est ruinée, tu ne t'en prendras qu'à toi-même, qui aimes excessivement ceux que tu aimes. Le fait que tu considères que mes malheurs, puisqu'il te plaît de les appeler ainsi, sont des malheurs aussi pour toi, bien que tu me répètes d'anciens discours, a été néanmoins pour moi une consolation et je t'en rends grâce. Nous avons le cœur haut et fort; nous avons appris à supporter des chocs puissants. Et pour que tu ne voies pas là que belles paroles,

minus defatigatum fuisse, lectitando, lucubrando, commentando. Bonam habe mentem : Hermolaus tuus nullum dolori dedit aditum, multo etiam minus dabit in posterum : saepta, munita, vallata sunt omnia, latus occalluit, et quidem consilio potius et inductione animi quam tempore. Hanc malorum summam multo etiam maiorem illo ipso die orientis procellae mihi repraesentaveram; atque ita me comparaveram, ut animi bona, in quae nullum ius est nec fortunae nec improbis hominibus, naufragio eximerem. His servatis continuo et ipse servatus sum. Plura non licet, nisi ut gaudeas maiorem mihi occasionem virtutis quam causam doloris accidisse. [...] Vale. Nono Calendas Iunias 1492».

forgées pour l'occasion, sache que je jouis d'une santé excellente, qu'à aucun âge je n'ai consacré plus d'énergie aux lettres : jamais je n'ai travaillé davantage, jamais je n'ai moins senti la fatigue, en lisant, en veillant, en méditant. Rassure-toi : ton Ermolao n'a laissé aucun accès à la douleur, et il lui en laissera encore beaucoup moins à l'avenir : tout est clôturé, fortifié, protégé, mon flanc s'est raffermi, davantage certes par la réflexion et la détermination d'esprit que par le temps. Au moment même où s'est élevée la tempête, je m'étais représenté cette somme de malheurs comme beaucoup plus grande encore ; et je m'étais préparé de façon à soustraire au naufrage tous les biens spirituels sur lesquels ni la fortune ni les gens malhonnêtes n'ont aucun droit. Ces biens étant sauvegardés, du coup je l'étais aussi. Je n'ai pas le loisir d'en dire plus, sinon que tu peux te réjouir qu'il me soit échu une grande occasion de vertu plutôt qu'une cause de souffrance. [...] Porte-toi bien. Le 24 mai 1492».

25. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CLVIII - A Antonio Calvo » (13 décembre 1492), vol. 2, pp. 81-82 :

«Hermolaus Barbarus Patriarcha Antonio Calvo suo Sal.

Litteras tuas, quibus dolorem nostrum ex Zachariae patris obitu vehementem atque iustum lenire voluisti, gratissimas habuimus. Non ibitur inficias, tibi praesertim, Antoni amicorum fidissime, durum id nobis et perquam triste nunciatum fuisse. Quid enim, obsecro, magis alieno tempore aut illi aut mihi poterat contingere ? Atque, ut alia praeteream quae tibi aequae ac mihi sunt cognita, utrum ei molestius fuisse putas quod decederet

«Ermolao Barbaro, patriarche, à son cher Antonio Calvo, salut.

Ta lettre, par laquelle tu cherchais à apaiser notre vive et juste douleur à la suite du décès de notre père Zaccaria, a été reçue avec beaucoup de reconnaissance. Nous n'allons pas nier, Antonio, surtout devant toi, le plus fidèle des amis, que la nouvelle avait été dure pour nous et extrêmement triste. Quel malheur pouvait-il arriver, je te prie, à un moment plus inopportun soit pour lui soit pour moi ? Mais, sans parler d'autres aspects que tu connais aussi bien que moi, qu'est-ce qui lui fut plus pénible à ton avis : de mourir, ou

an quod absente me decederet? Nosti quo affectu erat in me, quam non communi et promiscuo, sed ultra quam patres solent; compertum et exploratum habeo, si fuit ei grave mori, non propter se, sed propter me tantum fuisse. Angebat et illud eum, certo scio, quod nesciebat quam aequo animo tantam cladem meam laturus essem, et qui securus ibat ad mortem, erat de meo tantum dolore sollicitus; qui si affuissem et robur illud nostrum, quo me non virtus, non doctrina, non usus rerum aliquis sed solus Deus saepsit, videre potuisset, nihil dubito quin, si non alacriter, certe nullo dolore abiturus fuerit e vita. Quamquam, ut ex litteris tuis et aliorum intelligo, ea fuit hominis in adeunda morte constantia ut, non dico animi consternati, sed ne moeroris quidem tantilli signa praetulerit, usque adeo semper intrepidus ut in domum aliquam e domo non e vita migrare videretur: triduum continuum de Deo, de religione, de animorum immortalitate, vel disserentes audiret vel ipse dissereret; sacramenta illa extrema, quae nemo non reformidat et quorum aegroti fere a necessariis sero et cunctanter interpellari solent, non modo non refugeret sed prior et ultro deposceret; sensus omnes mentis et corporis, quibus pauci eum mortales vincebant, non solum integros, verum etiam longe subtiliores quam prius unquam ad extremum usque ostenderet; demum ecunculas duas, alteram Christi, alteram Virginis in sinum manu sua compositas et ad pectus applicitas arctissime complexus deosculatusque halaret animam. Hoc genus non dico mortis sed gloriosae mortis, imo vero

de mourir sans que je sois présent? Tu sais quelle affection il avait pour moi, combien peu commune et ordinaire, une affection dépassant celle que les pères éprouvent généralement. Je tiens pour sûr et certain que, s'il lui a été dur de mourir, ce n'était pas pour lui, mais uniquement pour moi. Ce qui l'angoissait aussi, je le sais bien, c'était d'ignorer avec quelle sérénité j'allais supporter un tel malheur, et lui qui allait à la mort sans trouble, il n'avait d'inquiétude que pour ma douleur; or, si j'avais été présent et qu'il ait pu voir cette force dont j'étais revêtu, non par mon mérite, non par mon savoir, non par quelque expérience, mais par Dieu seul, je ne doute pas qu'il aurait quitté cette vie, sinon avec empressement, en tout cas sans aucune douleur. Cependant, comme je le comprends par la lecture de ta lettre et de quelques autres, cet homme a fait preuve d'une telle fermeté en abordant la mort qu'il n'a montré aucun signe, je ne dis pas de terreur, mais même de la moindre tristesse, n'abdiquant à aucun instant son attitude courageuse, au point de paraître, non pas quitter la vie, mais passer d'un domicile à un autre: durant trois jours de suite, il écouta développer ou développa lui-même des pensées sur Dieu, sur la religion, sur l'immortalité de l'âme; quant aux sacrements de l'extrême onction, dont personne ne peut s'empêcher d'avoir peur, et dont les proches retardent généralement le moment d'en parler aux malades, et non sans hésitation, lui, loin de les fuir, le premier et spontanément, il les réclama. De toutes ses facultés mentales et physiques, dont l'excellence n'était surpassée que chez bien peu de mortels, non seulement intactes, mais même beaucoup plus affinées que jamais auparavant, il fit usage jusqu'au bout. Finalement, après avoir étreint étroitement et couvert de baisers deux petites images, l'une du Christ, l'autre de la Vierge, qu'il avait de sa main disposées dans son sein et appliquées sur sa poitrine, il rendit son dernier souffle. Ce

salutis et melioris vitae, quantas vires habeat ad temperandum dolorem explicari satis non potest. Accedit quod septuagesimum ingressus annum, quamdiu in familia nostra vixit nemo, quod functus omnibus honoribus, quod republica incolumi, quod liberis honesto loco positus, incredibili desiderio et amore civitatis excessit. Frequentia funeris tanta, ut audio, quanta in cive nunquam.

Reliquum est ut fratres tibi meos commendem, et quando mecum esse non potes, illos mihi non modo ut consolator sedulitate sed ut pater amore prosequaris.

Vale. Romae, Idibus Decembris MCCCXCII».

genre, je ne dis pas de mort, mais de glorieuse mort, ou plutôt de salut et de vie meilleure, quel pouvoir il a d'apaiser la douleur, on ne peut assez l'exprimer. À cela s'ajoute qu'étant entré dans sa soixante-dixième année, âge auquel personne dans notre famille n'était parvenu, il mourut après avoir rempli toutes les fonctions honorifiques, la République étant prospère, ses enfants occupant des positions distinguées, lui-même étant l'objet d'un amour et de regrets inouïs de la cité. À ses funérailles se pressa une foule telle, ai-je entendu, que jamais cela ne s'était vu pour aucun citoyen.

Il me reste à te recommander mes frères, et puisque tu ne peux être auprès de moi, à te prier de les entourer pour moi non seulement de consolations assidues, mais d'une affection paternelle.

Porte-toi bien. Rome, le 13 décembre 1492».

26. Ermolao Barbaro, *Epistolae*, « CLIII - Ad Antonio Calvo » (20 décembre 1492), vol. 2, pp. 71-72 :

«Hermolaus Barbarus Orator Patriarcha Aquileiensis clarissimo viro Antonio Calvo Patricio Veneto S. D.

Alii festam frontem parum decere fortuna minus laeta praedicant, alios nostra laedit uritque constantia et haec natura. Multo plus aestuant qui nocent quam quibus nocetur. At ego nihil unquam expertus in me sum hoc animi, quo me Deus munivit, robore praestantius, nihil iocundius, ut, quemadmodum ad te alias scripsi, non solum feram modice, quae patior verum etiam multo saepius fructum et voluptatem ferendo sentiam. Nihil queror, nulli sum infensus, accuso neminem : pax,

«Ermolao Barbaro, orateur et patriarche d'Aquilée, à l'illustre Antonio Calvo, patricien vénitien.

Les uns [d'entre les *minuti philosophi* – «philosophes au petit pied»–] prêchent qu'avoir un visage gai est indécent lorsque la fortune manque, les autres se sentent blessés par ma fermeté – d'autant qu'elle est naturelle. Ceux qui font le mal se consomment bien plus que ceux qui le subissent. Quant à moi, je n'ai jamais éprouvé un sentiment plus puissant et plus agréable que cette résistance souveraine dont Dieu m'a pourvue ; ainsi, comme je te l'ai écrit à une autre occasion, non seulement je supporte sereinement ce que je subis, mais cela m'apporte bien plus souvent un avantage et une volupté. Je ne me plains de rien, je ne ressens d'hostilité envers personne,

hilaritas et gratiarum actio vigilantem me solantur, dormientem fovent. [...] Vale. Decimotertio calendas Ianuarias MCCCCXCII».

je n'accuse personne. La paix, la joie, l'action de grâce me consolent quand je veille, me réchauffent quand je dors. [...] Porte-toi bien. Le 20 décembre 1492».

27. « Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolae Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV », in : *Matthæi Bossi Veronensis canonici regularis salvatoris Lateranensis Opera varia a Iulio Ambrosino eiusd. cong. canonico, collecta, recognita, et expolita, atq. per libros in hoc unum corpus discreta, nunc primum in lucem edita. Apud Victorium Benatium, Bononiae, Typis Victorij Benatij, 1627, pp. 331-332 :*

«Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam [...].

Quanto studio et amore cultuque ac reverentia Hermolaum Barbarum nostrum assidue sim prosequutus, ex sermonibus de eo inter nos crebris et mutuis potuisti, foelix Mirandula, saepe cognoscere. Nam puer cum coepisset primo sub pedagogo latinis cum litteris Alpha et Beta graeculizando cantare, et soluta in versus themata cogere, item et versus in liberas sententias solvere, usque tum ille mihi concessi in filium a patre Zaccaria et a patruo Hermolao seniore, qui nostrae Civitatis Episcopatum agebat, urbane traditus. Diverterant enim aestate, quum coepi eos nosse, pater et parvulus laxandi animi causa Veronam, ducentes apud hospitalem Episcopum multo cum plausu, liberalique laetitia vitam. Ascendebant et simul interdum ad amoena et beati montis nostri admiranda spectacula, ubi primus eram, qui eis occurrerem, eosque deducerem. Qui et mulcebantur interdum avium cantu grata sub

«À l'illustre Jean Pic de la Mirandole [...].

De combien d'attention, d'affection, de soin et de respect j'ai constamment entouré notre cher Ermolao Barbaro, tu as pu maintes fois t'en rendre compte, bienheureux Mirandole, par nos fréquents propos et échanges à son sujet. En effet, dès qu'enfant il se mit, guidé par son premier maître, à chantonner en même temps que les lettres latines "Alpha" et "Bêta" comme un petit Grec, puis à soumettre au rythme poétique des énoncés en prose ou, pareillement, à résoudre des vers en libres propositions, il me fut alors fréquemment confié comme un fils par son père Zaccaria et son oncle Ermolao l'Aîné, évêque de notre cité, qui m'en donnèrent la garde avec courtoisie. En effet, à l'époque où j'ai fait leur connaissance, le père et l'enfant étaient venus passer l'été à Vérone pour se délasser, menant auprès de l'évêque, leur hôte, une vie qui les comblait de nombreuses satisfactions et de bienfaitantes réjouissances. Ils en profitaient aussi pour graver parfois notre merveilleuse montagne et admirer les vues plaisantes qu'elle offre. J'étais alors le premier à accourir auprès d'eux pour les guider. Parfois aussi ils se laissaient charmer par le chant des

cuiuspiam frondosae arboris umbra. Ibi puer tum carmina, tum prosam iussus erat canere, et recitare; quod puerili vocula, et artificiosa hypocrisi verecunde quum faceret, omnes quidem cum risu et admiratione tenebat. Sed ne vexaretur improbe nimis, atque durius tam mollis et tenera aetas, illum ego ad cursum, et saltum suis cum pueris, et aequalibus summovebam a patris latere, et Episcopi sinu. Adolescentem deinceps illum per omne quippe tempus colui. Qui quanto magis aetate virtute et sapientia proficiebat, gaudium de eo maius, et admirationem ipse concipiebam, unde optimus ille ita proficiens eo pervenit tandem, ut nunc non tam mihi quidem homo, quam coelestis aliquis spiritus vitam inter homines ducens videatur. Quantum vero abs te ille, tuque ab illo diligare nemo sane me magis est conscius, cuius procuratione, et opera inter vos primum praeclara, et admirabilis, quam individuum tenetis conflata necessitudo, et coniunctio est. Quod inter tam natura, moribusque omnino simillimos efficere operosum non fuit. Nihil est enim appetentius similibus sui, nihil rapacius, quam natura, ut Cicero inquit».

oiseaux, étendus à l'ombre agréable de quelque arbre feuillu. Là, on demandait à l'enfant de chanter des vers ou de déclamer de la prose, ce qu'il faisait avec pudeur de sa frêle voix enfantine et avec une mimique gracieuse, suscitant le rire et l'admiration de tous. Mais pour éviter à son âge si tendre et si sensible d'être exposé à des sollicitations excessives et trop rudes, je l'entraînais loin des bras de son père et du giron de l'évêque pour aller courir et sauter avec les enfants de son âge. Puis, durant toute la période de son adolescence, j'ai pris soin de lui. Et plus il progressait en âge, en vertu et en sagesse, plus grandes étaient la joie et l'admiration qu'il m'inspirait, d'où il s'ensuit que cet être excellent, dans sa progression, s'est élevé à un tel niveau qu'aujourd'hui il m'apparaît non tant comme un être humain que comme un esprit céleste venu vivre parmi les hommes. Quant à l'affection dont il est l'objet de ta part, ainsi que toi de sa part, personne mieux que moi n'en connaît la force, car c'est grâce à moi et par mes soins que s'est forgé entre vous, pour la première fois, ce lien d'amitié splendide et remarquable, que vous maintenez indissoluble. Entre deux personnes si proches par le tempérament et le caractère, ce résultat ne fut pas difficile à obtenir. En effet, rien n'est plus attiré par son semblable, rien n'est plus avide de son semblable que la nature, comme le dit Cicéron».

**28. « Ad Hermolaum Barbarum adolescentem mirae probitatis,
et spei de paterni Avi laudibus, Epistola XXXVIII »,
in : *Matthæi Bossi Veronensis...*, p. 220 :**

« Quas ad me misisti paterni avi tui, Hermolae fili, epistolas legi, viri quidem, si de ingeniiis, et probitate iudicare possum, inter omnes sui temporis doctos sane doctissimi, et studiosos studiosissimi, ut appellari iure potuerit vir quidem bonus ac dicendi peritus, quae ut Catoni placet, est diffinitio oratoris exacti. Et sane si quis ex eminentissimis Venetis est enumerandus inter illustres, et habendus statua dignus, quae adhuc nulli concessa, Franciscus Barbari mihi videtur summis, et aequissimis meritis sibi id vindicare; qui rebus a se bello, et pace magnifice gestis, singularique doctrina effecit, ut non modo his finibus, quibus continetur res Veneta, vivat Barbarum nomen, sed etiam ad peregrinas omnibus saeculis vagaturum sit gentes. Huius avitae gloriae tanta expectatione atque virtute haeres tu puer esse coepisti; ut ubi iam firmata virum te fecerit aetas, cessura quidem tibi videatur maiorum tuorum vita superior. Itaque tene, quae ingressus es, virtutis et laudis vestigia laureatum caput et ingenitis tibi bonis divinisque muneribus fruiere, quicquid habes acceptum referens ei, a quo omnia sunt magna, quae possidet humana fragilitas. Vale adolescentum decus, et patriae spes. »

« J'ai lu la lettre que tu m'as transmise de ton grand-père paternel, Ermolao mon fils, un homme, si je peux porter un jugement sur ses talents et son intégrité, des plus doctes parmi tous les doctes de son temps, et des plus studieux parmi les studieux, si bien qu'il pouvait être appelé à juste titre "un homme de bien, habile à parler", définition, comme le veut Caton, de l'orateur accompli. Certes, si parmi les Vénitiens les plus remarquables un seul doit être mis au nombre des hommes illustres et jugé digne de recevoir l'honneur d'une statue, comme nul ne l'a reçu jusqu'ici, Francesco Barbaro me semble y avoir droit par ses mérites supérieurs et constants, lui qui par ses hauts faits dans la guerre et dans la paix et par son savoir unique, a permis que le nom de Barbaro non seulement vive dans les limites du territoire de Venise, mais qu'il soit appelé à se répandre dans les nations étrangères de siècle en siècle. De cette gloire ancestrale, par tout ce qu'on attend de toi, par ta vertu, tu as commencé, enfant que tu es, à t'instituer l'héritier, si bien que, lorsque l'âge mûr aura fait de toi un homme, la vie supérieure de tes ancêtres paraîtra te céder le pas. C'est pourquoi, garde sur ta tête la couronne de laurier que sont les empreintes de vertu et de gloire que tu as à peine initiées. Jouis des biens que la nature t'a donnés et des présents du ciel, te reconnaissant redevable de tout ce que tu as reçu envers Celui d'où provient tout ce que possède de grand l'humaine fragilité. Porte-toi bien, toi l'ornement de la jeunesse et l'espoir de la patrie. »

B. Extraits de diverses correspondances concernant Ermolao Barbaro

1. «CLXXXII. Antonio Flores et Leonello Cheregati oratoribus» (6 avril 1489), in : CARUSI Enrico, *Lettere e dispacci di Giacomo Gherardi...*, pp. 299-300, ici p. 300 :

«[...] recedet et noster Hermolaus, qui non bene se habet a paucis diebus se citra; debilis naturae est et valitudinarius, quamvis iuvenis, Deus illi opem ferat super stratum doloris. Succedit illi Hieronimus Donatus que audio huic non multum inferiorem in omni genere doctrine; infra quadriduum ingredietur. [...]».

«[...] se retirera aussi notre Ermolao, malade depuis quelques jours, et particulièrement mal en point; il est d'une nature fragile et malade, malgré sa jeunesse, que Dieu lui porte secours sur son lit de douleurs. Son successeur Gerolamo Donato, dont j'entends dire qu'il ne lui est guère inférieur dans toutes sortes de savoirs, fera son entrée dans les quatre jours à venir. [...]».

2. «Ad Hermolaum Barbarum Patriarcham Aquilegiensem, Epistola XCVII», in : *Matthæi Bossi Veronensis...*, pp. 282-283 :

«Quod instinctu nisi divino de te cogitavit, perfecitque Pontifex Maximus, Hermolae pater, et Domine, ita approbet Deus, ita confirmet, ita exaugeat, ita foelix faustum que esse perpetuo velit; ut in te plus lucris ecclesia sancta Christi modo equidem fecerit, quam iacturae subierit in illius obitu, cui post venerandam senectutem transitumque sanctissimum tu suffectus Patriarcha fuisti; cuius unius inter Romanos patres, et sacros principes istos laudatissimi atque sanctissimi desiderio omnis moeret ecclesia, a qua iudicatus dignus atque habitus erat non pilleo modo, quem maximis virtutibus, et perpetuis meritis decorabat; sed summa almaque Tiara. De te vero quod fas est mihi sentire, tecum etiam libere loquar. Porro id ego puto, id mihi et

«Ce que le souverain pontife a pensé de toi et ce qu'il a accompli par une inspiration toute divine, vénérable Ermolao, (mon) maître, puisse Dieu l'approuver, le confirmer, l'accroître, qu'il veuille bien le rendre à perpétuité heureux et favorable, en sorte que la sainte Église du Christ ait réalisé maintenant en ta personne un bénéfice supérieur à la perte qu'elle a subie par le décès de celui auquel, après une vieillesse respectable et une très sainte mort, tu as succédé comme patriarche. Toute l'Église est affligée du regret de cet homme dont la réputation et la sainteté étaient uniques parmi les Pères romains et princes sacrés. Par cette Église il avait été jugé et estimé digne non seulement de la calotte, qu'il orna de ses immenses vertus et mérites perpétuels, mais de la suprême et vénérable tiare. Mais ce qu'il m'est permis de penser de toi, je vais aussi te l'exprimer librement. Voilà ce que je pense, ce dont je me persuade,

persuadeo, cui cognita est iam pridem tua satis innocens vita, syncera mens tua, optime institutus, et modestissimus animus, et beato Dei timore ante omnia praeditus; ad Patriarchalem istum apicem acquirendum praeter obedientiam, et assensum te nihil omnino contulisse, sed vocatum veluti Aaron annuisse humiliter, cervicemque flexisse. Atque illud quoque sperare mihi licet primam hanc tantam tamque pulcherrimam dignitatem maiora longe tibi portendere, altiorisque culminis fundamenta tibi posituram. Quae res spe tanta tantoque gaudio me complet, et afficit, ut horis ferme totis exultem, et Christo maximo nostro sublati ad caelum manibus plaudam. [...] Vale. Nostro ex Monasterio Fesulano xij. Kal. Apriles 1491 ».

moi qui connais de longue date l'innocence de ta vie, la sincérité de ton esprit : excellente éducation, esprit d'une grande modestie, pénétré avant tout d'une heureuse crainte de Dieu, pour obtenir cette tiare patriarcale, tu n'as eu recours à aucun autre moyen qu'à l'obéissance et l'assentiment, mais appelé comme l'avait été Aaron, tu as consenti humblement et tu as incliné la tête. Et voilà aussi ce qu'il m'est permis d'espérer : que cette première dignité, si grande et si brillante, en laisse présager pour toi de bien plus grandes encore, posant pour toi les fondements d'un édifice au faite plus élevé. Perspective qui me remplit de tant d'espoir et de tant de joie que j'en exulte presque à toute heure et que j'acclame notre très grand Christ en levant les mains au ciel. [...] Porte-toi bien. De notre monastère de Fiésolo, le 21 mars 1491 ».

3. « Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolao Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV », in : *Matthæi Bossi Veronensis...*, pp. 331-332 :

« Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolao Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV.

[...] Sed iam ad rem veniamus cur haec tanta praemisimus. Nostrum hunc vidimus Hermolaum secundis in rebus florentem adeo ut nemini cederet aut invideret : In studiis litterarum, in quibus fuit illi semper prima gloria, atque foelicitas, quicquid optavit arripuisse facillime. Solum quod scire nollet ignorasse. Docuisse cum laude. Multa omnium cum stupore scripsisse. Inter patricos phoenicem, et bonarum quidem artium omnium nostro hoc

« À l'illustre Jean Pic de la Mirandole, pour qu'il envoie une lettre de consolation à Ermolao Barbaro. Épître 34.

[...] Mais venons-en maintenant au sujet pour lequel nous avons fait ce long préambule. Nous avons vu notre Ermolao florissant dans le bonheur à tel point qu'il n'avait rien à céder ou à envier à personne : dans les lettres, qui lui ont toujours valu une gloire et un succès de première grandeur, il parvenait à chaque résultat souhaité avec la plus grande facilité ; il n'ignorait que ce qu'il ne voulait pas savoir ; son enseignement attirait les éloges ; sa production littéraire abondante suscitait la stupeur générale ; parmi les patriciens il était

aevo velut Ideam putatum. Honoribus in re publica maximis habitum. Foris primis legationibus functum. Ducibus, Regibus, Imperatoriae maiestati, Pontificique Romano charissimum, et omnibus certe mirabilem, quum ecce ei atrociter irata, et violenta facta fortuna, si non rectius dixerim pia Dei, et provida manus omnia haec ornamenta, quae spectabilia videntur hominibus, et gloriosa ictu repentino concussit in nihilumque redexit, ne quidem illisit. At ubi? Romae vero atque Venetiis primis totius orbis luminibus. Causa quae? Quod se insignini Patriarchatus Aquilegensis honore permisit Senatus iniussu, pro quo apud Pontificem maximum publicus legatus agebat. Quo tristi eventu pater etiam in grave rerum discrimen, et exilii prope incidit poenam; ut qui tanto filio gloriosissimus, et iactabundus incesserat, sibi miserrimus videretur, et omnibus, qui liberos suscepissent calamitosior. Qui tanto denique cardiaco moerore obrutus est, ut vitam ne quidem servare potuerit, quod nescio an istic adhuc ipse resciveris. Quo dolore quantum incluta, et candidissima filii anima angatur tu prudentissime⁴³⁵ hominum Pice considera. Ego illum saepe viso, et quantum possum cohortor, et erigo. Atque utinam, et tu Romae nunc esses optima bonitate, et suavi eloquio tuo idipsum effecturus.

un phénix, et dans tous les beaux-arts pratiqués à notre époque il incarnait une sorte d'idéal; on le comblait des plus grands honneurs dans la République; à l'étranger, il était chargé d'ambassades de premier plan; très apprécié des ducs, des rois, de sa majesté impériale, du pontife romain, bref, objet de l'admiration de tous... et voici qu'un sort cruellement irrité contre lui et se déchaînant brutalement – ou dois-je dire plutôt la main juste et prévoyante de Dieu –, d'un coup soudain a brisé, réduit au néant, du moins tourné en ridicule toutes ces distinctions qui passent aux yeux des hommes pour remarquables et glorieuses. Et cela en quel lieu? – à Rome et à Venise, premières lumières du monde entier! Pour quelle raison? – parce qu'il a accepté l'insigne honneur d'être porté au patriarcat d'Aquilée, sans l'autorisation du Sénat dont il était l'ambassadeur officiel auprès du souverain Pontife. Par ce funeste dénouement, son père aussi fut exposé à de graves dangers et faillit subir le châtement de l'exil; lui qui s'avavançait auparavant couvert de la gloire et de la fierté d'avoir un tel fils, se voyait maintenant plongé dans la détresse et plus malheureux que tous ceux qui avaient mis au monde des enfants. Finalement, il fut accablé en son cœur par une si grande affliction qu'il ne put même pas conserver la vie, chose dont j'ignore si, à ce jour, la nouvelle t'est parvenue à l'endroit où tu es. Imagine, Pic, toi le plus sage des hommes, combien l'âme noble et pure du fils est tourmentée par ce chagrin. Quant à moi, je vais le voir souvent, je l'encourage et le soutiens autant que je le peux. Ah! si seulement tu étais aussi maintenant à Rome,

⁴³⁵ Au lieu de «*prudentissima*», probable erreur du typographe.

Siquidem nescio qui mederi illi, quam tu facilius posset, aut vero eum detinere efficaciori solatio. Quem ego dubito parum nobis super futurum, si hic intimus dolor se diutius extenderit; licet sapiens, et modestissimus ille adeuntes laetus inspiciat, et animi fortitudinem sibi inesse simulet, praemens estuantes intrinsecus luctus, et profunda mente dolorem. Verum enimvero quum praesens ei esse non possis ex longa distantia, vehemens mea, et vobiscum mutua charitas tibi Ioannes suadendum putavit ut consolationem litteris egregiam aliquam, et locupletissimo atque divino tuo ingenio dignam illi adhibeas, qua tanto in dolore respiret, et adversa, quae patitur, non tam fortunae hominumque maliciae, quam divinae providentiae ducat tribuenda. Et iis meminerit Deum, quos inter suos enumerat, tum maxime proximum esse, quum vexantur maxime. Quibus et prosperiora subducit, ne per ea excaecentur elati, et attollentes cervicem obliviscantur fragilitatis humanae. Tantum enim abesse velim non dico discat (quid enim ignorat iste?) sed recogitet ut contraria, et nocua ei sint adversa, quae patitur, ut magis nihil intelligat sibi necessarium fore ad beatam vitam, et magnitudinem sublimis gloriae Dei assequendam, ua mea tolerare constanter, quae vere mala non sunt, magis autem semitae expeditae atque rectissimae ducentes ingressos tanquam beatitudinis monstratrices ad sempiternas foelicium sedes. Sicut enim a nobis iturum in Galliam, aut vero Germaniam alpes superet, tranet flumina, solis aestus niviumve rigorem pro tempore oportet ut ferat; sic arctam illam viam, et angustam, quae ducit ad vitam, transgressus ad regnum coelorum, quod vim patitur,

pour lui donner ce réconfort par ta grande bienveillance et ta douce éloquence. Vraiment, je ne sais qui mieux que toi serait capable de lui apporter la guérison, ou du moins le retenir par une consolation plus efficace. Je crains pour ma part qu'il ne nous reste plus très longtemps en vie, si cette souffrance intime se prolonge encore, quand bien même, dans sa clairvoyance et sa grande discrétion, il accueille avec jovialité ceux qui l'abordent et feint d'avoir du courage, comprimant le deuil et la douleur qui bouillonnent en lui, au fond de son cœur. Mais comme évidemment tu ne peux, en raison de la distance, être présent à ses côtés, l'affection ardente et réciproque qui me lie à vous deux m'a donné à penser qu'il fallait te convaincre, Jean, de lui prodiguer par une lettre une consolation hors pair, à la hauteur de ton inépuisable et divin talent, consolation grâce à laquelle il trouvera un répit dans son immense douleur et pourra juger que les revers dont il souffre doivent être attribués moins au destin et à la malice des hommes qu'à la divine Providence. Et il se souviendra que Dieu n'est jamais si proche de ceux qu'il compte comme siens que lorsqu'ils sont le plus durement éprouvés : il les soustrait à une prospérité trop grande, de peur qu'elle ne leur inspire un sentiment de supériorité qui les aveugle et leur fasse oublier par orgueil la fragilité humaine. Mon souhait, c'est, je ne dis pas qu'il apprenne (en effet, qu'y a-t-il qu'il ignore?), mais qu'il se rappelle une chose : les malheurs qu'il endure sont si loin d'être pour lui des obstacles et des nuisances que rien (puisse-t-il le comprendre) n'est plus nécessaire pour atteindre à la vie bienheureuse et à la grandeur de la gloire sublime de Dieu que de supporter avec constance ces épreuves, qui ne sont pas de vrais maux, mais plutôt des sentiers dégagés et droits menant ceux qui s'y engagent, comme des guides vers le bonheur, jusqu'aux séjours éternels des bienheureux. De même que, pour se rendre en Gaule ou bien en Germanie, il nous faut franchir les Alpes, traverser des fleuves à la nage, supporter selon

et a violentis rapitur⁴³⁶, est necesse perveniat. Plura in hanc sententiam non praesumit mea tarditas fari tecum, et comminisci Ioannes, ne ut in proverbio est: Anser holorem⁴³⁷, et sus paladem⁴³⁸ erudire putetur. Satis superque extiterit meam tibi cogitationem amicam, et piam indicasse, ut si tua caret noster Hermolaus praesentia, non tamen litterarum beneficio careat salutari. Vale, meque alto pectore serva.»

la saison la chaleur du soleil ou la rigueur des neiges, de même c'est en empruntant cette voie étroite et resserrée, qui conduit à la vie, que l'on parviendra nécessairement au royaume des cieux, ce royaume qui subit la violence et que les violents prennent d'assaut. Mon esprit limité s'interdit d'en rajouter en abordant cette question devant toi, Jean, de peur de passer, selon le proverbe, pour "l'oie qui en remontre au cygne" ou "le porc à Pallas". Il suffira largement de t'avoir fait connaître ma préoccupation pieusement amicale, afin que notre cher Ermolao, à défaut de ta présence, ne soit pas pour autant privé du bienfait salutaire d'une lettre de toi. Porte-toi bien, et garde-moi au fond de ton cœur.»

4. Lettre de Pierre de Médicis à son père Laurent de Médicis (10 mai 1490), texte latin par FABRINI Angelo, *Laurentii Medicis Magnifici vita...*, t. II, pp. 377-380:

«Laurentio de Medicis a Bagno a Vignone, filius Petrus de Medicis.

Magnifice pater, etc.

Intesi da ser Piero per una sua, che hebbi hiermattina, quanto desideravi si facessi circa la venuta di Messer Hermolao, el quale venne hieri dopo mangiare, et quasi ex improvviso, che non se ne seppe nulla, se non forse un'hora innanzi. Io gli andai incontro, et da quattro o cinq' altri in fuora non vi

«À Laurent de Médicis à Bagno Vignoni, son fils Pierre de Médicis. Magnifique Père, etc.

J'ai appris de Messire Piero, par une personne de sa maison que j'ai vue hier matin, ce que vous désiriez que l'on fasse pour la venue de Messire Ermolao, lequel est venu hier après-dîner, et presque à l'improviste, car on n'en a rien su, sinon peut-être une heure auparavant. Je suis allé à sa rencontre, et en dehors de quatre ou cinq autres personnes, il n'en est point venu d'autre. Et il a fallu qu'on le fasse descendre

⁴³⁶ Matth. 11, 12.

⁴³⁷ Allusion à VIRGILE, *Bucolique* 9, 36.

⁴³⁸ *Ne sus Minervam docet* souvent abrégé *Ne sus Minervam*: «Le pourceau [sous-entendu enseignant] Minerve» – «Qu'un cochon, qu'une bête, qu'un ignorant, ne s'avise pas de vouloir donner des leçons à Minerve». Ce proverbe s'appuie-t-il sur une fable perdue? Aussi chez CICÉRON, *Academica* I, 5 (18) et *De oratore* II, 233.

venne altri, et bisognò che gli smontassi all'osteria, che ancora non era ad ordine la stantia, che vi si menò poi a piè. Subito che io fui smontato, tornai da lui per invitarlo come mi era suto⁴³⁹ scripto, et visitarlo, et per intendere quanto voleva stare quì fermo; invitailo per hoggi, et intesi non stava più quì che oggi, et domane cavalcava per essere domanderà a Poggibonsi, o in luogo, che l'altro di desini in Siena, dove non posso intendere se si fermerà. Noi lo habbiamo hoggi convitato, che non si potria dire, quanto lui lo ha havuto a caro. Habbiamogli dato in compagnia a tavola chi lui desiderava oltra quelli, che lui haveva seco, che haveva un suo fratello carnale, un Segretario di San Marco, et un Dottore. Di qui vi fu el Conte dalla Mirandola, Messer Marsilio, M. Agnolo da Montepulciano, et per torre un cittadino, et non uscire di parente et letterato, togliemmo Bernardo Rucellai, che non so se habbiamo facto bene o male. Dipoi che havemmo desinato, li monstriai la casa, le medaglie, vasi et cammei, et in summa ogni cosa per insino al giardino, di che prese grande piacere, benchè non credo s'intenda molto di scultura. Pure gli piaceva assai la notitia et l'antiquità delle medaglie, et tutti se maravigliavano del numero di sì buone cose, etc. Di lui non vi saprei dire particolare, se non che è un homo molto elegante nel parlare per quello io ne intendo. Ajutasi delle lettere, et fassene honore et in rubare motti, et in dirne ancora in Latino. Lo aspecto lo vedrete, che non può essere migliore, et secondo i facti. Temperato in ogni

à l'auberge, car sa chambre n'était pas encore prête; on s'y est rendu ensuite à pied. Aussitôt que je fus moi-même installé, je retournai auprès de lui pour l'inviter, comme il m'avait été prescrit, pour lui rendre visite et pour apprendre combien de temps il voulait rester ici; je l'ai invité pour aujourd'hui et j'ai compris qu'il ne restait ici qu'aujourd'hui, que demain il chevauchait pour être le soir à Poggibonsi ou dans les environs, et qu'après-demain il dînerait à Sienne, où je n'ai pu savoir s'il s'arrêtera. Aujourd'hui nous l'avons convié à dîner, et on ne saurait assez dire combien il l'a apprécié. Nous lui avons donné pour convives à table les personnes qu'il souhaitait en plus de celles qu'il avait avec lui, c'est-à-dire son frère de sang, un secrétaire de San Marco et un Docteur. D'ici il y avait le Comte de la Mirandole, Messire Marsile, M. Agnolo da Montepulciano; pour prendre un concitoyen, sans sortir des parents et des lettrés, nous avons choisi Bernardo Rucellai et je ne sais pas si nous avons bien fait ou non. Après avoir dîné, je lui ai montré la maison, les médailles, les vases et les camées, bref, tout jusqu'au jardin. Il y a pris grand plaisir, bien que, je crois, il ne s'y entende guère en fait de sculpture. Néanmoins, il lui plaisait beaucoup de voir des médailles si anciennes, et tous s'émerveillaient de la grande quantité de si bonnes choses, etc. De lui, je n'ai rien de particulier à vous dire, sinon que c'est un homme très élégant dans sa manière de parler, pour ce que j'y comprends. Il recourt aux belles-lettres et se fait gloire d'en tirer des bons mots, ou d'en citer aussi en latin. Quant à son aspect extérieur, vous verrez qu'il ne pourrait être meilleur, et qu'il est conforme aux circonstances – modéré dans tout son comportement, comme il semble en avoir besoin, car il a l'air très délicat et de complexion fragile. Il a réputation d'expert *in*

⁴³⁹ Lire: *stato*?

sua cosa, et pare ne habbi bisogno, che pare molto cagionevole et debole di complexion. Ha nome di esperto in rebus agendis, ma non pare consolino queste cose insieme, che più presto pare da cerimonia che no. Non potrebbe monstrare, più che si faccia, essere vostro amico, et credo sia, et molto gratamente ha ricevuto ogni honore che gli è stato facto, et non punto alla Veneziana, che non pare di là se non al vestire. Ma secondo che dice ha grandissimo desiderio di vedervi, et dice volere divertere per trovarvi ed abbracciarvi: hovelò voluto significare se a voi facessi per proposito di aspettarlo, che dice havere commissione etiam di salutarvi da parte della sua Signoria. Quì gli è stato facto honore publico da' cittadini, et ristorante del lasciarlo smontare all'osteria, et stamane innanzi venisse a desinare visitò la Signoria con molte grate parole, le quali non scrivo, perchè credo ser Niccolò ve le scriverà lui, che così gli ho decto. Fuvì un poco di scandalo, che nel rispondere el Gonfaloniere prese un poco di vento presso al fine, et così si restò senza troppa risposta, che credo nello animo suo se ne ridessi, et ab uno didicerit omnes⁴⁴⁰, che così se ne doleva hoggi qualchuno de' nostri. Circa l'onore non so che mi vi dire altro. El convito come gl' andò farò fare una listra⁴⁴¹ all'O-rafo, et ve la manderò forse con questa, se lo trovano. Jacopo Guicciardini si sta così presto un poco peggio che no; che hieri gli venne un poco d'accidente di tossa, et sputò

rebus agendis [en matière de négociations], mais il ne semble pas que toutes ces choses s'accordent, vu qu'il paraît plutôt homme de cérémonie. Il ne pourrait montrer plus qu'il ne le fait qu'il est votre ami, et je crois qu'il l'est; il a reçu avec beaucoup de reconnaissance tous les honneurs qui lui ont été réservés, et vraiment pas "à la vénitienne", car là-bas il semble qu'on se limite à l'apparence vestimentaire. Mais d'après ce qu'il dit, il a grande envie de vous voir et il veut, dit-il, faire un détour pour vous rencontrer et vous embrasser. J'ai voulu vous le signaler pour le cas où vous auriez l'intention de l'attendre, car il a aussi, dit-il, pour mission de vous saluer de la part de Sa Seigneurie. Ici des honneurs publics lui ont été rendus par les citoyens, et réparation lui a été faite de l'avoir fait descendre à l'auberge; ce matin, avant d'aller déjeuner, il a visité la Seigneurie, en multipliant les paroles de gratitude, que je ne transcris pas parce que je crois que c'est Messire Niccolò qui vous les écrira, comme je lui ai dit de le faire. Il s'est produit un petit incident, car en lui répondant, le gonfalonier s'est un peu laissé emporter, vers la fin, par le souffle de l'inspiration, ce qui fait qu'il n'y eut guère de riposte de sa part, car je crois qu'en son for intérieur il en a ri et qu'il nous a tous jugés sur cet exemple, car ainsi s'en plaignait aujourd'hui l'un des nôtres. Concernant les honneurs, je ne sais que vous dire d'autre. Quant au déroulement du banquet, je ferai faire une liste [*listra*?] à l'orfèvre [cuisinier?], et je vous l'enverrai peut-être avec la présente, si cela se trouve. Jacopo Guicciardini se porte un peu moins bien depuis peu: hier il a eu quelques accès de toux et il a expectoré, à ce que disent les gens de sa maison, quelque chose de très étrange, et en outre il faut compter aussi avec les années; ainsi, que cela dure encore longtemps, à mon avis, mais plaise au ciel que je me trompe, je suis plutôt près d'en

⁴⁴⁰ VIRGILE, *Enéide* 2, 65: « ab uno disce omnes ».

⁴⁴¹ Lire: *lista*?

cosa, secondo dicono quelli sua, molto strana, et pure inoltra con gl' anni in modo, che a lungo andare, a mio iudicio, quod absit, io ne dubito più presto che no. La Contessina sta bene, et ha già tre sciloppi, et seguita di purgarsi: et tutta l'altra brigata di quì sta benissimo. Non vi scrivo nulla della libreria, perchè rispetto alla venuta dello Imbasciatore sono a quello medesimo che l'altro dì. Raccomandomi a voi.

Firenze a dì 10 di maggio 1490»⁴⁴².

douter. La comtesse va bien; elle prend déjà trois sirops et continue de se purger; et tout le reste de la bande d'ici va très bien. Je ne vous écris rien de la bibliothèque, parce que, rapport à la venue de l'ambassadeur, j'en suis au même point que l'autre jour. Je me recommande à vous.

Florence, le 10 mai 1490».

C. Extraits des délibérations du Sénat vénitien

1. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 33 (1486-1489), fol. 133r [ms. numérisé: 287]:

« die XXVIII Aprilis [1488].

Ser Federicus Cornario, procurator,
Ser Ioannes Contareno,
Ser Zacharia Barbaro eques procurator,
Ser Thomas Trivisano procurator,
Ser Filippus Tronus,
Ser Antonius Grimani, Sapientes Consilii,
Ser Antonius Erizo,
Ser Hieronimus Venerio,
Ser Bernardus Iustiniano,
Ser Domenicus Trivisano, Sapientes terrae firmae,
S. Hermolao Barbaro doctori et equiti nostro Mediolani.

« 28 avril [1488].

Ser Federicus Cornario, procureur,
Ser Ioannes Contareno,
Ser Zacharia Barbaro, chevalier et procureur,
Ser Thomas Trivisano, procureur,
Ser Filippus Tronus,
Ser Antonius Grimani, Sages du Conseil,
Ser Antonius Erizo,
Ser Hieronimus Venerio,
Ser Bernardus Iustiniano,
Ser Domenicus Trivisano, Sages de la Terre Ferme,
À S. Ermolao Barbaro, notre docteur et chevalier à Milan.

⁴⁴² Note d'Angelo Fabrini en introduction à la lettre: «(211) Cum primum Barbarus Florentiam venit, nullo non honore ornatus fuit a Petro Mediceo (aberat enim Pater) ut ex his ejusdem litteris apparebit.»

Quam displicenter audiverimus casum forlivii secutum per occisionem Comitis hieronimi prout pluries hic diximus magnifico domino Josepho Stefano ducali apud nos oratori credimus Excellentias istorum dominorum facile considerare, quae pluribus iam documentis cognoverunt desyderium quo perseveranter tenemur ut Italia in pace et otio quiescat, sicuti in eadem dispositione continue vidimus illas nobiscum conformes : nec eas latere putamus quod quemadmodum per elapsum procuravimus semper ingenue ea omnia quae paci ipsi conducere scivimus et siquid aliquando acciderit quod eam perturbare aut dissidium afferre in medium potuerit molestia et tedio nos affecit. Ita modo magis quam magis nos tedet quod haec novitas emerit et quod audiamus coepi movere arma circumquaque qui quidem motus quam discriminosi sint quotve scandala et discrimina possint afferre opposita communi desiderio utriusque statuum nostrorum optime cogitare potest sapientia praefatarum Excellentiarum. Quapropter cum intellexerimus ea quae ipsae Excellentiae significaverunt nobis de illarum dispositione ac aliunde feruntur tam de Serenissimo pontifice quam de aliis visum nobis est pertinere officio syncerae nostrae amicitiae mutique amoris ut ingenue nostro nomine hortemini Excellentias praefatas eisdemque persuadere curetis quemadmodum sumus hoc ipso officio usi filialiter cum Sanctitate praefati pontificis, quod quaerere velint absque armorum strepitu eas vias et media quibus pacifice et quiete aptari habeant res illae forlivienses quarum pacificum aptamentum saluberimum toti Italiae futurum est. Istique Illustrissimo statui

Avec quel déplaisir nous avons appris le malheur survenu à Forlì à la suite du meurtre du comte Hieronimus, comme nous l'avons dit ici plusieurs fois au seigneur magnifique Joseph Stefano, ambassadeur ducal auprès de nous, nous croyons que Leurs Excellences le voient aisément, elles qui ont déjà appris par plusieurs documents le désir que nous éprouvons constamment de voir l'Italie vivre dans la paix et la tranquillité, comme nous avons constaté qu'elles s'accordent toujours avec nous dans les mêmes dispositions, et nous pensons qu'il ne leur échappe pas que par le passé [*per elapsum*] nous avons toujours travaillé sincèrement à réunir tous les éléments dont nous savions qu'ils contribuaient à la paix, et que si quelque accident susceptible de la perturber ou de provoquer une scission est parfois survenu, cela nous a plongés dans le chagrin et l'amertume. Ainsi récemment, ce qui nous écœure de plus en plus, c'est de voir surgir ce à quoi nous n'étions pas accoutumés et d'entendre que l'on commence à prendre les armes tout alentour. Dans leur sagesse les susdites Excellences peuvent très bien imaginer combien de tels mouvements sont risqués, combien de scandales et de dangers ils peuvent provoquer, dans un sens contraire au désir commun de chacun de nos deux États. C'est pourquoi, quand nous avons appris ce que Leurs Excellences nous ont fait entendre au sujet de leurs dispositions et ce que d'autres sources rapportent soit du très Saint pontife soit d'autres personnes, il nous est apparu qu'il appartenait au devoir de notre sincère amitié et de notre mutuelle affection que vous exhortiez loyalement, en notre nom, les susdites Excellences et vous efforciez de les convaincre que nous avons rempli dans un esprit filial nos devoirs envers le Saint pontife. Et qu'elles veuillent bien rechercher, loin du bruit des armes, les voies et moyens de régler dans la paix et la tranquillité cette situation de Forlì, lequel arrangement pacifique sera des plus salutaires pour l'Italie entière. Il apportera à cet illustre État un honneur hors du commun et nous

non vulgarem afferet honorem. Nosque ingenti afficiet oblectatione⁴⁴³ qui nil magis cupimus quam videre omnia paccata et tranquilla in Italia, ut semper constantissime diximus.

de parte 122
de non 2
non synceri 4.»

remplira d'une immense satisfaction, nous qui ne souhaitons rien davantage que de voir la paix et la tranquillité régner partout en Italie, comme nous l'avons dit constamment.

pour 122
contre 2
abstentions 4.»

2. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 86v-87r [ms. numérisé : 198-199]:

« die XXII Martii [1491]

Ser Philippus Trono, sapiens consilii
Ser Antonius Trono, sapiens terrae
fermae

La signoria nostra laqual ha studiato sempre proveder a quelle cosse che siano utile proficue e salutifere al bon governo del stado nostro, cognoscendo quanto importi che li ambadori e nuntii iqual vien mandati fuora manchando de speranza de particular suoi beneficii in le sue legation cum sincero animo attendeno alla execution de quelle cosse che li sono imposte provete salubremente cum el gran consiglio soto le sanctissime leze et ordeni deliqua se conserva questa dignissima Republica: che niun orator nostro in corte de Roma possi per se acceptar algun beneficio nè per algun de la fameglia soa quello domandar et procurar. Quanto veramente sia

« 22 mars [1491]

Ser Philippus Trono, sage du conseil
Ser Antonius Trono, sage de la Terre Ferme

Notre Seigneurie, qui s'est toujours efforcée de pourvoir aux choses utiles, profitables et bénéfiques au bon gouvernement de notre État, sachant combien il est important que les ambassadeurs et les nonces qui sont envoyés à l'étranger, n'espérant aucun avantage particulier pour eux-mêmes, se consacrent dans leurs ambassades avec un cœur sincère aux choses qui leur sont ordonnées, pourvoit, de manière à profiter au Grand Conseil, aux ordres et aux lois très saintes par lesquelles cette très digne République est conservée: qu'aucun de nos orateurs qui se trouve à Rome ne puisse accepter pour lui-même un avantage quelconque, ni demander et obtenir aucun avantage pour un membre de sa famille. Tout le monde sait combien est grande l'audacieuse transgression du noble Ermolao

⁴⁴³ Lire: *oblectatione*.

grande l'audaze transgression del nobel homo Almorò Barbaro, ognun el cognosce: elqual trovandose publico ambador nostro in corte, despresyadi dicti ordeni et leze nostre, et meso da parte tute obligation lequal lui et tuti i suo hano al stado nostro per i beneficii et dignita et honori ad essi conferiti, novissimamente cum modo e forma laqual in verità e sta cum manifesta delusion del nostro senato ha optenuto et acceptato la insigne giesia⁴⁴⁴ patriarchal de Aquilegia, cum grande offexa de la dignita et honor de questo consiglio, perchè in le sue prime lettere lequal ne nonciano la infirmità del Cardinal morto lui scripse che intravegnando el caxo de la morte sua el insteria appresso el Summo Pontefice chel soprasedesse da ogni promotion domete se havevsa la intention nostra. Da poi seguita la morte per altre lettere el ne subzonse chel havea supplicado a la sua Beatitudine quanto se dice de sopra, laqual li havea promesso voler soprasieder, e però el ne confortò che prestamente provedesamo, lequal letere intexe quel instesso di che le ne sono rexe, fu fata per questo consiglio la denomination iuxta solitum: et dove la signoria nostra subito intexa la prima nova de la egritudine del prefato monsignor Cardinal perfestinante corier havea scripto in efficace forma supplicando et efficaciter instando che occorando el caxo el se soprasedesse, per la grande importantia de quella patria, fin che questo consiglio el fosse denominata persona grata dicto ambador anticipato el tempo

Barbaro: Lui – qui est un ambassadeur public à la Curie en notre nom, méprisant nos ordres et nos lois et mettant de côté toutes les obligations que lui et ses pairs ont envers notre État pour les avantages, les dignités et les honneurs qui leur sont conférés – de manière inhabituelle dans la manière et la forme, causant une déception manifeste dans notre sénat, a obtenu et accepté l'éminente église patriarcale d'Aquilée, portant une grande atteinte à la dignité et à l'honneur de ce Conseil, car dans ses premières lettres – qui annoncent la maladie du cardinal qui décède ensuite – il écrit que, prévoyant sa mort [celle du cardinal], il insistera auprès du souverain pontife pour qu'il renonce à toute promotion aussi longtemps que nous le voudrions. Puis, lorsque la mort [du cardinal] est survenue, il a ajouté dans d'autres lettres qu'il avait supplié sa Béatitude [par rapport à] ce qui a été dit ci-dessus; il [sa Béatitude] lui avait promis qu'il se désisterait, et donc il nous a rassurés. Ayant lu ces lettres le jour même de leur remise, la nomination a été faite par ce Conseil selon la pratique établie. Lorsque notre Seigneurie, en apprenant les premières nouvelles de la maladie de monseigneur cardinal, comme nous l'avons déjà dit, avait écrit par courrier rapide, dans une forme efficace, en suppliant et en insistant beaucoup pour que, si le cas se présentait, à cause de la grande importance de ce pays, nous nous abstenions jusqu'à ce que ce Conseil ait nommé une personne convenable. Cet ambassadeur a été promu au patriarcat dans le consistoire – un dimanche, un jour inhabituel – avant que nos premières lettres puissent leur parvenir. Après avoir fait cela, il a écrit qu'il avait fallu agir rapidement, car le matin même, des lettres étaient arrivées de l'empereur, dans lesquelles

⁴⁴⁴ Lire: *iglesia*.

solicità la promotion, per modo che in festa de domenega zorno insolito, el fo in consistorio promosso al dicto patriarchato avanti che dicte prime littere nostre potessen azonzerli, laqual cossa fata el scripse esser sta necessario usar quella celerità perchè quella matina erano soprazonte lettere dal'imperador perlequal el se instava chel se provvedesse a quel patriarchato a suo modo; laqual cossa quanto la sia verisimile ognun facilmente l'intende per la brevità del tempo, laqual non ha patido che nui iqual semo tanto propinqui e vicini habiamo possuto mandar a tempo le soprascritte littere prime nostre, lequal subito ala prima noticia de la egritudine sono spazate velocissimamente. Et perchè tal gravissima transgression del dicto nostro ambassador non è per algun modo da tollerar per esser troppo pericolosa et scandaloxa al stato et cosse nostre per el pessimo exempio che se la seria ali altri, el convien al officio de questo consiglio far tal provisione qual i nostri mazori hano fata per cosse non tanto exorbitante.

Et però l'anderà parte che de presente el sia manda per [fol. 87r] el nobel homo Zacharia Barbaro cavalier procurator padre del dicto ser Hermolao chel vegni ala presentia de la Signoria nostra e del Collegio alqual sia dito questo Senato aver prexo gran despiazer e molestia che suo fiol trovandose ambador nostro et persona publica habi otegnu et accepta el soprascripto patriarchato cum manifesta violation dele leze nostre et delusion del stado nostro laqual cossa come pernitiosissima per niun modo intendemo tolerar; e però statuimo ad esso ser Zacharia termene de zorni vinti a proveder e tignir modo che dicto suo fiol omnino renuntii al dicto patriarchato

il demandait que le patriarchat soit pourvu comme il [l'empereur] le souhaitait. On peut facilement comprendre combien cela est probable; car le manque de temps ne nous a pas permis, bien que nous soyons si proches, d'envoyer à temps nos premières lettres, qui ont été remises avec une grande rapidité, dès que nous avons appris la maladie. Et comme cette très grave transgression de notre ambassadeur ne peut en aucun cas être tolérée – car elle est trop dangereuse et scandaleuse pour notre État et nos affaires, par le mauvais exemple qu'elle peut donner aux autres – il est du devoir de ce conseil de prendre les mêmes mesures que nos prédécesseurs ont prises pour des affaires moins graves.

Il sera donc envoyé auprès du noble Zaccaria Barbaro, Chevalier, Procureur et père du susdit Ermolao – qu'il se présente devant notre Seigneurie et le Collège. Qu'il lui soit dit que ce Sénat est très désolé et ennuyé que son fils, alors qu'il était notre ambassadeur et personne publique, ait obtenu et accepté ledit patriarchat en violation flagrante de nos lois et au détriment de notre État; ce que nous n'avons pas l'intention de tolérer pour quelque raison que ce soit car c'est très dommageable. Nous décrétons donc que Sir Zaccaria aura vingt jours pour faire en sorte que son fils renonce audit patriarchat et au fait qu'il l'ait accepté. S'il le fait dans le délai susmentionné, tant mieux; sinon, si dans ce délai Ser Ermolao n'a pas accompli concrètement notre volonté, le père Zaccaria susmentionné doit être banni à jamais de Venise et du district et tous ses biens doivent être confisqués. Il ne sera accordé au susdit Zaccaria – s'il n'a pas accompli notre volonté dans le délai de vingt jours – aucune forme de pardon, de remise, de récompense, de déclaration ou de mesure contraire [à ce qui a été décidé], sous peine de mille ducats pour

et ala collation fata de quello, laqual cossa se lui farà al dicto termene bene quidem altramente se in dicto termene esso ser Almorò cum effecto non hara satisfacto a questa nostra intention, el predicto ser Zacharia padre sia et esser debbia in perpetuo bandido de Veniexia e del destrecto e tuti li suo beni siano confiscati, ne se possi far al dicto ser Zacharia se non sarà satisfacto ala intention nostra in dicto termene de zorni vinti, alguna gratia don remission reconpensation dechiaration ne alguna provision in contrario soto pena de ducati mille per chadaun che mettesse o consentisse in contrario o altramente provedesse, de laqual pena etiam non se possa far gratia don et cetera: ut supra soto la pena praedicta et cusi se procieda de pena in pena usque in infinitum: lequal tute cosse e pene soprascripte siano commesse da esser exeguite e scosse da i avogadori de comun igual habino parte come de le altre cosse del suo officio.

di parte 55-58-62
 non di parte 87-97-102
 non synceri 65-53-43.»

ceux qui encourageraient ou permettraient le contraire, ou agiraient d'une manière différente [de celle prévue] par cette peine. Les grâces ou autres choses ne peuvent être faites comme indiqué ci-dessus, sous peine de ce qui précède; et ainsi nous procédons de peine en peine, *ad infinitum*. L'exécution et le recouvrement de toutes les choses et sanctions susmentionnées sont confiés aux avogadori de la commune, qui y participent comme dans les autres fonctions de leur charge.

pour 55-58-62
 contre 87-97-102
 sans avis 65-53-43.»

3. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fols. 87r-87v [ms. numérisé : 199-200]:

«die XXVI Martii [1491]
 Ser Philipus Tronus sapiens consilii
 Ser Antonius Tronus sapiens terrae fermae
 Quam permitiosum exemplum esset omnibus illis qui in legationibus servient dominio nostro si tolleraretur id quod nuperime vir nobilis Hermolaus Barbaro dum esset

«26 mars [1491]
 Ser Philippus Tronus, sage du conseil
 Ser Antonius Tronus, sage de la Terre Ferme
 Personne n'ignore quel funeste exemple ce serait pour tous ceux qui dans les ambassades seront au service de notre Seigneurie, si l'on tolérait ce que tout récemment le noble Ermolao Barbaro, alors qu'il était notre

orator noster in urbe tam licentiose absque ullo respectu praeter omnium expectationem facere praesumpsit in promoveri se faciendo ad patriarchalem sedem Aquileiensem cum expressa violatione sanctissimarum legum nostrarum et non sine aperta delusione huius senatus nemo est qui ignoret. Adhibenda igitur sunt ea remedia quae convenientia sint ut leges et ordines nostri tam solemniter et maturissimo consilio pro bono reipublicae nostrae deliberati hoc pacto non interrompantur sed integraliter observentur pro tollendis disordinibus qui facillime posthac succedere possent cum confusione rerum nostrarum. Idcirco vadit pars quod per medium viri nobilis Zachariae Barbari equitis procuratoris patris praefati Hermolai notificet eidem Hermolao valde displicuisse atque molestum fuisse huic senatui transgressionem suam utpote perniciosam et scandalosam rebus nostris quod nunquam persuadere nobis potuissemus ipsum esse facturum ob magnas obligationes quas habet patriae suae. Et cum minime tolleraturi simus ut res transeat hoc modo admonemus eum quod si cupit restitui et conservari in gratia huius senatus libere in termino dierum XX renuntiavisse debeat promotioni de se factae ad patriarchatum praedictum cuius possessiones bene ipse novit ac certissimus reddi potest se nunquam esse assecuturum ob prohibitionem legum nostrarum praedictarum: quod si fecerit ut tenetur debito suo satisfactorum erit: alioquin si in contumacia persistit et ad terminum praedictum libere non satisfecerit huic intentioni nostrae, sciat quod ultra omnem spem quae sibi erit ablata

ambassadeur à Rome, a osé faire de façon si indécente, sans aucune considération et à la surprise générale, en se faisant promouvoir au siège patriarcal d'Aquilée, en violation flagrante de nos lois les plus sacrées et non sans bafouer ouvertement notre Sénat. Il faut donc appliquer les remèdes qui conviennent pour que nos lois et nos organes, garants des décisions les plus solennelles et mûrement réfléchies pour le bien de notre République, ne soient pas paralysés par ce comportement, mais soient respectés intégralement, afin de réprimer les désordres qui pourraient très facilement en découler, entraînant la confusion de notre vie publique. C'est pourquoi la majorité se range à l'avis que par l'intermédiaire du noble Zaccarias Barbaro, chevalier et procureur, père dudit Ermolao, il soit signifié à ce même Ermolao que sa transgression a fortement déplu à notre Sénat et l'a offusqué en tant qu'acte pernicieux et dangereux pour notre État, acte dont nous n'aurions jamais pu imaginer qu'il le commettrait, vu les grandes obligations qu'il a envers sa patrie. Et comme nous ne sommes pas le moins du monde disposés à tolérer que les choses se passent ainsi, nous lui adressons cet avertissement: s'il désire être réhabilité et maintenu dans les bonnes grâces de notre Sénat, il doit avoir annoncé dans un délai de vingt jours qu'il renonce librement à ce patriarcat auquel il a été promu et dont il connaît fort bien les attributions, pouvant être tout à fait sûr qu'il n'y accéderait jamais en raison de l'interdiction découlant de nos dites lois. S'il agit ainsi, comme il y est tenu, satisfaction aura été donnée à son devoir. Autrement, s'il persiste dans son entêtement et ne satisfait pas librement, dans le délai prescrit, à notre volonté, qu'il sache que, loin de tout espoir qui s'offrirait à lui de pouvoir jamais obtenir aucun bénéfice dans les lieux et terres dépendant de tout notre Sénat, il aura aussi à encourir l'indignation absolue de notre Sénat: dans cette hypothèse d'un entêtement,

possendi ullo unquam tempore consequi ullum beneficium in terris et locis totius senatus nostri erit etiam incursum in totalem indignationem nostri senatus: quo quidem casu contumaciae praecipitur ei ut elapso dicto termino statim discedat ex urbe et veniat ad loca nostra. Et ita sit ex nunc captum, quod dicto casu executioni cum effectu mittatur. Et ultra omnes alias poenas per leges nostras praedictas statutas quibus ipse pro dicta transgressione subiectus est, sub pena etiam ducatorum mille pro quolibet qui poneret in contrarium exigendorum per advocatores communis sine ullo consilio dari praefato Hermolao non possit possessio alicuius ecclesiae vel beneficii sit quodcumque esse velit in universa ditione nostra. Et ulterius sub debito sacramenti et pena ducatorum mille exigendorum, ut supra teneantur omnes de collegio qui possunt ponere partem venire [fol. 87v] subito post dictum terminum ad hoc consilium pro faciendis illis aliis provisionibus quae erunt expedientes contra eundem Hermolaum si non obedierit ut predictum est. Et ex nunc sit captum quod presens deliberatio iustificetur cum Reverendo domino legato cum illa forma verborum quae collegio et sapientiae serenissimi principis videbitur in declarando id necessarium fuisse pro observatione legum nostrarum.

de par 86-92-90
de non 46-55-61
non sinceri 66-52-46. »

qu'il lui soit prescrit, à l'échéance du délai indiqué, de quitter aussitôt Rome pour revenir dans nos murs. Et qu'un décret ainsi formulé dès maintenant, le cas échéant, lui soit envoyé avec force exécutoire. Et, outre tous les autres châtiments fixés par nos lois, auxquels il est soumis pour ladite transgression, que, sous peine d'une amende de mille ducats exigibles par l'intermédiaire des avocats publics, sans délibération, de quiconque ferait opposition, ledit Ermolao ne puisse entrer en possession d'aucune paroisse ni bénéfice ecclésiastique, quel qu'il soit, dans tout l'espace soumis à notre autorité. Et qu'en plus, par la suite, sous le sceau du serment et sous peine d'une amende de mille ducats, tous les membres du collège en capacité de déposer un vote soient tenus de venir dans ce conseil aussitôt après le délai indiqué, pour prendre telles autres mesures qui s'avéreront utiles à l'encontre de ce même Ermolao Barbaro, s'il n'a pas obéi comme il a été stipulé. Et dès maintenant qu'il soit décrété que la présente délibération sera ratifiée en accord avec le révérend maître légat dans la forme verbale qui conviendra au collège et à la sagesse du prince sérénissime, en déclarant que cela a été nécessaire pour le respect de nos lois.

pour 86-92-90
contre 46-55-61
sans avis 66-52-46. »

**4. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fols. 88r-88v [ms. numérisé : 201-202] :**

«MCCCCLXXXI die VI Aprilis

Ser Antonius Tronus, sapiens terrae firmæ

Ex verbis reverendissimi domini legati quæ nunc retulit serenissimus princeps noster et ex continencia brevium lectorum hoc consilium intellexit efficacem instantiam qua utitur Beatitudo pontificis super causa patriarchatus aquileiæ. Et quum strictura legum nostrarum non permittit, quinimo expresse prohibet posse preponi id quod sit secundum voluntatem dictæ Beatitudinis necesse est ut respondeatur in iustificationem domini nostri et eo modo qui convenientior sit. Ideo vadit pars quod sub brevitate primum scribatur præfatae Beatitudini in tenore infrascripto. Et postea latius dicatur Reverendissimo domino legato prout inferius declarabitur.

Summo Pontifici

Ea qua decet reverentia filiali ternas Beatitudinis vestrae litteras in forma brevium datas super causa patriarchalis ecclesie aquileiæ accepimus et legimus, ad quarum priores non miretur Beatitudo vestra nos hactenus distulisse respondere, nec putet moram interpositam ex ullo fortassis defectu reverentiae et veteris observantiae nostrae provenisse, quæ profecto adeo ingens et affectuosa est ab intimo cordium nostrorum procedens ut nec maior nec vehementior cogitari nedum explicari posset, praesertim quod minime ambigimus sanctitatem vestram quæ huius rei publicae nostrae pater pientissimus est, arbitratam fuisse

«6 avril 1491

Ser Antonius Tronus, sage de la Terre Ferme

D'après les mots du très révérend noble légat que vient de nous rapporter notre prince sérénissime et d'après le contenu des rescrits qui ont été lus, ce conseil a constaté la forte insistance avec laquelle s'exprime Sa Béatitudo pontificale dans l'affaire du patriarcat d'Aquilée. Et comme la rigueur de nos lois ne permet pas – bien au contraire, elle interdit expressément – de donner la préférence à une solution conforme à la volonté de ladite Béatitudo, il est nécessaire que notre réponse serve à justifier notre autorité, de la manière la plus appropriée. C'est pourquoi la majorité se range à cet avis : qu'on écrive tout d'abord, dans les plus brefs délais, à ladite Béatitudo dans les termes rapportés ci-dessous. Et plus tard qu'il en soit dit davantage au très révérend noble légat, comme il sera proposé plus bas.

Au Souverain Pontife

Nous avons reçu et lu de votre Béatitudo, avec la déférence filiale qui lui est due, les trois lettres envoyées sous forme de rescrits au sujet de l'affaire du patriarcat de l'Église d'Aquilée. Que votre Béatitudo ne s'étonne pas que nous ayons différé jusqu'ici notre réponse à la première, et qu'Elle ne pense pas que ce délai soit dû à quelque abandon du respect et de la considération que nous lui vouons de longue date, respect réellement si considérable et si affectueux, procédant du fond de nos cœurs, qu'il est impossible d'en imaginer, à plus forte raison d'en manifester, un plus grand ni plus vif, étant donné surtout qu'il ne fait pas le moindre doute pour nous que Votre Sainteté, père très attentionné de notre République, a pensé, en pourvoyant audit patriarcat, faire une chose agréable à notre Sénat. De cette attitude paternelle, nous reconnaissons lui devoir une filiale gratitude.

in provisione dicti patriarchatus rem senatui nostro gratam facere, ob quam paternam dispositionem nos sibi filiales gratias debere fatemur.

Sed cum alii necessarii respectus, et quidem maximi momenti republicae nostrae intercedant, qui vehementius nos urgere nequeunt, et quibus contravenire absque magna rerum nostrarum pernicie et confusione nobis non licet, statueramus per oratorem nostrum ad pedes sanctitatis vestrae designatum, qui propediem discedet eidem solita filiali veneratione quicquid in hac causa nobis occurrit propallare. Nunc vero quod videmus vestram Beatitudinem ex recentiori brevi suo responsum a nobis instare, ne diutius eam in expectatione teneamus omnia patefecimus Reverendissimo Domino Episcopo Tarvisino legato, qui ea fideliter ut non dubitamus renuntiabit Sanctitati vestrae: et certi reddimur quod pro sua erga statum nostrum paterna charitate et amore cuncta benigne audiet ac in bonam partem accipiet.

Quod Reverendissimo domino legato respondeatur ut infra.

Monsignor reverendissimo. Certamente fino al primo nuntio che nui avessimo de la provisione facta per la Santità del Summo Pontefice in la persona del orator nostro al patriarchato aquileiense nui tenissemo indubitatamente la soa beatitudine esserse mossa cum la consueta soa charità paterna verso la patria nostra pensando far cosa grata et de piacere al nostro Senato, et per questo gli riferimo uberime gratie rendandone certi che si ala bontà et clementia soa fosse sta note le cause et respecti de la republica nostra quali intervengono et

Mais comme d'autres considérations s'interposent, inéluctables et de très grande importance pour notre République, exerçant sur nous une contrainte qui ne saurait être plus violente, dans l'impossibilité où nous sommes d'y contrevenir sans exposer notre État à la ruine et à la confusion, nous avons décidé de faire connaître à Votre Sainteté tout ce qui se présente à notre esprit dans cette affaire, avec notre vénération filiale coutumière, par l'intermédiaire de notre nouvel ambassadeur, désigné pour se rendre à vos pieds, et sur le point de partir. Mais maintenant, puisque nous voyons que Votre Béatitude, par son rescrit récent, nous pousse à lui donner réponse afin de ne pas le tenir plus longtemps dans l'expectative, nous avons tout confié au très révérend monseigneur l'évêque Tarvisino, ambassadeur, qui en rendra compte à Votre Sainteté scrupuleusement, nous n'en doutons pas. Et nous avons la certitude qu'en vertu de Son affection et de Son amour paternel envers notre État, Elle entendra le tout avec bienveillance et le prendra favorablement. Ce qui suit doit être remis au très révérend noble légat.

Très Révérend Monseigneur, Assurément, jusqu'à la première annonce de la promotion au patriarcat d'Aquilée décidée par Sa Sainteté le Souverain Pontife en faveur de notre ambassadeur, nous avons tenu pour indubitable que Sa Béatitude s'était tournée vers notre patrie avec son amour paternel coutumier en pensant faire chose agréable et bienvenue à notre Sénat. De cela nous Lui savons infiniment gré, nous persuadant que si Sa bonté, si Sa clémence avait eu connaissance des motifs et des considérations qui entrent en jeu dans notre République, nous contraignant et s'imposant à nous d'une manière telle qu'il n'est pas en notre pouvoir de nous y soustraire sans exposer notre état à d'évidents désordres et à la confusion, Sa Béatitude, en tant que Père très bienveillant de notre patrie, attaché à

per tal modo ce constringeno et necessitano che a quelli non è in facultà nostra poter senza evidente disordine et confusione de le cosse nostre contravenir la soa beatitudine la quale è padre benignissimo de la patria nostra et ama la salute et ogni bene de quella, non saria divenuta a simel promotione per non havere promossa cossa quale possi esser causa de infringer li ordeni et leze nostre soto le quale è stà fondata questa cita et cum beneficio singular de tuta questa republica el stado nostro vien recto et governado. Questo dicemo perchè oltra le altre Sancte leze dai progenitori nostri statuide el ce ne sono specialmente de stretissime lequal non patisseno che per alcuno del ordine nostro Senatorio se possi pur proponer ne parlar nonche proveder in contrario desse lequale soto gravissime et irremissibel pene expresse prohibiscono che alcuno orator nostro cusi in la romana corte come chadaun altro luogo dove i se mandasseno in legatione non possino optignir ne acceptar alcun beneficio sia de che condition et qualità esser se vogli, laqual lege non debi dubitar la prefata Beatitudine esser sta statuita a bon fine concernente el ben e la securiza de questo stado et per remove et amputare de li inconvenienti che altramente potriano reuscire. Laquale veramente leze stante ne la structura sopra dicta quale è per modo et forma che si alcuno dei deputadi al governo de questo stato appresso de nui presumesse promuover in contrario incorreria ipso facto in la medesima dannatione in laqual incorreno gli oratori contrafacenti. Non potemo in verità se non molto condolerne chel orator nostro elquale soto le dicte

son salut et ne lui voulant que du bien, n'en serait pas arrivée à pareille promotion, parce qu'elle n'aurait pas proposé un acte susceptible de nous faire enfreindre nos ordres et nos lois, fondements de cette cité, par lesquels notre État est régi et gouverné pour le plus grand bien de toute notre République. Nous disons cela parce que, outre les autres lois sacrées établies par nos ancêtres, il en existe de particulièrement strictes qui ne laissent à aucun membre de notre ordre sénatorial la possibilité ne serait-ce que de proposer, mentionner ou envisager une action qui leur serait contraire. Ces lois interdisent, sous la menace expresse des peines les plus lourdes et les plus irrévocables, à chacun de nos ambassadeurs, tant à la cour romaine qu'en tout autre lieu où ils sont envoyés en mission, d'obtenir ou d'accepter aucun bénéfice, quelle qu'en soit la condition ou la qualité. Cette loi, la susdite Béatitude ne doit pas douter qu'elle ait été promulguée à bonne fin, pour le bien et la sécurité de cet État, et pour écarter et supprimer les inconvénients qui autrement pourraient survenir, loi qui véritablement possède toute la rigueur évoquée ci-dessus, stipulant par sa norme et par sa forme que si quelque député au gouvernement de cet État osait promulguer auprès de nous une action contraire, il tomberait du même coup sous la même condamnation que les ambassadeurs fautifs. Nous ne pouvons en vérité que déplorer vivement que notre ambassadeur, envoyé par nous suivant lesdites lois aux pieds de sa Sainteté, soit tombé dans cette erreur et qu'il y ait asservi cette fonction, ce fardeau si déplaisant et regrettable. Cependant, nos doléances ne portent que sur la personne de notre ambassadeur, dont la tâche et le devoir sont d'observer les décrets du Sénat qui l'a envoyé en mission: quant à nous, étant dans l'impossibilité d'agir contre ces décrets, ratifiés en toute solennité et rigueur, nous prions Sa Béatitude et l'adjurons avec toute la révérence qui convient à des fils très dévoués de daigner,

nostre leze è sta per nui mandato ai piedi de la prefata Santità sia incorso in questo errore et ce habi asservito questo incarico et faticha [fol. 88v] cusì despiacevole et renrescevole. Et però condogliandone nui solamente de la persona del orator nostro l'officio et debito delqual e observar i decreti del Senato che l'ha mandato in la legatione: et non se possando per nui far contra i dicti decreti cum ogni solenità et strecteza firmati, pregamo et cum tuta quela reverentia che se convien a devotissimi figlioli obsecramo la Beatitudine prefata se degni come benignissimo padre nostro ferre equo animo questa urgente necessitá che ne costringe ad observar le nostre leze, et non permettre che le persone di nostri oratori i quali vano soto la censura de quelle le habino ad instringer cum disordinar et confonder le cosse nostre. Et demum sicome la Sanctità sua è piena de clementia et semper ha demonstrato cum ogni effecto esser affezionata ala patria nostra et haverli grande charità et amor, cusì etiam dio in questa cossa che concerne el bene del stado nostro, la se degni far piú conto et existimatione de nui et de la republica nostra cha del privato et particular beneficio de uno nostro cittadino come se confidamo che la sia per fare cum nostra singular satisfacione et contento universale.

de parte 113
de non 33
non synceri 52. »

en tant que notre père très bienveillant, prendre acte avec sérénité de cette nécessité urgente qui nous contraint à observer nos lois, et ne pas permettre que nos ambassadeurs, soumis à la censure desdites lois, en viennent à les transgresser dans le désordre et à troubler notre État. Et enfin, comme Sa Sainteté est pleine de clémence et a toujours montré en tous ses actes qu'elle est attachée à notre patrie et qu'elle a pour elle une charité et un amour aussi grand que Dieu lui-même, dans ce domaine qui concerne le bien de notre État, qu'elle veuille bien tenir compte de nous et de notre République plus que du bénéfice privé et particulier de l'un de nos concitoyens, ainsi que nous avons l'assurance qu'Elle s'apprête à le faire pour notre satisfaction singulière et le contentement de tous.

pour 113
contre 33
sans avis 52. »

**5. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fols. 90r-90v [ms. numérisé : 205-206] :**

« die XXVI Aprilis [1491]

Ser Johannes Mauroceno sapiens consilii
Ser Ambrosius Contareno sapientes
terrae firmae

Ser Antonius Tronus

Unusquisque de hoc consilio bene intellexit atque notavit forma brevium scriptorum super causa patriarchatus aquileiense nunc lectorum, quae profecto parum respiciunt partes nostras, attenta si quidem moderna consuetudine quae his temporibus per romanos pontifices servatur in scribendo ad cunctos principes et potentatus non est habita in dictis brevibus ea reservatio et ratio quae requiritur erga dominium nostrum quod dei gratia est existimationis apud universum orbem quam omnes norunt. Unde autem id procedat ac quis in causa sit et auctor, facile quilibet coniecturare potest. Nec dubium est quod donec in urbe morabitur dominus Hermolaus Barbaro cum quo etiam reperitur ser Aloysius eius frater nunquam carebimus eiusmodi stimulis et aliis multis infestationibus. Est igitur tollendum illud medium quod nutrire habet difficultatem et impedire intentionem huius consilii atque observationem strictissimarum et sanctissimarum legum nostrarum quae pro bono status ac rerum nostrarum necessario fuerunt deliberatae, ad evitandos infinitos disordines et inconvenientia [fol. 90v] quae secus sequerentur. Idcirco vadit pars quod posteaquam praefatus Dominus Hermolaus coram summo pontifice renuntiavit patriarchatui praedicto sicuti ipsemet suis litteris diebus praeteritiis

« 26 avril [1491]

Ser Johannis Mauroceno sage du Conseil
Ser Ambrosius Contareno sage de la Terre Ferme

Ser Antonius Troo

En prêtant attention à la forme des rescrits se rapportant à l'affaire du patriarcat d'Aquilée, lus maintenant, qui assurément ont peu d'égard pour notre position, chaque membre de ce conseil a bien compris et noté que, par une habitude récente adoptée ces temps-ci par les pontifes romains dans leur manière d'écrire à tous les princes et souverains, lesdits rescrits ne portent pas la marque de cette retenue, de ce discernement qui s'imposent à l'égard de notre Seigneurie, laquelle par la grâce de Dieu jouit d'une estime que tous reconnaissent dans le monde entier. Chacun peut facilement conjecturer d'où cela provient, quel est l'instigateur en cause. Nul doute: tant que séjournera à Rome le noble Ermolao Barbaro, auprès de qui se trouve aussi son frère Ser Aloysius, nous n'échapperons jamais à de telles blessures et autres innombrables vexations. Il faut donc supprimer ce foyer capable d'alimenter les difficultés et d'entraver la volonté de ce conseil ainsi que l'observation de nos lois les plus rigoureuses et les plus sacrées, institutions nécessaires pour le bien de l'État et de nos affaires, et dont le but est d'éviter d'infinis désordres et inconvénients qui autrement surviendraient. C'est pourquoi notre avis est le suivant: aussitôt que ledit noble Ermolao aura renoncé devant le souverain pontife au susdit patriarcat, comme lui-même l'a écrit dans une lettre ces jours derniers, un messenger devra lui être envoyé dans le plus grand secret à Rome de notre part, selon que le collège en décidera, avec ordre exprès, par l'autorité de ce conseil

scripsit, mitti ad ipsum debeat secretissime usque Romam unus nuntius noster prout collegio videbitur cum expresso ordine quod auctoritate huius consilii et pro quanto timet omnimodam indignationem illius statim sublata quacumque excusatione et causa ex urbe discedat et huc veniat ad faciendum relationem dominio nostro legationis suae, secumque deferat omnes scripturas et litteras publicas pertinentes dictae suae legationi consignandas per eum dominio nostro. Qui quidem nuntius noster mittendus pariter praecipiat eodem modo secretissimo praefato ser Aloysio Barbaro quod sub pena etiam totalis indignationis huius status subito inde se levet et huc Venetias veniat.

de parte 82-81
de non 51-59
non synceri 37-29.»

et à mesure qu'il en redoute l'indignation sous toutes ses formes, qu'il ait à quitter la Ville sur le champ sans invoquer aucune excuse ni prétexte, et qu'il vienne ici pour présenter à notre autorité un rapport sur son ambassade, en amenant avec lui toutes les écritures et lettres officielles relatives à ladite ambassade, qu'il est tenu de déposer auprès de notre autorité. Et que le messenger que nous devons lui envoyer signifie pareillement, sous le même sceau du secret absolu, au susdit Ser Aloysius Barbaro que sous peine d'une même indignation totale de ce conseil, il doit s'en aller sur le champ pour venir ici à Venise.

pour 82-81
contre 51-59
sans avis 37-29.»

6. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 90v [ms. numérisé : 206] :

«Eodem die [die XXVI Aprilis 1491]
Serenissimus dominus Dux
Ser Constantinus de Priolis
Ser Ieronimus Vendramino
Ser Iacobus de Musto
Ser Aloysius Bragadino
Quod attenda importantia huius materiae patriarchatus aquileiensis differatur usque ad diem crastinum in quo vocetur hoc consilium pro tractanda et expedienda dicta materia super qua omnes de Collegio qui possunt ponere partem teneantur venire cum opinionibus suis et illas ponere

«Le même jour [26 avril 1491]
Le noble Doge sérénissime
Ser Constantinus de Priolis
Ser Ieronimus Vendramino
Ser Iacobus de Musto
Ser Aloysius Bragadino
Compte tenu de l'importance de cette affaire du patriarcat d'Aquilée, que l'on remette à demain le moment de convoquer ce conseil pour traiter et régler l'affaire en question. À ce sujet, que tous les membres du Collège en capacité de déposer un vote soient tenus de venir, s'étant fait une opinion qu'ils déposeront sous le sceau du serment et sous

sub debito sacramenti et pena ducatorum mille exigenda per advocatores communis absque ullo consilio.

de parte 159
de non 7
non synceri 5. »

peine d'une amende de mille ducats exigible par l'intermédiaire des avocats publics, sans aucune délibération.

pour 159
contre 7
sans avis 5. »

**7. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fols. 90v-91v [ms. numérisé : 206-208] :**

« die XXVII Aprilis [1491]

Ser Costantinus de Priolis Consiliarius
Ser Ioannes Mauroceno Sapiens Consilii
Ser Ambrosius Contareno Sapiens
Terrae Firmae.

Nos Augustinus Barbadico dei gratia dux Venetiarum etc. comittimus tibi nobili viro dilectoque civi nostro Hieronimo Donato doctori ut eas orator noster ad Summum pontificem et quantum sicut nosti opus est ut cito reperiaris in urbe ob ea quae occurrunt, praesertim ne curia illa careat presentia unius oratoris nostri. Ideo festinabis cum omni celeritate profectionem tuam, iterque capies per Romandiolam videlicet per viam Ravenae Arimini et Pisauri tanquam brevioris et expeditioris. In quorum quidem quolibet locorum pro more sub litteris nostris credentialibus visitabis nostro nomine illos dominos ostendendo erga ipsos et quaelibet eorum omne conveniens signum paterni amoris et benivolentiae nostrae prout te cumulate hoc officium facturam confidimus. Cum autem Romam appuleris tibi que de ordine summi Pontificis audientia erit statuta ibis solus absque domino

« 27 avril [1491]

Ser Costantinus de Priolis, conseiller
Ser Ioannes Mauroceno, sage du Conseil
Ser Ambrosius Contareno, sage de la Terre Ferme.

Nous, Augustinus Barbadico, par la grâce de Dieu Doge de Venise, etc., nous te confions la tâche, notre cher et noble concitoyen, docteur Hieronymus Donatus, de te rendre, en tant que notre ambassadeur, auprès du Souverain pontife et, autant qu'il le faut, comme tu le sais, de te trouver au plus vite à Rome eu égard aux circonstances, surtout pour que la Curie ne soit pas privée de la présence d'un ambassadeur nous représentant. C'est pourquoi tu hâteras ton départ en toute célérité, et tu feras route par la Romagne, à savoir en suivant l'itinéraire qui passe par Ravenne, Rimini et Pesaro, voyage le plus court et le plus aisé. En chacun de ces lieux, suivant la coutume et te prévalant de nos lettres de créance, tu rendras visite en notre nom aux seigneurs du lieu, leur présentant ainsi qu'à tout leur entourage toutes les marques appropriées d'amour paternel et de bienveillance de notre part : nous sommes confiants que tu rempliras cette mission à la perfection. Quand tu seras arrivé à Rome et qu'une audience te sera fixée par ordre du souverain Pontife, tu te rendras seul, sans le

Hermolao Barbaro ad conspectum illius Sanctitatis, cui ut moris est decetque officium cuiuslibet oratoris facta humili ac debita reverentia post pedum oscula sub fide litterarum nostrarum credentiae commendabis nos universumque senatum nostrum tanquam filios suos devotissimos cum omnibus illis humanis reverentibus et affectuosis verbis quae filiali cultui nostro conveniant, atque uberime exprimere habeant veram devotionem et synceram observantiam nostram in Beatitudinem suam ac in sacrosanctam illam sedem quam affirmabis nos sequentes vestigia maiorum nostrorum semper singulari veneratione prosequi, in cuius quidem affectus nostri filialis explicatione, quo eris facundior, eo magis menti nostrae satisfiet sicuti in prudentia atque commoditate ingenii tui late confidimus.

Preterea gratulaberis plurimum, et quidem cum omni expressa significatione summi gaudii laetitia et consolatio-nis nostrae, quod tandem persona suae Sanctitatis dei gratia et benignitate evasa ab egritudine remanserit sospes et incolumis, quae res supra reliqua omnia nobis affert iucunditatem cum nil aliud plus optemus quam salutem eius Beatitudinis tum pro satisfactione ingentis desiderii nostri tum pro universali bono totius cristianae religionis.

Deinde expones quod cum dominus Hermolao Barbaro functus iam sit munere legationis suae misimus te oratorem nostrum ad pedes Sanctitatis suae, ut apud illam maneas acturus fidelissime et integerrime quae in dies contingunt faciendo sibi in conclusione dictae primae audientiae oblationes generales in forma solita et consueta, dicendo quod reliqua quae

noble Ermolao Barbaro, devant Sa Sainteté, à laquelle, comme il est coutume et comme l'exige la fonction de tout ambassadeur, après le baisement des pieds et les démonstrations d'humble déférence qui lui est due, tu nous recommanderas, nous et tout notre Sénat, sur la foi de nos lettres de créance, comme étant ses fils très dévoués, avec toutes les marques de considération humaine et toutes les expressions d'affection conformes à notre attachement filial et propres à manifester abondamment notre réelle dévotion et notre sincère respect envers Sa Béatitude et le Saint Siège, auquel tu affirmeras que, suivant les traces de nos ancêtres, nous vouons une vénération singulière en lui manifestant un amour filial sans pareil. Plus tu te montreras éloquent et plus nos intentions seront satisfaites, au même titre que nous faisons largement confiance au discernement et à l'à-propos de ton talent. En outre, tu le féliciteras abondamment, avec toutes les manifestations de notre immense joie, de notre allégresse et de notre soulagement, que la personne de Sa Sainteté, enfin délivrée de la maladie par la grâce et la bonté de Dieu, s'en tire saine et sauve, chose qui plus que tout nous comble de bonheur, puisque nous ne souhaitons rien davantage que la bonne santé de Sa Béatitude, tant pour la satisfaction de notre ardent désir que pour le bien universel de toute la religion chrétienne.

Ensuite, expose-lui que, puisque le noble Ermolao Barbaro a achevé désormais le temps de son ambassade, nous t'avons envoyé comme notre ambassadeur aux pieds de Sa Sainteté pour que tu restes auprès d'Elle, afin d'accomplir en toute fidélité et intégrité les actes qui conviennent de jour en jour. En conclusion de cette première audience, tu lui offriras les présents ordinaires dans les formes traditionnelles et usuelles, en disant que pour le reste de ce que tu as à lui dire, tu lui en feras part

dicturus es expones eius Beatitudini una alia vice quando eidem placebit.

[fol. 91r] Et quando intelliges gratum fore antedictae Sanctitati ut iterum ad illam revertaris et secum sis solus cum solo, te conferres ad eius presentiam cui referes quod ultra brevia priora Beatitudinis suae scripta super causa patriarchatus aquileiense ad quae et litteris et per Reverendissimum dominum episcopum tarvisinum legatum sufficienter respondimus quantum urgens necessitas exegit proxime quoque decursis diebus unum aliud recentius breve super eadem causa accepimus nobis directivum et insimul vidimus unum aliud quod praefato domino legato dirrigebatur. Quae ambo ut semper consuevimus omni ea qua decuit reverentia lecta et intellecta a nobis fuerunt: et certe verum fatentes, ac cum ea liberali fiducia loquentes quae filiis erga patrem convenit inexpectata a nobis erant in eo tenore et continentia, sed praecipue facere nequivimus quin filialiter condoluerimus videntes nos in principio ipsorum brevium imputari quod minus reverenter responderimus suae Beatitudini quandoquidem responsio ipsa nostra fuerit cum tali reverentia et submissione facta ut plus dici non possit, eamque novimus semper fuisse atque quotidie magis esse reverentiam nostram in romanos pontifices et praesertim in ipsam Beatitudinem erga quam sumus peculiari quadam veneratione supra reliquos alios affecti, ut pace omnium fas sit nobis dicere in facto reverentiae et cultus nemini cedere debemus. Non igitur persuadere nobis possumus quod ita fuerit sensus suae Sanctitatis neque accusandi sumus quod fortassis condoluerimus aliqua in parte Beatitudinem ipsam nobis ullam iniuriam fecisse in promotione domini

une autre fois, quand cela lui semblera bon. Et quand tu verras qu'il plairait à ladite Sainteté que tu retournes auprès d'elle et que tu la rencontres seul à seul, tu te rendras en sa présence et tu lui rapporteras que, outre les rescrits précédents de Sa Béatitude relatifs à l'affaire du patriarcat d'Aquilée, rescrits auxquels nous avons suffisamment répondu, et par lettre et par la voix du très révérend évêque Tarvisino, autant que l'exigeait l'urgence de la situation, voici que tout récemment encore, ces jours derniers, nous avons reçu un autre rescrit qui nous était adressé au sujet de la même affaire et en même temps nous en avons vu un autre adressé au susdit noble ambassadeur. Tous deux ont été lus et compris par nous, comme nous le faisons toujours, avec toute la déférence requise. Or à dire vrai, en nous exprimant avec la libre confiance qui convient à des fils envers leur père, nous ne nous attendions pas à leur teneur et à leur contenu, mais surtout nous n'avons pu nous empêcher d'éprouver une douleur filiale en voyant au début de ces rescrits qu'il nous était reproché d'avoir répondu avec trop peu de respect à Sa Béatitude, alors qu'en vérité notre réponse avait été formulée avec tant de déférence et de soumission qu'il ne nous serait pas possible d'en exprimer davantage, conscients comme nous le sommes que notre respect a toujours existé, croissant de jour en jour, envers les pontifes romains et particulièrement envers Sa Béatitude, à laquelle nous vouons une vénération singulière, surpassant celle que nous éprouvons pour tous les autres, si bien qu'il nous est permis, sans offenser personne, d'affirmer qu'en matière de respect et de vénération, nous ne le cédon à personne. Nous ne pouvons donc nous persuader que tel ait été le sentiment de Sa Sainteté et nous ne devons pas être accusés d'avoir peut-être été quelque peu peinés que Sa Béatitude

Hermolai, absit enim ut unquam aliquid suspicionis de Beatitudine sua in mente nostra ceciderit, nec cadere possit, imo perspicuam habentes eius erga statum nostrum charitatem et dilectionem paternam firmiter et indubitanter usque a principio credidimus et ita certissimi reddimur, quod Sanctitas sua ignara penitus ordinum nostrorum putavit gratificari dominio nostro, quando promovit unum nobilem nostrum quem sciebat nobis charum esse. Et ob huiusmodi paternam dispositionem optimamque intentionem antedictae Sanctitatis gratias ingentes sibi egimus et agimus. Sed quod licuit diximus et recensemus, nos scilicet magnopere condolere quod dominus Hermolaus qui laycus sub legibus nostris constitutus missus a nobis fuerat orator, cuius omnino interrerat observare leges et decreta senatus qui eum in legationem misit, ausus fuerit violare et interrompere ipsas leges nostras quae strictiores esse non possent, usque adeo ut nostri iuris minime sit eas ulla in parte contractare etiam quod vellemus. Et quanquam credamus quod proprio motu dicta promotio ab ipsa Sanctitate processerit illius tamen sapientia quae immensa est probe considerare potest quod ultra stricturas dictarum legum nostrarum, quae ut diximus a nobis nequaquam infringi possent: Advertendum quoque est quod ab simili exemplo multa et quidem maxima ac irremediabilia sequerentur inconvenientia et disorders non sine evidenti confusione rerum nostrarum, quae omnes sub metu dictarum legum a maioribus nostris statutarum reguntur et gubernantur. Qua propter ultra explicationem praedictam iustificabis et honestabis deliberationem nostram cum senatu factam super hac re, cum illis rationibus et persuasionibus, quae in ipsa

elle-même ait accompli une injustice envers nous par la promotion du noble Ermolao. Loin de nous en effet l'idée que le moindre soupçon au sujet de Sa Béatitude ait jamais frappé (ni qu'il puisse frapper) notre esprit. Bien au contraire, ayant clairement devant les yeux son affection et son amour paternel envers notre État, nous avons depuis le début une conviction ferme et indubitable, et nous en sommes plus sûrs que jamais: Sa Sainteté ignorant totalement nos ordonnances a cru être agréable à notre autorité en promouvant un de nos nobles concitoyens, dont il savait qu'il nous était cher. Et pour une telle disposition paternelle, pour l'excellente intention de Sa Sainteté, nous lui avons rendu et nous lui rendons grâce infiniment. Mais nous avons dit ce qui était autorisé et, nous le rappelons, nous sommes profondément peinés de ce que le noble Ermolao, citoyen laïque soumis à nos lois, chargé par nous d'une mission d'ambassadeur, auquel il importait particulièrement d'observer les lois et décrets de ce Sénat qui l'avait envoyé en ambassade, ait osé violer et contrarier nos lois elles-mêmes, dont la rigueur est extrême, au point que nous n'avons aucun droit d'y changer quoi que ce soit, quand bien même nous le voudrions. Et bien que nous soyons convaincus que ladite promotion résulte du propre mouvement de Sa Sainteté, son immense sagesse peut néanmoins considérer qu'au-delà des rigueurs de nos lois que, nous l'avons dit, nous ne saurions enfreindre d'aucune façon, un autre point doit être observé, à savoir que d'un tel exemple découleraient de nombreux, graves et irrémédiables inconvénients et désordres, accompagnés d'une évidente confusion de notre vie publique, laquelle est régie et gouvernée entièrement par la crainte de ces lois établies par nos ancêtres. C'est pourquoi, après avoir exposé ce qui précède, tu justifieras et mettras en valeur notre délibération menée au Sénat

sunt descriptae cuius exemplum tibi dari fecimus una cum exemplis suprascriptorum duorum brevium ad cautellam pro maiori tua informatione, supplicando denique Beatitudini suae cum omni efficacia dignetur veluti pientissimus pater huius patriae nostrae in bonam partem accipere nostram responsionem ex urgenti necessitate procedentem et sicuti in dicta deliberatione iam facta continetur velit plurifarie⁴⁴⁵ hunc senatum, quam unum privatum civem in hac praesertim re, cui ut supra non licet nobis contravenire, declarando in fine et affirmando ipsi Beatitudini cum omni reverentia impossibile penitus esse ut dictus dominus Hermolaus possessionem dicti patriarchatus optineat. Idecirco sanctitas sua dignetur morem gerere nobis.

Facta vero ista responsione et iustificatione summo pontifici in qua omni studio conaberis placare Sanctitatem suam et illam ad votum nostrum inducere si cum effectu eam induxeris ad annuendum desiderio nostro acceptandumque renuntiationem prefati domini Hermolai ages ingentes gratias eidem Sanctitati. Si vero persisteret in proposito suo, quod ratio nobis non suadet, tunc et eo casu accersiri ad te facies ipsum dominum Hermolaum, cui nomine nostro dices quod sicuti maxime nostro senatui displicuit atque molesta fuit transgressio sua in acceptanda provisione facta in persona sua ad patriarchatum aquileiensem contra leges nostras, ita

sur ce sujet, avec tous les raisonnements et arguments décrits dans la lettre dont nous t'avons fait tenir une copie, avec les copies des deux rescrits cités plus haut, à titre de précaution pour ton information plus complète. Finalement tu supplieras Sa Béatitude de la manière la plus efficace de daigner, en tant que père très bon de notre patrie, prendre en bonne considération notre réponse dictée par l'urgence de la situation, et de bien vouloir, conformément au contenu de la délibération déjà mentionnée, attacher plus de prix à notre Sénat qu'à un simple citoyen, surtout dans ce domaine où, comme dit plus haut, aucune contestation ne nous est permise. Pour finir tu déclareras et affirmeras à Sa Béatitude, en toute déférence, qu'il est absolument impossible que le noble Ermolao entre en possession dudit patriarchat. Que Sa Sainteté daigne donc se plier à nos désirs.

Après avoir présenté cette réponse et cette justification au souverain pontife, en mettant tout ton soin à apaiser Sa Sainteté et à lui faire entendre notre vœu, si tu l'amènes avec succès à approuver notre souhait et à accepter la démission dudit noble Ermolao, tu te répandras en actions de grâces infinies envers Sa Sainteté. Si en revanche Elle persiste dans son dessein que la raison ne peut nous faire admettre, alors, dans cette éventualité, tu feras venir à toi le noble Ermolao lui-même, à qui tu diras à quel point notre Sénat a trouvé déplaisante et importune sa transgression consistant à accepter le projet de pourvoir en sa personne au patriarchat d'Aquilée, au mépris de nos lois. Cela étant, par la suite, nous nous sommes

⁴⁴⁵ On attendrait *plurifacere*.

postea gratum habuimus ubi eius litteris accepimus ipsum intellecta mente nostra renuntiavisse dictae provisioni atque promotioni de se factae. Et quantum expedit ut pro observatione ordinum nostrorum ipse veniat ad praesentiam nostram ad faciendum pro more relationem legationis suae ideo statim quacumque mora causa et [fol. 91v] excusatione posthabita debeat urbe discedere, et huc ad nos proficisci, secumque deferat omnes scripturas et litteras publicas pertinentes dictae suae legationi, consignandas nobis, quod non fallat si gratiam nostri Senatus cupit, eiusdemque totalem indignationem timet. Et similiter praecipies nomine nostro viro nobili Aloysio Barbaro eius fratri, qui apud ipsum reperitur, quod subito inde discedat et huc Venetias veniat. Et quicquid egeris nobis ilico notificabis.

Supradicto autem officio iustificationis et honestationis nostrae postea uteris etiam cum reverendissimis dominis Cardinalibus prout noveris expedire.

Expeditus a prima audientia pontificis visitabis iuxta consuetudinem reverendissimos dominos Cardinales in Urbe residentes erga quos declarabis benivolentiam nostram, illosque nobis amicos et benivolos tenere studebis utendo latioribus et reservatoribus verbis erga suas reverendissimas dominationes iuxta affectus cuiuslibet, prout tua prudentia noverit expedire.

Erga illum quoque dominum Franciscum nepotem Summi pontificis verbis affectuosus ostendes paternam nostram dilectionem, tenendo ipsum continue bene edificatum de nobis deque amore et benivolentia nostra.

réjouis d'apprendre par une lettre de lui qu'ayant compris notre état d'esprit, il avait renoncé au dit projet et à la promotion qu'on lui avait offerte. Et autant il est opportun que, dans le respect de nos ordonnances, il vienne lui-même se présenter à nous pour rendre compte de son ambassade selon la coutume, à cet effet, il lui faut aussitôt, en laissant de côté tout prétexte et toute excuse, quitter la Ville et se mettre en route pour nous rejoindre, emportant avec lui toutes les écritures et documents officiels se rapportant à son ambassade pour nous les confier, ce à quoi il ne doit pas manquer s'il désire le retour en grâce auprès de notre Sénat et qu'il en redoute l'indignation absolue. Et de la même façon, tu ordonneras au noble Aloisio Barbaro, son frère, qui se trouve auprès de lui, de s'en aller immédiatement et de venir ici à Venise. Et tu nous tiendras au courant sur le champ de tout ce que tu auras fait.

Plus tard, tu exerceras le même office de justification et de mise en valeur de notre position auprès des très révérends cardinaux, selon que tu en verras l'opportunité.

Après être sorti de la première audience pontificale, tu rendras visite selon l'usage aux très révérends cardinaux résidant dans la Ville. Tu affirmeras nos dispositions bienveillantes à leur égard et tu t'efforceras de les maintenir dans un état esprit amical et complaisant envers nous, en recourant à des paroles abondantes et bien choisies à l'égard de Leurs très révérendes autorités, en te conformant aux dispositions d'esprit de chacun selon que ta prudence le jugera utile.

De même envers le noble Franciscus, neveu du Souverain pontife, tu manifesteras par des paroles affectueuses notre amour paternel, en le gardant régulièrement instruit à notre sujet et au sujet de notre bienveillante affection.

Reliquum est ut donec in legatione ista moraberis, diligentissimus semper sis, in reddendo nos frequentibus litteris tuis informatos omnium successuum illarum partium, ac eorum quae in dies contingent.

de parte 53-97
de non 6- -
non synceri 9-10.»

Pour le reste, tant que tu seras en charge de cette ambassade, tu devras montrer toujours la plus grande ponctualité à nous tenir informés, par de fréquents rapports, des progrès de notre cause et de tous les événements quotidiens.

pour 53-97
contre 6- -
sans avis 9-10.»

8. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 91v [ms. numérisé : 208] :

«[die XXVII Aprilis 1491]

Ser Antonius Tronus sapiens terrae firmae.

Vult quod ut omnia in hac materia rectius et ordinatius procedant eligi debeat de presenti unus alius orator ultra Ser Ieronimum Donato doctorem qui eligatur cum eadem familia penis stricturis et conditionibus omnibus cum quibus fuit electus dictus Ser Ieronimus Donato. Et ambo discessisse teneantur cum suprascripta commissione usque ad dies octo proximos ad longius sub pena cuilibet eorum ducatorum mille in suis propriis bonis exigendorum ab advocatoribus communis⁴⁴⁶ absque ullo consilio.

de parte 49.»

«[27 avril 1491]

Ser Antonius Tronus, sage de la Terre Ferme.

Propose, pour que l'on procède en tout dans cette affaire avec ordre et méthode, de désigner immédiatement, en plus du docteur Ieronimus Donato, un second ambassadeur, qui serait nommé avec le même personnel, toutes les mêmes peines, exigences et conditions sous lesquelles a été nommé ledit Ieronimus Donato. Et que tous deux soient tenus de partir, chargés de la mission décrite ci-dessus, dans les huit jours à venir, au plus tard, sous peine d'une amende de mille ducats pour chacun, exigible sur leurs propres biens par l'action des avocats publics sans aucune délibération.

pour 49.»

⁴⁴⁶ Lire : *communibus*.

**9. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fol. 91v [ms. numérisé : 208]:**

« [die XXVII Aprilis 1491]

Ser Iacobus de Musto,
Ser Aloysius Bragadino consiliarii,
Ser Aloysius Lauredano,
Ser Laurentius Capello, capita de XL^{ta},
Ser Federicus Cornario procurator,
Ser Franciscus Fuscarenno,
Ser Antonius Grimani sapientes consilii,
Ser Dominicus Bollani,
Ser Nicolaus Fuscarenno,
Ser Petrus Balbi, sapientes terrae firmae.

Volunt commissionem lectam usque ad capitulum primae audientiae pontificiae inclusive absque tamen ultima particula dicti capituli per quam dicitur quod reliqua dicturus est una alia vice, post quod quidem capitulum ponatur ut infra, videlicet.

Si ab Sanctitate praefata nihil tibi promovebitur in ipsa prima audientia super patriarchatu aquileiense tu quoque nihil super ipsa materia dices. In secunda vero audientia, etiam quod nihil tibi promoveretur, expones Beatitudini suae cum omni filiali reverentia, quod numquam condoluimus Beatitudinem suam fecisse nobis ullam iniuriam in promotione domini Hermolai Barbaro, absit enim ut unquam aliquid suspicionis de Beatitudine sua in mente nostra ceciderit nec cadere possit, imo perspicuam habentes erga statum nostrum charitatem et dilectionem paternam firmiter et indubitanter usque a principio credidimus et ita certissimi reddimur quod Sanctitas sua ignara penitus ordinum nostrorum putavit gratificari dominio nostro quando promovit unum nobilem nostrum

« [27 avril 1491]

Ser Iacobus da Musto,
Ser Aloysius Bragadino, conseillers,
Ser Aloysius Lauredano,
Ser Laurentius Cappello, chefs des Quarante,
Ser Federicus Cornario procurator,
Ser Franciscus Fuscarenno,
Ser Antonius Grimani, Sages du conseil,
Ser Dominicus Ballani,
Ser Nicolaus Fuscarenno,
Ser Petrus Balbi, Sages de la Terre Ferme.

Approuvent la mission dont lecture a été donnée, jusqu'au paragraphe relatif à la première audience pontificale, inclusivement, mais sans la dernière partie de ce paragraphe où il est dit qu'“il fera part du reste une autre fois” ; mais qu'à la fin du paragraphe on mette ce qui suit :

“Si au cours de cette première audience sur le patriarcat d'Aquilée aucune insinuation ne t'est faite de la part de Sa Sainteté, de ton côté tu ne diras rien non plus sur ce sujet. En revanche, lors de la seconde audience, même si aucune insinuation ne t'est faite, tu exposeras à Sa Béatitude en tout respect filial que jamais nous n'avons éprouvé cette douleur que Sa Béatitude elle-même ait accompli une injustice envers nous par la promotion du noble Ermolao. Loin de nous en effet l'idée que le moindre soupçon au sujet de Sa Béatitude ait jamais frappé (ni qu'il puisse frapper) notre esprit. Bien au contraire, ayant clairement devant les yeux son affection et son amour paternel envers notre État, nous avons eu depuis le début une conviction ferme et indubitable, et nous en sommes plus sûrs que jamais : Sa Sainteté ignorant totalement nos ordonnances a cru être agréable à notre autorité en promouvant un de nos nobles concitoyens, dont il savait qu'il nous était

quem sciebat nobis carum esse, et ob huiusmodi paternam dispositionem optimamque intentionem antedictae Sanctitatis gratias ingentes sibi egimus et agimus sed quod licuit diximus et recensemus, nos scilicet magnopere condolere, quod dominus Hermolaus qui laycus sub legibus nostris constitutus missus a nobis fuerat orator, cuius omnino intererat observare leges et decreta senatus, qui eum in legationem misit, ausus fuerit violare et interrumpere ipsas leges nostras quae strictiores esse non possent, usque adeo ut nostri iuris minime sit eas ulla in parte retractare etiam quod vellemus. Et quamquam credamus quod proprio motu dicta promotio ab ipsa Sanctitate processerit illius tamen sapientia quae immensa est probe considerare potest quod ultra stricturas dictarum legum nostrarum, quae ut diximus a nobis nequaquam infringi possent: advertendum quoque est quod ab simili exemplo multa et quidem maxima et irremediabilia sequerentur inconvenientia et disordines non sine evidenti confusione rerum nostrarum, quae omnes sub metu dictarum legum a maioribus nostris statutarum reguntur et gubernantur. Quapropter ultra explanationem praedictarum iustificabis et honestabis deliberationem nostram cum senatu factam super hac re, cum illis rationibus et persuasionibus [fol. 92r] quae in ipsa sunt descriptae, cuius exemplum tibi dari fecimus: supplicando denique Beatitudini suae cum omni efficacitâ dignetur veluti pietissimus pater huius patriae nostrae in bonam partem accipere nostram responsionem ex urgenti necessitate procedentem et sicut in dicta deliberatione iam facta continetur, velit plurifacere hunc senatum quam unum privatum civem, in hac praesertim re cui ut supra non licet nobis contravenire.

cher. Et pour une telle disposition paternelle, pour l'excellente intention de Sa Sainteté, nous lui avons rendu et nous lui rendons grâce infiniment. Mais nous avons dit ce qui était autorisé et, nous le rappelons, nous sommes profondément peinés de ce que le noble Ermolao, citoyen laïque soumis à nos lois, chargé par nous d'une mission d'ambassadeur, auquel il importait particulièrement d'observer les lois et décrets de ce Sénat qui l'avait envoyé en ambassade, ait osé violer et contrarier nos lois elles-mêmes, dont la rigueur est extrême, au point que nous n'avons aucun droit d'y changer quoi que ce soit, quand bien même nous le voudrions. Et bien que nous soyons convaincus que ladite promotion résulte du propre mouvement de Sa Sainteté, son immense sagesse peut néanmoins considérer qu'au-delà des rigueurs de nos lois que, nous l'avons dit, nous ne saurions enfreindre d'aucune façon, un autre point doit être observé, à savoir que d'un tel exemple découleraient de nombreux, graves et irrémédiables inconvénients et désordres, accompagnés d'une évidente confusion de notre vie publique, laquelle est régie et gouvernée entièrement par la crainte de ces lois établies par nos ancêtres. C'est pourquoi, après avoir exposé ce qui précède, tu justifieras et mettras en valeur notre délibération menée au Sénat sur ce sujet, avec tous les raisonnements et arguments décrits dans la lettre dont nous t'avons fait tenir une copie. Finalement tu supplieras Sa Béatitude de la manière la plus efficace de daigner, en tant que père très bon de notre patrie, prendre en bonne part notre réponse dictée par l'urgence de la situation, et de bien vouloir, conformément au contenu de la délibération déjà mentionnée, attacher plus de prix à notre Sénat qu'à un simple citoyen, surtout dans ce domaine où, comme dit plus haut, aucune contestation ne nous est permise." Ensuite, qu'on place les trois autres paragraphes contenus, sur proposition du

Praeterea ponantur reliqua tria capitula contenta in commissione lecta posita per Ser Constantinum de Priolis consiliarium et socios, quorum capitulorum unum loquitur de visitandis Cardinalibus iuxta consuetudinem, aliud de tenendo bene edificato illustrissimo domino Francisco nepote pontificis et tertium quod orator sit diligens in scribendo omnia quae in dies contingent.

de parte 52 – 63. »

conseiller Constantinus de Priolis et consorts, dans la mission dont lecture a été faite, paragraphes dont le premier parle de la visite à rendre aux cardinaux selon la coutume, le second des égards qu'il faut avoir envers l'illustrissime Franciscus, neveu du pontife, et le troisième de la diligence avec laquelle l'ambassadeur doit faire rapport sur tous les événements quotidiens.

pour 52 – 63. »

10. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 93v [ms. numérisé : 212] :

« Die XXI May [1491]

Serenissimus Princeps,
Ser Marcus de Pesaro,
Ser Constantinus de Priolis,
Ser Hieronimus Vendraminus,
Ser Jacobus de Musto consiliarii,
Ser Aloysius Lauredano,
Ser Laurentius Capello, Capita de XL^{ta} (quadraginta),
Ser Marcus Bollani,
Ser Franciscus Fuscarenus,
Ser Ioannes Mauroceno Sapientes consilii,
Ser Ambrosius Contarenus,
Ser Domenicus Bollani,
Ser Nicolaus Fuscarenus,
Ser Antonius Tronus sapientes terrae firmae.
Ser Hieronimo Donato doctori oratori nostro in Urbe
Post appulsum vestrum Romam per adventum huc duorum tabellariorum, quaternas vestras litteras

« 21 mai [1491]

Le prince sérénissime,
Ser Marcus de Pesaro,
Ser Constantinus de Priolis,
Ser Hieronimus Vendraminus,
Ser Jacobus de Musto, conseillers,
Ser Aloysius Loredano,
Ser Laurentius Cappello, Chefs des Quarante,
Ser Marcus Bollani,
Ser Franciscus Fuscarenus,
Ser Iohannes Mauroceno, Sages du conseil,
Ser Ambrosius Contarenus,
Ser Domenicus Bollani,
Ser Nicolaus Fuscarenus,
Ser Antonius Tronus, Sages de la Terre Ferme.
Au docteur Hieronimus Donato, notre ambassadeur dans la Ville
Après votre arrivée à Rome, deux courriers sont venus ici nous livrer vos quatre lettres. Dans la première, vous écrivez avec quels honneurs on vous a accueilli à votre entrée, puis avec combien d'humanité et de bonté Sa Béatitude le souverain pontife vous a

accepimus quarum primis scribitis quam honorifice in vestro ingressu fuistis exceptus et subsequenter quanta humanitate et charitate vos amplexa sit Beatitudo pontificis maximi quae omnia signa sicuti comprobant illius erga nos paternam affectionem syncerissimamque dilectionem dudum nobis perspicuam ita magnopere nos oblectatione afficiunt, volentes propterea ut Sanctitati suae eas locupletissimas et uberrimas agatis gratias quae veros devotissimosque filios erga pientissimum parentem decent, his vero postremis intelleximus quicquid in executione mandati nostri contenti in vestra commissione egistis cum beatitudine praefata super causa patriarcatus Aquileiensis, in qua cum noverimus prudenter iuxta Senatus mentem vos loquutum esse cum sua Sanctitate atque non minus accomodate quam diligenter iustificando partes nostras explicavisse summa cum synceritate quae verissima sunt et oppositionem non patiuntur, merito vos laudamus atque commendatione dignum facimus. Sed quia ob respectus et rationes vobis notas res haec adeo est nobis curae et cordi ut plus dici nequeat, duximus cum nostro consilio rogatorum has vobis repetere volentes et ex animo iniungentes ut accuratissime perseveretis prout cepistis, taleque studium in re hac adhibeatis quod optimum effectum consequamur, sicuti non possumus pacto ullo dubitare quin facile sitis impetraturus et optenturus ab summa benignitate immensaque clementia dictae Beatitudinis quam scimus longe plurisfacere universum senatum nostrum quam unum quemvis privatum civem qui non sit veritus tam licentiose velle violare leges nostras, quas pro pacifico et tranquillo statu rerum nostrarum nobis necesse omnino est inviolatas servare prout probe nostis:

embrassé, toutes manifestations qui non seulement confirment son amour paternel envers nous et son affection très sincère, évidente pour nous depuis longtemps, mais aussi nous comblent de plaisir. C'est pourquoi nous voulons que vous exprimiez à Sa Sainteté une immense et surabondante gratitude, telle qu'elle convient à de vrais fils très dévoués envers un père très bon. Quant à vos dernières lettres, elles nous ont appris tout ce que, en exécution de notre mandat contenu dans votre ordre de mission, vous avez fait auprès de Sa Béatitude au sujet de l'affaire du patriarcat d'Aquilée. Nous constatons que dans cette affaire vous avez parlé avec prudence à Sa Sainteté, conformément aux intentions du Sénat, et que vous avez exposé notre position avec non moins d'à propos que de diligence, avec une extrême sincérité, tous sentiments des plus vrais et incontestables, c'est donc à bon droit que nous vous louons et vous considérons digne d'approbation. Mais comme, en raison des considérations et raisons que vous connaissez, cette affaire nous tient à cœur plus qu'on ne saurait le dire, nous avons jugé bon, d'entente avec notre Conseil des "rogati", de revenir sur ces questions, vous demandant et vous enjoignant du fond du cœur de poursuivre avec le plus grand soin les mesures que vous avez prises, et que vous mettiez dans cette tâche toute l'application qui nous fera parvenir à l'effet souhaité, comme nous ne pouvons nullement douter que vous réussirez sans peine à l'obtenir de la souveraine bonté et de l'immense clémence de Sa Béatitude, laquelle, nous le savons, accorde infiniment plus de prix à l'ensemble de notre Sénat qu'à un quelconque simple citoyen qui n'apas craint de vouloir avec tant d'indécence violer nos lois, lois qu'il nous est absolument nécessaire, pour le maintien de la paix et de la tranquillité de notre État, de garder inviolées, comme vous le savez bien. Nous

iterum itaque utimini omni ea diligentia quam rei importantia et constans ac firma dispositio Senatus exposcit.

de parte 139
de non 21
non synceri 20.»

le répétons donc : agissez avec tout le zèle qu'exigent l'importance de l'affaire et la volonté constante et ferme du Sénat.

pour 139
contre 21
sans avis 20.»

11. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494), fol. 164v [ms. numérisé : 352]:

«die XVII May [1493]

Sapientes consilii

Sapientes terrae firmæ

Oratori nostro in Romana Curia

Compluribus litteris vestris ad capita consilii nostri decem scriptis intelleximus de tempore in tempus quaecumque vobis dicta fuerunt tam per Beatitudinem pontificiam quam per alios in vestris litteris nominatos in negotio patriarchatus acquilegiensis et prudentes responsiones vestras, quas plurimum laudamus. Postremis autem diei VII instantis vidimus discursum vobis factum et partitum a Beatitudine pontificia propositum in dicta materia mediumque a vobis adinventum pro differenda responsione vestra quo ad de omnibus nos certiores redderetis. Et volumus ac cum consilio nostro rogatorum mandamus vobis ut nacta opportunitate Beatitudini antedictæ exponatis visum vobis fuisse pro officio vestro nobis significare omne conferimentum ab eadem vobis factum super dicto patriarchatu, habuisseque a nobis tale responsum quod scilicet persuademus nobis ipsi Beatitudini esse exploratissimum quanto studio et propensitate animi incesserimus et incedamus in iis omnibus quæ ei grata et commoda dignoscamus, ex quo profecto

«17 mai [1493]

Les sages du conseil

les sages de la Terre Ferme

À notre ambassadeur auprès de la Curie romaine

Par les nombreuses lettres que vous avez envoyées aux chefs de notre Conseil des Dix, nous avons compris de fois en fois tout ce qui vous avait été dit soit par Sa Béatitude pontificale, soit par d'autres personnes nommées dans vos lettres, dans l'affaire du patriarcat d'Aquilée, ainsi que vos prudentes réponses que nous louons fort. Dans la dernière du sept courant, nous avons vu le discours qui vous a été tenu et la proposition qui vous a été communiquée par Sa Béatitude pontificale, ainsi que le moyen que vous avez imaginé pour différer votre réponse jusqu'à ce que vous nous informiez de tout. Notre volonté et notre ordre, en accord avec notre Conseil des "rogati", sont que vous saisissiez une opportunité pour exposer à la susdite Béatitude qu'il vous a paru bon, selon les devoirs de votre fonction, de nous faire connaître tous les aménagements dont Elle vous a entretenu au sujet dudit patriarcat, et que vous avez reçu une réponse qui, nous en sommes convaincus, fera voir très clairement à Sa Béatitude avec quel zèle et quel empressement nous avons abordé et nous abordons tous les aspects dont nous distinguons qu'ils Lui sont agréables et avantageux. À partir de quoi il nous paraît

verisimile nobis fit et nobis pollicemur Sanctitatem suam pro paterna qua nos prosequitur dilectione versa vice commodis status nostri esse vehementer affectam, est hoc de quo agitur maximae importantiae rebus nostris prout saepius vobis declaravimus et vos nostro nomine et Beatitudini pontificis et aliis ad propositum copiosissime explicastis. Quae etiam Beatitudo vobis affirmavit a principio usque rei importantiam optime pro sua sapientia diiudicasse. Devotissime iccirco eidem Beatitudini supplicabitis dignetur pro sua incomparabili bonitate et erga nos affectu in re eiusmodi Sanctitati suae facilima nobis vero importantissima universo Senatui nostro observatissimis Beatitudinis suae filiis facere satis, eligereque in patriarcham Aquileiensem R. dominum Nicolaum Donatum a nobis exoptatum et Beatitudini pontificis commendatum, praelatum sane aetate, virtute, integritate ac moribus apprime laudabilem. Nullum enim expressius et liquidius argumentum paternae erga nos charitatis Beatitudo sua in hoc principio ligae nostrae posset omnibus demonstrare, nec quod nobis gratius foret. Igitur totis viribus ingenii vestri nitimini a Beatitudine praedicta id impetrare quod indubie et certissime dictis rationibus expectamus, ut in tam honesta petitione votum nostrum consequamur. Adduciteque ad hoc eas omnes rationes quas rei importantia exigit et vos informatissimus mentis nostrae promptissimas habetis pro votiva executione huius mandati et vehementis desiderii nostri.

de part 92
de non 54
non synceri 10. »

vraisemblable et nous nous promettons que Sa Sainteté, vu l'amour paternel dont Elle nous entoure, sera à son tour vivement préoccupée par les intérêts de notre État. Le sujet dont il s'agit est de la plus grande importance pour notre situation, comme nous vous l'avons souvent déclaré et que vous-même l'avez abondamment expliqué en notre nom à Sa Béatitudo pontificale et à d'autres personnes en temps opportun. Et Sa Béatitudo elle-même vous a affirmé dès le début qu'elle avait toujours discerné l'importance de la question, dans sa très grande sagesse. Vous supplierez donc Sa Béatitudo avec la plus grande dévotion de bien vouloir dans son incomparable bonté et affection pour nous, par une démarche très aisée pour Sa Sainteté mais très importante pour nous, donner satisfaction à tout notre Sénat, aux fils très respectueux de Sa Béatitudo, en élisant comme patriarche d'Aquilée le Révérend Nicolo Donato, prélat qui a notre préférence et qui se recommande à Sa Béatitudo pontificale par l'estime éminente que lui valent son expérience, sa vertu, son intégrité et ses mœurs. Il n'est en effet aucune démonstration plus claire, plus limpide, de son amour paternel pour nous que Sa Béatitudo puisse faire voir à tous au fondement de notre alliance, ni qui puisse nous être plus agréable. Appliquez donc toutes les ressources de votre talent à obtenir de ladite Béatitudo le résultat que nous attendons sans le moindre doute et avec la plus grande assurance pour les raisons évoquées, afin que se réalise notre vœu dans le cadre d'une requête si honorable. Invoquez donc dans ce but tous les raisonnements que réclame l'importance de la question et quant à vous, parfaitement au courant de nos intentions, vous avez toutes les instructions disponibles pour l'exécution souhaitée de ce mandat conformément à notre véhément désir.

pour 92
contre 54
sans avis 10. »

**12. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fols. 182r-182v [ms. numérisé : 387]:**

« die XXVIII Iulii [1493]

Ser Nicolaus Mocenigo, procurator,
Ser Marcus Bollani, sapiens consilii,
Ser Dominicus Bollani,

Ser Franciscus Trono, sapientes terrae
firmae.

Ser Andreae Capello oratori nostro in
urbe.

Ex vestris litteris diei XXIII instantis intelleximus quae scribitis operatum fuisse cum Beatitudine summi pontificis post intellectam egritudinem domini Hermolai Barbaro, ut sanctitas sua pro paterno eius in nos affectu dignaretur contentari quod desiderium nostrum totiusque Senatus nostri totiens et tanta cum efficacitate declaratum locum haberet et Reverendus dominus Nicolaus Donato ex nobili familia de statu nostro optime merito ortus, prelatus singulari virtute et exemplaribus moribus insignitus iam tandem ad patriarchatum acquiriensem promoveretur. Laudamus sane et merito prudentiam vestram in providendo et operando ea quae bene sciebatis esse mentis nostrae. Et licet Beatitudo antedicta aliquantulum se difficilem reddere visa est asserens velle sequente casu ad dignitatem illam promovere unum ex nobilibus nostris istis in curia existentibus, persuadere tamen nobis nequimus sic dictitante ratione, quod in hoc tam vehementi et non aliter quam aequo et perhonesto voto nostro nobis non sit complacitura. Volumus propterea et cum Senato praedicto imperamus ut iterato adire debeatis conspectum suae

« 29 juillet [1493]

Ser Nicolaus Mocenigo, procureur,
Ser Marcus Bollani, sage du conseil,
Ser Dominicus Bollani,

Ser Franciscus Trono, sages de la Terre Ferme.

À Andrea Capello, notre ambassadeur dans la Ville.

Par votre lettre du 23 courant, vous nous avez informés des négociations que vous avez menées avec Sa Béatitude le souverain pontife une fois connue la maladie du noble Ermolao Barbaro, visant à ce que Sa Sainteté, dans son amour paternel pour nous, daigne se contraindre pour faire place à notre désir, qui est celui de tout notre Sénat, si souvent exprimé et avec tant de force, et que le révérend Nicolaus Donato, issu d'une noble famille qui a bien mérité de notre État, prélat d'une singulière vertu et qui se distingue par ses mœurs exemplaires, soit enfin promu au patriarcat d'Aquilée. Nous louons absolument et à juste titre la prudence avec laquelle vous avez pris les devants et réalisé tout ce que vous saviez être en accord avec nos intentions. Et quand bien même la susdite Béatitude a paru faire quelques difficultés affirmant vouloir, le cas échéant, promouvoir à cette dignité l'un de nos nobles qui vivent à la curie, nous ne pouvons néanmoins nous persuader qu'Elle ne nous donnera pas satisfaction, comme le dicte la raison, quand notre vœu est si ardent et rien moins qu'équitable et parfaitement justifié. C'est pourquoi nous vous demandons, et vous en donnons l'ordre en accord avec le susdit Sénat, de vous rendre à nouveau en présence de Sa Sainteté que vous supplierez avec toute l'insistance et la déférence possibles, en donnant à nos mots leur pleine efficacité, de daigner s'astreindre, pour

Sanctitatis, cui nostris verbis efficaciter cum omni instantia et reverentia supplicabitis dignetur in precipuam gratificationem nostram, et ut orbis intelligat quid apud eam valeant efficaces preces et intercessio nostra, esse contenta, ut postea quam oblata est presens occasio per obitum domini Hermolai, et sublatus est omnis respectus, qui prius allegabatur ob electionem iam factam per illud sacrum collegium de illius persona [fol. 182v] in hac honestissima re quae tantum nobis cordi inest, ut magis nequaquam esse potest complaceret universo Senatui nostro id tantopere efflagitanti potiusquam alicui privato nobili nostro prout indubitatisse tenemus eam esse facturam pro summa sua in nos clementia et benignitate plurifariam declarata et eo magis quod persuadere nobis non possimus quod aliquis noster nobilis futurus sit tam parvae considerationis et advertentiae quod cognito hoc nostro constantissimo proposito illi ullo pacto contraventurus sit.

Ad hunc igitur effectum optinendum omnes spiritus vires et ingenium vestrum apponite nichil possibilis diligentiae dexterritatis et studii vestri omittendo. Futura⁴⁴⁷ enim est Beatitudo sua rem dignam et convenientem filiali cultui et obsequentissimae dispositioni nostrae erga sanctitatem suam nobisque qui id toto cordis

nous accorder une faveur essentielle et faire ainsi comprendre au monde entier quelle force ont auprès d'Elle nos prières instantes et notre intercession – après que s'est présentée l'occasion offerte par le décès du noble Ermolao et qu'ont été écartées toutes les considérations invoquées auparavant en raison du choix déjà opéré par le Sacré Collège au sujet de sa candidature, dans cette cause si considérable, qui nous tient à cœur plus que rien au monde – à donner satisfaction à notre Sénat unanime qui le sollicite si instamment, plutôt qu'à un simple particulier parmi nos concitoyens. Ainsi tenons-nous pour assurés que Sa Sainteté agira conformément à sa très grande clémence à notre égard et à sa bienveillance maintes fois manifestée, d'autant plus que nous ne saurions imaginer qu'un membre de notre noblesse ait à l'avenir si peu de considération et de prudence que, connaissant notre volonté constante, il s'y oppose d'aucune manière.

Donc, pour parvenir à ce résultat, vous mobiliserez toutes les forces de votre esprit, tout votre talent, sans négliger aucune ressource de votre diligence, de votre habileté et de votre zèle. Sa Béatitude accomplira en effet une action digne et conforme à notre vénération filiale et à notre disposition très obéissante envers Sa Sainteté, action qui pour nous qui formons ce vœu de tout notre cœur, pour de multiples considérations très respectables que n'ignore pas l'immense sagesse de Sa Sainteté, sera source de

⁴⁴⁷ Lire: *Factura*.

affectu peroptamus ex multis bene convenientibus respectibus immensae sapientiae sanctitatis suae non ignotis adeo gratiam ac iucundam ut magis esse nequiret, et de successu nobis notitiam dabit.

de parte 131
de non 41
non synceri 9.»

tant d'agrément et de plaisir que rien ne saurait la surpasser. Vous nous donnerez connaissance du résultat.

pour 131
contre 41
sans avis 9.»

13. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.

Registri 34 (1489-1494), fol. 182v

[ms. numérisé : l'image correspondante au fol. 182v
manque dans les documents disponibles en ligne] :

« die XXVIII Iulii [1493]

Ser Antonius Grimani consiliarius,
Ser Nicolaus Mocenigo procurator,
Ser Marcus Bollani sapientes consilii,
Ser Franciscus Tronus Sapiens terrae firmæ.
Ser Andreae Capello Oratori nostro in urbe.

Videbitis ex alligatis nostris desyderium quo cum universo Senatu nostro tenemur ut Reverendus Dominus Nicolaus Donato omnino promoveatur ad patriarchatum acquilegiensem. Ut autem cesset omne contrarium quod ad consecutionem huius voti nostri occurrere posset, volumus et cum predicto Senatu vobis imperamus ut accessitis omnibus nobilibus nostris istic existentibus in presentia testium idoneorum praecipiat ne presumant non tantum procurare verum etiam excogitare de acceptando patriarchatu praedicto quantum charam habent gratiam nostram, indignationemque nostram expavescunt. Nam contra inobedientes irremissibiliter executioni

« 29 juillet [1493]

Ser Antonius Grimani, conseiller,
Ser Nicolo Mocenigo, procureur,
Ser Marcus Bollani, sages du conseil,
Ser Franciscus Trono, sage de la Terre Ferme.
À Ser Andrea Capello, notre ambassadeur dans la Ville.

Vous verrez par nos documents ci-joints quel désir nous avons, avec tout notre Sénat, que le révérend Nicolaus Donato soit finalement promu au patriarcat d'Aquilée. Or, pour que cesse toute contestation susceptible de se mettre en travers de la réalisation de notre vœu, nous vous demandons et vous ordonnons, en accord avec le susdit Sénat, de convoquer tous nos concitoyens nobles qui vivent là où vous êtes pour leur enjoindre, en présence de témoins fiables, de ne pas avoir l'audace non seulement de se préparer, mais même de songer à accepter le susdit patriarcat, pour autant qu'ils donnent du prix à notre faveur et redoutent notre indignation. Car contre les récalcitrants nous mettrons impitoyablement à exécution les dispositions les plus sévères adoptées

mitti faciemus tenorem severissimae partis alias captae in nostro consilio decem in simili negotio.	ailleurs par notre Conseil des Dix dans une affaire semblable.
de parte 131	pour 131
de non 41	contre 41
non synceri 9.»	sans avi 9.»

**14. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fol. 183v [ms. numérisé : 388]:**

« die VIII Augusti [1493]

Sapientes consilii

Sapientes terrae firmae

Oratori nostro in Urbe

Gratum ac iucundum nobis fuit per postremas vestras intellexisse Beatitudinem Summi Pontificis postquam a vobis eidem fuit explicatum ingens vehemensque desyderium nostrum totiusque Senatus ut Reverendus dominus Nicolaus Donato ob multas rationes et convenientissimos respectus alias a nobis commemoratos promoveretur ad patriarchatum aquilegiensem paterno et clementi affectu contentam fuisse nobis complacere, promissisque rem deducere ad sacrum collegium prout fecit. Et priusquam aliud dicamus, volumus et imperamus ut eius Beatitudini ea ampliori et efficaciori vi verborum quae vobis possibilis fuerit uberes et copiosissimas gratias agatis pro huiusmodi prompta et clementissima dispositione erga nos, subiungendo quod etsi nos metientes animo nostro obsequentissimam devotionem et filialem reverentiam nostram in illam sanctam sedem, et praecipue in Beatitudinem suam, quam unice colimus et veneramus,

« 9 août [1493]

Les sages du conseil

les sages de la Terre Ferme

À notre ambassadeur dans la Ville

C'est avec plaisir et reconnaissance que nous avons appris par votre dernière lettre que le bienheureux Souverain pontife, après que vous lui avez exposé notre immense et ardent désir, comme celui de tout le Sénat, de voir promu au patriarcat d'Aquilée le révérend Nicolaus Donato, pour les nombreuses raisons et les considérations très pertinentes exposées ailleurs, s'est obligé dans un esprit d'amour paternel et de clémence à nous donner satisfaction et qu'il a promis de porter l'affaire devant le Sacré Collège, ce qu'il a fait. Et avant toute chose, nous vous demandons et ordonnons d'adresser à Sa Béatitude, dans les termes aussi magnifiques et éloquents que vous pourrez en trouver, les actions de grâce les plus riches et abondantes pour ces dispositions si rapides et bienveillantes à notre égard. Vous ajouterez qu'en mesurant dans notre esprit notre dévotion très obéissante et notre respect filial envers le Saint Siège et particulièrement envers Sa Béatitude, objet de nos sentiments uniques de piété et de vénération, nous tenions pour assuré qu'Elle donnerait son assentiment paternel à notre désir si justifié. Néanmoins, nous avons été

indubitatum tenebamus eam paterne assensuram predicto honestissimo desyderio nostro, affecti tamen fuimus summa letitia per ipsos effectus et experientiam cognovisse iudicium nostrum rectum fuisse ac correspondisse expectationi. Quod autem res non fuerit expedita in illo consistorio, ut scribitis, credere volumus quod id potius secutum fuisse ex aliqua bona causa, et ut melius materia disponatur quam quod habitura sit aliquam difficultatem ob conditionem qualitatem et omnem circumstantiam ipsius equissimae et perhonestae petitionis nostrae.

Vestri igitur muneris fuerit non dicemus supplicandi Beatitudini pontificis ut id ad quod iam certissime scimus eam ob eius innatam clementiam reperiri dispositissimam sed tantummodo sollicitandi ut quanto celerius poterit res expediatur, ne illa importantissima ecclesia diutius non careat eius pastore. Et si ad hunc effectum expediens vobis videbitur alloqui aliquem ex Reverendissimis dominis Cardinalibus et impetrare eius favorem id facietis solita prudentia vestra, nichil diligentiae omittendo, ut res succedat pro voto et iuxta expectationem nostram.

de parte 136
de non 16
non synceri 1.»

remplis d'une joie extrême en reconnaissant, en présence des faits eux-mêmes et du résultat constaté, que notre jugement avait été correct et correspondait à ce qu'on pouvait attendre. Si par ailleurs l'affaire n'a pas été réglée dans ce consistoire, comme vous l'écrivez, nous voulons croire que cela s'est produit pour quelque bonne raison, afin qu'un arrangement meilleur soit trouvé, plutôt que d'imaginer qu'elle rencontrerait quelque difficulté en raison de la nature, de la qualité et de toutes les circonstances de notre requête, d'une équité et d'une honorabilité extrêmes.

Il vous appartiendra donc, nous ne dirons pas de supplier le bienheureux pontife alors que nous sommes déjà très certains que sa clémence naturelle le met dans les meilleures dispositions, mais de lui demander simplement que l'affaire soit réglée le plus vite possible, afin que cette très importante église ne soit pas privée plus longtemps de son pasteur. Et s'il vous semble utile à cet effet de vous entretenir avec l'un des très révérends cardinaux et d'obtenir son appui, vous le ferez avec votre prudence coutumière, ne ménageant aucun soin pour que la chose réussisse selon notre vœu et conformément à notre attente.

pour 136
contre 16
sans avis 1.»

**15. Archivio di Stato Venezia, Senato, Deliberazioni, Secreti.
Registri 34 (1489-1494), fol. 184v [ms. numérisé : 390]:**

« die XIII Augusto [1493]

Sapientes consilii

Sapientes terrae firmae

Oratori nostro in Romana Curia

Quae per penultimas vestras diei VII instantis scribitis habuisse in conferentis habitis cum Beatitudine pontificia circa optimam dispositionem et mentem Sanctitatis suae, in nobis complacendo de persona reverendi domini Nicolai Donati ad patriarchatum acquilegiensem, grato sane et iucundo audivimus animo. Nam ob rei importantiam ex respectibus alia⁴⁴⁸ commemoratis, fuimus sumusque in maxima expectatione intelligendi expectatum et concupitum effectum et expeditionem ipsius negotii. Et quia certi redimur⁴⁴⁹ quod ante presentium receptionem in executionem proxime precedentium litterarum nostrarum amplas et copiosas gratias reddideritis antedictae Beatitudini pro huiusmodi paterna et clementi in nos dispositione et affectu. Non est ut aliud dicamus, nisi dumtaxat ut cognoscentes prudentiam studium indefessum et dexteritatem per vos adhibitam in operando ea omnia quae in hoc negotio cognovistis esse mentis et desiderii nostri, merito vos laudemus et commendemus, ut per presentes facimus. Verum quia praedicta Beatitudo vobis asseruit

« 13 août [1493]

Les sages du conseil

les sages de la Terre Ferme

À notre ambassadeur auprès de la Curie romaine

Ce que, dans votre avant-dernière lettre du 7 courant, vous écrivez avoir obtenu lors des entretiens que vous avez eus avec le bienheureux pontife au sujet des excellentes dispositions de Sa Sainteté et de son intention de nous donner satisfaction touchant la qualification du révérend Nicolaus Donato pour le patriarcat d'Aquilée, nous l'avons appris avec plaisir et reconnaissance. Car en raison de l'importance de l'affaire, à partir des considérations exposées ailleurs, nous avons été et sommes dans la plus grande expectative, attendant d'apprendre le succès escompté et réalisé ainsi que le règlement de cette affaire. Et comme nous sommes sûrs qu'avant même d'avoir reçu la présente, en exécution de ce que disait celle qui la précédait de peu, vous vous êtes répandu en actions de grâce abondantes auprès de ladite Béatitudo pour ses dispositions et son affection paternelles et clémentes envers nous, nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est seulement que, connaissant la prudence, le zèle infatigable et l'habileté que vous mettez à accomplir tout ce que vous savez concorder avec notre intention et notre désir dans cette affaire, nous vous adressons les louanges et les recommandations que vous méritez, ce que nous faisons par la présente. Mais puisque la susdite Béatitudo vous a affirmé

⁴⁴⁸ Lire : *alias*.

⁴⁴⁹ Lire : *reddimur*.

expedire ut idem Reverendus dominus Nicolaus Donato istuc in curiam mittat eius nuntium qui bullas et reliqua expedire valeat ut fuerit necessarium dictus nuntius vobis se presentabit cum commissione et ordine circa quantum fuerit necessarium, cui quidem nuntio omnes favores et operam vestram prestabitis prout iudicaveritis opportunum. Sed imprimis ne cogatur ad solutionem duplicis annatae⁴⁵⁰ quod nobis nequaquam conveniens videtur.

de parte	126
de non	6
non synceri	1. »

qu'il serait utile que le même révérend Nicolaus Donato vous envoie à la curie un sien messenger, qualifié pour transmettre les bulles ou autres documents à mesure que cela sera nécessaire, ledit messenger se présentera à vous avec mandat et directives concernant tout ce qui sera nécessaire. Vous accorderez à ce messenger toutes les facilités et l'aide que vous jugerez utiles. En premier lieu, qu'il ne soit pas obligé de s'acquitter d'une double annate, ce qui ne nous semble nullement approprié.

pour	126
contre	6
sans avis	1. »

⁴⁵⁰ La levée des annates remonte au moins au XII^e siècle. Dès 1306, Clément V fixe l'existence de cet impôt au profit du trésor pontifical. Les annates sont une redevance que paie au Saint-Siège le nouveau titulaire d'un bénéfice, équivalente à une année de revenu. L'Église ne considère pas les annates comme le prix des bénéfices, mais plutôt comme un prélèvement d'une part qui doit, selon elle, légitimement lui permettre d'assurer sa subsistance et celle de son entourage. Afin de répondre aux aspirations réformatrices, le concile de Bâle promulgua l'abolition des annates, le 9 juin 1435. « *Un état de fait qui n'est pas immédiatement admis par la papauté, qui continue d'ailleurs à en exiger le paiement, avec un succès modéré, tout au long du XV^e siècle* », comme le fait remarquer Philippe Genequand. Cette suppression des annates prend place dans un contexte de tensions entre les autorités pontificale et conciliaire à propos des décrets réformateurs (portant sur l'abolition des annates et également sur le rétablissement des élections dans l'Église) que les pères souhaitent imposer au pape. Ce dernier les refuse, estimant que ces décisions remettent en cause les systèmes bénéficial et fiscal au fondement même de sa souveraineté. À ce propos voir : GENEQUAND Philippe, « Des florins et des bénéfices : l'appareil fiscal pontifical au temps de la première modernisation des États (XIII^e-XV^e siècle) », *Memini* 24, 2018. Sur les débats qui animent le Concile à propos des annates, voir : CHRISTIANSON Gerald, « Annates and Reform at the Council of Basle », in : IZBICKI Thomas M., BELLITTO Christopher M. (éd.), *Reform and Renewal in the Middle Ages and Renaissance. Studies in Honor of Louis Pascoe*, Leiden, Brill (Studies in the History of Christian Thought 96), 2000, pp. 193-207.

D. Extrait tiré des Archives de la curie épiscopale de Padoue

Archivio della curia vescovile di Padova, Diversorum, registro 1476-1478, fol. 75:

«Die Veneris XVII Octobris [1477] in loco examinum.

Licentia privati examinis et publica doctoratus in utroque iure Magnifici et Clarissimi artium doctoris Domini Hermolai Barbari filii Magnifici et Clarissimi equitis Domini Zachariae principis veneti: approbati nemine discrepante per dominum Thadeum Quirinum vicarium in assistentia spectabilis Domini Bilardi de Polla inclitae universitatis studii paduani rectoris. Promotoribus in iure Canonico amplissimis viris utriusque doctoribus Domino Angelo De Castro qui dedit insignia et Domino Alexandro Del Nero: in iure autem civili Domino Joanne Baptista Bosello qui eum insignivit: Domino Angelo de Ubaldis: Domino Petro de Soncino: et Domino Comite Alvaroto.»

«Jeudi 17 octobre [1477] sur le lieu des examens.

Licence [*privati examinis et publica*] et doctorat dans l'un et l'autre droit du magnifique et illustre docteur ès arts Ermolao Barbaro, fils du magnifique et illustre chevalier Zacharias, prince vénitien, approuvé sans opposition par le noble Thadeus Quirinus, vicaire, en présence de l'honorable Bilardus de Polla, recteur de la célèbre université de Padoue. Les promoteurs en droit canon furent les notables docteurs des deux (droits) Don Angelus De Castro qui conféra les insignes et Don Alexandre Del Nero; en droit civil: Don Johannes Baptista Rosello qui donna les insignes, Don Angelus de Ubaldis, Don Petrus de Soncino et le comte Alvaroto.»

Testes :

D. Hieronimus Donato
D. Nicolaus Lippomanus
D. Andreas Trivisanus
D. Sebastianus Preolus
D. Franciscus Molinus
D. M. Comes Iacimus Artium et
medicinae doctor
M. Johannes Petrus de Gadio de Este
Artium doctor
Patricii Veneti Artium doctores

Témoins :

D. Hieronimus Donato
D. Nicolaus Lippomanus
D. Andreas Trivisanus
D. Sebastianus Preolus
D. Franciscus Molinus
D. M. Comes Iacimus docteur en arts et en
médecine
M. Johannes Petrus de Gadio de Este docteur
en arts
Des patriciens vénitiens, docteurs en arts

E. Bref d'Innocent VIII destiné au Doge de Venise

Reproduit par Marin Sanudo (1466-1536), selon l'édition latine d'Angela Caracciolo Aricò, Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi (1474-1494)*, Rome, Padoue, Antenore, 2001, vol. 2, p. 647. L'éditrice précise n'avoir pas réussi à trouver le document en question dans les archives. Nous signalons en note du texte les coquilles ou probables erreurs de retranscription :

« Innocentius Octavus Pontifex Maximus.

Dilecte fili, salutem et Apostolicam benedictionem. Decessit, ut iam accepisse Nobilitatem Tuam non dubitamus, magna siquidem molestia animi nostri, et gravissima Sedis Apostolicae iactura, bonae memoriae Marcus Barbo Episcopus p<r>enes[t]inus Cardinalis Sancti Marci. Quod Nobilitati Tua et toti isti Patrie, cui semper maxima fuit ornamento et decori, summa<m> attulisse molestiam, merito existimamus. Dignissimus certe pater, quem licet inter beatos spiritus sumtum credamus, nos tamen eo orbatu piis lacrymis prosequimur. Habebat Patriarchalem aquileiensem profecto ecclesiam et dignitate sua et antiqua loci veneratione, de cuius salutifera provisione ac quiete istius inlyti Domini pro nostro pastoralis officio cogitantes, ac verentes ne ex dilatione nova impedimenta aliunde provenientia, quae Nos implicare possent, praeveniendum putavimus, et mentis nostrae oculis⁴⁵¹ ex spontanea consideratione nostra, Deo Nos inspirante, direximus ad dilectum filium Hermolaum Barbarum oratorem Tuum, ob eius singularem

« Innocent VIII, Souverain Pontife.

À toi, fils bien-aimé, le salut et la bénédiction apostoliques. Comme nous n'en doutons pas, Ta Noblesse a déjà appris le décès, cause de grande douleur pour notre cœur et lourde perte pour le Siège apostolique, de Marcus Barbo, évêque de Préneste, cardinal de Saint-Marc, de bonne mémoire. Nous avons de bonnes raisons de penser que ce décès a causé un très grand chagrin à Ta Noblesse et à toute votre patrie, dont il a toujours été l'ornement et l'honneur insignes. Ce très digne Père, certes, même si nous croyons qu'il a rejoint les âmes des bienheureux, nous l'accompagnons, nous qui sommes privés de sa présence, de nos larmes pieuses. Il maintenait l'Église patriarcale d'Aquilée dans sa dignité et dans l'antique vénération du lieu. Nous, soucieux, conformément à notre devoir pastoral, de la protection et de la sérénité salutaires de ce bien illustre, et craignant qu'un retard n'amène de nouvelles difficultés d'origine extérieure et susceptibles de nous embarrasser, nous avons jugé bon de prendre les devants. De notre propre mouvement, inspirés par Dieu, nous avons porté les regards de notre esprit sur notre fils bien-aimé Ermolao Barbaro, ton ambassadeur, en raison de son érudition singulière, de sa modestie et de la probité de toute sa vie, prouvée par sa totale intégrité. Nous avons

⁴⁵¹ Lire: *oculos*.

doctrinam, modestiam ac totius vitae suae innocentiam omni integritate probatam. Cuius promotione<m> Deo acceptissimam, Ecclesiae utile<m>, Nobilitati Tua<e> et toti Senatui, ob eius ac totius familia<e> sua<e> fidem et merita, quorum nos magna ex parte pro nostra in Vos omnis paterna caritate testes esse possumus, gratissimam for[r]e certissim[a]e arbitramur. Et ita de persona eius, ut dici possit vocatus a Deo tanquam Arom⁴⁵², electionem fecimus, crastina die, una cum venerabilibus Sanctae Romanae Ecclesiae Cardinalibus publicatum⁴⁵³. Quod volumus Nobilitati Tue significare, ut intelligat, nos, sicut Ecclesiae ipsis⁴⁵⁴, ita quietis et sinceritatis ac honoris istius Domini, quae semper magnificimus, et cui ex animo prospicimus, ratione<m> habuisse. Datum Romae, sub annulo Piscatoris, quinto marcij 1491.

A tergo: Dilecto filio Nobili Viro Augustino Barbado Duci Venetiarum».

la certitude que sa promotion, très agréable à Dieu, utile à l'Église, aura toute l'approbation de Ta Noblesse et de tout le Sénat, en raison de la loyauté manifestée et des services rendus par lui et par toute sa famille, comme nous pouvons en témoigner pour une grande part dans l'amour paternel que nous éprouvons envers vous tous. Et nous avons fait le choix de sa personne de telle sorte qu'on puisse le dire appelé par Dieu comme Aaron, pour le rendre public demain en présence des vénérables Cardinaux de la sainte Église de Rome. Nous voulons le faire savoir à Ta Noblesse pour qu'Elle comprenne que nous avons tenu compte non seulement de l'Église elle-même, mais aussi de la sérénité, de l'intégrité et de l'honneur de ce bien dont nous avons toujours fait grand cas et sur lequel nous veillons de tout notre cœur. Fait à Rome sous le sceau du Pêcheur, le 5 mars 1491.

Au dos: À notre cher fils et noble Augustino Barbado Doge de Venise».

⁴⁵² Lire : *Aron*.

⁴⁵³ Lire : *publicatam*.

⁴⁵⁴ Lire : *ipsius*.

F. Extrait des Archives consistoriales du Vatican

Roma, Vaticano, *Archivi Concistoriali*, Acta camerarii 9, fol. 14:

«MCCCCLXXXI.

Die Dominica, VI mensis Martii

Acquilegensis patriarchatus

Idem Sanctus Dominus Noster, in suo Concistorio secreto, ut moris est, *motu proprio* providit de persona Domini Ermolai Barbari, oratoris veneti, Aquilegensis ecclesiae vacanti per obitum Reverendissimi Domini Cardinalis illius ultimi Commendatarii et Patriachae apud sedem apostolicam defuncti.»

«Dimanche 6 mars 1491

Patriarcat d'Aquilée

Le même Saint Père, dans son Consistoire secret, a assuré *motu proprio*, selon la coutume, l'élection du noble Ermolao Barbaro, ambassadeur de Venise, au siège de l'église d'Aquilée, vacant par suite de la mort du très révérend Cardinal, dernier Commandeur et patriarche, survenue auprès du siège apostolique.»

II. La fonction d'ambassadeur (1490), traduction française du *De officio legati*

De officio legati

Édition latine établie par Vittore Branca, in: BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati*, Florence, Olschki, 1969, pp. 159-167.

1. Legati munus est mandata Reipublicae suae vel Principis obire diligenter et ex usu eius, a quo legati nomen habuit.

2. Huius officii praecepta quamquam tradi possunt, plus tamen nescio quid in hominis prudentia situm est, quam quod mandari scripto queat. Multa dabit occasio consilia, multa etiam temeritas, quae omnia comprehendi nullo modo possunt utique, sicuti neque praevideri quae futura sunt.

3. Legati autem aut ad internuntiandum, aut ad pacem cum hoste componendam, aut ad foedus societatemve iungendam aut conservandam mittuntur. Causae sunt et aliae, sed illustriores et magis insignes hae sunt.

La fonction d'ambassadeur

Traduction par Noëlle-Laetitia Perret et André Schneider

1. La charge de l'ambassadeur consiste à s'acquitter des tâches à lui confiées par son gouvernement ou par son prince, avec diligence et conformément aux intérêts de celui à qui il doit son titre d'ambassadeur.

2. Bien que les principes qui régissent cette fonction puissent être transmis par écrit, néanmoins, de la prudence de chacun relève un je ne sais quoi de plus que ce qui peut être confié à l'écrit. La circonstance, mais aussi l'audace, inspireront nombre d'initiatives, qui ne sauraient d'aucune manière être toutes embrassées par l'esprit, pas plus que ne saurait être prévu ce qui adviendra dans le futur.

3. Les ambassadeurs sont envoyés soit pour négocier, soit pour conclure la paix avec un ennemi, soit pour établir ou renouveler un traité d'alliance. Il existe encore d'autres missions, mais celles-là sont les plus en vue et les plus éminentes.

4. Porro, quia et belli denunciandi ratio ac condendae pacis opus et ineundae societatis raro non intra paucos dies absolvitur, de uno tantum genere legatorum dicemus, qui tuendae societatis aut benevolentiae gratia ultro citroque mittuntur, brevissima unius manus syngrapha, uti curent eum, ad quem legati sunt, quam studiosissimum et amicissimum civibus suis aut principibus efficere continereque.

5. Non habet praefinitum aliquod tempus huiusmodi legatio, sed apud nos anno fere concluditur, postea legatis et interim valetudinem et interim familiarem rem suam, quaerentibus quibusdam pudorem ne amare videantur quod alii fastidiunt.

6. Pater Romae plus anno egit, Neapoli biennio, non quia nollet redire, sed quia successorem haud impetrare posset, quod apud eos principes auctoritate et gratia valere dicebatur.

7. Sed ad praecepta veniamus. Finis legato idem est qui et caeteris ad Rempublicam accedentibus; ut ea faciant, dicant, consulant et cogitent, quae ad optimum suae civitatis statum et retinendum et amplificandum pertinere posse iudicent. Hoc si spectaverit legatus et si huc totum se converterit, haud temere unquam labetur.

8. Hoc amplius praestare debent legati, ut mandata ediscant et exsequantur, nunquam committant, ut se prudentiores iudicent.

4. D'autre part, vu que l'acte de déclaration de guerre de même que la tâche consistant à conclure la paix et à entrer dans une alliance demandent rarement plus de quelques jours pour être accomplis, nous ne parlerons que d'une catégorie d'ambassadeurs, à savoir de ceux qui sont envoyés pour assurer une alliance ou de bonnes dispositions d'un côté comme de l'autre, sur la base d'une brève note munie d'une seule signature. Le but de leurs efforts sera d'acquiescer et de maintenir de la part de celui auprès de qui ils sont délégués le dévouement et l'attachement les plus forts possibles envers leurs concitoyens ou envers leurs princes.

5. Une ambassade de cette nature n'a pas de durée prédéfinie, mais chez nous il ne faut généralement pas plus d'une année pour la conclure, car les ambassadeurs justifient leur départ en invoquant tantôt leur santé, tantôt leur patrimoine, et certains d'entre eux mettent un point d'honneur à ne pas montrer qu'ils prennent plaisir à une activité que d'autres dédaignent.

6. Mon père a passé plus d'une année à Rome et deux ans à Naples, non qu'il ne voulût pas rentrer à Venise, mais parce qu'il n'arrivait pas à obtenir un successeur, au motif, disait-on, qu'il jouissait d'autorité et de faveur auprès des gouvernants de ces villes.

7. Mais venons-en aux principes. Le but à viser est le même pour un ambassadeur que pour tous ceux qui accèdent à la fonction publique, à savoir de consacrer leurs actes, leurs paroles, leurs résolutions et leurs pensées à ce qu'ils estiment propre à maintenir et développer la plus grande prospérité de leur cité. Si l'ambassadeur garde ce but devant les yeux et s'y dévoue tout entier, il ne risquera guère de trébucher.

8. Ce que l'on attend encore des ambassadeurs, c'est qu'ils mémorisent et exécutent les instructions reçues sans jamais commettre l'erreur de se croire plus avisés qu'elles.

9. Incidunt quidem causae nonnumquam, ut mollienda quaedam et quasi repolienda sint mandatorum genera, quoties videlicet aliquid fortuito supervenit, quod Senatus, decreti sui tempore, nescierit. In quo tamen multiplex adhibenda prudentia est: quid enim, si tale sit, ut nescire Respublica voluerit, aut scire dissimulaverit, aut nihilominus, etiam si scisset, constitutura idem fuisset?

10. Mediolani agebam legatus: iubet Senatus denunciem principibus ut arma ponant, quae in foroliviensem agrum movissent. In ipso temporis articulo nuncius victoriae, et quod peracta essent omnia, supervenit.

11. Consilium e re cepi, gratulatus sum: venisse me ad eos finxi rogaturum ut providerent ac prospicerent tranquillitati Italiae, utque non armis bellum sed iure decerni paterentur. Tantum mutare sensum nolui, verba coactus sum novae rei superventu; laudatus sum a Patribus.

12. Mediolanensem quoque principem, qui, quamquam haud sciret quid afferrem, coniectura tamen ceperat cur venissem, admiratum scio, quod, rebus iam compositis, omnino tale aliquid retulisset; tum conversum ad suos dixisse aliud esse. Reipublicae, aliud tyranni legatum agere; quod et verum est.

13. Legatus, nisi affectus omnes et opiniones de Republica statim digressus urbe posuerit, exuerit, induxerit, nec sibi, nec Reipublicae suae consulat. Extrema dementia, et propius

9. Certes, il se présente parfois des motifs qui obligent à assouplir certains types de mandats et à leur donner en quelque sorte un nouveau coup de lime, par exemple lorsque survient fortuitement un élément dont le Sénat, au moment de formuler son décret, n'avait pas connaissance. Dans ce cas, cependant, une prudence accrue s'impose: que dire, en effet, s'il arrive que le gouvernement l'a ignoré volontairement, ou qu'il a dissimulé qu'il le connaissait, ou que, même en connaissance de cause, il était résolu à prendre néanmoins le même parti?

10. J'étais ambassadeur à Milan: le Sénat m'ordonne de signifier aux princes de déposer les armes, qu'ils avaient portées contre le territoire de Forli. À ce moment précis survint le messager de la victoire, annonçant que tout était terminé.

11. Jugeant d'après les circonstances, je les félicitai: je feignis d'être venu chez eux pour les prier de pourvoir avec vigilance à la tranquillité de l'Italie, et de laisser non pas les armes, mais le droit décider du sort de la guerre. La seule chose que je n'ai pas voulu changer, c'est l'esprit de ma mission, mais je fus contraint d'en changer les termes par l'apparition d'une circonstance nouvelle; je reçus les éloges des Pères.

12. Le duc de Milan de son côté, sans rien savoir du message dont j'étais porteur, avait pendant deviné par conjecture la raison de ma venue. Je sais qu'il admira que, devant une situation désormais tranchée, j'aie reformulé les choses justement ainsi; se tournant alors vers les siens, il leur dit que «c'était une chose d'être l'ambassadeur d'une République, une autre que d'être celui d'un seul souverain». Ce qui est bien vrai.

13. Si l'ambassadeur, aussitôt sorti de sa ville, n'a pas déposé, abandonné et effacé tous ses sentiments et toutes ses opinions au sujet de la République, il n'agira ni dans son intérêt, ni dans celui de son gouvernement. Il y a folie

sceleri quam dementiae peccatum, non dico praeterire aut in contrarium ire, sed aut malignius aut negligentibus obire mandata curiae, quia ipsi aliter aut urbe proficiscentes sentiremus aut modo sentiamus.

14. Numquam satis dictum est quod in aliqua praeceptione caput est. Legatus, nisi se multo inferiorem et iudicio et usu rerum quam Patres existimet, protinus legati fine decidit.

15. Solet hoc plerumque rationibus publicis officere, sed privatis antevertere, praesertim in nostra civitate, ubi nihil severius expenditur, quam aut factum aut dictum legati : nulla

16. Curare debent legati ut gratia et auctoritate valeant apud eos ad quos mittuntur : id autem omnis quidem virtutis, sed praecipue bonitatis et integritatis opinione consequentur, et, ut pater mecum de officio legati disserens diligenter expressit, liberae cuiusdam et ingeniosae simplicitatis ; nam servilis et rustica non auctoritatem, sed contemptum efficit.

17. Ingenium quoque negotiosum et callidum sollicitudinis et ostentationis plus habet quam utilitatis ; et vitatur ab omnibus fraus publica, quo nihil adversius his, qui ad gratiam et benevolentiam conciliandam profecti sunt.

18. Nonnulli, propter nimiam calliditatis et astutiae famam, legationes suas nunquam non infeliciter concluderunt ; contra alii, mediocri ingenio viri, nunquam non feliciter.

extrême, et faute plus proche du crime que de la folie, je ne dis pas à désobéir aux ordres de la curie ou à les contrecarrer, mais à mettre de la mauvaise volonté ou de la négligence à s'en acquitter, sous prétexte que nous aurions eu personnellement une opinion différente au moment de quitter la ville, ou que nous viendrions de changer d'avis.

14. On n'insiste jamais assez sur ce qui est le premier des préceptes : si l'ambassadeur ne s'estime pas de beaucoup inférieur aux Pères par le jugement et par l'expérience, du coup il s'écarte du but à lui fixé.

15. La plupart du temps, cette attitude est contraire aux intérêts publics, mais elle l'est premièrement à ses intérêts privés, surtout dans notre cité, où rien n'est soupesé plus sévèrement que l'action ou la parole d'un ambassadeur : nulle part ailleurs, on ne trouve moins de manquement, nulle part ailleurs un manquement ne suscite plus de réprobation. La compassion s'exerce parfois quand il s'agit de magistrats, soit urbains, soit pérégrins, dans le cas d'un ambassadeur, jamais.

16. Les ambassadeurs doivent tout faire pour jouir de faveur et d'autorité auprès de ceux chez qui on les envoie : ils y parviendront grâce à la réputation de posséder toutes les vertus, mais principalement celles d'honnêteté et d'intégrité, et, comme mon père, me parlant des devoirs de l'ambassadeur, n'a cessé de me le dire, celle d'une franchise spontanée et ingénue ; car une franchise servile et grossière ne confère aucune autorité, mais suscite le mépris.

17. De même, un tempérament remuant et astucieux affiche un souci de gloriole plus que d'efficacité ; et tout le monde se détourne d'une tromperie avérée, façon d'agir la plus défavorable à ceux qui sont partis pour gagner faveur et bienveillance.

18. D'aucuns, en raison d'une réputation de trop grande habileté et d'astuce, ont parfois conduit leurs ambassades à un échec ; d'autres, en revanche, individus de médiocre talent, les ont parfois conclues de manière heureuse.

19. Legatum esse te non exploratorem memineris; alioquin rescire quid agatur facilius est his, qui negligere videntur, quam qui dissimulare curam talem haud possunt.

20. Lustrare debent omnia non furtim, non latrunculorum more, sed interim simpliciter et aperte, interim per gradus et quodam quasi sensu, nec strepitu sed silentio. Multa sunt quae non continenter, sed membratim et vellicatim interrogare oporteat; quaedam ita ut aut negligenter aut inivitus audire videaris.

21. Interpellabat et interrumpibat aliquando Zacharias pater etiam narrantem quae scire cupiebat, ne sollicitudinem suam detegeret et ut maior fides sibi haberetur si ultro sciscitari vellet.

22. Quidam, ut industrios et satagentes se civibus suis ostentent, non modo scrupulatim quid geratur, perminima quaeque perscribunt, sed quo nihil est scelestius, confingunt aliqua atque comminiscuntur, aut quae non fecerint fecisse aut quae non responderint respondisse praedicando, multo saepius quod fecerint aut responderint tacendo.

23. Haec semper vanitas est, plerumque perfidia, utique si ex huiusmodi mendacio aliquid incommodi Respublica patiat. Adde quod damnosa Reipublicae mendacia raro unquam occludi diu possint.

24. Cum primum laesam se senserit, reclamata offensa civitas, auctor deposcitur inquiruntur circumspiciuntur miscentur omnia, donec veritas elucescat; tum poenitentia mendacii cooritur, tum tanta mentis aestuatio, ut nihil habeat praeter se quod accuset,

19. Souviens-toi que tu es un ambassadeur, pas un espion. Du reste, repérer ce qui se passe est plus facile pour ceux qui ne semblent pas y prêter attention que pour ceux qui ne parviennent pas à dissimuler leur curiosité.

20. Il leur faut tout passer en revue, non pas à la dérobée, comme des voleurs, mais tantôt franchement et ouvertement, tantôt pas à pas avec une sorte de flair, sans faire grand bruit mais en silence. Nombreux sont les objets qui se prêtent à une investigation non pas continue, mais fragmentée et intermittente, de manière à paraître, en certains cas, recevoir une nouvelle incidemment ou malgré soi.

21. Il arrivait à mon père Zaccaria d'intrompre quelqu'un et de lui couper la parole – alors même que cette personne lui racontait ce qu'il désirait apprendre –, de peur de trahir son intérêt et afin d'inspirer une confiance plus grande pour le cas où il voudrait s'informer davantage.

22. D'aucuns, voulant se montrer pleins de zèle et d'activité aux yeux de leurs concitoyens, non seulement consignent le moindre détail de leurs actes, même les plus insignifiants, mais, comble de scélératesse, travestissent et forgent certains faits en se vantant d'avoir accompli des actions qu'ils n'ont pas accomplies, d'avoir donné des réponses qu'ils n'ont pas données, et beaucoup plus souvent en passant sous silence ce qu'ils ont fait ou répondu.

23. Cette attitude relève toujours de la vanité et le plus souvent de la perfidie, surtout si d'un tel mensonge découle un préjudice pour la République. Ajoutons que les mensonges nuisibles à la République restent rarement cachés longtemps.

24. Dès qu'elle se sent lésée, la cité blessée proteste: on réclame le responsable, tout est soumis à l'enquête, au contrôle, au bouleversement, jusqu'à ce que lumière soit faite sur la vérité; alors on commence à regretter d'avoir menti, l'esprit en ébullition, ne trouvant pas d'autre coupable que lui-même, ne voit plus

unicum videatur perfugium ut mendacia mendaciis operire tentet, atque ita funditus etiam maiori iactura pereat.

25. Multum placet principibus et populis in legato dexteritas, et cum dexteritate coniuncta gravitas, et cum gravitate lenitas et humanitas, praesertim in veneto; qui, sive quod separatis legibus utuntur, victu quoque atque vestitu, sive quod severius in sontes animadvertunt, sive quod gentis antiquitate libertatis et imperii diuturnitate gloriantur, ab inimicis et invidis superbi, a reverentioribus tetrici cognominantur.

26. Proinde summo studio adniti decet, ut veterem nominis invidiam, non disputatione aut sermone tantum, sed opere atque facto coarguamus, ita tamen, ut publicae dignitatis nunquam obliti esse videamur.

27. Nec probo nec admodum damno senatoris cuiusdam nostri dictum: «Notent, inquit, in veneto superbiam, modo, ut ait Flaccus, meritis partam esse fateantur; superbium non esse venetum, sed si foret, multa tamen esse, quamobrem fieri posset; immensas opes, innumerabilia et belli et pacis decora, imperium terra et mari praepotens ut uni tantum romano cedat, diuturnum ut nulli.

qu'un refuge: tenter de couvrir les mensonges par d'autres mensonges; il court ainsi, par un désastre encore plus grand, à sa perte définitive.

25. Ce que les princes et les peuples apprécient particulièrement chez un ambassadeur, surtout à Venise, c'est l'habileté, quand à l'habileté se joint la dignité et qu'à la dignité s'unissent la bonté et l'humanité⁴⁵⁵. Du fait que les Vénitiens se distinguent par des lois, par des manières de vivre et de se vêtir qui leur sont propres, ou qu'ils traitent plus sévèrement les coupables, ou qu'ils se glorifient de l'ancienneté de leur race, de la pérennité de leur liberté et de leur empire, ils sont définis par leurs ennemis et par les envieux comme des orgueilleux, ou avec plus de respect comme des gens austères.

26. Nous devons donc mettre le plus grand soin à dénoncer cette vieille jalousie envers notre nation, pas seulement par des débats et des discours, mais par des actes et par des faits, en montrant toutefois que nous n'oublions jamais notre dignité publique.

27. Je n'approuve ni ne condamne absolument cette parole de l'un de nos sénateurs: «Qu'ils reprochent au Vénitien son orgueil, à condition, comme l'a dit Horace⁴⁵⁶, qu'ils reconnaissent en lui le fruit de ses mérites. Le Vénitien n'est pas orgueilleux, mais s'il l'était, il aurait bien des raisons de l'être: des richesses immenses, d'innombrables titres de gloire en paix comme en guerre, un empire puissant sur terre et sur mer, qui ne le cède qu'à l'Empire romain en grandeur, à aucun en durée.

⁴⁵⁵ On retrouve le portrait que Quintilien, à la suite de Cicéron, donnait de l'orateur idéal, «*homme de bien, expert en éloquence*», «*uir bonus, dicendi peritus*» (*Institution oratoire*, I, pr. 8 et s.): chez un orateur, ce qui plaît le mieux, c'est la courtoisie [*humanitas*], l'affabilité [*facilitas*], la modération [*moderatio*], la bienveillance [*beniuolentia*] (*Inst. or.*, XI, 1, 42).

⁴⁵⁶ HORACE, *Ode* III (30, 14-15): «*sume superbiam quaesitam meritis*».

28. Expende aliarum civitatum mores, finge haec in illis esse, quae in nobis sunt: quid, obsecro, aut illi facerent aut quid nos facimus, quod illi non facerent?». Sed haec alterius loci sunt.

29. Brevissima esse debet cum Principibus oratio; occupati enim sunt, et sibi parci gaudent, et hanc in legatis magni faciunt. Rarus quoque aditus ad eos laudari solet fere quod et privatam existimationem et publicam dignitatem conservat.

30. Faciles se omnibus praebere legati debent, populares esse et vulgares ultro sese cum omnibus atque semper non debent. Hic mos veneto peculiaris est et maxime apud omnes commendatur: nunquam nisi aut rogatus aut missus, in regiam proficiscitur, caeteris propemodum assiduis; quod quidem eos et principi molestos reddit.

31. Ante omnia cavere debet legatus ne pro se neu pro aliquo aut de aliqua re cum Principe unquam loquatur, nisi Patres mandaverint.

32. Magnam personam legati sustinent, adeo ut, cum controversia inciderit, Respublica de finibus per advocatos non per legatos sua iura defendi velit; tantum abest ut apud Principem intercedere legato liceat.

33. Philippus, Mediolanensium Dux tertius, cum legatorum preces nec respuere auderet nec admittere saepe numero fas esset, edicto sanxit ut, quaecumque legatorum interventu quilibet impetravisset, anno tantum valeret, abolita et irrita post tempus illud essent.

28. Évalue les mœurs d'autres cités et imagine que l'on trouve chez elles les ressources qui sont chez nous: que feraient-elles, je t'en prie, ou que faisons-nous qu'elles ne feraient pas?» Mais c'est un autre sujet.

29. Un entretien avec des princes doit être très bref; leur temps étant en effet très occupé, ils sont heureux qu'on le ménage et en savent grand gré aux ambassadeurs. La rareté des visites qu'on leur rend est aussi généralement appréciée, car elle préserve ensemble le respect dû à la personne et sa dignité aux yeux du public.

30. Les ambassadeurs doivent se montrer accessibles à tous, sans aller jusqu'à cultiver la popularité et la familiarité avec tout le monde et à tout moment. Cette habitude est innée chez le Vénitien et hautement appréciée de tous: jamais il ne se rend dans un palais si ce n'est sur invitation ou pour une mission, alors que les autres ambassadeurs y sont presque à demeure, ce qui précisément les rend aussi importuns aux yeux du prince.

31. Avant toute chose, l'ambassadeur doit veiller à ne jamais s'entretenir avec le prince d'une faveur pour lui-même ou pour un autre, ni d'un sujet quelconque, sans que les Pères lui en aient donné mandat.

32. Les ambassadeurs ont à donner une haute idée de leur rôle. Ainsi, quand survient une querelle de frontières, la République veut que ses droits soient défendus par des avocats, non par des ambassadeurs; tant s'en faut que l'ambassadeur ait licence de plaider devant le prince.

33. Comme Philippe III, duc de Milan, n'osait pas repousser les prières des ambassadeurs, mais que souvent il n'était pas licite de les accueillir, il prescrivit par un édit que tout ce qui aurait été obtenu sur l'intervention d'un ambassadeur ne garderait sa validité que pendant un an et serait considéré comme nul et non avvenu après cette période.

34. Ticini agebam legatus : confluebat ad me fere omnis litteratorum ordo, ut ad novos assolet, non tam honorandi, credo, quam explorandi gratia qualis essem. Frequentabat aedes meas et Ludovicus princeps : percrebuit fama bono me apud eum loco esse.

35. Tum qui ad praelectiones subscripti erant et qui iam praelegebant commendari per me Principi volebant.

36. Negavi privatim commendaturum esse quemquam : excusavi leges mandati, quibus, indicta gravi multa, omne patrocini genus legatis interdicitur. Pollicitus sum tamen in communi laudaturum me litteratos omnes Principi, quod et feci.

37. Ita Princeps, laudari a me suos audiens, probavit candorem, sed cum nemini beneficium rogassem, modestiam.

38. Laus haec veneto propria tribuitur, obaeratum esse nolle Principi, nihil ab eo petere, cum eo nunquam nisi de Republica disserere.

39. Nullius apud te vel auctoritas vel preces vel amicitia tantum possit propter quem ab instituti huius tenore decedendum putes. Testimonium castitatis et innocentiae nostrae Principes ipsi reddant ; quis hanc ausit convellere ?

40. Plerumque Principes de successoribus et decessoribus interrogant, et multae possunt esse causae quamobrem interrogent : nunquam committendum est, non dico ut cupide, sed oratione suspiciosa locuti esse videantur : nunquam decet, nunquam tempus est ut quis de cive inter alienos male respondeat.

34. J'étais ambassadeur à Pavie : toute la confrérie des lettrés, ou peu s'en faut, affluait chez moi, comme le veut la coutume chez les nouveaux ambassadeurs, non pas tant, je crois, pour m'honorer que pour observer quel genre d'homme j'étais. Le duc Ludovic fréquentait lui aussi ma demeure et le bruit courut que j'avais ses faveurs.

35. Dès lors, ceux qui s'étaient portés candidats pour donner des cours et ceux qui en donnaient déjà cherchaient à se faire recommander par moi auprès du duc.

36. Je répondis que je ne recommanderais personne à titre privé, donnant pour excuse les lois de ma charge, qui interdisent aux ambassadeurs, sous peine d'une lourde amende, toute forme de parrainage. Je promis néanmoins que je ferais devant le duc l'éloge en général de tous les lettrés, ce qu'aussi je fis.

37. Ainsi le duc, entendant l'éloge que je faisais de ses lettrés, approuva ma bienveillance, et, comme je n'avais sollicité de faveur pour aucun d'eux, ma discrétion.

38. On reconnaît à l'ambassadeur vénitien un titre de gloire qui lui est propre : ne pas vouloir être l'obligé d'un Prince, ne réclamer aucune faveur de sa part, ne jamais l'entretenir que des affaires de l'État.

39. Que personne n'exerce sur toi par son autorité, par ses prières ou par son amitié, une influence telle que tu estimes devoir t'écarter de cette ligne de conduite. Que les Princes eux-mêmes rendent témoignage à notre probité, à notre vertu : qui oserait dès lors s'en prendre à elle ?

40. Très souvent les Princes posent des questions sur nos successeurs ou nos prédécesseurs, et leurs interrogations peuvent obéir à de nombreux motifs. Il ne faut jamais commettre l'erreur de faire paraître leurs propos je ne dis pas comme l'expression d'un parti pris mais d'une arrière-pensée. Il n'est jamais convenable, il n'est jamais opportun de dire du mal d'un concitoyen devant des étrangers.

41. Finge illum, de quo nunc quis te interrogat, interrogatum de te prius fuisse; nonne ille ingratus et malus vir, si tu honorifice loquaris de quo prius ipse male praedicasset? aut tu, si ille?

42. Et, Hercule, successores decessoribus, et contra his illi, detrahunt invicemque carpunt mores et acta damnant; magnus et erectus ille fuerit, qui communem et promiscuam labem vitare poterit.

43. Deum testor, de nulla re prius percuntari me coeperunt, qui obviam mihi Mediolanum eunti prodire, quam de vita et moribus et existimatione decessoris; nec male sentiebant illi de homine, sed qualis et quam prudens essem ipse periculum faciebant.

44. Verum illis ex sententia non cessit: ita enim respondi, ut eos suae sciscitationis et curiositatis poeniteret. Eos vero, qui me ad cavillandum et retaxandum invitabant, non solum refrigeravi hoc meo pudore sed etiam retudi penitus atque fregi.

45. Nunquam tantum aut bonae conscientiae aut simultatis in quoquam sit, ut successorem aut decessorem parum amice nominet: ubique et inter non suos nolo; si parcus, si flagitiosus, si inimicus infensusque Reipublicae, volo parcus.

46. Da hoc patriae, non homini; plus hoc veneto venetus debet, quam caeteri, cum haec dignitas imperii non alia tam ratione coaluerit, creverit, duraverit, quam civium inter se concordia: hanc qui odit, non eos odit, quos odit, sed ipsam plane Rempublicam odit.

41. Imagine que celui à propos duquel on t'interroge aujourd'hui a été interrogé à ton sujet auparavant: si, alors que lui-même disait du mal de toi précédemment, tu tiens sur lui des propos honorables, n'apparaîtra-t-il pas ingrat et malhonnête? – et n'en va-t-il pas de même pour toi si les rôles sont inversés?

42. En fait, par Hercule, les successeurs dénigrent les prédécesseurs, ceux-ci dénigrent ceux-là, on censure mutuellement les mœurs, on condamne les actes des uns et des autres. Il sera grand et noble, celui qui pourra échapper à ce penchant si commun, si répandu!

43. Dieu m'en est témoin: ceux que j'ai croisés en me rendant à Milan n'ont pas eu de question plus urgente à me poser que concernant la vie, les mœurs et la réputation de mon prédécesseur; non pas qu'ils eussent mauvaise opinion de lui: ils mettaient à l'épreuve l'homme que j'étais moi-même et ma prudence.

44. Mais leur calcul n'eut pas de succès: mes réponses en effet furent de nature à les faire rougir de leur investigation et de leur indiscretion. Quant à ceux qui me poussaient à railler et à blâmer, non seulement je les refroidis par ma réserve, mais je les repoussai totalement et je les décourageai.

45. Que personne ne soit jamais si plein de sa bonne conscience ou de son ressentiment qu'il fasse une allusion peu amicale à un successeur ou à un prédécesseur: en tout lieu, chez ceux qui ne sont pas ses compatriotes, je le proscriis; s'il s'agit d'un homme avare, débauché, adversaire et ennemi de la République, je veux que tu l'épargnes.

46. Accorde cela à la patrie, non à l'individu. Un Vénitien plus que tout autre le doit à un Vénitien, car aucune autre raison n'a permis à la dignité de notre empire de se fortifier, de grandir et de durer autant que la concorde des citoyens. Celui qui hait cette concorde ne hait pas ceux qu'il hait, mais hait en réalité la République elle-même.

47. Legatorum quoque crimina vel lege vel extraordinaria vindicentur; non dico si quaestum aliquem exerceant (nam et hoc lege prohibetur, non quasi crimen sed quasi et dignitati et utilitati publicae contrarium); illud dico, si adulterium, si vim, si stuprum attulerint.

48. Et Hercule, par est ut, qui Reipublicae causa absunt, quemadmodum si honores petunt, ita si flagitiose vivant, abesse non dicantur.

49. Confundit iudicia sua vulgus et ex unius aut bene aut male facto metitur omnes; nullo discrimine aut respectu, non unius, qui peccat, sed totius gentis vitium esse praedicant. Et contra praesumptionem hanc severitate nova Reipublicae opus est, non ut saeviat, sed ut existimationem suam asserat, nec ut illum vel illum puniat, sed ut se redimat infamia.

50. Iam qui tantum et voluptati et cupiditatibus suis indulsit, ut civitati maculam inureret, postulare haud debet ut sibi parcat Respublica, qui Reipublicae nequaquam pepercit.

51. Ergo legatorum et magistratum abstinentes esse debent et manus et oculi, perinde atque sacerdotum quoties ad aram stant et in divinis operantur; meminerint nulla re tantum de Republica benemereri posse benemerita de se prius, quam sanctitate morum et innocentia.

52. Quanquam usque adeo perversi quidam sunt et praepostere sibi consulunt, ut quum procul absunt ab auribus et oculis popularibus semoti sunt, praedam morum faciunt.

47. Que les délits commis par les ambassadeurs soient aussi punis selon la loi ordinaire ou extraordinaire; je ne parle pas d'une activité lucrative qu'ils auraient exercée (car cela aussi est interdit par la loi, non en tant que délit, mais en tant que fait contraire à la dignité et aux intérêts de l'État); j'entends les actes d'adultère, de violence, de débauche auxquels ils se seraient livrés.

48. Et, par Hercule, comme ceux qui sont à l'étranger pour servir l'État, s'ils briguent quelque charge publique, ne sont pas considérés comme absents à l'étranger, il est juste qu'il en aille de même pour ceux qui mènent une vie dissolue.

49. La foule mêle tout dans ses jugements, et à l'aune de la conduite bonne ou mauvaise d'un seul individu, elle mesure celle de tous; sans distinction, sans égard, elle n'attribue pas la faute à la seule personne qui l'a commise, mais elle proclame que c'est la faute de toute la nation. Et contre ce préjugé, la République doit exercer une sévérité d'un genre nouveau, qui revient non pas à sévir, mais à soutenir sa réputation, non pas à punir celui-ci ou celui-là, mais à se laver de l'infamie.

50. Désormais, celui qui s'est complu dans le plaisir et les passions, au point d'imprimer à la cité une marque au fer rouge, n'a pas à attendre de la République le moindre ménagement, lui qui n'en a eu aucun pour elle.

51. Les mains et les yeux des ambassadeurs et des magistrats doivent donc observer la retenue, au même titre que les mains et les yeux des prêtres chaque fois qu'ils sont devant l'autel et célèbrent les rites divins; qu'ils se souviennent que rien ne leur permettra de rendre à la République les services dont celle-ci les a fait profiter dans le passé, rien autant que la pureté des mœurs et l'intégrité.

52. Cependant, certains sont si dévoyés et règlent si mal leur conduite que, lorsqu'ils sont loin des oreilles et à l'abri des regards de leurs concitoyens, ils font litière de la morale.

53. Obscaena cogitatio ambire legationes et provinciam, ut occasionem impune delinquendi, hoc est sine testibus et arbitris, invenient, luxuriosius et licentius vivant, cibo potuque mergantur, exoletos ac concubinas (proh scelus, proh monstrum, inusitato poenarum genere luendum) circumferant.

54. Unde tritum illud, nec uni notum Italiae, proverbium: «Nunquam sine vase continentiae legatorum et comites et familia respondeant.»

55. Magnus eorum numerus est, qui ad legatum eo ipso die, quo renunciatus est, quasi nomina daturi confluant. Legendi sunt qui mansuetudine, modestia, probitate caeteris anteire videantur, honesta quidem specie, sed virili et ab omni suspicione remotissima, omnino ut formam virorum quam mores accusare posse malis.

56. Delicta familiae, quanquam ferri nulla debeant, duo tamen eiusmodi sunt ad quae si legati conniveant, plus ipsi peccant, quam qui deliquerunt: contumelia et impudicitia, sive domi sive foris. Alterum discordiae, alterum infamiae seminarium est.

57. In legati domo pax sit: aliter legatus ab omnibus contemnitur et ludibrio habetur, praecipue vero suis. Quia porro nihil est tam inimicum bonis moribus quam otium et desidia, optandum est atque adeo summopere quaerendum, ut alicuius omnes artis studio voluptateque ducantur, vel pingendi vel scribendi vel canendi, calculis etiam ludendi.

53. Il est indécent de songer à briguer des ambassades et des provinces afin de trouver l'occasion de commettre des méfaits impunément, c'est-à-dire sans témoins et sans juges, de vivre dans la luxure et le dérèglement, de se goinfrir de nourriture et de boisson, de promener partout mignons et concubines (ô scélératesse, ô monstruosité, digne d'un châtement inédit).

54. De là ce proverbe rebattu, que l'Italie n'est pas seule à connaître: «Que jamais les membres de la suite et du personnel des ambassadeurs ne se présentent sans un plein récipient de sobriété.»

55. Nombreux sont ceux qui affluent chez un ambassadeur, comme pour déposer leur candidature, le jour même où sa nomination a été proclamée. Il faut choisir ceux qui apparaissent supérieurs aux autres en douceur, en discrétion, en probité, d'allure certes distinguée, mais virile et très au-dessus de tout soupçon, en un mot, tels que l'on puisse de préférence incriminer la belle apparence de ces gens plutôt que leur moralité.

56. Bien qu'aucun manquement du personnel ne doive être toléré, il en est deux cependant d'une nature telle que, si les ambassadeurs ferment les yeux sur eux, ils se montrent plus coupables que ceux qui les ont commis: l'effronterie et le dévergondage, à domicile ou au-dehors. Le premier est source de discorde, le second de déshonneur.

57. Que dans la maison de l'ambassadeur règne la paix: à défaut, l'ambassadeur sera objet de mépris et de moquerie de la part de tous, principalement de ses gens. En outre, comme il n'est pas d'ennemi plus grand des bonnes mœurs que l'oisiveté et la paresse, il faut souhaiter – il faut même le rechercher avec un soin extrême – que tous se laissent guider par le goût et la passion de quelque activité artistique, qu'il s'agisse de peinture, d'écriture, de chant, ou même d'un jeu de pions.

III. L'éloge funèbre de « Metelli Badii viri doctissimi » d'Antonio Mancinelli

Traduction par Noëlle-Laetitia Perret
et André Schneider

Au lendemain du décès d'Ermolao, l'humaniste Antonio Mancinelli, de Velletri, prononce un éloge funèbre en son honneur⁴⁵⁷. Son discours prend place dans son *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, au livre X, chapitre XXIII (imprimé par Jean Tacuino à Rome en 1503)⁴⁵⁸. Cette oraison nous livre non seulement le regard que pouvait porter un Vénitien contemporain d'Ermolao sur son parcours et plus particulièrement sur son engagement d'homme, d'humaniste et de diplomate mais également sur les valeurs professées par la société vénitienne de son temps.

Dans son éloge, Antonio Mancinelli substitue et transforme les noms des protagonistes : Ermolao Barbaro est désigné par le patronyme de *Metello Badio*, Francesco Barbaro, le grand-père d'Ermolao, devient

⁴⁵⁷ Brièvement mentionné par Apostolo Zèno (1668-1750) dans ses *Dissertationi Vossiane di Apostolo Zeno...*, t. II, pp. 363 et suiv. Cet ouvrage de Zeno consiste en des ajouts et corrections du *De historicis latinis* de Gerardus Joannes Vossius (1627). Voir aussi : NICERON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire...*, p. 33.

⁴⁵⁸ L'imprimeur Joannes de Cereto de Tridino se faisait surnommer Tacuin en référence au *Tacuinum sanitatis* d'Ibn Butlan, traduction latine d'un manuel arabe de médecine. Par ce surnom, il se présentait comme le médecin des textes. Mancinelli se montre très critique face à ce «médecin» qui représente pour lui le délabrement de la langue latine (*linguae latinae exitium*).

Callimaco; son père *Zaccaria*, *Tideo*, Marcantonio Sabellico prend le nom de *Saldino*, etc. Pourquoi l'auteur agit-il ainsi? Il ne pouvait manifestement pas faire imprimer à Venise un éloge destiné à un homme mort en disgrâce de la République. Un autre élément vient soutenir cette hypothèse: Marc-Antoine Sabellicus, dans l'oraison funèbre qu'il avait destinée à *Zaccaria* quelques mois auparavant, ne mentionne pas une seule fois Ermolao, pour les mêmes raisons.

In funere Metelli Badii viri doctissimi.

Titulus XXIII, in: Antonio Mancinelli, *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503, livre X, chapitre XXIII.

Relata Metelli Badii peracerba et luctuosa morte, adeo me undique maeror, afflictatio, luctus et angor invasere, optimi et eximii cives: ut illico maximam lachrymarum copiam usque profuderim. Cum igitur ita maestus, ita exterritus, et fere exanimis nedum exanimatus adhuc perstem et ipse consolatione et prudentissima et vehementi egerem, potiusquam aliis consolandis vacarem. Ubi tamen rogatus sum, obsequendi studio pro virili nitar de summis Metelli infelicissimi laudibus aliquid iam disserere. Adeste quaeso.

Patria Si patria quispiam, si atavis, si parentibus, si doctrina et moribus laudari potest: Quis ille qui Metellum etiam atque etiam laudandum inficias eat? Venetiis enim locupletissima nobile et illustri progenie ortus. Quae sane civitas imperio et consilio, et autoritate tantum Italiae caeteras praestat: quantum alias Roma pluris erat, quam reliquae orbis terrarum. Urbes etenim multae et a[m]plae et populosae, atque insignes multaque regna illius et ditissimae et mirandae dicioni addictae.

Éloge funèbre du très docte Metellus Badius.

Titre 23.

Traduction par Noëlle-Laetitia Perret et André Schneider

À la nouvelle amère et douloureuse de la mort de Metellus Badius [Ermolao Barbaro], nobles et excellents concitoyens, la tristesse, l'affliction, le deuil, le chagrin m'ont assailli de toute part, au point que j'ai d'un coup fondu en une averse de larmes. Je suis donc resté ainsi jusqu'à ce jour affligé, atterré, privé de sens pour ne pas dire de vie, ayant besoin d'une consolation aussi attentive qu'énergique, plutôt que d'être en position de consoler autrui, et pourtant, puisqu'on m'a demandé de le faire, par devoir d'obéissance je m'évertuerai dans la mesure de mes forces d'aligner quelques propos pour louer hautement l'infortuné Metellus.

Patrie S'il est possible de louer quelqu'un pour sa patrie, ses aïeux, ses parents, son savoir et ses mœurs, qui irait nier que Metellus mérite cette louange toujours et encore. Il est né en effet d'une ascendance très fortunée, noble et illustre, à Venise, cité qui, par son empire, sa prudence et son autorité, l'emporte sur toutes les autres cités d'Italie autant que, sous un autre rapport, Rome était supérieure aux autres cités du monde entier. En effet, des villes nombreuses, importantes, populeuses et singulières, ainsi que de nombreux royaumes se sont mis sous la domination de cette ville opulente et magnifique.

Attani⁴⁵⁹ Ex atavis legitur Callimachum artibus eruditum liberalibus multas et optimas patriae constituisse leges: ut palam cunctis. Fuit item ex hac clarissima sobole C(aius) Graccus vir impiger et strenuissimus in re militari: qui patrii ductor exercitus innumeras Parthenopaei regis apud Metaurum cohortes non procul foro Sempronio delevit. Ubi siquidem hostium decem millia (ut historici asserunt) desiderata: sociorum vix duo milia. Possem adhuc plurimos eiusdem sobolis haud dissimiles enarrare: verum ne auditoribus taedio forem, ad clarissimum et egregium Tydeum Metelli patrem divertam.

Pater Qui quanta et amplitudine et autoritate fuerit, aperire non mihi opus: cum omnibus liqueat. Verumtamen illius eloquentia credi poterat, non longe inferior illa philosophi: qua Theophrastus ob divinam quodammodo eloquentiam⁴⁶⁰ ab Aristotele appellatus. Poterat etiam comparari Periclis eloquio Atheniensis: qui dicendo tantum valuisse fertur: ut suorum civium animos, quo libuerat, facile duxerit. Hac re igitur apud Venetos omnis et eloquentissimus et sapientissimus Tydeus habebatur. Quantaque claritudine, quantis animi dotibus fulserit, explicandum minime: quod omnibus luce clarius illum equestri ordini Summo pontifice ascriptum fuisse: ab Venetis suis novemuirum numero, atque collegio

Ancêtres Parmi ses ancêtres, on lit que Callimaque [Francesco Barbaro], formé aux arts libéraux, donna à sa patrie des lois nombreuses et excellentes, comme chacun sait. À la même illustre lignée appartient Caius Graccus [personnage non identifié], homme infatigable et très actif dans le domaine militaire: à la tête de l'armée de son pays, il anéantit d'innombrables cohortes du roi de Parthénopée [Naples] sur le Métaure, non loin de Fossombrone⁴⁶¹, où les pertes des ennemis s'élevèrent à dix mille selon ce qu'affirment les historiens, alors qu'il n'y en eut qu'à peine deux mille chez les alliés. Je pourrais encore parler de nombreux autres membres de cette lignée qui ne valent pas moins, mais pour ne pas lasser mes auditeurs, je passerai à l'éminent Tydée, père de Métellus [Zaccaria Barbaro].

Son père Je n'ai pas besoin d'exposer quelle importance et quelle autorité furent les siennes, la chose étant évidente pour tous. En revanche, son éloquence pouvait être considérée comme n'étant guère inférieure à celle qui valut à un philosophe d'être appelé Théophraste par Aristote pour son éloquence en quelque sorte divine. Elle pouvait aussi être comparée au talent oratoire de l'Athénien Périclès, dont la parole, dit-on, avait le pouvoir de mener aisément les âmes de ses concitoyens là où il lui plaisait. Pour cette raison donc, Tydée passait aux yeux de tous les Vénitiens pour très éloquent et très sage. Je n'ai pas à développer combien il brillait par l'illustration et les dons de l'esprit, car il est plus clair que le jour pour tous qu'ayant été inscrit par le Souverain pontife dans l'ordre équestre et par ses compatriotes vénitiens dans les rangs du

⁴⁵⁹ Lire: *Atavi*.

⁴⁶⁰ LAËRCE Diogène, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, V, 2, 39.

⁴⁶¹ Ville d'Ombrie.

– quo quidem ad summum facile poterat gradum evadere – cum ex illo senatus et populi princeps eligi soleat et certe electus esset: si avara fata et impia illius vitae spatium longius aliquanto non invidissent. Eius attamen celebratum funus pompa ingenti atque illustri: caereisque innumeris et omnis ordinis sacerdotibus: haud aliter quam in funere aliquo vel regio, vel imperatorio fieri solitum. Qua de re iure ac merito habita est oratio funebris a clarissimo et doctissimo Saldino.

Mater Iure etiam memoratu digna, et laudibus prosequenda Mater Cornelia, matrona quidem castissima, et venusta in primis: de cuius nobilitate et moribus loqui nil opus: cuncti etenim certiores estis eam Quinti Metelli filiam, viri et sapientissimi et invictissimi: qui pro salute, augendoque patriae regno dimicans, subacto Pannoniae rege Priamo cum insigni triumpho domum regressus est.

Metellus Badius Natus ergo Metellus Badius istiusmodi parentibus ab ineunte aetate virtuti deditus et cognatis et patriae et externis omnibus, qui eum conspexerint, optimam de se spem obtulit. Qua de re eius mirabili indole incensi parentes, antequam infantiae tempus praeteriret, in discipulum ac filium peritissimo et sapientissimo viro Pomponio Laeto traderunt: imitati equidem Macedonum Regem Philippum: qui Alexandro filio philosophorum principem Aristotelem sapientiae praeceptorem elegerat: illi reputans virtutes omnis praeceptorum cuique necessarias non deesse, et doctrinam et pudicitiam. Sub cuius Pomponii disciplina annis decem moratus, ita pudice atque assidue studio incubebat: quod duodevicesimo anno et grammaticus, et poeta, et orator evasit.

Collège des Neuf, de là il pouvait aisément s'élever au rang suprême puisque c'est de là qu'est ordinairement élu le Prince du Sénat et du peuple, et il y aurait sans doute été élu si les destins jaloux et sacrilèges ne lui avaient refusé une durée de vie un peu plus longue. Du moins a-t-on célébré ses funérailles avec un appareil immense et éclatant: des cierges innombrables, des prêtres de tout rang, tout comme il est habituel de procéder lors des funérailles d'un roi ou d'un empereur. C'est pourquoi il était juste et mérité que l'oraison funèbre fût tenue par l'illustre et très docte Saldino.

Sa mère Il est aussi juste et digne de mentionner avec éloges sa mère Cornélia [Clara Vendramini], femme très chaste et au premier rang par son charme: de sa noblesse et de ses vertus, nul besoin de parler, car vous savez tous qu'elle était fille de Quintus Metellus [Andrea Vendramini], homme de grande sagesse et toujours vaincu: combattant pour le salut et l'accroissement de l'empire de sa patrie, après avoir vaincu Priam, le roi de Pannonie, il rentra chez lui avec les honneurs d'un triomphe splendide.

Metellus Badius Metellus Badius, né de tels parents, se vouant à la vertu dès son plus jeune âge, inspira les meilleurs espoirs le concernant à ses proches, à sa patrie et à tous les témoins extérieurs de sa conduite. C'est pourquoi ses parents, enthousiasmés par son naturel remarquable, le confièrent, en tant que disciple et comme un fils, à Pomponius Laetus, homme de grande expérience et de grande sagesse: ils imitaient ainsi Philippe, roi des Macédoniens, qui avait choisi comme maître de sagesse pour son fils Alexandre le prince des philosophes, Aristote, estimant que ne lui feraient pas défaut les vertus nécessaires à tout précepteur: et le savoir et la probité. Soumis durant dix ans à l'enseignement de Pomponius, il s'adonnait avec tant de conscience et d'assiduité à l'étude qu'à l'âge de dix-huit ans il était parvenu au rang de grammairien, de poète et d'orateur.

Patavium Contulit se deinceps Patavium. Ubi annis quinque tanta cura et diligentia noctes et dies operam litteris adhibebat: ut anno quidem vicesimo tertio septem liberalium artium cognitionem mirandam et perfectam nancisceretur: non Latine dumtaxat, verum et Attice. Hinc maximo cum honore, et hilari fronte, animoque promptissimo a doctoribus, eximiisque philosophis aureum insigne vigiliarum suarum pignus et monumentum recepit.

Orator in Pannoniam Rediit posthac in patriam expectatissimus, ubi summae doctrinae, sermonisque lepidi fama et nomen suum ita excreverat: quod quum Pannoniae regi orator mittendus esset: senatus omnis et populus uno ore Metellum Badium elegerunt, qui eo profectus ab inclyto rege tanta veneratione receptus est, quod ab regia sua ultra viginti passuum milia equites centum aureis torquibus decoratos illi obviam misit. Quorum cuilibet erant comites quinquaginta. Rex etiam ipse extra limina passibus triginta expectans ingenti gaudio et laetitia illum complexus est, et recepit. Quanta equidem vix unquam pius Aeneas a Punica regina, vel Latino socero post Turni cladem receptus: iunctisque manibus regiam petierunt: ubi et regi et illius proceribus orationem Metellus habuit: non secus, quam vel Cato, vel Caesar, vel Cicero, vel Atheniensis orator habuissent. Qua quidem absoluta cuncti, sed rex potissimum summa illius doctrina, huberrimaque facundia diutius admirabundi stupidi effecti ora continuerunt uti et Apollonio graeco oratori Marco Tullio graece orante legimus accidisse. Iunctis iterum manibus penetralia superbis aulaeis

Padoue Il se rendit ensuite à Padoue, où durant cinq ans il mit tant de soin et d'ardeur à cultiver jour et nuit les belles-lettres qu'à l'âge de vingt-trois ans il avait acquis une connaissance admirable et parfaite des sept arts libéraux, non seulement en latin, mais aussi en grec. Cela lui valut de recevoir avec le plus grand honneur, le visage réjoui et l'esprit alerte, de la main de docteurs et philosophes éminents, l'insigne d'or gage et monument de ses veilles studieuses.

Ambassadeur en Pannonie Après cela, il revint dans sa patrie où il était très attendu, car son renom et la réputation de son très grand savoir et de son éloquence plaisante avaient grandi au point que, comme il fallait envoyer un ambassadeur au roi de Pannonie, tout le Sénat et le peuple, d'une seule voix, choisirent Metellus Badius. Parti là-bas, il fut reçu par l'illustre souverain avec tant de respect que cent cavaliers ornés de colliers d'or furent envoyés à sa rencontre à plus de vingt mille pas en avant du palais royal. Cinquante hommes escortaient chacun d'eux, et le roi lui-même, sorti trente pas à l'extérieur de son enceinte pour l'attendre, l'accueillit en l'embrassant avec grand plaisir et grande joie, une joie à laquelle pourrait à peine être comparée celle avec laquelle le pieux Enée fut reçu par la reine des Carthaginois ou par son beau-père Latinus après la défaite de Turnus. Main dans la main, ils gagnèrent le palais où Metellus adressa au roi et à ses seigneurs un discours digne d'un Caton, d'un César, d'un Cicéron ou du grand orateur athénien [Démosthène]. Ce discours achevé, tous ses auditeurs, mais en premier le roi, saisis d'admiration et frappés de stupeur devant son érudition souveraine et son éloquence généreuse, gardèrent longuement le silence, comme il advint, lisons-nous, à l'orateur grec Apollonius alors que Marcus Tullius discourait

auratisque trabibus ornatissima ingressi suut⁴⁶² ubi regifico luxu paratae dapes et quantas et quales Aeneae Dido, Evander Herculi Heroibus, uti legitur, minime parare potuerint. Amotis deinde mensis, habitoque sermone de regno, de rebus magnis et inclytis, velut de Scipione Aemyliano et Masinissa rege Numidiaë scribitur: post multam noctem suo thoro⁴⁶³ quilibet acquievit. Praeteritis inde diebus aliquot et responso et gratia ex sententia habitis, maximo cum honore et gaudio patriam petiit.

Orator ad pontificem Quocirca brevi exinde orator ad summum pontificem Innocentium octavum electus. Qui primum illustrissimae dominationis Venetae gratia, deinceps nomine et fama virtutum eius, doctrinaque eximia et multiplici extra urbis portam mille passibus et ulterius, triginta episcopis, duodecim cardinalibus, octoque regulis peditum atque equitum octingentis honestatus et comitatus est. Viaeque passim et Romanis et externis referatae visendi gratia Metelli Badii⁴⁶⁴ excellentiam: magno igitur cum triumpho in contubernium suum deductus. Sequenti luce summum pontificem visens hilari vultu acceptus est. Cognito posthac virtute, doctrina, eloquentia, inclytum, illustrem, eximium esse, tanto in illum amore affectus est: ut si forte dies praeterisset, quo eius aspectu careret: sine maerore non esset.

en grec⁴⁶⁵. Joignant à nouveau leurs mains, ils pénétrèrent dans des salles ornées de superbes tentures et de poutres dorées où étaient apprêtés des mets d'un raffinement royal, en quantité et en qualité telles que, comme on le lit, Didon n'aurait pu en offrir à Enée, ni Evandre à Hercule, des héros. Puis on enleva les tables et la conversation roula sur la royauté et sur des sujets nobles et élevés, comme il est écrit à propos de Scipion Emilien et de Massinissa, roi de Numidie. À une heure avancée de la nuit, chacun alla se reposer sur sa couche. Quand quelques jours furent passés et qu'on eut échangé à souhait des paroles de gratitude, il regagna sa patrie couvert d'honneurs et rempli de satisfaction.

Ambassadeur auprès du Pontife C'est pourquoi, peu de temps après, il fut nommé ambassadeur auprès du souverain pontife Innocent VIII. Ce dernier, en hommage à l'illustre empire de Venise, puis pour le renom et la réputation vertueuse de Metellus, pour son savoir remarquable et multiple, lui fit l'honneur de l'accueillir plus de mille pas à l'extérieur des portes de la Ville, avec un cortège de trente évêques, douze cardinaux, huit jeunes princes ainsi que huit cents fantassins et cavaliers. Les rues alentour étaient pleines de Romains et d'étrangers venus voir la noblesse de Metellus Badius. Il fut donc conduit à ses appartements au milieu d'un grand triomphe. Le lendemain, rendant visite au souverain pontife, il fut accueilli avec une expression de joie. Par la suite, ayant reconnu combien il devait sa célébrité et son renom à sa vertu, son savoir et son éloquence, [le pontife] fut pris d'une si grande affection pour lui que si d'aventure il se passait un jour sans qu'il le vît, il ne pouvait se défaire de sa morosité.

⁴⁶² Lire : *sunt*.

⁴⁶³ *Thorus* ou *torus* : la couche, le lit de table.

⁴⁶⁴ Lire : *Badii*.

⁴⁶⁵ PLUTARQUE, *Vie de Cicéron*, 9.

Carnorum praesul Iccirco ubi accidit, eligendum Carnorum paesulem⁴⁶⁶ Innocentius sponte sua Metello statim nec alii honorem hunc tradidit. Cui vitae cursu defuncto suffectus est Alexander sextus. Itaque Metelli fama illectus illum accivit, hortatusque est, et rogavit apud ipsum morari: pollicitusque eius animo brevi satisfactum iri.

Mortis deploratio Sed o, fortunam: qua nemo diu fovetur. O, mortem acerbam, iniquam, importunam. O, fata adversa: priusquam Alexander primum sui pontificatus annum praeterisset: fuit Metellus dira peste oppressus. Etsi providentia recte prospiciens adesse mortem ab urbe migraverat: rurique omni contagione semotus se contineret. O, Phoebe, o Pallas, o Liber, o musae obiit ille sacerdos, ille minister, et praesidium et decus vestrum⁴⁶⁷. Miseri Latini, infelicissimi studiosi iacturam hoc anno perpetuum adeo gravem adeoque onerosam fecimus quod alias nunquam fortassis eiusmodi Latinae linguae cultorem nobis adesse contigerit. Erat enim Metellus illius et curiosus et peritus et studiosissimus: ingenioque solerti et perspicaci. Quapropter res omnis obscuras, ambiguas et obstrusas, facile claras certas apertas reddere potuisset. Quod plane eius summa diligentia et acumen ostendunt: quibus Latinae linguae codicibus plurimis emendandis, Graecorumque voluminibus Latine per eum traductis est usus: quorum tamen portionem maximam fatorum saevitia fortunaeque livore non valuit exequi. Convoco igitur Latinos omnis, et Graecos, et Barbaros, omnisque studiosos ad luctum.

Dirigeant chez les Carnes Aussi, lorsqu'il advint qu'on devait élire un dirigeant chez les Carnes, Innocent eut pour premier mouvement de confier cet honneur à Metellus et à nul autre. Après son décès, Alexandre VI fut élu à sa place. À son tour séduit par la réputation de Metellus, il le fit venir et l'exhorta avec instance à rester auprès de lui, lui promettant de donner satisfaction sous peu à ses aspirations.

Lamentation sur sa mort Mais ô Fortune, dont personne ne jouit durablement! Ô mort cruelle, inique, inopportune! Ô destins contraires: avant qu'Alexandre eût achevé la première année de son pontificat, Metellus fut victime de la peste impitoyable. Dans le juste pressentiment que la mort était là, il eut beau quitter la ville pour se retirer à la campagne loin de toute contagion, ô Phébé, ô Pallas, ô Liber, ô Muses, il a péri celui qui était votre prêtre, votre ministre, votre rempart et votre gloire. Pauvres Latins, malheureux érudits, nous avons subi cette année pour toujours une perte si grave, si lourde, que jamais peut-être ne nous arrivera-t-il plus d'avoir parmi nous un pareil connaisseur de la langue latine. Metellus était en effet à la fois attaché et rompu à l'exercice de cette langue, qu'il ne cessait d'étudier d'un esprit alerte et perspicace. C'est pourquoi toutes les obscurités, les ambiguïtés, les difficultés, il pouvait sans peine les rendre claires, sûres, évidentes. C'est ce que montrent bien le soin extrême et la finesse dont il a usé pour corriger de très nombreux manuscrits en langue latine et pour traduire en latin des ouvrages grecs, travaux dont cependant il n'a pu mener à terme une très grande partie à cause de la cruauté des destins et de la jalousie de la Fortune. J'invite donc

⁴⁶⁶ Lire: *praesulem*.

⁴⁶⁷ HORACE, *Ode* I, 1, 2: s'adressant à Mécène: «*o et praesidium et dulce decus meum*».

Consolatio suorum Vos autem germani eius clarissimi et insignes ad unum hortor Metelli vestigia imitari, ut facitis: qui merito nunc afflicti in tanta calamitate fortitudinis munere fungi debetis: cogitareque mortaliū vitam omnibus fortunae telis obiectam, cogitare etiam mortem et bene et recte viventibus transitum esse ad meliora.

Defuncti laudes De Metelli sanctissima vita dubitarit nemo: cum a teneris annis pudicissimus et constantissimus omni virtutum genere usque ad ultimum fuerit. Nam quid de pietate in Deum in patriam et parentes: de liberalitate in fratres eiusdem et sorores: de benivolentia in omnes: quid etiam de tolerantia sua in prosperis et adversis: de ratione pravae libidini dominante: quid de verecundia et innocentia in omnes dixero? Profecto haec eius vexilla talem Metello triumphum contulere: qualem ab iis sanctae et appetendae virtutis comitibus segregatus adipisci poterit nullus. Credite igitur procul dubio credite beatorum sedibus Metellum assumptum esse: et morte immortalitatem redemisse. Cuius quidem et nos portiunculam consequemur: si velut ille virtuti dediti passim fuerimus.

Gratiarum actio Reliquum est, viri praestantes, agere pompae gratias: cuique igitur luctuosum funus comitari et honestare dignato, Badae familiae nomine gratias ago quam maximas: Deum orans illi concedat omnibus ac singulis digna praemia posse reddere

tous les Latins, les Grecs et les Barbares, ainsi que tous les érudits, à porter le deuil.

Consolation à ses proches Quant à vous, ses vrais frères, illustres et distingués, je vous exhorte tous jusqu'au dernier à suivre les traces de Metellus, comme vous le faites: accablés aujourd'hui à juste titre par un si grand malheur, vous avez à remplir un devoir de courage: songez que la vie des mortels est exposée à tous les traits de la fortune; songez aussi que la mort, pour ceux qui vivent dans le bien et la droiture, est un passage vers un sort meilleur.

Éloge du défunt Que personne n'ait de doute sur la grande sainteté de la vie de Metellus: dès sa tendre enfance et jusqu'à la fin, il se montra irréprochable et de la plus grande constance en tout genre de vertus. Que dire en effet de sa piété envers Dieu, sa patrie et ses parents, de sa générosité envers ses frères et sœurs, de sa bienveillance envers tous? Ou encore de sa sérénité dans les succès et les revers, du contrôle qu'exerçait sa raison sur les travers de la passion. Que dire de sa discrétion et de son intégrité envers tous? Ce sont là assurément les étendards qui ont assuré à Metellus un pareil triomphe, triomphe que personne ne pourrait atteindre en étant dépourvu de ces adjuvants de la sainte et désirable vertu. Croyez donc, croyez sans le moindre doute que Metellus a été accueilli au séjour des bienheureux et qu'en mourant il a acquis l'immortalité. Nous aussi, nous en obtiendrons une petite part si, à son exemple, nous nous vouons sans relâche à la vertu.

Action de grâces Il me reste, éminentement assemblée, à rendre grâces pour cette cérémonie: à chacun de vous qui avez bien voulu honorer de votre présence ces funérailles douloureuses, j'exprime notre très grande reconnaissance au nom de la famille Badius,

tum iucundis tum laetis rebus. Valet
iam cuncti, et vivite. Dixi. [...]»⁴⁶⁸

Antonio Mancinelli opuscula Venetiis
impressa.

Siquis Antonii Mancinelli opuscula
iam saepius per loco Tacuinum linguae
Latinae exitium Venetiis impressa
inde Mediolani et alibi extra urbem
per alios, legerit: que Tacuini exem-
plaria secuti sunt: nullam illis fidem
adhibeat: corrupta enim maxima parte.
Qua de re Vulcano tradiderit emen-
danda. Ematque Romae impressa sicuti
forte illa placuerint. Ubi vero occasio

priant Dieu de lui accorder de pouvoir rendre à
tous et à chacun une digne récompense, dans le
bonheur et dans la joie. Soyez tous maintenant
bien portants et vivants. J'ai dit. [...].

Œuvres d'Antonio Mancinelli, imprimées à
Venise.

Si quelqu'un a lu les œuvres d'Antonio Mancinelli
souvent imprimées par Jean Tacuin, ruine de la
langue latine, à Venise puis à Milan, et ailleurs par
d'autres en dehors de Rome: étant donné qu'ils
ont suivi les exemplaires de Tacuin, qu'on ne
fasse aucune confiance à ces ouvrages largement
corrompus. Ils ne peuvent être corrigés que par le
feu de Vulcain. Quel'on se procure ceux imprimés

⁴⁶⁸ Le paragraphe qui suit porte, de manière surprenante, sur un tout autre sujet, manifestement ajouté avec empressement par l'auteur peu avant la publication de l'ouvrage en 1503. Mancinelli rapporte ici un événement pour le moins curieux, dont il a été témoin, autour de la naissance de frères siamois. Il situe l'épisode précisément dans le temps: le 17 mars, à l'heure de Vénus, dans la onzième année du règne du souverain pontife Alexandre Borgia. Une jeune femme espagnole, de vingt-deux ans, nommée Hagnes (dont le mari se nomme Alverus, lui aussi espagnol) a mis au monde deux jumeaux reliés, rapporte-t-il, au niveau du nombril. Le premier est mort-né, le second décédé peu après la naissance. Mancinelli décrit les particularités de ces enfants (notamment au niveau des doigts des mains) et raconte que ces corps sont présentés à la population de Rome, dans la région de Saint-Saturnin, près du château Saint-Ange. Pendant toute une journée, ils sont exposés à la fenêtre basse d'un palais. La population accourt – ainsi que des évêques et cardinaux – pour venir les observer, et les tâter... Mancinelli affirme les avoir touchés de ses propres mains, après quoi les corps furent amenés auprès du pape puis rendus à leurs parents pour être inhumés. Son expérience lui permet, explique Mancinelli, de rendre un témoignage sûr à la postérité:

«*Monstrum Gemellorum*

Anno Christianae Salutis MDIII sextodecimo calendas Apriles idest die Martii decimo septimo prima Sextae feriae, idem diei Veneris hora, Alexandri Borgiae Sexti pontificis summi anno XI in urbe Roma Hispana mulier Hagnes appellata nata annos ut ipsamet rettulit mihi duos et viginti cuius vir Alverus dicebatur Hispanus etiam et annorum triginta: Gemellos peperit ab umbilico pectora utrinque pellicula trium digitorum lata connexos. Umbilicus autem unicus ambobus erat in medio quidem ex infimo amborum confinio dependens utrique mares: utrique speciosi: cuique enim sua perfecta et integra membra. Eorum alter, cuius caput prius editum parumper vixit: alterius caput extinctum exiti difficulter huic manus dexteræ pollex in summo bifidus: duo enim digituli cum suis unguibus extabant. Erat ambobus statura gemellis conveniens. Eisdem incolae fere omnes urbis Romae, et Episcopi et Cardinales aliqui iuxta aedem divi Saturnini in Regione sancti angeli conspexerunt: e fenestra enim non alta nimis duo iuvenes humanissimi toto ferme die omnibus eo concurrentibus ostentabant ipse etiam manibus meis contigi et tractavi: ut testimonium rectius ac verius posteris perhiberem. Hora autem vicesima secunda perlati ad summum pontificem ut aiunt paulo post ad parentes humani remissi sunt.»

dabitur eadem cum pluribus aliis una propediem Venetiis emendatissima imprimetur. Tuncque Mancinellum non Tacuinum legerint.

Impressum Romae in Campo Florae per egregium virum magistrum Eucharium Silber alias Franck MDIII die Maii ultimo.

à Rome. Lorsque l'occasion se présentera, ces mêmes ouvrages, avec plusieurs autres, seront imprimés correctement à Venise. Et alors on pourra lire Mancinelli et non pas Tacuin.

Imprimé à Rome, à Campo dei Fiori, par noble maître Eucharium Silber, alias Franck, le dernier jour de mai 1503.

Annexe

Arbre généalogique de la famille Barbaro établi d'après les «Note biografiche» de Vittore Branca, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998, pp. 276-280.

Arbre généalogique de la famille Barbaro

Candiano
A Santa Maria Mater Domini

Zaccaria

Francesco

Polissena

Ermolao

Ramo al Gaffaro (Ermolao, 1410-1471, vescovo di Verona)

(1390 - 1454)

Primogenito di Zaccaria di Candiano e di Lucrezia Lion di Francesco, divenne vescovo di Treviso e poi di Verona (1453). Fu rinomato umanista, conosciuto come Ermolao il vecchio. (D.B.I., 6, Roma 1964, pp. 95-96).

Stava a Santa Maria Mater Domini, sposò nel 1419 Maria Loredan del procuratore Pietro. Per corse una prestigiosa carriera politica e fu tra i principali umanisti della Repubblica. (D.B.I., 6, pp. 101-103).

Figlia
(Costanza ?)

Figlia

Figlia
(Ginevra ?)

Zaccaria (a San Vidal)
(1422 o '23 - 1492)

Paola

Figlia

Sposò nel 1449 Chiara Vendramin del futuro doge Andrea, che gli portò una grossa dote (dai 5 ai 7000 ducati), con cui nel '57 acquistò il palazzo sul Canale Grande a San Vidal. Politico di grande levatura. (D.B.I., 6, pp. 118 - 119).
[L'estensore di questa voce indica la data di nascita di Zaccaria tra il 1422 e il 1423. La notifica (3XII 1441) del patrizio per l'estrazione della Balla d'oro ne colloca per altro la nascita al 1423 presumibilmente nell'ultima parte dell'anno].

Ermolao
(1454 - 1493)

Andrianna

Maria

Daniele

Girolamo

Alvise
(1454 - 1533)

Politico e raffinato umanista, studioso di Aristotele. Nel 1491 fu nominato patriarca di Aquileia. (DBI, 6, pp. 96-99).

Nel 1483 sposò Marino Molin di Giovanni.

Nel 1477 sposò Filippo Cappello di Giovanni.

Nel 1479 sposò Andrianna Priuli di Francesco del procuratore Giovanni.

Nacque il 7/11/1456.

Nel 1486 sposò Cassandra Trevisan da cui ebbe sei figli, e si trasferì a San Felice, nel sestiere di Cannaregio. Morì il 21/4/1533 « con optima fama », riferisce il Sanudo; fu sepolto a San Francesco della Vigna. Dopo la morte (1737) di Girolamo di Antonio, ultimo esponente del ramo a Santa Maria Mater Domini, un discendente di Alvise da San Felice, cui ampliamento il padre aveva già provveduto. (D.B.I., 6, pp. 83-84).

Bibliographie

I. Sources manuscrites

Archivio di Stato Venezia :

Avogaria di Comun. Balla d'Oro, reg. 3.

Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 33 (1486-1489).

Senato, Deliberazioni, Secreti. Registri 34 (1489-1494).

Consiglio dei dieci. Deliberazioni miste. Registro (1486-1488).

Consiglio dei dieci. Deliberazioni miste. Registro (1488-1491).

Archivio della curia vescovile di Padova :

Diversorum, registro 1476-1478, fol. 75.

Archivio di Stato Roma :

Camerali III: Palazzi e ville, villa Medici, ecc. Busta 2099, fascic. 31.

Archivio Apostolico Vaticano :

Archivi Concistoriali, Acta camerarii 9.

Vat. lat. 3966.

Vat. gr. 269.

Vat. gr. 1174.

Vat. gr. 246.

Vat. gr. 289.

Biblioteca Apostolica Vaticana :

Vat. lat. 5392.

Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale :

Cod. II, IV, 661.

Milano, Biblioteca Ambrosiana:

Cod. N. 24 sup.

Cod. Q 122 sup.

Roma, Biblioteca Angelica di Roma:

Cod. 2019.

Venezia, Biblioteca Nazionale di San Marco:

Cod. Marciano it. VII, 1233 (9600).

Cod. Marciano lat. XIV, 230 (4736).

Venezia, Civico Museo Correr:

Cod. PD 397.

Cod. Cicogna 154/II., fols. 98-112.

Cod. Cicogna 3271/VII (2971).

II. Sources imprimées

Alberici Gentilis, *De legationibus, libri tres*, Londini, Excudebat Thomas Vautrollerius, 1585.

BARBARO Ermolao, *Epistolae, Orationes et Carmina*, ed. critica a cura di Vittore Branca, 2 vol., Florence, Bibliopolis Libreria Editrice, 1943.

BARBARO Ermolao, *De Coelibatu. De officio legati*, ed. critica a cura di Vittore Branca, Florence, Olschki (Nuova collezione di testi umanistici inediti o rari 14), 1969.

BARBARO Francesco, *Epistolario, La raccolta canonica delle « Epistole »*, édité par Claudio Griggio, Florence, Olschki, 1999.

CASTIGLIONE Baldassarre, *Il libro del Cortegiano*, introduction d'Amedeo Quondam, notes de Nicola Longo, Milan, Garzanti, 1981.

CHYTRAEUS Nathan, *Variorum in Europa itinerum deliciae; seu, ex variis manu-scriptis selectiora tantum inscriptionum maxime recentium monumenta*, Herborn, 1594.

CORTESE Paolo, *De cardinalatu libri tres*, Symeon Nicolai Nardi Senensis imprimebat, 1510, p. LX.

- DE VERA Y ÇÚÑIGA Juan Antonio, *Le parfait ambassadeur*, Paris, Anthoine de Sommaville, 1635.
- «Diplomazia edita. Le edizioni delle corrispondenze diplomatiche quattrocentesche», *Bullettino dell'istituto storico italiano per il medio evo* 110, 2008, pp. 1-143.
- Dizionario storico-portatile di tutte le venete patrizie famiglie*, Venise, G. Bettinelli, 1780.
- DOLET Étienne, *De officio legati. De immunitate legatorum. De legationibus Ioannis Langiachi episcopi Lemovicensis*, texte établi, traduit, introduit et commenté par David Amherdt, Genève, Droz (Les classiques de la pensée politique 23), 2010.
- Gerardus Joannes Vossius, *De historicis latinis*, Lugduni Batavorum, Apud Ioannem Maire, 1627.
- HRABAR Vladimir, *De legatis legationibusque tractatus varii*, Tartu, Mattiesen, 1906, pp. 65-70.
- Illustrium virorum epistolae*, Paris, Josse Bade, 1517, Ep. X – Angelus Politianus Hermolao Barbaro suo. S.D., liber I, fol. 10v.
- Ioannis Petri Valeriani Praeludia Quaedam*, Venetiis, 1509.
- MABILLON Jean, *Iter Italicum litterarium dom Johannis Mabillon et dom Michaelis Germain... annis 1685 et 1686*, Luteciae Parisiorum, apud Vam E. Martin, J. Boudot et S. Martin, 1687, pp. 203-204.
- MANCINELLI Antonio, *Sermonum Decas ad Angelum Colotium Aesinatem*, Rome, 1503.
- Marcus Antonius Coccius Sabellicus, «In funere Zachariae Barbari, patricii veneti. Equitis, et procuratoris S. Marci», *Orationes clarorum hominum, vel honoris officiique causa ad principes, vel in funere de virtutibus eorum habitae*, Venetiis, 1559, pp. 135v-137v.
- Marcus Antonius Coccius Sabellicus, «Historiae rerum Venetarum ab urbe condita», in: ZENO Apostolo, ZENO Pietro Caterino, *Degli istorici delle cose veneziane*, vol. 1, Venise, Lovisa, 1718.
- Marin Sanudo il giovane, *Le vite dei dogi (1474-1494)*, édition critique et notes d'Angela Caracciolo Aricò, Rome, Padoue, Antenore, 2001.
- MARTELLOZZO FORIN Elda (éd.), *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini: ab anno 1471 ad annum 1500*, vol. 3-6, Rome, Padoue, Antenore, 2001.
- Matthaei Bossi Veronensis canonici regularis salvatoris Lateranensis Opera varia a Iulio Ambrosino eiusd. cong. canonico, collecta*,

- recognita, et expolita, atq. per libros in hoc unum corpus discreta, nunc primum in lucem edita*, Bononię, Apud Victorium Benatium, 1627, «Ad Hermolaum Barbarum adolescentem mirae probitatis, et spei de paterni Avi laudibus, Epistola XXXVIII».
- Matthæi Bossi Veronensis canonici regularis salvatoris Lateranensis Opera varia a Iulio Ambrosino eiusd. cong. canonico, collecta, recognita, et expolita, atq. per libros in hoc unum corpus discreta, nunc primum in lucem edita*, Bononiae, Typis Victorij Benatij, 1627, «Ad inclytum Ioannem Picum Mirandulam de Hermolae Barbaro solando per litteras. Epistola XXXIV», pp. 331-332.
- NICÉRON Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, tome XIV, Paris, Briasson, Libraire, 1731.
- PIC DE LA MIRANDOLE Jean, *Œuvres philosophiques*, traduction et notes par Olivier Boulnois et Giuseppe Tognon, Paris, Presses universitaires de France, 1993, pp. 255-266.
- QUINTILIEN, *De Institutione oratoria*, texte établi et traduit par Jean Cousin, Paris, Les Belles Lettres, 1975.
- QUERINI Angelo Maria, *Tiara et purpura Veneta Romae ante annos viginti pennicilli opificio adumbrata: in aula majori aedium cardinalis tit. S. Marci appositis tantum nominibus pontificum, et cardinalium Venetorum nunc aucta istorum elogiis ex Ciaconiano opere depromptis novisque ad haec adnotationibus in publicum prodit*, Romae, Ex typographia Antonii de Rubeis apud Pantheon, anno jubilai MDCCL [1750], pp. 99-104.
- SANSOVINO Francesco, *Venetia città nobilissima e singolare*, Venezia, Appresso Iacomo Sansovino, 1581.
- TORQUATO Tasso, *Dialoghi*, édités par Giovanni Baffetti avec une introduction d'Ezio Raimondi, 2 vol., Milan, Rizzoli, 1998.
- VALLA Lorenzo, *Opera omnia*, Bâle, Henricus Petrus, 1540 [réimprimé édité par Eugenio Garin, 2 vol., Turin, Bottega d'Erasmus, 1962].
- ZÈNO Apostolo, *Dissertazioni Vossiane di Apostolo Zeno: cioè giunte e osservazioni intorno agli storici italiani che hanno scritto latinamente, rammentati dal Vossio, nel III. Libro de Historicis Latinis*, Venise, Giambatista Albrizzi, t. II, 1753.

III. Études

- ACCAME Maria, «Pomponio Leto, Giuglio», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 84, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 2015.
- ALPHANDERY Paul, DUPRONT Alphonse, *La chrétienté et l'idée de Croisade*, Paris, Albin Michel, 1954-1959.
- ANDRETTA Stefano, «Il sistema diplomatico veneziano e il problema turco», in: PLATANIA Gaetano (éd.), *L'Europa centro-orientale e il pericolo turco tra Sei e Settecento. Atti del convegno internazionale, Viterbo, 23-25 novembre 1998*, Viterbe, Sette Città, 2000, pp. 281-315.
- ANDRETTA Stefano, *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Biblink, 2006.
- ANDRETTA Stefano, BÉLY Lucien, KOLLER Alexander, POUMARÈDE Géraud (éd.), *Esperienza e diplomazia. Saperi, pratiche culturali e azione diplomatica. nell'Età moderna (secc. XV-XVIII) - Expérience et diplomatie. Savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (XV^e-XVIII^e s.)*, Rome, de Viella, 2020.
- AUBENQUE Pierre, «Chapitre 1: L'homme de la prudence», in: AUBENQUE Pierre (éd.), *La prudence chez Aristote*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.
- BALARD Michel, «La lotta contro Genova», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 87-126.
- BANFI Luigi, «Ermolao Barbaro, Venezia ed il patriarcato di Aquileia», *Nuova Antologia di Lettere, Arti e Scienze* 466, 1956, pp. 421-428.
- BAZZANA André, BÉRIOU Nicole, GUICHARD Pierre (éd.), *Averroès et l'averroïsme: un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et à Padoue*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2005.
- BEHRENS Betty, «Treatises on the Ambassador Written in the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries», *The English Historical Review* 51.204, 1936, pp. 616-627.
- BENTLEY Jerry H., *Politica e cultura nella Napoli Rinascimentale*, Naples, Guida Editori, 1995.
- BENZONI Gino, «Le accademie e l'istruzione», in: COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della*

- Serenissima*, vol. 6: *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 789-816.
- BERTANZA Enrico, DALLA SANTA Giuseppe, *Maestri, scuole e scolari in Venezia fino al 1500*, a cura di Gherardo Ortalli, Vicence, Neri Pozza, 1993.
- BERTÒLA Maria, *I due primi Registri di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana. Codici Vaticani Latini 3964, 3966 pubblicati in fototipia e in trascrizione con note e indici*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1942.
- BIANCA Concetta, «Pomponio Leto e l'invenzione dell'Accademia Romana», in: DERAMAIX Marc, GALAND-HALLYN Perrine, VAGENHEIM Ginette, VIGNES Jean (éd.), *Les Académies dans l'Europe Humaniste: idéaux et pratiques. Actes du Colloque international de Paris, 10-13 juin 2003*, Genève, Droz, 2008, pp. 25-56.
- BIANCA Concetta, «Le accademie a Roma nel Quattrocento», in: PADE Marianne, *On Renaissance Academies. Proceedings of the international conference «From the Roman Academy to the Danish Academy in Rome-Dall'Accademia Romana all'Accademia di Danimarca a Roma»*, Rome, Quasar, 2011, pp. 47-54.
- BIGI Emilio, «Antiquari, Iacopo», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 3, 1961, consulté en ligne le 13 octobre 2020.
- BIGI Emilio, «Barbaro Ermolao (Almorò)», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1964, pp. 95-96.
- BILLANOVICH Giuseppe, *Petrarca e il primo umanesimo*, Padoue, Antenore, 1996.
- BIOW Douglas, «Fathers and Sons: Ermolao Barbaro's *Trattato* as the *Ritratto* of the Resident Ambassador», in: BIOW Douglas (éd.), *Doctors, Ambassadors, Secretaries: Humanists and Professions in Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, pp. 108-120.
- BORSARI Sylvano, «Barbaro Zaccaria», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1964, pp. 118-119.
- BOTS Hans, WAQUET Françoise, *La République des Lettres*, Paris, Belin, 1997.
- BRANCA Vittore, «Un trattato inedito di Ermolao Barbaro: il *De coelibatu libri*», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 14.1, 1952, pp. 83-98.

- BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e l'umanesimo veneziano», in: BRANCA Vittore, *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 193-212.
- BRANCA Vittore, *Poliziano e l'umanesimo della parola*, Turin, Einaudi Editore, 1983.
- BRANCA Vittore, «L'umanesimo», in: COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 6: *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 726-727.
- BRANCA Vittore, «Umanesimo veneziano fra Barbaro e Bembo», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao*, Venezia, 4-6 novembre 1993, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 9-42.
- BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile, fede religiosa, entusiasmo filologico, presperimentalismo scientifico», in: BRANCA Vittore, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998, pp. 59-127.
- BRANCA Vittore, «Ermolao Barbaro e il suo circolo tra azione civile, fede religiosa, entusiasmo filologico, presperimentalismo scientifico», in: BRANCA Vittore, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998, pp. 116-120.
- BRANCA Vittore, «Postille barbariane: fermezza cristiana e impegno filologico», in: BRANCA Vittore, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998.
- BRANCA Vittore, *La sapienza civile. Studi sull'Umanesimo a Venezia*, Florence, Olschki, 1998.
- BÜHLER Curt F., *Early Books and Manuscripts. Forty Years of Research*, New York, Grolier Club, 1973.
- BURKE Peter, *Le fortune del Cortegiano: Baldassar Castiglione e i percorsi del Rinascimento europeo*, Rome, Donzelli, 1998.
- CAGNOLATI Antonella (éd.), *La formazione delle élites in Europa dal Rinascimento alla Restaurazione*, Rome, Aracne, 2012.
- CAMARGO Martin, *Ars dictaminis, ars dictandi*, Turnhout, Brepols (Typologie des sources du Moyen Âge Occidental 60), 1991.
- CAMMAROSANO Paolo, *Storia della società friulana, Il medioevo*, Udine, Casamassima, 1988.

- CAMMAROSANO Paolo (éd.), *Il patriarcato di Aquileia: uno stato nell'Europa medievale*, Udine, Casamassima, 2000.
- CAPPELLI Guido, «Debutto napoletano. Un'ignota orazione ufficiale di Ermolao Barbaro», *Humanistica: an internationale Journal of Early Renaissance Studies* 5, 2011, pp. 111-124.
- CARAVALE Mario, «Le istituzioni della Repubblica», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 299-364.
- CAROCCHI Sandro, «Governo papale e città nello stato della Chiesa. Ricerche sul Quattrocento», in: GENSINI Sergio (éd.), *Principi e città alla fine del medioevo*, Pise, Pacini, 1996, pp. 151-224.
- CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène, «Chapitre 2. De l'équilibre italien à l'hégémonie espagnole (1454-1559)», in: CARRANGEOT Delphine, CHAPRON Emmanuelle, CHAUVINEAU Hélène (éd.), *Histoire de l'Italie du xv^e au xviii^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2022, pp. 25-56.
- CARUSI Enrico, *Lettere e dispacci di Giacomo Gherardi, nunzio pontificio a Firenze e Milano (11 settembre 1487-10 ottobre 1490)*, Rome, Tipografia poliglotta vaticana, 1909.
- CASANOVA-ROBIN Hélène, «La rhétorique de la légitimité: Droits et devoirs du prince dans le *De Principe de Pontano*», *Rhetorica: A Journal of the History of Rhetoric* 32.4, 2014, pp. 348-361.
- CASTELLANI Carlo, *La stampata in Venezia dalla sua origine alla morte*, Venise, Ferdinando Ongania, 1889.
- CATALANO Franco, «Il ducato di Milano nella politica dell'equilibrio», in: *Storia di Milano*, vol. 7: *L'età sforzesca dal 1450 al 1500*, Milan, Fondazione Treccani degli Alfieri per la Storia di Milano, 1956, pp. 225-414.
- CÉARD Jean, «Barbaro (Ermolao) (1453 ou 1454 - 1493)», *Centuriae Latinae: cent une figures humanistes de la Renaissance aux Lumières offertes à Jacques Chomarat réunies par Colette Nativel*, Genève, Droz, 1997, pp. 79-83.
- CHOJNACKI Stanley, «In Search on the Venetian Patriciate», in: HALE J. R. (éd.), *Renaissance Venice*, Londres, Faber, 1973, pp. 47-90.
- CHOJNACKI Stanley, «Patrician Women in Early Renaissance Venice», *Studies in the Renaissance* 21, 1974, pp. 176-203.

- CHOJNACKI Stanley, «La grande famille des nobles», in: BRAUNSTEIN Philippe (éd.), *Venise 1500. La puissance, la novation et la concorde: le triomphe du mythe*, Paris, Éditions Autrement, 1993.
- CHOJNACKI Stanley, «Social Identity in Renaissance Venice: the Second Serrata», *Renaissance Studies* 8.4, 1994, pp. 341-358.
- CHOJNACKI Stanley, «La formazione della nobiltà dopo la Serrata», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 641-725.
- CHOJNACKI Stanley, «Political Adulthood: Adolescence and Gender», in: CHOJNACKI Stanley, *Women and Men in Renaissance Venice. Twelve Essays on Patrician Society*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000.
- CHOJNACKI Stanley, *Women and Men in Renaissance Venice. Twelve Essays on Patrician Society*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000.
- CHRISTIANSON Gerald, «Annates and Reform at the Council of Basle», in: IZBICKI Thomas M., BELLITTO Christopher M. (éd.), *Reform and Renewal in the Middle Ages and Renaissance. Studies in Honor of Louis Pascoe*, Leiden, Brill (Studies in the History of Christian Thought 96), 2000, pp. 193-207.
- CORAZZOL Gigi, *Corrispondenze Diplomatiche Veneziane da Napoli. Dispacci di Zaccaria Barbaro (1 novembre 1471-7 settembre 1473)*, Rome, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, 1994.
- CORBANESE Girolamo G., *Il Friuli, Trieste e L'Istria nel periodo veneziano*, Trieste, Edizioni Del Bianco, 1987.
- CRACCO Giorgio, *Società e stato nel medioevo veneziano (secoli XII-XIV)*, Florence, Olschki (Civiltà Veneziana Studi 22), 1967.
- CRAVEN William G., *Giovanni Pico della Mirandola. Symbol of his Age. Modern Interpretations of a Renaissance Philosopher*, Genève, Librairie Droz, 1981.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge: «sopra le acque salse»*, 2 vol., Rome, École française de Rome, 1992.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, «Immagini di un mito», in: TENENTI Alberto, TUCCI Ugo (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della*

- Serenissima*, vol. 4: *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 579-601.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Venise: une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Venise triomphante: les horizons d'un mythe*, Paris, Albin Michel, 1999.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Renaissances italiennes 1380-1500*, Paris, Albin Michel, 2007.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Les villes vivantes. Italie XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Des eaux salées au miracle de pierres*, Paris, Albin Michel, 2015.
- DA MOSTO Andrea, «L'Archivio di Stato di Venezia», *Bibliothèque des «Annales Institutorum»* I, 1937, pp. 31-33.
- DA MOSTO Andrea, *I dogi di Venezia nella vita pubblica e privata*, Milan, A. Martello, 1966, pp. 243-250.
- DANTE Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Baden, Nomos (Studien zur Geschichte des Völkerrechts 36), 2017.
- DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, Paris, F. Didot, 1819.
- DAVIS James C., *The Decline of the Venetian Nobility as a Ruling Class*, Baltimore, Johns Hopkins University Press (Studies in Historical and Political Science, Series LXXX), 1962.
- DE SAINT-GENOIS Jules, *Catalogue des manuscrits de la ville et de l'Université de Gand*, Gand, Chez C. Annoot-Braeckman, imprimeur de la ville, 1849-1852, n° 131, p. 19.
- DE SISMONDI Jean Charles Léonard Simonde, *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*, t. VIII, cité ici d'après la 4^e édition, parue à Bruxelles en 1826, pp. 186-187.
- DEGLI AGOSTINI Giovanni, *Notizie storico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori veneziani*, Venise, presso Simone Occhi, 1752, pp. 229-256.
- DEL LUNGO Isidoro, *Prose volgari inedite e poesie latine e greche edite e inedite di Angelo Ambrogini Poliziano*, Florence, G. Barbèra, 1867.
- DELHOUME Didier, *Le Turc et le Chevalier. Djem Sultan, un prince ottoman entre Rhodes et Bourgneuf au XV^e siècle*, Limoges, Culture et patrimoine limousin, 2004.

- DELLA SANTA Giuseppe, «Una vicenda della dimora di Ermolao Barbaro a Roma nel 1492», in: CIPOLLA Carlo, SABBADINI Remigio, LEICHT Pier Silverio, *Scritti storici in memoria di Giovanni Monticolo*, Padoue, Ferrarì, 1922, pp. 223-228.
- DENIS Anne, *Charles VIII et les Italiens : histoire et mythe*, Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance 167), 1979.
- DIEHL Charles, *La République de Venise*, Paris, Flammarion, 1985.
- DILLER Aubrey, «The Library of Francesco and Ermolao Barbaro», *Italia medioevale e umanistica* 6, 1963, pp. 253-262.
- DIONISOTTI Carlo, «Aldo Manuzio umanista», in: BRANCA Vittore, *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 213-243.
- DIONISOTTI Carlo, ORLANDO Giovanni, *Aldo Manuzio editore. Dediche, prefazioni, note ai testi*, vol. 1, Milan, Il Polifilo, 1975, pp. 157-164.
- DOGLIO Maria Luisa, «Ambasciatore e principe. L'*Institutio legati* di Ermolao Barbaro», in: *Miscellanea di studi in onore di Vittore Branca*, vol. 3, Florence, Olschki, 1983, pp. 297-310.
- DUPONT Florence, *L'orateur sans visage. Essai sur l'acteur romain et son masque*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- EDELHEIT Amos, *Ficino, Pico and Savonarola. The Evolution of Humanist Theology 1461/62-1498*, Leiden, Brill, 2008.
- ESCAMILLA Michèle, «Chapitre III. Politique italienne de Ferdinand le Catholique ou l'Italie espagnole», in: *Le siècle d'or de l'Espagne. Apogée et déclin 1492-1598*, Paris, Tallandier, 2015, pp. 57-78.
- ÉTIENNE Jacques, «La prudence selon Aristote», *Revue théologique de Louvain* 1.4, 1970.
- FABRINI Angelo, *Laurentii Medicis Magnifici vita*, Pise, Jacobus Gratiolus, 1784, t. II, pp. 377-380.
- FABRINI Angelo, *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique, traduite de l'anglais de William Roscoe, sur la seconde édition par François Thurot*, Paris, Baudouin, an VII (1798-1799), t. II, pp. 490-492.
- FAUGERON Fabien, «L'art du compromis politique: Venise au lendemain de la conjuration Tiepolo-Querini (1310)», *Journal des savants* 2, 2004, pp. 357-421.
- FENTON Paul B., «Le rôle des Juifs dans la transmission de l'héritage d'Averroès», *Horizons Maghrébins – Le droit à la mémoire* 40: *L'actualité d'Averroès*, 1999, pp. 33-42.

- FERRARI Monica, LAZZARINI Isabella, PISERI Federico, *Autografie dell'età minore. Lettere di tre dinastie italiane tra Quattrocento e Cinquecento*, Rome, Viella, 2016.
- FERRARI Monica, PISERI Federico, «Tra resoconto della quotidianità e progetto di futuro: la lettera come strumento pedagogico nella corte sforzesca della seconda metà del Quattrocento», in: HØGEL Christian, BARTOLI Elisabetta (éd.), *Medieval Letters between Fiction and Document*, Turnhout, Brepols, 2015, pp. 431-443.
- FERRIGUTO Arnaldo, *Almorò Barbaro: l'alta cultura del settentrione d'Italia nel 400, i "sacri canones" di Roma e le "sanctissime leze" di Venezia*, Venise, A Spese della Società, 1922.
- FERRIGUTO Arnaldo, *Attraverso i misteri del Giorgione*, Castelfranco, Città' Castelfranco Veneto, 1933.
- FIGLIUOLO Bruno, *Il diplomatico e il trattatista: Ermolao Barbaro ambasciatore della Serenissima e il De officio legati*, Naples, Guida, 1999.
- FINLAY Robert, *Politics in Renaissance Venice*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1980.
- FINLAY Robert, *La vita politica nella venezia del Rinascimento*, Milan, Jaca Book, 1982.
- FORCELLA Vincenzo, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edifici di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, 14 vol., Rome, Tipografia delle scienze matematiche e fisiche, 1869-1884.
- FOSCARINI Vincenzo, *Lettere al senato veneto di Giosafatte Barbaro, ambasciatore ad Usunhasan re di Persia, tratte da un codice originale dell' I. R. biblioteca di Vienna, e annotate per Enrico Cornet*, Vienne, Tendler & comp., 1842.
- FOSCARINI Vincenzo, *Studi biografici e bibliografici sulla storia della geografia in Italia*, Rome, Società geografica italiana, 1882.
- FRANKLE K. H., «Patriarchat Aquileia», in: GATZ Erwin (éd.), *Die Bistümer des Heiligen Römischen Reiches von ihren Anfängen bis zur Säkularisation*, en collaboration avec Clemens Brodkorb et Helmut Flachenecker, Freiburg-en-Brigau, Herder, 2003, pp. 37-51.
- FRESCHOT Casimir, *Nouvelle relation de la ville et république de Venise*, Utrecht, Guillaume van Poolsum Marchand Libraire, 1709.
- FRICK Carole Collier, «Francesco Barbaro's *De re uxoria*: a Silent Dialogue for a Young Medici Brid», in: VALLÉE Jean-François,

- HEITSCH Dorothea B. (éd.), *Printed Voices: the Renaissance Culture of Dialogue*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.
- FRIGO Daniela, «Prudence and Experience: Ambassadors and Political Culture in early Modern Italy», *Journal of Medieval and Early Modern Studie* 38.1, 2008, pp. 15-34.
- FUBINI Riccardo, «L'ambasciatore nel xv secolo: due trattati e una biografia (Bernard de Rosier, Ermolao Barbaro, Vespasiano da Bisticci)», *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CVIII.2, 1996, pp. 645-665.
- FUBINI Ricardo, *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo Il Magnifico*, Milan, Franco Angeli, 2002.
- FUMAROLI Marc, *L'âge de l'éloquence: rhétorique et «res literaria» de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980.
- FUMAROLI Marc, «Venise et la République des lettres au xvi^e siècle», in: BRANCA Vittore, OSSOLA Carlo (éd.), *Crisi e rinnovamenti nell'autunno del Rinascimento a Venezia*, Florence, Olschki, 1991, pp. 343-357.
- FUMAROLI Marc, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne (1450-1950)*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.
- GAETA Franco, «Origine e sviluppo della rappresentazione stabile pontificia in Venezia (1485-1533)», *Annuario dell'Ist. storico it. per l'età moderna e contemporanea* IX-X, 1958, pp. 5-281.
- GAETA Franco, «Quelques réflexions sur le mythe de Venise», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* 23, 1961, pp. 58-75.
- GAETA Franco, «L'idea di Venezia», in: ARNALDI Girolamo, PASTORE STOCCHI Manlio, *Storia della cultura veneta*, vol. 3: *Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, Vicence, Neri Pozza, 1981, pp. 565-641.
- GALLAND Perrine, *Ange Politien, Les Silves*, Paris, Les Belles Lettres, 1987.
- GALLO Rodolfo, «La scuola di S. Orsola, i teleri del Carpaccio e la tomba di Gentile e Giovanni Bellini», *Bollettino dei Musei veneziani* nr. 2/3 Annata VIII, 1963, pp. 1-24.
- GARETH Williams, *Ermolao Barbaro's On Celibacy 3 and 4 and On the Duty of the Ambassador*, Londres, Bloomsbury Academic, 2023.
- GARIN Eugenio, «Le traduzioni umanistiche di Aristotele nel secolo xv», in: *Atti e memorie dell'Accademia fiorentina di scienze morali "La Colombaria"*, vol. 2, Florence, Le Monnier, 1947-1950, pp. 55-104.

- GARIN Eugenio, *L'educazione umanistica in Italia*, Bari, Laterza, 1949.
- GARIN Eugenio, *Prosatori latini del Quattrocento*, Milan, Ricciardi, 1952.
- GARIN Eugenio (éd.), *Il pensiero pedagogico dello Umanesimo*, Florence, Sansoni-Giuntine, 1958.
- GARIN Eugenio, «Ritratto di E. S. Piccolomini», in: GARIN Eugenio, *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, Florence, Sansoni, 1961, pp. 52-59.
- GARIN Eugenio, *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, Florence, Sansoni, 1961.
- GARIN Eugenio, *L'educazione in Europa 1400-1600*, Rome, Bari, Laterza, 1976 [1957] – traduction française: GARIN Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne: la pédagogie de la Renaissance, 1400-1600*, Paris, Hachette, 2003.
- GENEQUAND Philippe, «Des florins et des bénéfiques: l'appareil fiscal pontifical au temps de la première modernisation des États (XIII^e-XV^e siècle)», *Memini* 24, 2018.
- GHERARDO Ortalli, «L'istruzione», in: ARNALDI Girolamo, CRACCO Giorgio, TENENTI Alberto (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 3: *La formazione dello stato patrizio*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, pp. 889-910.
- GIARD Luce, «L'aristotélisme padouan: histoire et historiographie», *Les Études philosophiques* 3: *L'aristotélisme au XVI^e siècle*, 1986, pp. 281-307.
- GILLI Patrick, «La fonction d'ambassadeurs dans les traités juridiques italiens du XV^e siècle: l'impossible représentation», *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CXXI, 2009, pp. 173-187.
- GNESOTTO Attilio, *Atti et Memorie della Reale Accademia di Scienze, Lettere e Arti in Padova*, Padoue, Accademia di Padova (nuova serie 32), 1916.
- GOTHEIN Percy, *Francesco Barbaro, Früh-Humanismus und Staatskunst in Venedig*, Berlin, Verlag die Runde, 1932, pp. 61-99.
- GRIGGIO Claudio, «Nuove prospettive nell'epistolario di Francesco Barbaro», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venice, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 357-362.

- GRIGGIO Claudio, «Copisti ed editori del “De re uxoria” di Francesco Barbaro», in: FERA V., FERRAU G. (éd.), *Filologia umanistica per Gianvito Resta*, Padoue, Antenore, 1997, pp. 1033-1055.
- GRIGGIO Claudio, «Dalla lettera all’epistolario. Aspetti retorico-formali dell’epistolografia umanistica», in: CHEMELLO Adriana (éd.), *Alla lettera: teorie e pratiche epistolari dai greci al Novecento*, Milan, Edizioni Angelo Guerini, 1998, pp. 83-107.
- GRIGGIO Claudio, «Francesco Barbaro», in: SCALON Cesare (éd.), *Nuovo Liruti. Dizionario Biografico dei Friulani*, vol. 2: *L’età veneta*, Udine, Forum Edizioni, 2009, pp. 383-391.
- GUALDO Germano, «Barbaro Francesco», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 6, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1964, pp. 101-103.
- GULLINO Giuseppe, «Genealogia e patrimonio dei Barbaro di Aquileia», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell’Umanista Ermolao*, Venezia, 4-6 novembre 1993, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 67-99.
- GULLINO Giuseppe, «Il patriziato», in: TENENTI Alberto, TUCCI Ugo (éd.), *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 4: *Il Rinascimento. Politica e cultura*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996.
- HARIVEL Maud, «Le tirage au sort dans la République de Venise», *Mélanges de la Casa de Velázquez* 49.2, 2019, pp. 323-329.
- Histoire universelle de l’Église catholique par l’Abbé Rohrbacher*, Paris, Gaume Frères et J. Duprey, libraires-éditeurs, 1858.
- HOCQUET Jean-Claude, *Venise au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2003.
- INALCIK Halil, «A Case Study in Renaissance Diplomacy. The Agreement between Innocent VIII and Bâyezid II on Djem Sultan», *Journal of Turkish Studies* 3, 1979, pp. 209-223.
- JACOVIELLO Michele, *Venezia e Napoli nel Quattrocento. Rapporti fra i due Stati ed altri saggi*, Naples, Liguori, 1992.
- JUDGE DE LARIVIÈRE Claire, «Élection ducal, usages institutionnels et pratiques populaires : le tirage au sort dans la République de Venise», *Participations*, Hors-série, 2019, pp. 215-231.

- KING Margaret L., *Venetian Humanism in an Age of Patrician Dominance*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- KING Margareth L., *Umanesimo e patriziato a Venezia nel Quattrocento*, vol. 1: *La cultura umanistica al servizio della Repubblica*, vol. 2: *Il circolo umanistico veneziano. Profili*, traduction de KING Margaret L., *Venetian Humanism in an Age of Patrician Dominance*, Princeton, Princeton University Press, 1986, Rome, Il Veltro, 1989.
- KING Margaret L., «Ermolao Barbaro», in: Margaret L. King (éd.), *Venetian Humanism in an Age of Patrician Dominance*, Princeton, Princeton University Press, 1986, pp. 322–323.
- KRISTELLER Paul Oskar, «Un codice padovano di Aristotele postillato da Francesco ed Ermolao Barbaro: il manoscritto Plimpton 17 della Columbia University Library», *Studies in Renaissance Thought*, 1948, pp. 337-353.
- LA MANTIA Cesare, «La Serenissima e i Turchi: l'attività di Carlo Ruzini plenipotenziario al Congresso di Passarowitz», in: PLATANIA Gaetano (éd.), *L'Europa centro-orientale e il pericolo turco tra Sei e Settecento. Atti del convegno internazionale, Viterbo, 23-25 novembre 1998*, Viterbe, Sette Città, 2000, pp. 315-344.
- LANE Frederic, *Venise, une république maritime*, Paris, Flammarion, 1985.
- LANE Frederic C. «The Enlargement of the Great Council of Venice», in: ROWE J. G., STOCKDALE W. H. (éd.), *Florilegium Historiale: Essays Presented to Wallace K. Ferguson*, Toronto, University of Toronto Press, 1971, pp. 236-274.
- LANG Heinrich, «Parenti, Piero di Marco», in: DUNPHY Graeme, BRATU Cristian (éd.), *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, en ligne, http://dx.doi.org/10.1163/2213-2139_emc_SIM_02005, consulté le 23 septembre 2020.
- LAZZARINI Isabella, *L'Italia degli Stati territoriali. Secoli XIII-XV*, Rome, Bari, Laterza, 2003.
- LAZZARINI Isabella (éd.), «Scritture e potere. Pratiche documentarie e forme di governo nell'Italia tardomedievale (secoli XIV-XV)», *Reti Medievali Rivista* 9.1, 2008.
- LAZZARINI Isabella (éd.), «I confini della lettera. Pratiche epistolari e reti di comunicazione in Italia tra tardo medioevo e prima età moderna. Giornata di studi, Isernia, 9 maggio 2008», *Reti Medievali Rivista* 10.1, 2009.
- LAZZARINI Isabella, *Communication and Conflict. Italian Diplomacy in the Early Renaissance, 1350-1520*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

- LAZZARINI Lino, «Francesco Petrarca e il primo umanesimo a Venezia», in: BRANCA Vittore, *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Venise, Sansoni, 1963, pp. 63-92.
- LAZZARINI Vittorio, «Le offerte per la guerra di Chioggia e un falsario del 400», *Nuovo archivio veneto* 4, 1902, pp. 202-213.
- Le Journal de Jean Burchard, évêque et cérémoniaire au Vatican*, traduction, introduction et notes de Joseph Turmel, Paris, éd. Rieder, 1933, pp. 117-119.
- LEFORT Jacques, *Documents grecs dans les archives de Topkapi. Contribution à l'histoire de Cem Sultan*, Ankara, Publications de la société turque d'histoire, 1981.
- LESAGE George-L., «La titlature des envoyés pontificaux sous Pie II (1458-1464)», *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. LVIII, 1941, pp. 206-247.
- LIMENTANI Alberto, *Martin da Canal: Les estoires de Venise. Cronaca veneziana in lingua francese dalle origini al 1275*, Florence, Olschki, 1972.
- LUDWIG Gustavo, MOLMENTI Pompeo, *Vittore Carpaccio: La vita e le opere*, Milan, Hoepli, 1906.
- LUNELLI Aldo, «Giulio Pomponio Leto», in: *Enciclopedia Virgiliana*, vol. 3, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1987, pp. 192-195.
- LUTTER Christina, «Politische Kommunikation an der Wende vom Mittelalter zur Neuzeit: die diplomatischen Beziehungen zwischen der Republik Venedig und Maximilian I. (1495-1508)», *Veröffentlichungen des Instituts für Österreichische Geschichte* 34, 1998.
- MACCHI Mauro, *Istoria del Consiglio dei Dieci*, 2 vol., Turin, Aless. Fontana, 1848-1849.
- MALAPIERO Domenico, *Annali Veneti dall'anno 1457 al 1500, ordinati e abbreviati da Francesco Longo*, Florence, Vieusseux (Archivio storico italiano 7), 1843.
- MALLET Michael E. «Venice and the War of Ferrara, 1482-84», in: CHAMBERS David. S., CLOUGH Cecil H., MALLET Michael E. (éd.), *War, Culture and Society in Renaissance Venice. Essays in Honour of John Hale*, Londres, The Hambledon Press, 1993, pp. 57-72.
- MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio (éd.), *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao*, Venezia, 4-6 novembre 1993, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996.

- MARANINI Giuseppe, *La costituzione di Venezia*, 2 vol., Venise, La Nuova Italia, 1927.
- MARGOLIN Jean-Claude, «Sur la conception humaniste du “Barbare” : à propos de la controverse épistolaire entre Pic de la Mirandole et Ermolao Barbaro», in : MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell’Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 235-276.
- MASAI François, «Le manuscrit 10 de Gand et l’édition incunable, par Thierry Maertens, du Discours de Barbaro pour l’élection de Maximilien», *Scriptorium* 3.1, 1949, pp. 80-86.
- MATTINGLY Garrett «The First Resident Embassies: Mediaeval Italian Origins of Modern Diplomacy», *Speculum* 12.4, 1937, pp. 423-439.
- MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Londres, Jonathan Cape, 1955.
- MAZZUCHELLI Giammaria, «Ermolao Barbaro», in : *Gli Scrittori d’Italia cioè notizie storiche, e critiche intorno alle vite, e agli scritti dei letterati italiani*, vol. 2, parte 1, Brescia, Giambatista Bossini, 1758, pp. 256-264.
- MÉNAGER Daniel, *L’Ange et L’Ambassadeur. Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2013 [2001].
- MENNITI Ippolito Antonio, «Franco, Nicolò», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 50, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1998.
- MERORES Margarete, «Der grosse Rat von Venedig und die sogenannte Serrata vom Jahre 1297», *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* 21, 1928, pp. 33-113.
- MESNARD Pierre, «Le commerce épistolaire comme expression sociale de l’individualisme humaniste», in : *Individu et société à la Renaissance*, Bruxelles, Paris, Presses universitaires de Belgique, Presses universitaires de France, 1967, pp. 17-31.
- MOEGLIN Jean-Marie, «La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen Âge», *Études de lettres* 3, 2010, pp. 11-36.
- MOEGLIN Jean-Marie, PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et «relations internationales» au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.

- MONNIER Philippe, *Le Quattrocento. Essai sur l'histoire littéraire du XV^e siècle italien*, t. I, Lausanne, Payot, 1908 [1901].
- MUIR Edward, *Il rituale civico a Venezia nel Rinascimento*, Rome, Il Veltro, 1984.
- MÜNTZ Eugène, «Le Musée de portraits de Paul Jove. Contributions pour servir à l'iconographie du Moyen Âge et de la Renaissance», *Mémoires de l'Institut national de France* 36.2, 1901.
- MUTINI Claudio, «Bosso Matteo», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 13, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 1971, pp. 341-344.
- NARDI Bruno, «Letteratura e cultura veneziana del Quattrocento», in: *La civiltà veneziana del Quattrocento*, Florence, Sansoni, 1956.
- NEPI SCIRÈ Giovanna, *Carpaccio, Histoire de sainte Ursule*, trad. de l'italien par Louis Bonalumi, Paris, Gallimard, 2000.
- ORTALLI Gherardo, *Scuole e maestri tra Medioevo e Rinascimento. Il caso veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1996.
- PANIZZA Letizia, «Ermolao Barbaro e Pico della Mirandola», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio, *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venice, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 277-330.
- PASCHINI Pio, *Tre illustri prelati del Rinascimento. Ermolao Barbaro – Adriano Castellesi – Giovanni Grimani*, Rome, Facultas Theologica Pontificii Athenaei Lateranensis, 1957.
- PELEGRINI Marco, *Congiure di Romagna. Lorenzo de' Medici e il duplice tirannicidio a Forlì e a Faenza nel 1488*, Florence, Olschki, 1999.
- PELEGRINI Marco, «Pio II», in: *Enciclopedia dei papi*, vol. 2, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana fondata da Giovanni Treccani, 2000, pp. 663-685.
- PÉQUIGNOT Stéphane, «Les ambassadeurs dans les miroirs des princes en Occident au Moyen Âge», in: ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude, *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, pp. 33-55.
- PEROSA Alessandro, «Sulla pubblicazione degli epistolari degli umanisti», in: *La pubblicazione delle fonti del Medioevo europeo negli ultimi*

- 70 anni (1883-1953), *Relazioni al Convegno di Studi (Roma, 14-18 aprile 1953)*, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1954, pp. 327-338.
- PERRET Noëlle-Laetitia, «Le *Speculum legatorum* (v. 1278-1279) de Guillaume Durand. Expérience personnelle et réflexion théorique dans la construction d'un discours normatif», *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte* 135, 2018 (Kanonistische Abteilung 104), pp. 410-423.
- PETRUCCI Franca, «Calco, Bartolomeo», *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 16, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1973, consulté en ligne le 13 octobre 2020.
- POPPI Antonio, «L'Antiavverroïsme della scolastica padovana alla fine del secolo xv», in: *La Filosofia nello studio francescano del santo à Padova*, Padoue, Centro studi antoniani, 1989, pp. 87-113.
- POPPI Antonio, «Introduzione all'aristotelismo padovano», *Saggi e testi* 10, 1991 [1970].
- POZZI Giovanni (éd.), *E. Barbaro: Castigationes pliniana et in Pomponium Melam*, vol. 1-4, Padoue, Antenore, 1973-2000.
- PRETO Paolo, *Venezia e i Turchi*, Florence, Sansoni, 1975.
- QUELLER Donald, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1961.
- QUELLER Donald E., *Early Venetian Legislation on Ambassadors*, Genève, Librairie Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance LXXXVIII), 1966.
- QUELLER Donald E., «The Civic Irresponsibility of the Venetian Patriciate», in: HERLIHY David, LOPEZ Robert S., SLESSAREV Vsevolod (éd.), *Economy, Society, and Government in Medieval Italy: Essays in Memory of Robert L. Reynolds*, Kent, Kent State University Press, 1969, pp. 223-235.
- QUELLER Donald E., *Two studies on Venetian government*, Genève, Droz, 1977
- QUELLER Donald E., *The Venetian Patriciate. Reality versus Myth*, Urbana-Chicago, University of Illinois Press, 1986.
- QUELLER Donald E., *Il patriziato veneziano. La realtà contro il mito*, Rome, Il Veltro, 1987.
- QUONDAM Amedeo, «La "forma del vivere". Schede per l'analisi del discorso cortigiano», in: PROSPERI Adriano (éd.), *La Corte e il Cortegiano*, vol. 2: *Un modello europeo*, Rome, Bulzoni, pp. 15-68.

- RAINES Dorit, «Cooptazione, aggregazione e presenza al Maggior Consiglio: le casate del patriziato veneziano, 1297-1797», *Storia di Venezia – Rivista I*, 2003, pp. 1-64.
- RAINES Dorit, «La dote politica della sposa nei giochi di potere del patriziato veneziano (xvi-xviii secoli)», in: RAINES Dorit, BALDINI Udo, BRIZZI Gian Paolo (éd.), *Amicitiae pignus. Studi storici per Piero Del Negro*, Milan, Unicopli, 2013.
- RAVE Paul Ortwin, «Das Museo Giovio zu Como», *Römische Forschungen der Bibliotheca Hertziana XVI*, 1961, pp. 275-284.
- REINISCH SULLAM G. (éd.), *Bibliografia degli scritti di Vittore Branca*, Florence, Olschki, 2007.
- Repertorio genealogico delle famiglie confermate nobili e dei titolati nobili esistenti nelle provincie venete*, compilato da Francesco Schröder, Venise, tipografia Alvisopoli, 1830, pp. 77-78.
- REVEST Clémence, «Au miroir des choses familières : les correspondances humanistes au début du xv^e siècle», in: *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, t. CXIX.2, 2007, pp. 447-462.
- RICHARDS J. F. C., «The Poems of Galeazzo Pontico Faccino», *Studies in the Renaissance* 6, 1959, pp. 94-128
- RIGO Paola, «Donà, Girolamo», *Dizionario Biografico degli Italiani*, volume XL, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1991, consulté en ligne le 22 janvier 2020.
- RIZZO Silvia, «Il Latino nell'Umanesimo», in: ASOR ROSA Alberto (éd.), *Letteratura italiana*, vol. 5: *Le Questioni*, Turin, Einaudi, 1986, pp. 379-408.
- ROBUSCHI Luigi, «Il *De officio legati* di Ermolao Barbaro ed il pensiero politico nelle Venezia di fine '400», *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze Lettere ed Arti* 172, fasc. I-II, 2013-2014, pp. 257-301.
- RÖSCH Gerhard, *Der venezianische Adel bis zur Schließung des Großen Rats. Zur Genese einer Führungsschicht*, Sigmaringen, Thorbecke (Kieler historische Studien 33), 1989, p. 131.
- ROTA ARISI Arianna (éd.), *Formare alle professioni. Diplomatici e politici*, Milan, Franco Angeli, 2009.
- ROTHKAMM Jan, *Three Speeches by Venetian Ambassadors 1433-1486*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2016.
- RÜEGG Walter, *Cicero und der Humanismus: formale Untersuchungen über Petrarca und Erasmus*, Zurich, Rhein-Verlag, 1946, en particulier, pp. 25-65.

- RUGGIERO Guido, *The Boundaries of Eros: Sex Crime and Sexuality in Renaissance Florence*, New York, Oxford University Press, 1985.
- SANTORO Mario, «La cultura umanistica», in: *Storia di Napoli*, vol. 4.2, Naples, Società Editrice della Storia di Napoli, 1974, pp. 317-446.
- SCARTON Elisabetta, *Giovanni Lanfredini. Uomo d'affari e diplomatico nell'Italia del Quattrocento*, Florence, Olschki (Biblioteca storica toscana. Serie I, vol. 52), 2007.
- SOLERTI Angelo, *Vita di Torquato Tasso*, 3 vol., Rome, Turin, Loescher, 1895.
- SORANZO Giovanni (éd.), *La Cronaca di Anonimo Veronese (1446-1488)*, Venise, Emiliana, (Monumenti storici pubblicati dalla Deputazione Veneta di Storia Patria, série 3) 1915.
- SORANZO Giovanni, *L'umanista canonico regolare lateranense Matteo Bosso di Verona (1427-1502). I suoi scritti e il suo Epistolario*, Padoue, Gregoriana editrice, 1965.
- STICKNEY Trumbull, *De Hermolai Barbari vita atque ingenio*, Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1903.
- TABACCO Giovanni, «Regimi politici e dinamiche sociali», in: GENSINI Sergio, *Le Italie del tardo medioevo*, Pise, Pacini, 1990, pp. 27-49.
- THUASNE Louis, *Djem-Sultan. Étude sur la question d'Orient à la fin du xv^e siècle*, Paris, Ernest Leroux, 1892.
- THUASNE Louis, *Djem-Sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495) d'après les documents originaux en grande partie inédits*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1892.
- TODESCO Maria-Teresa, «Andamento demografico della nobiltà veneziana allo specchio delle votazioni nel Maggior Consiglio (1297-1797)», *Ateneo Veneto* 176, 1989, pp. 119-164.
- TOUHY Thomas, *Herculean Ferrara: Ercole d'Este, 1471-1505, and the Invention of a Ducal Capital*, New York, Cambridge University Press, 1996.
- TREBBI Giuseppe, *Il Friuli dal 1420 al 1797. La storia politica e sociale*, Udine, Casamassima, 1998.
- TUCCI Ugo, «I viaggi di Giosafat Barbaro mercante e uomo politico», in: MARANGONI Michela, PASTORE STOCCHI Manlio (éd.), *Una famiglia veneziana: I Barbari; Atti del Convegno di Studi in Occasione del Quinto Centenario della Morte dell'Umanista Ermolao, Venezia, 4-6 novembre 1993*, Venise, Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1996, pp. 117-132.

- VALCKE Louis, GALIBOIS Roland, *Le périple intellectuel de Jean Pic de la Mirandole. Suivi du Discours de la dignité de l'homme et du traité De l'être et de l'un*, Sherbrooke, Les presses de l'Université de Laval, 1994.
- VALCKE Louis, *Pic de la Mirandole: un itinéraire philosophique*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.
- VALE Giuseppe, *Itinerario di Paolo Santonino in Carintia, Stiria e Carniola negli anni 1485-1487*, Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1943.
- VATIN Nicolas, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du xv^e siècle d'après deux sources contemporaines: Vâki'ât-i Sultân Cem, Œuvres de Guillaume Caoursin*, Ankara, Publications de la société turque d'histoire, 1997.
- VENDRUSCOLO Fabio, «Un voluttuoso dessert di Ermolao Barbaro: postille autografe al Vat. Barb. Gr. 214», in: DI BRAZZÀ Fabiana et al., *Le carte e i discepoli. Studi in onore di Claudio Griggio*, Udine, Forum, 2016, pp. 175-187.
- VENDRUSCOLO Fabio, «Ateneo e Dioscoride. Le ultime fatiche dell'umanista Ermolao Barbaro e il codice Par. gr. 3056», *Maia* 69, 2017, pp. 583-595.
- VENDRUSCOLO Fabio, «Per la biblioteca di Francesco ed Ermolao Barbaro. Cinquant'anni dopo», in: BROCKMANN Christian, HARLFINGER Dieter, VALENTE Stefano (éd.), *Griechisch-byzantinische Handschriftenforschung. Traditionen, Entwicklungen, neue Wege! Greek Manuscripts. From the Past Reaching out to the Future*, Berlin, Boston, De Gruyter, 2020, pp. 101-130.
- VIALON Marie, «Guerre e paci veneto-turche dal 1453 al 1573», in: SECCHI TARUGI Luisa, *Guerra e pace nel pensiero del Rinascimento*, Florence, Franco Cesati, 2005, pp. 47-59.
- VON PASTOR Ludwig, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, traduit de l'allemand par Furcy Raynaud, t. V, Paris, Librairie Plon, 1898.
- WAQUET Françoise, «Qu'est-ce que la République des Lettres? Essai de sémantique historique», *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 147, 1989, pp. 473-502.
- WAQUET Jean-Claude, «Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier: "Un genere di riconoscibile omogeneità"?», in: ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude, *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du xix^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, pp. 9-31.

- ZACCHIGNA Michele, «Il patriarcato di Aquileia: l'evoluzione dei poteri locali (1250-1420)», in: FERRARI Liliana (éd.), *Studi in onore di Giovanni Miccoli*, Trieste, Edizioni Università di Trieste, 2004, pp. 91-113.
- ZANNINI Andrea, «L'impiego pubblico», in: COZZI Gaetano, PRODI Paolo, *Storia di Venezia. Dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 6: *Dal Rinascimento al Barocco*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1996, pp. 418-439.
- ZIPPEL Giuseppe, «La morte di Marco Barbo, cardinal di San Marco», *Scritti storici in memoria di Giovanni Monticolo*, Padoue, Litotipo, 1922, pp. 193-203.
- ZORZI Niccolò, «Un feltrino nel circolo di Ermolao Barbaro. Il notaio Tommaso Zanetelli, alias Didymus Zenoteles, copista di codici greci (c. 1450-1514)», in: PELLEGRINI Paolo (éd.), *Bellunesi e Feltrini tra Umanesimo e Rinascimento. Filologia, erudizione e biblioteche. Atti del Convegno di Belluno, 4 aprile 2003*, Rome, Padoue, Antenore, 2008, pp. 43-106.

Table des matières

PRÉFACE.....	9
INTRODUCTION.....	13

PREMIÈRE PARTIE

UN PARCOURS DE VIE ENTRE LETTRES ET DIPLOMATIE

CHAPITRE I L’HORIZON SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL ITALIEN ET VÉNITIEN À LA FIN DU XV ^e SIÈCLE.....	27
---	----

1. Le fragile équilibre de l’Italie au xv ^e siècle	27
2. Le régime vénitien et la définition d’une classe politique et sociale	29
<i>Le Grand Conseil ou Maggior Consiglio</i>	31
<i>La Seigneurie</i>	41
<i>Le Conseil des Dix</i>	41
<i>Le Sénat</i>	42
3. Les dispositions légales entourant l’activité diplomatique.....	43
<i>L’élection d’un ambassadeur par le Sénat :</i> <i>un « cadeau empoisonné » ?</i>	44
<i>Les dépenses et le financement de l’activité diplomatique</i>	46
4. Culture et politique dans la Venise du <i>Quattrocento</i>	46

CHAPITRE II LA FAMILLE : UN CADRE DE RÉFÉRENCE IDÉOLOGIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL	55
--	----

1. Les Barbaro : une famille influente au sein du patriciat vénitien	55
2. Le temps des études et des premiers honneurs	62
<i>Le De coelibatu (c. 1470) : un dialogue entre un grand-père</i> <i>et son petit-fils sur le rapport entre vie active et vie contemplative</i>	71
<i>Ermolao et le milieu culturel et universitaire padouan</i>	73
3. Les échanges épistolaires entre Ermolao Barbaro et Pic de la Mirandole : une « querelle » d’érudits ou l’expression des convictions d’un humaniste	91

CHAPITRE III L'ENGAGEMENT DIPLOMATIQUE D'ERMOLAO ET SES MULTIPLES ENJEUX	103
1. L'ambassade à Milan (1488-1489).....	103
<i>Ermolao accusé de maladresse lors de la crise de Forlì (1488)</i>	106
<i>La crise de Faenza et les conflits de frontières</i>	111
<i>Une accalmie politique</i>	113
2. En route pour Rome... (mai 1490).....	116
3. L'ambassade d'Ermolao auprès du Saint-Siège (21 mai 1490-6 mars 1491).....	120
<i>La question des nominations aux bénéfices vacants : des droits de souveraineté disputés entre Rome et Venise</i>	121
<i>Le conflit entre Ferdinand I^{er} de Naples et le pape Innocent VIII</i>	122
<i>Les tensions entre la maison d'Autriche et Venise</i>	123
<i>La menace turque</i>	124
<i>La fin de la légation romaine</i>	130
4. La nomination d'Ermolao Barbaro au patriarcat d'Aquilée par Innocent VIII (mars 1491).....	136
<i>L'élection motu proprio (5 mars 1491)</i>	136
<i>La sévérité des autorités vénitiennes</i>	140
<i>Un homme, une famille, dans la tourmente</i>	149
<i>La succession d'Ermolao au patriarcat d'Aquilée</i>	181
<i>L'arrière-plan politique de la nomination au patriarcat</i>	186
CHAPITRE IV FONCTIONS, DEVOIRS ET ÉTHIQUE DE L'AMBASSEUR DANS LE DE OFFICIO LEGATI D'ERMOLAO BARBARO	195
1. Une œuvre étonnante ?.....	195
<i>La chronologie d'une œuvre</i>	196
<i>Le De officio legati et l'émergence d'une « Institutio legati »</i>	199
<i>Le De officio legati dans la tradition des traités sur l'ambassadeur</i>	199
<i>Le De officio legati et la tradition de l'institutio principis</i>	201
2. Le parfait ambassadeur au regard d'Ermolao Barbaro.....	201
3. Diffusion et réception du <i>De officio legati</i>	214
CONCLUSION	221

SECONDE PARTIE
ÉDITIONS ET TRADUCTIONS D'EXTRAITS DE SOURCES
MANUSCRITES ET IMPRIMÉES

I. LETTRES D'ERMOLAO BARBARO ET AUTRES CORRESPONDANCES.....	231
II. <i>LA FONCTION D'AMBASSADEUR</i> (1490), TRADUCTION FRANÇAISE DU <i>DE OFFICIO LEGATI</i>	313
III. L'ÉLOGE FUNÈBRE DE « <i>METELLI BADI VIRI DOCTISSIMI</i> » D'ANTONIO MANCINÈLLI	325
ANNEXE	335
BIBLIOGRAPHIE	337

Achévé d'imprimer

en octobre 2024

Pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Marie Manzoni

Ce livre invite à un voyage captivant à travers la vie et l'esprit d'Ermolao Barbaro (1454-1493) figure parmi les plus emblématiques de l'humanisme et de la diplomatie vénitienne du xv^e siècle. En le suivant dès son plus jeune âge, l'auteure cherche à comprendre comment cette personnalité complexe, multiforme et étonnante à plusieurs égards, s'enracine et évolue dans le contexte de l'Italie de la fin du *Quattrocento*.

Au-delà d'une simple biographie, cette narration immersive s'appuie sur une riche documentation, incluant correspondances, traités philosophiques et politiques, révélant ainsi les influences et les réflexions qui ont façonné la pensée et l'action de cet homme déchiré entre sa vocation pour les lettres, l'obligation de servir la République et le souci constant de faire honneur à sa famille.

La correspondance d'Ermolao Barbaro, imprégnée des codes de la rhétorique humaniste, nous permet de pénétrer un imaginaire collectif et un système de représentations. Elle témoigne à la fois d'une écriture quotidienne et d'un modèle qu'il participe à façonner, celui d'un idéal de culture et de vie. Dans son *De officio legati*, traduit ici pour la première fois en français, ce modèle de perfection prend les traits de l'ambassadeur, et témoigne d'un processus complexe d'élaboration d'un modèle diplomatique destiné à devenir un point de référence dans les relations entre les États au cours du xvi^e siècle.



Noëlle-Laetitia Perret est professeure assistante en histoire médiévale à l'Université de Genève (Suisse), co-directrice de l'Institut Arthur Piaget et chercheuse associée à l'École Pratique des Hautes Études - Université Paris Sciences et Lettres. Ses recherches portent sur l'histoire sociale, intellectuelle et culturelle de l'Europe médiévale tardive ainsi que sur l'histoire de la diplomatie. Elle a, notamment, publié *Les traductions françaises du*

"De regimine principum" de Gilles de Rome. *Parcours matériel, culturel et intellectuel d'un discours sur l'éducation* (Brill, 2011) et coédité, avec Stéphane Péquignot, *A Critical Companion to the "Mirrors of Princes" Literature* (Brill, 2022).

ISBN : 978-2-88930-634-3



9 782889 306343